HAL
open science

Egalité démocratique et fonction parentale : l'expérimentation de la limite

Lucie Létévé

To cite this version:

Lucie Létévé. Egalité démocratique et fonction parentale : l'expérimentation de la limite. Psychologie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2013. Français. NNT : 2013MON30012 . tel-01124137

HAL Id: tel-01124137

https://theses.hal.science/tel-01124137v1

Submitted on 6 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PAUL-VALERY

MONTPELLIER III

Arts et Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

ÉCOLE DOCTORALE 58

Langues, littératures, culture, civilisation

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY –MONTPELLIER 3

Discipline : Études psychanalytiques

Lucie LETEVE

Titre :

Egalité démocratique et fonction parentale : L'expérimentation de la limite

Thèse dirigée par : Jean-Daniel CAUSSE

Soutenue le : 14 septembre 2013

Jury :

M. Jean Daniel CAUSSE. Professeur à l'Université de Montpellier 3

M. Guilhem DEZEUZE, Maître de Conférence, HDR à l'Université de Montpellier 3

Mme Pascale MACARY-GARIPUY, Professeure à l'université de Toulouse 2 – Le Mirail

Mme Stéphanie MULOT, Professeure à l'Université de Toulouse 2 –

Le Mirail

Résumé:

Quel est l'impact du combat pour l'égalité qui tente de s'imposer dans la famille et dans la démocratie ? A-t-on besoin de la hiérarchisation des places ou plutôt de la différenciation des dites places ? Le point de départ sera, en France, l'évolution de l'autorité au sein de la famille, l'apparition de l'autorité parentale qui accompagne le déclin du *pater familias*. Le questionnement portera sur l'impact de la parentalité dans l'introduction de la fonction paternelle. Il portera également sur le masculin et le féminin. Un parallélisme sera effectué avec la société démocratique et les bouleversements qu'induit cette recherche d'égalité. L'hypothèse est que les changements perceptibles qui s'opèrent actuellement au niveau de la famille et de la société ouvrent vers une pluralité d'avenirs possibles. Aussi, nous interrogerons l'inaltérabilité de la fonction parentale liée au symbolique. La recherche dans le champ de la psychanalyse est ici menée en articulation avec d'autres domaines, en particulier l'anthropologie, le juridique et la sociologie

Mots clés

Fonction parentale, fonction paternelle, patriarcat, matriarcat, sujet, désir, jouissance, démocratie, famille, égalité, parité, autorité, filiation, réel, symbolique, imaginaire, lien social, complexe d'Œdipe, castration, métaphore paternel, bisexualité, mythe, idéologie, loi, discrimination positive, alliances inconscientes, groupe, matrifocalité,

Abstract:

What is the impact of the combat for equality which is tending to develop in the family and democracy? Do we need the hierarchisation of the places or rather differentiation of these places? The Starting point will be, in France, the evolution of the authority within the family, i.e. the advent of parental authority which accompanies the decline of the paterfamilias. This questions the impact of the parenthood on the introduction of the paternal function. It also relates to the masculine and the female one. A parallelism will be carried out at the scale of the democratic society, studying the upheavals which the seek for equality induces. Our assumption is that the perceptible changes, which currently take place at the level of the family and society, open towards a plurality of possible futures. So, we will examine inalterability of the parental function relate to symbolic. The research in the Psychoanalysis field is being carried out in connexion with over regulation fields as anthropology, sociology, law.

Key Words

Parental function, paternal function, patriarchy, matriarchy, subject, desire, jouissance, democracy, family, equality, parity, authority, filiations, imaginary, symbolic, real, social link, Oedipus complex, paternal metaphor, castration, bisexuality, myth, ideology, law, affirmative action, unconscious alliances, group, “focal mother”

Remerciements :

Je ne saurais trop témoigner de ma reconnaissance envers mon directeur de thèse M. Jean Daniel Causse pour avoir accepté de m'accompagner tout au long de ce travail. Je le remercie de sa confiance, sa disponibilité, et de l'aide qu'il m'a apporté pour mener ce travail à son terme.

Je remercie mesdames et messieurs les rapporteurs pour avoir eu la gentillesse de lire et discuter cette thèse.

Je suis également reconnaissante aux membres du jury pour avoir accepté de lire et de venir échanger sur ce travail.

Je remercie toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger sur les thèmes abordés et qui m'ont aidée par leur éclairage pertinent. Ici je remercie particulièrement M. L.E. Prado de Oliveira, professeur à Paris 7.

A Marie-Céline Devaux, disparue subitement qui m'a initiée à la psychanalyse.

A ma famille qui m'a soutenue et a remarquablement supportée l'emprise que ce travail a eue.

A mon époux, Philippe, qui par l'exigence de sa relecture et ses compétences informatiques a contribué à me maintenir « sur les rails », à ne pas perdre le fil.

A Sarah, Agathe, Grégoire, Gabrielle.

A tous, Merci.

Table des matières

Résumé: *3*

Abstract: *5*

Remerciements : *7*

Table des matières *9*

Introduction *13*

Chapitre 1 Qu'en est-il du déclin de la puissance paternelle ? Approche juridique, sociologique *21*

1. Le visible de la tendance à l'égalité : l'évolution juridique de la puissance paternelle et la transformation familiale *25*

Vers l'égalité entre hommes et femmes **25**

Quand les femmes posent un pied hors de la sphère privée 27

Les conjoints : vers l'autorité partagée 40

Au sein de la famille : Une redistribution des rôles **48**

L'autorité parentale 50

Quand jurisprudence rime avec intérêt de l'enfant 52

L'intérêt de l'enfant et l'arrêt Perruche 58

La transmission du nom 62

L'établissement de la filiation ou de la remise à plat de l'adage « maman sûre, papa peut être » ou plus élégamment « mater semper certa, pater semper incertus » .. **67**

De l'importance de la construction fictive dans le mariage 67

L'amélioration du sort des enfants naturels 71

État actuel du droit de la filiation : le principe de vérité s'impose-t-il face à l'intérêt de l'enfant ? 75

Face à l'emprise du biologique, l'intérêt du père... et l'intérêt de l'enfant 87

La filiation biologique et adoptive face aux nouveaux modes de procréation 92

2. La place du père, du mari dans la famille a-t-elle été constante? *100*

Avons-nous toujours connu une image forte du père ? **100**

Un peu d'histoire 100

Quels rôles le père a-t-il tenu : aspects sociologiques 105

Le déclin de la puissance paternelle serait dû à la famille conjugale **107**

Durkheim et Lacan 108

Structures familiales : raisons de leurs cohabitations et conséquences de leurs structures.. 111

Chapitre 2 : la fonction paternelle : approche anthropologique et conception psychanalytique ***125***

1. Les rapports homme-femme ***126***

La fonction diffère du rôle **126**

La construction de la différenciation des sexes **130**

Les faits biologiques et anatomiques 130

Dans le social 135

Sur les origines et les fondements de la prohibition de l'inceste 139

Masculin-féminin **151**

La notion de bisexualité 153

La femme contre la mère 166

La rencontre avec l'autre 193

2. La fonction parentale ***201***

Qu'est ce qu'une mère ? 201

Quand la mère ne se reconnait pas comme mère 205

La deuxième intervention de la fonction paternelle 208

L'évolution actuelle et la métaphore paternelle 212

La transmission **218**

Le chemin du don 218

La permutation symbolique 220

La difficulté d'être mère au travers d'exemples cliniques 223

La filiation est adoptive 228

Matrifocalité et matriarcat **232**

Descriptif du dispositif familial et approche anthropologique 234

L'origine de l'organisation matrifocale 237

Le désir de la mère 242

La société antillaise 254

Situations individuelles 257

Chapitre 3 : la fonction parentale au niveau sociétal ***267***

1. Articulation entre le niveau individuel et sociétal ***268***

Historique : les différentes approches de recherches **269**

Quelques définitions 269

L'inconscient est structuré comme un groupe. 272

Le métabolisme du groupe 279

La relation entre la famille et la société 286
Au niveau de l'individu 286
L'individu dans le groupe 293
La société en tant que corps autonome 296
De la nécessité de la construction imaginaire 300
La recherche des origines et la confrontation au réel 300
Le mythe : définitions 302
Le mythe : exemples 304
L'idéologie : définitions 309
L'idéologie : Exemples 312
De la Loi au droit 318
La Loi 321
De l'Ordre Symbolique défendu par Pierre Legendre au droit 324
2. Egalité démocratique 330
Que recouvre le terme d'égalité et de démocratie ? 331
Démocratie 331
Egalité 333
Mais comment mesurer, comment quantifier ? 334
Conception de l'égalité : des variations importantes 336
La discrimination positive 341
Sentiment d'abandon, volonté d'autonomie 347
Pourquoi se constituer en groupe organisé ? La notion de contrat 347
L'Etat : une représentation de l'appareil groupal ? 351
L'émergence du sujet ? 355
L'égalité démocratique : De l'isomorphisme à l'homomorphisme ? 369
Démocratie : différenciation et hiérarchisation 370
Les alliances inconscientes 373
Une atteinte de la fonction paternelle ? 377
« Il n'y a pas d'Autre de l'Autre» 413
Un désir de démocratie 414
L'hypothèse d'une civilisation adolescente 436
Conclusion 447
Bibbliographie 455
Jurisprudence : 473
Index des noms propres 475

Introduction

Vivant dans une société occidentale, notamment en France, nous avons été sensibles à un certain discours véhiculé par les journaux, mais aussi un certain nombre de discussions, et dans le milieu éducatif : « il n'y a plus d'autorité, les jeunes font ce qu'ils veulent ; ils n'y a plus d'idéal ; la violence augmente ; il n'y a plus de limite ; on ne sait plus où on va ; tout ce qui compte c'est avoir le dernier Apple, la plus belle voiture, il n'y a plus de famille, … »

Ce discours semble bien hétérogène en apparence, mais nous pensons relier chaque membre épars autour de la question de l'altérité, de la fonction parentale. Certains psychanalystes comme Charles Melman ou Jean Pierre Lebrun, Christiane Alberti, Michel Schneider, ont repris la question du père et surtout la fonction paternelle. Ils ont daté le déclin de la fonction paternelle. D'après eux, elle rimerait avec la fin du patriarcat et l'avènement de la démocratie. L'avènement d'une société matriarcale s'annoncerait alors comme en témoigne le titre du livre *Big mother, psychopathologie de la France politique*[1]. Le tableau qui est dressé aboutit, dans cette logique, à un scénario ressemblant un peu à *1984* de George Orwell, soit une société totalitaire, déshumanisée. Ce qui a attiré notre attention dans cette hypothèse soutenue par ces auteurs, est le fait que la cause, l'élément déclencheur, serait le déclin du patriarcat. Celui-ci aurait pour effet la non-introduction de la fonction paternelle. De notre point de vue, il est assez provoquant de considérer l'effort entrepris pour qu'advienne une égalité homme-femme comme une cause possible de récession de notre société. C'est pourquoi, nous avons voulu discuter cette hypothèse qui, a première vue, semblait réactionnelle et en contradiction avec l'idée même du symbolique de la fonction paternelle qui, en théorie analytique, ne devrait pas être soumis aux contingences historiques. Nous voulons ici tenter d'apporter un autre éclairage. En effet, les théories psychanalytiques font parties de la culture actuelle et elles sont souvent utilisées pour soutenir différentes positions dans les débats publics. Le débat sur le

[1] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique*, Paris, O. Jacob, 2002.

mariage homosexuel en France a ainsi fortement utilisé l'Œdipe pour justifier une opposition. Cette utilisation a d'ailleurs entrainé des mises au point de nombreux psychanalystes[2].

Exposons donc quelques points saillants de cette hypothèse que nous entendons examiner. Elle a deux points de départs : d'une part, la chute du régime patriarcal se manifeste au niveau sociétal par la révolution française et la décapitation du roi et, d'autre part, la dégradation juridique des droits du père de famille. Le déclin du patriarcat entraine une société moins hiérarchisée. A l'intérieur de la famille, comme à l'extérieur de celle-ci, l'égalité démocratique fait son entrée. Le pouvoir ne vient plus d'en haut, il n'est plus transcendant. Nous avons donc la possibilité d'une société qui reconnaît à chacun une place sans que cette place soit subordonnée hiérarchiquement à celle d'un autre. La chute de la monarchie absolue ne met plus en émoi, mais le déclin supposé du patriarcat fait trembler. Ce déclin supposé apporte des inquiétudes au niveau du devenir de notre société et de l'impact sur le psychisme individuel. Le fait important est que les mères se voient reconnaître la même autorité que les pères. Si papa et maman ont les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes rôles, ils vont parler d'une même voix et l'altérité sera absente. Il manquera le tiers qui amène une dissonance dans une relation duelle. Ce tiers est d'importance car il représente l'extérieur, ce qui n'est pas moi et permet ainsi de se construire. En son absence, l'enfant ne pourra pas se reconnaître comme différent, donc se vivra comme indifférencié de ses parents et surtout de sa mère car le père sera confondu avec elle, peut-être même phagocyté par elle. L'enfant ne pourra donc accéder à l'Œdipe et se déterminer sexuellement. Il resterait ainsi dans un entre-deux ? L'enfant ne pourra non plus élaborer un langage. C'est par le lien que langage s'élabore. La totalité de ce qui veut être transmis ne peut être saisi. De ce décalage, nait le désir de communiquer. S'il y a confusion entre les parents et l'enfant, on peut penser que le nombre des

[2] Cf. sur le site de pétition publique, en date du 12 novembre 2012, une lettre ouverte « des psychanalystes face à l'égalité des droits et au mariage pour tous ». Cette lettre a été reprise chez Médiapart et dans le courrier de *Lacan Quotidien* n°270 du 15 janvier 2013.

diagnostics de psychoses et de perversions va augmenter. Ce diagnostic est sombre.

Cette inquiétude porte sur la crainte d'une atteinte de l'altérité. En effet, le pilier de l'altérité est représenté par la fonction paternelle, cette fonction ayant été dénommée ainsi car le père représente souvent le premier étranger rencontré par le petit enfant. Cela suppose bien sûr de ne pas compter la mère comme étrangère, pour le nouveau-né car celui-ci a vécu en symbiose avec elle durant la gestation et durant ses tout premiers éveils. Winnicott résumait ainsi la dyade mère-nourrisson par « un bébé ça n'existe pas. » Mais il entendait également signifier que c'est souvent la mère mais pas seulement elle en tant que mère biologique qui est représentée dans ce couple. C'est l'environnement qui entoure le petit comme le monde placentaire et s'adapte à ses besoins. Progressivement, l'extérieur de cette bulle va être pris en compte. C'est la rencontre avec l'altérité qui est donc appelée « fonction paternelle », l'adaptation aux liens avec autrui. Malheureusement, cette notion utilise un vocabulaire ambigu qui entretient une confusion. Celle entre un père de la vie quotidienne et une fonction. Nous avons donc légèrement changé la terminologie en utilisant la variante de « fonction parentale » afin de montrer que la mère, la bonne mère, est celle qui introduit l'extérieur dans le monde de l'enfant, qui lui fait rencontrer l'altérité. La fonction parentale est une coupure qui introduit le tiers. Elle permet à l'enfant de se reconnaître comme différent et de partir confiant vers le monde extérieur. Les agents de la fonction parentale en sont souvent les parents, mais pas exclusivement. Ce qui semble le plus important est que la mère soit tournée vers l'extérieur et qu'elle n'enferme pas l'enfant en son sein littéralement dans une relation incestuelle mortifère. L'important est que son désir soit ailleurs. Nous pensons donc démontrer que la fonction paternelle ne désigne pas *papa*, mais l'altérité et que la terminologie employée a permis une confusion.

Une lecture similaire est utilisée au niveau de l'étude de la civilisation occidentale. Sur le plan sociétal, nous risquons, pour certains auteurs, l'émergence d'un matriarcat avec des citoyens qualifiés de « néo-sujets » ayant un profil proche de la perversion voire une psychose dite sociale. La démocratie facilite ce pouvoir maternel car elle a supprimé la société hiérarchisée de l'ancien régime. Le pouvoir n'est plus transcendant. Il n'est plus détenu par un roi, symbole du père.

Ce roi détenait ce pouvoir de Dieu, la référence absolue qui arrête le doute et répond à tous les questionnements. C'est d'*ailleurs* que venait la légitimité de ce pouvoir hiérarchisé. Cet *ailleurs* était absolu, dominant et résidait en dehors du monde des hommes. La révolution française a marqué un grand déménagement, le ciel a été vidé. Le roi est mort, le peuple détient le pouvoir. Mais de qui se réclame–t-il pour légitimer sa position ? De Dieu ? Non, Dieu n'est plus référencé. Le peuple se réclame de lui-même. Il s'autoréférence en quelque sorte. C'est là une hypothèse que suggère le libéralisme qui favorise la contractualisation des rapports, et l'individualisme. Mais surtout, comme le peuple détient le pouvoir et fait et défait les carrières politiques par l'élection, il fait de ses représentants ses obligés. Ceux-ci ne peuvent ainsi maintenir une indépendance et s'élever vers un projet. Les élus se transforment en mère qui pour obtenir l'approbation de leurs électeurs, offrent des cadeaux. Ils répondent à chaque sollicitation. Ils favorisent ainsi les demandes communautaires. L'Etat devient maternant. La figure du pouvoir est maintenant maternelle. Et les citoyens ne sont plus des petits œdipes pris, selon Michel Schneider[3], dans le triangle de la loi, du désir et de la faute. Ils sont devenus des petits narcisses. Une analogie est donc faite entre le déclin du patriarcat du point de vue juridique au sein de la famille et la chute de la monarchie de droit divin au niveau de la société. Telles sont les prospectives sombres que présentent l'analyse de certains chercheurs.

Devant de telles hypothèses, nous n'avons pu que nous interroger : la fin de la société patriarcale, l'avènement de l'égalité démocratique, mettent en évidence la fin d'un imaginaire commun qui nous transcende et qui nous guide. Cela provoquerait donc la naissance d'une société matriarcale qui changerait profondément le psychisme humain en mettant en échec la fonction paternelle. Nous deviendrions des « néo-sujets ». Nous présenterions les signes dominant de la perversion dans une course effrénée à la possession des biens de consommations et à la tentation d'éternité que représentent les recherches génétiques sur le clonage humain, la mainmise scientifique sur la reproduction

[3] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique, op. cit.* p 175

humaine, nouveaux démiurges qui fabriquons des enfants en éprouvette et peut être un jour également entièrement une grossesse *ex-utero*[4].

Or, comme l'écrit René Major : « Le souci de trancher la question, parfois hâtivement, inspire à certains les plus vives inquiétudes sur les capacités d'une société d'absorber symboliquement des transformations, qui leur paraissent radicales du lien familial tel qu'il était constitué autour de la procréation sexuée. D'autres, progressistes par principe, enregistrent l'imaginaire sans fin des configurations encore appelés "familiales" sans trop se soucier des possibles effets déstructurant...[5] »

Il convient donc de travailler sur ce questionnement en tentant d'apporter des nuances. Nous avons choisi de le faire par rapport à l'hypothèse la moins optimiste car elle nous a semblé être celle qui avait le plus de poids dans les publications.

Dans cette étude, nous allons également suivre la voie que d'autres ont tracé avant nous : l'analogie faite entre les mécanismes régissant l'individuel et ceux régissant le collectif. Mais nous gardons toujours en tête qu'il s'agit là d'une « audace[6] » car cette grille de lecture est utile[7] : « Les phénomènes qui se produisent dans la vie des peuples, sans être absolument identiques à ceux que la psychopathologie nous fait connaître, sont cependant très semblables à ces derniers »

Nous allons maintenant poser nos hypothèses. De l'ambiguïté du terme de « fonction paternelle » naît l'interrogation que nous nous posons : le déclin de la

---

[4] « L'équipe de l'université de Cornell, menée par Helen Hung Ching Liu, avait en effet commencé par mener ses expérimentations sur des fœtus humains, promis à la destruction car non-viables. » elle a ensuite fait naitre une souris. Dans Mathieu BALU, « Femmes, hommes, êtes-vous prêts pour l'utérus artificiel ? », *Le Nouvel Observateur*, avril 2011.

[5] René MAJOR, *L'homme sans particularités*, [Belval], Circé, 2008. p 86

[6] Nous reprenons ici le mot employé par Freud dans *Moïse et le monothéisme* » pour qualifier cette démarche.

[7] Sigmund FREUD, *Moïse et le monothéisme*, Gallimard, 1980. p105

puissance paternelle constaté et décrié dans nos sociétés occidentales et en France en particulier va-t-il de pair avec celle de la fonction du Père du champ psychanalytique ? Quelle incidence apporte la reconnaissance de la femme et de la mère ? Quelles pourraient être les conséquences du bouleversement auquel nous semblons assister ? Nous partons de l'hypothèse que le déclin de la *puissance paternelle* (si elle existe) ne signera pas la mort de la *fonction paternelle*, que l'être humain doit faire face à un nouveau défi. Il s'agit d'une évolution, peut-être d'une révolution en marche, mais pas de la fin de l'être humain. La fonction dite paternelle est d'ordre symbolique. Nous faisons donc l'hypothèse que la reconnaissance de l'égalité parentale au niveau juridique déclenche une angoisse face au changement important qu'elle implique, mais ne représente pas une atteinte à la fonction de coupure qu'est la fonction paternelle. La redistribution plus égalitaire de l'homme dans la famille et la société, la démocratisation de l'organisation sociétale, est un facteur d'émancipation du sujet. Et la fonction parentale est émancipatrice. Nous retrouvons donc ici le titre de notre recherche égalité démocratique et fonction parentale. En effet, il s'agit de voir si la lutte pour une société moins hiérarchisée, l'aspiration à plus de démocratie met en péril la fonction parentale ou non. En effet, le déclin supposé du patriarcat et la fin de la monarchie symbolise assez bien cette aspiration à l'égalité. En supprimant une hiérarchisation des places, va-t-on vers la confusion ? Le point névralgique semble bien être la question de la place de l'altérité. A nos yeux, le changement le plus radical est la volonté dans nos sociétés occidentale, que nous qualifieront « de politiquement correcte », de reconnaître l'égalité homme/femme. C'est là un bouleversement important à notre échelle historique. C'est également par cette entrée que certains auteurs manifestent la crainte d'un changement important dans le psychisme humain et sociétal. Car ce changement est toujours stigmatisé par la crainte de la confusion, soit la non intervention de la fonction de coupure. Cette domination des hommes sur les femmes a toujours existé avec plus ou moins de force certes, mais elle est un trait dominant. Néanmoins, dans notre civilisation actuelle, il devient admissible que des femmes interviennent dans la sphère publique. La société des frères permet l'admission des sœurs. Car c'est bien de cela dont il s'agit. Cette apparition du féminin dans la société nous a, *a priori* semblé un apport positif dans la reconnaissance de l'altérité. Aussi nous allons étudier ce mouvement induit par l'aspiration à une société égalitaire

Cette démonstration prend appui clairement sur l'évolution du droit français pour montrer ce déclin du patriarcat. Ayant une formation juridique, nous avons spontanément dirigé nos recherches premières vers ce domaine tant au niveau du droit des individus soit essentiellement du droit de la famille, qu'au niveau de la société soit du droit public. Nous allons démêler le fil de notre réflexion en partant du champ juridique. Celui-ci semble technique, concret, cernable et est donc utilisé bien souvent comme exemple édifiant.

Dans une première partie, nous discuterons du déclin de la puissance paternelle. Est-il une illusion ? Nous examinerons la place du sujet, plus précisément de l'homme et de la femme dans la société, dans le couple, dans la famille ainsi que la place de l'enfant dans la dite famille. Nous partirons du thème de l'égalité entre hommes et femmes dans la sphère publique, puis privée. Nous examinerons ensuite les liens juridiques au sein de la famille et notamment les pages de l'évolution doctrinaire sur la filiation. Celle-ci laisse-t-elle la possibilité à l'homme, à la femme de se reconnaître comme père et mère ? Le désir d'être parent est-il pris en considération ? Puis, nous nous interrogerons sur la question de savoir si la place de l'homme dans ses différents rôles de mari et de père a été constante. Il s'agit de questionner l'assertion selon laquelle il y aurait eu une puissance paternelle, puis un déclin. Nous interrogerons aussi le rôle supposé de la famille conjugale dans ce déclin s'il est avéré. Nous chercherons des appuis dans d'autres domaines comme l'histoire, la sociologie comme nous explorerons le champ de l'anthropologie. Nous visons à repérer des invariants et a vérifier notamment la place du patriarcat.

Apres avoir examiné la question du déclin de la puissance paternelle, nous traiterons, dans la seconde partie, de la fonction paternelle sous l'angle anthropologique et psychanalytique. Au préalable, nous chercherons à clarifier la notion de *fonction*. Puis, nous essaierons de comprendre le masculin et le féminin. Sous-jacente est notre interrogation sur la domination de l'homme sur la femme et plus précisément son exclusion de la femme de la sphère publique. Nous allons donc faire appel à d'autres domaines que la psychanalyse, notamment l'anthropologie. Nous expliquerons ensuite ce qu'est la fonction paternelle et en quoi la fonction du Père intervient dans le champ maternel. Enfin, nous

rapprocherons le père et la mère en soulignant la similarité dans leur construction et leur mission de transmission. Nous terminerons par l'exemple de la matrifocalité (terme utilisé pour désigner les familles traditionnelles afro-caribéennes), celle-ci étant par Melman donnée en exemple de matriarcat soit signant l'échec de la fonction paternelle. Nous l'aborderons à la fois du point de vue individuel et sociétal.

Nous étendrons, enfin, dans un dernier temps, notre recherche à la fonction parentale au niveau sociétal. Nous partirons de l'articulation entre le champ familial et celui de la société. Nous présenterons quelques points saillants de la recherche sur le collectif qui sont utiles à notre propos. Puis, nous ouvrirons une réflexion sur les liens entre la famille et la société, la construction imaginaire qui permet de supporter le réel et son rôle de protection. Sur les mécanismes de défense du groupe, nous nous attarderons sur les notions de mythes et d'idéologie. Nous terminerons par le lien qui unit le droit et la Loi. Enfin, après avoir déterminé les termes de démocratie et d'égalité, nous chercherons à comprendre en quoi l'égalité démocratique à une part de responsabilité dans les transformations de notre société occidentale. Surtout, nous discuterons la thèse selon laquelle la démocratie met en échec la fonction parentale, la reconnaissance de l'altérité. Nous espérons pouvoir montrer qu'il s'agit de ne pas confondre deux notions qui parfois se côtoient : le libéralisme et la démocratie. Nous espérons pouvoir entrouvrir la porte d'un autre point de vue : l'égalité démocratique élargie la voie pour l'émergence du sujet.

Notre travail de recherche est situé dans le champ de la psychanalyse, mais il vise une certaine transdisciplinarité, en particulier dans une articulation du juridique, de la sociologie et de l'anthropologie. En effet, la question que nous avons abordée suppose de croiser les disciplines, et d'élargir les horizons. Il s'agit en même temps de respecter des champs conceptuels qui ont leur propre logique et leur argumentation spécifique. La psychanalyse pose la question du sujet ; elle est d'abord et avant tout une clinique et une théorie du sujet de l'inconscient. Mais il appartient à la tradition analytique, depuis Freud, d'interroger le champ de la culture et de se laisser enrichir par d'autres champs de pensée. C'est cette perspective qui a été ici la nôtre.

Chapitre 1 Qu’en est-il du déclin de la puissance paternelle ? Approche juridique, sociologique

---

Avant de se demander si le déclin de la puissance paternelle est corrélé à un supposé déclin de la fonction paternelle, nous allons dans cette partie faire le point sur le déclin de la puissance paternelle. En effet, si celui-ci ne constituait pas un fait récent et avéré, les changements que certains voient dans notre société ne pourraient lui être imputés. Ainsi, un parallèle est fait entre la place du père dans la famille et le comportement des individus dans la société. Le fonctionnement du groupe plus élargie que constitue la société serait également influencé par la place qu'occupe le père dans la famille avec en corollaire la place occupée par la mère. Une thèse est, entre autres auteurs, soutenue par Michel Schneider[8], Charles Melman[9] ou Jean Pierre Lebrun[10]. Elle affirme le déclin de la puissance paternelle et en fait découler des changements importants de notre société occidentale. Par changement, nous comprenons les maux de notre civilisation comme la montée de l'individualisme, le retour au communautarisme, les perversions de la démocratie, la « maternalisation du pouvoir », la violence urbaine. Pour les psychanalystes, la *fonction* est très clairement distincte du *rôle*. La puissance paternelle relève du rôle social. Pour faire rapidement la distinction, le père est de proximité, on peut le toucher, il est un corps. La fonction du Père est un concept, c'est une opération symbolique qui introduit la distance. Cette fonction paternelle est une fonction de coupure qui permet à l'être humain d'être sujet de lui-même. Elle a été nommée ainsi pour insister sur l'altérité et exprimer que le premier étranger rencontré est souvent le père. La fonction paternelle symbolise clairement cette rencontre avec l'extérieur. En parlant de fonction parentale, nous souhaitons faire entendre que la fonction de coupure doit également passer par la mère. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement dans le cours de notre exposé.

---

[8] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique*, *op. cit.*

[9] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui*, Toulouse, Érès, 2009. Charles MELMAN, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, [Nouv. éd.], Paris, Gallimard, 2005.

[10] Jean-Pierre LEBRUN, *La perversion ordinaire : vivre ensemble sans autrui : [essai]*, Paris, Denoël, 2007. Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, Ramonville Saint-Agne, Editions Erès, 2002.

Nous ne faisons qu'effleurer cette distinction que nous reprendrons dans la seconde partie, mais apparemment le rôle et la fonction seraient pour certains confondus. L'affaiblissement du père signerait parallèlement un affaiblissement de la fonction. Donc il convient de reprendre le premier terme de l'hypothèse qui repose sur un affaiblissement de la puissance paternelle :

1. Nous allons donc commencer par l'affaiblissement de la puissance paternelle en utilisant le domaine juridique. Nous examinerons le poids du masculin dans la sphère publique et la puissance paternelle dans la sphère familiale
2. S'il y a bien un affaiblissement, nous chercherons à déterminer s'il est récent. Quelles peuvent en être les causes ? La puissance paternelle a-t-elle été variable au cours de notre histoire ? Si nous n'arrivons pas à caractériser clairement un effondrement récent de la puissance paternelle, nous ne pourrons pas l'identifier comme cause de l'affaiblissement de la fonction paternelle.

Dans une seconde partie, nous traiterons de la fonction paternelle et nous essaierons de comprendre son mécanisme. Car qu'est-ce que l'affaiblissement de la fonction paternelle ? Quels en sont les signes, les symptômes, si cet affaiblissement existe bien ?

Nous partons de l'hypothèse que la puissance paternelle du point de vue juridique n'est pas connectée à la fonction paternelle ; ainsi, l'évolution vers une égalité juridique entre hommes et femmes ne remettrait pas en cause la fonction parentale. Plus précisément, elle ne casserait pas la fonction paternelle. D'autre part, cette égalité pourrait apporter une amélioration, signer l'espoir d'une baisse de la violence de l'humanité en ouvrant la porte à la reconnaissance d'autrui dans ce qu'il a de différent.

Les lois apparaissent comme des instantanés qui figent les situations. Il conviendra donc de comprendre les variables humaines qui ont présidées à leur élaboration. Dans la partie suivante, nous entrerons sous la surface de ces instantanés. Nous relèverons clairement les points saillants de la domination masculine. Ensuite, nous chercherons les raisons de la hiérarchisation des sexes qui préside à l'établissement d'un patriarcat. Et nous chercherons en quoi, non un renversement de tendance, mais une reconnaissance du féminin serait un progrès. Après avoir fait un point sur la réalité de la situation, nous montrerons ce qu'est la

fonction paternelle et en quoi la fonction du Père est identique à la notion de fonction parentale. En appui, nous rapprocherons les pères et mères en soulignant la similarité dans leur construction et leur mission de transmission.

1. Le visible de la tendance à l'égalité : l'évolution juridique de la puissance paternelle et la transformation familiale

Nous allons démêler le fil de notre réflexion en partant du champ juridique. Il s'agit ici uniquement d'une présentation du droit français. Nous partons du postulat que le juridique nous éclaire sur les rapports entre les individus et l'organisation de la société. Il est la résultante sans cesse modifiée des us et coutumes de la société et, disons le, des pressions qui s'exercent sur le législateur. C'est une photographie instructive. Dans une première partie, nous suivrons donc le déclin de la puissance masculine en tournant les pages de son album photos...de famille.

Il y a eu d'importants bouleversements juridiques sur la reconnaissance de droits des femmes. Nous allons donc examiner cette évolution afin de déterminer si cette reconnaissance a fragilisé le pouvoir masculin comme il serait logique de le penser. Nous partirons tout d'abord des rapports hommes-femmes. Pour cela, nous nous attacherons à la sphère publique : la place de la femme est-elle plus importante aujourd'hui ? Y a-t-il véritablement parité, voire renversement des espaces occupés ? Nous nous attacherons ensuite à la sphère privée et à la transformation juridique des rapports entre époux et des droits nouveaux accordés aux femmes. Puis, nous examinerons de près les transformations juridiques qui ont eu lieu au sein de la famille dans les rapports parentaux et nous aborderons pour finir l'évolution doctrinaire sur la filiation.

Vers l'égalité entre hommes et femmes

En utilisant la perspective historique, nous allons, dans un premier temps, montrer le déclin de la suprématie « masculine » ou plutôt la reconnaissance aux forceps de droits aux femmes. Nous écarterons les périodes les plus reculées dans le temps avec regret. En effet, il semble que le contraste entre les droits des hommes et celui des femmes est loin d'avoir été constant. Notamment, l'importance de l'écartement des femmes de la sphère publique daterait de la

renaissance, peut-être en raison d'un attrait pour le droit romain, et ne s'éteindrait qu'à la période récente d'après guerre :

> La confusion des sphères publique et privée qui, dans la société du XIIe siècle, a ouvert aux femmes des milieux aristocratiques et royaux les occasions d'exercer un pouvoir considérable- occasions bien moins nombreuses après le XIIe siècle et s'éteignant entre 1789 et 1944, date à laquelle les Françaises acquirent le droit de vote.[11]

Il nous apparait nécessaire de préciser que l'histoire du genre est un axe récent de recherche historique. De plus, les sources historiques primaires apparaissent très difficiles à étudier, suscitant des controverses importantes. De là, nous prendrons comme base la période révolutionnaire et post-révolutionnaire. Nous nous contenterons de quelques références immédiatement antérieures à la période révolutionnaire et à la période médiévale. Nous compléterons nos propos en prenant appui sur les ouvrages suivants : *la femme au temps des cathédrales*[12], *l'histoire des femmes en Occident*[13], *De la différence des sexes, le genre en histoire*[14], la revue *Clio.* Mais nous garderons en mémoire cette citation de Georges Duby :

> Je n'ai entrevu que des ombres, flottantes, insaisissables. Aucune de leurs paroles ne m'est directement parvenue. Tous les discours qui, de leur temps, leur furent prêtés sont masculins […] Du moins, dans leur camp, sous les voiles dont l'autorité masculine les enveloppe […] derrière l'écran que dressent devant les yeux de l'historien les invectives et le mépris des hommes, je les devine […] fortes, infiniment plus fortes que je n'imaginais, et pourquoi pas, heureuses. [15]

Examinons donc la succession de lois qui introduit une certaine égalité entre hommes et femmes. Nous pouvons voir une ébauche de reconnaissance à partir de

---

[11] Sharon FARMER, « La voix des femmes. Une réception américaine », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, vol. / 8, 1998.

[12] Régine PERNOUD, *La femme au temps des cathédrales*, Paris, Stock, 1980.

[13] Georges DUBY, Michelle PERROT et Christiane KLAPISH-ZUBER, *Histoire des femmes en Occident, tome 2 : Le Moyen Âge*, Académique Perrin Editions, 2002, 704 p., (« Tempus »).

[14] Michèle RIOT-SARCEY, *De la différence des sexes - Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010.

[15] Georges DUBY, *Dames du XIIe siècle, tome 3 : Eve et les prêtres*, Gallimard, 1996, (« Bibliothèque des histoires »). p 217

la révolution française. Avant, les femmes n'existent pas dans la sphère publique. Elles sont sous clé dans la famille ou dans les couvents. La femme est à l'image d'Eve, tentatrice, perfide, séductrice, c'est la putain. Elle est à l'image de Marie, pure, soumise, c'est la mère. La femme en dehors de ce schéma n'a pas de place. Cette configuration existe toujours : sans la protection masculine point de salut dans maintes contrées. Ainsi, citons l'exemple de la tuerie d'Hassi Messaoud : en 2001 plusieurs centaines d'hommes galvanisés par un imam, massacraient, torturaient, violaient des dizaines de femmes. En 2010, dans la même ville, ces actes se répétaient sur ces femmes qui sont venues seules dans cette région trouver du travail. Les assassins de 2001 ont été condamnés pour certains par contumace, la majorité n'a pas été retrouvée. Il en sera de même en 2010. Haine pour ces femmes seules qui ont un travail, mépris pour ces femmes "perdues" sans homme. Le schéma simpliste d'une femme s'inscrivant dans l'ambivalence de la putain ou de la mère n'est hélas pas encore éradiqué, comme en témoigne également en France la création de « ni putes, ni soumises ».

Quand les femmes posent un pied hors de la sphère privée

Dans l'histoire, pour la France avant 1789, et dans le monde, combien de femmes philosophes, mathématiciennes, médecins, écrivains, architectes, artistes, militaires, combien de femmes politiques ? Et la liste de s'allonger sans que des centaines de noms, ne se bousculent sur nos lèvres. Les femmes sont parmi d'autres catégories comme les pauvres, les oubliées de l'histoire ; et on connait mal cette histoire en « filagramme ». Ainsi il existe un défaut de visibilité : les lignages maternels disparaissent avec la transmission du nom du père ; il en est de même quand un nom masculin les désigne comme chef d'entreprise comme nous le rappelle Michelle Perrot[16] ; et sur le fronton du Panthéon, il est écrit « Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante. »

[16] Michelle PERROT, « L'histoire saisie par le genre et la différence des sexes », Canal-U.tv, 2010.

Des historiens depuis une vingtaine d'années, se penchent sur cette partie immergée. Ainsi au Moyen Age les femmes de la noblesse sont instruites dans les couvents. Les moniales sont cultivées comme Héloïse et gère leur domaine. Les seigneurs partant aux croisades pouvaient laisser la direction du fief à leurs épouse, voire même codiriger leur domaine avec elles :

> Les chartes du centre de la France ne signalent quant à elles aucune de ces interdictions. Elles montrent au contraire des femmes possédant et héritant de fiefs, c'est-à-dire de terres nécessaires à l'entretien d'un cavalier, et agissant en seigneurs à peu près comme des hommes. Ces pouvoirs et ces obligations ressortent des titres de dominus et domina, termes qui renvoient au pouvoir seigneurial exercé, de façon parallèle, par un homme et une femme, souvent mari et femme. .Ainsi, les chartes révèlent que le terme de domina y est pris pour désigner le seigneur qui se trouve être une femme. Par ailleurs, les moines qui emploient souvent l'expression « certains de nos hommes » pour désigner leurs vassaux, utilisent aussi l'expression « certaines de nos femmes » pour des vassaux de sexe féminin. Il est donc clair que des femmes prenaient part à l'exercice des pouvoirs seigneuriaux et s'inséraient dans la hiérarchie féodale, même si la plupart d'entre elles ne combattaient pas réellement.[17]

Autre exemple largement cité : le roi Saint Louis laisse à sa mère Blanche de Castille la direction du royaume. Les reines sont d'ailleurs couronnées des mains de l'archevêque de Reims jusqu'à Marie de Médicis en 1610.[18] D'autres figures apparaissent. Bien sûr, elles sont nobles, issues de familles puissantes, mais les pauvres ont peu de la place dans l'histoire, qu'ils soient hommes ou femmes. Les femmes et d'autant plus les femmes pauvres n'ont pas eu accès en Occident, au monde politique, à l'extérieur tout simplement. En 1789, Mme Roland s'exprimait ainsi :

> En vérité, je suis bien ennuyée d'être une femme : il me fallait une autre âme, ou un autre sexe, ou un autre siècle. Je devais naître femme spartiate ou romaine, ou du moins homme français. [...] Mon esprit et mon cœur trouvent de toute part les entraves de l'opinion, les fers des préjugés, et toute ma force s'épuise à secouer vainement mes chaînes. O liberté, idole des âmes fortes, aliment des vertus, tu n'es pour moi qu'un nom !"

---

[17] Amy LIVINSTONE, « Pour une révision du «mâle» Moyen Âge de Georges Duby (États-Unis) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, vol. / 8, 1998.

[18] Régine PERNOUD, *La femme au temps des cathédrales, op. cit.*

Mémoires de Madame Roland - Jeanne-Marie ou Manon Philippon (1754-1793).[19]

Que l'on ne s'étonne pas que les femmes préfèrent mettre au monde des fils dans ce monde dont elles sont exclues. Quelque part c'est avec logique qu'elles acquièrent un complexe de masculinité (envie de pénis).

En 1791, Olympe de Gouge tente de faire reconnaitre aux femmes l'égalité des droits. Elle écrit *la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.* Les femmes sont des militantes révolutionnaires, elles découvrent des possibilités de libération dans la sphère privée et un accès espéré dans la sphère publique.

Comme le rappela Michelet : « les hommes ont pris la Bastille, et les femmes ont pris le Roi ». Pendant un temps très bref, elles vont pouvoir s'exprimer, elles sont militantes, elles sont utiles. En 1790, le privilège de masculinité sera supprimé dans les successions[20]. Les jeunes filles vont pouvoir choisir leurs époux sans la contrainte paternelle. En 1792, le divorce est autorisé. Des femmes vont se battre pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. Mais bien vite la porte se referme. La religion chrétienne est honnie, mais elle est remplacée par une autre : le culte de la Nation. A cette Nation, les femmes doivent œuvrer pour leur mari, pour leurs enfants. Elles doivent rester à leur place « naturelle », dans la famille. Elles vont de nouveau être bâillonnées, interdites de réunions publiques. Il nous semble extrêmement intéressant de souligner l'interprétation qu'en fit Jacques André[21] et que nous rapporte Michel Tort : « L'entreprise de subversion et de conquête qu'a été la Révolution ne pouvait que fortement solliciter la problématique de la castration et rendre par la même

---

[19] Aurore RUBIO,, Florence BRISSIEU et Patrick SAWICKI, « La République au féminin : histoire des femmes, les femmes et la République en France, rôle social et politique des femmes, représentation et images des femmes dans l'histoire, les femmes et la Révolution, droit de vote des femmes - », [En ligne :

http://www.thucydide.com/realisations/comprendre/femmes/intro.htm]. Consulté le17 janvier 2011.

[20] Seuls les hommes héritent.

[21] Jacques ANDRÉ, *La révolution Fratricide, essai de psychanalyse du lien social*, PUF, 1993.

insupportable toute exhibition des femmes sur la scène politique.[22] » Est-ce là le principal facteur du maintien de la femme dans l'asservissement. L'horreur de son manque ? Est-ce là ce qui va freiner l'application du principe d'égalité ?

Il serait intéressant de comparer avec l'évolution américaine. Pourquoi avec une révolution américaine qui s'est réclamée des mêmes idéaux, la notion d'égalité a plus de facilité à faire son chemin dans le droit de la famille ? Pourquoi le consensus et la négociation, « le contrat » joue un rôle primordial ? Nous ne pouvons dans le cadre de ce travail que nous contenter d'émettre un certains nombre d'hypothèses. Est-ce que dans un libéralisme plus accentué, les forces en présence ont fini par s'équilibrer plus rapidement, alors que le rôle de l'État jacobin a maintenu les anciennes structures plus longtemps ? Et que, loin d'anticiper les évolutions, il n'a lâché des concessions que sous la contrainte de l'électorat ? Il faut souligner que les États-Unis n'ont pas connu l'Empire et la Restauration. Qui a peut-être été un frein dans l'évolution vers la reconnaissance des droits. Mais n'est ce pas par nécessité économique que la porte s'ouvre ? En 1907, les femmes mariées peuvent disposer de leur salaire. L'industrie naissante a besoin de main d'œuvre. Les femmes vont entrer massivement sur le marché du travail. Nous ne savons si aux États-Unis cela fut différent, mais c'est véritablement à notre avis avec la guerre de 1914-1918 que le verrou sauta. 40% des postes de l'industrie furent occupés par les femmes. Elles vont conduire leur vie seules pendant quatre ans. Le rapport à l'intérieur des couples n'a pu que changer. Dans le développement suivant, nous avons choisi de suivre l'évolution de l'accès à l'éducation, à la vie politique, au monde du travail. Cet historique montre l'importance de l'intervention juridique qui intervient pour facilité l'égalité entre hommes et femmes.

En ce qui concerne l'éducation, c'est à l'époque contemporaine que l'accès à l'éducation des filles sera vraiment organisé. Avant cette époque, nous allons nous intéresser surtout à la période du Moyen Age car elle permet de relativiser la situation contemporaine que nous connaissons. Régine Pernoud dans son livre *La*

---

[22] Michel TORT, *Fin du dogme paternel*, Paris, Aubier, 2005. p 44

femme au temps des cathédrales[23] fait revivre avec enthousiasme quelques belles figures féminines comme Dhuoba qui aurait écrit le premier traité d'éducation vers 841-843, Aliénor d'Aquitaine et, à travers elles, entreprend de montrer combien cette période fut plus ouverte aux femmes. Encore s'agit-il surtout du bas Moyen Age. Elle commence par montrer la voie de liberté qu'ouvre aux femmes l'Eglise des premiers siècles. Elle cite à cette occasion le monastère de Bethléem, fondé par Saint Jérôme, « véritable centre d'étude ». Ainsi elle insiste sur les « monastères de femmes [qui] ont été marqués par un intense besoin de vie intellectuel en même temps que spirituel »[24]. Les monastères ont des écoles qui instruisent les enfants, garçons ou filles. Ils reçoivent des dotations afin que soient instruits les enfants pauvres[25]. Par cet intermédiaire, dans une certaine mesure, l'instruction ne touche donc pas que les puissants. Et il semble y avoir une mixité au sein de ces écoles. Par ailleurs, existaient aussi des établissements laïques : « A la fin du XIIIe siècle, il existe vingt-deux maîtresses d'écoles à Paris. [26]» Il semblerait que vers la Renaissance, l'éducation se différencie et que la nécessité d'une éducation pour les femmes se pose. Ici, note notre auteur, l'influence de l'Université se fait sentir. Michèle Riot-Sarcet souligne « l'efflorescence » des monastères du Ve au VIIIe siècle. Ces monastères qui se consacrent à la recherche de la perfection (voie angélique) sont doubles : les hommes et les femmes y vivent ensemble et ils sont dirigés par un abbé ou une abbesse. Ce qui permet cette relative égalité est l'existence de deux interprétations bibliques. Il semblerait que deux interprétation du genre soient rivales à cette époque : celle qui veut que l'homme soit à la fois homme et femme : « *Et Dieu créa l'homme a son image, il le créa à l'image de Dieu, mâle et femelle il les crée.* » (Gn 1, 27) ; et l'autre récit qui veut que la femme soit créée à partir de l'homme et lui soit donc subordonnée. Selon l'auteur, « l'institution ecclésiastique tend au cours des siècles à imposer

---

[23] Régine PERNOUD, *La femme au temps des cathédrales, op. cit.*

[24] *Ibid*. p 25

[25] *Ibid*. p 60

[26] *Ibid*. p 61

l'exégèse défavorable aux femmes »[27]. Il semblerait que les monastères s'enrichissaient de nombreuses donations, et les monastères de femmes particulièrement ; car « les laïcs sont persuadés que leurs prières doivent parvenir plus sûrement aux oreilles divines si elles sont portées par le chant des vierges, relayé au ciel par celui des anges »[28] . Le pouvoir des abbesses qui en usèrent politiquement, la richesse des monastères entraina une mise au pas de la hiérarchie ecclésiastique soutenue par le pouvoir politique. Les restrictions se multiplièrent. Ainsi, les carrières médicales furent fermées aux femmes sous la pression des Universités[29]. De même, les corporations pour le milieu artisanal finirent par expulser les femmes pour lutter contre la concurrence. En effet, comme dans l'agriculture, un artisan travaillait en famille, apprenait à ses enfants le métier et pouvait donc ainsi faire travailler ses filles. De nombreux exemples de cette montée de l'exclusion sont donnés dans l'histoire des femmes en Occident sur le Moyen Age[30]. Les activités féminines se tournèrent vers le salariat et la sous-traitance à domicile. Le travail y était moins rémunérateurs, plus d'appoint. Nous voyons donc se développer une mainmise économique et politique masculine, mainmise qui fut donc, suivant les époques plus ou moins prononcée. Il semblerait que nous la ressentons d'autant plus fermement qu'elle fut forte à l'époque moderne. Les idéaux révolutionnaires d'égalité forment ainsi un contraste marqué avec la réalité. C'est sous la monarchie constitutionnelle que l'éducation des garçons et des filles fut clairement organisée par l'Etat.

En 1836, l'éducation primaire va être ouverte aux filles. La première bachelière en candidat libre aura son diplôme en 1861. Depuis 1880, avec Jules Ferry, les filles comme les garçons sont scolarisées obligatoirement jusqu'à 13

---

[27] Michèle RIOT-SARCEY, *De la différence des sexes - Le genre en histoire, op. cit.* p 107

[28] *Ibid*. p 114

[29] Georges DUBY, Michelle PERROT et Christiane KLAPISH-ZUBER, *Histoire des femmes en Occident, tome 2 : Le Moyen Âge, op. cit.* p 388

[30] *Ibid*. p 394-398

ans[31]. Les premiers lycées pour jeunes filles sont crées à la même époque, mais il fallut bien sûr attendre 1924 pour que les programmes du baccalauréat soient identiques entre filles et garçons. Jusqu'à cette date, les filles passaient un diplôme de fin d'études secondaires. Actuellement les filles ont accès égalitairement à l'éducation et statistiquement y réussissent mieux comme l'affirme une étude de mars 2011 du Ministère de l'Education Nationale[32] :

> La brochure met en évidence des éléments qui restent constants, tant en France qu'au niveau européen : les différences entre les sexes persistent à la fois dans les résultats scolaires, à l'avantage des filles qui sont plus diplômées à la sortie du système éducatif, et dans le choix des filières d'études dans le secondaire puis après le baccalauréat. Lors des divers tests d'évaluation, les filles continuent de se distinguer par une meilleure maîtrise du français, de moindres difficultés en lecture et de meilleurs scores en compréhension de l'écrit. En sciences, bien qu'elles aient des résultats équivalents à ceux des garçons, les filles semblent avoir moins confiance dans leur capacité scientifique.

Voici quelques chiffres : 78.5% de fille en terminale littéraire et seulement 45.5% en terminale scientifique. Les filles représentent 56,4% des effectifs universitaires, 39,5 % des effectifs des IUT, 42.0 % des classes préparatoires aux grandes écoles et 25 % des écoles d'ingénieurs. (Source : Ministère de l'Education nationale, année scolaire 2003-2004 – INSEE 2007). Certains secteurs ne sont pas investis, les femmes sont plus présentes en sciences humaines qu'en sciences dures. En fait dans les secteurs qui correspondaient traditionnellement à leur rôle dans la sphère privée : les enfants (dans l'enseignement : 75% à l'IUFM), dans le soin (82% de filles dans le secteur paramédicale) dans le social (75% de filles).[33] Ainsi, du point de vue de l'éducation, les femmes ont profité de l'égalité d'accès tout en privilégiant certains secteurs corrélés au rôle de la mère. Arrêtons- nous ici sur l'exemple très intéressant de l'école de la magistrature[34]. A priori, nous ne voyons pas la corrélation avec un rôle traditionnelle féminin, bien que réguler les

---

[31] Bien sûr cet âge de la scolarisation obligatoire n'a pas été véritablement respecté ;

[32] COLLECTIF, « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 2011.

[33] *Ibid*.

[34] Anne BOIGEOL, « La magistrature française au féminin : entre spécificité, et banalisation », *Droit & Société*, vol. / 25, 1993, p. 489‑522.

conflits au sein de la fratrie et gérer son fonctionnement interne puisse en faire partie. Statistiquement les candidates à l'école de la magistrature représentaient 84% en 2010[35]. Depuis 2001, la magistrature est majoritairement féminine.[36] On peut déjà noter que les études de droit sont des études littéraires où les femmes sont fortement représentées. Ensuite les jeunes sortantes de l'école aimeraient obtenir un poste de juge pour enfants. C'est d'ailleurs la fonction la plus féminisée[37]. Ensuite les femmes choisissent majoritairement la magistrature de siège. Pour quelles raisons ? Dans son enquête, Anne Boigeol relevait ces témoignages : « Au siège, on a une grande liberté d'organisation, on vient pour les audiences ; et ensuite on travaille chez soi ; ça veut dire qu'on peut aller chercher les gosses à 4 heures. Il y a une souplesse d'organisation qui est plus compatible avec une vie de famille. »[38] Ainsi l'instruction est la fonction la moins féminisée. Elle est perçue comme exigeante pour les horaires : « les interrogatoires peuvent se terminer tard le soir, on est pris le samedi et le dimanche, on a des permanences de nuit pendant la semaine. »[39] Les magistrats du siège ont en outre cette particularité par rapport à ceux du parquet : ils sont inamovibles. Ils ne peuvent être mutés sans leur consentement. Cette garantie apporte donc une certaine sécurité. Les clauses de mobilité entrainent en effet des complications familliales. En ce sens, les femmes magistrates reproduisent jusqu'à une époque récente les comportements traditionnels dans leur choix de carrière. Mais nous précisons bien jusqu'à une époque récente. En effet, il faudrait approfondir la situation actuelle. Le choix des carrières ne serait-il pas en train de s'infléchir vers moins de prédéterminisme, c'est-à-dire les métiers dits féminins traditionnellement et les

---

[35] ANONYME, « Rapport statistique du 1er concours 2010 », Ecole Nationale de la magistrature, 2010.

[36] Christian COINTAT, « Sur l'évolution des métiers de la justice (rapport d'information) », Sénat, 2002.

[37] *Ibid*.

[38] Anne BOIGEOL, « La magistrature française au féminin : entre spécificité, et banalisation », art. cit, p. 489-522.

[39] *Ibid*.

métiers dits masculins seront-ils toujours clairement déterminés ? Les pionniers souffrent pour s'imposer comme une femme dans le bâtiment à notre époque, ou un homme en crèche. Si les femmes ne renoncent pas à mener une carrière et n'arrêtent pas plus tôt leurs études post-bac, il serait logique qu'elles soient plus présentes dans tous les corps de métiers car elles sont tout simplement plus nombreuses.

Mais même si elles réussissent mieux que les garçons scolairement, les résultats sur le marché du travail apparaissent déconnectés de la réalité en amont. Ainsi dans la vie professionnelle et économique : les femmes représentent 47,1 % de la population active ; 30,3 % des femmes actives occupent un emploi à temps partiel contre 5,8 % des hommes ; la part des femmes parmi les travailleurs à temps partiel se maintient entre 2005 et 2006 (82,1 % et 82 %). Le salaire annuel moyen brut des femmes est inférieur à celui des hommes de 18.9 % dans le secteur privé et semi-public, 37% inférieur si on intègre les heures des temps partiels. L'écart place la France au 16ème rang européen sur 27, loin derrière l'Italie avec 4.9%[40]. Les femmes représentent 17.6 % des ouvriers, 76,8 % des employés, 49,4 % des professions intermédiaires, 37,3 % des cadres et professions intellectuelles supérieurs et 17,1 % des chefs d'entreprise de 10 salariés et plus. Dans la fonction publique d'Etat, les femmes constituent 50,8% de l'effectif total et seulement 16,1% des emplois de direction (Source : Association du Corps préfectoral et des Hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, 2009). Dans la fonction publique territoriale, les femmes constituent 59,7% de l'effectif total et seulement 18,0% des emplois de direction (Source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres 2008-2009 - Volume 1, Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat). En conséquence quand arrive l'heure de la retraite : 41% des femmes ont effectué une carrière complète contre 86 % des hommes. Les femmes valident 20 trimestres de moins que les hommes : 137 pour les femmes et 157 pour les hommes. Les

[40] SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ, « Chiffres clés pour l'égalité entre les femmes et les hommes », Secrétariat d'état chargé de la famille et de la solidarité, 2010. p 57

femmes perçoivent en moyenne 1020€ contre 1636€ pour les hommes, en droit dérivé, soit 62% des retraites des hommes. (Source : DREES 2006 / C.O.R. 2008). C'est en raison de leur carrière incomplète que le législateur accordait des trimestres supplémentaires aux mères de famille

Les efforts du mouvement féministe, pour obtenir une émancipation politique, furent portés par le poids que les femmes apportèrent par leur force de travail, mais il fallu, en France, attendre. C'est à la fin de la seconde guerre mondiale, que les femmes obtinrent le droit de vote (21 avril 1944). Enfin, La démocratie s'entendait avec les femmes. Les élus furent donc obligés de tenir compte des aspirations d'une partie de leur électorat. Mais les femmes sont-elles toujours orientées vers la sphère privée, ont-elles réellement conquis la scène publique, politique ? La question de la participation des femmes à la vie démocratique s'est posée dès la période révolutionnaire. Pour le suffrage universel, les députés réfutèrent le droit de vote des femmes car ils estimaient les représenter. A cet argument, il fut répondu par une appréciation différente comme l'exprima madame B.B. du pays de Caux : « Etant démontré avec raison qu'un noble ne peut représenter un roturier, […] les femmes ne pourraient donc être représentées que par des femmes. »[41] Ici est mis en avant la différence entre les hommes et les femmes. Il en découle la non possibilité d'une représentation des femmes par les hommes. C'est sur cet argumentaire que fut reconnu le droit de vote des anglaises. En France, au départ, en raison de la « débilité » reconnue des femmes il fut normal que seuls les hommes aient les capacités de représentation. Ensuite, de nombreux débats permirent une certaine évolution. Ainsi Clémenceau ne jugeait plus les femmes débiles, mais insuffisamment éduquées, cependant elles n'en restaient pas moins manipulables. Le parti radical, par exemple s'opposa au Sénat au vote des femmes car il craignait un vote à droite dû à leur foi catholique. Crainte renforcée par le soutien du pape au vote féminin. Un autre argument est avancé : les hommes peuvent représenter les hommes et les femmes au nom de l'universalité du principe d'égalité entre les sexes. Les anglaises ont obtenu le

[41] Aurore RUBIO, Florence BRISSIEU et Patrick SAWICKI,

droit de vote en se basant sur un autre argumentaire, sur la différence « Si les hommes et les femmes se ressemblaient complètement, nous serions adéquatement représentées par les hommes, mais comme nous sommes différentes, notre spécificité n'est pas représentée dans le système actuel » (Mrs Fawcett)[42]. Cet argument fut efficace, car il reconnaissait l'absence d'égalité dans l'espèce humaine, les femmes étant trop spécifiques par leur nature pour avoir la même demande, les même besoins, les mêmes aspirations. Cela revient à se référer à la notion actuelle de diversité. En France, a-t-on véritablement assisté à une adhésion de cet argumentaire « vicié » ? De 2000 à 2008, fut votée une série de lois pour favoriser l'élection des femmes. Ainsi, il fut décidé d'instaurer la parité. C'est donc là reprendre l'argumentaire fort discutable que nous venons d'évoquer. L'article 1 de la constitution a été modifié par l'ajout d'un alinéa: « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.». L'article 4 complète : « Ils [les partis politiques] contribuent à la mise en œuvre du principe énoncé au second alinéa de l'article 1er dans les conditions déterminées par la loi. ». Ces lois interviennent donc pour forcer l'évolution au niveau politique. Françoise Héritier déplore qu'ainsi la souveraineté soit divisée en deux et que cette parité soit donc un renoncement. Le législateur a préféré imposer la parité. L'évolution des mentalités a en effet permis aux femmes de participer aux élections. Le jeu démocratique s'est élargi, mais les fonctions politiques étaient verrouillées. Il est vrai qu'il eut été préférable que la parité ne soit pas instaurée par la loi car elle marque l'échec d'une reconnaissance des compétences égales des femmes et aussi la volonté masculine de rester entre soi. Janine Moussue-Lavau le démontre clairement par quelques chiffres :

> Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le 21octobre 1946, on dénombrait à l'Assemblée nationale 5,6% de femmes. Après les élections législatives de 1993, on en compte, dans le même hémicycle, 6,1%. Près de cinquante ans pour devoir constater que, en l'absence de mesures contraignantes, il ne se passe rigoureusement rien. La

---

[42] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., dissoudre la hierarchie*, Paris, O. Jacob, 2002. p 268

situation commence à s'améliorer en 1997, précisément parce que, pour ces législatives anticipées, le Parti socialiste, suivant en cela une décision de Lionel Jospin, réserve 28% de ses circonscriptions à des candidates. Mais malgré ce progrès (il y a 10,9% d'élues au soir du second tour des législatives) la France reste à l'avant-dernier rang de l'Union européenne en ce qui concerne la représentation des femmes au Parlement. Seule la Grèce parvient à l'époque à faire plus mal que nous[43].

La France est le premier pays à faire ce choix de façon aussi large. Il faut espérer qu'un jour ces lois seront inutiles, mais contentons-nous-en, d'autant que la réalité montre une grande résistance car elles sont contournées. Ainsi, il est toujours efficace de mettre en première position, une femme dans une circonscription peu favorable. Il est également possible de créer de listes faussement dissidentes pour éviter de se retrouver en troisième position en position moins favorable comme cela s'est passé lors des élections sénatoriales du 23 septembre 2001[44]. Il suffit également enfin d'accepter le paiement de l'amende pour non respect de la loi[45].

Nous allons rapidement évoquer les dernières élections en nous basant sur le Guide « les mode de scrutin de la parité entre hommes et femmes »[46]. Tout d'abord rappelons que les femmes sont aussi nombreuses que les hommes : En France, en 2010, les femmes représentent 51,4 % de la population française soit 31,1 millions de personnes, 52% de l'électorat et 53% des inscrits sur les listes électorales. Ce préalable posé, examinons de plus près la représentativité. Débutons par les scrutins de listes ou la parité est à 50% avec alternance dans le positionnement. Pour les municipales, la féminisation est nette dès les premières élections de 2001 : 25,7% en 1995, 47,5 en 2001, 48,5% en 2008 pour les communes de plus de 3500 habitants élisant les conseillers avec une combinaison de scrutin proportionnel et de scrutin majoritaire. De plus, un effet d'entrainement

---

[43] Janine MOSSUZ-LAVAU, « La parité en politique, histoire et premier bilan », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7 / 1, 2002, p. 41.

[44] *Ibid*.

[45] L'Observatoire de la parité surveille et évalue l'application de la loi son site internet est www.observatoire-parite.gouv.fr/

[46] COLLECTIF, « Guide "les mode de scrutin de la parité entre hommes et femmes" », Observatoire de la parité, 2011.

a été constaté sur les élections dans les communes plus petites où le scrutin est majoritaire. En revanche, il y a toujours peu de maires femmes : 9,6% en 2008 dans les communes de plus de 3500 habitants avec certes un doublement des effectifs depuis 1995, mais le taux est très faible. Pour les petites communes, le taux passe de 7,8% à 14,2%. Pour les élections régionales, la féminisation est très forte : 48% en 2010 de conseillères régionales. Là encore, il y a une dose de proportionnelle. Mais là encore, deux femmes sont présidentes de région sur 22. Les sénateurs sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle dans la circonscription ayant quatre sénateurs au moins. En 1998, il y avait 5,8% de Sénatrices ; en 2008, elle représente 21,9% du Sénat. Les députées européennes étaient déjà nombreuses grâce à la proportionnelle (22,2% en 1979) ; grâce à la parité le taux est actuellement de 44,4%. Si on poursuit avec les scrutins uninominaux, la loi de 2000 impose 50 % de candidats de chacun des deux sexes à 2 % près. En cas de non respect de cette obligation, la loi du 31 janvier 2000 dans son article 15 prévoit une diminution de l'aide :

Lors des élections législatives de juin 2007, les partis politiques se sont privés de plus de 5 millions d'euros par an en investissant seulement 44,6% de candidates (en 2002 ,7 millions d'euros par an pour 38,8% de candidates). En 2007, la féminisation des groupes politiques, importante à gauche, a permis l'élection de 18,5 % de députées.

Parmi les sénateurs élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, on ne compte que 9,5% de sénatrices en 2008. Les assemblées départementales sont elles, majoritairement masculines (13,9% de femmes en 2011). Mais comme les suppléants doivent être de sexe opposé le suppléant est une suppléante. Comme nous le voyons, les modes de scrutin influencent la répartition selon le sexe. Par ailleurs, les directions restent majoritairement masculines. Ce sont des élections sans contrainte paritaire. Consentir à une perte de pouvoir n'est pas aisée. Remarquons que la loi sur le non cumul des mandats fait figure d'arlésienne. Elle permettrait le renouvellement de la classe politique avec la venue de personnes plus jeunes et notamment des femmes, mais le verrou tient bon pour le moment.

Il en est de même dans le monde de l'entreprise. Dix ans après la première loi, le 13 janvier 2011, une nouvelle loi sur la parité est votée. Elle s'attaque à l'entreprise : 40% de femmes doivent obligatoirement être nommées dans les

conseils d'administration des entreprises employant au moins cinq cents salariés et réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 50 millions d'euros. Ce combat pour exister au plan politique et économique ne peut se faire que parce que les femmes ont accès à l'éducation et qu'elles ont des alliés : les hommes. Ces derniers qui ont toujours reconnu des droits aux femmes ont toujours existé mais ils furent dans l'histoire des dissidents isolés. Maintenant, c'est un mouvement de reconnaissance et non plus quelques voix. Un chemin a été accompli, mais ce n'est que le début.

Quelques chiffres peuvent nous éclairer sur la petite lumière qui signale la présence des femmes dans la sphère publique.

Une évidence s'impose : le déclin de la domination masculine n'est que timidement amorcé dans la sphère publique, bastion de l'homme. Politiquement, la reconnaissance des femmes est véritablement forcée. Et nous sommes dans un pays occidental. La lecture des statistiques européennes sur l'égalité hommes-femmes nous conforte dans cette opinion. Ainsi, dans l'union européenne à 27, partout le taux de chômage féminin est supérieur à celui des hommes. Le pourcentage de femmes en dessous du seuil de pauvreté est de 27,22%, celui des hommes est de 16%. 3% des femmes président des entreprises cotées. Dans tous les cas, la représentation des femmes dans la sphère publique est inférieure à celle des hommes. Et pourtant, c'est déjà une situation privilégiée par rapport à certaines parties du monde. Donc il n'est pas vraiment possible d'attribuer aux femmes un poids considérable car elles sont toujours majoritairement absentes des organes de décisions politiques et économiques. Certes, elles commencent à exister publiquement, mais ce processus en est à ses balbutiements.

Nous allons donc maintenant nous intéresser à la sphère privée, soient les rapports homme-femme dans la famille. Là où la femme a longtemps été confinée.

Les conjoints : vers l'autorité partagée

C'est au sein de l'institution du mariage, que nous pouvons très clairement voir au cours du XXe siècle le déclin de la suprématie de l'homme. Ainsi, en 1938, c'est la fin de puissance maritale. L'article 213 du code civil était initialement

rédigé ainsi : « Le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari ». Rappelons que ce devoir d'obéissance avait pour corolaire un droit de correction[47]. Et même s'il était, semble-t-il, déjà tombé en désuétude en 1938, il convient de rappeler qu'il fût considéré comme légal. Ainsi, une ordonnance du XVe siècle explique « quand et comment un homme peut effectivement battre sa femme ». Complétons par l'exemple plus récent du Code Napoléon qui excuse le meurtre par le mari de la femme adultère. La femme est considérée comme la propriété du mari à cette époque pas si éloignée.

Cette puissance maritale fut donc remplacée par la notion de chef de famille. Il exerçait cette fonction dans l'intérêt de la famille. Elle fut limitée au vu de certaines concessions à la liberté de son épouse (liberté politique, liberté de vote, liberté confessionnelle et liberté de relations et correspondance). Il conservait néanmoins le pouvoir de première décision dans les cas non prévus par la loi. Cette notion de chef de famille disparaît en 1970 et les quelques cas prévus par la loi où sa décision restait prépondérante furent supprimés en 1975. Citons ainsi la décision concernant le choix du domicile conjugal. L'article 213 est actuellement ainsi rédigé : « Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir ».

Si les deux époux sont reconnus comme égaux c'est également parce que l'identité distincte de la femme est reconnue. Avant 1938, la femme mariée était une incapable majeure, c'est à dire qu'elle n'était pas reconnue comme adulte responsable. Ses activités étaient subordonnées à l'autorisation de son époux. Rappelons-nous la difficulté qu'eut La Comtesse de Ségur à jouir de ses droits d'auteur ou, plus proche de nous, comment Colette vit ses premiers écrits publiés sous le nom de son mari. En se mariant, une femme perdait son droit d'être adulte.

---

[47] Pour montrer que le respect de l'épouse n'a pas été toujours évident nous rapportons cet extrait particulièrement édifiant (« Le mari qui bat sa femme, la blesse, la taillade de haut en bas et se chauffe les pieds dans son sang, ne commet pas d'infraction s'il la recoud et si elle survit ». (XVIIIème siècle, le droit de Bruges) Geneviève MAIRESSE, « Violences envers les femmes : a qui profite le crime ? », [En ligne : http://www.revue-democratie.be/index.php?p=art&id=108]. Consulté le 21 novembre 2010.

Heureusement, l'article 216 du code civil est dorénavant ainsi rédigé : « Chaque époux a la pleine capacité de droit ». Signalons subsidiairement que légalement chaque époux conserve son nom de naissance en vertu de l'article premier de la loi du 6 fructidor an II (23 août 1794), jamais aboli. Il énonce très clairement : « Aucun citoyen ne pourra porter de nom ni de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance : ceux qui les auraient quittés seront tenus de les reprendre. » L'article IV de la même loi ajoute par ailleurs « qu'il est expressément défendu à tous les fonctionnaires publics, comme les huissiers du Trésor de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille et les prénoms portés dans l'acte de naissance. » C'est en vertu d'un usage conditionné par le code napoléonien que la femme prend le nom du mari. Le mari ayant l'autorité légal dans le ménage, le nom de la femme s'efface en même temps qu'elle. C'est un usage assez symbolique qui efface l'existence d'une femme avant son mariage et marque son entrée dans la lignée de l'époux. Pourtant, *a contrario* dans le nord de la France, selon Gérard Cornu, le mari ajoute à son nom celui de sa femme par un trait d'union et la coutume française et totalement inconnue en Belgique et nous savons que les femmes mariées espagnoles conservent leur nom à une très grande majorité (77%)[48].

Nous avons donc vu l'émergence de l'égalité dans le couple marié. L'émergence de cette dite égalité nous amène à penser qu'elle influe sur la conception du mariage. Ainsi, l'on constate une contractualisation du mariage au détriment de l'institution. Par contractualisation, nous entendons que le mariage finit par se réduire à un contrat entre les deux époux qui n'engagent qu'eux mêmes, ne regarde ni les tiers, ni l'État. Le juge n'aura donc qu'à vérifier la bonne exécution et pourra en prononcer l'annulation avec plus de facilité. Les conséquences pourraient être une grande diversité des contrats. La transformation des devoirs en obligations contractuelles peut, en excluant l'élément moral, présenter le contrat comme un rapport de forces, un affrontement des narcissismes

---

[48] Marie-France VALETAS, « Le nom des femmes mariées dans l'Union européenne », *bulletin mensuel d'information de L'Institut national d'études démographiques*, vol. / 367, avril 2001, (« Population et Société »). p 2

plus qu'un engagement commun constructeur. Mais cette transformation des mentalités est le fruit de divers changements. Les normes juridiques sont conjoncturelles ; elles sont le résultat d'un vote. Cette demande de contractualisation n'est pas uniquement la résultante de l'égalité voulue pour les femmes. Se sentir reconnue, responsable n'implique pas nécessairement vouloir écraser l'autre ; ce serait même plutôt l'inverse D'autres facteurs doivent entrer en ligne de compte. Sans vouloir plus avant développer, il est évident que le déclin de la sacralisation du mariage, le déclin du religieux, ôte la distance que nous qualifierions de respectueuse par rapport à l'institution. Mais la tendance à la contractualisation est peut-être aussi une réaction à la déstabilisation masculine. Dans un contrat, la notion de rapport de forces peut l'emporter sur celle de consensus. Si un des éléments est sûr de soi, il peut pousser au contrat pour obtenir l'avantage. A l'inverse, si l'on veut se prémunir, si une grande prudence préside à l'union, la volonté de conclure un contrat peut s'imposer. C'est ce que l'on peut constater en matière de contrat de mariage portant sur le patrimoine. Mais là encore la fonction de tiers symbolique de la loi, pourra peut-être, préserver le plus faible.

Le mariage instaure un certain nombre de devoirs : « Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance » (article 212 du code civil) et « s'obligent mutuellement à une communauté de vie » (article 215 al 1er du code civil). Nous venons également de voir que les époux assument ensemble la gestion morale et matérielle de la famille.

Mais l'égalité engendre l'expression de volonté pour aménager les rôles et les devoirs. Or le mariage est une institution, c'est à dire qu'il y a un troisième partenaire qui veille au respect des règles du mariage. La famille est considérée comme un fondement de notre société et l'État veille à son fonctionnement. Les intérêts personnels de chacun des membres peuvent donc s'opposer aux obligations d'ordre public que le mariage leur impose. Bien sûr les obligations personnelles peuvent faire l'objet d'aménagements tant que les parties ne portent pas le litige à la connaissance du juge. Par exemple, ils peuvent se mettre d'accord pour se dispenser de vie commune ou du devoir de fidélité. Légalement, ces « pactes conjugaux » sont nuls, car ses devoirs sont impératifs. Mais déjà se profile une tendance à la contractualisation avec les pactes parentaux. Ceux-ci,

comme leur nom l'indique, concernent l'organisation des obligations des parents envers leurs enfants. Le juge s'appuie bien souvent sur ces pactes parentaux pour organiser la garde des enfants lors des divorces. Il en de même des pactes de séparation à l'amiable. « La nullité admise par la jurisprudence au début du XXe siècle est parfois contestée par la doctrine contemporaine, qui se fonde sur la *contractualisation*[49] du mariage[50] ». Ce qui est clairement une première pierre vers la contractualisation. Quant aux pactes patrimoniaux, ils existent déjà, puisqu'il s'agit des contrats de mariage.

Par ailleurs, les devoirs du mariage sont tempérés par les libertés individuelles qui sont particulièrement réactives à l'évolution des mentalités. Il appartient donc au juge de statuer au cas par cas. Ainsi la liberté spirituelle peut s'opposer au devoir de fidélité si certaines sectes peuvent prôner l'abstinence sexuelle ou inversement encourager la liberté sexuelle, et la liberté corporelle n'autorise pas l'adultère. Mais si les devoirs conjugaux semblent primer sur certaines libertés individuelles du fait du mariage, ils peuvent subir des amoindrissements imposés par l'évolution des mœurs. Ainsi l'adultère n'est plus pénalement sanctionné depuis 1975. Seul demeure, en matière de responsabilité pénale, l'abandon de famille.

Si l'on se déplace vers les règles régissant le divorce, on s'aperçoit également que la place de l'État en tant que tiers supervisant le mariage se « défragmente » : ainsi, examinons la place du divorce pour faute. Certes, il est maintenu, mais amoindri. Il symbolisait en quelque sorte la reconnaissance officielle d'un manquement aux obligations du mariage. Le coupable était puni. Maintenant, disparaît le cas où le divorce était prononcé de façon péremptoire, si un des conjoints avait été condamné à une peine prévue dans l'article 131-1 du

---

[49] En italique dans le texte

[50] Dominique LASZLO-FENOUILLET, *Droit de la famille*, 2e éd., Paris, Dalloz, 2008. p 123

code pénal[51]. Cette disparition montre, si l'on reprend les mots de M. Fenouillet, « que le mariage devienne pour l'essentiel une question privée et atteste que l'État a renoncé à en faire un relais de la loi républicaine[52]. » Sans nous attarder, signalons que la faute devient une cause facultative de divorce. L'appréciation très subjective en est laissée aux juges. De plus, la reconnaissance de la faute n'est plus associée à des sanctions patrimoniales. La tentative faite récemment pour proposer que les divorces à l'amiable puissent relever de la compétence des notaires s'inscrit dans la même ligne d'évolution. Ce qui revient à vouloir faire reconnaître une dominante privée au mariage et à accentuer la perte de sa valeur institutionnelle. Le divorce ne sera peut-être plus un jour prononcé par un juge, mais dans une étude. Mais c'est là oublier comme le dit Marie-Cécile Moreau :

> Que le divorce par consentement mutuel est dans la quasi-totalité des cas, un consentement au divorce et rien de plus. Les modalités et les conséquences du divorce pour les conjoints et pour les enfants, restent toujours en litige. Il faudra, c'est humain, discuter, négocier, ajourner, admettre, rediscuter, renégocier, parfois même se tourner vers un divorce contentieux. Les auteurs de la nouvelle proposition croient-ils vraiment, qu'il soit possible pour les futurs divorcés par consentement mutuel, de planifier, eux seuls leur séparation dans un respect, sans contrôle, d'une réelle égalité de leurs deux libertés respectives ?[53]

C'est donc clairement une atteinte aux libertés individuelles, lesquelles sont garanties par la constitution.

Si l'on réfléchit à la notion d'égalité entre les conjoints, on peut s'apercevoir qu'elle peut avoir des conséquences perverses. Ainsi, la notion de la famille comme lieu d'échanges sociaux et creuset de valeurs n'est plus vraiment cotée. « Elle est devenue un choix fondé sur l'amour et la libre décision, elle n'est plus le

---

[51] Article 131-1 : « Les peines criminelles encourues par les personnes physiques sont : 1° La réclusion criminelle ou la détention criminelle à perpétuité ; 2° La réclusion criminelle ou la détention criminelle de trente ans au plus ; 3° La réclusion criminelle ou la détention criminelle de vingt ans au plus ; 4° La réclusion criminelle ou la détention criminelle de quinze ans au plus. La durée de la réclusion criminelle ou de la détention criminelle à temps est de dix ans au moins. »

[52] Dominique LASZLO-FENOUILLET, *Droit de la famille, op. cit.* p 139

[53] Marie-Cécile MOREAU, « Le divorce par consentement mutuel devant notaire ? », Observatoire de la parité, 2008.

lieu de la contrainte mais celui du contrat.[54] » Ce n'est pas ce fait qui est critiquable, c'est plutôt que nous rentrons dans un univers peu stable. Les contrats ne tiennent que par la volonté de deux parties et dans la mesure où chacun y trouve son compte. Les deux parties étant supposées disposer d'un pouvoir de décision égal, les litiges doivent être tranchés par le juge car la notion de concession, de sacrifices, n'intervient pas avec la même acuité qu'autrefois. Pourquoi ? Auparavant, le mariage était sacré, c'est un fait. Mais, il suffit de voir le nombre de divorces à la Révolution Française, pour comprendre qu'aussitôt que certaines femmes emprisonnées dans le mariage ont pu pousser la porte, elles n'ont pas hésité. 60% des demandes unilatérales provenaient des femmes. Outre la régularisation de situation de fait, et la volonté de se protéger contre la terreur, André Burguière souligne que c'est dans le milieu des boutiquières et artisans, donc un milieu où la femme est autonome, qu'on trouve le pic des statistiques. A contrario, en milieu rural, même en cas de violences conjugales, le divorce n'était pas admis, la femme ne trouvant aucune aide dans son réseau familiale ou relationnelle.[55] C'est peut-être parce qu'elles ne s'estiment pas assez reconnues que les litiges augmentent. Ainsi Irène Théry souligne l'augmentation de la tendance procédurière. Elle cite à titre d'exemple particulièrement frappant le cas d'une épouse demandant au juge d'obliger son époux à séparer le blanc des couleurs avant de faire la lessive. Mais va-t-on réellement vers une contractualisation du mariage ? On peut objecter que choisir de s'unir par le mariage c'est vouloir être reconnu aux yeux de tous en tant que couple et c'est également vouloir bénéficier d'une protection accrue. Cela n'est pas offert par l'union libre. Aussi penchons-nous sur la création du PACS et sa simulation du mariage. Celui-ci a été à la base conçu pour les homosexuels. Il ressemble au mariage dans son côté solennel car il doit être enregistré auprès du greffe du tribunal de grande instance et certains Maires procèdent à une simili-cérémonie de mariage à la mairie. On peut poser comme hypothèse que l'engagement

---

[54] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique, op. cit.* p 240

[55] André BURGUIÈRE, « La Révolution et la famille », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 46 / 1, 1991, p. 151‑168. p 161

qu'implique le mariage ne séduit plus. Mais que l'aspect apparemment moins contraignant du PACS apparaît comme un moyen terme permettant une meilleur satisfaction des besoins immédiats. Il ne reste plus qu'à ajouter un pincée supplémentaire de rituel, et les futurs pacsés-séparés seront satisfaits. Et, si les homosexuels vont obtenir en 2013 le droit au mariage malgré le PACS, c'est certes afin d'obtenir ders droits égaux aux couples hétérosexuels, mais c'est surtout pour ne plus être considérés comme différents des hétérosexuels. Le mariage est, par son côté solennel, une reconnaissance du couple formé par la société. Ce besoin s'exprime moins du côté des couples hétérosexuels qui sont de plus en plus séduits par le côté pragmatique du PACS avec ses économies d'impôts et sa facilité de séparation. La lutte pour la reconnaissance de leurs droits passe, pour les homosexuels, par le symbolique de l'institution du mariage. C'est peut-être un peu schématisé, mais c'est ce qui est immédiatement visible. Maintenant c'est peut-être aussi que, plus responsables, plus surs d'eux-mêmes, les conjoints ne ressentent pas le besoin d'une protection accrue, l'apparente simplicité du PACS les séduit. Peut-être est-ce aussi la volonté inexprimée de préserver l'intime, de limiter l'intervention du tiers. Chez les pacsés, ce sentiment se mêle aussi à la conscience d'une instabilité possible de leur union. Ce n'est plus la vision d'un engagement à vie, mais d'un contrat renouvelé par tacite reconduction. C'est la recherche du développement personnel dans le cadre de la vie humaine. La notion de finitude de l'existence et de pragmatisme nous semble très présente. La sacralité du mariage apporte une autre dimension qui dépasse ces notions, une autre vision comme la transmission, le don.

Maintenant si Irène Théry signale l'augmentation des procédures, c'est pour mettre l'accent sur le rôle grandissant du pouvoir judiciaire, son ingérence dans l'intimité des familles. Les familles ne seraient plus capables de résoudre en interne les problèmes rencontrés. Mais il convient également de souligner qu'un certain nombre des procédures de poursuites n'étaient jamais entamées. Connaissant mieux leurs droits, étant plus éduqués, les hommes et les femmes se

défendent. A titre d'exemple, citons quelques extraits du rapport *Chiffres clés pour l'égalité entre les hommes et les femmes*[56] *:*

> 57 % des femmes victimes de violences physiques, soit 613 000 femmes, ont dit avoir été victimes de violences au sein de leur ménage, soit plus du double que le nombre d'hommes dans la même situation (292 000). L'auteur d'au moins un acte de violence est le conjoint pour près de la moitié des femmes victimes et un autre membre de la famille pour 37,8 % d'entre elles. Dans l'ensemble, 1,4 % des femmes de 18 à 75 ans (soit 308 000 femmes) ont affirmé avoir été victime d'un conjoint sur deux ans, soit une valeur près de trois fois plus élevée que celle observée chez les hommes des mêmes âges

Les campagnes de sensibilisation ont, nous l'espérons, un impact certain : « Une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon. Un homme décède tous les 13 jours, victime de sa compagne. Parmi les femmes responsables de morts violentes, 1 femme auteure sur 2 subissait des violences contre 1 homme sur 15.[57] » Ce sont là des faits graves, mais qui montre bien que le nombre des procédures n'est pas encore assez important dans certains domaines.

En conclusion, l'égalité dans le mariage demande que les conjoints sachent l'utiliser. Nous avons un peu l'impression que nous commençons une période d'apprentissage ou des liens différents se sont tissés entre les hommes et les femmes et que si les deux y ont gagnés en liberté, ils refusent parfois de comprendre les nouvelles responsabilités qui en découlent.

Ce chapitre nous a semblé indispensable car il préfigure l'évolution des relations entre les parents et les relations filiales. La famille, c'est d'abord un couple. L'enfant vient après et l'évolution au sein de cette famille conjugale n'est pas sans éclairer celle des rapports entre les parents et les enfants.

Au sein de la famille : Une redistribution des rôles

Le rôle de l'homme en tant qu'époux s'est affaibli. Son rôle, en tant que père, va également connaître une évolution symétrique. Regardons loin derrière

---

[56] SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ, p 64

[57] Sur le site de L'Observatoire de la parité dans repères statiques.

nous, vers le droit romain pour bien remarquer le chemin parcouru. Nous voyons un point culminant, le fameux *pater familias*. Voici la vision que nous gardons de lui : il a droit de vie ou de mort sur sa descendance. Il peut ne pas accepter le nourrisson qui sera abandonné, il peut aussi vendre ses enfants comme esclaves. Il est tout puissant car il tient sa légitimité du pouvoir politique. Nous reviendrons plus loin sur cette vision peu nuancée, mais continuons. L'influence chrétienne va conduire à l'interdiction de l'infanticide et de l'abandon d'enfant (IVème siècle). Quand on parle du *pater familias* actuellement, on n'en retient qu'une version plus édulcorée, celle d'un père sévère et juste. Remontons à une époque plus récente. Quelques droits marquants jalonnent les relations filiales. Du droit de correction découle le droit de demander l'embastillage (sous l'ancien régime) ou la détention (de 1804 à 1935). N'a-t-on pas appelé les prisons pour délinquants mineurs des maisons de correction ? La Révolution Française amorce une évolution. Une loi de 1789 vient limiter la puissance paternelle en fixant la majorité à 21 ans. L'abus de pouvoir paternel sera ensuite sanctionné quand il est contraire aux bonnes mœurs. Ainsi, la loi de 1874 le sanctionne s'il incite ses enfants à la mendicité ; la loi de 1889 peut aussi le déchoir de l'autorité parentale en cas d'incitation à la débauche, au vagabondage et au crime. Par ailleurs, la protection de l'enfant commence à être prise en considération. Ainsi, une loi de 1884, permet de soustraire l'enfant au pouvoir d'un père abusif en le plaçant en nourrice. Elle reconnaît la possibilité de la responsabilité du père en cas de décès de l'enfant. Enfin, en 1935, le droit de la correction paternelle est supprimé et un tribunal pour enfants est institué. En effet, entre temps, une loi de 1924 a introduit pour la première fois la notion d'intérêt de l'enfant. Selon Michèle Dokhan la raison serait « que les classes populaires ne savent pas user de la puissance paternelle, mais en abusent, instituant l'enfant coupable en enfant victime »[58]. Cette conception de l'éducation des classes populaires fût peut-être mise en avant par la bourgeoisie, mais sans doute existe-t-

[58] Michèle DOKHAN, « Les avatars de la puissance paternelle », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 48 / 2, 2002, p. 91.

il bien d'autres causes. Ainsi Marcela Iacub[59] souligne que, devant la rareté des naissances, la IIIème République mène une politique de protection de l'enfance. Ainsi, si les avortements sont très peu punis au XIXe siècle, la répression s'abat au début du XXe siècle et se poursuit bien entendu sous Vichy. Ces mesures s'insèrent dans une politique nataliste que l'État met en place en instaurant notamment une aide pour les mères célibataires et les familles nombreuses même naturelles[60]. Cette reconnaissance de l'enfant ne fera que s'affirmer.

L'autorité parentale

Parallèlement à la montée de la reconnaissance de l'enfant, nous assistons en 1970, avec l'établissement de l'autorité parentale, au coup fatal porté à la puissance paternelle. L'article 371-1 al 1 du code civil définit l'autorité parentale :

> « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »

Ici, sont affirmés la reconnaissance de l'intérêt de l'enfant et également la reconnaissance de droits en tant que sujet. Notons également l'emploi des termes père et mère et non parents. C'est un point important d'identifier clairement les composantes du couple parental. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Cette autorité parentale est d'ordre public, elle est obligatoire. Il est strictement impossible d'y renoncer, sauf sur décision de justice ainsi que le déclare fortement l'article 371 du code civil : « Aucune renonciation, aucune cession portant sur l'autorité parentale, ne peut avoir d'effet, si ce n'est en vertu d'un jugement ». Poursuivons avec la lecture de l'article 371-2 : « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette

---

[59] Marcela IACUB, *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard, 2004.

[60] La fête des mères date de 1930

obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur ». En pratique, l'exercice de l'autorité fonctionne ainsi : chaque parent agit au nom des deux pour « tout acte usuel », l'autre parent étant réputé avoir consenti. C'est un peu comme les pouvoirs d'un gérant de société. Il faut que la gestion courante soit assurée. Là encore, le juge aura à intervenir. Car la qualification d'actes usuels relèvera du juge en cas de désaccord entre les parents. Cela non seulement si le désaccord porte sur un acte important, mais également sur la qualification « d'acte usuel » qui permet à un des parents d'agir seul. Citons à titre d'exemple la reconnaissance d'acte usuel, d'une opération médicalement nécessaire, ici une circoncision. Le tribunal d'instance refuse que soit reconnue au médecin l'obligation de retenir l'accord des deux parents « si rien ne lui permet de supposer le désaccord des parents et qu'au surplus le père n'aurait pu si opposer dès lors qu'elle était médicalement nécessaire.[61] » Bien sûr, nous nous plaçons ici dans le cas ou les deux parents ont reconnu l'enfant soit dans le mariage, soit par déclaration conjointe. Mais, insistons sur le fait qu'il n'y a autorité conjointe à l'égard de l'enfant que s'il y a une double filiation établie selon des conditions reconnues par la loi. En effet, il subsiste encore une prépondérance à l'égard cette fois de la mère d'un enfant naturel, si la reconnaissance paternelle volontaire n'a pas été faite durant la première année de l'enfant. « Pour peu qu'une de ses conditions manque, l'exercice n'est pas conjoint, mais unilatéral en faveur de la mère.»[62] Par reconnaissance volontaire, il faut entendre ici l'exclusion de la reconnaissance judiciaire prononcée suite à une procédure. Cela semble en effet logique. Le père n'a pas voulu à l'origine reconnaître l'enfant, ni endosser ses responsabilités à son égard. Il doit donc se décider spontanément et rapidement pour exercer une autorité parentale conjointement avec la mère. Heureusement, la porte reste entrouverte. Il sera toujours possible de rétablir l'équilibre par une déclaration conjointe, mais encore faut-il qu'il y ait accord. Nous voyons toujours ici privilégié l'intérêt de l'enfant qui a droit à ses deux parents ainsi que le respect du principe d'égalité entre les parents. Mais il est toutefois tempéré par l'avantage

---

[61] TGI Paris, 6 nov. 1973.*Gaz. Pal*; 1974, I, 299, *note Barbier*.

[62] Gérard CORNU, *Droit civil : la famille*, Paris, Montchrestien, 2006. p 110

donné à la mère qui décide en dernier lieu et non le juge pour une fois. La prépondérance était plus marquée dans la loi de 1972, car l'exigence d'une vie commune était de surcroit requise. Il arriva donc que certaines femmes abusèrent de leur connaissance de la loi pour couper le père de son futur enfant et se précipitent pour faire une reconnaissance prénatale précoce. Elles ont avec ce dispositif et avec leur avantage naturel (on peut espérer qu'elles ont la connaissance de sa grossesse avant le père) les moyens légaux de priver un père de droits sur son enfant. Or 50% des naissances sont hors mariage, 20% des enfants nés hors mariage sont reconnus tardivement par le père. Cependant, le droit tempère cette exclusion de l'exercice de l'autorité parentale. L'autre parent dispose d'un droit de visite et d'hébergement. Suivant l'article 373-2-1 du code civil, celui-ci ne peut en être privé que pour « des motifs graves » (une notion que la jurisprudence a dû définir). Par ailleurs, il a le droit et le devoir de surveiller l'éducation et l'entretien de l'enfant. Pour ce faire, il doit être informé « des choix importants » (notion faisant encore appel au bon sens des juges en se référant toujours à la notion de l'intérêt de l'enfant). Donc, en cas d'exercice unilatéral de l'autorité parentale, l'autre parent dispose d'un minimum de droits, si la filiation à l'égard de l'enfant a été établie bien sûr.

Quand jurisprudence rime avec intérêt de l'enfant

Les différentes modalités de l'exercice de l'autorité parentale peuvent être soumises à l'appréciation du juge sur bien des points, y compris sur les restrictions à apporter à l'autorité parentale. En effet, la règle est que l'autorité conjointe est toujours préférable à une autorité unilatérale, mais, dans certains cas, en fonction de l'intérêt de l'enfant, des aménagements, voire sa suppression peut être envisagée. Cependant les décisions sont toujours révisables, jamais définitives.

Rappelons que le juge ne peut obliger une mère d'un enfant naturel non reconnu volontairement par son père dans l'année de naissance à partager son autorité parentale. Hormis ce cas, le magistrat dispose d'un pouvoir d'appréciation. Prenons la notion de motifs graves incluse dans l'article 373-2 du code civil. Elle ne peut être invoquée pour refuser le dit droit de visite et d'hébergement et surtout, cette fois, priver de l'autorité parentale un parent homosexuel :

> L'homosexualité non déniée du père n'est pas un motif pour restreindre le droit de visite et d'hébergement dès lors que la relation qu'il entretient avec son compagnon apparait stable et que sa personnalité et son comportement habituel ne font l'objet d'aucune critique[63].

Par contre, la cour de cassation a confirmé le jugement de la cour d'appel de Paris du 3 février 1998 sur une qualification de « motifs graves » :

> Attendu que la cour d'appel a fondé sa décision sur les pressions morales et psychologiques que M. X... faisait peser sur ses filles encore très jeunes, notamment en exigeant le port du « voile islamique » et le respect de l'interdiction de se baigner dans des piscines publiques, et sur l'absence de « signe d'évolution » de sa réflexion pour prendre en compte leur développement psycho-affectif et laisser une place à la mère ; que, par ces motifs, qui ne constituent pas une simple référence à d'autres décisions et ne méconnaissent pas la Convention précitée, la cour d'appel a légalement justifié sa décision fondée sur la considération primordiale de l'intérêt supérieur des enfants.

Nous pouvons voir ici que la cour passe outre la liberté religieuse invoquée pour se centrer sur l'intérêt primordial de l'enfant. Les juges ont également retenu comme « motifs graves » le fait pour le père et sa nouvelle épouse de s'exhiber devant les enfants et de regarder en leur compagnie des programmes télévisuels érotiques[64]. *A contrario*, la cour de Reims (27 juin 2002) a rejeté la demande de modification de la résidence habituelle des enfants aux motifs que la mère appartenait à un mouvement religieux car celui ci n'était pas répertorié dans les mouvements sectaires aux pratiques condamnables. De même, a été rejeté une demande fondée sur la détention d'un python comme animal domestique de l'autre parent. Mais parfois l'appréciation de la loi mous semble prendre en défaut le simple bon sens comme nous pouvons le voir dans cet arrêt de la cour de cassation de 2006[65] : elle confirme le jugement d'appel qui avait prononcé le divorce aux torts exclusifs de l'époux pour violence mais par contre :

> Vu les articles 371-1, 372 et 373-2-8 du Code civil ; attendu que le parent qui exerce conjointement l'autorité parentale ne peut se voir refuser un droit de visite et d'hébergement que pour des motifs graves tenant à l'intérêt supérieur de l'enfant ;

---

[63] Poitiers, 28 avril 1999 ; *JCP* 2002, IV, 1305; RTD civ. 2002, 286, obs. Hauser ; Juris-Data n°156231

[64] Rennes, 3 mars 1994 : *JCP* 1994, IV, 2598

[65] Cass. 1 ére civ. 14 mars 2006. Bull. I, n° 147, p. 134; RTD civ. 2006, 300 et 549, obs. Hauser ; Dr. Famille 2006, 157, note Murat ; Juris-Data n° 2006-032653

> attendu que pour « réserver » le droit de visite et d'hébergement de M. X... sur son fils Louis, la cour d'appel a retenu que même s'il n'existait pas de motifs graves permettant de supprimer ce droit, il n'était pas envisageable d'instaurer un droit de visite et d'hébergement conforme à la demande du père, qui risquerait de perturber gravement l'équilibre psychologique de l'enfant ; qu'en statuant ainsi, la cour d'appel a violé les textes susvisés.

Cela semble en effet surprenant étant donné le motif du divorce. Mais rien ne prouve, comme l'a affirmé la cour d'appel, qu'un droit de visite et d'hébergement du père compromettrait l'intérêt de l'enfant. Il s'agit de suppositions qui ne sont fondées que sur les causes du divorce des parents. Or ici il ne s'agit pas de prononcer le divorce entre le père et l'enfant, mais de maintenir le lien tant que ce n'est pas préjudiciable à l'enfant. En l'occurrence, ici le père a été reconnu auteur de violences conjugales et non parentales. Aucun fait allant dans le sens d'une violence envers l'enfant n'a été présenté devant la cour d'appel. Nous dirions qu'en l'espèce la cour d'appel a appliqué « le principe de précaution »». Ce que n'a pas admis la cour de cassation.

Le législateur a assigné clairement à l'autorité parentale un but : la protection de l'enfant. Cette exigence implique qu'y déroger sera sanctionné. A cette fin, la dernière réforme de 2002 sur l'autorité parentale consacre la séparation du couple conjugal du couple parental, en affirmant que les liens parentaux demeurent et ne sauraient être rompus du fait de la séparation du père et de la mère de l'enfant. C'est la mission du juge aux affaires familiales. Sa compétence générale est déjà affirmée dans l'article 373-2-6 du code civil :

> Le juge du tribunal de grande instance délégué aux affaires familiales règle les questions qui lui sont soumises... en veillant spécialement à la sauvegarde des intérêts des enfants mineurs. Le juge peut prendre les mesures permettant de garantir la continuité et l'effectivité du maintien des liens de l'enfant avec chacun de ses parents. Il peut notamment ordonner l'inscription, sur le passeport des parents, de l'interdiction de sortie du territoire français sans l'autorisation des deux parents.

Le dernier point est très précis car il souligne l'attention toute particulière portée par le législateur sur la prévention des enlèvements internationaux d'enfants malheureusement très fréquents. Hormis ce point, les termes restent généraux. Ainsi sont désignés les parents et non le père et la mère. Il concerne donc tous les parents et tous les enfants quels qu'ils soient. L'importance du maintien des liens filiaux est également affirmée dans d'autres articles comme, en cas de séparation, « maintenir des relations personnelles avec l'enfant » et « respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent » (article 373-2 al 2 du code

civil). Et également dans l'article 373-2-9 du code civil sur la garde alternée où il est bien précisé que la décision est subordonnée à l'intérêt de l'enfant. Afin de maintenir le dialogue, la loi commence déjà par reconnaître officiellement les pactes conjugaux (article 373-2-7 du code civil) sauf s'ils ne préservent pas suffisamment l'intérêt de l'enfant ou si le consentement des parents n'a pas été donné librement. Dorénavant, cette convention est homologuée, même en dehors de toute procédure de divorce, notamment pour les concubins ou avant le mariage pour régler certains points estimés importants comme la religion des enfants. Cette convention doit être établie selon les modalités de l'exercice de l'autorité parentale. Ainsi la cour de cassation annula une convention de concubinage, car celle-ci avait fixé les contributions à l'éducation et l'entretien des enfants à hauteur de la moitié des revenus de chacun. Ce faisant elle contrevenait aux dispositions suivant lesquelles la dite contribution est fixée proportionnellement aux ressources de chacun. En fixant ainsi un seuil élevé, elle pouvait inciter fortement un concubin à éviter la séparation d'avec son compagnon ou sa compagne pour des raisons financières ce qui aurait été contraire au principe de la liberté individuelle. Notons que, dans l'article 375-2-7 du code civil, il est question de préserver l'intérêt de l'enfant mais non de tout rédiger en fonction du dit « intérêt ». Ici intervient la notion de compatibilité des différents intérêts des parties en présence, la loi veillant seulement à protéger l'enfant qui est peu à même de se défendre. Enfin, ces pactes conjugaux peuvent être modifiés à tout moment. Le juge va donc conserver le pouvoir de protéger l'enfant. Il peut être saisi par l'autre parent, mais surtout par un tiers par le biais du ministère public car la protection de l'enfant est une obligation à laquelle les parents ne peuvent se soustraire. Et surtout, il n'est pas reconnu à l'enfant la possibilité de saisir le juge. Cette interdiction vise à le protéger. Il peut être auditionné, entendu pendant l'enquête sociale, mais il n'est pas reconnu comme partie dans la procédure qui oppose ses parents. Ainsi, il ne peut divorcer d'avec ses parents.[66] Cependant le

[66] Cas d'une procédure aux États-Unis citée dans Michèle DOKHAN, « Les avatars de la puissance paternelle », art. cit. , p. 91.*Ibid*.

juge a l'obligation de l'auditionner s'il en fait la demande comme l'affirme l'arrêt du 18 mai 2005 de la cour de cassation :

> Viole les articles 3.1 et 12.2 de la Convention de New York du 26 janvier 1990 relative aux droits de l'enfant, ensemble les articles 388-1 du Code civil et 338-1, 338-2 du nouveau Code de procédure civile, l'arrêt qui ne se prononce pas sur la demande d'audition de l'enfant formée par lettre, en cours de délibéré, dans la procédure engagée par son père pour voir modifier sa résidence, alors que la considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit de celui-ci à être entendu lui imposaient de prendre en compte la demande de l'enfant.

Dans la ligne d'exemples militants pour que soit entendue la parole de l'enfant nous nous permettons d'insérer ici un cas tiré du rapport annuel 2006 du défenseur des enfants :

> Enfants vivant en familles d'accueil (Arthur (14 ans) et Léo (10 ans) 17: Quand Arthur saisit la défenseure des enfants, son frère Léo (10 ans) et lui-même (14 ans) viennent d'être informés qu'ils allaient quitter dans les deux jours la famille d'accueil dans laquelle ils vivent depuis 9 ans. Les services de l'aide sociale à l'enfance ont décidé qu'il était opportun de placer Arthur en foyer et de confier Léo à une autre famille d'accueil. La teneur de la lettre d'Arthur montre son incompréhension et son état de sidération devant ces choix, pour lesquels il n'a pas été entendu, et dont il n'a pris connaissance que deux jours avant son départ '' je suis entouré d'adultes qui ne tiennent pas compte de ma souffrance '', écrit-il, en évoquant deux souffrances, celle de la séparation d'avec son frère Léo qui lui est insupportable et celle de l'éloignement de leur famille d'accueil chez laquelle il ressent un sentiment de stabilité et de repères. Parallèlement à la défenseure des enfants, il a écrit au président du conseil général et au juge des enfants pour avoir des explications sur le motif de ces décisions. Arthur est alors entendu dans le cadre d'une réunion organisée par l'aide sociale à l'enfance ce qui donnera lieu à une révision de la décision par le juge qui maintient temporairement Arthur dans sa famille d'accueil. Mais il n'en est pas de même pour Léo qui changera de famille d'accueil et d'école, ne s'y adaptera pas et sera finalement placé dans un foyer dans lequel son comportement ira en s'aggravant. Arthur qui est plus âgé a réussi à formuler sa peine en écrivant et en réussissant à se faire entendre. Léo qui est plus jeune exprime sa détresse à travers des troubles du comportement.[67]

Dans ce cas, un des enfants a pu se faire entendre, mais la fratrie a néanmoins été séparée. Dans le même rapport, une jeune femme regrette de n'avoir pas pu faire entendre sa douleur dans la procédure de séparation entre sa mère et son beau-père. Pas un instant, la possibilité de son audition n'a été envisagée ; sa douleur a été escamotée. Le législateur a pourtant prévu le maintien de lien avec des personnes qui ne constituent pas le couple parental. Ce peut être

---

[67] DÉFENSEUR DES ENFANTS, « L'enfant au cœur des nouvelles parentalités - rapport annuel 2006 - Législation PSY », [En ligne : http://www.legislation-psy.com/spip.php?article1532]. Consulté le21 novembre 2010.

des ascendants mais aussi des frères et sœurs, des beaux-parents, ou une famille d'accueil. Il a, pour ce fait, rédigé l'article 371-4 du code civil.

En effet, la France[68] compte 1,6 millions d'enfants qui vivent dans des familles recomposées et environ 30 000 enfants dans des familles homoparentales reconnues. Le juge a donc la possibilité d'assurer la protection de l'enfant au mieux des intérêts de ce dernier. Ainsi, il peut prendre diverses mesures comme l'assistance éducative, la mise en place d'aide à la gestion du budget familial, la délégation d'autorité parentale ou plus gravement le retrait de l'autorité parentale[69]. Mais pour que tous les besoins soient entendus il faut parfois se battre : Simon a obtenu un droit de visite et d'hébergement sur la base de l'article 371-4 du code civil pour son beau fils Gérard lors de son divorce. Il demande maintenant une délégation d'autorité parentale pour pouvoir faire tous les actes usuels concernant Gérard car il ne peut par exemple l'emmener chez le dentiste, comme cela lui est déjà arrivé. Mais il va falloir entamer une longue procédure. Citons également un autre cas qui montre que le juge suit l'évolution des nouvelles parentalités. Nous entendons ici les liens parentaux au sens large qui unissent un adulte à un enfant. Ainsi, la délégation d'autorité parentale est admise pour l'un des membres d'un couple homosexuel. En effet, il ne peut y avoir de filiation établie que pour l'un des deux. Le juge a donc admis l'effectivité des liens qui unit l'enfant à l'autre parent et ce même en cas de séparation.[70] Dominique Fenouillet insiste sur la première règle que doit suivre le juge : la recherche d'une solution consensuelle. Il peut inciter fortement à la consultation d'un médiateur familial. Le juge intervient donc dans la sphère privée, mais il intervient aussi au nom de la société pour défendre ses valeurs que nous avons reconnues.

Nous avons vu que si l'enfant a une double filiation, l'autorité parentale est exercée de façon indifférenciée par les deux parents au regard de la loi. Ainsi

---

[68] *Ibid*. p 9

[69] Le terme déchéance a été retiré en raison de sa connotation morale.

[70] TGI Paris, 2 juil. 2004 : Dr Famille 2005, 4, note Murat

l'égalité mène à la parité et, dans le cas de relation avec un enfant, nous sommes, selon certains, passés à la parentalité, ce terme introduisant la notion d'interchangeabilité entre les deux parents. Et pourtant les termes père et mère continuent souvent de leur être attribués. Comme nous le voyons dans l'extrait suivant, lors du vote de la loi à l'Assemblée Nationale, Christine Lazerges concluait : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs fondés sur l'intérêt de l'enfant. S'il y a diverses formes de famille, il n'y a qu'un droit de l'autorité parentale, reposant sur l'idée que l'enfant a besoin de ses père et mère et que ceux-ci sont parents pour la vie. » Cette conclusion reprend aussi la notion grandissante de l'intérêt de l'enfant. Heureusement, une certaine limite est mise dans la contestation de l'autorité parentale : l'enfant ne peut être à l'origine de la procédure. Il est cependant entendu suivant son âge, Ceci est extrêmement délicat dans les médiations lors des divorces car les situations existent où l'enfant non reconnu comme sujet se soumet au désir d'un parent. C'est ce que l'on appelle maintenant l'aliénation parentale. Pour faire plaisir à un parent, l'enfant rejette l'autre. Cette haine construite, et si facile à créer envers le père, sera source possible de pathologies ultérieures. C'est un des risques du développement de la famille, non sous une forme institutionnelle, mais sous la forme d'une association avec participation de tous les membres selon une forme décisionnelle « pluricéphale. »

L'intérêt de l'enfant et l'arrêt Perruche[71]

Cet arrêt est singulier ; il est important. Il nous semble nécessaire de nous y attarder. Rappelons les faits. Un médecin et un laboratoire biologique sont attaqués par les parents d'un enfant né handicapé. La mère avait contracté une rubéole et l'enfant a été atteint *in utéro*. Les analyses biologiques n'en avaient pas rendues comptes. Les parents attaquèrent le médecin et le laboratoire pour que leur soit octroyé un dédommagement pour le dommage causé à l'enfant du fait de

[71] Cour de cassation en assemblée plénière. 17 novembre 2000. Site de légifrance

sa naissance. A notre sens, c'est un dévoiement de la notion de « l'intérêt de l'enfant ». La cour décida en son assemblée plénière :

> Dès lors que les fautes commises par un médecin et un laboratoire dans l'exécution des contrats formés avec une femme enceinte avaient empêché celle-ci d'exercer son choix d'interrompre sa grossesse afin d'éviter la naissance d'un enfant atteint d'un handicap, ce dernier peut demander la réparation du préjudice résultant de ce handicap et causé par les fautes retenues.

L'argument de l'avocat général a été rejeté. Celui-ci arguait que c'est la rubéole qui est la cause du handicap de l'enfant et non l'erreur de diagnostique. Il ne peut donc être démontré un lien de causalité entre l'erreur de diagnostique relevant de la responsabilité médicale et le handicap. Il a donc été reconnu par la cour que le fait de naître handicapé était préjudiciable. Qu'est-ce que l'enfant va penser quand il saura que ses parents ont porté plainte parce qu'ils ne supportaient pas sa naissance ? C'est la question que nous nous étions posée à l'époque des faits. En dehors de la problématique du handicap, n'aurait-il pas fallu penser à l'avenir de l'enfant et de son accueil maintenant qu'il était là ? En fait, c'est bien ce qui s'est passé. Il semble qu'il s'agissait d'indemniser un préjudice très important et ayant un coût élevé. Un exemple va éclairer cette interprétation.

Dans un autre arrêt précédent[72], les juges avaient relevé le préjudice du handicap pour accorder une pension à vie pour l'enfant. :

> En s'abstenant d'informer Mme Quarez du fait que, compte tenu des conditions dans lesquelles il avait été effectué, l'examen chromosomique des cellules du fœtus qu'elle portait, qui n'avait révélé aucune anomalie, pouvait être affecté d'une marge d'erreur inhabituelle, le centre hospitalier régional de Nice a commis une faute de nature à engager sa responsabilité. Cette faute ne pouvant être regardée comme la cause de la trisomie dont l'enfant est atteint, le centre hospitalier ne saurait être condamné à verser une indemnité au jeune Mathieu Quarez. En revanche, la faute commise par l'hôpital doit être regardée comme la cause directe des préjudices que l'infirmité de l'enfant entraîne pour ses parents. Il résulte en effet de l'instruction qu'en demandant qu'il soit procédé à une amniocentèse ceux-ci avaient clairement manifesté leur volonté d'éviter le risque de mettre au monde un enfant trisomique et que les résultats qui leur ont été communiqués les ont faussement conduits à la certitude que l'enfant conçu n'était pas porteur de cette anomalie génétique et les ont dissuadés de faire pratiquer une nouvelle amniocentèse dans la perspective d'une interruption volontaire de grossesse pour motif thérapeutique ».

L'hôpital est condamné à indemniser les parents. Les circonstances sont semblables. Mais dans l'arrêt Perruche, l'action a été faite au nom de l'enfant.

---

[72] CE, 14 février 1997, centre hospitalier régional de Nice c/époux Quarez, *RFDA*, 1997, p. 379

C'est donc en se mettant à sa place, par délégation, que l'action est entreprise. En appel, la demande avait été rejetée au motif qu'un être humain n´est pas titulaire du droit « de naître ou de ne pas naître, de vivre ou de ne pas vivre. » L'avocat général avait repris cet argumentaire devant la cour de cassation en refusant l'acceptation de sentences telles que « certaines vies ne valent pas la peine d´être vécues ». Il s'était indigné que l'on puisse invoquer un « préjudice de vie » pour obtenir une indemnisation qui ouvrait la porte en grand à la justification de l´euthanasie : « la mort miséricordieuse ». D'aucuns se sont également inquiétés du recours possible d'enfants contre leurs géniteurs qui leur ont donné la vie en ayant connaissance de leur handicap. Cet arrêt donc va relancer le débat sur l'existence de droits naturels reconnus à l'être humain sur lequel il n'a aucune prise. Sa vie ne lui appartient pas. Il ne peut en disposer même par délégation et en tant qu'individu vivant en société, il doit donc se conformer à ces droits qui ont été admis. Pour certains, c'est ce que remet en cause l'arrêt Perruche. La nature du droit est sociale. Stéphane Bauzon résume ainsi ce qui est du devoir du juge : « Pour prendre une décision, le juge s'aide de textes juridiques, mais sa prudence est de déceler un équilibre dans les rapports sociaux propres au cas d'espèce sans pour autant négliger la puissance qui se trouve dans l'acte disputé (soit les faits disputés)[73]. L'équité c'est trouver un point d'équilibre. » Les juges dans l'affaire Perruche voulaient indemniser un handicap et soulager ainsi les parents, mais ils n'ont peut être pas utilisé les arguments adéquats. Ce débat houleux fut tranché par la loi du 4 mars 2002[74]. Dans son titre I, article 1er alinéa 1er, elle énonce que : « Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance ». Mais une autre question a été posée qui ouvre un débat autre que celui des droits naturels de l'homme : est-il normal que les juges cherchent à indemniser les parents ou l'enfant ? La société doit-elle faire obtenir une réparation pour une maladie sous prétexte que la science aurait dû l'empêcher ? Là, nous apercevons un autre versant des conséquences de la jurisprudence Perruche. Il nous éclaire sur

---

[73] Stéphane BAUZON, *La personne biojuridique*, Paris, PUF, 2006, p 100

[74] Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, JO, 5 mars 2002, p. 4118

la « non responsabilisation » du sujet. Celui-ci a des besoins à satisfaire. En l'occurrence, il souhaite un enfant. Il s'en remet à la science pour lui garantir que son cadeau sera parfait, sinon il ne le commande pas, le refuse en cours de fabrication. Loin de nous de vouloir décrier le droit à l'avortement. Avoir un enfant, c'est s'engager, et c'est responsabiliser aussi les parents que de leur reconnaître ce droit à l'avortement. Mais, dans les cas cités, les parents refusent le caractère aléatoire des résultats scientifiques. Une naissance ne se passe pas toujours très bien. Et comme nous l'entendons souvent : « l'échographie n'est pas une photo de famille ». Elle ne donne pas toujours de bons comptes-rendus. La naissance est encore un phénomène naturel. Et la nature est parfois injuste. Dans ces arrêts, les parents se sont reposés sur les diagnostiques ; ils n'ont pas envisagé que la science puisse se tromper et n'auraient sans doute pas admis que l'accouchement se passe mal. Nous rejoignons ici le questionnement que Jean Pierre Lebrun soumet à Charles Melman dans leur livre *l'Homme sans gravité*[75] : « Doit-on aller jusqu'à penser qu'on pourrait avoir affaire aujourd'hui à un sujet non responsable ? Ce qui rejoindrait ce vœu très actuel de se faire reconnaître à chaque occasion comme victime ».

Nous avons donc vu que, dans l'arrêt Perruche, à notre sens, l'intérêt de l'enfant est manipulé. Soit il est considéré comme un être humain vivant en société et il ne dispose pas de sa vie et ne peut donc demander réparation pour être né. Soit il est pris en compte une notion sensiblement différente : c'est la qualité de sa vie qui est soupesée (et là se pose une notion de critères et de jugement subjectif). Ici ce sont ses parents qui viennent soumettre leur jugement à l'approbation du juge. Ils estiment représenter l'enfant qui ne répond pas à leurs normes d'existence *a minima* d'une condition humaine digne et demande pour cela réparation. Et, par une construction juridique, cette demande est faite au nom d'un enfant encore mineur et handicapé moteur et mental. Ici s'impose la vision des parents. Le désir des parents fut déçu. De cette frustration, ils demandent réparation.

---

[75] Charles MELMAN, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, *op. cit.* p 80-81

La transmission du nom

Évoquons maintenant un autre point important qui illustre le déclin de la domination paternelle en France : celui du nom. En effet, c'est à travers la transmission du nom que, pour certains, l'autorité du père apparaît la plus symboliquement déclinante. Mais les derniers changements concernant l'autorité au sein de la famille sont-ils réellement repérables à travers la dite transmission du nom ? Traditionnellement, le nom patronymique du père ayant reconnu l'enfant ou du mari seul prévalait. C'est la marque d'appartenance à une lignée. Un homme se reconnait père de cet enfant en lui donnant son nom. L'enfant trouve sa place dans la chaine des générations. Il en était clairement ainsi dans la Rome antique où le père soulevait ou non l'enfant. Cette reconnaissance dépendait exclusivement de sa volonté. Notons qu'il n'en est pas de même pour l'homme marié qui est nommé comme père par la loi et non de son propre fait. Il a à sa disposition une action en désaveu de paternité, mais il lui faudra prouver une absence de liens biologiques. Sa volonté de ne pas être père ne lui est pas accordée s'il est marié. En cas de naissance naturelle, la transmission du nom paternel est moins assurée. Ainsi en cas de reconnaissance prénatale par la mère d'un enfant naturel, c'est-à-dire hors des liens du mariage, l'enfant portait le nom de sa mère et celle ci dispose d'ailleurs de l'autorité parentale à son égard comme nous l'avons sous certaines conditions. Des pères non avertis de ses dispositions juridiques en ont été cruellement affectés. L'article 311-21 du code civil stipule toujours que l'enfant porte le nom du premier parent qui le reconnaît (ce qui avantage la mère). Bien sûr, lors de l'établissement de la seconde filiation, par déclaration conjointe, les parents peuvent choisir suivant le régime commun. Mais il faut un accord et cette fois aucun recours n'est prévu. Pour le régime d'attribution du nom qui a été mis en vigueur en 2005, nous pouvons voir un effort en faveur de l'égalité entre les époux. Actuellement, les parents choisissent quel nom leur descendance doit porter : « soit le nom du père, soit celui de la mère, soit les deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux, dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux »(article 311-21). Sans déclaration conjointe pour les enfants ayant une

double filiation, les noms sont placés selon l'ordre alphabétique[76]. On peut donc remarquer qu'ici encore pour que chacun puisse transmettre son nom, il est nécessaire d'être d'accord. C'est sans doute encore reconnaître que l'attribution relève du domaine privé ce qui escamote la fonction sociale du nom selon la formule de Fenouillet. Le nom en effet nous représente dans la société. Mais on peut aussi remarquer que si le législateur a voulu reconnaître l'égalité dans le couple à travers la transmission du nom, en cas de désaccord, c'est la solution traditionnelle qui l'emporte. Il n'est donc pas besoin de recourir au juge. La justification de ce maintien d'une position pour une fois traditionnelle est que le père ne pouvant s'affirmer en tant que père comme la femme par la gestation, il est apparu nécessaire de maintenir cette dernière possibilité d'affirmation de l'autorité paternelle. Ces diverses prises de positions qui semblent traduire un certain malaise montrent que la transmission du nom est une notion très importante et également que la société française par la voie de ses législateurs est encore très attachée au symbole de l'institution familiale et à la notion de lignée patrilinéaire. Et pourtant on peut se demander s'il s'agit bien là d'une grande concession à l'autorité parentale. Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'Espagne, où chacun sait que les enfants portent le nom de leurs deux parents, il ne semble pas que cela soit dans ce pays un symbole de l'affaiblissement de la puissance paternelle.

Examinons de plus près ce double nom. Il s'agit tout simplement de montrer que l'enfant représente par son nom l'union de la lignée du père du père et du père de la mère. La mère ne transmet pas (comme en France également maintenant) le nom de sa mère mais le nom de son père. Enfin quand les enfants deviendront parents, quel nom vont-ils transmettre ?

Le problème majeur dans la transmission du nom est celui d'appartenance à une lignée. Ce qui semble important pour le sujet est son inscription dans une histoire, sa possibilité de se situer. Nous reprendrons ce point dans un chapitre ultérieur, mais nous souhaitons ici rappeler que, historiquement, l'intangibilité du

[76] Jusqu'à la loi du mariage pour tous c'est le nom du père qui prévalait

nom de famille, sa transmission par la lignée paternelle, est récente. Certes, en droit romain, le citoyen avait trois noms : son prénom, le nom de sa famille et celui de son clan (sa *gens*). Mais cette transmission s'est perdue. La transmission du nom du père est un mode issu de la féodalité (pour les ainés, héritiers des fiefs). Les cadets pouvaient porter le nom de la mère. C'est véritablement avec l'initiative de François 1er (ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539) et la création de l'état civil que les noms sont fixés. La règle de la transmission du nom du père est récente comme le rapporte Mme Marie-Jo Zimmermann (député socialiste) que nous citons[77] :

> Pour justifier cette situation, on nous parle de « tradition millénaire ». Rien n'est plus faux. Les historiens attestent en effet que, sous l'Ancien Régime, il arrivait fréquemment que les femmes transmettent leur nom. En fait, tout cela résulte uniquement de l'arbitraire de la jurisprudence de la Cour de cassation qui a décidé, il y a un siècle et demi, que le nom des enfants devait être, obligatoirement, celui du père.

Certes, certains patronymes indiquent que l'on a voulu indiquer une parenté. Ce sont les préfixes signifiant « fils de » comme mac (ex : Macdonald), fitz (ex : Fitzgerald), sohn (ex : Andersohn), ben (ex : Benjamin) et en France a ou de. Remarquons qu'en France les préfixes sont très peu nombreux à la différence d'autres pays comme le Royaume Uni. Notons également que l'on traduit ce préfixe par « fils de », à croire que les filles n'étaient pas dignes d'être nommées. Mais rien ne dit qu'il s'agissait d'identifier une lignée (hors le cas de la noblesse). Peut-être s'agit-il tout simplement de s'y retrouver entre plusieurs homonymes. N'est-ce pas également une volonté d'Ordre et de Police comme le montre bien la centralisation du pouvoir qui s'opère à l'époque de François 1er avec la fin de la féodalité qui a prévalu à la fixation de la transmission du nom ? En effet, un individu n'a besoin, pour se situer, que de savoir, de mémoire d'homme, qui sont ses parents et ses ascendants proches dans ses rapports sociaux. Dans le Haut Moyen Age, le nom est souvent formé d'une partie du nom du père et de celui de la mère. Et il n'y qu'un seul nom de porté.[78] Il est également possible de donner

---

[77] ASSEMBLÉE NATIONALE, « 2ème séance du jeudi 21 février 2002 », [En ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/11/cra/2001-2002/index.asp]. Consulté le8 août 2011.

[78] A ce propos http://fr.encarta.msn.com/encyclopedia_741538880_2/famille_histoire_de_la.html

son nom à un étranger pour créer des liens[79]. La connaissance orale est suffisante surtout à l'époque ancienne où la culture orale ne subit pas la dévalorisation qu'elle connaît dans nos sociétés occidentales. Rappelons, à titre d'appui, qu'en Afrique il est habituel d'intégrer, à toutes salutations, les membres de la parenté. Le nom n'a donc pas cette immuabilité au Moyen Age. Ce n'est pas nécessaire car c'est par la reconnaissance au sein du groupe que l'on se situe. En instituant que le père transmet son nom, on en fait une référence et on fabrique, avec la norme, l'exclusion. C'est davantage la reconnaissance par rapport au tiers qui est en jeu et, si la norme n'est plus la même, la symbolique du nom patronymique peut sauter sans que cela soit dommageable pour l'individu. Le plus important ne serait-il pas de parler à l'enfant, de répondre à son questionnement afin de l'aider à se situer et aussi de lui permettre de sentir que, s'il est membre de la famille, il n'en est pas un objet mais un sujet qui va devoir choisir. N'est ce pas ce que Françoise Dolto appelle « le parler vrai »[80] ? Et pour l'aider, peut-être est-ce plus encore le prénom qui va assurer ce rôle. Il a été choisi, il a une signification. Et parfois il traduit certes l'espoir des parents qui peuvent choisir un prénom pour son étymologie comme Sophie (la sagesse) ou le charisme d'un personnage historique tel Alexandre (le Grand bien sûr ou le tsar à la limite). Parfois aussi on retrouve dans les prénoms la notion de transmission avec le prénom de l'ascendant qui doit obligatoirement être donné. Peut-être pourrait-on penser que c'est la nomination individuelle, c'est-à-dire le prénom qui permet déjà à l'enfant de se situer en tant que sujet, d'échapper à la fusion d'avec la mère, c'est son « nom à lui ». Le prénom est en fait son nom propre. Et tout en le désignant lui, ce prénom le relie à ses parents par l'attention du choix qu'ils ont fait.

Citons en guise de conclusion de ce point sur la transmission du nom Marylise Lebranchu, alors garde des sceaux, lors des débats à l'Assemblée nationale :

---

[79] Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle) : essai d'anthropologie sociale*, vol. 1/7, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995. p 180 et s

[80] Françoise DOLTO, *Lorsque l'enfant parait*, Paris, Ed. du Seuil, 2007.

> J'avais alors salué cette initiative comme la consécration des principes de parité, de liberté et d'égalité dans ce qui est l'élément, à la fois le plus intime et le plus social de notre identité : notre nom. ..Il est du reste paradoxal, à l'heure où nous souhaitons tous reconnaître l'égalité au sein de la famille, que la loi consacre pour la première fois cette primauté (du nom du père par défaut). On cherche en effet en vain aujourd'hui dans le code civil une règle indiquant que l'enfant légitime prend le nom de son père. [81]

A l'issu de cette partie, nous avons pu identifier, dans la pièce sur la Famille, quatre personnages dont les rôles évoluent : Le Père, la Mère, l'Enfant, le Juge représentant de la société. Le rôle principal est d'abord tenu par le Père. Ainsi Pierre Legendre insiste sur le fait que le *pater familias* tient sa légitimité du pouvoir politique. La fonction paternelle n'est pas séparable de celle de citoyen. On peut en déduire que le Père est le garant de valeurs fondamentales qui sont le liant de la société traditionnelle. Le juge n'intervient que si le Père ne respecte pas son rôle. D'une certaine façon, il se tient à la lisière de la sphère familiale et n'entre en scène que pour rectifier, impulser des directions. Ainsi est inventée la loi salique en France qui renforce la transmission du pouvoir masculin en rejetant comme chef de lignée la première fille. Puis, une sorte d'accélération se produit dans la redistribution des rôles. La Mère et le Père ont les deux rôles principaux et le rôle de l'Enfant s'étoffe, et le juge, qui intervenait peu, est de plus en plus obligé de s'investir. Il joue un peu le rôle du metteur en scène car les acteurs ont un peu tendance à « tirer la couverture à eux », ce qui apportent des frictions et gène le jeu de scène. Il essaie également de préserver l'Enfant qui ne peut placer son texte. Bientôt, il va risquer de se retrouver déborder par l'ajout d'un nouveau personnage la Science (les procréations médicalement assistées). Il lui faudra aussi compter avec des candidats acteurs qui modifient ou vont modifier le profil de Père et Mère en proposant des adaptations (les familles monoparentales, les familles recomposées et les familles homosexuelles) qui, elles, pour l'instant, jouent essentiellement en « off du festival »). Bref, c'est une pièce qui a eu beaucoup de succès et qui doit s'adapter à notre société actuelle pour continuer à plaire. Il va s'en dire que comme certains ne supportent pas de voir Racine jouer en complet veston, quelques grincheux s'obstinent à refuser les adaptations et crient au blasphème.

---

[81] ASSEMBLÉE NATIONALE, « Nom patronymique », Paris, 2002.

L'établissement de la filiation ou de la remise à plat de l'adage « maman sûre, papa peut être » ou plus élégamment « mater semper certa, pater semper incertus »

Après avoir vu l'évolution des relations au sein de la famille conjugale et entre les parents et l'Enfant, nous allons nous pencher sur les règles établissant les liens de filiation.

De l'importance de la construction fictive dans le mariage

Pour cette partie, nous nous appuierons sur l'ouvrage extrêmement riche de Marcela Iacub intitulé *L'Empire du Ventre. Pour une autre histoire de la maternité*[82].

Le code civil établit une rupture importante avec la conception de la filiation de l'ancien régime. Sous ce dernier, les liens du sang prévalent dans le mariage. Le mariage permet de transformer la fornication en devoir. Les bâtards sont rejetés. Les enfants naturels sont abandonnés ou tués si l'avortement clandestin bien entendu n'a pas eu lieu. L'édit de Henry II de 1556 montre bien que ces situations interpellent le pouvoir royal :

> Toute femme qui se trouvera dûment atteinte et convaincue d'avoir celé & occulté, tant sa grossesse que son enfantement sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et avoir pris de l'un ou l'autre témoignage suffisant, même de la vie ou mort de son enfant lors de l'issue de son ventre, et après se trouve l'enfant avoir esté privé, tant du saint sacrement de baptesme que sépulture publique et accoütumée, soit telle femme tenüe et réputée d'avoir homicidé son enfant, et pour réparation punie de mort et dernier supplice .

Cette obligation sera réaffirmée en 1586 et en 1708 prouvant que la condition de fille-mère est infamante et que l'infanticide, l'avortement clandestin et l'abandon sévissent fortement. Donc, les liens du sang prévalaient, mais dans le mariage. De ce fait, l'adultère est d'abord féminin. La femme doit donner des enfants à son époux. Elle a été l'objet d'un échange entre la « maison » de son

[82] Marcela IACUB, *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité, op. cit.*

père et celle de son mari. Elle doit respecter son contrat. L'adultère est donc un crime[83] sous l'ancien régime.

Le code napoléonien va introduire un changement important, ou plutôt un retournement complet. Ce ne sera pas un changement dans la conception de la femme qui reste toujours la propriété du mari, mais dans la filiation. La filiation va naître du droit et le mariage en restera le fondement. Elle prend sa source dans le mariage car elle se fonde sur le devoir conjugal. En se mariant, les époux acceptent les enfants nés dans le mariage. Les hommes ont le choix de se marier ou non, mais ils ne peuvent remettre en cause les règles qui régissent le mariage. C'est un engagement. La famille légale permet donc de maîtriser la descendance. L'exclusion d'un dispositif protecteur pour les enfants naturels est une tentative de maîtriser la pulsion sexuelle qui ne doit s'exercer que dans le mariage. Et là, tous les enfants sont *a priori* intégrés grâce à l'institution. En conséquence, le couple marital n'est pas dissocié. L'enfant né dans le mariage est l'enfant du couple. La présomption de paternité des époux est la règle. L'article 312 du code civil affirmait : « L'enfant conçu dans le mariage a pour père le mari ». Un point c'est tout. Il n'y a là nul emploi d'un conditionnel, d'une hésitation. La seule possibilité pour lui de refuser cette paternité est de démontrer qu'il n'est pas possible qu'il soit le père eu égard à la durée d'une grossesse (180 à 300 jours) ou qu'il n'était pas physiquement présent au moment de sa conception. Mais il existe des restrictions : il ne doit pas avoir eu connaissance de la grossesse avant le mariage, il ne doit pas avoir signé l'acte de naissance[84], ni même avoir vu l'acte signé devant lui. De plus, lui seul est en droit d'intenter une action en justice, et en aucun cas, la famille. Cette présomption est si forte que les seules possibilités d'y échapper sont celles que nous venons de décrire. Les annulations pour impuissance n'existent pas et seul compte l'apparence d'un couple uni. Ainsi la cour de cassation, en 1903, décide qu'il est nécessaire et suffisant que les époux

---

[83] Elle rester un délit officiellement jusqu'en 1975.et l'inégalité de la répression entre l'homme et la femme sera maintenue jusqu'au bout (amende pour le mari; peine d'emprisonnement pour l'épouse.)

[84] Il n'a donc pas la possibilité de se rétracter.

est l'apparence d'un homme et d'une femme. La vérité concernant le sexe des époux n'a pas à être reconnue et ne peut donc être produite aux fins d'annuler un mariage.

La présomption parentale vaut donc aussi pour l'épouse. *A priori* cela semble logique car « mater semper certa » ; l'enfant sort du ventre maternel. Mais ce n'est pas sur cette présomption que se fonde le droit mais sur sa qualité de femme mariée. C'est l'acte de naissance ou la possession d'état qui fonde la filiation. Si ces deux critères se cumulent, sa maternité est inattaquable même s'il est prouvé qu'elle ne peut avoir accouché. La femme mariée peut refuser que son nom soit inscrit dans l'acte de naissance. Elle peut donc faire un acte volontaire lors de l'accouchement pour ne pas être la mère. Mais rien ne l'empêche d'inscrire son nom sur l'acte de naissance d'un enfant dont elle n'a pas accouché. Cette possibilité est d'autant facilitée par le fait qu'une mère célibataire doit aussi reconnaître son enfant. Un accord est donc possible avec les parents biologiques, ce qui en fait une adoption illégale. Cet artifice est grandement conforté par le fait que l'accouchement n'est pas utilisé pour faire établir un lien de filiation. C'est l'acte de naissance qui prouve à la fois l'identité de l'enfant et la preuve de l'accouchement. Ajoutons que la possession d'état conforte définitivement le statut de mère. Si la femme mariée cumule l'inscription de son nom dans l'acte de naissance et la possession d'état, elle ne pourra plus être contestée comme mère. Rappelons ici que la possession d'état signifie que l'on s'est vis à vis de l'enfant comporté comme sa mère ou son père. C'est à dire que l'existence de liens affectifs peut être constatée ainsi qu'a été satisfait aux devoirs d'éducation, d'entretien, entre autres. Cette possession doit être publique. Il est logique que la filiation légitime soit ainsi favorisée, protégée. La filiation naturelle supporte l'opprobre de la société. Et comme le souligne Mme Marcela Iacub, il s'agit d'un mode de création d'une filiation légitime sans ancrage dans le biologique. Ce qui se passe dans la sphère familiale relève du domaine privé. Vis à vis des tiers et pour le législateur, seules comptent les apparences. Ainsi l'article 322 du code civil stipulait : « Nul ne peut réclamer un état contraire à celui que lui donne son titre de naissance et la possession conforme à ce titre. Et réciproquement, nul ne peut contester l'état de celui qui a une possession d'état conforme à son titre de naissance ».

Ainsi fut élaboré pour les couples mariés « une autre manière de faire des enfants .[85] » En effet le code pénal prévoyait bien les délits d'enlèvement, recel et supposition d'enfant, ainsi que celui de faux en écriture, mais il était nécessaire pour statuer au pénal que le civil ait statué sur la filiation légitime au préalable. Or la filiation légitime était difficilement contestable du fait de l'article 322 du code civil et du fait que la proche parenté et les tiers ne pouvaient la contester. Il pouvait donc y avoir substitution ou supposition[86] d'enfants, même si la vérité sautait aux yeux. Les juges restèrent fermes sur ce principe. A l'appui de cette position, citons un arrêt du 9 février 1810 où la filiation légitime ne fut pas remise en cause bien que l'épouse fut décédée lors de la déclaration du mari. Cependant cette jurisprudence s'infléchit dès 1901 avec notamment l'affaire Godeville-Blanchet. L'épouse rendue stérile des suites d'une opération ne pouvait enfanter. Le juge reconnut la vérité biologique et l'opposa à la possession d'état pour admettre la contestation de la filiation maternelle et la supposition d'enfant. Il s'appuya notamment dans sa décision sur la connaissance des faits qu'en avaient eue les tiers. Ce n'est donc plus la volonté du couple qui prima. Le juge intervint ainsi de plus en plus dans la sphère privée que constituait le mariage, ce qui était contraire à l'esprit du code napoléonien. Cette jurisprudence se confirma avec l'affaire Ubaldi (1940) : un époux déclare l'enfant adultérin comme enfant légitime à l'insu de sa femme dont il est séparé (pratique qui n'était pas rare). La non possession d'état de l'épouse légitime fut fondée sur des témoignages déclarant ne l'avoir jamais vu enceinte. Dans l'affaire Piesset et Wahl (1957), deux nouveaux nés de sexes différents à celui de l'accouchement furent remis à deux familles. La famille Piessel fit modifier le sexe et le prénom sur l'état civil. Mme Wahl attaqua pour récupérer sa fille. La possession d'état des époux Piessel n'a pas été jugée « constante, paisible, et non équivoque ». La dernière résistance à cette jurisprudence date de 1957. Une femme dénonça la filiation légitime d'un de ses six enfants en arguant qu'il n'y avait que huit mois et demi d'écart entre

---

[85] Marcela IACUB, *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité*, *op. cit.*

[86] Dans le cas de la supposition d'enfant, l'épouse n'a pas accouché, elle a seulement mis son nom et l'a ainsi reconnue comme sien, ou elle s'en est occupée officiellement comme sa mère.

cette enfant et la précédente. Le juge exigea un commencement de preuve par écrit. Comme le remarque Marcela Iacub, la cour appliqua rigoureusement la fin de non recevoir de l'article 322 ; ce sera la dernière fois qu'une mère sera prise au piège des apparences qu'elle avait elle-même construite ; elle ne pouvait pas se renier. Cependant, ce mode d'établissement de la filiation par le droit permit à certains enfants d'acquérir une filiation légitime. La seule apparemment enviable à l'époque, d'autant que si l'existence des enfants naturels n'était admise que « du bout des lèvres » par la société, les enfants issus d'un adultère ou d'un inceste ne pouvaient voir établie leur filiation[87]. Par voie de conséquence, le code civil de 1804 a même refusé l'action en recherche de paternité, car il ne pouvait être admis qu'il y eu paternité hors mariage. Une seule exception demeura : le rapt au moment de la date présumée de la conception. Le cas du viol fut même écarté. Cela constituait une régression par rapport à l'ancien régime[88]. Cette restriction importante est en accord avec la primauté de la filiation légitime du code napoléonien qui implique une reconnaissance volontaire des enfants naturels par des parents célibataires.

L'amélioration du sort des enfants naturels

Heureusement le sort des enfants naturels va s'adoucir. Plusieurs lois favorables vont se succéder. Dès 1896, une loi successorale relève les droits successoraux des enfants naturels simples[89]. La loi du 2 juillet 1907 reconnaît au premier parent qui a reconnu l'enfant naturel l'exercice de la puissance « paternelle ». En 1912, l'action en recherche de paternité ne reste plus exceptionnelle car ses conditions sont élargies au viol, à la séduction dolosive, à l'aveu écrit de paternité, au concubinage notoire des parents naturels, à la participation du père à l'entretien et l'éducation de l'enfant. Elle reste cependant

---

[87] La filiation en cas d'inceste n'est toujours pas reconnue. En effet la filiation ne peut être établie qu'à l'égard que d'un des parents.

[88] Notamment à l'accouchement car sa vie étant en danger, l'accouchée ne pouvait mentir et risquer de mourir en état de péché.

[89] Ni adultérins, ni incestueux

interdite aux enfants adultérins et incestueux. Elle est très encadrée par des délais courts et des sanctions pénales en cas de mauvaise foi de la demande. Enfin, en 1955, une loi permet aux femmes, quand l'action n'est pas permise (adultère), de demander des subsides au père. Elle interdit plusieurs filiations naturelles pour un même enfant. De plus la notion de légitimation par le mariage se construit avec l'arrêt Degas de 1930[90]: « Tout enfant né pendant le mariage, a la qualité d'enfant légitime quel que soit la durée de la conception ». Ainsi, il y avait une hésitation sur la notion de légitimé pour les enfants nés à 180 jours quand il y avait eu une précédente union. Dans le code de 1804, les enfants adultérins et incestueux ne pouvaient être légitimés par un mariage ultérieur. La loi de 1904 lève l'interdiction du remariage avec son complice. Le nombre des dispenses augmente,. La loi du 7 novembre 1907 permet une légitimation des enfants adultérins nés plus de 300 jours après l'ordonnance de séparation des époux (ou un remariage de la mère avec son amant et un désaveu de paternité). Mais la loi du 30 décembre 1915 impose l'absence de descendance légitime du premier mariage. Une loi de 1917 permet une légitimation judiciaire des enfants nés de victimes de guerre. Les enfants adultérins pourront également être légitimés après une loi de 1924. On assiste à un élargissement de la filiation légitime.

L'adoption évolue parallèlement. La loi du 13 février 1909 légalise l'adoption des enfants naturels. Une loi de 1923 admet l'adoption d'enfants mineurs, mais il n'y a pas intégration à la famille. C'est une loi qui a pour objectif de faire hériter les enfants qui ne pouvaient être ni reconnus ni légitimés. Si la loi de 1923 permet l'adoption des mineurs, cela reste contractuel, car l'adopté conserve les liens avec sa famille. Elle permet donc par un moyen légal et non frauduleux aux couples stériles d'avoir une descendance. La loi de 1939 annonce l'adoption plénière de 1966. Elle introduit une coupure avec la famille d'origine par décision judiciaire par l'adoption des enfants que l'État recueille. Donc, avec ce type d'adoption, la loi va autoriser que soit tranchée une filiation par le sang afin de lui substituer une filiation artificielle. Pour Marcela Iacub, ce moyen servit

[90] Civ., 8 janv. 1930, Degas, *D.P*. 1930 I 51, note signée G.P. ; S. 1930 I 257, note Fr. Gény.

en fait à répondre au besoin de trouver des parents désireux de s'occuper de l'enfant. Avant, dans le secret du mariage, des enfants étaient reconnus comme enfant légitime. Mais ces « arrangements très privés » ne pouvaient plus avoir lieu du fait de l'évolution jurisprudentielle. Elle qualifie donc ces adoptions de très suspectes. En effet, l'État suspecte des accords entre les familles. Rappelons ainsi que les enfants adultérins ne peuvent toujours pas être reconnus. L'adoption permet d'élever son propre enfant. Le législateur s'inquiète, il craint la création d'un marché de l'adoption. Pour éviter l'incitation à l'abandon d'enfants et les accords privés, il introduit dans la loi de 1966 l'obligation de remise du nourrisson à l'Aide Sociale à l'Enfance pour deux ans. L'intérêt de l'enfant peut donc en souffrir quand il y a en effet un adoptant qui l'attend. Marcela Iacub relate ainsi le cas d'une jeune femme qui avait choisi un couple pour adopter son nouveau-né. Devant la remise du petit à l'Aide Sociale à l'Enfance, elle porte plainte. Le tribunal la déboute au motif que le délai permet de mûrir sa réflexion. La mère se refuse à aller voir l'enfant pour ne pas s'y attacher. Le couple candidat découragé renonce et à cinq ans, l'enfant n'est toujours pas adopté.

Cette succession de lois permet de voir la tendance à refuser que des enfants puissent rester sans filiation. En effet, tous les enfants dont un des parents est marié ne peuvent avoir légalement qu'une filiation et encore celle-ci est-elle volontaire, même pour la mère. Pour les enfants incestueux, il ne peut y avoir de filiation[91]. Certes les liens de parenté prohibés sont nettement moins importants que sous l'ancien régime. Mais il faut dire que l'imprécision des règles de transmission du nom pouvait faire craindre l'inceste avec plus d'acuité. Par ailleurs, cette prohibition étendue avait pour but de lutter contre la tendance aux mariages aristocratiques consanguins (dans un but patrimonial). Dans ce rejet de ces enfants naturels, nous sentons bien le poids de la religion. Mais cela est l'apparence, peut-être n'y a t-il pas que la morale. C'est aussi peut-être une volonté de l'Etat de rester en dehors de l'intimité des hommes et permettre à ceux-ci d'échapper à leur paternité si tels était leur désir. Mais petit à petit, la charité

[91] Actuellement, une seule filiation est autorisée.

chrétienne va créer des institutions pour recueillir les enfants abandonnés et l'Etat va s'inquiéter de plus en plus de ces filles-mères, de ces orphelins. C'est peut-être une question de charité, mais c'est aussi une question d'ordre publique. De plus, l'Etat a besoin de sa population au travail pour accroitre la richesse de la Nation. L'autorité politique prend conscience que la population d'un pays est une richesse.

La loi de 1972 en souhaitant rapprocher le statut des enfants naturels de celui des enfants légitimes, va admettre enfin la reconnaissance des enfants adultérins. Or, en ce qui concerne l'adoption, s'il existe un lien de parenté avec l'enfant jusqu'au sixième degré, il peut y avoir adoption directe. Cette disposition permis aux épouses d'adopter des enfants que leur mari avait préalablement reconnus. La loi antérieure avait voulu éviter les « petits arrangements privés » par la remise des nouveaux nés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Mais ce biais permit d'y revenir. Les juges pour éviter des cessions d'enfants traquèrent donc les reconnaissances paternelles de complaisance. Le motif invoqué fut la protection des épouses qui ne demandaient rien, loin de là. En effet, l'époux peut revenir sur sa décision en apportant la preuve qu'il ne peut être le père de l'enfant, mais l'épouse ne peut revenir sur son adoption et peut ainsi se retrouver, en cas de séparation, à élever seule un enfant. Pour contrer ce détournement de la loi, le ministère public put utiliser la possibilité de contester les reconnaissances que lui avait offertes la loi de 1966 et demanda des tests sanguins. Il fut admis que le simple refus de si soumettre équivalait à un aveu. Pour Marcela Iacub, c'est là un abus d'interprétation car les tribunaux refusèrent l'adoption demandée par des épouses car leur mari n'était pas le véritable géniteur, mais la loi sur l'adoption n'a jamais demandé que l'époux soit véritablement le géniteur. Ce procédé qui était utilisé pour obtenir directement le nouveau né s'est donc retourné contre les adoptants et contre l'enfant. Celui-ci restait à l'Aide Sociale à l'Enfance, sans filiation, la reconnaissance paternelle désavouée par le juge et l'adoption par l'épouse refusée. Cela ressemble bien à un beau gâchis au nom de nobles motifs, tels qu' empêcher un marché de l'adoption et protéger l'épouse contre son gré. Après tout elle est majeure et sensée savoir qu'adopter un enfant est un acte important et qu'une séparation dans un couple est toujours possible. Notons ici un argument très important sur le sujet des mères porteuses développé par Marcela Iacub. En substance, elle affirme que ces mesures visent les mères car elles ne servent pas à

poursuivre les hommes qui reconnaissent les enfants de leur concubine. La preuve en est apportée par le refus d'adoption par l'épouse, même si le père était le géniteur dans le cas où il a été établi l'existence d'un accord de mère porteuse. Nous ne développerons pas ici le délicat problème soulevé par les mères porteuses, mais nous reviendrons sur la reconnaissance paternelle en abordant l'état actuel du droit en matière de filiation.

État actuel du droit de la filiation : le principe de vérité s'impose-t-il face à l'intérêt de l'enfant ?

Au préalable, rappelons clairement que la loi de 1972 veut supprimer les inégalités entre la filiation légitime et la filiation naturelle. Mais les modes d'établissement~~s~~ de la filiation ne sont pas alignés et les droits successoraux ne sont pas encore identiques. L'ordonnance du 4 juillet 2005 supprime toute référence à ces deux filiations, il n'y a plus qu'une filiation. Les termes « légitime » et « naturel » sont éradiqués des textes. Les mœurs ont évolué~~s~~, le nombre des mariages baissent, les enfants nés en dehors des dits liens du mariage sont en augmentation. Le poids du religieux s'allège. L'iniquité en défaveur des enfants naturels n'est plus soutenue par l'opinion. Le législateur se fait donc le porte-parole de ses électeurs pour la loi de 1972. Mais l'ordonnance de 2005, fruit d'une décision gouvernementale, s'impose sans débat, au nom de l'efficacité. Heureusement, un projet de loi de ratification sera proposé au Sénat[92] puis à l'Assemblée Nationale. Ils feront œuvre de simplification et d'unification des procédures. Le chapeau législatif présenté, revenons aux tendances que révèlent ces textes.

---

[92] Texte n° 49 (2007-2008) adopté par le Sénat le 15 janvier 2008 et pour l'Assemblée Nationale projet de loi n°607 le 2 avril 2008 http://www.assembleenationale.fr/13/dossiers/ratification_ordonnance_2005_759.asp

Projet définitivement adopté le 16 janvier 2009.

Selon Dominique Fenouillet[93], en matière de filiation « le droit ne se contente pas du fait, voire l'écarte catégoriquement. Le droit ne se borne pas à dire ce qui est mais ce qui doit être »[94]. La filiation par le sang pourra donc être écartée si tel est l'intérêt de l'enfant car ce qui compte est la qualité des liens tissés. L'apport d'un spermatozoïde ou d'un utérus n'est pas toujours actuellement suffisant.

Nous allons donc voir les différences surgir selon qu'il s'agit de la filiation paternelle ou maternelle et selon que l'on envisage la filiation biologique comme prépondérante ou la filiation artificielle comme plus conforme à l'intérêt des parents et de l'enfant.

Avant 2005, la mère d'un enfant naturel se devait de le reconnaître. Le motif de la survivance de cette discrimination n'était sans doute plus le fait de lui donner à réfléchir avant de se reconnaître fille mère (ce qui était en fait un encouragement à l'abandon d'enfant, mais permettait d'éviter les avortements et les infanticides). Il s'agissait surtout en 1972 de s'engager solennellement par un acte volontaire. Comme l'épouse s'était engagée dans le mariage, la femme mariée n'avait plus besoin à partir de 1972 d'inscrire volontairement son nom dans l'acte de naissance. De nombreuses femmes non mariées, omettaient de reconnaitre leur enfant, l'évidence de leur maternité ne leur permettaient pas d'envisager la différence de traitement avec une femme mariée. Cette différence est supprimée en 2005 par l'article 311-25 : « La filiation est établie, à l'égard de la mère, par la désignation de celle-ci dans l'acte de naissance de l'enfant ». La vérité de l'accouchement établit donc clairement la filiation. Seule la femme qui accouche peut donc être mère. Remarquons que la mère est désignée. Elle est donc passive. Sa qualité de mère ne dépend plus de sa volonté, mais de celle du tiers déclarant. En effet, rares sont les accouchées qui se déplacent pour faire la déclaration étant donné le délai de trois jours pour faire la déclaration de naissance. C'est l'application du fameux adage « mater semper certa ». C'est sur ce sujet que

---

[93] Dominique LASZLO-FENOUILLET, *Droit de la famille, op. cit.* p 286

[94] Référence ?

s'insurge Marcela Iacub. Elle juge intolérable que la vérité du ventre prime sur l'engagement à être maman. Son livre, au titre provocateur, est en fait un plaidoyer pour que ce soit la volonté, l'engagement des hommes et des femmes qui priment dans la reconnaissance d'une filiation et non la vérité biologique. Actuellement, c'est la femme qui accouche, qui est reconnue comme mère. Donc toutes celles qui ne peuvent accoucher sont exclues même si elles sont génétiquement la mère de l'enfant. Et la femme qui accouche n'a plus la possibilité de ne pas reconnaître l'enfant en ne mettant pas son nom sur l'acte de naissance puisse que l'accouchement suffit à prouver la filiation sans qu'il y ait besoin de reconnaissance volontaire sur l'acte de naissance de l'enfant. Oui, c'est apparemment le cas. Bien sûr, il existe toujours la possibilité d'accoucher sans témoin et de déclarer une autre femme comme mère. Mais cette tromperie est inutilisée car il existe en France une procédure plus simple pour les parturientes. C'est l'exception de l'accouchement sous X qui est le dernier vestige permettant aux femmes de ne pas se reconnaître mère volontairement.

En accouchant sous X, il est impossible de remonter jusqu'à la mère. Depuis 2002, elle conserve toutefois la possibilité de laisser des renseignements dans une enveloppe cachetée en se réservant le droit d'en accepter ou non l'accès à tout moment. Malheureusement, dans la loi de du 16 janvier 2009, il a été admis que l'on supprime dans l'article 325 du code civil la mention de non-admission d'une recherche en maternité dans le cas de l'accouchement sous X. Certains députés se sont alarmés des conséquences de cet amendement qui risquent de dissuader les femmes en détresse d'accoucher sous X (des femmes qui se refusent ou n'ont pu avorter, des femmes sur qui pèsent un important interdit culturel de naissances naturelles). Ils ajoutèrent, ne l'oublions pas, que ces 700 bébés sont attendus par des candidats à l'adoption. Il leur fut répondu que la recherche en maternité était autorisée, mais qu'il n'y avait rien à trouver, qu'aucun renseignement ne serait communiqué, ce qui assez hypocrite comme argumentaire. En effet, ce n'est pas dans l'intérêt des enfants que cet amendement aurait été proposé, mais pour éviter une condamnation de la cour européenne des droits de l'homme pour discrimination entre les sexes. En effet, il n'existe pas de fin de non recevoir à une action en recherche de paternité. C'est exact. Mais cet amendement constitue aussi, et peut être surtout, une tentative qui n'est pas la première de supprimer

l'accouchement sous X. Marcela Iacub demande donc pourquoi s'aligner sur ce qui lui apparaît le moins favorable et non pas permettre aux pères de pouvoir refuser d'être père bien qu'étant le géniteur.

Nous pouvons à notre avis opposer à la logique argumentaire de Marcela Iacub un point qu'elle néglige. Une femme qui accouche a été mère pendant neuf mois. La durée de la gestation a créé des liens. Elle ne peut être ainsi négligemment ignorée. En Asie, ne détermine-t-on pas son âge à partir de la conception ? La mère qui accouche sous X se refuse à élever son enfant, mais pas à le faire naitre. Elle suggère d'utiliser la logique qui prévaut dans la procréation médicale assistée ou aucun lien de filiation ne peut être établit entre le donneur et l'enfant ainsi conçu. En effet, bien que l'anonymat soit la règle, ce principe est prudemment affirmé dans l'article 311-19 du code civil : « En cas de procréation médicalement assistée avec tiers donneur, aucun lien de filiation ne peut être établi entre l'auteur du don et l'enfant issu de la procréation. Aucune action en responsabilité ne peut être exercée à l'encontre du donneur. ». C'est en effet ainsi reconnaître clairement que c'est la volonté qui fait le parent. Mais la femme ne se situe au même niveau que l'homme que dans les limites de l'avortement. Quand elle n'a pas établit de liens avec l'enfant qu'elle porte, qu'elle s'y refuse absolument. Mais l'on peut clairement affirmer que l'accouchement sous X fait ainsi prévaloir la notion « d'intention ». L'enfant est mis au monde pour être donné. Certaines mères n'ont pu avorter, mais certaines n'ont pas voulu avorter. C'est aussi parce qu'elles s'y refusent, qu'elles envisagent l'accouchement sous X. Cette procédure où l'accouchement est réputé ne pas avoir eu lieu permet également d'éviter les abandons d'enfants. Peut être est-ce ainsi grâce à elle que l'on trouve peu de nouveau-nés abandonnés dans des lieux publics. Cela permet aussi de sécuriser les accouchements. Nous pouvons à ce propos, relever l'intérêt que nos voisins européens portent à l'accouchement sous X[95]. Ainsi des pays voisins comme la Belgique et l'Allemagne s'intéressent à notre législation. La

[95] Cécilia MOLLOT, « L'accouchement anonyme », Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, 2007.*Ibid*.

Belgique y est plus ou moins contrainte vu le nombre de ressortissantes belges[96] qui franchissent la frontière pour accoucher en France[97]. L'Allemagne, en 2006, mettait en place des « Babyklappe » (boites à bébés) où les mères peuvent anonymement déposer leurs nouveau-nés et sonner pour que l'on vienne le chercher. L'Italie[98] et le Luxembourg, l'Autriche n'obligent pas à déclarer son identité lors de l'enregistrement d'un nouveau né. En France par contre, nous pouvons déduire au vu des attaques qu'affronte l'accouchement sous X, qu'une femme enceinte ne veuille pas élever son enfant semble devenir insoutenable actuellement. Qu'une marge de liberté demeure encore ici semble troubler les esprits. Un enfant dont la filiation maternelle biologique ne peut être établie, c'est gênant. Or tous ces enfants sont adoptés par des personnes qui les attendent. On peut se demander si dans les esprits, la filiation biologique ne reste pas préférable à la filiation volontaire. Mais nous insistons sur le fait qu'il s'agit surtout de la filiation maternelle. En effet, comme le souligne Marcela Iacub, un enfant pouvait avoir plusieurs filiations paternelles naturelles, ce qui est bien sûr invraisemblable, et il a fallu attendre 1955 pour que ce ne soit plus admis. Donc cela ne choquait pas tellement. Il en aurait été autrement sans doute, s'il s'était s'agit de la filiation maternelle. Donc s'il est communément admis que la filiation paternelle ne correspond pas exactement à la filiation biologique, le problème est donc bien la filiation maternelle. Si l'enfant ne connait pas sa mère biologique, il est supposé ne pas pouvoir se construire. C'est l'argument majeur invoqué par le mouvement du droit aux origines[99]. Mais ces mères ne sont pas mères pour avoir accouché, elles ne veulent pas reconnaître l'enfant, elles ne peuvent pas reconnaître l'enfant. Mais on veut leur ôter cette possibilité. Devenir la mère d'un enfant qu'on ne veut

---

[96] Le pourcentage serait de 30% des accouchements anonymes à Lille (le-bricolage-feminin.easyforum.fr/actualites-faits-de-societe-f86/naissance-du-debat-europeen-sur-l-accouchement-sous-x)

[97] Proposition de loi du 26 novembre 2008

[98] Mais la recherche de ses origines est possible pour l'enfant.

[99] Mouvement National pour le Droit d'Accès aux origines familliales (MNDA) ; site internet : http://www.mnda.st/

pas paraît plus acceptable. Marcela Iacub souligne même que mettre au monde un enfant lourdement handicapé en le sachant et, donc en ayant le choix, est plus admis. Avorter dans ce cas est mieux compris que l'accouchement sous X.

Le mouvement des origines peut apparaître dans sa logique comme une manifestation insidieuse de revenir aux accords privés, voire même de supprimer l'adoption plénière qui rompt tout contact avec la famille biologique. Ainsi les rapports entre les parents biologiques et les parents adoptifs pourraient être réglés par un contrat. La situation serait assez compliquée avec une pluriparentalité et une gestion du produit enfant. Bien sûr la pluriparentalité n'augmente pas le nombre de procédures judiciaires, ni le chiffres d'affaires des avocats, et les enfants des familles recomposées-décomposées sont heureux. C'est un peu la voie choisie aux États-Unis. Nous l'avons vu ainsi décrit dans un film récent (Juno[100]). Dans ce film, on voit une jeune adolescente qui décide de donner son futur bébé à des candidats qu'elle a choisis. On voit bien que les adoptants amènent un avocat, qu'un contrat est signé. Certes, ce film plein de bons sentiments montre que c'est pour elle un don, l'espoir que le petit sera dans un environnement aimant. Mais des questions vont bien être posées sur une indemnisation, (qu'elle refuse bien sûr) un droit de visite, une organisation potentielle des relations futures est envisagée. Dans cette optique, nous nous retrouvons clairement dans une contractualisation de la filiation dont l'enfant est l'objet. C'est le règne du libéralisme, même dans les rapports familiaux. C'est en quelque sorte croire que la recherche de la satisfaction des besoins de chacun sera optimum dans le cadre d'une négociation. C'est clairement une reconnaissance des narcissismes individuels et la croyance que la somme de ces narcissismes ne peut conduire qu'à la satisfaction de chacun. Le libéralisme est appliqué aux liens sociaux. C'est oublier un peu vite que l'intérêt de l'enfant sert de paravent aux intérêts des adultes et que l'enfant n'est ici reconnu qu'en tant qu'objet. De plus, dans un contrat, certaines parties ne sont pas toujours à égalité. Nous le voyons bien dans le cas des mères porteuses qui se recrutent souvent aux États-Unis et maintenant

[100]Jason EITMAN, « Juno », 2007.

dans des pays comme l'Inde (c'est moins cher), dans les couches défavorisées de la population. Et si parfois porter un enfant pour autrui est considéré comme un acte d'amour par la femme gestante, c'est aussi dans le cas de l'exploitation de la misère humaine, considérer ces contrats comme de la location d'utérus. C'est la logique d'instrumentalisation du vivant. C'est malheureusement toujours la même chose, un contrat peut être inique, immoral, cela dépend, en dehors de l'application de règles juridiques précises, dans quel esprit il est conçu, qui sont les parties en présence. Mais il ne semble pas que nous soyons déjà en France dans cette logique, même si une certaine évolution se dessine en faveur de la contractualisation, comme nous l'avons vu pour le mariage.

En fait en attaquant l'accouchement sous X, on s'attaque au fait que des filiations maternelles puissent être artificielles. Il s'agit bien ici de se conformer au renversement de la doctrine qui fait de l'accouchement le fondement de la filiation biologique maternelle. En utilisant ce mode de preuve, la loi permet à la femme qui a recours à un don d'ovocyte ou d'embryon d'être la seule mère possible et, logiquement, elle ne permet pas de reconnaître comme mère celle qui a donné son ovocyte ou son embryon à une mère porteuse. On peut remarquer que le don de gamètes et d'embryon est anonyme. La femme qui accouche reste seule en scène.

Ainsi, si la maternité peut être contestée par toute personne qui y a intérêt, elle ne peut l'être qu'en suivant les prescriptions de l'article 332 al 1er du code civil : « La maternité peut être contestée par la preuve que la femme n'a pas accouché de l'enfant ». Cette prédominance est renforcée quand la femme est mariée car on peut dire qu'elle introduit le père par la présomption de paternité : « l'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari » (article 312 du code civil). La mère en faisant inscrire son nom d'épouse dans l'acte de naissance désigne le mari pour père. *A contrario*, si le nom du mari n'apparait pas, seule une filiation maternelle serait établie (article 314 du code civil). Logiquement, le mari devra faire une reconnaissance volontaire s'il souhaite être le père dans ce cas. Ainsi dans un arrêt récent[101], la cour reconnut le

[101] Versailles.31 mars 2005. Légifrance

désaveu de paternité. La femme avançait que pendant la procédure de divorce, son conjoint l'avait contrainte à avoir des rapports sexuels. Quand l'enfant est né, elle n'a mentionné que son nom de jeune fille sur l'acte de naissance et a obtenu dans le jugement de divorce qu'elle soit la seule à avoir l'autorité parentale. L'ex-conjoint se refusa à payer une pension alimentaire pour l'enfant et affirma qu'il n'était pas le père, son nom ne figurant pas sur l'acte de naissance et l'enfant étant née plus de trois cents jours après la séparation. En se refusant à faire porter le nom du père à l'enfant, elle se retrouve à devoir l'assumer seule financièrement. La présomption de paternité dépend bien dans ce cas de la mère. Toutefois, dans le cadre de l'article 314, le mari ne doit pas avoir de possession d'état, il ne doit pas s'être occupé de l'enfant. Si les conditions sont remplies pour exclure la présomption de paternité, une filiation naturelle pourra donc être établie à l'égard d'un tiers. Le mariage n'est donc plus une forteresse, les enfants adultérins peuvent être reconnus par le père biologique. C'est toujours essayer de faire triompher la vérité biologique qui s'établit en partie grâce à la mère qui reconnaît l'adultère implicitement. N'oublions pas également, comme nous l'avons déjà vu, que la reconnaissance prénatale favorise la mère en matière de nom et d'autorité parentale. Si elle reconnaît en premier l'enfant et que le père laisse passer un an pour le faire, elle lui donne son nom et dispose de l'autorité parentale. Elle peut accepter que l'enfant porte le nom du père et partager l'autorité parentale, mais son accord est indispensable.

Une autre évolution peut traduire la volonté de favoriser la filiation biologique. Depuis L'ordonnance de 2005, l'époux peut faire une reconnaissance volontaire comme pour les pères d'enfants nés hors mariage. Cela lui permet de faire une reconnaissance prénatale afin de contourner l'obstacle de l'accouchement sous X. En effet comment retrouver l'enfant que l'on veut élever même sans sa mère? Il est très difficile de réunir des éléments suffisants en partant de la date présumée de l'accouchement. La seule solution étant que la femme enceinte soit d'accord pour faciliter l'établissement de la filiation, au prix de son anonymat absolu. Car il sera ensuite plus facile, pour l'enfant, de la retrouver. Donc sans la complicité de la parturiente, c'était très difficile. D'autant que, après un délai de deux mois de réflexion (la femme peut revenir sur sa décision), l'enfant peut être placé en vue de l'adoption. Et une fois l'enfant placé, c'est fini,

les ponts sont définitivement coupés avec la famille d'origine. Depuis la loi du 2 janvier 2002, l'article 62-1 du code civil prévoit : « si la transcription de la reconnaissance paternelle s'avère impossible, du fait du secret de son identité opposé par la mère, le père peut en informer le procureur de la République. Celui-ci procède à la recherche des dates et lieu d'établissement de l'acte de naissance de l'enfant. » Donc maintenant, l'administration ayant connaissance qu'un enfant né sous X est recherché par son père, peut se voir reprocher d'avoir placé rapidement l'enfant. Si l'enfant est déjà placé, il est retiré et rendu à son père supposé biologique[102]. Au nom des liens du sang, cet enfant va vivre une séparation douloureuse d'avec la famille qu'il a toujours connue. De plus, rien ne prouve a priori, que ces reconnaissances prénatales paternelles soit le fait des pères biologiques. Au nom de supposés liens du sang, on favorise une filiation qui par sa nature ne diffère peut être en rien de l'adoption. Disons que c'est une question d'antériorité qui se joue ici et d'apparence.

Enfin, les derniers assauts contre l'accouchement sous X sont représentés par la procédure entreprise par deux grands parents. Ceux-ci passant outre la volonté de leur fille ont obtenu l'établissement de leur lien biologique par un test ADN avec un enfant né sous X et ont obtenu sa garde le 26 janvier 2011. La cour d'Appel d'Anger estime que « la question à trancher n'est pas de savoir si la volonté des grands-parents doit supplanter celle des parents et en l'espèce celle de la mère (...), mais de rechercher l'intérêt supérieur de l'enfant tel qu'il a été posé en principe par la convention de New York du 20 novembre 1989 ». Elle ajoute : « l'enfant a le droit à un nom et celui de connaître ses parents et d'être élevé par eux. (..) En l'espèce, l'intérêt de l'enfant doit s'apprécier en considération des éléments de fait, sans pouvoir occulter la réalité biologique qui a établi que les époux Oger étaient les grands-parents de l'enfant. »[103] La cour estime donc que

---

[102] Dans cet arrêt du TGI de Nancy du 16 mai 2003, Benjamin fut donné au père qui avait fait la reconnaissance prénatal. Il avait quatre mois lors de son placement, il est retiré au couple à trois ans

[103] AFP, « La justice confie un bébé né sous X à ses grands-parents - », *Le Monde*, 26 janvier 2011.

l'intérêt de l'enfant est d'être élevé par des personnes ayant des liens biologiques. Donc depuis sept mois ce bébé ne peut être adopté. Il attendait la fin de la procédure (qui n'est pas terminée), ce qui lui est préjudiciable. Par ailleurs, la cour ne s'est pas interrogée sur le fait que la mère soit effacée par ses propres parents, sur le caractère transgressif du point de vue temporel où la mère risque de devenir « une sœur » du point de vue générationnel et une sœur reniée. Les liens du sang ont primé sur la volonté de la mère qui voulait que sa fille soit adoptée, mais pas par ses propres parents. La coupure voulue par la mère était peut être aussi dans l'intérêt de l'enfant. Sur cette transgression générationnelle, citons un autre jugement où ce point fut pris davantage en compte : la cour avait fondé sa décision sur le trouble généalogique et de filiation que cela induirait. Dans cette affaire un grand-père voulait adopter son petit-fils pour contrer les droits du père. Certes, il s'agissait d'une demande d'adoption plénière, mais il n'en demeure pas moins que la mère de l'enfant se retrouvait dans une position générationnelle troublante[104].

Au même moment François Fillion, dans un communiqué du 25 janvier 2011 demande une réflexion sur l'anonymat absolu qui reste possible dans l'accouchement sous X et qui vient d'être bafoué par la procédure citée. Est ce une réaction au fait divers comme nous y sommes accoutumés ou est-ce une avancée du « mouvement des origines » ? Va-t-on aller vers une remise en cause de la filiation adoptive ? Je suis mère car je reconnais cet enfant, je souhaite l'aider à grandir ?

Le mouvement féministe avait lancé un slogan terrible dans les années 1970 : « un enfant si je veux, quand je veux » La femme qui peut accoucher à conserver la mainmise sur la maternité. Elle dispose de droit négatif. Le droit de faire naître ou non par l'avortement et le droit de refuser d'être mère par l'accouchement sous X. Elle a donc la possibilité de faire des pères qu'ils le veulent ou non. Oui, apparemment, l'on peut dire cela. Mais c'est oublier qu'un

---

[104] Anger21 janvier 1988, *Dalloz Sirey* 1988 p 454 cité dans Alexandra PAPAGEORGIOU-LEGENDRE, *Filiation : fondement généalogique de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 2005. p 153-154

enfant se fait à deux et qu'un homme qui ne veut pas d'enfant peut utiliser des moyens contraceptifs. S'il ne le fait pas c'est qu'il s'en remet à la femme. 73% des femmes de 17 à 54 ans en 2005 déclarent utiliser un moyen contraceptif. Bien sûr cela ne veut pas dire que les hommes laissent leur partenaire gérer la contraception, cela signifie aussi que les femmes veulent ne pas subir une grossesse non désirée, ne font pas confiance dans les méthodes utilisées par l'homme et préfèrent s'assurer elles aussi qu'une grossesse n'interviendra pas. Surtout qu'en dernier recours, c'est bien elles qui seront confrontées à la problématique question de l'IVG qui est loin de représenter pour toutes l'équivalent d'une banale opération. La maitrise de la reproduction est laissée entre des mains féminines. Il suffit de consulter les statistiques sur la contraception, le chapitre consacré à l'homme est bien souvent introuvable. C'est dans les études sur les infections sexuellement transmissibles que l'homme apparait. L'épidémie de Sida oblige néanmoins à l'utilisation du préservatif dans les premiers rapports. Mais c'est le spectre de la mort qui exerce une pression et non la crainte d'une grossesse. C'est donc la femme qui portera la responsabilité de l'échec. Heureusement, dans ce domaine nous assistons à une évolution qui passe par l'éducation et l'information. Ainsi aux Pays Bas, connu pour son taux d'IVG bas avec 8.8 contre 17.4 en France pour mille femmes en âge de procréer (source Statistiques nationales / Eurostat Alan Guttmacher Institute 2011), la planification familiale est ancrée dans les mentalités et les hommes semblent impliquer. Par exemple, la moitié des couples de 35 à 50 ans ont utilisé la stérilisation dont 60% d'hommes. Cette méthode représente 25% des moyens contraceptifs. En France, la stérilisation n'est autorisée que depuis 2001, et concerne presque exclusivement les femmes. Pourtant comme l'exprime si justement un homme, il y a là une possibilité de mieux comprendre l'univers féminin :

> On va chez l'andrologue… Comme les femmes chez les gynécologues, on met les deux pieds dans les étriers et il nous fait un toucher de la prostate. C'est un truc assez désagréable. J'ai pensé à toutes les fois où les copines se plaignaient : il faut encore que j'aille voir le gynécologue… De me sentir comme ça sur la sellette parce que j'avais bien voulu, c'était quand même drôle. Du coup, on ne voit pas les choses de la même façon. Les femmes disent volontiers que la contraception leur a permis de

parler de leur corps et de leur désirs ; nous, nous nous mettons aussi à parler de notre corps » [105](Libération, 1982 b : témoignage d'un homme d'ARDECOM[106]).

Cette maitrise permet de s'assumer pleinement :

> Pouvoir partager la contraception […], que ce ne soit plus l'autre qui supporte tout ce poids ; et au bout du compte, sentir qu'on peut être maître de sa fécondité et pas toujours à la merci d'un oubli ou d'une erreur de l'autre, et savoir qu'on peut ne pas être père ou, au contraire, l'être quand on l'aura décidé (ARDECOM 1980 a:36, témoignage d'un homme d'ARDECOM).

Marcela Iacub apporte un point de vue fort sur la maitrise unilatérale de la fécondation par les femmes. Dans une affaire où à la suite d'un viol, on condamna l'homme a versé une pension pour l'enfant. Il ne fut jamais contesté à la femme le fait qu'elle avait mis l'enfant d'un viol au monde et qu'il était en son pouvoir de ne pas le faire, comme si ce pouvoir de gestation était sacralisé. Ainsi la femme n'est pas punie pour un avortement illégal, ni sanctionnée pour les dommages que son comportement peut induire sur son fœtus. Pour Marcela Iacub « le pouvoir des femmes ressemble beaucoup à celui qui avait été construit autour du Souverain. Le souverain ne pouvait enfreindre la loi, puisqu'il en était la source[107]. » Sa position est assez radicale. Car c'est un pouvoir dont la femme est plutôt prisonnière. L'avortement n'est pas cette question pragmatique qu'elle semble retenir. Ce peut être une décision qui apparaît horrible immédiatement, viscéralement horrible, mais elle peut aussi devenir terrible au fil des années pour tourner à l'obsession surtout pour des femmes croyantes ayant crues avoir pris la bonne décision. Enfin accoucher sous X est aussi terrible. Bref parfois, c'est tomber de Charybde en Scylla. Ce n'est donc un pouvoir que, pour celles qui peuvent en user librement. Sont-elles si nombreuses ? Est ce donc un pouvoir si enviable ? N'est ce pas aussi pour assurer une filiation bien ancrée face aux

---

[105] Cyril DESJEUX, « Histoire de la contraception masculine. L'expérience de L'association pour la recherche et le développement de la contraception masculine (1979-1986) », *Politiques sociales et familliales. Synthèses er statistiques*, vol. / 100, juin 2010, p. 110‑115.*Ibid*.

[106] l'Association pour la recherche et le développement de la contraception masculine

[107] Marcela IACUB, *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité, op. cit.* p 256 - 257

délitements du mariage que l'on cherche à « arrimer » solidement la femme à son enfant ?

Face à l'emprise du biologique, l'intérêt du père... et l'intérêt de l'enfant

L'établissement de la filiation paternelle est différent. En effet, les hommes ont le pouvoir de reconnaître l'enfant qu'ils veulent sauf le mari s'il est le père. Le fait est que l'homme peut reconnaître un enfant sans en être le père. Il suffit d'une déclaration en mairie avant ou après la naissance. Cette reconnaissance est inscrite en marge de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant. Si l'enfant n'a pas de filiation paternelle établie, il n'y a pas lieu de contester une paternité pour en établir une autre donc aucune procédure judiciaire n'est mise en route et aucune preuve n'est demandée en mairie, la simple pièce d'identité du demandeur suffit. La loi s'en tient aux apparences. La déclaration doit respecter un certain formalisme et le ministère public n'ira la contester qu'en cas de suspicions fortes comme nous l'avons déjà vu. Ce pouvoir est très discrétionnaire car il leur permet également d'engager des actions en désaveu de paternité assez facilement quand ils savent n'être pas les véritables pères. Examinons les cas de contestation de filiations. Toute personne y ayant intérêt peut contester une filiation. « La paternité peut être contestée en rapportant la preuve que le mari ou l'auteur de la reconnaissance n'est pas le père » (al 2 de l'article 332 du code civil). Les cas de jurisprudence sur ces revirements d'attachements paternels sont abondants. Ils sont dus à la fragilité des couples. Prenons l'exemple donné par la décision de la Cour d'appel d'Agen du 16 mai 2002[108]. L'homme reconnaît les enfants de sa future épouse. Ils sont âgés de 2 et 5 ans à ce moment là. Lors du divorce, il entame avec succès une action en désaveu de paternité. La cour le condamne à des dommages et intérêts pour le préjudice subit par les enfants. Les conclusions du jugement sont ainsi rédigées :

[108] Agen du 16 mai 2002.N° de pourvoi: 01/00939 Publié par le service de documentation de la Cour de cassation sur le site de légifrance

> les conséquences psychologiques de cette annulation sont donc certaines et qu'il n'est pas admissible de « jouer » avec la filiation d'un enfant, comme s'il n'avait pas d'existence propre en dehors des liens qui peuvent unir ses parents ; que reconnaître un enfant c'est s'engager dans la durée à l'élever en subvenant à tous ses besoins aussi bien sur le plan matériel que sur le plan affectif et qu'annuler cette reconnaissance, au seul motif qu'on se sépare de sa mère, doit être sanctionné par l'allocation de dommages-intérêts.

En effet, il est très facile au père non biologique de prouver qu'il n'est pas le père. Avant il y avait les tests sanguins, maintenant il y a les tests ADN. Bien sûr, c'est à double tranchant. La contestation de paternité peut être engagée par le ministère public. Avant que n'existe cette possibilité, c'était la liberté, la volonté du père qui prévalait. Il y eu même des fils reconnus plus âgés que leur père. Maintenant c'est terminé, et comme toute personne ayant intérêt à agir peut contester les filiations, y compris le ministère public, la contestation des filiations fictives est aisée. La science est même venue au secours de la vérité biologique avec les tests ADN. Et la règle veut que celui qui refuse de s'y soumettre avoue ainsi n'être pas l'auteur des jours de l'enfant. Le père peut maintenant être sûr de sa paternité, mais toute la famille (tous ceux qui ont intérêt à agir) peut également s'en assurer.

Néanmoins la reconnaissance volontaire de l'enfant est présumée honnête. Il est nécessaire de faire la preuve de son inexactitude par un recours devant les tribunaux.

Il en est de même comme nous l'avons vu pour le mari. Il est le père de tout enfant né ou conçu pendant le mariage. C'est également une présomption. Mais remarquons que l'on situe la conception et la naissance sur le même plan. Ce n'est pas seulement l'enfant conçu pendant le mariage qui est légitime. Ce qui serait logique si on base la présomption sur le devoir de fidélité imposé par le mariage. Elle a donc été étendue à la période prénuptiale. Les limites sont les mêmes qu'autrefois (la durée de la grossesse est toujours estimée entre 180 jours à 300 jours). Ce ne sont plus des preuves inattaquables comme nous l'avions vu car la science progresse en matière de néo natalité. Pour dénier au mari la qualité de père, une action contentieuse est également nécessaire. Pour conforter les apparences, il existe un troisième mode d'établissement de la filiation qui est la possession d'état. Le juge va l'utiliser pour maintenir une filiation et protéger l'enfant dans sa famille. La possession d'état peut établir une filiation, voire prévaloir sur une filiation biologique Elle est encadrée par les articles 321, 333,

335 du code civil. Elle doit, depuis 2005, être officiellement constatée soit au cours d'une procédure contentieuse, soit être validée avec un acte de notoriété dans une procédure non contentieuse. L'aspect formaliste de l'acte de notoriété donne du poids à la possession d'état. Suivant l'article 71 du code civil, il est établi par le juge du tribunal d'instance qui s'appuie pour en vérifier l'exactitude sur le témoignage de trois témoins. Il contient tous les éléments sur l'enfant, sa date et lieu de naissance et, si possible, les circonstances qui empêchent de rapporter l'acte de naissance. Le juge peut demander un complément d'informations s'il l'estime nécessaire. Cet acte de notoriété est ensuite inscrit en marge de l'acte de naissance de l'enfant. Donc cela sécurise la situation. La possession d'état peut également être opposée à une action en contestation de filiation. Elle est caractérisée par l'appréciation d'un certains nombre d'éléments qualifiés de probants comme le fait que l'enfant porte le nom du parent, que le lien de filiation soit reconnu par les tiers. Ces éléments sont laissés à l'appréciation des juges de fond. Elle doit également avoir un caractère paisible, public, non équivoque et continu. La jurisprudence a donc apprécié ces éléments au vu des circonstances évoquées devant elle, et de l'intérêt de l'enfant. Ainsi la continuité ne se confond pas avec la communauté de vie. Citons comme exemple l'arrêt du 18 mai 2006 de la cour d'appel de Versailles. La famille légitime voit arriver au moment du partage de la succession du père, un fils naturel qui revendique ses droits. Il dispose d'un acte de notoriété et fait donc valoir une possession d'état. Il apparaît que le père avait un double foyer, une double vie. La cour reconnaît la filiation en statuant ainsi :

> L'enfant naturel élevé en marge d'une famille légitime, même non reconnu par son père et ne portant pas son nom, dès lors que le père a toujours été présent dans son existence et a affiché sa paternité sans équivoque, comme en atteste de nombreuses photographies, des courriers et des témoignages, et qu'il a pourvu à son avenir en le dotant d'un capital important, ces éléments factuels illustrant concrètement le lien de parenté sur une longue période, bénéficie de la possession d'état d'enfant naturel constatée dans l'acte de notoriété établi par le juge des tutelles et est fondé à demander la nullité de l'acte de partage de la succession de son père dont il a été évincé.

Mais la valeur de la possession d'état n'est pas fonction de sa durée, mais de la qualité des liens établis qui caractérisent une reconnaissance. Elle ne peut être donc remise en cause sur ce point. En effet, il suffirait de la contester dans les premiers jours de vie du nouveau né pour rendre inopérant ce mode d'établissement de la filiation. Un arrêt illustre remarquablement la latitude laissée

au juge. Il s'agit d'un homme né sous X qui, après enquête, arrive à retrouver l'identité de son père condamné à mort et exécuté peu après sa naissance. Le juge estima que le faisceau de preuves qu'il apportait sur les intentions de son père, son souci de son avenir entre autres, était suffisant pour que soit admise une possession d'état :

> Attendu que, nonobstant ces dernières observations, M. Gérard A... établit qu'il existe en l'espèce, au regard du contexte très particulier qui limite les marques de filiation ainsi que leur persistance dans le temps, une réunion suffisante de faits permettant de caractériser une possession d'état continue d'enfant naturel de Jacques X..., de sorte que sa demande doit être déclarée bien fondée[109].

Le fondement de la possession d'état est que la probabilité suivant laquelle les liens établis soient conformes à la vérité est importante. Selon Gérard Cornu « il faut bien comprendre que si la loi nous dit des possesseurs d'état, qu'ils sont ce qu'ils font c'est, parce que, presque toujours, ils font ce qu'ils sont[110] ». En effet, la possession d'état peut permettre la reconnaissance d'une vérité biologique qui n'a pu être établie par d'autres moyens en raison de circonstances particulières. Ainsi, les mères naturelles devaient avant 2005 reconnaître leur enfant. Or toutes ne le firent pas par ignorance de la loi. C'est aussi le cas pour l'adultère comme nous venons de le voir ou quand le parent décède avant la reconnaissance. Mais la justice entend également protéger l'enfant et la famille ainsi constituée. En effet, notons qu'en cas de contestation, le possesseur est le défenseur. La partie adverse va devoir entreprendre une action en justice. Signalons que si, en matière de filiation, l'expertise biologique est de droit, il en va autrement en cas de contestation de possession d'état car elle se fonde sur des liens sociologiques. Cette divergence prouve bien que du moment que l'enfant est élevé filialement, il est inutile de casser ce qui existe au nom de la vérité biologique. Le droit se veut juste, équitable.

Un autre point va assurer une certaine sécurité aux liens familiaux existants. Ce sont les délais de prescriptions. Depuis 2005, ils ont été considérablement raccourcis : ils sont passés de trente ans avec suspension pendant la minorité de

---

[109] Orléans, chambres réunies, 12 janvier 2007. Site Légifrance

[110] Gérard CORNU, *Droit civil : la famille*, *op. cit.* p 289

l'enfant, à dix ans. Il faut donc maintenant attendre vingt huit ans pour voir fermer toute voie d'action. Mais la loi favorise dans ces exceptions les filiations établies par possession d'état. Elle réduit le délai de prescription à cinq ans après la cessation de la possession d'état. Si le titre est corroboré par une possession d'état, l'expertise biologique peut être refusée comme le rappelle la cour d'appel de Montpellier du 9 avril 2008[111] : « Sa possession d'état étant conforme à son titre de naissance, l'action en contestation de paternité et la demande d'expertise biologique sont irrecevables. » Le droit ici privilégie la stabilité familiale à la vérité biologique. On le voit également dans les parties admises à demander une contestation quand le titre est conforme à la possession d'état. Seul l'enfant ou celui qui se prétend le parent véritable, le père ou la mère peut agir. Quant aux actions en constatation de filiation, seul~~s~~ l'enfant ou le parent agissant en son nom du fait de sa minorité est autorisé~~s~~ à engager l'action. La loi favorise donc les situations de fait~~s~~. Elle reprend par ce côté la conception ancienne du code civil : la sphère familiale est du domaine privé et parfois il est plus juste de laisser une situation en l'état plutôt que de tout bouleverser au nom d'une vérité qui n'est que biologique.

Au terme de notre analyse du droit de la filiation, nous sentons bien que si la doctrine actuelle penche du côté de la vérité biologique en se fondant sur la certitude maintenant relative de la maternité par l'accouchement et sur l'expertise biologique en recours quand la présomption de paternité est contestée, elle risque néanmoins de vaciller vers la notion d'intentionnalité dans la reconnaissance du lien de filiation. Actuellement, c'est au nom d'une certaine équité que se noue cette opposition. Mais la France n'est pas seule au monde, ni imperméable à toute influence, ni évolution. La science en disjoignant la gestation de la fécondation ébranle le fondement de l'adage « mater semper certa est » et, ce faisant, la construction doctrinaire risque de s'effondrer pour revenir à une conception plus « napoléonienne » dans sa version américaine.

---

[111] Cour d'appel de Montpellier. 9 avril 2008 .N° de RG: 07/3997. Site de Légifrance

La filiation biologique et adoptive face aux nouveaux modes de procréation

Un chapitre du livre *Masculin /Féminin II* de Françoise Héritier s'intitule : *Les fabrications possibles et pensables d'un produit humain*[112]. Pour elle, clairement les fantasmes de bouleversement du mode reproductif naturel ne sont pas contemporains. Elle met en exergue celui d'échapper à la mortalité, de procréer pour les hommes, d'échapper au rapport sexuel pour la procréation. Et surtout elle stigmatise le refus de l'altérité, le désir de rester « entre-soi ». Ainsi, les procréations médicalement assistées suppriment le contact charnel, permettent un bouleversement du temps, par la congélation (la notion d'ainé devient flou, les géniteurs peuvent être décédés) ces nouvelles techniques ne sont que la continuité d'une constante. Déjà, dans l'histoire des sociétés des solutions à la stérilité ont été trouvées. Ces solutions servent toujours de paravent à cet univers fantasmatique. Les mères porteuses ont toujours existé pour remédier à une stérilité de l'épouse. Ainsi, dans la Rome antique, des épouses fécondes étaient provisoirement cédées pour rendre ce service[113]. Afin de remédier à une stérilité masculine non reconnue officiellement les femmes Samo du Burkina Faso feignent de quitter leur époux et partent pour revenir enceintes. Tous les enfants nés pendant leur mariage sont réputés être du mari (comme dans notre législation), donc la descendance est ainsi assurée. De plus, la jeune fille Samo a obligatoirement un amant avant son mariage et ne rejoint son époux légitime qu'à la naissance de l'enfant ou dans les trois ans en cas d'insuccès. Le premier né n'est pas l'enfant biologique de l'époux, bien qu'il soit son père officiel[114]. Chez les Haya d'Afrique de l'Est, c'est le premier rapport post partum qui désigne le père. Ainsi des hommes stériles s'arrangent avec des femmes fécondes pour être

---

[112] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., dissoudre la hierarchie, op. cit.* p 212

[113] Ventem locare : soit location de ventre

[114] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., la pensée de la différence*, Paris, O. Jacob, 1996. p 265

nommément désignés[115]. Des arrangements qui s'apparentent à la location d'utérus ou à l'insémination artificielle ont existé même sans la technique. C'est une question de parole, de reconnaissance, de nomination. Ainsi l'enfant qui a plusieurs mères est l'environnement habituel des familles polygames Mossi [116]du Burkina Faso, ou du Brésil chez les Tupi-Kawahib (la consanguinité des co-épouses renforçant peut-être cette indifférenciation). Sans la congélation des embryons et des gamètes, existe également la reprise du fantasme d'immortalité. Le lévirat est encore très répandu notamment en Afrique chez les Moaaga au Burkina-Faso, au Togo, au Tchad, au Kenya, en Tanzanie, au Nigéria en Asie du Sud-Est [117]: la veuve épouse un frère du défunt et les enfants sont reconnus comme les enfants du dit défunt. De façon plus étonnante chez les Nuer[118], les femmes de cette société qui sont sans enfants depuis longtemps retournent dans leur lignage. Elles acquièrent un statut masculin, prennent une épouse. Elles s'assurent les services d'un serviteur pour avoir des enfants. Les enfants appelleront cette femme père[119]. Mais dans toutes ces sociétés, les pratiques décrites sont inscrites dans l'organisation, elles sont reconnues et acceptées. Elles font partie de l'institution. Elles ne sont pas d'évolution récente. Ainsi, Françoise Héritier insiste sur l'harmonie des rapports de parenté fondés sur la loi :

> « (…) l'examen de ce qui a cours dans d'autres sociétés montre qu'il est tout a fait possible, lorsque le consensus social est établi, que la filiation est définie par la loi, de vivre en bonne harmonie avec soi-même et avec les autres en dissociant parfaitement les fonction de géniteur et de Pater, de génitrice et de Mater, tout au moins dans les situations ou l'enfant n'est pas privé de l'amour et du soutien qu'il est en droit d'attendre de ses parents nourriciers et où il est reconnu comme légitime son désir de savoir.[120]

---

[115] *Ibid.*

[116] *Ibid.*

[117] Lucien BERNOT, « Lévirat et sororat en Asie du sud-est », *L'Homme*, vol. 5 / 3, 1965, p. 101‑112.

[118] Peuple du Sud Soudan, et de l'ouest de l'Ethiopie

[119] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., dissoudre la hierarchie, op. cit.*

[120] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., la pensée de la différence, op. cit.* p 274

L'importance accordée à la notion de temps et d'assimilation, de reconnaissance de la loi, semble ici ressortir de son analyse. Encore dans les années soixante, les enfants de divorcés étaient mis à l'index. Cette situation est maintenant intégrée à la normalité, elle est acceptée. Les nouvelles techniques de procréation sont récentes et, si elles ouvrent le champ des possibles à notre société, elles brusquent les mentalités, vont à l'abordage des règles propres à notre civilisation, emmenées par les hommes et femmes demandeurs. Ce bateau tangue, vacille, mais résiste. Les flibustiers vont devoir attendre l'acceptation, l'autorisation. La loi doit prendre son temps car l'intérêt du groupe social est à préserver. Nous allons voir l'importante résistance en France, plus que dans les autres pays européens, que rencontrent les nouveaux modes de filiation.

Tout d'abord, la France fait partie des pays[121] n'autorisant l'assistance à la procréation médicalement assistée qu'aux couples hétérosexuels infertiles ou risquant de transmettre une maladie génétique grave.[122] Dans les procréations médicalement assistées, la filiation biologique semble coexister avec la filiation adoptive. Dans l'insémination artificielle avec donneur, nous retrouvons la procédure qui fait du mari, le père de l'enfant de sa femme. Ici cependant, l'homme ne peut entreprendre une action en désaveu de paternité. Il doit accepter le don devant le notaire ou le Tribunal de Grande Instance. Nous sommes devant une absence de filiation naturelle. La procédure est la même pour le don d'embryon qui est autorisé en France depuis 2000[123]. Et nous remarquons que dans le cas du don d'embryon, la mère doit reconnaitre officiellement le don alors que logiquement l'accouchement suffirait. Mais comme il existe les fameux tests génétiques une action en désaveu de maternité reste envisageable.

---

[121] Italie, Allemagne (y compris pour les couples homosexuels), Belgique, Portugal, Serbie-Monténégro, Norvège

[122] AGENCE DE LA BIOÉTHIQUE, « Etude comparative de l'encadrement juridique international dans les différents domaines de la bioéthique », 2008.

[123] Les premières naissances ont eu lieu en 2004.

Le recours à une mère porteuse n'est pas autorisé en France, mais cela reste un point en suspens. M. Léonetti, nouveau rapporteur du projet de loi de bioéthique, est résolument contre : « Ce refus est motivé essentiellement à cause de la marchandisation du corps de la femme avec une contrepartie financière. On loue un bocal qui est une femme, cela est choquant ».[124] Par ailleurs deux propositions de lois avaient été déposées au Sénat par la droite et par la gauche visant à entrouvrir la porte à cette possibilité[125]. Rappelons que selon la loi française, c'est la femme qui accouche qui est la mère. Donc, dans le cas de la mère porteuse, c'est juridiquement elle qui est la mère Certes elle peut prouver son absence de lien de filiation, mais elle est la mère officiellement et si, en plus, il y a eu un don de son propre ovocyte, il ne peut y avoir de désaveu. Si l'embryon qu'elle porte a été fait avec les deux gamètes du couple demandeur, celui-ci a deux mères. Une mère génétique et une mère utérine. Seule en France la mère utérine est reconnue. En effet, en France, la filiation par l'utérus est considérée comme biologique pratiquement. C'est ainsi que l'observation fondait la certitude de la filiation maternelle. Un cordon ombilical symbolise ce lien. La génétique fait ainsi découvrir une filiation différente.

Il est ainsi possible de déduire qu'il y a conflit entre deux filiations considérées comme naturelles : la filiation par le fait de porter l'enfant et la filiation par les gamètes. En effet, pour la femme recourant au don d'embryon, c'est cette croyance qui la porte, cet embryon deviendra le sien car elle l'a porté, incorporé littéralement. Et si l'accouchement fait la mère c'est bien parce que cela est ainsi dans la nature. Ce n'est plus vrai, mais qu'importe. La vérité de l'accouchement effacera la vérité génétique. Cette volonté de faire naitre est révélatrice de ce fantasme d'éternité, de se perpétuer dans ses enfants. En effet, pourquoi choisir le don d'embryon plutôt que l'adoption, si ce n'est pour se faire croire qu'il s'agit d'une filiation par les liens du sang. Mais ne peut-on dire que

---

[124] ANONYME, « Bioéthique : la proposition de loi de Jean Leonetti révisée », *Nice-Matin*, 25 janvier 2011.

[125] ANONYME, « Sénat : la gestation pour autrui par delà les partis », *Libération*, 29 janvier 2010.

toute filiation est par nature adoptive car elle est sociale ? Son mode d'établissement est tellement varié qu'il ne peut être qu'imaginairement biologique. Si la recherche du biologique ne primait pas, le mode de filiation tendrait à différencier engendrement et filiation. Françoise Héritier nous montre bien la différenciation qui peut être faite entre engendrer un enfant, c'est-à-dire être ses parents biologiques, parenté non officiellement reconnue, et la filiation ou parenté adoptive officiellement reconnue. Ainsi en est-il pour les Samo dont la femme a un premier enfant qui ne peut être du mari mais qui est reconnu comme sien par celui-ci. Cette primauté de filiation permet de résoudre la stérilité masculine. Il en va de même chez les Nuer pour la femme stérile qui est reconnue par sa parenté comme homme et qui prend une épouse. Celle-ci utilise un serviteur pour assurer une filiation à son mari. Ce qui compte c'est l'absence de stérilité apparente. Car la stérilité voulue ou naturelle est totalement refusée, honnie même, dans toutes les civilisations. C'est une anormalité, qui s'impose comme telle aux individus. Rares sont ceux qui choisissent clairement sans contrainte biologique, de ne pas avoir d'enfant. L'enfant à tout prix, cet acharnement, que la procréation médicale assistée révèle est ainsi peut être le fruit de notre culture ? Ce qui est différent ici des sociétés traditionnelles c'est le forçage de l'institution, l'accélération voulue du temps, l'impatience qu'ont provoqué ces nouvelles techniques offertes. Ces nouveaux moyens de lutte contre la stérilité autorisent l'exacerbation des désirs individuels qui tentent de s'imposer au collectif. Ces techniques doivent être incorporées aux moyens déjà existants que notre société a déjà mis en place pour assurer la filiation. C'est l'intérêt collectif qui prime dans l'organisation du social et non l'intérêt de l'individu. Là réside l'incompréhension de la résistance de la société qu'éprouvent les demandeurs. Ce n'est pas parce qu'ils veulent une évolution législative et que la technique offrent des possibilités jusqu'ici fantasmées, que cela doit être. Il est nécessaire que cela soit également compatible avec notre culture ici et maintenant. L'exemple type de ce blocage est le clonage humain, fantasme d'autocréation par excellence est unanimement officiellement rejeté. Mais un jour, quelqu'un osera ; si le monde est prêt, ce sera accepté. La question est juste quand ?

Nous allons en guise de conclusion exposer l'exemple détaillé dans le livre de Marcela Iacub au chapitre « L'alternative californienne[126] ». Le code de la famille californien, pour départager les filiations maternelles d'origine gravide et génétique reconnaît comme légale la filiation de celle « qui a eu l'intention de faire naître l'enfant et de l'élever comme étant le sien ». Cette possibilité fut introduite à la suite de l'évolution de la jurisprudence californienne. Nous allons voir que les juges poussent plus loin ce raisonnement dans l'affaire Buzzanca[127]. Nous commençons par Mme Davidson. Elle fait un don d'ovocytes, mais les époux Davidson demandent que leur accord soit obligatoire pour le choix des bénéficiaires. Dix sept ovules furent fécondés par le sperme de M.X. Sur les quatre embryons implantés à Mme X, deux jumeaux naquirent. Les époux X firent don des embryons surnuméraires à M. et Mme Buzzanca sans informer M. et Mme Davidson. Complication supplémentaire : les époux Buzzanca utilisèrent les services d'une mère porteuse. Ainsi naquit la petite Buzzanca. Mais un mois avant sa naissance M. Buzzanca se sépara de sa femme et affirma dans sa requête de divorce qu'aucun enfant n'était issu du mariage. En première instance, le tribunal ne trouva aucune filiation entre l'enfant et les huit parentés disponibles. Heureusement, pour l'enfant la cour d'appel trouva le biais juridique : l''époux Buzzanca a consenti à la procréation assistée comme pour une insémination artificielle donc il est tenu pour le père de l'enfant. Mais l'épouse n'était ni celle qui avait accouché, ni celle qui avait donné l'ovule. Les juges s'appuyèrent sur le principe de non discrimination entre les sexes. Les hommes deviennent père par leur intention de faire naître ; les femmes peuvent obtenir le même type de droit. Le projet de Mme Buzzanca fut sauvé. Heureusement, car c'était la seule qui voulait l'enfant. Ici la jurisprudence place la notion d'intention au dessus de tout, et surtout elle place la femme ne pouvant naturellement pas être mère au même niveau que l'homme qui ne peut être père. L'absence de certitude absolue sur la véracité de leurs liens filiaux qui pesait sur les hommes leur a donné le pouvoir de

---

[126] Marcela IACUB, *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité*, *op. cit.* p 271 et s.

[127] Marriage of Buzzanca, 61 Cal.App. 4Th 1410, 1418, 1998

reconnaître sciemment des enfants dont ils savaient pertinemment ne pas être les pères. Mais maintenant le progrès scientifique bouleverse l'ordre établi. L'incertitude de la paternité n'est plus vraie comme la certitude de la maternité due à la gestation. Le droit de la famille est intrinsèquement, totalement, sous influence des pressions sociales qui semblent s'être accélérées. Dans quelle mesure les progrès de la science reproductive n'ont-ils pas aiguillonné, voire cravaché le fantasme de pouvoir posséder un autre être humain : un enfant. Mais les progrès scientifiques sur la lutte contre la stérilité permettent une réflexion sur la filiation. Nous pouvons retenir que l'anthropologie est dans ce domaine riche d'enseignements et permet de « dépassionner » un débat en apportant un certain recul comme nous venons de l'aborder.

Nous avons vu dans cet exposé juridique, apparaitre sur la scène la conquête d'une égalité pour la femme vis-à-vis de l'homme, son affranchissement dans le droit matrimonial. Nous avons également vu, qu'avec le code napoléonien elle disposait de la liberté d'être mère ou non. Mais, paradoxalement, les années soixante-dix qui ont été marquées par le mouvement féministe ont vu un retournement, une restriction dans le choix d'être mère. De nouveau, la femme devient mère par son utérus, et non par sa volonté d'être mère. A mettre en avant la liberté de disposer de son corps, les mouvements féministes ont-ils engendré ce retour en arrière que constitue la filiation biologique ? Est-ce une distorsion due à la fin de la reconnaissance maternelle dans l'acte de naissance pour supprimer la distinction entre la filiation légitime et naturelle ? Le lien entre la mère et l'enfant a donc été réaffirmé. Ce fait est remarquable. Il est difficile de se déprendre, tant au niveau de l'organisation de la société qu'au niveau individuel, de ce qui apparait comme une base de notre développement, une base sécurisante. Là, du point de vue des droits de la femme, ce lien apparait comme aliénant, imposé alors que l'homme a encore quelques libertés en ce domaine de la filiation. Mais comme nous l'avons déjà dit, la disjonction entre fécondation et gestation, les innovations en matière de parentalité, semblent amorcer un revirement centré sur l'intérêt narcissique des futurs parents et donc remettre en cause « l'Empire du ventre ». Mais la France résiste notamment en malmenant « l'accouchement sous X ».

Mais qu'est ce qui a programmé la mise à mort du patriarcat du point de vue juridique ? De plus, si la femme voit reconnaître son aspiration à l'égalité, nous pouvons supposer que cette évolution n'est donc pas que juridique. Nous allons, à ce propos, tenter de débroussailler quelques pistes de réflexion. Plusieurs questions peuvent être soulevées : le déclin du patriarcat au niveau du droit de la famille est récent, mais la question est de savoir si dans l'histoire, l'importance de la puissance paternelle fut soumise à des « fluctuations ». Ce serait un argument à opposer à la thèse qui fait de l'affaiblissement récent du patriarcat, la cause des changements importants dans notre société. Cet affaiblissement bien sûr allant de pair avec la reconnaissance de l'égalité entre l'homme et la femme. C'est là, rappelons le, la crainte du pouvoir mortifère de la mère, celle qui étouffe, qui engloutie et dont de nombreux auteurs voit la main dans l'individualisme forcené de notre société de consommation.

2. La place du père, du mari dans la famille a-t-elle été constante?

Avec quelques exemples, nous allons rechercher si l'image du *pater familias* est constante. Nous nous demanderons si la cause de l'affaiblissement récente de la puissance paternelle dans le droit de la famille est dûe à une transformation de la structure familiale et nous finirons par un panorama historique de l'imbrication de l'Etat dans la vie privée

Avons-nous toujours connu une image forte du père ?

Un peu d'histoire

Nous allons ici rechercher si la place de l'homme dans la famille n'a jamais varié au cours du temps. Si la position dominante qu'on attribue au père de famille n'a pas été constante et que la société humaine existe toujours, nous pourrions déjà en déduire que la supposée carence paternelle n'est pas suffisante pour engendrer une société folle. Entendons que le mot carence recouvre bien des situations : le père mort, absent, sans autorité, ne représentant pas la loi, maternant ses enfants.

Nous nous appuierons ici sur *Lacan et les sciences sociales : le déclin du père, 1938-1953*[128]*de* Markos Zafiropoulos (sociologue et psychanalyste), et *l'Histoire privée des hommes*[129]sous la direction de Philippe Ariès (historien), *l'Histoire de la famille*[130]sous la direction d'André Burguière (historien).

Sur le point du rôle déclinant du père, Markos Zafiropoulos reprend un petit historique. Il commence par écorner l'image du *pater familias* romain, véritable

---

[128] Markos ZAFIROPOULOS, « Le déclin du père », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 161.

[129] Philippe ARIÈS, COLLECTIF, Peter BROWN [et al.], *Histoire de la vie privée, tome 1 : De l'Empire romain à l'an mil*, [Edition revue et complétée], Paris, Ed. du Seuil, 1999.

[130] André BURGUIÈRE, *Histoire de la famille*, 1 et 2, Paris, A. Colin, 1986.

référence de la puissance du père. Certes, à Rome le père exerce un pouvoir sur les enfants et sur sa femme, mais il détient ce pouvoir de la cité et non de lui-même. De plus, cette représentation juridique subit une évolution dans l'histoire de Rome. Ainsi, les fils qui partent s'établir dans un autre lieu sont responsables de leurs actes. « Ces rejetons vivaient leur vie propre. »[131] Les femmes obtinrent une émancipation avec l'évolution du mariage : la séparation de biens, la restitution de la dot en cas de divorce, pesaient d'un poids important dans les rapports matrimoniaux ainsi que la position sociale de l'épouse :

> ..Etre une mère de famille est une honorable prison et une dignité un peu étroite où la fierté d'une fille noble se placera dans le dévouement. Or une fille noble hérite de l'orgueil de son père qui la comme prêté à un mari (…). A l'orgueil aristocratique s'ajoute celui de la fortune ; elle possède souvent des richesses à elle qui ne passent point au mari. Elle est l'égale des hommes devant le droit successoral et la capacité de tester ; elle a sa dot. Certaines, plus nobles et plus riches que leurs époux, refusaient son autorité, certaines ont même joué un grand rôle politique car à titre d'héritage, elles avaient recueilli avec le patrimoine toute la clientèle de la lignée.[132]

Cette position de la femme aristocrate et de l'importance de la lignée est comparable à celle de la noblesse de l'Ancien Régime. Michèle Riot-Sarcey souligne la place sociale qu'occupe la femme noble. Sa noblesse lui donne des qualités particulières comme l'exprime la duchesse de Montpensier : « J'ai beaucoup de courage et d'ambition, mais Dieu me l'a si hautement borné par la qualité dont il m'a fait naître, que ce qui serait défaut en un autre, est maintenir ses œuvres en moi. »[133] Il existait un préjugé de race et quand le nom risquait de tomber en déshérance en cas de transmission patrilinéaire[134], il semblerait que

---

[131] Markos ZAFIROPOULOS, *Lacan et les sciences sociales : le déclin du père, 1938-1953*, 1re éd. Paris, Presses universitaires de France, 2001. p 168

[132] Philippe ARIÈS [et al.], *Histoire de la vie privée, tome 1 : De l'Empire romain à l'an mil, op. cit.* p 76-78

[133] Michèle RIOT-SARCEY, *De la différence des sexes - Le genre en histoire, op. cit.* p 146

[134] Ce qui n'était pas le cas dans toutes les régions comme la Champagne ;

quelque moyen fut cherché pour que la fille puisse transmettre à son époux[135]. Mais revenons à Rome.

Enfin la jeune fille non mariée et sans parents incarne le *pater familias* car la notion de tuteur devient obsolète :

> « Au contraire, pour ce qui est des femmes majeures, aucune raison sérieuse ne semble avoir conduit à. les maintenir en tutelle; car celle qu'on allègue communément, savoir qu'elles sont la plupart du temps induites en erreur par la légèreté de leur cervelle et qu'il était équitable de les soumettre à. autorisation d'un tuteur, leur parait plutôt spécieuse que vraie. Les femmes majeures en effet traitent elles-mêmes leurs affaires et dans plusieurs cas le tuteur n'interpose son autorisation que pour la forme; souvent même, c'est contre son gré que le préteur l'oblige à la donner. »[136]

Dans le dernier cas évoqué, « le *pater familias* est une pucelle.[137] » Nous sommes bien loin de la représentation largement véhiculée du *pater familias*. L'autorité de l'homme apparait bien écornée. Elle semble bien tributaire de l'importance de son patrimoine et de sa lignée. Cette image de la hiérarchie des sexes et des générations est également bouleversée par les configurations familiales dans le monde des esclaves. Un fils affranchi peut avoir son père comme esclave, une femme affranchie peut racheter son fils qui rachète son père. Bref, nous trouvons là des situations de nature à mettre à mal le rôle du père dans la famille.

Si nous poursuivons vers l'histoire de l'ancien régime, nous allons retrouver de la même manière une image plus ambivalente de l'autorité du père. Les différents actes juridiques (contrats de mariage, héritage) offrent une importante masse exploitable par les historiens. Ainsi, c'est par le droit que s'est longtemps

---

[135] Michèle RIOT-SARCEY, *De la différence des sexes - Le genre en histoire, op. cit.* p 150-151

[136] Gaius: I.190.Texte établi et traduit par Julien Reinach. Paris, Belles lettres,1950-. Coll. des Universités de France cité dans Marie Michelle PAGÉ, « Le droit de la femme dans la famille romaine du IIème siècle avant J. -C. à la fin du Haut Empire : perennités, mutations et changements », [En ligne : http://www.hst.ulaval.ca/ActInt/seagr/droit_femme_famille_romaine/mariage_statut.htm]. Consulté le2 février 2011.

[137] Markos ZAFIROPOULOS, *Lacan et les sciences sociales : le déclin du père, 1938-1953, op. cit.* p 169

faite l'entrée dans la connaissance des familles. Nous allons donc brièvement exposer la situation du royaume. Le droit est essentiellement coutumier au Nord et écrit au Sud. Si l'influence de la jurisprudence romaine se fait sentir partout, elle est nettement marquée au Sud. Mais, dans chaque région, pays, voire ville, les usages varient. Ceci correspond nous semble-t-il à la structure féodale. Certes, des tentatives d'unification auront lieu, mais les usages résisteront. « La valorisation des anciennes coutumes a prolongé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime l'hétérogénéité du droit familial. [138] » Ainsi, dans le Sud existe la liberté de tester qui permet de favoriser un enfant alors que l'égalité prévaut dans le Centre et dans l'Ouest. La dot de la femme appartient au mari le temps du mariage et il ne peut l'aliéner. Les enfants héritent donc de leur mère[139] et non l'époux. Cette situation peut mettre le veuf en grande difficulté comme le montre Philippe Maurice dans son étude sur *Les limites de l'autorité paternelle face aux droits patrimoniaux dans le Gévaudan médiéval (fin XIIIe-fin XVe siècles)*[140]. Nous retrouvons ici comme à Rome la lignée de la mère qui refuse que des biens puissent être absorbés par la lignée du père. L'auteur pense cependant que la femme n'est pas dans la réalité en situation dominante tant est forte l'image du père dans la famille ; mais c'est une hypothèse invérifiable. L'éducation joue un rôle sans doute, mais jusqu'à quel point un caractère peut-il être bridé ? Ce qui se passe dans l'intimité des familles laisse moins de trace qu'un acte notarié. Dans la citation suivante il prend l'exemple d'un époux vivant chez sa femme, ayant moins de biens qu'elle.

> Dans ce cas, le père est avant tout le mari de la mère, et il vit sur les biens dotaux et paraphernaux de son épouse. Les droits de possession sont entre les mains de la femme même si le mari les administre. En Gévaudan, la femme ratifie les transactions que son époux réalise sur sa fortune, aliénations ou accroissements. Le

---

[138] André BURGUIÈRE, « L'état monarchique et la famille (XVIe -XVIIIe siècle) », *annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 56, février 2001, p. 313-335.

[139] Biens reçus en héritage par celle-ci et la dot

[140] Philippe MAURICE, « Les limites de l'autorité paternelle face aux droits patrimoniaux dans le Gévaudan médiéval (fin XIIIe-fin XVe siècles) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes - Journal of medieval and humanistic studies*, 1997, p. 22.

mari doit s'obliger sur ses immeubles lorsqu'il touche à ceux de sa femme ; or s'il vit chez elle, sa liberté, ses choix et son pouvoir sont indéniablement limités. Mais l'esprit du temps veut que l'homme commande, et nul ne songe réellement à porter atteinte à l'image virile du chef de l'oustau. [141]

Pourtant, il reconnait la possibilité d'un conflit entre le père et le fils héritier[142] :

(…) Le fils est généralement soumis au père. Mais il est toutefois clair que le fils qui possède son propre patrimoine peut s'affirmer et défendre son indépendance, et que ce sont ses droits patrimoniaux qui lui offrent cette possibilité. De même, le fils qui détient tous les titres de possession sur le patrimoine et qui a atteint l'âge de la majorité légale de vingt-cinq ans peut expulser son père de la maison, comme le prévoient les Bragose, prouvant ainsi que l'autorité dépend des droits patrimoniaux[143].

Dans les régions de droit coutumier, la puissance paternelle s'exerce uniquement jusqu'à la majorité (vingt ans à vingt cinq ans) de l'enfant ou son émancipation. Charles Giraud souligne même que « 1a règle générale, en effet, était que *la puissance paternelle n'avait point lieu en France*[144].» Il signale uniquement le consentement au mariage du père et de la mère. Au décès d'un des parents, l'autre doit accepter la gestion des biens du mineur[145]. En ce qui concerne la puissance marital, l'époux gère les biens de son épouse et celle-ci ne peut faire aucun acte sans son autorisation. Mais l'épouse peut être séparée de biens par contrat de mariage ou par jugement ce qui, comme l'écrit Charles Giraud, allège le joug de la puissance marital. Ce rapide tour d'horizon montre la diversité des situations, une véritable mosaïque de droits s'étale sous nos yeux qui montre donc une grande complexité des situations... et nous n'avons pas parlé des serfs et des aubains[146] présents à l'époque féodal. Par contre, cette dernière observation nous

---

[141] *Ibid.*

[142] Bien sûr cela est également valable quand c'est la veuve qui est sans ressources.

[143] Philippe MAURICE, « Les limites de l'autorité paternelle face aux droits patrimoniaux dans le Gévaudan médiéval (fin XIIIe-fin XVe siècles) », art. cit., p. 22.

[144] Charles GIRAUD, « Précis de l'ancien droit coutumier français (premier article) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 12, 1851, p. 481‑503.

[145] Les termes utilisés sont garde-noble ou garde bourgeoise suivant la catégorie sociale

[146] Les étrangers.

montre que seuls ceux qui possèdent apparaissent en général dans les actes juridiques. C'est sur le patrimoine que s'étaient faites les recherches. Elles montrent bien que le pouvoir paternel est aussi économique et peut donc être fragilisé par ce biais.

Quels rôles le père a-t-il tenu : aspects sociologiques

Abordons un autre versant des recherches sur la famille, celle qui n'apparait pas au niveau juridique et qui fait apparemment l'objet de controverses, soit le comportement du père, sa place, son rôle. Comme le souligne Didier Lett[147], les sources sont éparses – littéraires, iconographiques – et elles ont fait l'objet d'interprétation diverses. Pour certains, le père est distant, s'intéresse à l'éducation de ses fils adolescents, ne porte que peu d'intérêt aux filles. Il peut certes jouer un peu avec les petits, mais en général ne s'en approche pas. Il ne s'investit pas affectivement dans sa progéniture qui risque de passer de vie à trépas assez facilement. Tel est la vision classique de ce père sévère[148]. Didier Lette attribue cette vision, qu'il estime parcellaire, aux historiens du XIXe et XXe siècles refusant de retenir l'image du père maternant. Pourtant, l'iconographie montre des pères s'occupant des touts petits, jouant « un rôle actif dans le domaine de la puériculture, sa disponibilité envers les jeux des tout-petits. Selon les sources et les modèles, on voit le père manier le hochet, fabriquer des jouets, prendre l'enfant dans ses bras, le porter sur son dos, le nourrir, s'attendrir devant les mots d'enfants[149]. » Le père apparait souvent dans des scènes de jeu. Et là, l'auteur concède que si la mère y est moins présente c'est qu'elle travaille. « Et s'il faut, pour conclure, reconnaître un rôle particulier au père, c'est celui du jeu : presque jamais, sans doute parce qu'elle est bien trop occupée aux soins du ménage, du

---

[147] Didier LETT, « Pères modèles, pères souverains, pères réels », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes - Journal of medieval and humanistic studies*, vol. / 4, 1997.

[148] *Ibid*.

[149] *Ibid*.

filage, ou des derniers-nés pour cela, on ne voit la mère jouer avec ses enfants. »[150] Cette répartition des tâches apparait bien contemporaine. Cette image du père « papa poule » a donc apparemment fait l'objet d'un refoulement car incompatible avec le père souverain de la famille. Et pourtant, rappelons-nous le tableau d'Henri IV à quatre pattes, portant son enfant sur son dos. Il n'a pas apparemment jugé cette représentation incompatible avec la dignité de la fonction royale. La représentation d'un père maternant dans les enluminures gothiques montre qu'à l'époque, il n'y avait pas fustigation d'une carence des pères qui s'adonnaient au maternage. Les relations de tendresse qui existent au sein d'une famille comme les relations de haine ne s'écrivent pas toujours, elles se vivent. Il en reste peu de traces. Claire Dolan[151] relate quelques exemples de mésententes conjugales. Elle montre ainsi le soutien de la famille maternelle dans les cas de violences faites aux femmes, mais elle conclut que l'époux en est souvent quitte par une amende. Elle cite également l'impuissance des maris devant la rébellion, devant la forte opposition de leur moitié. Il se plaint, il gémit, mais elle demeure. Le comportement est affaire d'individus et de la qualité des relations qui se joue. De tout temps, quelque soit l'influence du droit, de l'environnement socio-économique, les rapports sociaux n'échappent pas entièrement à ceux qui les construisent, qui sont les acteurs. Pour le dire peu poétiquement, il convient de prendre en compte le facteur humain.

Nous pouvons donc comprendre qu'il est impossible de voir dans la représentation du père une image stable et forte. Symbole d'une puissance transcendante. En conséquence, il n'est pas possible de s'appuyer sur cette thèse pour expliquer les changements dans notre société contemporaine. Il ne serait donc pas possible également de s'y référer pour affirmer une augmentation importante des « états limites », ceux que Jean Pierre Lebrun appelle les néo-sujets. La fonction paternelle ne s'effectuerait plus correctement, le complexe

---

[150] *Ibid.*

[151] Claire DOLAN, *Le notaire, la famille et la ville : Aix-en-Provence à la fin du XVIe siècle*, [Toulouse], Presses universitaires du Mirail, 1998. P 108-109

d'Œdipe ne se résoudrait plus. Par ailleurs, comme nous ne cesserons de le rappeler, la fonction paternelle n'est pas de l'ordre de la réalité, elle ne doit pas être confondue avec le rôle du père. Pourtant, une certaine confusion a pu exister sur ce point et nous semble perdurer.

Le déclin de la puissance paternelle serait dû à la famille conjugale

Examinons à présent la thèse qui veut que le déclin de la puissance paternelle mise en scène par le juridique soit récente, cette carence récente expliquant les changements également récents dans la structure psychique du sujet et dans l'organisation de la société. Comme nous l'avons-nous dit, les ouvrages de de Markos Zafiropoulos *Lacan et les sciences sociales - le déclin du père 1938-1953*[152] et *Lacan et Lévi-Strauss ou le retour à Freud 1951-1957*[153] nous servent de guide. L'affaiblissement du père viendrait des transformations de la famille. La concentration récente de la famille représentée par les époux et les enfants en serait la raison. Cette thèse s'appuie sur les travaux d'Emile Durkheim[154]. La paternité de cette hypothèse reviendrait à Lacan dans la période antérieure au discours de Rome et sa rencontre avec le structuralisme développé par Claude Lévi-Strauss. Elle serait développée dans *Les complexes familiaux*[155]. Nous allons donc reprendre en premier l'argument durkheimien et développer ensuite les contre-arguments.

---

[152] Markos ZAFIROPOULOS, *Lacan et les sciences sociales : le déclin du père, 1938-1953, op. cit.*

[153] Markos ZAFIROPOULOS, *Lacan et Lévi-Strauss, ou, Le retour à Freud, 1951-1957*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, 2003.

[154] Markos ZAFIROPOULOS, « Le déclin du père », art. cit., p. 161. p 61 et s

[155] Jacques LACAN, « La famille : le complexe, facteur concret de la psychologie familiale. Les complexes familiaux en pathologie », [En ligne : http://www.ecole-lacanienne.net/documents/1938-03-00.doc]. Consulté le22 novembre 2010.

Durkheim et Lacan

Au début, était une organisation dite communiste basée sur la propriété collective des choses. Autour des choses se sacralisant se regroupait une communauté d'individus dont le lien de parenté par le sang n'était pas privilégié. Le regroupement autour d'un chef est rendu nécessaire par la gestion interne du groupe et par l'intensification des échanges extérieurs. Le chef de famille devient dépositaire du sacré ; la propriété collective devient propriété privée. Le patriarche concentre en sa personne la représentation de la famille. Il assume les fonctions spirituelles et temporelles. Nous sommes arrivés à la famille dite paternelle. La concentration s'accroit avec l'augmentation des individualités à l'intérieur du groupe, l'indissolubilité des liens du mariage, la transmission préférentielle des biens et l'intervention de l'Eglise et de l'Etat dans la sphère familiale. Nous arrivons donc à la dernière étape : la famille conjugale[156]. Cette famille réduite voit l'importance des individualités s'affirmer. Emile Durkheim note que le lien collectif s'est affaibli. La sacralisation des choses s'est transférée sur le père, mais la montée de l'individualisme remet en cause ce statut. Il semble possible de dire que le père tient sa suprématie de son pouvoir sur la gestion du patrimoine familial. Quand la famille se contracte, ses membres sont plus à même de contrebalancer son pouvoir, la solidarité à l'intérieur du groupe n'a plus lieu d'être. Cette évolution aurait un effet néfaste sur les individus. Le délitement du lien social entraine « une médiocrité morale (…) lorsque la norme sociale (toujours religieuse) cessant de fixer une limite au désir de l'individu ne fonctionne plus, et le laisse dans cette insatisfaction douloureuse qui ne trouve son soulagement que dans la mort volontaire. [157]» Jacques Lacan reprendra d'ailleurs pleinement cette théorie en insistant sur la prévalence des liens biologiques dans la famille actuelle et l'importance des rites (notamment du mariage) pour assurer une

---

[156] Emile DURKHEIM, « La famille conjugale. », [En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_3/textes_3_2/famille_conjugale.doc]. Consulté le18 novembre 2010.

[157] Markos ZAFIROPOULOS, *Lacan et les sciences sociales : le déclin du père, 1938-1953, op. cit.* p 77

cohérence au groupe[158]. Mais nous devons à ce niveau souligner que la famille originelle serait fondée sur la subsistance, la survie en premier lieu. Elle est donc formée sur le registre du symbolique et non du biologique pour Jacques Lacan :

> la famille primitive méconnaît les liens biologiques de la parenté : méconnaissance seulement juridique dans la partialité unilinéale de la filiation ; mais aussi ignorance positive ou peut-être méconnaissance systématique (au sens de paradoxe de la croyance que la psychiatrie donne à ce terme), exclusion totale de ces liens qui, pour ne pouvoir s'exercer qu'à l'égard de la paternité, s'observerait dans certaines cultures matriarcales (Rivers et Malinovski). En outre la parenté n'est reconnue que par le moyen de rites qui légitiment les liens du sang et au besoin en créent de fictifs[159]

Lacan s'appuie sur Emile Durkheim comme le souligne Zafiropoulos dans *Freud et les sciences sociales.*[160] Donc, pour Durkheim, cette famille conjugale très dépendante des échanges extérieurs, avec la montée des individualités internes serait plus exposée à un relâchement des liens familiaux. Ainsi, s'explique le déclin de la puissance paternelle. Lacan va en déduire l'impacte néfaste que cette transformation familiale a sur la résolution de l'Œdipe. Dès le début de sa communication, il insiste dans sa définition des complexes sur la réalité : « Ce qui définit le complexe, c'est qu'il reproduit une certaine réalité de l'ambiance... Si le complexe dans son plein exercice est du ressort de la culture[161]». La notion de fonction n'a pas encore été élaborée. Le complexe d'Œdipe se joue donc au niveau de la réalité. La réalité est l'affaiblissement du père dans la famille conjugale. Donc haro sur la famille contemporaine.

> Or les aléas et les caprices de cette régulation s'accroissent à mesure que le même progrès social, en faisant évoluer la famille vers la forme conjugale, la soumet plus aux variations individuelles. De cette « anomie » qui a favorisé la découverte du complexe, dépend la forme de dégradation sous laquelle le connaissent les analystes : forme que nous définirons par un refoulement incomplet du désir pour la mère, avec réactivation de l'angoisse et de l'investigation, inhérentes à la relation de la naissance ; par un abâtardissement narcissique de l'idéalisation du père, qui fait ressortir dans

---

[158] Jacques LACAN, p 4 et 5

[159] *Ibid*. p 4

[160] Markos ZAFIROPOULOS, « Le déclin du père », art. cit., p. 161. p 72

[161] Jacques LACAN, p 5 et 6

l'identification œdipienne l'ambivalence agressive immanente à la primordiale relation au semblable[162]

Il poursuit en réaffirmant la famille conjugale comme cause du déclin paternel : « Déclin plus intimement lié à la dialectique de la famille conjugale, puisqu'il s'opère par la croissance relative, très sensible par exemple dans la vie américaine, des exigences matrimoniales. Quel qu'en soit l'avenir, ce déclin constitue une crise psychologique.[163] »

Sa théorie repose donc sur la thèse durkheimienne qui a été entièrement remise en cause. Jacques Lacan en tiendra compte quand dans l'évolution de son analyse des textes freudiens, il utilisera le symbolique, ce qui remettra en cause la responsabilité du père de la réalité dans la structuration psychique de ses enfants.

L'Ecole de Cambridge a montré la coexistence de différents types de familles et surtout l'existence ancienne de la famille nucléaire ou conjugale. Markos Zafiropoulos reprend, à propos de cette remise en question, une hypothèse fort intéressante sur l'origine de l'erreur commise au départ dans les enquêtes sur la typologie des familles : les résultats obtenus ne représentaient pas la réalité historique, mais ce que les chercheurs aspiraient à trouver ; soit l'idéal familial que représentait la famille élargie, une sorte d'âge d'or de la famille. « Le modèle préféré n'est pas nécessairement le plus répandu[164]. » Il rapproche cette aspiration du roman familial.[165]La famille nucléaire n'est pas la cause du déclin de la puissance paternelle car elle serait majoritaire depuis le Moyen Age au moins (XIe siècle)[166]. Donc la constitution de la famille conjugale n'est pas la raison suffisante pour expliquer l'atteinte à l'autorité du père.

---

[162] *Ibid*. P 35

[163] *Ibid*. p 26

[164] Cité dans le livre de Markos Ibid. André BURGUIÈRE, *Histoire de la famille, op. cit.* p 25 - 26

[165] Le fait pour un enfant de s'imaginer des géniteurs plus prestigieux comme un roi et une reine.

[166] Markos ZAFIROPOULOS, « Le déclin du père », art. cit. , p. 161.

Structures familiales : raisons de leurs cohabitations et conséquences de leurs structures

Il est intéressant d'approfondir la raison de la cohabitation de différents types de familles. S'il s'agit de survie, il serait logique d'y voir une adaptation à l'environnement. André Burguière retient trois catégories : la famille nucléaire, la famille souche (ou paternelle) qui voit cohabiter les parents et la famille de l'enfant destiné à succéder, et la famille communautaire ou cohabitent plusieurs enfants mariés. Pour lui, ces formes de familles s'adaptent géographiquement suivants les contraintes extérieures. Ainsi, dans une zone peu peuplée, enclavée, , du avec suffisamment de ressources, la famille communautaire est (comme la famille souche) une communauté fermée, forte de ses membres. La famille souche existait aussi dans des régions enclavées mais où les ressources étant plus rares et la population en augmentation. Il était vital que les cadets s'établissent plus loin. Si dans ces deux types de familles les liens étaient forts et l'étranger exclu, c'est l'inverse dans la famille nucléaire, qui existe dans les lieux de forts échanges. Pour Burguière[167] les deux autres types de familles se constituent dans des périodes de crises un peu comme la formation défensive de la légion romaine dite « la tortue ».

Ainsi, la famille nucléaire domine dans le bassin parisien, région des grandes plaines, d'échanges commerciaux. Elle s'avère donc plus dépendante, ayant besoin de protection, plus compatible avec un système féodal. Elle protège plus la vie conjugale car moins de personnes la constituent, mais elle a plus besoin de l'Etat. Ne vivant pas en autarcie, elle est dépendante. Il est envisageable que la vie s'améliorant, le modèle de la famille nucléaire s'est étendu. Si le pouvoir du chef de famille s'est amoindri, c'est par l'intervention grandissante du monde extérieur au niveau de la famille. Selon André, l'Eglise encourage l'amour conjugal ce qui ne peux qu'introduire l'égalité au sein du couple. Pour cet auteur, la royauté ayant utilisé la métaphore familiale qu'elle puisait dans la religion chrétienne (roi par la

---

[167] André BURGUIÈRE, « L'état monarchique et la famille (XVIe -XVIIIe siècle) », art. cit., p. 313-335.

grâce de Dieu), les familles demandaient une aide au pouvoir royal, aide que celui-ci ne sollicitait pas : « L'Etat monarchique a été amené à chaque étape, à prendre des responsabilités qu'il n'avait pas souhaitées et à se laisser manipuler par la demande sociale[168] ». Et il ajoute : « Ce que la monarchie attribue à une démission criminelle[169] ne fait que prêter à l'Etat le rôle que la pression de la demande sociale et sa propre tendance à étendre son champ d'intervention sur la société civile le poussent de plus en plus assumer : celui d'une prise en charge progressive des tâches et des responsabilités familiales.[170] » Cette dérive s'observe dans la pratique des lettres de cachet.

L'image du roi véhicule une image du père. Ce n'est plus seulement un père qui dirige et ordonne, mais aussi un père qui protège. Entendons bien ce que nous dit l'historien : c'est de protection de la morale qu'il s'agit et de l'institution de la famille ; il ne s'agit pas là du bien être de ses membres.[171] L'éducation religieuse imprègne la société. Le roi a des devoirs envers ses sujets et non plus seulement des droits. Ainsi, pour prévenir l'infanticide et sauver la famille du déshonneur que représente la naissance d'un bâtard, l'Etat organise le recueil des enfants abandonnés ; toujours pour protéger les familles, il permet, par des lettres de cachets « pour affaires de famille », de mettre sous clé un membre encombrant de la famille. La révolution, en instituant des tribunaux des familles, prend le relais de cette assistance en substituant à l'autorité paternelle, l'intervention de l'Etat. Les premières mesures révolutionnaires semblent vouloir protéger l'individu dans la famille, voire contre la famille (majorité à 21 ans, égalité dans le couple, divorce). La révolte contre l'absolutisme royale s'est accompagnée d'une révolte contre le patriarcat. Mais les révolutionnaires n'ont pas hésité à faire machine arrière. Pour être révolutionnaires, il n'en était pas moins également chefs de famille et l'exclusion des femmes du champ politique alla de pair, en toute

---

[168] Ibid. p 330

[169] Indifférence criminelle des parents qui abandonnent les enfants légitimes.

[170] André BURGUIÈRE, « La Révolution et la famille », art. cit., p. 151‑168. p 156

[171] *Ibid*. p 154

logique, avec ce recul. Ces hommes ne trouvèrent aucune opposition de leurs pairs, ils trouvèrent un Napoléon Bonaparte qui consolida leur pouvoir patriarcal en affirmant le pouvoir du chef de famille.

Christiane Alberti situe les premiers bouleversements importants des rapports entre les différents membres de la famille à la révolution française et à la révolution industrielle :

> Après la révolution....déclin du père de l'autorité et montée en puissance du père de l'amour avec une privation et une individualisation de la paternité. Mais c'est surtout l'avènement de la société industrielle qui remodèle l'espace et l'organisation de la famille et signe le déclin du sacro-saint patriarcat avec l'invention du père « carent » susceptible d'être déchu de ses droits[172].

C'est, nous pensons, l'intervention de l'État dans la famille qui signe ce changement. Nous avons vu avec André que l'Eglise, en luttant pour les mariages librement consentis, a œuvré pour la reconnaissance de l'amour comme fondement du mariage. Ce chercheur date cette évolution de la fin du XVIIe siècle. A cela se conjugue pour lui la « critique philosophique de l'indissolubilité[173] » du lien matrimonial. Cette recherche du bonheur aboutit lentement à la reconnaissance du divorce, mais elle montre aussi l'affirmation de la volonté de ses membres de construire une famille répondant à un certain idéal qui satisfasse ses membres. A la période révolutionnaire, les tensions exacerbées explosent et permettent par leur intensité de mettre en lumière les aspirations jusqu'ici refoulées. Si le roi est mort, il a ressuscité avec les monarchies constitutionnelles. Il en est de même du père qui a trouvé un soutien dans la réaction à la révolution. Mais, en France, le roi va devoir composer avec une nouvelle puissance, c'est la classe bourgeoise et le père va vaciller. On passe de l'assistance à l'intervention.

---

[172] Christiane ALBERTI, « Famille et nom du père », *La Lettre Mensuelle*, vol. / 256, mars 2006.

[173] André BURGUIÈRE, « L'état monarchique et la famille (XVIe -XVIIIe siècle) », art. cit., p. 313-335. p 315

Si nous reprenons les dates qui jalonnent le déclin juridique de la puissance paternelle, nous pouvons en effet relever la période révolutionnaire, la fin du XIXe siècle et les années soixante-dix, ainsi que la période actuelle. Ce qui est remarquable est l'interventionnisme de l'Etat à l'intérieur des familles. Commençons donc par la Révolution. Les réflexions concernant cette période nous sont, pour un premier aspect, directement inspirées de la démonstration de Jean Pierre Lebrun dans *Un monde sans limite, essai pour une clinique psychanalytique du social*[174]. Il rappelle que nous sommes passés d'un régime monarchique à une recherche de démocratie. La constitution de 1793 (l'instauration de la terreur empêcha son application) est citée en exemple de constitution démocratique dans les cours de droit constitutionnel. Jamais il n'est d'ailleurs évoqué que les droits politiques des femmes ne sont pas reconnus. L'insurrection populaire se caractérise par une prise de pouvoir et la volonté d'instaurer de nouveaux droits, de créer plus de justice, plus d'égalité. Cette constitution en est le reflet. En effet, elle instaure le suffrage universel direct ainsi que le pouvoir pour le peuple de légiférer. Par ailleurs, la révolution va consacrer la théorie des droits naturels en rédigeant « la déclaration des droits de l'homme et du citoyen ». Le fait de naître homme donne des droits. Ces droits sont supérieurs car ils sont dus à son humanité. C'est grâce aux esprits éclairés, nés sous la monarchie, que ses idées novatrices voient le jour. De la réflexion philosophique des Lumières, nait le principe que « tous les hommes naissent libres et égaux ». Certes, la révolution française est une période remarquable. Dans un premier temps, les révolutionnaires enthousiastes poursuivent à la fois l'évolution commencée sous l'ancien régime comme les tribunaux de famille déjà évoqués, le mariage civil, mais aussi vont très loin dans leur soucis égalitaire. Ainsi, ils abolissent le terme de « bâtard » et accordent rétroactivement des droits aux enfants naturels, ils autorisent le divorce, accorde aux époux une autorité égale dans le mariage[175]. Après la fin de la terreur, effrayés de leurs audaces qui les

---

[174] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social, op. cit.* p 91

[175] Il faudra attendre le XX ème siècle pour revoir certaines de ces innovations.

atteignent dans leur propre famille les mêmes révolutionnaires reviendront sur ces engagements et réaffirmeront l'autorité paternelle dont le code napoléonien marquera clairement le retour. Devait-on s'attendre à autre chose de la part d'un empereur par la grâce de lui-même si l'on se souvient de son sacrement ?

Les principes d'égalité et de liberté n'ont pas cours en régime monarchique. Dans le régime monarchique, le roi surplombe le peuple. Il tient son pouvoir d'un point culminant (occupé par Dieu en l'occurrence). Dans un régime démocratique, le président lui tient son pouvoir du peuple. Il doit séduire pour être élu. C'est ainsi que l'on peut souscrire à la formule citée plus haut de Christiane Alberti. Nous pouvons noter la ressemblance entre l'exercice du pouvoir du président dans une démocratie et celle du père dans la famille. Le père de l'autorité n'a plus la même légitimité dans un régime démocratique. Son pouvoir est issu des valeurs reconnues de la société. Ces valeurs évoluent plus vite car elles sont plus rapidement prises en compte par la loi du fait de la pression que subissent les élus. Ceux-ci, s'ils veulent garder leur mandat, doivent écouter leur électorat. C'est un pas important pour la constitution d'une conscience politique revendicatrice de masse. Donc, tant que les régimes ne furent pas réellement démocratiques (Consulat, Premier empire, monarchies constitutionnelles), la légitimité traditionnelle de la puissance paternelle fût maintenue. Disons que le suffrage universel fut fatal aux valeurs traditionnelles. Et par conséquence, fatal au père sévère dans la famille. Les revendications de justice permirent d'entreprendre d'abattre la violence paternelle. La démocratie permet aux gouvernés de prendre la parole et d'exprimer leurs besoins, leur soif de reconnaissance. Le *pater familias* du XIXe siècle a été littéralement débordé. Les fondements de sa place hiérarchique se fragilisèrent. Ils avaient de moins en moins comme assise l'organisation de la société politique, les valeurs traditionnelles.

La démocratie s'établit au niveau de la société, précédée par le progrès scientifique, et une révolution économique qui prend toute son ampleur en cette fin de XIXe siècle. Le niveau de revendication va croissant. Les gouvernés ne peuvent utiliser la voie légale car la représentation n'est pas directe jusqu'en 1852. Aussi c'est par la voie des révolutions successives que la base revendique. On remarquera que le futur Napoléon III se fit élire premier président de la république élu au suffrage universel (quoique sans le vote féminin) sur un programme

populiste. N'était-il pas l'auteur d'un ouvrage intitulé de « l'extinction du paupérisme »? Ne professait-il pas des idées de gauche ? Certes les premières élections virent réélus les mêmes députés que le suffrage censitaire. Mais il faut du temps pour s'affranchir.

D'autant que le poids de la religion très moralisatrice revient en force avec la monarchie constitutionnelle, appuyer le père. Dans ce rejet des enfants naturels, nous sentons bien le poids de la morale chrétienne. Le XIXe siècle est connu pour son puritanisme et également pour la duplicité des comportements. Le tableau, « L'origine du monde » de Courbet, fut bien accroché dans un salon bourgeois, mais derrière une tenture. La littérature regorge d'exemples de cette hypocrisie de la bourgeoisie et de la misère du peuple. De nombreuses pièces de théâtre (de Feydeau, de Labiche) croquent sur un mode comique ces mœurs où seul compte l'apparence, tandis que Zola et Balzac dénoncent la misère, le non respect de la personne humaine. Néanmoins, les notions de liberté et d'égalité font leur chemin. Les premières lois atteignant la toute puissance paternelle semblent être le résultat d'un consensus. Contrainte, la classe dominante lâche du lest. Elle consent à faire des concessions sur ce qui lui coûte le moins. Ce sont les lois qui punissent le père corrupteur (l'incitation à la mendicité, à la prostitution). Elles s'inscrivent dans l'esprit moralisateur de la bourgeoise, mais également dans ce que l'on a appelé le catholicisme social ou le paternalisme patronal.

Le XIXe siècle, c'est un bouillonnement politique, mais aussi une révolution scientifique, une révolution économique. La révolution est confisquée par la bourgeoisie qui disposant du capital va utiliser le progrès technique pour s'enrichir. La puissance paternelle de cette époque est le reflet d'une situation politique et économique. La position de l'homme dans la famille semble être la réplique de l'image de l'exécutif. La puissance paternelle est, semble-t-il, une histoire de domination. « Le père est d'autant plus monarque familial, réplique du Monarque père, qu'il appartient aux classes supérieures et peut se constituer en père non seulement de ses propres enfants, mais de ceux qu'il domine.[176] » Nous

[176] Michel TORT, *Fin du dogme paternel*, *op. cit.*

avons vu que, par le code civil, Napoléon 1er a adoubé le père chef de famille. Ce qui se passe à l'intérieur de la famille est l'affaire du père. Avec la prise de pouvoir de la bourgeoise et la monarchie constitutionnelle le père ouvrier, comme le roi, se voit plus dépossédé de son autorité intrafamiliale avec l'ingérence du patron dans l'organisation de sa vie (logement, éducation des enfants, travail des enfants dans l'usine). Mais surtout, à la différence de l'Ancien Régime, les classes sociales inférieures vont avoir accès à l'éducation, vont pouvoir donc lire la presse. Des courants politiques vont naître, des syndicats vont se constituer. N'oublions pas qu'il y a moins d'un siècle le Tiers État a renversé la monarchie. Le peuple peut faire entendre sa voix, il l'a déjà fait. « Comme les révolutionnaires avaient, en 1789, opposé la critique des Lumières au despotisme des pères et de l'État-père, la jeunesse scolarisée s'attaqua aux injustices du travail et au despotisme rationnel des nouveaux chefs, les chefs d'entreprise. »[177] L'affaiblissement des pères vient donc aussi de l'accès à l'éducation, au bouillonnement intellectuel, à la conscience du droit à la dignité, à l'exercice du droit de revendiquer. L'enjeu des dirigeants va donc être de ce concilier les électeurs.

Si nous reprenons les lois sociales, nous pouvons voir le rôle grandissant de l'Etat. Les lois qui protègent la famille et améliorent le sort des enfants naturels sont dues aussi à une singularité de la France du XIXe siècle. La France opère ce que l'on a appelé la transition démographique plus tôt que les autres pays, c'est à dire que dès le XVIIIe siècle elle voit sa mortalité infantile baisser et son taux de natalité suivre la même tendance. Le contrôle des naissances commence pour la France vers la fin du XVIe siècle[178]. La moyenne est de cinq enfants par famille. Pour certains historiens, les parents ne cherchent plus à compenser les décès prévisibles de leurs enfants en bas âge. Ils n'ont pas les moyens d'élever une très grande famille où les enfants vont mieux survivre. Certains pensent également que la modification des règles de partage des successions du code napoléonien a

---

[177] *Ibid*. p 45

[178] André BURGUIÈRE, « La Révolution et la famille », art. cit., p. 151-168.

contribué à inciter les familles à avoir moins d'enfants pour éviter le morcellement du bien familial[179]. Mais cet argument n'emporte pas une adhésion totale car ce mode de transmission existait déjà comme nous l'avons vu précédemment, dans certaines régions de France. L'augmentation de la population française sera dérisoire par rapport à ses voisins (quatre fois moins importante). L'explication pourrait être plus simplement que l'influence de l'Eglise a joué concernant l'attention, l'amour que l'on porte aux siens. De plus, la baisse de mortalité infantile, conjuguée à l'utilisation de méthodes contraceptives a amené à avoir moins d'enfants. Selon la thèse traditionnelle, cela permit de s'autoriser davantage à les aimer car leur chance de survie était améliorée. Nous nous permettons ici de faire un parallèle avec les pays en voie de développement. Ce n'est pas parce qu'en Afrique, un enfant sur deux meurt avant l'âge de 5 ans qu'on les aime moins. Simplement, la forte mortalité est intégrée. Quand on demande combien d'enfants avez-vous ? Il est répondu tant de vivants et tant de morts. La précarité de la vie des petits n'entame en rien l'amour des parents, bien que quelques hommes soulèvent l'indignation des femmes par un « ce n'est pas grave, il sera remplacé l'année prochaine. » Cette thèse expliquant le désintérêt envers les enfants apparait comme superficielle et demanderait plus d'approfondissement au regard des opinions divergentes déjà décrites. Cela reviendrait à dire que dans les pays voisins où la natalité était toujours très forte, les enfants étaient peu considérés.

Donc cette famille conjugale compte peu de membres ; en conséquence ces derniers ont plus d'importance ; elle permet une plus grande individualisation et donc une meilleure prise en compte de ses membres. Les démographes estiment que si la France avait eu la même évolution démographique que ses voisins, elle compterait aujourd'hui 140 à 150 millions d'habitants. A cette époque, la France qui était terre d'émigration, devient terre d'immigration. L'industrialisation

[179] Auparavant, Il était possible de choisir la part qui revenait à chaque enfant, voir de déshériter certains comme l'illustre certaines histoires (chat botté)

manque de bras, la Nation, de soldats. Jean Claude Sangoï[180] cite un populationniste, Jacques Bertillon qui, en 1897, écrivait : « Dans quatorze ans, l'Allemagne aura deux fois plus de conscrits que la France, alors ce peuple qui nous hait nous dévorera (les Allemands le disent, l'impriment et le feront) ». L'enfant devient très précieux et l'État va donc s'ingérer dans les familles pour le protéger. Après la grande saignée de 14-18, la natalité ne remonte pas. Il n'y a plus d'hommes. Les politiques sociales sont ainsi souvent des politiques de soutien de la fécondité mais il semble qu'apparaisse également un changement juste avant que les lois ne changent. Ainsi la fécondité augmente dès 1930 chez les cadres supérieurs, et précédent les allocations familiales de 1939 et de l'après guerre.[181] C'est peut être ici le comportement de la classe qui vote les lois en fait qui initie l'évolution de la politique. Il semble que l'on observe le même mouvement pour l'augmentation des divorces juste avant la loi introduisant le divorce par consentement mutuel. Peut être peut on penser en terme de classe et de pouvoir. Mais il s'agit également d'une affaire d'éducation et de niveau de vie. Le baby boum va calmer les inquiétudes démographiques et la politique sociale sera plutôt « familiariste ». Elle s'oriente vers la réduction des inégalités[182]. L'Etat tente donc d'orienter, de façonner les familles.

Les mouvements de révolte de la jeunesse favorisèrent le mouvement féministe qui influença la réforme de 1972. La transformation de la morale,

---

[180] Jean-Claude SANGOÎ, « La guerre de 14-18 et l'évolution démographique française : rupture ou continuité », Les Audois, 1997, p. 147‑155.

[181] ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE., *Les modes de régulation de la reproduction humaine : incidences sur la fécondité et la santé*, Paris, AIDELF ;Presses universitaires de France, 1994. p 169

[182] L'allocation d'orphelins (1970)

L'Allocation aux Adultes Handicapés (1975)

L'Allocation d'Education Spéciale (AES), qui n'existe plus depuis août 2004

L'Allocation pour Parents Isolés (API) (= familles monoparentales) (1976)

L'Assurance Veuvage(1980)

l'affaiblissement de la religion (les idées libertaires flottaient sur 1968), le triomphe des unions libres, permirent un alignement des droits des enfants naturels sur les enfants légitimes, la reconnaissance de l'enfant. Malheureusement, leurs revendications eurent un effet pervers. En clamant devant les hommes le pouvoir qu'elles ont d'enfanter, elles obtinrent un renversement de la doctrine juridique. Celle-ci restaura la filiation biologique et écarta la suprématie de la reconnaissance volontaire des enfants. Cet effet fut d'autant plus pervers, qu'il risque à terme de toucher l'adoption plénière. Car, selon les développements de Marcela Iacub, il semble logique que si la filiation biologique écarte la filiation artificielle, l'adoption plénière risque d'être remise en cause. Ce danger est également conforté par le fait que la filiation paternelle peut maintenant être prouvée. Ainsi les hommes sûrs de ne pas être père peuvent jouer littéralement avec leur paternité au détriment de la famille. Ils peuvent reconnaitre un enfant dont ils savent pertinemment qu'ils ne sont pour rien dans sa naissance puis après un test biologique renier leurs engagements quand ils se séparent de la mère de l'enfant. Pour elle la force du mouvement féministe est la clé des réformes des années 70. C'est là peut-être accorder trop de poids à ce mouvement. C'est oublier, peut être, que sans les parlementaires hommes, rien n'auraient pu se faire, que ceux ci savaient que toutes les femmes n'étaient pas derrière elles. Nous pensons que l'évolution s'est fait sous l'influence de plusieurs facteurs et notamment le facteur économique. Il est apparu évident que les revendications du partenaire familial devaient être entendu car la notion de liberté d'expression, de liberté de pensée étaient également au cœur des revendications. François de Singly qui est longuement cité dans l'article de Jacques Marquet[183] reprend ainsi la notion de montée de l'individualisme que développait également Emile Durkheim. Il évoque l'importance des relations intra-familiales et extra-familiales, l'autonomie des membres de la famille. Le but de l'individu est sa réalisation personnelle mais

---

[183]François DE SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1994.

Jacques MARQUET, « Evolution et déterminants des modèles familiaux », site université catholique de Louvain, .

cette autonomie ne va pas pour lui jusqu'à remettre en cause la famille qui apparait comme un lieu isolé indispensable qui soutient l'autoréalisation. Dans cette optique, le partenaire apparait comme un support à cette réalisation. Nous ajouterions tant qu'il apparait, qu'il est reconnu, comme un support satisfaisant. Pour de Singly, la famille est le lieu imaginaire qui facilite la reconstitution de l'individu hors d'un monde concurrentiel. Bien sûr, il est impossible de ne pas penser ici qu'elle permettrait ainsi aux salariés, aux travailleurs pour reprendre la terminologie marxiste, de supporter les pires conditions de travail sans trop de rébellion. Ainsi, elle ne pourrait pour continuer dans la même logique qu'être protégée par un état libéral allié au capitalisme. Donc, de ce point de vue, le monde du capital n'a pu qu'encourager la libération de la femme pour disposer d'une main d'œuvre moins payée dans les périodes d'embellies économiques, soit « les trente glorieuses ». Une politique sociale a permis aux femmes de travailler et d'avoir des enfants. Citons un système de garde et surtout la maternelle (gratuite dès 2 ans) et les divers soutiens financiers ainsi que le suivi gratuit de la santé des femmes enceintes et des enfants. Mais comme par le passé, les problèmes liés à la maternité sont toujours du domaine féminin. La conciliation de la vie familiale et professionnelle représente toujours un tour de force épuisant pour les femmes. En ce domaine, les efforts sont toujours timides. L'égalité des sexes est proclamée mais elle est loin d'être réalisée. Nous reprenons ici quelques chiffres sur l'articulation entre le monde familial et celui du travail : « En 2005 dans l'UE à 27, les femmes consacrent chaque semaine 17,7 heures de plus que les hommes aux activités domestiques et familiales et 7,4 heures de moins au travail rémunéré. Toutefois, il n'y a pas compensation entre les deux et au total les femmes ont partout un temps contraint supérieur à celui des hommes. [184]» Cet écart est de 7,8 heures pour la Suède et de 18,1 heures pour La France. Ces deux pays européens ont un fort taux de travail féminin ainsi qu'une politique de garde des jeunes enfants reconnue. Les femmes n'ont pas investi le monde de l'entreprise car elles sont toujours responsables des enfants, et « gardiennes du foyer ». Cet emploi du temps condamne ces femmes surmenées à ne trouver du temps pour militer

[184] SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ, p 102 et 107

politiquement qu'à la ménopause ou dans un célibat sans enfant assumé. Les mentalités des hommes changent, mais il est évident que celles des femmes doivent saisir cette chance. Sinon, pour en revenir aux politiques sociales, leur but n'est pas bien sûr philanthropique. Il est d'assurer le renouvellement des générations afin que les vieux ne creusent pas le déficit public et qu'une main d'œuvre jeune soit disponible. Maintenant, avec la mondialisation de la main-d'œuvre, les grands groupes n'ont plus besoin de pousser l'Etat a vraiment à s'investir dans ce domaine. Dans une période de crise, l'Etat libéral ne peut qu'encourager les femmes à retourner dans les foyers pour remplir les fonctions sociales et maternantes que l'Etat providence assumait et dont l'Etat libéral se défait. Cela ne va pas sans contradiction car augmenter les dépenses à caractères sociales ne fait pas véritablement parti de son programme, mais permet peut être d'être réélu. Il reste la solution de se désengager en transférant ce domaine au monde associatif qui sera modelé dans ses objectifs par le biais des subventions. Mais le point de vue de l'utilisation du milieu familial par l'Etat capitaliste n'est pas incompatible avec l'individualisation, la réalisation personnelle, bien que le risque soit grand de choisir comme développement personnel, la jouissance addictive qu'offre notre société de consommation. Cela ne serait que la traduction d'une infantilisation des adultes sous la tutelle d'un Etat marketing, allié au monde du capital pourvoyeur des biens de consommation. La question se pose donc de la liberté du politique pris entre ses électeurs à manipuler et ses financeurs et alliés qui le manipule. C'est là une question qu'il conviendrait de se poser sur les raisons qui semblent pousser au déclin du père et que l'on peut dans cette optique élargir au déclin des relations privées dans la famille avec une volonté d'infantiliser, nous le pensons les gouvernés. C'est un sujet que nous reprendrons dans la partie consacrée à l'individu dans la société.

Il n'en reste pas moins qu'une évolution permet l'égalité dans le couple. Une égalité qui est aussi dans l'intérêt des hommes, qui permet de partager les joies mais aussi les soucis de la parentalité. Celui qui assume la direction assume la responsabilité. Une direction partagée implique une responsabilité partagée. C'est ce qui devrait prévaloir dans l'égalité. Et puisque la notion de démocratie implique que toutes les voix soient entendues, pourquoi ne pas prendre en compte la voix des enfants de sa place d'enfant ? Mai 68 ne fut-il pas une révolte contre le père ?

Le père personnifié par De Gaulle. Ce fut peut être une demande d'émancipation et de reconnaissance. Est ce un mal ? Pourquoi cette inquiétude face au déclin de la puissance paternelle ? A l'importance enfin reconnue légalement de la femme ? A la crainte de l'indifférenciation des sexes qui serait un versant de la notion de parentalité ? Quel rôle joue la loi dans l'évolution des mœurs et de la filiation? Pourquoi des Cassandre nous prédisent un déracinement des fondements de notre civilisation sur le constat du déclin de la puissance paternelle ? Nous avons vu que la puissance juridique du père n'est pas forcement réel dans les faits, que dans l'histoire, le père carent a toujours existé. N'a t-il pas toujours eu des guerres, des croisades, des migrations pour rechercher du travail. Le père prisonnier pendant les cinq ans de la dernière guerre est un exemple, comme le poilu de 14 et de toutes les guerres. Ce n'est donc pas parce que légalement on reconnait l'autorité parentale que tout à coup, s'en est fini du père.

Dans la seconde partie nous allons remonter au niveau de la structuration de notre subjectivité. Nous allons aborder la fonction paternelle, indispensable à notre naissance en tant que sujet, et tenter de comprendre si l'effectivité de cette dite fonction est troublée par le déclin du père de la réalité.

Chapitre 2 : la fonction paternelle : approche anthropologique et conception psychanalytique

---

1. Les rapports homme-femme

Il convient tout d'abord de clarifier notre sujet. En tout premier lieu, nous aborderons cette partie par un point sur le vocabulaire avant de bien définir les termes fonctions et rôle. Puis, nous essaierons de cerner les principaux personnages : la femme et l'homme avant qu'ils ne deviennent père et mère. Ensuite, nous expliquerons ce qui est plutôt connue sous le vocable de la fonction paternelle et ce qui en découle en matière de maternité et de paternité. Nous verrons que la fonction paternelle est une coupure introduite par un tiers. Les psychanalystes ont dénommé fonction paternelle la fonction de différenciation qui fait naître l'altérité. Elle aurait pu également être nommée fonction parentale car le rôle des parents est d'amener les enfants à les remplacer dans la chaine générationnelle, à devenir adultes et à faciliter leur envol.

La fonction diffère du rôle

La langue est ambiguë. Entre les différents registres, le sens d'un mot varie. C'est d'ailleurs au programme de l'école primaire : apprendre l'existence des registres de la langue. En psychanalyse, bien des mots sont employés dans un sens spécifique. Ainsi le phallus n'est pas le pénis, le père et la mère sont des termes génériques, mais ne sont pas toujours employés dans le sens d'une représentation de la réalité. Donc, bien souvent, il convient d'ajouter père de la réalité, mère de la réalité, pour bien comprendre que l'on parle des parents dans la réalité selon le sens courant. Il en est de même pour le fils, que nous nous efforcerons de substituer autant que possible par le terme enfant. Le terme inceste suggère un rapport sexuel entre parents, alors qu'il peut s'agir dans le champ psychanalytique du lieu du non désir où nous sommes passifs, objet du désir de la mère, un lieu que nous regrettons d'avoir quitté, mais dont le départ est la condition même de notre existence en temps que sujet. Les mots ne peuvent pas recouvrir exactement les choses. Nous sommes ainsi de plein pied dans le langage, territoire qui ne permet pas de nommer tout ce qui est.

Selon la même logique d'ambiguïté, nous remarquons que dans le langage courant fonction et rôle sont confondus ; ils sont improprement employés l'un

pour l'autre. Pour clarifier cette différence, nous pouvons reprendre la définition de la fonction donnée par Frédéric Keck : « Fonction ne doit pas être entendue au sens fonctionnaliste de l'intégration d'un élément dans la totalité d'un organisme, mais au sens mathématique »[185]. Plus simplement, la fonction permet de relier un ou plusieurs éléments. Elle apparaît comme indispensable et on peut dire qu'elle « insiste à se réintroduire »[186]. La fonction échappe à la temporalité. Elle contribue à une structuration. Ce qui n'est pas sans poser une interrogation sur son immuabilité et sur ce qui l'introduit, l'exerce. Pour Sigmund Freud, le père apparaît comme l'agent privilégié mais il n'en est que l'agent, il n'agit pas dessus, il est inconscient de son action. Ainsi Moussa Nabati tente de définir les deux termes de fonction et rôle : « Mais si les deux termes, rôle et fonction, ne sont pas superposables, comment définir la fonction ? Contrairement aux rôles qui sont : conscients, réels, nombreux, non déterminés par le sexe et relatif dans l'espace et le temps, la fonction apparaît comme étant en quelque sorte l'inverse (...) »[187]. Nous commencerons donc en premier, par tenter de définir le rôle, afin d'isoler et, par là, de faciliter la compréhension de la fonction paternelle. Ce qui nous entrainera du côté du couple, car y-a-t-il encore un rôle spécifiquement paternel ? Nous posons comme hypothèse que nous avons deux places différentes à tenir en tant que parents. Mais que les membres du couple ont le choix du rôle, et que nous ne jouons pas le même rôle suivant les enfants et suivant les circonstances.

Le rôle des parents est défini par les us et coutumes. Il est soumis dans son contenu aux mœurs de l'époque. Son contenu n'est donc pas immuable. Il évolue. L'article 371-1 al 1 du code civil qui définit l'autorité parentale reprend l'opinion actuelle des législateurs sur ce sujet. Afin de le rendre non limitatif, les

---

[185] Frédéric KECK, « Sartre, Lévi-Strauss et le problème du symbolisme », Centre International d'étude et de Philosophie Française Contemporaine. Magistère de philosophie, Séance du 18 février.

[186] Paul-Laurent ASSOUN, *Psychanalyse*, 1ère éd. « Quadrige »., Paris, Presses universitaires de France, 2007.

[187] Simone NABATI, *Le père, à quoi ça sert? : [la valeur du triangle père-mère-enfant]*, Genève, Jouvence, 1994. p 65

législateurs l'ont défini par sa finalité : l'intérêt de l'enfant. Il a donc pour rôle de le protéger en matière de santé, de sécurité et de moralité, d'assurer son éducation et permettre son développement. Actuellement, on peut dire que la protection de l'enfant est donnée comme naturelle, comme une réponse au besoin de l'enfant. Il ne s'agit donc plus de puissance paternelle, mais d'assistance parentale. C'est toute l'évolution que nous venons de voir. Car, en fait, le déclin de la puissance paternelle est un changement dans le rôle attribué aux pères, dans les pouvoirs légaux des pères. Le rôle traditionnellement attribué aux pères est celui de direction et protection, comme le rôle attribué à la mère est de nourrir, de soigner, et d'éduquer les petits. Nous pourrions schématiquement comparer cette répartition à la distinction des classes dans l'élaboration du régime féodal : le seigneur protège le paysan qui cultive et le nourrit. C'est une reproduction lointaine de la répartition des tâches qui préside chez les chasseurs-cueilleurs. Les hommes protègent la tribu et amènent le gibier. Les femmes procèdent à la cueillette et nourrissent les membres du groupe. Il est évident qu'une telle répartition des rôles ne se justifie plus. L'environnement actuel ne requiert pas en matière de protection l'usage de la force physique (nous restons dans le cadre de la France). Les rôles peuvent donc être plus indifférenciés, plus interchangeables. Cette possibilité de fait est reconnue par le législateur qui ne distingue pas les parents. Il est écrit : : « L'autorité parentale (...) appartient aux parents [188]». Il reconnaît que ce rôle appartient aux deux parents. Abandonner la référence au père et à la mère fut très dure. Antérieurement au 23 avril 2013, pour le législateur, il y avait un père et une mère et non des pères et mères ; de même, il était exclu qu'ils puissent n'y avoir que des pères ou que des mères. Aucune pluralité de situations parentales n'était ici reconnue par la loi. Le texte sur le « mariage pour tous » en première lecture à l'Assemblée nationale ne supprimait pas encore totalement la

[188] Cette version de l'article 371-1 du code civil date du 23 avril 2013 dans la loi sur l'ouverture au mariage pour les couples de même sexe

notion de père et mère dans les articles 34 et 371-1 du code civil[189]. Aucune pluralité de situations parentales n'est ici reconnue par la loi. Donc, le fait que les parents se répartissent les rôles de façon différente ne devrait avoir aucune incidence. En quoi le fait qu'il y ait des « papas poules », des femmes qui travaillent, et des hommes à la maison devraient fragiliser le développement de l'enfant ? C'est une question qui, il est vrai, ne semble pas à ce point d'actualité. Car, si le changement dans la répartition stricte des rôles a été un souhait, une revendication, l'on ne peut dire qu'il soit véritablement entré dans les mœurs. Disons que l'on peut admettre actuellement l'existence d'un choix. Si l'égalité dans le couple devient la règle, la possibilité de se répartir les rôles devient un choix. Selon François de Singly, sociologue[190], la sexualisation[191] étant interdite du point de vue légal dans la vie professionnelle, la sphère privée est le domaine où elle peut s'affirmer, et comme la femme est plus relationnelle, c'est donc naturellement qu'elle s'occupe des enfants. Et nous retournons par cette explication aux explications naturalistes où l'animalité de l'espèce humaine est reprise : la femelle et son petit. Si la reconnaissance de l'existence de la femme comme sujet postule sa possibilité de choix, l'argument suivant lequel la sexualisation des rôles se manifeste particulièrement dans la vie privée car elle est interdite dans la vie publique est, nous semble-t-il, irrecevable. Car la non sexualisation dans le monde du travail n'existe pas ; et, si c'est en fait la non discrimination suivant le sexe qui est demandée, cela ne reste encore qu'une aspiration, non une réalité. De plus, la pérennisation de la distribution traditionnelle est favorisée par le conditionnement de notre éducation. Il est difficile de s'affranchir de ce modèle en peu de générations. Le terme

---

[189] Art. 6-1. - À l'exception des dispositions du titre VII, les dispositions du présent livre s'appliquent également : « - aux parents de même sexe, lorsqu'elles font référence aux père et mère ;… »

[190] François DE SINGLY, « Faut-il réinventer le couple ? », *Sciences humaines*, vol. / 168, décembre 2007.

[191] Dans le sens différenciation des sexes

sexualisation ayant été évoqué, il apparaît intéressant de se pencher sur la notion de différenciation de sexes.

La construction de la différenciation des sexes

Nous pouvons, à l'issue de ce court développement, distinguer deux clivages : la *distinction sexuelle* est de l'ordre de la nature ; et la *distinction de sexes* est de l'ordre de la culture. Cette distinction apparaît certes trop simple en regard de la multiplicité des réponses apportées sur le féminin et le masculin, mais elle permet de poser un premier socle à notre réflexion. Elle répond à la définition du « genre » que l'on trouve par exemple chez Françoise Héritier : « Genre : qui implique que les attentes sociales à l'égard de l'enfant et de l'adulte sont normées, c'est-à-dire construites dans l'imaginaire collectif et individuel en fonction du sexe et qu'ainsi d'une certaine façon, le genre, cette attente collective, préexiste au sexe et le façonne »[192]. Nous remarquons que, dans cette définition, c'est une attente qui est extérieure à l'individu. Elle vient de la famille, du groupe, c'est une prescription de conformité. Cette conformité va, dans notre culture, asseoir une hiérarchisation fondée sur le sexe. Un certain argumentaire a été développé, construit, pour justifier cette inégalité. C'est cet argumentaire que nous allons maintenant étudier.

Les faits biologiques et anatomiques

Il est vrai que nous avons des sexes anatomiquement différents. Mais ce fait signifie-t-il pour autant que l'anatomie, le corps, influence totalement notre comportement. Toute société s'appuie sur la différence biologique pour hiérarchiser les rapports homme-femme et justifier l'inégalité sociologique. Or, la notion de valeur est une conception, une construction de l'esprit. Ainsi classiquement, pour la répartition des rôles, nous avons tous entendu et accepté l'argument que la supériorité physique de l'homme a conduit à une spécialisation

---

[192] Françoise HÉRITIER, *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Pommier, 2005. p 11

des tâches, argument que j'ai repris plus haut comme fait établi, allant de soi, bref en tout point irréfutable.

Comme nous l'avons écrit, aux hommes la chasse et aux femmes la cueillette. Certes, mais la force du mâle et l'absence de mobilité de la femelle empêtrée par sa progéniture née ou à naitre n'explique pas forcément cette répartition. La chasse peut être immobile (à l'affut, à côté d'un trou dans la banquise pour attraper un phoque par exemple). La cueillette est très mobile par contre, dans la nature tout n'est pas à portée de main. Les femelles sont donc plus vaillantes, physiques, que supposées, et ce même avec les enfants. Sans compter que même si la cueillette est moins valorisée que la chasse, c'est elle qui apporte le plus au clan. L'explication la plus convaincante sur la non participation de la femme est que, dans la chasse, la mort est donnée. Et de façon plus affinée, car il existe des cas de chasse féminine aux filets ou au gourdin, « celles [les armes] que n'utilisent pas les femmes sont en fait des armes qui font couler le sang » [193]. La raison en serait donc le contact avec le sang. Tout un symbole. C'est lié aux croyances et rites sur le sang des femmes. En appui à sa démonstration, Alain Testart (anthropologue) cite Artémis (ou Diane) déesse de la chasse qui défend sa virginité et également, plus près de nous, le fait, héritier de ses croyances, que c'est l'homme qui découpe le traditionnel rôti dominical. Les conséquences sont que les femmes sont « exclues de la guerre et du politique et, par conséquence, de la religion ou du moins de la prêtrise et des fonctions dirigeantes de la religion. »[194]. A partir d'un imaginaire, la femme est exclue d'une participation active dans la société. La démonstration d'Alain Testart s'arrête à ce niveau. Elle bute et s'arrête sur cet imaginaire construit sur le sang, et la question de savoir pourquoi la femme est toujours refoulée dans l'imaginaire individuel et collectif alors que cela pourrait être l'inverse.

---

[193] Testart Alain dans *Ibid*. p 142

[194] *Ibid*. p 149

Un autre argument peut tomber également. Il va falloir faire notre deuil que c'est sa testostérone[195], sa force physique, qui fait de l'homme un être belliqueux ou pour le moins actif. Il est certes communément admis qu'il suffit de voir les effets hormonaux de la puberté (la testostérone) sur les garçons dans les cours de récréation[196] pour accepter cette hypothèse. Mais c'est réfutable car non scientifiquement démontrable. Il n'est pas possible de déterminer scientifiquement le rôle des hormones sur le comportement, de l'isoler, en raison de l'importance des variables nous dit Catherine Vidal (neurobiologiste) dans sa communication « Le cerveau a-t-il un sexe ? »[197] Elle en appelle d'ailleurs au devoir de vigilance sur ces doctrines qui entendent fonder tout rapport de domination sur un déterminisme biologique :

> Le XIXe siècle était celui d es mesures physiques du crane et du cerveau utilisées pour expliquées la hiérarchie entre les sexes, les races et les classes sociales. Les critères actuels sont les tests cognitifs, l'imagerie cérébrale et les gènes. Et en arrière plan se profile toujours le spectre de l'utilisation de la biologie comme justificatifs des inégalités entre les sexes et les groupes humains.

Il en est de même de l'argument qui s'appuie sur le fait que la femme portant l'enfant aurait été plus vulnérable dans des périodes pas si lointaines. Pourtant, dans l'activité de cueillette, il faut parfois parcourir de longues distances. Et la force de travail des faibles femmes continuent à être exploitée, ce qui est un mode de surveillance et de hiérarchisation efficace. Eugène Enriquez développe ainsi toute une série d'observations anthropologiques confirmant ce fait[198]. Ainsi Pierre Clastres étudia les tribus Tupi-Guaranis et vérifia que les hommes travaillent aux travaux des champs, deux mois tous les quatre ans (défrichage). Le reste est pratiquement fait par les femmes. En Afrique, il est difficile de mener ce type d'enquête car la femme se lève la première quand il fait nuit et se couche après

---

[195] *Ibid*.. p 75

[196] C'est un exemple souvent cité dans les ouvrages de vulgarisation de psychologie tel ceux du Dr Fitzhugh DODSON, *Le père et son enfant*, [Alleur (Belgique)], Marabout, 2000.

[197] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., dissoudre la hierarchie*, *op. cit.* p 66 et s

[198] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard, 2003. p 311 et s

tout le monde. Il faut suivre le rythme indique un sociologue de l'ORSTOM[199] qui a travaillé sur les sérères au Sénégal. Avec une telle division du travail, on comprend l'intérêt de la polygamie. Ainsi, c'est un argument bien commode, de se référer aux femmes enceintes ou avec tout-petits pour arguer de leurs faiblesse. Sans compter que les femmes ne sont pas enceintes de 7 à 77 ans, et ne sont pas forcément handicapées par leur grossesse. Notons ironiquement que la grossesse constitue une forme de dopage car elle augmenterait de « 30% la capacité de rendement d'une athlète »[200]. Ainsi les femmes étaient vulnérables quand il s'agissait de les éloigner de certaines tâches (police, armée, et par là même, politique) mais quand il s'agissait d'utiliser leur forces de travail jusqu'au déclenchement de l'accouchement, là, elles n'avaient pas besoins d'être protégées. La création du congé maternité date de 1909[201] mais il n'était pas rémunéré (comme en Suisse ou au US actuellement d'ailleurs). L'importance de la mortalité des femmes en couches et des nouveaux nés n'a que tardivement été prise en considération. Et si les accouchements furent si dangereux, c'est parce que les techniques découvertes pendant l'antiquité furent oubliées car les hommes ne purent rester accoucheurs et furent remplacés par des matrones sans connaissances techniques. La morale, la religion avaient fait avancer l'obscurantisme.[202] L'homme étant souvent veuf plusieurs fois, il a ainsi pu représenter l'élément stable pour les enfants.[203]. La femme gestante ne fut pas donc l'objet d'une attention protectrice.

---

[199] Actuellement IRD

[200] Jean-Pierre MONDENARD, *Dictionnaire du dopage*, Paris, Masson, 2004. p 588 et s

[201] « Planning familial - Histoire des femmes », [En ligne : http://www.planning-familial.org/themes/theme14-histoireFemmes/index.php]. Consulté le15 décembre 2010.

[202] La première césarienne réussie fut effectuée dans l'urgence par un époux qui exerçait la profession de tueur de cochon.

[203] Entre parenthèse, déduisons ensemble que la famille recomposée n'est pas un fait contemporain

Rappelons également que longtemps, en Occident, elle ne fut pas considérée comme participant à la conception. Il reste de cette époque l'histoire de papa déposant la petite graine dans le ventre de maman (exit l'ovule). Ainsi, le sperme était censé transporter un petit homme miniature. De même, Aristote développa une théorie renforçant la hiérarchie des sexes que Françoise Héritier développe dans son intervention « Théorie anthropologique de l'évolution »[204]. Pour résumer, l'homme peut transformer son sang en sperme. La femme qui perd son sang ne peut obtenir qu'un produit dérisoire : le lait. Le produit le plus « idéal » de l'homme est la naissance d'un enfant mâle. Un produit restant acceptable est une fille ressemblant en tout point au père. « Pour Aristote, de manière tout à fait explicite, la naissance d'une fille est la toute première monstruosité. […] Ce qui veut dire, que livrée à elle-même, quand elle n'est pas dominée par le *pneuma* masculin, la matière féminine poussée à ses limites aboutit à la naissance de produits monstrueux où la forme humaine pourrait ne pas se reconnaître.[205] » Le rôle de la femme dans la conception est : soit inexistant, soit néfaste. Dans tous les cas, la mère est une matrice, un contenant, elle est passive[206]. A cet égard, on peut s'interroger sur la pratique des mères porteuses. L'utilisation de la femme comme objet en occultant les relations mère-fœtus est dans la droite ligne de cette conception. Bien sûr, c'est là une charge que nous présentons. Dans certaines cultures, le sperme de l'homme n'est là que pour nourrir et faire grandir un fœtus déjà là dans le ventre de la mère comme chez les Na qui constituent quand même une société particulière où le mot père n'existe pas. Même en nuançant le propos, il n'en demeure pas moins que la domination masculine s'est appuyée sur des données biologiques, naturelles, même fausses. Et cette constante ne peut-elle avoir comme cause un désir inconscient ? Qu'est ce qui la motive ? Maintenant reprenons les rôles respectifs de la femme et de l'homme dans la conception, telle qu'elle nous est connue en l'état de la science. Chacun sait qu'il existe des

---

[204] Françoise HÉRITIER, *Hommes, femmes : la construction de la différence, op. cit.* p 41

[205] *Ibid*. p 43

[206] Tel est représentée l'ovule.

spermatozoïdes et des ovules, le but étant de « répliquer et de transmettre » du matériel génétique. Il s'agit donc pour un gène d'être le plus parfaitement transmissible. Avant la fécondation, l'ovule se débarrasse de la moitié de ses chromosomes (la méiose). Il fait de la place. Pourquoi ? Parce que la reproduction sexuée permet une plus grande combinatoire, diversification, et ainsi permet à l'espèce d'évoluer plus rapidement. Dans le règne animal, on trouve des espèces qui se reproduisent par parthénogénèse, certaines sont d'une évolution récente. Dans ce cas, il n'y a que des femelles. C'est pourquoi, Pierre-Henri Gouyon dans « Sexe et biologie » affirme : « Disons le tout net, pour le biologiste, le mâle est un parasite de la femelle » et il conclut par ses paroles rares et qui nous semblent dans notre contexte culturel provocatrices :

> Les femelles semblent donc pouvoir se passer des mâles. Mais quand elles le font, l'espèce est condamnée à moyen terme. Il est donc préférable pour cette dernière que les femelles continuent à se laisser parasiter. Si l'espèce humaine doit sa survie qu'à la bonne volonté de ses femelles, qu'on me permette de souhaiter ici que le sacrifice auxquelles elles consentent les conduit à être respectées et non craintes ! [207]

« Crainte », voilà un mot que nous garderons en mémoire, la crainte serait-elle la raison de cette hiérarchisation ?

Dans le social

Dans la position de la femme, on note l'exclusion du politique, du religieux, mais également du lien filial ce qui parait paradoxal. La mère accouche de son enfant, c'est un fait naturel, mais bien souvent une deuxième naissance vient faire la coupure et symbolise l'entrée dans le monde de la culture. C'est la déclaration du père[208] ou de la maternité, les rites d'initiation. Et bien souvent, les enfants renaissent dans la torture, dans la douleur, comme une inscription dans la chair pour effacer, repousser, la première naissance derrière ce second cri, la marque de l'entrée dans le monde des hommes. Citons ici l'exemple des Baruya. Ceux-ci croient que le sperme crée le fœtus, le lait, les os, la chair ; il donne la vie

---

[207] Françoise HÉRITIER, *Hommes, femmes : la construction de la différence*, *op. cit.* p 49 et s

[208] En effet la mère ne peut en pratique déclarer l'enfant sauf à se déplacer à la mairie dans un délai de trois jours ; ce qui certes possible mais demande une âme très militante

d'homme. « Il est au service de la domination générale des hommes sur le reste de la société, du gouvernement de la société par les hommes.[209] » Ainsi, s'établit une homosexualité rituelle. De 9-10 ans à 15 ans les jeunes garçons vivent avec des hommes, et reçoivent du sperme par fellation. Plus vieux, ils en donnent. Les jeunes ont un rôle de femmes dans la maison des hommes ; ils sont soumis. Puis, en vieillissant, ils deviennent dominants et vers 20 ans épousent des femmes. Dans ce contexte, les femmes se sentent responsables de tout désordre qu'une mauvaise gestion de leur sang impur pourrait causer.

Est-ce la marque du refoulement de cette période périnatale où la mère allaitante est indispensable à la survie du petit humain, né prématuré ? La femme portant l'enfant, l'allaitant, il est logique qu'un lien exclusif les lie. Il est logique que la femme soit portée à avoir initialement un rôle nourricier du fait de l'allaitement maternel. De ce lien, le père est initialement perçu comme exclu. L'est-il nécessairement, rien n'est sûr, mais dans l'imaginaire, sans presqu'aucun doute. Mélanie Klein lie les images maternelles et paternelles. Elles participent conjointement à la construction du Moi en le délimitant. Mais il s'agit d'une recherche, d'une hypothèse, qui n'est pas perçue consciemment par les protagonistes. Le père apparait dans la réalité à la marge de cette relation. Et, du point de vue de la survie du clan, il semble que les femmes soient perçues comme un bien qui offre la possibilité de produire des hommes et ainsi agrandir la puissance du clan. Ainsi, la filiation biologique n'a que peu d'importance, la progéniture apporte une force de travail, et une force belliqueuse. Là est l'intérêt. Les femmes sont donc un bien utile qu'il convient d'enfermer car ce bien peut être volé, ou échangé. En effet, les femmes ont un pouvoir celui d'engendrer, il n'est pas possible de s'en passer. Aucun homme n'est né sans nombril. La question reste, pourquoi cette volonté de domination a prévalue et non la conciliation ? C'est un fait quasiment universel que la différence de sexes a conduit à une hiérarchisation, le masculin opprimant le féminin. Le féminin n'a pas réagi. La

---

[209] Maurice GODELIER, *Métamorphoses de la parenté*, [Paris], Fayard, 2004. p 339

peur était plus grande du côté des hommes que du côté des femmes ? Cette vision que nous venons de présenter et qui exclut les femmes en les assimilant à un bien, certes de valeur, certes hautement convoité, mais à un bien quand même, est propre à scandaliser toute femme et pas seulement les féministes. Mais nous allons reprendre cette analyse structurale fort hardie qu'a posée Claude Lévi-Strauss dans ces premières recherches.

Quand on sait que tout être humain est d'abord de sexe féminin et que la différenciation intervient ou non ultérieurement dans le développement embryonnaire, la vision de cette oppression quasi universelle suscite bien des interrogations sur notre développement psychique et notamment sur notre bisexualité supposée. Nous allons donc reprendre cette organisation sociale avec comme point de départ la critique de Irène Théry[210] sur la vision de la société bâtie sur le contrat, en reprenant également le mythe construit par Sigmund Freud de *Totem et Tabou*[211] et la théorie de Claude Lévi-Strauss. Commençons avec Irène Théry qui utilise une analyse holistique de la différence de sexe. Pour elle, *hiérarchisation* ne signifie pas *opposition*, mais *englobement*. Nous craignons que ce ne soit pas le sens le plus couramment utilisé qui est : classer selon un ordre de valeur ou d'importance. Reprenons sa démonstration. L'homme et la femme sont les deux représentants de l'Homme en tant qu'espèce et donc l'homme englobe la femme. Oui. Certes la femme peut être la maitresse du foyer, du monde intérieur tout en étant exclue du monde extérieur. Mais il n'en reste pas moins que cette notion d'englobement n'est pas très connue et on peut se demander pourquoi distinguer l'Homme avec un H majuscule, terme désignant l'espèce et homme pour désigner un représentant de cette espèce. Et surtout pourquoi, s'il n'y a pas domination, avoir choisi le terme homme pour représenter l'espèce humaine ?[212] Enfin reconnaitre qu'il n'y a pas domination de la femme en lui reconnaissant une

---

[210] Irène THÉRY, *La distinction de sexe : une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 2007.

[211] Sigmund FREUD, *Totem et tabou*, Paris, Payot & Rivages, 2001.

[212] Bien sûr, en utilisant cet argument, nous nous plaçant du point de vue de la langue française

certaine autorité dans le domaine privé est un argument qui nous apparait spécieux si l'on considère l'exclusion des femmes de la vie publique et leur enfermement. Même sans être dans la notion d'opposition, il n'en reste pas moins que la notion de classement selon la valeur demeure. Théry soutient que cette classification homme, femme relève de l'ethnocentrisme et que dans maintes sociétés ces termes n'existent pas. Elle prend appui sur la société Samoa et relève que les personnes sont classées suivant leur place, leur attribution, leur fonctions (beau-frère, amant, demoiselle, vivants). Ainsi, elle pose d'emblée le primat du relationnel. Mais nous objecterons que cette classification n'exclue pas l'existence d'une répartition des rôles selon le sexe, même si ce n'est pas perçu ainsi par la langue de l'intérieur de la société Nous avouons notre incompétence dans la connaissance de cette société, mais la répartition des tâches selon le sexe est tres marquée égalment chez les Samoa[213]. C'est une classification transversale, comme il existe une classification également hiérarchisée des générations. La nécessité de classer par opposition binaire qu'éprouve l'être humain a été mis en avant entre autres par Claude Lévi-Strauss[214]. La nécessité de ranger permet d'ordonnancer le monde, de se situer par rapport à un système normé. Les rites c'est rassurant, l'obsessionnel le sait. Il suffit de penser combien l'inclassable dérange. Que faire de l'hermaphrodite de naissance ? Vite, trouvons lui un sexe sans attendre. Bien sûr, l'être humain est unique et il existe une infinité de variables dans les relations humaines, indépendamment de son sexe, sans oublier la complexité intrinsèque de l'individu lui-même. Mais la classification apparait comme une nécessité sociale. Ainsi nous rejoignons l'affirmation d'Irène Théry sur sa critique du contrat social :

> Il n'y a pas d'individu clos sur leurs propriétés, antérieurs à une société ; nous sommes une espèce fondamentalement historique, qui ne tient ce qu'elle est que de la transmission de ses manières propres de penser et d'agir. En incluant dans la vie sociale

---

[213] Une petite recherche nous a amené à trouver une explication donnée par Serge Tchenkezoff : les mots sexe, sexuel n'existent pas, il faut se référer aux catégories mâle/femelle. Le rapprochement sexuel ne peut s'énoncer directement, mais par l'utilisation de périphrases in Serge TCHERKÉZOFF, *Faasamoa, une identité polynésienne: économie, politique, sexualité : l'anthropologie comme dialogue culturel*, Paris, L'Harmattan, 2003.

[214] Claude LÉVI-STRAUSS, *La Pensée sauvage*, Paris, Presses pocket, 1985.

tous les aspects de la vie, y compris sa dimension sexuelle et reproductive, en refusant de renvoyer le corps a un supposé présocial ''biologique'', Mauss a fait le pas décisif vers l'acceptation du donné humain. »[215]

La différenciation de sexes est revue sous l'angle du relationnel. Cet angle fait défaut à la notion de contrat. L'homme dit naturel est seul ; il ne tisse pas de liens, mais il doit porter en lui toutes les dispositions à la vie en société car dans cette conception la constitution de la famille n'est pas considérée comme le premier lieu d'apprentissage de la vie sociale. De ce fait, la société se crée un peu du néant, du mythe du contrat. Cette façon d'expliquer une origine qui sort un peu du néant a d'ailleurs été un temps reprise par Claude Lévi-Strauss pour l'apparition du langage :

> Quels qu'aient été le moment et les circonstances de son apparition dans l'échelle de la vie animale, le langage n'a pu naître que tout d'un coup. Les choses n'ont pas pu se mettre à signifier progressivement. A la suite d'une transformation dont l'étude ne relève pas des sciences sociales, mais de la biologie et de la psychologie, un passage s'est effectué, d'un stade où rien n'avait un sens, à un autre où tout en possédait.[216]

Les conséquences en sont : premièrement, l'exclusion des femmes du contrat social ; deuxièmement, la justification de la différence hiérarchique entre les sexes par son origine naturelle. Ici, il apparait indispensable dans la recherche de la structure de cette organisation de s'arrêter sur le travail de Sigmund Freud avec l'invention du mythe explicatif de *Totem et Tabou* et de Claude Lévi-Strauss avec *Les structures élémentaires de la parenté.*

Sur les origines et les fondements de la prohibition de l'inceste

Reprenons un titre de Maurice Godelier217 qui identifie la recherche du point de vue du passage de la nature à la culture. Il pointe également une

---

[215] Irène THÉRY, *La distinction de sexe : une nouvelle approche de l'égalité, op. cit.* p 151

Propos commentés par Laura LEE DOWNS, « De la différence homme-femme à la distinction de sexes », *la vie des idées.fr*, 11 mai 2008.

[216] Claude LÉVI-STRAUSS, « Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1968, p. 7-52.

[217] Maurice GODELIER, *Métamorphoses de la parenté, op. cit.* p 419 et s

similitude dans la démarche : rechercher les faits qui corroborent l'hypothèse de ce passage en repoussant plus ou moins consciemment ce qui pourrait l'invalider même partiellement. Partons de deux hypothèses que formule Darwin[218] en se basant sur l'observation des « singes supérieurs » : pour lui, l'hypothèse la plus probante est que les hommes ont vécu en petites communautés, chaque homme avec une ou plusieurs femmes et avec la permanence d'une certaine rivalité masculine. L'autre éventualité, qu'il n'écarte pas, est la suivante :

> Ou bien il se pourrait que l'homme n'ait pas été un animal social et qu'il ait tout de même vécu avec plusieurs femmes qui n'appartenait qu'à lui comme le gorille (…) quand un jeune male atteint l'âge adulte, il lutte pour la domination et le plus fort ayant tué ou chassé les autres, s'établit chef du groupe.[219]

Freud, comme Lévi-Strauss, va choisir la seconde hypothèse qui semble écartée par les découvertes actuelles.

Pour Sigmund Freud, un Père au pouvoir sans limite règne sur la horde. Il possède toutes les femelles. Les fils se rebellent, tuent et mangent le père pour pouvoir posséder les femelles. Devant l'impossibilité d'atteindre leur objectif, sans une situation de guerre fraternelle permanente, ils optent pour la restriction de leurs pulsions sexuelles et peuvent choisir de n'avoir aucune femelle de leur horde et de les échanger avec celles d'autres hordes. L'hypothèse de Freud lui permet d'expliquer l'origine du complexe d'Œdipe. Il scénarise les pulsions du petit garçon qui souhaite éliminer le père, objet de haine, et qui éprouve également de la culpabilité pour ce projet d'assassinat. Le meurtre du père de la horde, puis son idéalisation, souligne l'ambivalence des sentiments que le petit garçon éprouve pour son père. Ce mythe souligne aussi que les frères ont été obligés de s'entendre pour que le carnage ne continue pas, que le lien social existe. Et pour qu'il existe, les pulsions doivent être réprimées : Ainsi la Loi devient : « tu renonceras à commettre l'inceste. » Ce principe est rappelé lors du repas totémique : le repas rituel commémore le premier repas cannibalique, celui du père de la horde, qui n'aimait que lui et ne mettait aucun frein à ses désirs. Freud souligne également

---

[218] *Ibid*. p 421

[219]DARWIN; the *Descendant of Man, Londres, 1871, vol.2, pp 366-363 Ibid*. p 421

que c'est la non limitation de ses désirs sexuels qui provoquèrent l'ire de ses fils. Ce sera donc là, la première cause de violence. Ainsi l'homme entre dans la culture et quitte l'état de nature. Cette loi est universelle ; elle fonde la vie en société et le développement de l'être humain. L'hypothèse freudienne explique l'exogamie, la création de liens intercommunautaires et institue également une communauté de frères unis par le meurtre et le corps du père ingéré, unis par la culpabilité... et unis par l'échec de leur objectif. Dans cette hypothèse, la société est constituée d'hommes, l'organisation est décidée par les hommes, les femelles sont un enjeu en terme de propriété. Il y a là une égalité recherchée, mais au prix de l'exclusion de la moitié du genre *Homo*. Nous retrouvons peut être là encore la recherche de l'autre en tant qu'il nous ressemble, cet amour de soi dans l'autre. Et le rejet de la femme comme étranger. C'est ce que symbolise le geste du bon samaritain qui va aider son semblable, alors que

> Deux religieux passent à côté de lui et ne s'arrêtent alors qu'ils sont soumis à la loi divine, aux dix commandements, etc. Ces hommes ne peuvent pas se reconnaître dans cet homme. Ils sont juifs intègres, mais ils ne peuvent s'approcher de cet homme par crainte de devenir impur au contact du sang. Le Samaritain, quant à lui, se reconnaît dans le blessé de la route justement parce qu'il est Samaritain. […] Le moteur de la compassion n'est pas la gratuité, mais l'amour de soi-même.[220]

Dans la recherche du même, nous retrouvons le narcissisme ; c'est la négation de l'altérité. La violence est là, dans le rejet, ainsi que la demande d'amour entre frères. Jacques André commente ainsi la société fraternelle qui se met en place après le parricide : « La mère est là, avilie, femelle méprisée, la haine des femmes d'un côté, l'admiration et le respect pour le père de l'autre : *le lien social se tisse dans l'homosexualité et n'est assuré de sa durée que par la mise à l'écart du féminin.*[221]»

Pour Freud, c'est le meurtre du père tout puissant de la horde qui va construire le lien social et entrainer par induction la prohibition de l'inceste. Il marque le point de réel au delà duquel, il n'y a pas d'humanité. Le père tout

---

[220] Jean-Daniel CAUSSE, « Liens sociaux et liens symboliques "la morale de l'amour et l'éthique du désir" », master 2 identité et communauté Montpellier 3, 2008. p 6

[221] Jacques ANDRÉ, *La révolution Fratricide, essai de psychanalyse du lien social, op. cit.* p 26

puissant qui a toute la jouissance n'est pas un homme. Les interdits, les limites, permettent à l'homme d'exister, l'interdit de l'inceste est la reconnaissance obligatoire de l'altérité. Lévi-Strauss base sa structure sur l'exogamie. Pour lui, la société humaine, pour exister durablement, s'est fondée sur l'échange. L'exogamie entraine la prohibition de l'inceste. Il s'agit d'établir des alliances avec autrui qui, dans ce cas, est un autre semblable car là encore les femmes sont des biens, c'est-à-dire des objets et non des sujets. Signalons cependant un fait important : Lévi-Strauss a reconnu qu'il n'y a jamais d'échange de « mère ». Comme le remarque Roger Perron[222], cela permet d'invalider la possibilité de l'inceste mère-fille, summum de la fusion de l'identique. Sur l'exogamie, Jacques André cite Devereux qui voit dans l'échange des femmes par les hommes « un rapport étroit entre le troc des femmes et les pulsions homosexuelles latentes des hommes qui les échangent »[223] Eugène Enriquez appuie cette hypothèse : « Ces ennemis transformés en amis renforcent les liens sexuels (à buts inhibés) entre les hommes »[224].

La domination des hommes sur des femmes est « un fait appartenant à la nature »[225] car la femme est une valeur « par excellence à la fois du point de vue biologique et du point de vue social, sans lesquelles la vie n'est pas possible ou est réduites au pires formes de l'abjection »[226]. Enriquez pousse le raisonnement en

---

[222] Roger PERRON, « "Pourquoi les hommes ont peur des femmes", de Jean Cournut », *Revue française de psychanalyse*, vol. 67 / 3, 2003, p. 1059.

[223] Georges DEVEREUX, « Considérations ethno psychanalytiques sur la notion de parenté », in *Ethnopsychanalyste complémentariste*, Paris, Flammarion, 1972, p. 172.dans Jacques ANDRÉ, *La révolution Fratricide, essai de psychanalyse du lien social, op. cit.* p 25

[224] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social, op. cit.*p 309

[225] Maurice GODELIER, *Métamorphoses de la parenté, op. cit.* p 437

[226] Claude LÉVI-STRAUSS, *Les structures élémentaires de la parenté*, 2e édition, Berlin ;New-York, Mouton de Gruyter, 2002.p 551 cité dans Maurice GODELIER, *Métamorphoses de la parenté, op. cit.* p 437

arguant que la femme est donc à l'origine du langage des hommes[227]. Si on se réfère à l'organisation des primates, donc une organisation à l'état de nature, ce fait dit naturel est contestable. On s'aperçoit par exemple chez les Bonobos, que le groupe est centré sur les femelles. Donc, se prononcer ainsi sur la situation à l'état de nature apparait bien péremptoire car nous ne connaissons pas l'homme à l'état de nature si tant est que l'on puisse séparer la nature de la culture. Sont-ce deux états successifs ou deux états emboités ? Mais revenons à l'hypothèse d'échanges des femmes qui sont des biens précieux si elles sont mères, et souvent plus précieux en étant mère de garçon dans bien des sociétés humaines. Pour Lévi-Strauss, la prohibition de l'inceste apparait donc comme un préalable (« seuil de la culture, dans la culture et la culture elle-même »). Par l'échange et le jeu des alliances, elle permet la survie du groupe, elle évite les guerres incessantes, elle oblige à une normalisation des pulsions sexuelles. La femme est perçue à la fois comme objet de désirs et sujet du désir d'autrui donc choses qui s'échangent par excellence, selon les mots de Lévi-Strauss. Parler de sujet est ici déjà trop dire. Pas une fois, elle ne semble participer à l'établissement de cette règle ; elle est symbole peut-être, mais en aucun cas ne semble doter de paroles. Dans ce schéma la femme est-elle humaine ou femelle ?

Du passionnant travail de Maurice Godelier, on retiendra que la prohibition de l'inceste est une règle prépondérante, quasi universelle. Déjà par « inceste » précisons qu'il s'agit plus largement de règles de prohibitions extrêmement variables et inhérentes à la logique interne des sociétés. L'endogamie, soit la volonté de se marier au plus proche, n'est pas négligeable. Elle est l'expression de la volonté de rester entre soi, d'une transmission dans la lignée. En Egypte et en Iran, cette pratique s'appuya sur la continuité avec la mythologie comme l'union d'Isis et d'Osiris. Dans ces civilisations, l'union reproduisant l'union des dieux apparaissait la plus parfaite. Un travail de recherche a été effectué sur les

---

[227] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social, op. cit.* p 309

recensements romains en Egypte entre l'an 19 et l'an 257[228]. Il apparait que « entre un tiers et la moitié des frères ayant une sœur épousable se mariaient dans la famille plutôt que de prendre femme à l'extérieur. »[229] Les nombres de mariages s'élèveraient entre 15 et 22% entre frères et sœurs et demi-germains de même père ou de même mère. Dans la même logique, les Iraniens suivant les prescriptions mazdéistes de pureté[230]. Selon Béatrice d'Arx, cette pratique est attestée du VIème siècle avant J.C. au XIIème siècle après J.C. Ces unions n'étaient pas seulement le fait de la noblesse. Le comble du beau étant le mariage d'un homme avec la fille qu'il aurait eu de sa mère. Les unions n'étaient pas seulement entre frères et sœurs, mais père-fille et mère-fils également. Il s'agit bien d'un bouleversement du temps, de la hiérarchie entre générations. Pour Béatrice d'Arx, il existait une volonté de se rendre maitre du temps. Elle précise également que, outre le « rêve de transcendance », il existait « un réflexe identitaire ». Le peuple iranien côtoie plusieurs ethnies multiconfessionnelles. La recherche de la pureté du sang relèverait peut-être d'un mécanisme de défense. L'inceste représente un équilibre idéal de pureté grâce à la différence des sexes nous apprend-elle. Par contre, l'homosexualité par le cumul est punie de mort. L'interdit est posé, mais il diffère de notre civilisation.

Pour Godelier[231], le pourtour de la méditerranée est touché par cette tendance à l'endogamie, mais elle fut poussée à l'extrême par les iraniens et les égyptiens. Ainsi, il note qu'à Athènes, il était possible de s'unir à sa demi-sœur agnatique et non utérine, qu'une fille orpheline de père fut mariée avec son oncle. L'exemple de ces mariages transgénérationels était mû cette fois par la volonté de protéger le patrimoine familial. Cette même volonté de transmission à l'intérieur de la

---

[228] Marcel HOMBERT et Claire PRÉAUX, *Recherches sur le recensement dans l'Egypte romaine, P. Bruxelles, inv. E. 7616,*, Lugdunum Batavorum, E. J. Brill., 1952.

[229] *Ibid*.

[230] Brigitte D' ARX, « Mystère du choix de la deuxième vertu, courte réflexion sur l'inceste à l'iranienne », *Kubaba*, 2005.

[231] Maurice GODELIER, *Métamorphoses de la parenté, op. cit.* p 404 et s.

parenté est également signalée dans les familles paternelles : « …Il vaudrait mieux, déclare le curé Clergue, en pensant exclusivement à la maison de son propre père, que le frère épouse sa sœur, plutôt que de recevoir une épouse étrangère, et semblablement que la sœur épouse le frère, plutôt que de quitter, munie d'un gros capital de dot, en vue de mariage avec un époux étranger, la maison paternel.. »[232] Les systèmes de parenté sont extrêmement variables. Ainsi, chez les Na, le père n'existe pas, il n'y a pas de participation masculine à la conception, le sperme ayant une fonction nourricière. Aucun lien n'existe et n'est reconnu avec le père biologique, le mariage n'existe pas. L'enfant est élevé dans une maison de consanguins, et là, dans cette maison, aucune relation sexuelle n'est possible. Clairement le géniteur n'est pas inclus dans le système de parenté. C'est dans la maisonnée que s'applique le tabou de l'inceste. Pour Maurice Godelier, ce qui impose donc des normes, est l'élevage des enfants.

Une question demeure : pourquoi l'inceste semble, pour Freud et Lévi-Strauss, un fondement alors que ce mot recouvre des réalités fort variées ? Ce qui soulève des interrogations est la notion de différenciation dans l'union frère-sœur pour les époux et également dans l'inceste transgénérationnel, la place de l'enfant dans cette union et la place de l'enfant incestueux issu de cette union.

La seule constante est plus simple et n'est pas neuve. La femme a une chose en plus, de précieux, d'enviable : elle engendre. Au niveau de la conception, les différentes sociétés humaines ne s'accordent pas. Maurice Godelier indique que quand la croyance donne aux hommes la création de l'être humain, la société est fortement dominée par ceux-ci. On trouve un exemple inverse extrême en faveur des femmes : chez les Na, la domination est moins marquée. L'homme nourrit un fœtus entièrement créé par la mère. C'est un système matrilinéaire. La domination des femmes existe sur le plan religieux, mais ce sont les frères qui assurent la communication avec les autres maisonnées. L'exemple inverse n'aboutit pas

---

[232] Emmanuel LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Ed. rev. et corr., [Paris], Gallimard, 1982. Dans Markos ZAFIROPOULOS, *Lacan et les sciences sociales : le déclin du père, 1938-1953, op. cit.* p 183

jusque dans ses moindres détails comme dans une société fortement dominée par les hommes. Une butée existe au niveau du politique apparemment. Cette inversion de domination n'est jamais symétrique souligne également Françoise Héritier dans son examen des systèmes de parentés patrilinéaire et matrilinéaire[233]. Donc la seule chose sûre pour tous, vérifiable, est que la femme porte l'enfant. Elle permet la survie de l'espèce, la transmission. Godelier fait un rapprochement avec l'organisation des primates les plus proches de l'Homme les chimpanzés et les bonobos. Les femelles sont avec leurs petits jusqu'à la puberté. Ensuite, elles les repoussent spontanément. Les mâles jouent avec eux, mais ne participent pas à l'élevage. Ils ne savent pas qu'ils peuvent en être les pères, mais ne les agressent pas. Les femelles logiquement connaitraient ce lien. Pour le rapport des sexes, il semble en faveur des males chez les chimpanzés et des femelles chez les bonobos. Il n'y a pas de constitution de « couples ». L'inceste est rare, peut être parce que les jeunes vont dans d'autres hordes : les jeunes femelles partent chez les Bonobos et chez les chimpanzés. L'étude des primates nous renseigne sur les prémisses de notre propre organisation. Ainsi la vie en harem du Gorille semble rejetée. Elle montre que la vie en société a précédé la civilisation. Elle renseigne sur les régulations au sein du groupe et comment sont maitrisés les rapports reproductifs. Elle montre l'encadrement de la pulsion sexuelle et son utilisation dans la pérennité du groupe Dans *Science et Vie*, un article cite également de nombreux exemples sur l'organisation des groupes de grands singes où naturellement des procédures d'évitement des risques consanguins sont mises en place[234]. Donc, chez les animaux, il existe un évitement de l'inceste naturel observé. Boris Cyrulnik avance une explication de l'évitement autre que biologique : la mère apparait pour le jeune mâle comme une femelle dominante inhibitrice[235]. C'est une hypothèse qui inclut dans l'hypothèse biologique souvent avancée des schémas comportementaux. Mais bien sûr l'homme se distingue car il énonce une loi. Ainsi

---

[233] [233] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., la pensée de la différence, op. cit.*

[234] Marie LESCROART, « L'évitement naturel de la consanguinité », *Science et Vie*, vol. / 230 hors série, mars 2005, p. 104.

[235] [235] Boris CYRULNIK, *Les nourritures affectives*, Paris, O. Jacob, 1993. p 158

l'auteur insiste sur le langage qui est le propre de l'espèce humain. L'animal n'a pas accès aux concepts, au symbolique.

Une autre hypothèse se dégage, la pulsion sexuelle est asociale, sans règle, l'agressivité qui lui est liée dérèglerait le groupe et ruinerait sa pérennité qui passe par la transmission, par les petits. Donc deux axes se dégagent, la domination de la femme pour s'assurer de la reproduction, et la crainte qu'inspire la pulsion sexuelle.

La prohibition de l'inceste est-elle donc vraiment la manifestation du passage de la nature à la culture ? Présentée ainsi, elle semble liée à notre survie en tant que groupe. Et l'homme ne peut vivre seul. Bien sûr, nous parlons ici de systèmes de parenté, mais également sous jacent, de l'inceste qui représente l'absence de frein à toutes ses pulsions et dont l'inceste, au sens courant, soit le fait d'avoir des relations sexuelles avec un proche parent, est une des manifestations. La prohibition de l'inceste est une réglementation des pulsions sexuelles qui permet d'organiser la chaîne temporelle, et permet à chaque individu de trouver sa place sans « casse » comme s'exprime Pierre Legendre, sans que la violence ne se déchaine, la violence envers soi et la violence envers les autres. Dans les civilisations qui organisèrent différemment leur généalogie, l'acceptation de normes officiellement reconnues ont-elles permis aux individus de trouver leurs place ? Une fonction séparatrice existe indépendamment des cultures pour permettre d'exister. Mais remarquons que la civilisation mazdéenne précédemment citée est éteinte. Pour Godelier, en regard de la diversité des normes qui existent et ont existé, l'organisation de restriction s'organise autour de la reproduction, l'élevage des enfants. La mère s'occupe du bébé encore immature, dès que l'enfant grandit, le père intervient. Là réside la différence d'organisation avec les chimpanzés et les bonobos. A part cela, la femme qui accouche est la mère ; la primate qui met bât s'occupe du petit ; le mâle ne s'implique pas chez les primates même s'il n'est pas hostile. Encore que le jeu soit éducatif.

Dans l'espèce humaine, un système de croyance a mis en place un lien avec l'enfant qui implique l'homme dans la procréation et ainsi le responsabilise vis-à-vis de sa progéniture. Son intérêt nous l'avons vu n'est pas forcément de l'amour, mais est aussi un intérêt économique : plus de main d'œuvre, plus d'alliance, un

plus grand territoire. Donc se sont mis en place des règles sociales imputées à une origine extrahumaine qui ordonnent la société quand il s'agit de reproduction. En matière de sexualité, nous pouvons voir que notre société actuelle réprime peu la sexualité entre adulte. C'est par l'institution du mariage et le droit de la filiation qu'elle pose les interdits. La loi interdit le mariage entre proches parents consanguins (naturels ou légitimes) et par alliance. Nous le savons tous. Mais nous savons moins que l'inceste entre adultes consentants hors des liens du mariage n'est pas interdit. Et les cas d'inceste seraient rares entre adultes, même si c'est difficilement vérifiable étant donné l'opprobre culturel qui pèse sur l'inceste. Ainsi, la filiation d'un enfant incestueux ne peut être établie que par un des parents et ce même en faisant valoir son intérêt[236]. Il est inadmissible d'admettre légalement que des enfants puissent naître de telles unions et il est proscrit qu'elles existent dans le mariage (comme il fut impensable et légalement impossible que des époux reconnaissent des enfants naturels). Notons que même l'adopté est fictivement sensé avoir un lien naturel. Ainsi, pour lui aussi, il ne peut y avoir d'union avec un autre enfant adopté ou non, même s'il n'a en fait aucun lien de parenté naturel avec lui sauf si le parent adoptant décède et rompt ainsi le lien et qu'il existe « une cause grave ». Une semblable dispense est accordée pour une parenté plus éloignée telle l'oncle et la nièce, le beau-père et la bru. Ici également la personne qui a créée l'alliance doit être décédée (article 164 du code civil). L'inceste est prohibé, mais il ne faisait l'objet, or les cas limitatifs pour se marier, d'aucune loi écrite en France, ce qui n'est pas le cas au Canada ou en Allemagne[237]. Entendons-nous bien : ce mot n'était pas évoqué dans le code pénal. Les attentats à la pudeur sur mineur, les viols sont qualifiés d'aggravés quand ils sont provoqués par des adultes ayant autorité. Pour Dominique Vrignaud[238], « en refusant de nommer l'inceste, le législateur laisse au juge le soin de faire coller

---

[236] Cass.1ère civ, 6 janv. 2004 : *JCP* 2004, I, 109, n°2, obs. Rubellin-Devichi

[237] Françoise HÉRITIER, Boris CYRULNI et Aldo NAOURI, *De l'inceste*, Paris, O. Jacob, 2010. p 138

[238] Juge pour enfants

l'ordre juridique à l'ordre moral et culturel »[239] C'est donc au nom de l'enfant que le juge intervient dans l'intimité des familles et utilise, à cet effet, les articles 375 et suivants du code civil qui donnent aux parents l'objectif de veiller sur le développement de l'enfant. Il ne s'agit donc pas impérativement de sanctionner, mais d'accompagner, redresser, corriger. C'est donc pour cette raison qu'il qualifie la justice des enfants de négociée. Mais, depuis le 26 janvier 2010, l'inceste s'inscrit dans le code pénal par l'article 222-31-1 : « Les viols et les agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis au sein de la famille sur la personne d'un mineur par un ascendant, un frère, une sœur ou par toute autre personne, y compris s'il s'agit d'un concubin d'un membre de la famille, ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait. » Mais aucune sanction particulière ne lui est attachée. Il s'agit ici de nommer clairement le crime.

En conclusion, nous avons, malgré la diversité des sociétés humaines, une domination des hommes sur les femmes. Cette domination se fonde principalement sur l'imaginaire, c'est-à-dire un mythe, un système religieux. Les hommes, ainsi s'en remettent aux Dieux pour justifier cette hiérarchie. Celle-ci, étant d'essence divine, peut évoluer, mais ne peut être remise violemment en question. Quelle serait la raison d'une telle hiérarchisation des sexes ?

Plusieurs hypothèses se dégagent pour tenter d'expliquer cette domination. Elles sont, toutes liées les unes aux autres : la mainmise sur les femmes qui détiennent le pouvoir de porter les enfants ; la volonté de les écarter car elles apparaissent trop différentes et ainsi sont perçues comme étrangères et non comme un autre qui vous ressemble et dans qui on se reconnaît ; la recherche du même, de l'identique mène à une communauté de frères, une communauté à laquelle on aspire, et que l'on doit de protéger, une communauté qui exclut pour survivre. Nous retrouvons là, la notion de « bouc émissaire » que développe René Girard. Dans *Totem et Tabou*, les fils voudraient être à la place du père pour avoir toutes les femelles. Il y a de la haine. Et si la culpabilité vient ensuite après le meurtre et

[239] Françoise HÉRITIER, Boris CYRULNI et Aldo NAOURI, *De l'inceste*, *op. cit.* p 148

se transforme en amour d'un père idéal, il n'y a pas d'amour au départ car le Père de la horde primitif n'aime que lui-même. Girard voit, dans cette ambivalence envers le père, le désir mimétique[240]. Les frères se sont ligués et ont tué le père. Or ils ont tué à l'intérieur de leur communauté. En conséquence, comme le dit Girard : « On ne peut postuler la présence dans l'homme d'un désir incompatible avec la vie en société sans poser également de quoi le tenir lui-même en échec »[241] et dans une belle envolée il ajoute : « Les mille branches de la foudre passent *entre les frères* ennemis qui reculent, *interdits* ». A qui imputer la faute ? Aux femmes. Comme le dit Paul Laurent Assoun, par « un effet pervers (…) elle [la femme] finit par être inculpée comme cause du meurtre, c'est à cause d'elle que l'on a été obligé de tuer le père, c'est donc de sa faute »[242] et, dans son ouvrage *Psychanalyse*, il confirme le rôle d'opprimé qui a été attribué aux femmes :

> Le processus culturel ressemble à une sorte de « parcours du combattant » : au fur et à mesure de la progression, se dessine des formes d'exclusion - les plus « voyantes » étant celles des « pervers » et celles des femmes, les premiers ne pouvant accepter les limitations imposées, les secondes se trouvant victimes de l'exigence institutionnelle du « mariage » qui scelle l'exigence socioculturelle[243].

Avec évidence, nous retrouvons, latente, l'idée de la femme qui pervertie l'homme, donnée qui nous est assez familière dans notre culture judéo-chrétienne. N'y aurait-il pas à la base une grande angoisse vis-à-vis de la mère ? Peut-on sans crainte projeter de la haine sur la mère qui vous a porté ? N'a-t-on pas peur de terribles représailles ? Est-ce seulement la figure maternelle qui est crainte, n'y rencontre t-on pas la crainte de l'immaitrisable, du pulsionnel ? Du désir ?

Pour Irène Théry, la communauté ne peut se réduire à une juxtaposition d'individus autarciques. Elle est avant tout faite de relationnel. Peut être convient-il de repenser la division des sexes comme une modalité de relations. Elle ne se confondrait pas avec les attributs des êtres humains. Ce qui ressort également,

---

[240] René GIRARD, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1983. p 270

[241] *Ibid*. p 320

[242] Paul-Laurent ASSOUN, « Topiques freudiennes du mythe. Thèses sur la Mythenforschunganalytique », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 173.

[243] Paul-Laurent ASSOUN, *Psychanalyse*, *op. cit.* p 569.

outre la dissociation d'avec le biologique, c'est aussi que la division est toujours obligatoire. Sans division, pas d'échanges, pas de relations sociales. Cette vision permet de penser autrement la tension entre la hiérarchisation des sexes et l'égalité, elle permet de dépasser le repli identitaire. La femme ne sera pas un objet d'échange, un bien, mais un des protagonistes de l'échange ; c'est sa reconnaissance en tant que sujet qui permet de dénouer les tensions à terme. Là se situe la solution.

Nous sommes des êtres de paroles et nous devons utiliser cette passerelle pour dépasser nos dissensions en allant vers l'autre. Mais, pour aller vers l'autre, il est nécessaire de le reconnaître comme sujet. C'est le pas important qui est en train d'être fait. La demande d'égalité est une demande de dialogue. Il en est de même pour l'enfant que le législateur appelle à respecter comme le montre la rédaction de l'article 371-1 al 1 du code civil « (…) Pour assurer son éducation et permettre son développement dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »

Masculin-féminin

Nous avons vu qu'il y a une hiérarchisation avec une domination de l'homme sur la femme dans nos sociétés. Il devient nécessaire d'aller plus avant, de comprendre ce qu'est le masculin et le féminin. Nous aimerions bien comprendre la raison de cette hiérarchisation et de la mise sous tutelle de la femme dans la famille. Ceci est important au regard de la demande égalitaire qui se fait jour, des changements que cette demande pourrait induire dans l'organisation du psychisme humain. En effet, reléguer la femme hors de la sphère publique n'équivaut-il pas également à refouler le féminin en nous ? Ce fonctionnement n'est-il pas une défense, un refus de l'altérité, de la rencontre avec soi-même et avec autrui ?

Nous allons commencer notre recherche par la construction psychique de l'enfant car il est assez évident, que c'est de la rencontre de l'homme et de la femme que nait l'enfant. La reproduction humaine est sexuée. Mais ceci est un fait biologique. Considérons l'introduction que propose Paul-Laurent Assoun : « Freud signifie deux choses dans le même souffle : d'une part, que

l'opposition homme/femme se pose un peu là, à la façon d'un réel primordial ; d'autre part, qu'elle renvoie à une pure différence de pensée. »[244] L'homme et la femme ne se réduisent pas à leur organe reproducteur. Même biologiquement caractérisé un homme ou une femme n'est pas évident. En effet, il est commun de reconnaitre un homme ou une femme par son apparence. Mais déjà, scientifiquement, il existe une classification au niveau des chromosomes (XY et XX), puis ensuite au niveau des gonades (testicules, et ovaires), puis une troisième au niveau du phénotype, c'est-à-dire de leurs apparences externes. Il s'agit d'une cascade bien organisée, mais si elle s'enchaîne mal, on assiste à des ambigüités sexuelles qui devront être palliées par un « sexe d'éducation ». La solution qui est choisie pour résoudre les cas d'ambigüités sexuelles biologiques montre donc que, assumer un sexuel en rapport avec son anatomie, est une affaire de choix inconscient, en fonction de son développement psychique. Cette éducation au choix, nait dans la famille, dans le groupe qui élève. Partons du constat auquel nous a mené l'exposé précédent, soit une hiérarchie construite entre les deux membres du couple parental et tentons de comprendre ces notions de masculin et féminin. Pour cela, on s'appuiera principalement sur l'ouvrage de Paul-Laurent Assoun *Leçons sur Masculin et Féminin*[245], sur la publication de Silvia Lippi « Virilité en perte »[246] ainsi que sur *L'Œdipe, un complexe universel* de Didier Anzieu[247]. On se référera également à Serge André, Que *veut une femme*[248] en liaison avec le Séminaire *Encore* de Jacques Lacan.[249]

---

[244] Paul-Laurent ASSOUN, *Leçons psychanalytiques sur masculin et féminin*, 2e éd., Paris, Anthropos ;diff. Économica, 2007. p 6

[245] *Ibid*.

[246] Dans COLLECTIF, *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, Ramonville Saint-Agne, Érès éd., 2007.

[247] Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel*, Réimpr., [Paris], Tchou, 1997.

[248] Serge ANDRÉ, *Que veut une femme?*, Paris, Seuil, 1995.

[249] Jacques LACAN, *Le séminaire livre XX Encore : 1972-1973*, [Paris], Editions du Seuil, 2005.

La notion de bisexualité

Donc nous partons du postulat que les êtres humains sont sexués, c'est-à-dire qu'ils possèdent deux sortes d'organes génitaux et qu'ils ont des caractéristiques morphologiques qui les classent en mâles ou femelles. Mais là s'arrête la différence en deux classes. Ensuite, chaque être humain est unique. En ce sens, il n'existe pas de notion de complémentarité mâle-femelle autre qu'anatomique. Donc, logiquement il n'y a pas de masculin et de féminin dans le psychisme. Mais reprenons l'idée freudienne que l'être humain est bisexuel. Et précisons bien car la confusion est grande en matière de vocabulaire : dans une femme et dans un homme au sens courant, il y a du masculin et du féminin. Freud va ensuite nuancer en attribuant au masculin, l'actif, l'agressivité, et au féminin, le passif, la douceur selon nos normes. Encore et toujours le chercheur reste prisonnier de sa culture. Ainsi, Françoise Héritier nous apprend qu'en Inde, le passif est plus valorisé car c'est une qualité masculine.[250] Les termes sont certes employés dans un contexte différent du sens commun, mais la référence culturelle est toujours difficile à détacher et ce n'est sans doute pas un hasard. Donc, le masculin n'est pas tout l'homme et le féminin n'est pas toute la femme. Il s'agit d'une complémentarité dialectique en chacun d'eux. Mais le vocabulaire entraine une confusion qui est mise en évidence dans le développement antérieur. Cette confusion provoque des accusations de théorie réactionnaire, antiféministe et autres qualificatifs peu flatteurs[251]. A cet égard, signalons que la hiérarchisation entre les valeurs attribuées au féminin et les valeurs attribuées au masculin est fortement ancrée dans notre culture et si les psychanalystes n'ont pu réellement s'en extraire totalement, un article récent signalé par Françoise Héritier [252] montre que ces notions sont toujours d'actualité :

---

[250] Françoise HÉRITIER, *Hommes, femmes : la construction de la différence*, *op. cit.*

[251] Réaction que nous avons sentie très violemment sous-jacente dans le livre de Michel TORT, *Fin du dogme paternel*, *op. cit.*

[252] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., la pensée de la différence*, *op. cit.* p 204

> La particularité des gamètes femelles est un régime métabolique particulier. Une fois différenciées, ces cellules vont témoigner d'une extraordinaire inaptitude poursuivre leur développement ; elles entrent dans un état d'inertie physiologique tel qu'elles sont vouées à mourir si elles ne sont pas activées. C'est alors que se révèle la nécessité de la fécondation : la gamète male assurera la fonction activatrice naturelle. Cette vertu séminale a été reconnue depuis la plus haute Antiquité. Et pourtant la puissance vitalisante de la semence mâle – ou du pollen – reste encore mal expliquée, alors qu'elle joue un rôle clé dans la reproduction sexuée. (Lavergne et Cohen)

Cet article de l'*Encyclopaedia Universalis*, portant des jugements de valeurs sur la fécondation, date de 1984. Françoise Héritier note la similitude avec la théorie d'Aristote. Il suffit de remplacer les gamètes mâles par la *pneuma*.

Pourquoi alors utiliser ces deux notions très marquées culturellement ? Parce qu'il faut utiliser les moyens que l'on a pour faire une démonstration et que ces mots permettent de visualiser des qualités et défauts que l'on prête aux hommes et aux femmes. Et parce que le chercheur est aussi lui-même englué dans sa propre problématique. Ainsi une anthropologue comme Françoise Héritier aurait s'en doute pu utiliser pour caractériser le masculin et le féminin le binôme froid et sec/chaud et humide.

Il s'agit donc d'expliquer pourquoi en général les hommes préfèrent les femmes et inversement soit le choix de l'objet si l'on part de l'idée que l'être humain n'est pas déterminé à la naissance. Il s'agit également dans notre développement de chercher les raisons qui motivent une hiérarchisation des sexes.

Nous allons donc partir de la notion de bisexualité de l'être humain qui à notre sens signifie qu'il est potentiellement masculin et féminin. Ou plus simplement que nous avons un potentiel de valeurs bipolaires comme actif/passif, doux/agressif, conciliant/inconciliant. Ces valeurs sont marquées, sont sexuées par notre culture. Nous verrons que ceci implique que nous ne sommes en rien complémentaires. Car ces valeurs se déploieront ou non suivant notre développement psychique, faisant de chacun d'entre nous un être unique. Cette impossibilité de complémentarité entre l'homme et la femme est un changement important de conception. C'est une hypothèse qui invalide le classement que nous faisons de toute chose selon un système bipolaire qui implique un équilibre pour obtenir l'harmonie. Ainsi Françoise Héritier dans *Masculin/Féminin, la pensée de*

la différence[253] explique longuement, au travers d'exemples variés, cette organisation du monde. Le fonctionnement du biologique, du social et du naturel sont inclus dans la même organisation et communiquent. La stérilité peut être expliquée par un déséquilibre dans le champ du climat, du sacré. Ainsi, elle explique que, chez les Samo du Burkina Faso, « l'harmonie est nécessaire au bon fonctionnement du monde. De tout il ne faut ni trop, ni trop peu : excès comme défaut sont porteurs de désordre »[254] . Cette notion de complémentarité se retrouve dans de nombreuses civilisations. Pour la Chine, citons le Ying et Le Yang. En Grèce, Platon décrit dans *Le Banquet* cet être hermaphrodite à deux dos, cet être rond que Zeus énervé par son arrogance finit par couper en deux et qu'il menace de rediviser encore si cela ne suffit pas. Or, nous ne sommes pas à égalité masculin-féminin, ni même tout l'un ou tout l'autre. Il est donc impossible de trouver sa moitié. Ce qui est peut-être le plus recherché est d'ailleurs l'alter ego, l'autre moi-même.

Nous partirons de ce que Sigmund Freud énonce en 1923 dans *Le déclin du complexe d'Œdipe* : « La libido est régulièrement et légalement de nature masculin, qu'elle survienne chez l'homme et chez la femme »[255]. En 1925, il précise dans *Quelques conséquences psychiques de la différence sexuelle anatomiques* : « Il n'y a qu'une libido, qui est mise au service de la pulsion sexuelle tant masculine que féminine »[256]. Pour Serge André, cette modification est due au fait que la sexualité féminine ne peut donc émergée qu'au prix du refoulement de la libido masculine, et qu'il ne reste donc plus que le symptôme hystérique. Ensuite, Freud va ajouter le fait que cette libido s'exprime selon un mode passif et actif. L'enfant doit se détacher de la mère et donc passer d'un mode

---

[253] *Ibid*.

[254] *Ibid*. p 130

[255] Paul-Laurent ASSOUN, *Leçons psychanalytiques sur masculin et féminin, op. cit.* p 86

[256] Françoise HÉRITIER, *Masculin-féminin., la pensée de la différence, op. cit.*

[256] Paul-Laurent ASSOUN, *Leçons psychanalytiques sur masculin et féminin, op. cit.* p 86

passif à un mode actif[257]. Les composantes de masculin et féminin, ou actif/passif sont en chacun de nous, combinées selon une infinité de variables, façonnées par notre histoire, notre culture. Pour mieux se distancer par rapport à ces termes, utilisons la présentation de Silvia Lippi, dans « Virilité en perte »[258]. Elle évite toute confusion possible en prenant appui sur un texte de Machiavel. Lippi utilise les termes inusités de fortune pour féminin, passivité ; et elle parle de vertu pour fonction phallique, activité. La fortune contre la vertu : « La fortune vient invalider la fonction phallique du sujet, elle dégonfle sa puissance. Tout acte du sujet est soutenu par le désir du phallus. » Mais ce désir est contrarié et la fortune permet ainsi à l'homme de se dégager de la toute puissance phallique. Ce n'est donc vraiment pas une opposition, mais plutôt une dialectique vers la conquête du phallus et de son indissociable manque. « Ce qui n'est ''pas tout'' dans le phallique ne le nie pas pour autant »[259]. Elle prend l'exemple du petit garçon qui veut s'identifier au père pour être aimé du père. Mais l'autre versant de cet amour est la haine, car prendre la place du père c'est le tuer pour le remplacer auprès de la mère. Montrons donc l'ambivalence du ressenti de l'enfant : l'enfant a nourri une haine primordiale envers ce père qui le sépare de sa mère. Il pense que le père le sait et va chercher à se venger. Pour échapper à la vindicte paternelle supposée, il peut essayer de s'identifier à la représentation qu'il a de ce père imaginaire. Dans sa forme la plus extrême, c'est la voie sadique. Il existe aussi la possibilité de se faire aimer de son père comme une femme, c'est l'attitude passive, voire masochiste. Celles-ci sont des composantes de l'être humain, mais nous voyons des formes extrêmes pathologiques. Concrètement, prenons comme exemple une famille où la mère est battue par son époux ; les enfants pourront se soumettre aux coups du père et d'autres, en grandissant, frapperont à leur tour la mère. Serait-ce les deux modalités prises par une demande d'amour envers le père ? C'est en tout cas une position délicate dans laquelle se trouve le sujet. Il semble qu'il doive

---

[257] Serge ANDRÉ, *Que veut une femme?*, *op. cit.* p 25

[258] COLLECTIF, *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, *op. cit.* p 204

[259] *Ibid*. p 207

résoudre son conflit intérieur face à l'angoisse de castration, à la fonction phallique qu'il s'agit de dépasser. Cette position inconfortable, composé de tiraillements entre fortune et vertu est identique pour le petit garçon et la petite fille. Tous les deux doivent faire face à l'ambivalence des sentiments qu'ils éprouvent pour le père. Tous les deux l'esquivent, refoulent la haine de l'immixtion du père dans la fusion avec la mère. L'homme et la femme sont construits, structurés de la même façon. Et logiquement nous pouvons en arriver à penser que « l'homme et la femme, nous ne savons pas ce que c'est [260]» L'homme et la femme se sont construits autour d'un manque irréductible. Nous verrons que Lacan a repris la théorie freudienne pour en dégager la structure et proposer une hypothèse à la distinction des sexes. Cela nous permettra de trouver une solution envisageable à l'oppression des représentantes du sexe féminin. Lacan résout l'opposition apparente qu'il y a à soutenir que l'homme et la femme ne sont pas différents dans leur psychisme, mais que néanmoins ils s'adaptent plus ou moins à leur anatomie. Maintenant ne serait-ce que leur anatomie qui les influence, ou bien plutôt leur identification aux images parentales ?

En conséquence, on peut revenir à la petite fille et au petit garçon et rappeler les différentes thèses sur le développement de l'enfant et sa sexualisation. Abordons le complexe d'Œdipe.

L'Œdipe selon Freud : un concept complexe

L'Œdipe complet comprend deux versants. Le versant positif quand l'enfant éprouve le désir de supprimer le parent du même sexe et éprouve du désir sexuel pour le parent du sexe opposé et le versant négatif qui est son opposé : désir pour le parent du même sexe que l'enfant et haine du parent de sexe opposé. A un moment donné, le petit garçon aura une attitude de « toute tendresse féminine à l'égard du père et une attitude correspondante d'hostilité jalouse à l'égard la mère »[261]. A la disparition du complexe d'Œdipe, le petit garçon qui s'est identifié

---

[260] Jacques LACAN, « Séminaire XIX ... ou Pire », Lutécium, 1972, p. p 29.

[261] Sigmund FREUD, *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 2001. p 273

à son père renforce son côté masculin sans que le côté féminin ne disparaisse totalement et inversement pour la petite fille. Par contre, dans *Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes* (1925), Freud va infléchir sa théorie sur un jeu symétrique des identifications parentales et des choix d'objet. Il reconnaîtra le lien primaire à la mère pour les filles et les garçons[262]. Donc le fait qu'il y ait deux versants à l'Œdipe traduit la bisexualité de l'homme et en même temps cette complexité des infinies variations de la combinaison masculin-féminin induit la certitude que toute généralisation à propos de l'Homme sera entachée d'erreurs.

Pour un petit enfant, dit Freud, il est clair qu'il y a papa et maman. Mais si papa est un homme et maman est une femme, il n'y a qu'un seul sexe. Il suffit de se rappeler les propos du petit Hans qui pense que sa mère a aussi un ''fais pipi''[263]. Ce n'est que plus tard qu'il découvrira la différence morphologique. Donc, pour Freud, les enfants passent par la phase dite phallique, c'est-à-dire qu'ils soupçonnent l'importance du pénis dans la relation sexuelle parentale et qu'ils spéculent sur l'intérêt de sa possession soit dans la position féminine, soit dans la position masculine. Mais Freud s'intéresse essentiellement au petit garçon. Et il n'envisage pas au départ que les enfants connaissent intuitivement l'existence des deux sexes. Ensuite, il le reconnaitra mais restera campé sur l'idée que le sexe féminin n'est pas identifié comme une différence sexuelle. Dans *L'organisation génitale infantile* (1923), il affirme que le point central est le pénis : « Il réside en ceci que, pour les deux sexes, un seul organe génital, l'organe male, joue un rôle. Il n'existe donc pas un primat génital, mais un primat du phallus »[264]. Serge André voit dans l'utilisation du terme « primat du phallus » un terme déplaçant l'utilisation du terme « pénis » : « Si le phallus a un rapport étroit avec l'organe

---

[262] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, 13e édition, Paris, Presses universitaires de France, 2002. p 123-132

[263] On peut avec Janine Chasseguet-Smirgel souligne que Freud n'envisage pas que oui maman a un fait pipi et que ce n'est pas un pénis in Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel, op. cit.* p 301

[264] Sigmund, *La vie sexuelle*, *op. cit.* p 114

mâle, c'est dans la mesure ou il désigne le pénis en tant que manquant ou susceptible de manquer »[265]. Ainsi le pénis fait parti des signifiants phalliques mais ne se confond pas avec le phallus, « le phallus, en tant que signifiant du manque[266] », Quand le petit garçon découvre que sa mère est dépourvue de pénis, une angoisse terrible le saisit. Et si cela lui arrivait à lui, si son père se vengeait pour éliminer un rival ? Ainsi, le petit garçon imagine une possible castration et s'explique ainsi la différence des sexes : la femme a perdu le pénis. Est-ce ainsi que s'origine la peur des femmes ? Le titre d'un paragraphe de Didier Anzieu consacré à Ernest Jones dans *L'Œdipe, un complexe universel* est : « Un monde sans femmes serait en monde sans crainte »[267]. Cela semble accréditer ces deux constructions : la femme présentifie la castration, la rend bien réelle et réactive cette angoisse imaginaire ; et par ailleurs sa castration est une punition : une faute grave a été commise par la femme et elle a été sanctionnée par cette castration. Cette idée de blessure est corroborée par le sang menstruel. La femme est blessée, ne saigne-t-elle pas ? La menace de l'agression pèse sur le petit garçon : il faut donc obéir, renoncer à maman et attendre de grandir pour faire comme papa et trouver une autre femme. Pour reprendre les mots de Freud, pour sauvegarder le pénis, l'investissement narcissique triomphe de l'investissement libidinal des objets parentaux, « le Moi de l'enfant se détourne du complexe d'Œdipe[268] ». Le mépris des hommes envers les femmes serait pour lui un reste du complexe de castration. C'est un mépris qualifié, par lui, de normal. Mais peut-être faut-il aller plus loin dans l'interprétation que ce mépris apparent ?

---

[265] Serge ANDRÉ, *Que veut une femme?*, *op. cit.* p 179

[266] Pascale MACARY, « L'élaboration lacanienne de la jouissance Autre », *L'évolution psychiatrique*, vol. 69, 2004, p. 231‑249.

[267] Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel*, *op. cit.* p 269

[268] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, *op. cit.* in Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel*, *op. cit.* p 137

Il suggère également que l'homosexualité masculine exclusive serait due à cette inhibition du choix d'objet[269]. Une conséquence de l'angoisse de castration, une peur devant le sexe féminin semble en effet procéder de cette logique. Mais ce peut être la peur de la passivité première qui unissait le bébé à sa mère, la peur de retomber dans ses rets.

La petite fille accepte plus facilement l'idée d'une castration car c'est déjà fait. Elle remplace ce pénis par l'enfant qu'elle espère de son père, puis elle y renonce pour accepter d'attendre cet enfant d'un autre homme. La fille peut également renoncer radicalement à la sexualité. En renonçant au désir pour le père, elle renonce au désir lui-même. Ne liquidant pas l'Œdipe, elle peut se refuser ainsi à l'enfantement car elle phantasme qu'elle risque d'attendre un enfant du père. C'est ce que sous-tend la description d'un accouchement décrit par Monique Bydlowski. Elle y parle de la gêne ressentie par l'équipe masculine présente[270]. Elle peut évoquer, soit une scène sexuelle dans laquelle le père n'est pas présent, soit une scène incestueuse. A l'appui de cette interprétation, citons les craintes variés concernant la santé du bébé qui accompagne une fin de grossesse et qui manifesterait l'appréhension inconsciente d'avoir eu un enfant du père. La fille peut également, pour surmonter son angoisse, maintenir qu'elle recevra un pénis et ainsi acquiert « un complexe de masculinité » qui peut aller jusqu'à l'homosexualité.

Donc, toute la théorie du développement psychique freudienne se bâtit autour de la méconnaissance de l'existence de deux sexes. La fille serait un garçon châtré. C'est dit un peu crument, mais si la femme est en devenir comme Freud nous le dit c'est qu'elle n'est pas affirmée comme femme. Ce qui en effet cause problème dans sa théorie est l'attachement initial à la mère. Freud va découvrir que cette relation fait retour au moment de l'Œdipe, quand la fille choisit le père comme objet d'attachement. « Tout se passe comme si, pour la petite fille, le père

---

[269] Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel, op. cit.* p 251

[270] Monique BYDLOWSKI, *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité*, 5e éd. mise à jour., Paris, Presses universitaires de France, 2005. p 41-42

ne se substituait jamais tout à fait à la mère»[271] . Lacan élaborera plus avant cette différence devant la castration. La fille n'éprouverait pas l'angoisse de castration. Son rapport au manque serait plus direct : » que. Le sujet féminin a un rapport "plus simplifié au désir de l'Autre"14[272], car moins problématique quant à la question du manque phallique, dont le semblant sur le corps vient faire complication pour l'homme. [273]»

Mais reprenons l'élaboration freudienne. Comment l'envie de pénis chez la petite fille ou son complexe de masculinité permet-elle une identification à la mère et fixe-t-elle son choix d'objet sur le père ? En effet, dans le même temps, elle doit repousser sa mère qui est châtrée et qui ne lui a même pas donné un organe génital mâle adéquat. Freud souligne que c'est « la mère qui est rendue responsable »[274]. Comment donc la fille peut-elle s'identifier à l'image maternelle dans ces conditions ? « La difficulté propre à l'Œdipe féminin tient ainsi à ce qu'il implique que soit conservé, au titre de l'identification, l'élément qui doit être abandonné au titre d'objet d'amour »[275]. Comment s'identifier à la mère ? Peut-être grâce au choix d'objet ? Vouloir recevoir le pénis du père et ainsi reconnaitre son sexe comme réceptif ? Ressentir de la culpabilité vis-à-vis des envies de destruction de la mère et vouloir réparer ? S'identifier à son agresseur-mère pour se la concilier ? Autant de pistes ouvertes par Mélanie Klein. Une autre piste serait, non de s'identifier à la mère, mais de s'identifier à la femme qui est dans la mère. En effet l'image de la mère occulte celle de la femme. Il serait peut-être plus juste de formuler que le fait de se détourner de la mère ferait apparaitre en creux la place de la femme qui permettrait un positionnement de la fille. Nous aborderons ce

---

[271] Serge ANDRÉ, *Que veut une femme?, op. cit.* p 186

[272] Jacques LACAN, *Le séminaire livre X, l'angoisse,[1956-1957]*, in Pascale MACARY, « L'élaboration lacanienne de la jouissance Autre », art. cit., p. 231‑249.

[273] Pascale MACARY, « L'élaboration lacanienne de la jouissance Autre », art. cit., p. 231‑249.

[274] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle, op. cit.* p 128

[275] Serge ANDRÉ, *Que veut une femme?, op. cit.* p 189

thème ultérieurement en prenant appui sur le livre de Markos Zafiropoulos *La question féminine, la femme contre la mère*[276].

On peut, au point où nous sommes, reprendre un élément sur lequel tous les psychanalystes s'accordent : le lien à la mère, premier objet d'amour. Ce lien est qualifié de pré-œdipien, pour le situer temporellement peut-être, mais est-il si localisable dans le temps que cela, car il semble toujours subsister en filigrane dans certains cas pour ne pas dire tous ? C'est un amour narcissique car, à ce stade, le nourrisson n'a pas conscience d'être différencié. De Freud à Mélanie Klein ainsi que pour Donald Winnicott, tous reconnaissent ce lien qui ne peut être que premier, étant donné la prématurité du petit humain qui a besoin d'autrui pour survivre et qui, du fait de la gestation, et de l'allaitement maternel est intimement lié à la mère.

Sur l'Œdipe : d'autres recherches

Pour Donald Winnicott, la mère transmet la vitalité dont le bébé aura besoin. Le nourrisson ne se sait pas sexué, il « est ». La mère transmet « l'être ». Pour Winnicott, c'est « le féminin pur.[277]»Ainsi, il pense que la notion de différenciation qui vient avec le sevrage, s'appuie sur « l'être ». Cette différenciation est le « faire », soit établir une relation avec le non-Moi. Il représente ainsi le versant masculin. En restant dans cette logique, le narcissisme primaire a un rapport à « l'être », donc au féminin pur. Mais être seulement, ce n'est pas vivre en tant que sujet ; être ne suffit pas. Ainsi, fort naturellement Winnicott reprend la célèbre citation d'*'Hamlet* de William Shakespeare : « Etre ou ne pas être, c'est là la question »[278]. Hamlet chercherait-il à accepter sa partie féminine ? Winnicott conclut que cet élément féminin fournit l'identité, base essentielle à la construction de la conscience de soi. C'est, disons-le, une

---

[276] Markos ZAFIROPOULOS, *La question féminine de Freud à Lacan*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

[277] Donald Winnicott, *Jeu et réalité : l'espace potentiel* ([Paris]: Gallimard, 2002). p 139 et s

[278] Ibid. p 158

fondation qui peut être bien ou mal construite en fonction de la relation à la mère initiale. C'est un étayage de l'enfant (le *holding*). L'agressivité de l'enfant à l'égard de sa mère apparait comme normale et nécessaire à son devenir. Son non-déploiement serait susceptible de créer une situation pathologique. Si la relation n'a pas été suffisamment bonne, le sujet en s'émancipant de sa mère risque l'effondrement. Ainsi, l'enfant est préparé par ses parents à la vie en société, à son rôle d'adulte. Si le jeune adulte n'est pas suffisamment fort quand il quitte ses parents, un risque d'effondrement est probable. Le jeune adulte n'arrivera pas à trouver les ressources en lui pour s'insérer dans la société, dans le lien social. On retrouve ici la notion de résilience popularisé par Boris Cyrulnik.[279]

Un courant se distingue de la conception freudienne qui n'admet que la reconnaissance d'un seul sexe : le garçon en a un et la fille n'en a pas. C'est la théorie dite du monisme phallique. Mélanie Klein, soutenue par Ernest Jones[280], se distingue par l'affirmation de la connaissance inconsciente qu'ont les bébés de l'existence de deux sexes[281]. Avec le sevrage et la perte du sein, ils acquièrent une conscience de soi. Et, de la frustration, va naitre des pulsions agressives. C'est à partir d'un imaginaire centré sur le ventre maternel que se construisent les premières théories sexuelles. Ainsi, elle exprime l'hypothèse que les pulsions sadiques sont l'expression de la frustration, de l'ignorance qu'ils ont des relations sexuelles et de la reproduction. Le bébé frustré s'en prend à la méchante mère dans un fantasme de destruction particulièrement « gore ». Le ventre de la mère contient des bébés qu'il faut tuer (expression de la jalousie fraternelle), qu'il faut prendre (envie d'engendrer) et le pénis du père, objet également de convoitise. Ce stade est commun au garçon et à la fille. L'identification à la mère se mêle à la haine. Le garçon éprouve ainsi également un désir frustré.

---

[279] RADIO-CANADA-LE POINT, « Boris Cyrulnik, La Résilience », Dailymotion, 2009.

[280] Théorie et pratique de la psychanalyse : le stade phallique (1923) in Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel, op. cit.* p 263-297

[281] Mélanie KLEIN, « Les premiers stades du complexe d'Oedipe », *Revue française de psychanalyse (Paris)*, vol. T4 / 4, 1927, p. 634.

> Les tendances à voler et détruire concernent les organes de la conception, de la grossesse et de la parturition, dont le garçon soupçonne l'existence chez la mère, ainsi que le vagin et les seins, fontaines de lait, qui sont convoités en tant qu'organes de réceptivité et de générosité[282].

Le garçon doit faire face à une menace imaginaire de vengeance de la mère, et du père combiné. L'angoisse de castration par le père est présente, mais coexiste avec l'angoisse née de sa position féminine, c'est-à-dire la crainte d'une destruction de l'intérieur et notamment d'empêcher la venue de ses bébés. Si ses craintes surpassent la bonne représentation de ses parents, des troubles seraient à redouter dans la sexualité de l'adulte.

Pour la petite fille, les relations de haine-amour, envie et culpabilité, avec la mère influence ses futures relations avec les hommes. Si le côté positif prédomine, elle verra en son partenaire à la fois un substitut de mère « qui donne et est désirée » et l'enfant. De plus, Mélanie Klein souligne que la petite fille ne peut voir ses organes génitaux, ce qui est source d'angoisse plus importante que le petit garçon qui peut à tout moment vérifier leurs existences. L'angoisse vis-à-vis de la mère vengeresse peut construire un Surmoi particulièrement fort aux exigences telles qu'il développe son masochisme, sa soumission. Le Surmoi, constitué par la bienveillante image, investi sur le père en comparaison avec la mère, peut lui permettre de contrebalancer les effets du Surmoi maternel. Notons ici que, pour Freud, le Surmoi paternel est plus fort vis-à-vis du garçon, ce qui explique pour lui le moindre sens moral des femmes. Ce propos serait mal accueilli aujourd'hui, ce qui montre une diminution apparente du mépris à l'égard de la femme.

Cette importance du lien à la mère pour les deux sexes permet aussi d'aborder l'approche d'Ernest Jones tel qu'il la développe dans *Le stade phallique*[283] avec l'angoisse de castration que ressent le garçon et l'envie de pénis de la fille. Son analyse détaillée de cette phase ne sera abordée que par le biais d'une de ces hypothèses. Jones propose d'interpréter l'angoisse de castration chez le garçon et l'envie de pénis chez la fille comme un mécanisme de défense. Il

---

[282] *Ibid*.

[283] Ernest JONES, *Théorie et pratique de la psychanalyse*, Paris, Payot, 1969. P412-442

pense que la connaissance de la différence des sexes est connue, mais que cette connaissance est refoulée. Il cite deux raisons. La première est qu'elle implique la représentation du coït parental. Cette scène originelle implique la reconnaissance du désir qui unit les deux parents, et qui implique son exclusion et son impuissance à s'immiscer dans cette relation. L'enfant devrait donc ressentir un sentiment d'exclusion, de jalousie. Il n'est pas près d'accepter la hiérarchie générationnelle. La seconde raison serait que l'angoisse de castration provient d'une menace imaginaire du père et le conduit donc à renoncer à la mère. Le monisme phallique lui permet également de supposer que la mère a un pénis. Ainsi cette croyance, écrit Freud dans « L'organisation génitale infantile », subsiste plus longtemps que pour les autres femmes[284]. Le petit garçon renonce à rivaliser avec son père. Jones qualifie cette phase d'auto-érotique avec également une connotation homosexuelle. Le même mécanisme se retrouve chez la fille qui, pour éviter la menace maternelle de voir ses organes internes détruits par la mère, se dote d'un pénis fantasmé, ce qui lui permet également de s'affirmer par rapport à sa mère. « Chez les deux sexes, cette dernière phase serait donc moins une évolution purement libidinale qu'un compromis névrotique entre la libido et l'angoisse, entre les pulsions libidinales naturelles et le désir d'éviter la mutilation.[285] » A la suite de l'exposé de Jones, nous pouvons reprendre l'interrogation de Chasseguet-Smirgel sur la persistance de la théorie du monisme phallique[286]. Sa réponse consiste à mettre en avant la protection narcissique du sujet face à la mère omnipotente. « La théorie du monisme sexuel phallique (et ses dérivés) me semble à même d'effacer la blessure narcissique, commune à l'humanité, résultant de la prématuration du petit de l'homme qui le rend entièrement dépendant de sa mère.[287] » Notons qu'en évoquant la primauté du phallus, Freud semble s'écarter de sa chère assise biologique, alors que ceux qui la

---

[284] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, *op. cit.* p 116

[285] Ernest JONES, *Théorie et pratique de la psychanalyse*, *op. cit.*

[286] Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel*, *op. cit.* p 309

[287] *Ibid*. p 310

contestent s'y réfère. Freud par ses conclusions théoriques rejoint l'interprétation que fera Lacan. Comme le commente Assoun : « Freud est dans une logique de processus qui crache de la structure. » A ce stade d'interrogation, nous continuons le fil de notre réflexion en compagnie de Markos Zafiropoulos et son développement sur la question féminine[288]. Le sous- titre de son livre est évocateur : *La femme contre la mère.* Nous compléterons sa réflexion avec la recherche de Paul-Laurent Assoun, dans *Freud et la femme*, notamment le chapitre *le vouloir- femme dans la Kulture*[289]. Et nous ne manquons pas de signaler l'importance de l'article de Claude-Noel Pickmann, « L'hystérique et le ravage »[290] dans notre réflexion.

La femme contre la mère

Nous allons commenter cet antagonisme entre la femme et la mère qui est ici proposée par le biais de la scène originelle dont nous venons rapidement d'évoquer l'importance. Une importance ainsi résumée par Gabrielle Clerk : « Cette scène place l'enfant face à un questionnement toujours angoissant sur sa propre origine, son identité sexuelle, les différences de générations, la différence des sexes et leur rôle respectif dans la procréation.[291] » L'enfant est ambivalent face à cette réalité ; il la souhaite car elle barre la route à ses désirs incestueux ; il la rejette par l'exclusion qu'elle implique. Nous pourrions ajouter qu'en la souhaitant et en reconnaissant la femme dans la mère, il éloigne l'emprise maternelle. De même, la mère qui ne renie pas la femme qui est en elle, agit favorablement envers l'émancipation de l'enfant. Comme le souligne

---

[288] Markos ZAFIROPOULOS, *La question féminine de Freud*, *op. cit.*

[289] Paul-Laurent ASSOUN, *Freud et la femme*, Nouv. présentation, Paris, Payot, 2003. p 241 et s.

[290] Claude-Noëlle PICKMANN, « L'hystérique et le ravage », *Actualité de l'hystérie*, mars 2001.

[291] Gabrielle CLERK, « La féminisation de la psychologie : enjeux scientifiques et professionnels », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 15 / 1, 1994, p. 27-53.

André Green, « l'OEdipe organise la bisexualité par rapport au couple parental et faudrait-il ajouter par rapport *à la bisexualité de chacun des partenaires du couple parental. »*[292] Nous nous replaçons au niveau de la bisexualité par cette situation car l'envie de pénis et l'angoisse de castration apparaissent comme une protection de l'emprise du maternel. Mais il existe une confusion entre la femme et la mère car c'est par le refus du féminin que cette défense est identifiée. Donc une question se pose : y a-t-il uniquement angoisse et défense par rapport à la mère ? N'y a-t-il pas également un refus du sexuel féminin ou de la pulsion sexuelle tout simplement ? Le maternel renvoie à la passivité de l'enfant sous l'emprise de la mère ; le sexuel féminin renvoie-t-il également à une angoisse, angoisse de la jouissance et de l'excès qu'elle implique ? C'est à cette interrogation que semble répondre le sous-titre du livre de Zafiropoulos : *La femme contre la mère.*[293]

Peut–être cette bisexualité qui nous constitue est-elle reprise par l'opposition entre désir et jouissance. Entre ce désir par définition demeurant irréalisé et la jouissance sans limite existe une dualité. Le masculin est limité par l'au moins un, le père de la Horde qui pose la limite car il est l'exception. Le féminin peut apparaitre sans limite, ou plus précisément hors champ, champ du langage, comme nous le verrons avec Lacan. En reprenant les termes lacaniens " la sexuation c'est-à-dire le choix du sexe, est déterminée non par les identifications (le genre), mais par les modalités de jouissance dans un rapport au phallus et à la castration (toute phallique ou pas-toute phallique)[294] Freud s'interroge sur ce féminin dans la mesure, pourrait-on dire, où ce qui apparait sans limite échappe à l'entendement. Nous citerons donc cette phrase si célèbre qu'il adresse à Marie

---

[292] André GREEN, « La sexualisation et son économie », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 39 / 5-6, 1975, p. 905-918.

[293] Markos ZAFIROPOULOS, *La question féminine de Freud à Lacan*, *op. cit.*

[294] Pascale MACARY-GARIPUY, « Le mouvement « queer » : des sexualités mutantes ? », *Psychanalyse*, vol. 7 / 3, 2006, p. 43.

Bonaparte selon Ernest Jones[295] « La grande question restée sans réponse et à laquelle moi-même n'est jamais pu répondre malgré mes trente années d'étude de l'âme féminine est la suivante : "Que veut la femme ?" » Comme le féminin pur semble une hypothèse difficile à vérifier, il faut également entendre la part du féminin dans l'être bisexuel. Mais soulignons que c'est toujours en premier lieu de la femme dont parle Freud même s'il rappelle avec humour dans *La féminité (1932[296])* que pour éviter de se faire accuser d'antiféministe par les psychanalystes femmes, les psychanalystes hommes replaçaient leurs propos sur le terrain de la bisexualité.

L'idéal de la femme : la mère ?

Que nous dit Freud sur la femme ? Pour lui, la fille veut le pénis du père mais elle y renonce pour attendre d'avoir un enfant[297]. Il pousse sa logique jusqu'à affirmer que l'idéal de la femme, le désir de la femme, est d'être mère, fusse, à défaut d'enfants, de faire de son époux son petit :

> Seul le rapport au fils apporte à la mère une satisfaction sans restriction ; c'est en fin de compte, de toutes les relations humaines, la plus parfaite, celle qui est la plus exemple d'ambivalence. Sur le fils, la mère peut transférer l'ambition qu'elle a dû réprimer chez elle, attendre de lui la satisfaction de tout ce qui lui reste de son complexe de masculinité. Le mariage lui-même n'est pas assuré tant que la femme n'a pas réussi à faire de son mari aussi son enfant, et agir à son égard le rôle d'une mère.

Cette hypothèse ressemblerait à s'y méprendre au désir œdipien de l'homme. Zafiropoulos souligne que « pour l'homme de 76 ans qu'il est devenu, le mariage idéal serait donc celui qui réunit un jeune homme suffisamment œdipien pour épouser une femme identifiée à sa mère[298] »... et qui accepte cette destinée. En amenant cette remarque iconoclaste à la fin de son ouvrage, Zafiropoulos entend-il

---

[295] Ernest JONES, *La vie et l'oeuvre de Sigmund Freud*, Paris, Presses universitaires de France, 2006. p 445

[296] Sigmund FREUD, *Nouvelles conférences sur la psychanalyse. (Conférences dispensées au trimestre d'hiver 1915-16 et d'hiver 1916-17)*, Paris, Gallimard, 1971. p 80

[297] Sigmund FREUD, *Nouvelle suite des leçons d'introduction à la psychanalyse*, 1re éd, Paris, Quadrige/PUF, 2010.

[298] Markos ZAFIROPOULOS, *La question féminine de Freud à Lacan, op. cit.* p 153

nous faire remarquer que Freud n'a pas évolué ? Certes, nous savons que Freud était un homme de son temps et que sa position idéologique vis-à-vis des femmes était conservatrice. Il écrit notamment à sa fiancée un texte dans lequel il semble s'assurer et mettre bien au point leur rôle dans le mariage :

> Il est aussi tout à fait impensable de vouloir lancer les femmes dans la lutte pour la vie à la manière des hommes. Devrais-je considérer, par exemple, ma douce et délicate chérie comme une concurrente ? Dans ce cas je finirais par lui dire, comme je l'ai fait il y a dix sept mois, que je l'aime et que je mets tout en œuvre pour la soustraire à cette concurrence et que je lui attribue comme domaine exclusif la paisible activité de mon foyer.

Et il conclura cette lettre du 15 novembre 1883 par ces mots : « On pourra en dire davantage sur ce sujet mais je crois que nous sommes du même avis ». Certes il n'est pas encore le père de la psychanalyse, mais il n'a pas, par la suite, évolué sur la question du domaine réservé aux femmes. Freud est en phase avec son temps, mais il est un chercheur, ce qui fait toute la différence, car un chercheur réfléchit aussi sur l'influence de sa configuration psychique sur son travail. Il a un but : comprendre. C'est ce que saisit Assoun qui souligne « *la résistance de Freud* à la femme que comme *la mise à jour de la vérité de son irréductible [...]* Tant il est vrai que la fécondité sans égale du freudisme nous accrédite à jouer Freud contre lui-même »[299]. Continuons à suivre le raisonnement de Zafiropoulos. Ne peut on dire que cette aspiration à enfermer la femme dans la famille est l'aspiration de l'homme névrosé qui souhaite retrouver sa mère dans sa femme, à bénéficier de ses soins de façon exclusif ? L'écartement des femmes de la société des hommes serait un comportement névrotique. Les explications freudiennes en seraient donc d'excellents indices. « [...] Le préjugé freudien qui n'est sûrement pas seulement un préjugé historiquement déterminé. C'est aussi le produit de l'organisation obsessionnelle des névrosés voulant, côté mâle, faire de leur femme une mère pour eux-mêmes. »[300] Colette Soler[301] souligne que Lacan

---

[299] Paul-Laurent ASSOUN, *Freud et la femme*, *op. cit.* p 289

[300] Markos ZAFIROPOULOS, *La question féminine de Freud à Lacan*, *op. cit.* p 14

[301] Catherine SOLER, « Les commandements de la jouissance », *Le pavé du Nord*, vol. / 1, 2000.

dans *Télévision* avait bien vu « la mère reste contaminer *la* femme pour le petit de l'homme». En faisant d'une femme une mère, l'homme hésite, hésite à se priver de ses soins. La société de l'époque ne conçoit le couple marié que dans la reproduction. Donc on voit là une contradiction entre vouloir faire de sa femme une « mère de substitution » et le vouloir être père. Dans ce qu'avance Zafiropoulos, il n'introduit semble-t-il pas cette notion qui n'existait peut être pas à l'époque : ne pas vouloir être père était peut-être impossible à penser par rapport à la société, même si dans l'inconscient ce désir était présent.

Quand Freud s'oppose au travail des femmes, il s'appuie sur une affirmation intéressante : « Il est vrai que la femme ne gagne rien à étudier et que cela n'améliore pas, dans l'ensemble, la condition des femmes. En outre la femme ne peut égaler l'homme dans la sublimation de la sexualité. [302] » Il poursuit dans son intervention de 1908[303] : « Une femme ne peut en même temps exercer une activité professionnelle et élever des enfants (..) . Les femmes en tant que groupe ne gagnent rien du tout au mouvement féministe moderne. »[304]. Se basant sur son environnement culturel, il affirme également que la répression sexuelle dont sont victimes les femmes est également la raison de leur infériorité intellectuelle. Les hommes ayant plus de capacité de sublimation « métabolisent » en quelque sorte leur répression. : « Je pense au contraire que l'infériorité intellectuelle de tant de femmes, qui est une réalité indiscutable, doit être attribuée à l'inhibition de la pensée, inhibition requise pour la répression sexuelle. » En pratique, Freud va admettre des femmes comme analystes et il s'opposa aux thèses antiféministes[305] à l'intérieur de la société de Vienne. La première femme fut admise avant 1910.

---

[302] Herman NUNBERG et (Prénom) WIENER PSYCHOANALYTISCHE VEREINIGUNG., *Les Premiers psychanalystes.*, Paris, Gallimard, 1979. p *Ibid.*220

[303] Herman NUNBERG et (Prénom) WIENER PSYCHOANALYTISCHE VEREINIGUNG., *Les Premiers psychanalystes., op. cit.* p 364

[304] *Ibid*. p 364

[305] Élisabeth ROUDINESCO, « Les premières femmes psychanalystes », *Mil neuf cent*, vol. 16 / 1, 1998, p. 27‑41.

Freud apparait donc là progressiste. Mais le schéma idéologique reste sous-jacent car ne dit-il pas, pour contrer les réactions des psychanalystes femmes : « « Mais voyons ! Cela ne vous concerne nullement. Vous savez bien qu'à ce point de vue vous êtes une exception, plus virile que féminine ![306] »

N'oublions pas que Freud est un chercheur, que sa pensée est en mouvement, qu'il théorise certes sur la civilisation et que sa théorie sur le défaut de sublimation des femmes est en contradiction avec notre histoire. Mais il oscille entre sa pratique où il est confronté à la demande de ses patientes, et son désir d'avoir une théorie englobant son constat sur la civilisation ainsi que la difficulté de s'affranchir de ses propres troubles psychiques. Du point de vue de la culture, il ressort de ses citations que la femme n'a pas intérêt à sortir de la famille car elle ne dispose pas des mêmes facultés de sublimation que les hommes. C'est donc pour son bien qu'elle doit rester au foyer. Comme le dit Zafiropoulos, ce que veut la culture à la femme est quelle ne s'occupe pas de culture. Ce qui est intéressant nous semble t-il est cette affirmation, mainte fois répétée, sur le défaut de sublimation des femmes. Il permet à Freud d'expliquer l'absence des femmes dans la sphère publique. Mais Freud reste tout a fait critique, tout a fait lucide sur son hypothèse :

> Gardons-nous cependant de sous-estimer l'influence de l'organisation sociale qui, elle aussi, tend à placer la femme dans des situations passives. Tout cela reste encore très obscur. Ne négligeons pas non plus le rapport particulièrement constant qui existe entre la féminité et la vie pulsionnelle. Les règles sociales et sa constitution propre contraignent la femme à refouler ses instincts agressifs, d'où formation de tendances fortement masochiques qui réussissent à érotiser les tendances destructrices dirigées vers le dedans.[307]

Les femmes apparaissent donc comme « porteuses des intérêts sexuels de l'humanité » (la « Morale sexuelle civilisée et la maladie nerveuse des temps modernes »[308] de 1908). Dans *Malaise dans la civilisation* (1929), Freud oppose

---

[306] Sigmund FREUD, *Nouvelles conférences sur la psychanalyse. (Conférences dispensées au trimestre d'hiver 1915-16 et d'hiver 1916-17), op. cit.* p 80

[307] *Ibid*. p 80

[308] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle, op. cit.* p 39

très clairement les intérêts de l'amour et de la civilisation, l'amour génital et l'amour inhibé qui s'exerce dans les relations civilisées :

> Cependant, au cours de l'évolution, le rapport entre l'amour et la civilisation cesse d'être univoque : le premier, d'une part, combat les intérêts de la seconde, laquelle, d'autre part, le menace de douloureuses limitations.[309]
>
> De plus, les femmes ne tardent pas à contrarier le courant civilisateur ; elles exercent une influence tendant à la ralentir et à l'endiguer. Et pourtant ce sont ces mêmes femmes qui, à l'origine, avaient établi la base de la civilisation grâce aux exigences de leur amour. Elles soutiendront les intérêts de la famille et de la vie sexuelle alors que l'œuvre civilisatrice, devenue de plus en plus l'affaire des hommes, imposera à ceux-ci des tâches toujours plus difficiles et les contraindra à sublimer leurs instincts, sublimation à laquelle les femmes sont peu aptes. Comme l'être humain ne dispose pas d'une quantité illimitée d'énergie psychique, il ne peut accomplir ses tâches qu'au moyen d'une répartition opportune de sa libido. La part qu'il en destine à des objectifs culturels, c'est surtout aux femmes et à la vie sexuelle qu'il la soustrait ; le contact constant avec d'autres hommes, la dépendance où le tiennent les rapports avec eux, le dérobent à ses devoirs d'époux et de père. La femme, se voyant ainsi reléguée au second plan par les exigences de la civilisation, adopte envers celle-ci une attitude hostile (…)
>
> La crainte de l'insurrection des opprimés incite à de plus fortes mesures de précaution (...) »[310].

Nous pouvons en déduire que la femme est présentée comme le soutien de la pulsion sexuelle. Eros a permis l'existence de la civilisation avec les femmes car cela répondaient à leur désirs mais une fois la civilisation érigée, la nécessité de la sublimation brime la pulsion sexuelle et, avec elle, les femmes. En effet, la femme retient l'homme dans l'amour génital pour protéger ses intérêts et notamment son enfant : « La vie en commun des humains avait donc pour fondement : premièrement la contrainte au travail créée par la nécessité extérieure, et secondement la puissance de l'amour, ce dernier exigeant que ne fussent privés ni l'homme de la femme, son objet sexuel, ni la femme de cette partie séparée d'elle-même qu'était l'enfant. »[311] La pulsion est effrayante et antisociale. L'idée que l'institution familiale codifiée soit un moyen d'encadrer cette pulsion a déjà été abordée. Mais, chez Freud, la femme en est la dépositaire. La part de pulsionnel, d'élan, de désir qui existe en chacun de nous est projetée sur la femme. Cette

---

[309] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, trad. Ch et J Odier, PUF, 1971, 108 p. p 35

[310] *Ibid*. p 37

[311] *Ibid*. p 35

représentation est très souvent reprise dans la littérature, les mythes, la religion. Elle est Médée qui tue ses enfants car son amour est bafoué ; elle est Lilith qui refuse de se soumettre, à la sexualité débordante ; Eve la tentatrice ; les sorcières suppôts du malin qui se livrent à des orgies au sabbat. C'est l'amour à mort qu'elle représente. C'est la confusion entre la jouissance et le désir qui est faite. Pourquoi ? Nous avancerons l'idée que la femme, pouvant être mère, c'est sur elle que cette crainte archaïque est projetée. Il est possible de lire cette conclusion en écoutant Freud, analysant le rêve des trois coffrets : « On peut dire que ce sont les trois relations de l'homme à la femme qui sont ici présentés : voici la génératrice, la compagne et la destructrice. Ou bien les trois formes sous lesquelles se présente, au cours de la vie, l'image même de la mère : la mère elle-même, l'amante que l'homme choisit à l'image de celle-ci et finalement la Terre-mère qui le reprend à nouveau. » Nous voyons ici décrite une relation fusionnelle, incestueuse. La Mère est partout ; et quand l'homme névrosé a une compagne, il la choisit pour retrouver sa mère. Mais il s'agit d'une mère qu'il domine, qui lui appartient. Il n'est plus l'objet de sa mère dans cette situation. Il souhaite rejouer cette situation dans l'intimité de la famille. Il choisit une femme pour qu'elle s'occupe de lui comme son enfant et qu'il possède. N'est-ce pas ici rejouer l'interdit du fantasme incestueux. Cette image de la mère archaïque toute puissante est dangereuse – et ce aussi bien pour les garçons que pour les filles – car trop attirante, étouffante. Cette image a imprégné le psychisme et l'être humain lutte pour la séparation. C'est une nécessité impérieuse. On pourrait penser qu'en réaction de défense, les femmes qui représentent la mère sont écartées du politique et comme elles sont, dans une certaine mesure, dans les mêmes dispositions, elles participent à leur éviction en rejetant le féminin en elles quand elles croient rejeter la mère. Remarquons que les femmes qui réussissent en politique ne peuvent plus être mères ou sont souvent représentées comme masculines par leur comportement, leur volonté, telles Margaret Thatcher, Golda Meir[312] et actuellement Angela Merkel. Mais quand il arrive que quelques unes soient plus jeunes, c'est leur pulsion sexuelle qui focalise les imaginations.

[312] Surnommée comme Thatcher après elle de « dame de fer »

Enriquez à ce propos cite « Elisabeth la femme sans homme, Catherine II dévoratrice d'homme, Victoria la castratrice...[313]» Ajoutons également que nous avons vu que la fille ne s'identifie pas forcement à la mère si elle ne voit en elle que la mère. Car si sa mère a montré qu'elle était femme, elle a montré qu'elle était désirante, que l'enfant n'était pas son seul horizon,. Elle ne s'est pas montrée toute phallique. André Green dit clairement : « Le rôle de la culture (...) est de parachever la formation biologique de la naissance, de promouvoir la différenciation entre l'enfant et sa mère, de lutter contre les tendances régressives qui poussent toujours vers le retour au giron maternel, sorte de pente naturelle que les actions symboliques des hommes s'efforcent de contrarier en chargeant la fonction paternelle de ce travail capital. [314] » Nous voyons bien ici en quoi la prohibition de l'inceste signe le passage de la nature à la culture.

Reprenons notre point de départ : le refus de la scène originelle, des relations sexuelles entres les parents. C'est refuser de voir que les parents existent en dehors de nous. Qu'ils sont des hommes et des femmes. Ce refus est plus important pour la mère en raison du lien privilégié entretenu par la grossesse et les premiers instants. Nous avons vu, pour l'enfant, l'importance de cette mère omnipotente et également, dans la mère œdipienne, le refus qu'elle puisse avoir d'autre désir, d'autre préoccupation, que l'enfant. Le fait de ne voir dans une femme que la mère pourrait expliquer cette exclusion des femmes du lien social. Cette image de la mère nuit à la femme. Mais n'oublions pas que la femme est le pilier des pulsions sexuelles. La femme est la tentatrice. Mais maman n'est pas sexuée : « toutes des P…sauf maman ». Dans « L'organisation génitale infantile » (1923), Freud écrit : « Mais des femmes respectées, comme sa mère, gardent longtemps un pénis.[315] » Ainsi le succès du culte marial n'aurait dans cette logique rien d'étonnant : une

---

[313] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, *op. cit.* p 316

[314] André Green, « Culture(s) et civilisation(s), malaise ou maladie ? », *Revue française de psychanalyse (Paris)* 57, n° 4, Malaise dans la civilisation (1993): 1029-1056. p 1051

[315] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, *op. cit.* p 116

mère qui a conçu un enfant sans relations sexuelles répond au modèle de mère idéale.

Pour compléter les hypothèses sur la participation des femmes à leur exclusion, nous pourrions avancer l'hypothèse que la réaction de la femme face à la mère est de lui en imposer. Ainsi, il s'agit « d'en remontrer à la mère » selon l'expression de Chasseguet-Smirgel[316]. En se plaçant sur son propre terrain, il suffit à la femme d'être mère à son tour, et de se présenter ainsi comme au minimum son égale. L'envie de pénis peut être prise au niveau symbolique et, comme le dit l'auteur, est un mécanisme de défense phallique face à la « non intégration de l'imago maternelle mauvaise ». Elle précise : « Toute acquisition de puissance de valeur, de quelque nature que ce soit, est assimilée, de ce fait, par la fillette à la possession d'un pénis, *même lorsqu'il s'agit de qualités ou de fonctions spécifiquement féminines.* » Nous sommes donc là dans le domaine de l'avoir. L'être humain cherche donc une complétude pour se déprendre de la mère, mais c'est une autre servitude. Ce processus est bien détaillé par Lacan dans le *Séminaire V, Les formations de l'inconscient* (1958)[317] *:*

> (La femme) se trouve prise dans un dilemme insoluble, autour de quoi il faut placer toutes les manifestations types de sa féminité, névrotique ou pas. Pour ce qui est de trouver sa satisfaction, il y a d'abord le pénis de l'homme ; ensuite par substitution, le désir de l'enfant. Je ne fais ici qu'indiquer ce qui est courant et classique dans la théorie analytique. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'en fin de compte elle n'obtient une satisfaction aussi foncière, aussi fondamentale, aussi instinctuelle, que celle de la maternité, aussi exigeante d'ailleurs que par voie substitutive. C'est pour autant que le pénis est d'abord un substitut - j'irais jusqu'à dire un fétiche - que l'enfant lui aussi, par en certain côté, est ensuite un fétiche. Voila les lois par lesquelles la femme rejoins ce qui est, disons, son instinct et sa satisfaction naturelle.

Ici Lacan, comme Freud, signifie à la femme la voie la plus facile « faute de mieux », mais néanmoins suffisante.

---

[316] Janine CHASSEGUET-SMIRGEL, « Réflexions sur l'envie de pénis », *Revue française de psychanalyse*, vol. 2, 1968, p. 273‑278.

[317] Jacques LACAN, *Séminaire livre V, les formations de l'inconscient*, Paris, Éd. du Seuil, 2006. p 350

L'apport de Lacan

Il est possible d'explorer une autre voie en partant de ce que Freud perçoit de la femme par sa rencontre avec les hystériques. Il perçoit son insatisfaction, une fragilité, une plainte. Il comprend qu'elle tente de trouver des raisons pour se séparer de sa mère, qu'elle trouve maints reproches : « Les patientes ne manquent jamais de nous donner une longue liste de récriminations et d'accusations contre leurs mères. Ces doléances d'inégale valeur sont destinées à justifier les sentiments hostiles de l'enfant et nous devons nous garder de les négliger.[318] » Elles sont insatisfaites d'un insaisissable. Ce n'est pas vraiment de ne pas avoir de pénis. Elles peuvent avoir un objet phallique : l'enfant, même s'il ne les satisfera que pour cinq ans nous dit Freud, c'est pour elles la meilleure des solutions. Comme l'exprime Zafiropoulos : « Freud réalise que la Femme a intérêt à y aller ; et elle le sait.[319] ». Assoun ajoute : « C'est le jackpot, c'est le cadeau. » Certes, maintenant elles peuvent se réaliser socialement. On pourrait dire que c'est ce que veulent les féministes : être comme des hommes. C'est sans doute un leurre. Il nous semble logique que les femmes veuillent prendre pied dans l'espace public après avoir été confinées dans la sphère privée. La crainte serait qu'elles se lancent à la conquête des biens après avoir délaissé l'enfant. C'est la crainte d'une masculinisation des femmes. Ainsi, en 1912, l'émancipation des femmes impliquerait une baisse de la fécondité, et perversion sexuelle, selon A. von Moll (médecin)[320]. La satisfaction serait donc sans limite comme la satisfaction maternelle, tel Arpagon tenant sa cassette. Si on reprend Lacan, il convient « d'interroger si la médiation phallique

---

[318] Sigmund FREUD, *Nouvelles conférences sur la psychanalyse. (Conférences dispensées au trimestre d'hiver 1915-16 et d'hiver 1916-17), op. cit.* p 84

[319] Markos ZAFIROPOULOS, « Première journée du Cercle International d'Anthropologie Psychanalytique organisée avec Espace Analytique : La question féminine en débat », Paris, 2012.

[320] Markos ZAFIROPOULOS, *La question féminine de Freud à Lacan, op. cit.* p 131

draine tout ce qui se manifeste de pulsionnel chez la femme et notamment tout le courant de l'instinct maternel.[321]»

Mais ce n'est pas suffisant, autre chose peut être recherchée que la voie phallique, une autre voie. Lacan précise : « Inversement pour tout ce qui est dans la ligne de son désir, elle se trouve liée à la nécessité impliquée par la fonction du phallus, d'être, jusqu'à un certain degré ce phallus, en tant qu'il est le signe de ce qui est désiré. » Nous pourrions souligner que Freud le pressent, quand il énonce dans « Sur la sexualité féminine »[322] : « Le passage à l'objet père s'accomplit avec l'aide des tendances passives dans la mesure où celles-ci ont échappé à la catastrophe. La voie du développement de la féminité est maintenant libre pour la fille dans la mesure où il n'est pas gêné par les restes du lien préœdipien à la mère, qui a été surmonté. »

Nous verrons ultérieurement dans le cas Dora que ce que cherche la jeune femme c'est ceci : qu'est-ce qu'a de spécial Mme. K ? Elle cherche un insaisissable. Quelque chose en effet que ne lui a pas transmis sa mère, qu'elle pense ne pas avoir reçu d'elle, c'est-à-dire ce qu'est une femme. Pour Brigitte Hatat, l'identification sexuée de la femme reste donc fragile. Ainsi la mère ne laisse pas apparaitre ce féminin et cette relation mère-fille engendrerait une recherche du manque par sa fille. Pour Brigitte Hatat : « A ce niveau, quelque chose se transmettrait de mère en fille, quelque chose qui ne peut être médiatisé par le père, au-delà de l'appoint phallique qu'il peut fournir. Faute du signifiant qui pourrait l'identifier, une part de la jouissance féminine resterait fixée à la mère, dans l'attente de l'impossible métaphore qui en révèlerait l'essence. » C'est la croyance en la possibilité d'une transmission. « Si l'on ne trouve nul part un trait distinctif féminin qui vaudrait pour toute femme, alors il faut renoncer à trouver une « essence » de la féminité [323]». Comme le clôt Lacan : « La femme n'existe

---

[321] Jacques LACAN, *Ecrits.*, Paris, Editions du Seuil, 1966. p 730

[322] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, *op. cit.* p 151

[323] Claude-Noëlle PICKMANN, « L'hystérique et le ravage », art. cit.

pas ». Soler se réfère implicitement à Lacan qui dans *L'étourdit* qualifie la relation mère-fille de ravage :

> L'élucubration freudienne du complexe d'Oedipe qui y fait femme poisson dans l'eau de ce que la castration soit chez elle de départ (Freud « dixit ») contraste douloureusement avec le fait du ravage qu'est chez la femme, pour la plupart, le rapport à sa mère, d'où elle semble bien attendre comme femme plus de subsistance que de son père – ce qui ne vas pas avec lui étant second, dans ce ravage.[324]

Lacan ne voit qu'une sortie possible pour la femme : l'identification au phallus, se faire l'objet du désir de l'autre. Il s'agit donc là d'un semblant, c'est se mettre activement en position passive. Citons cet extrait du séminaire sur *Les formations de l'inconscient* :

> [la femme] se trouve liée à la nécessité impliquée par la fonction du phallus, d'être jusqu'à un certain degré qui varie, ce phallus, en tant qu'il est le signe même de ce qui est désiré. Si verdrängt que puisse être la fonction du phallus, c'est bien à cela que répondent les manifestations de ce qui est considéré comme la féminité. Le fait qu'elle s'exhibe et se propose comme objet du désir, l'identifie de façon latente et secrète au phallus et situe son être de sujet comme phallus désiré, signifiant du désir de l'Autre. Cet être la situe au-delà de ce que l'on peut appeler la mascarade féminine, puisqu'en fin de compte, tout ce qu'elle montre de sa féminité est précisément lié à cette identification profonde au signifiant phallique qui est le plus lié à sa féminité. »
>
> Toutefois, cette identification au phallus, à l'objet du désir de l'Autre, qui manifeste la féminité de la femme est en même temps « la racine de (…) sa profonde Verwerfung, son profond rejet en tant qu'être de ce en quoi elle apparaît sous le mode féminin. » Et Lacan d'insister : « le désir [de la femme] ne peut aboutir qu'à une profonde Verwerfung, à une profonde étrangeté de son être par rapport à ce en quoi elle se doit de paraître.[325] »

Et pourquoi ce semblant ? Qu'espère trouver la femme dans cette identification au phallus ? Elle dit déjà l'incomplétude de la mère et s'en détache. Elle va vers le désir et s'éloigne de la satisfaction maternelle. Elle se fait désirer pour ce qu'elle n'a pas. Il y a donc don d'amour pour son partenaire et elle. Ce que la femme veut c'est que « l'homme sert ici de relais pour que la femme devienne cet Autre pour elle-même, comme elle l'est pour lui. ». Il y a donc dédoublement pour la femme. Le désir de la femme est d'être désiré comme le dit

---

[324] Jacques LACAN, *Autres écrits*, Paris, Éditions du Seuil, 2001. P 572

[325] Jacques LACAN, *Séminaire livre V, les formations de l'inconscient, op. cit.* p 350

Zafiropoulos. Lacan » poursuit toujours dans « Propos directifs pour un Congrès sur la sexualité féminine » (1960)[326] par ceci :

> Pourquoi ne pas admettre en effet que, s'il n'est pas de virilité que la castration ne consacre, c'est un amant châtré ou un homme mort (voire les deux en un), qui pour la femme se cache derrière le voile pour y appeler son adoration, – soit du même lieu au-delà du semblable maternel d'où lui est venu la menace d'une castration qui ne la concerne pas réellement.

C'est le signifiant du manque dans l'Autre que représente le phallus. C'est l'homme mort. Nous retrouvons ici le dédoublement comme le rappelle Pickmann entre la jouissance phallique et la jouissance Autre.

Nous allons continuer avec la pensée lacanienne développée dans le séminaire *Encore* qui date de 1972-1973. Le désir, la satisfaction, le don ont été les termes jusqu'ici abordés. Lacan va introduire la jouissance phallique commune à tous et la jouissance Autre pour la part féminine.

Ainsi, de la castration au manque, un chemin se dessine. La prévalence chez une personne du masculin ou du féminin se positionne par rapport à la castration : « Le refus de l'attitude passive ... est le cambrement devant la castration. »[327] Les femmes sortent de la découverte de la castration, plus résolument. Comme le précise, Paul-Laurent Assoun,, elles se sont trouvées une explication en accord avec leur anatomie, leur pénis serait déjà tombé, donc fortes de cette explication, elles supportent mieux l'angoisse de castration. Pour s'écarter de l'explication anatomique freudienne, pourrions-nous dire, elle résout son rapport à la mère en reconnaissant en elle, également une femme. Elle peut ainsi s'identifier à sa mère comme femme. Cette identification lui permet de se positionner en tant que femme. Ce qui fait dire à Lacan[328] :

> Côté femme : elles ont un rapport à la fonction phallique, mais l'Un qui dit non fait défaut. L'idée freudienne que les femmes abordent la castration sans complexe

---

[326] Jacques LACAN, *Ecrits., op. cit.*

[327] Passage de Sigmund Freud « Une névrose diabolique au dix-septième siècle, ch. III, G. W. XII, 336 in : Paul-Laurent ASSOUN, *Leçons psychanalytiques sur masculin et féminin, op. cit.* p 32

[328] *Ibid*. p 82

prend ici une autre écriture : Elles ne se laissent pas intimider par l'Un. Pas une ne peut être dite n'avoir aucun rapport avec le phallus. En l'absence de menace de castration, la jouissance absolue n'est pas exclue. D'où ''le pas-tout qui caractérise le féminin en sa fonction logique''.

A l'inverse le masculin a un rapport à la fonction phallique. Seul « l'au moins Un », le père de la horde primitif n'y est pas soumis. Lui seul a accès à la jouissance absolue, lui seul ne connaît pas de limite. Mais il est en dehors, ce n'est pas un Homme. Par ces termes, nous entrons dans un vocabulaire lacanien qu'il convient de mieux expliquer. Reprenons le mythe de la horde primitive avec son père jouisseur sans limite, sans frein. Sigmund Freud, avec son meurtre du père, explique la raison de la prohibition de l'inceste et du meurtre du père. Il met en scène le complexe d'Œdipe et sa résolution par l'acceptation de la Loi précédemment citée. Donc, pour sortir de l'animalité que représente le père de la horde, il faut se contraindre à accepter le manque, c'est-à-dire mettre un frein à sa jouissance. Tout être humain est castré, il éprouve un manque du côté masculin ou « Un ». Et c'est par ce qu'il existe « Au moins un » qui échappe à cette loi, que cet ensemble apparait comme fini, comme définissable, cernable par la parole, le concept[329]. La fonction phallique apparaît donc comme universelle. C'est la façon dont chacun se positionne par rapport à ce phallus qui diffère. Du côté féminin ou « Autre » c'est intraduisible par le langage, non saisissable car il n'y a pas « d'au-moins-une », pas de limite, Il peut donc y avoir un dédoublement quand une partie ne s'inscrira pas toute dans l'Un. Tel pourrait donc être le cas de femmes qui n'éprouvent pas un complexe de masculinité selon Serge André.[330] Les termes de Lacan sont très précautionneux quand il explique son tableau. Ainsi, sur la partie Autre :

En face, vous avez l'inscription de la part femme des êtres parlants. A tout être parlant, comme il se formule expressément dans la théorie freudienne, il est permis quel qu'il soit, qu'il soit ou non pourvu des attributs de la masculinité - attributs qui restent à déterminer - de s'inscrire dans cette partie. S'il s'y inscrit, il ne permettra aucune universalité, il sera ce pas-tout, en tant qu'il a le choix de se poser en φx, ou bien de n'en pas être[331].

---

[329] Jacques LACAN, *Le séminaire livre XX Encore : 1972-1973, op. cit.* p 99

[330] Serge ANDRÉ, *Que veut une femme?, op. cit.* p 228

[331] Jacques LACAN, *Le séminaire livre XX Encore : 1972-1973, op. cit.* p 137

Pour tenter de mieux comprendre, utilisons la démonstration de Marc Darmon[332]. La fonction phallique représente le langage qui a déjà eu affaire avec la castration, car jamais il n'est possible de recouvrir exactement une chose par un mot. Il y a toujours un ratage. Ainsi le rapport au phallus est différent pour les femmes qui elles sont déjà castrées. C'est du partenaire qu'elle attend le phallus. 3son angoisse est de ne pas « être désirée par l'Autre[333] ». Ce langage représente un ensemble fermé qui se détermine par l'exclusion de « l'au moins un » qui n'a jamais connu la castration : le Père de la Horde. La Jouissance Autre représente un ensemble ouvert ; elle va au-delà de la fonction phallique et n'a pas de limite. Elle ne se définit pas par rapport à la castration et donc échappe au langage. Lacan cite à ce propos la jouissance mystique qui ne peut être expliquée avec des mots. Marc Damon représente ces deux fonctions par l'exemple de la parabole de la course entre la tortue et Achille[334]. Achille laisse un peu d'avance à la tortue et ne la rattrape jamais. A chaque fois, elle conserve cette longueur d'avance. La course d'Achille pourrait représenter un ensemble fini, celui des nombres entiers et la course de la tortue celui des nombres réels comme la Jouissance Autre à un rapport avec le réel, le vide, l'indicible. A noter que nous nous retrouvons face au féminin associé au mystère, à l'indicible, à l'inconnaissable, le « continent noir » de Freud. Cette Jouissance Autre a peut-être « amour » comme synonyme, ce respect de l'altérité qui admet ne pas pouvoir tout posséder, tout savoir. En fait, la Femme n'existe pas, dit Lacan. Ainsi, le féminin apparaît comme le plus qui émerge du socle de la fonction phallique. C'est le « pas toute phallique », une jouissance supplémentaire. Donc, chaque être humain est unique et indéfinissable, inconnaissable dans son entier. Et cet inconnaissable, ce réel, est vertigineux…et cause d'angoisse et de fascination ?

---

[332] Marc DAMON, « A.L.I. : Champs spécialisés / Présentation / La jouissance phallique et la jouissance de l'Autre. L'inaccessibilité du deux, un symptôme de Badiou », [En ligne : http://www.freud-lacan.com/articles/article.php?url_article=mdarmon050908]. Consulté le24 décembre 2010.

[333] Pascale MACARY, « L'élaboration lacanienne de la jouissance Autre », art. cit., p. 231‑249.

[334] Jacques LACAN, *Le séminaire livre XX Encore : 1972-1973, op. cit.* p 15

La jouissance Autre est sans limite. Et cet aspect inconcevable d'une absence de fin rejoint le point particulier soulevé de la recherche du rien dans la clinique féminine. Recherche du rien comme dans le cas des mystiques. Nous avons là un jusqu'au-boutisme dans cette recherche d'un absolu. Freud l'avait bien noté dans « L'homme aux rats »[335]. Causse s'appuie sur cette référence pour noter cette proximité de la pulsion de mort et « d'une insoutenable jouissance. […] ce moment d'un récit onirique terrifiant où les rats pénètrent dans l'anus de l'analysant pour lui dévorer les entrailles, Freud découvre alors sur le visage de cet homme qui se lève brusquement " l'horreur d'une volupté qu'il ne connaissait pas" ».

Nous avons donc une insatisfaction dans le registre du phallique, de l'avoir, une recherche de l'être. Ce qui est assez visible dans l'insatisfaction que procure la possession des biens. Ainsi, dans la famille, la majorité des divorces est à l'initiative des femmes. Etre mère, avoir du bien, une situation sociale n'est pas suffisant, il manque quelque chose de primordial qui enclenche la demande de divorce. Pour l'illustrer, reprenons le paradigme de la femme qui, selon Lacan, est Médée. Le désir de Jason n'est plus pour elle tel qu'elle le veut ; il veut épouser la fille d'un roi. Il veut avoir des biens. Médée sacrifie, tue ses enfants. Elle ne veut plus être mère pour lui. Dans l'exemple de Médée, les enfants sont des biens pour Jason. Ne dit-on pas en français : « Ma femme m'a donné un enfant. » La femme apparait dans ce cas clairement contre la mère.

Dans la journée du CIAP[336] du 21 janvier 2012, l'argumentaire fut le livre de Zafiropoulos sur la question féminine. Ce qui nous a particulièrement intéressés c'est tout le développement clinique autour du Rien. L'axe est clair dès les premiers cas cliniques. On nous a exposé les cas de femmes refusant la possession de tous biens matériels, d'un domicile personnel, et la recherche d'un travail sans perspective d'évolution, en apparence non gratifiant comme la manutention.

---

[335] Sigmund Freud, *Cinq psychanalyses*, 18e éd. (Paris : Presses Universitaires de France, 1993). p 207

[336] Cercle International d'Anthropologie Psychanalytique

Autour du rien va être également proposé l'exemple des clarisses faisant vœux de renoncement, épouses du père mort. Une autre clinique féminine n'a pas été évoquée, bien que présente dans le livre de Zafiropoulos, car ne touchant qu'un homme pour dix femmes : l'anorexie. Nous aimerions donc nous attarder sur l'anorexique et son lien avec le Rien qu'elle mange[337].

L'anorexie

Nous prendrons appui sur *les journées d'étude de L'ALI sur anorexie-boulimie*[338] pour présenter différentes approches de l'anorexie, en lien avec le Rien.

Il nous est précisé que nous nous trouvons devant une relation duale entre mère et fille. Dans la parole des patientes, le père n'est jamais évoqué, même s'il existe, même s'il est très présent physiquement (par exemple il amène la patiente à tous les rendez vous). Elle n'attend rien du père, d'aucun homme, et si elle se trouve trop grosse (grosses fesses, gros seins) elle insiste : c'est pour elle qu'elle veut maigrir, ce n'est pas pour le désir de l'homme. Elle est souvent vierge et même si elle a un petit ami., elle n'aurait pas de relations sexuelles. Donc, avec Corinne Tyzsler, les intervenants s'accordent sur un trouble de la sexualisation. Il y a une demande d'amour, mais qui ne s'adresse pas à l'homme, ce n'est pas une demande d'amour sexuée. En ce sens, la demande est paradoxale car ce n'est pas dans la parole qu'elle s'exprime mais c'est dans le symptôme. La mère est toute et, pour Mme Tyzsler, elle met la mère à la place de Dieu. La demande est générée par un sentiment d'abandon, un déficit originel de reconnaissance par rapport à la mère. D'autres intervenants insisteront sur d'autres causes, comme les enfants auxquels la mère ne parle pas pendant qu'elle les nourrit. La mère doit donner autre chose pendant qu'elle donne le sein. Sinon c'est de l'élevage. Elle ne donne rien à l'enfant. Elle rabaisse sa demande au niveau du besoin. Reprenons le cas

---

[337] Selon une formule de Lacan.

[338] Jean Luc CACCIALI, Jean THIERRY et Charles MELMAN, « L'anorexie-boulimie : Clinique, logique, traitement », Paris, 2008.

cité par Thierry Jean : une femme ne pouvant plus exercer son métier de professeur de danse commence une dépression, puis démarre une anorexie. La perte de son travail lui fait perdre ce qui la représentait phalliquement à son père. Elle se retrouve exclue de la scène du monde et le monde ne s'intéresse plus à elle. Elle se trouve donc livrée à « la Grande Gueule ouverte de l'Autre ». Il y a donc un problème du coté de la transmission phallique mère-fille. En effet, la mère articule l'objet à la fonction. Elle introduit la loi. Le langage vient subvertir la fonction corporelle. « Ce qui vient trouer le corps, c'est la subversion introduite par le langage. Ainsi un psychotique est quelqu'un qui n'a pas de discours pour relier les organes en fonction. » Ainsi Thierry Jean montre combien, dans certaines familles, il y a une exigence de participer à la dénonciation phallique et ce, sur plusieurs générations. Les mères sont très virulentes et très actives sur le corps de leur fille (sur les zones sexuelles précises). Elles font également de leur fille les témoins de leurs problèmes conjugaux et sexuels. La sexualité des filles serait trahison et les renverrait du côté infâme du père. Donc les filles ont le choix entre deux trahisons. Dans un premier choix, elles sont de connivence avec la mère et traître pour le père ou, dans un second « faux » choix, elles s'identifient à la serpillière (doux nom donné au père par la mère dans un cas cité ici).

On met donc ici le doigt sur la transmission du manque, de la castration symbolique. La mère est toute et ne donne pas le rien. Or, face à ce défaut de transmission de la castration symbolique, l'anorexique cherche à se construire. Nicolas Dissez dans son intervention « Changement de logique » propose une explication à la voie choisie par l'anorexique. Il explique tout d'abord une première métaphore lacanienne : celle de l'os qui maintient ouverte la gueule du crocodile. L'os est le phallus et la gueule du crocodile, la mère. Ceci illustre un moyen pour « se soutenir » du désir de la mère, pour se protéger de la dévoration maternelle. C'est en quelque sorte la voie commune. Mais pour lui, l'anorexique emprunte une autre voie. Pour sa démonstration il utilise une autre métaphore lacanienne : celle de la mante religieuse et du masque porté par son vis-à-vis. La forme du masque détermine la voracité de l'insecte. Il représente « la fonction angoissante du désir de l'Autre ». Pour échapper à la voracité de l'Autre, l'anorexique choisit d'avancer sans masque. Est-ce à dire qu'elle montre le réel en montrant son corps sans la chair ? Le pouvoir change donc de main. L'angoisse

passe du côté maternel. De façon plus large, on peut dire que l'angoisse passe du côté des autres, comme celui du médecin à la vue de « corps cadavérisé ».

Son rapport au corps est ainsi symptomatique du rejet du symbolique et du sexué. Elle refuse la chair. Elle voudrait n'être que pur esprit. Pour Vanina Micheli-Rechtman : « Elle ferme le circuit du besoin et il se peut que l'on meurt de faim pour refuser le Désir... Elle produit le Rien. Elle s'identifie au Rien pour parer la demande de l'Autre. ». Elle s'anéantit. L'image du corps disparaît. Pour l'intervenante, elle s'affranchit de la contrainte sociale par son propre corps. Elle refuse tout l'imaginaire de la représentation de son corps. Elle refuse le phallus. Il n'est pas question qu'elle soit objet de désir. Elle présente le réel dans sa dimension insoutenable. Elle maîtrise et place l'angoisse sur l'autre.

Nous pouvons donc tenter de caractériser la demande de l'anorexique. Si la mère est toute, elle n'introduit pas le manque, elle ne fait pas de don d'amour. La mère ne donne pas le rien et elle rabaisse la demande au niveau du besoin. La fille (puisqu'il s'agit majoritairement de filles) demande Rien, elle mange rien. Donc, il s'agit d'une demande d'amour : « Tu ne m'as pas fait un don d'amour, il me manque, je te le demande. » C'est la castration symbolique qui est en cause. Or la mère ne comprend pas. Pour donner ce manque, elle doit l'avoir ; elle doit avoir accepté la castration symbolique ; elle doit accepter l'identification au phallus du père. Ainsi, nous avons vu que l'homme n'est pas présent dans l'histoire des anorexiques, le père n'a pas été introduit. Nous sommes dans une relation mère-fille sur parfois plusieurs générations. Les mères n'assurent pas la transmission de la castration symbolique. Quelles possibilités nous offre cette interrogation : Pourquoi l'enfant devient-il anorexique ? Qu'est ce que ce symptôme nous dit ?

L'anorexie apparaît comme une construction revendicatrice. L'anorexique transforme son corps en lui ôtant sa chair. Il s'agirait d'un phallus érigé. L'anorexique ne peut s'y identifier alors elle le montre, image dotant plus crue, quelle est décharnée. Son corps est l'étendard de sa revendication. Il hurle à la mère sa faute : « Regarde ce que le manque d'amour peut donner.» Cela nous suggère la présentation à la mère de son phallus. En d'autres termes, elle lui renvoie ce qu'elle est, le phallus dont la mère s'est dotée et lui montre qu'en ne la reconnaissant pas comme sujet, elle ne lui laisse que le choix de lui rendre « la chair de sa chair ». Et ce qui reste, c'est une pauvre chose. Disons que quand on

donne tout, il ne reste rien pour asseoir le désir. En agissant ainsi, l'anorexique retourne l'angoisse à la mère, elle veut s'en séparer, elle devient sujet. C'est un acte fort et désespéré car elle se met en danger pour exister. Elle exige ainsi le don d'amour. Mais, comme on peut l'objecter, cette façon d'interpréter la demande de l'anorexique, suppose qu'elle demande le Rien.

Mais, pour les cas les plus graves, son corps est peut être une métaphore de *Das Ding*, la Chose, l'indicible. Développons ce « glissement » dans l'interprétation du symptôme : ce corps choque, apparaît comme obscène. Donc l'autre versant de cette pathologie est que l'on peut envisager qu'il n'y a aucune demande ou qu'il n'y en a plus. L'anorexique tend vers *Das Ding* et en cherchant à tutoyer la limite, elle se laisse envahir totalement par la pulsion de mort dans une exaltation du tout jouir. Elle ressent l'exaltation d'une toute puissance, celle que donne l'impression de vaincre la peur de la mort. On peut penser que cet emballement de la pulsion, dans cette version de l'anorexie, représente les cas les plus graves quand « la mortification n'est pas symbolique mais agit dans le réel. Le corps n'est pas désertifié par la jouissance, par l'action du signifiant, mais devient lui-même le désert qui abolit la saveur de la vie : dévitalisation non pas symbolique mais réelle.[339] »

Il apparait nettement que l'anorexique veut prendre le pouvoir, avoir la maitrise, une prise de contrôle qui peut s'emballer. Ainsi dans son intervention intitulée *L'anorexie, une hystérie contemporaine*, Vanina Micheli-rechtman rappelle que les anorexies saintes du XIII ième siècle peuvent être vues comme un mode de réaction féminine face à l'oppression, un moyen utilisé pour se faire reconnaître de la hiérarchie catholique. Pascale Belot-Fourcade dans son intervention clairement intitulée *Dérégulations des origines* reprend cette notion de prise de pouvoir. Ainsi, elle rappelle que le corps de la femme incarnant le désir, représentant le phallus, l'anorexique propose une solution à « la contrainte par corps ». Elle veut s'affranchir de la contrainte phallique, changer d'ordre. Elle

---

[339] Massimo RECALCATI, « Les deux riens de l'anorexie », *La cause freudienne, revue de psychanalyse*, vol. / 48, mai 2001, p. 86 et s.

se propose de faire naître un monde sans perte. Elle nous présente donc cette tentative ou plutôt tentation comme « une liberté radieuse sans incarnation » qui entraîne une jouissance qui peut aller jusqu'à la mort dans une logique jusqu'auboutiste pour reprendre les termes employés. C'est une volonté de « ré-engendrement ».

De notre parcours, on retiendra le cadre imaginaire dans lequel se développe le complexe d'Œdipe et de castration. On retiendra également le lien premier à la mère identique pour les deux sexes. Enfin, notons la nécessité d'une combinatoire masculin/féminin qui passe à l'intérieur de chacun de nous. L'importance plus ou moins marqué d'une de ses composantes marque le comportement sexuel et social de l'être humain. Mais ce qui dans le développement de l'enfant est à notre avis la raison de la hiérarchisation des sexes, est le rejet du féminin par les hommes et les femmes. Et ce rejet du féminin s'origine peut-être dans la perception fantasmée, inconsciente de la mère.

C'est la mère omnipotente, celle de la fusion, où bébé ne se savait pas être. C'est celle que l'on nomme la mère archaïque, celle dont dépendait notre survie. Il fut un temps où tous nos besoins étaient satisfaits, aucune demande ne pouvait émerger, le temps de la matrice, le temps de la naissance d'un être encore inachevé. C'est le paradis ou l'enfer totalitaire. Il a fallu s'arracher avec douleur et, pour ce faire, la haine nous fut utile, nous fut indispensable, pour détruire nos chaines si douces. C'est l'image que nous transmet la littérature : la femme tentatrice, séductrice qui souhaite nous détruire, l'alliée de Satan. C'est aussi celle qui est supposée savoir le secret de la vie car elle engendre. C'est l'image dévoratrice qui a absorbé, ingéré, le pénis du père. Que de fantasmes archaïques atroces sont décrits dans les cures[340] qui transmettent la haine et l'horreur de cette mère. C'est l'image qui cache ce que l'on ne sait pas, l'origine de la vie, ce que

[340] Voir les définitions de mère phallique et parents combinés Jean LAPLANCHE et J-B PONTALIS, *Vocabulaire de la psychanalyse*, 5e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2007.

Jacques Lacan appelle le réel. Ce qui nous apparait illustrer le plus cette fascination est la quête du Graal qui représente un calice (quel hasard) que l'on ne trouve jamais, un calice qui aurait recueilli le sang du Christ. Le refoulement de la nostalgie de cette époque bénie où l'on était sans savoir que l'on était vivant transparait dans cette quête. C'est *das Ding*, la Chose, si bien non-dénommée par Freud. Sur l'autre versant, celui latent qui manifeste l'horreur, on peut citer Rey-Flaud :

> Le Mystère de la vengeance de Nostre Seigneur » représenté pour la première fois à Metz en 1537. Ce Mystère met en scène pour le public du Moyen Age le forçage d'Agripinne encore frémissante de vie, commandé par son fils Néron qui prescrit à son barbier de « faire l'anatomie de cette triperie » pour que lui soit découvert le lieu d'où il est sorti :
>
> Tenez, il a plus que le nid
>
> Regardez ce qu'il vous plaira. J'ai tout tiré et fait uni :
>
> Vous êtes de tripes fourni :
>
> Je ne sais qui les mangera.
>
> Mais jamais n'en réchappera :
>
> La bonne-dame, elle est allée...
>
> (Note ; sur quoi Néron, trompé dans son attente répond, furieux : « cette tripe embrennée, jetez-la aux chiens ». Cette scène fit le succès du Mystère qui fut réédité sept fois jusqu'en 1639).[341]

Nous sommes issus du biologique, nous sommes des animaux ; nous sommes mortels et pourtant nous parlons. Nous sommes nés d'un ventre et en sommes sortis par un trou. Et, pour accentuer le charnel, cette béance évoque une blessure car elle saigne périodiquement. Ceci n'est pas s'en évoquer le plaisir des exécutions publiques avec le mouvement d'effroi ravi qui secoue la foule quand le bourreau montre la tête décapitée. La blessure de la décollation n'est pas rappeler cette béance comme dans le texte freudien sur *La tête de la Méduse*. La

[341]Henri REY-FLAUD, *Le Sphinx et le Graal*, Bibliothèque Scientifique Payot, Payot, 1998. p 16

symbolique de la castration par l'effroi qu'elle suscite vient voiler le vertige du réel qui nous échappe.[342]

> La vue de la tête de Méduse rend rigide d'effroi, change le spectateur en pierre. Même origine tirée du complexe de castration et même changement d'affect. Car devenir rigide signifie érection, donc, dans la situation originelle, consolation apportée au spectateur. Il a encore un pénis, il s'en assure en devenant lui-même rigide
>
> Ce symbole de l'horreur est porté par la déesse vierge Athéna sur son costume. Avec raison, car elle devient par là une femme inapprochable qui repousse toute concupiscence sexuelle. N'exhibe-t-elle pas l'organe génital de la mère, qui provoque l'effroi ? Les Grecs, avec leur homosexualité généralement forte, ne pouvaient manquer de posséder une figuration de la femme qui repousse, et provoque l'effroi de par sa castration.

Ici on rapprochera ce sentiment de recul à un fait assez marquant : l'éloignement des hommes des accouchements. Cet éloignement est pratiquement général dans toutes les civilisations. L'intervention masculine est cependant requise en cas de difficultés et quand il devient nécessaire pour la sage-femme de disposer d'une aide. Monique Bydlowski rappelle que les grands chirurgiens qui ont laissés une trace dans l'histoire ne pratiquaient pas couramment des accouchements, mais enseignaient. Elle attribue cette répulsion à l'excroissance que forme le nouveau-né en train de sortir d'entre les jambes de la parturiente. Pour elle, c'est la vue d'un pénis entre les jambes d'une femme[343]. Est-ce pertinent ? Est-ce la terrible image de la mère archaïque qui surgit ? Plusieurs possibilités qui ne sont pas incompatibles entre elles peuvent expliquer cette répulsion : nous avons l'image de la mère archaïque, la mère omnipotente. Nous avons aussi l'image prouvant l'existence d'un pénis à l'intérieur du ventre de la mère. Ce peut être le pénis du père comme le raconte Mélanie Klein. Et là, il peut être vu, dans cette image de mère, une évocation de la scène originelle pour les hommes présents. Pourtant, cette image concerne les deux sexes. Donc, avec la prévalence des femmes sur le lieu d'un accouchement, cette révulsion évoque très

---

[342] Sigmund FREUD, *Résultats, idées, problèmes. t 2*, 6e éd, Paris, Presses universitaires de France, 2002. p 49

[343] Monique BYDLOWSKI, *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité, op. cit.* p 111

fortement la castration car elles semblent y être moins sensibles dans cet aspect imaginaire.

A la suite de ces exemples, on peut dire que la période où l'enfant fusionnait avec sa mère, cette période pré-langagière exerce une fascination mortifère. Elle est mortifère, car dans la fusion originaire le sujet n'est pas constitué. Si l'on reprend les dénominations, « être » est un verbe d'état, « faire » est un verbe d'action. La recherche du même, de l'identique, représente l'embrassade de *Thanatos*, car c'est le lieu où rien ne se passe, ni besoin, ni demande, ni plaisir, ni souffrance ; c'est la mort en fait. Il est donc nécessaire de fuir cette tentation, d'éloigner les femmes, de les mettre sous clé. Et aucune opposition n'existe, car les femmes ont peur de la mère archaïque tout comme les hommes. C'est ce que développe Janine Chasseguet-Smirgel : « L'envie de pénis chez la fille repose selon moi non pas sur l'ignorance qu'elle a de son vagin et du sentiment de castration qui en résulterait (…) mais bien plutôt sur le besoin de battre en brèche la puissance maternelle.[344] » C'est le souvenir inconscient de cette mère à qui l'on doit un sentiment de jouissance bien heureuse qui effraie par son attrait et que l'on pare pour s'en déprendre de tous les ornements les plus hideux. C'est bien de sa puissance d'attraction, que l'on veut s'évader. Alors les hommes exilent leurs femmes vers d'autres familles, avant qu'elles ne deviennent mères, car une femme représente une future mère, une puissance redoutée par son mystère d'engendrement. C'est l'imaginaire qui justifie par une mythologie, une religion, la domination des hommes sur les femmes comme c'est l'imaginaire qui construit la mère archaïque. L'angoissante question des origines de la vie, ce réel, est voilé par un symbole celui de la mère qui engendre, qui nourrit et qui reprend ensuite la vie. Une construction imaginaire attraction/répulsion est bâtie autour de ce thème pour soutenir le désarroi du sujet face à sa solitude. La fascination du mystère des origines est bien explicitée par Lucien Scubla dans *Hiérarchie des sexes et*

---

[344] Janine CHASSEGUET-SMIRGEL, « Réflexions sur l'envie de pénis », art. cit., p. 273-278. et Didier ANZIEU, *L'Œdipe, un complexe universel*, *op. cit.* p 315

hiérarchie des savoirs ou Platon chez les Baruya[345]. Chez ces derniers, pendant leur rite qui les fait renaître par la grâce des hommes, les femmes fabriquent des épouvantails. Les hommes se moquent de la maladresse dont elles font preuve car eux seuls créent des hommes. L'auteur pose la question de savoir si au fond les femmes ne se moquent pas en réalité des hommes en les caricaturant, d'autant que dans leur mythologie les hommes ont volé la possession des flutes sacrées, des objets du culte aux femmes. Le chercheur fait ensuite une lecture, en un sens similaire, du *Banquet* de Platon. Les « vérités supérieures » sont révélées par une femme, Diotime.

> Si les hommes cherchent vainement à s'emparer des pouvoirs imaginaires qu'ils attribuent aux femmes, et à vouloir donner la vie à d'autres hommes sans le secours de leurs compagnes, celles-ci, de leur côté, risquent d'oublier que la procréation est, en dernière instance, une « affaire divine » (Banquet, 206 c) – autrement dit, que les enfants se font en elles beaucoup plus qu'elles ne les font elles-mêmes. Selon toute vraisemblance, c'est à la connaissance de cette vérité fondamentale que Diotime, qui en est la dépositaire et la gardienne, doit sa place prééminente de prêtresse et d'initiatrice.

La réponse à la question des origines est donc sans réponse, elle relève du divin, du réel.

Quel que soit le masque que l'enfant fait porter à la mère, il n'en demeure pas moins que ce n'est qu'un masque. Dans la réalité, la mère frustre l'enfant, lui apprend petit à petit à se détacher ; l'oiselet doit apprendre à voler seul. C'est là la fonction des parents. En éloignant ainsi les femmes de la sphère publique, en les mettant sous clé, en les faisant travailler dur, les hommes n'ont pas seulement peur de la mère archaïque, de la castration qu'elle leur présente, ils refusent la différence qu'elles personnifient sur leur corps et rejettent paradoxalement une part d'eux-mêmes, le féminin qui est en eux. En construisant une société pour les hommes, ils se retrouvent paradoxalement entre frères, dans une recherche également narcissique, alors que c'est ce qu'ils pensent avoir fuit : la mort de Narcisse dans la source personnifiée par la mère omnipotente. Une autre composante dans cette recherche éperdue du même est la mainmise sur le moyen de reproduction du même : la femme. En effet, la femme accepte dans son corps,

---

[345] Lucien SCUBLA, « Hiérarchisation des sexes et hiérarchie des savoirs ou Platon chez les Baruya », *Cités*, vol. 1 / 9, 2002, p. 13-24.

le différent, le garçon. Et la femme est quand même bien utile comme le concède Aristote quand elle fournit la matrice nécessaire à la naissance du fils. Qu'est-ce que le fils dans cette logique ? Un rêve d'immortalité du père : plus il lui ressemble, plus c'est parfait. La femme est un moyen pour l'homme de se réengendrer. C'est le fantasme narcissique de l'auto-engendrement, de la renaissance dans un autre corps, de l'immortalité. Dans cette hypothèse, la technique du clonage humain relève d'un but politiquement incorrect qui est impossible à accepter, mais qui est inconsciemment désiré follement.

La question de la différence entre l'homme et la femme est d'importance dans le champ qui nous intéresse et la difficulté de la réponse demanderait un développement plus grand. Mais cette recherche montre bien la diversité des argumentaires possibles. Soutenir que les femmes ont été écartées et abaissées, car elles portent sur elle la castration, est fort logique, mais ce n'est peut-être que l'argumentation manifeste.. Fuir la femme, c'est refuser de voir, refuser de comprendre, c'est opérer un refoulement. En cachant la castration, en l'ôtant de leur vue, en brimant les femmes pour espérer brimer la castration, c'est une défense d'angoisse avec une projection sur les femmes de l'horreur qu'elles inspirent. Et les femmes se font complices de leur propre assujettissement. C'est donc un refus basé sur une castration imaginaire : personne n'a coupé quelque pénis aux femmes et ne va amputer les hommes. Cette castration imaginaire englue l'être humain et l'empêche de comprendre que cette castration est symbolique également, c'est-à-dire qu'elle participe à un mécanisme structurel qui nous permet d'accéder à l'humanité. Reconnue, elle nous permet de prendre connaissance de notre imperfection. Le manque que nous ressentons, nous permet d'accéder au désir. Avoir tout, être tout, c'est ne pas exister. Accepter ce manque, c'est reconnaitre la différence, l'altérité. Travailler sur la castration, y réfléchir et non la nier, c'est une voie difficile, mais nécessaire pour accepter le féminin que nous voyons et également celui que nous ne voyons pas et qui est en nous.

En Occident, le fait que les femmes aient revendiqué le pouvoir à partir du XVIIIe siècle et que ce fut une bataille dure est aussi évidente et montre bien que

l'actif et le passif ne sont pas liés au sexe anatomique. Cette soif de pouvoir a été jusqu'à clamer haut et fort son pouvoir de faire des enfants (« une attitude virile »[346]). Pouvons nous aller jusqu'à penser que cet argumentaire féministe fut accueilli avec soulagement par les législateurs qui ont accepté de reconnaître au ventre le fondement de la maternité et ont ainsi enfin pu remettre ce phallus imaginaire à sa place : l'enfant cachant ce manque angoissant ? Maintenant une autre question se pose : ce phallus imaginaire, les femmes le possèdent depuis toujours. Est-ce parce qu'elles se sont détournées de son emprise, qu'elles ont souhaité conquérir une part du pouvoir réservé aux hommes dans la sphère publique, qu'elles sont apparues comme manquantes avec plus d'acuité ? Ou est-ce plutôt l'inverse ? Est-ce qu'elles sont apparues comme « toutes » ? Et qu'elles ont favorisé l'apparition d'une certaine « perversion ordinaire » Ne peut-on quelque part penser que nous assistons dans les revendications féminines de l'époque à une sorte de « ratage », en ce sens que l'homme et la femme se sont perçus et se perçoivent comme des concurrents alors que c'est de leur rencontre que devrait naitre l'acceptation de l'altérité. C'est un peu comme s'il y avait erreur sur le but à atteindre. De l'inacceptation de la rencontre, nait une insatisfaction croissante. De l'absence de concession pour aller vers l'autre nous assistons à une précarité du couple. Ne trouvant pas de stabilité dans la rencontre avec l'autre, l'homme et la femme se retournent vers ce qui leur semble le meilleur moyen de satisfaire leur jouissance, l'enfant. Ce n'est donc pas le couple, le fondement de la famille, mais l'enfant. C'est ce que consacre le droit de la filiation en maintenant le couple parental au delà du divorce du couple conjugal.

La rencontre avec l'autre

Cette dissociation du couple parental avec le couple conjugal est donc un fait que la loi entérine. Elle reconnaît ainsi la précarité du couple. « Nous sommes dans un temps où il s'agit de raffermir la figure du père et de la mère, mais où la

[346] COLLECTIF, *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs, op. cit.* p 213

figure de l'épouse et de l'époux sont fragiles »[347]. Il serait étonnant de nier que cette dissociation n'a aucune incidence et c'est pourtant ce qui est habituellement admis. Pour plonger un peu plus en profondeur nous allons essayer de comprendre cette attitude hautement narcissique de l'adulte.

Pour quelles raisons voulons-nous établir une relation avec un autre ? Nous intéressons nous à un autre être humain ? À notre semblable ? Justement parce qu'il est notre semblable. Nous avons une attirance vers lui car nous nous reconnaissons en lui, ou plus exactement dans une partie de l'autre. Cet argument est communément admis. Aristote le développe sur le thème de l'amitié : « L'homme de bien est avec son ami dans une relation semblable à celle qu'il entretient avec lui-même (car l'ami est un autre soi-même). »[348] Ici, le souci de l'autre est garanti par un amour de soi dans ce qui en soi est le plus vertueux. C'est la recherche du Bien en soi étendu à autrui. Nous pourrions en trouver un prolongement dans la prescription évangélique « tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Le premier souci de l'autre intervient dans ce cadre. Ainsi le conçoit Lacan quand il s'exclame : « Nous renonçons à quoi ? A attenter à l'image de l'autre sur laquelle nous sommes formés comme moi. Ici est la puissance convaincante de l'altruisme».[349] L'indifférence vis-à-vis de l'étranger en est la démonstration que Freud explique encore plus crûment quand il décrit le retour des soldats :

> Lorsqu'une décision aura mis fin au sauvage affrontement de cette guerre, chacun des combattants retournera joyeux dans son foyer, retrouvera femme et enfants, sans être occupé, ni troublé par la pensée des ennemis qu'il aura tués dans le corps à corps ou par une arme à longue portée .»

L'étranger n'est donc pas identifié comme semblable.

---

[347] Jean-Daniel CAUSSE, « Tu honoreras ton père et ta mère », [En ligne : www.erf-nord-normandie.org/.../doc/Synode_06_-_JD_Cau...]. Consulté le7 décembre 2010.

[348] ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Septième tirage, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1990.

[349] Jacques LACAN, *Le séminaire. livre VII, l'éthique de la psychanalyse,1959-1960*, Paris, Éd. du Seuil, 2007. p 230

Mais, même si nous nous reconnaissons dans notre prochain, nous ne sommes pas inclus en totalité dans notre prochain. Et pourtant, il est possible de nier l'altérité de l'autre. Ainsi, la mère qui ne reconnaît pas son enfant comme sujet, lui nie une existence propre en dehors d'elle. Plus largement, nous pouvons utiliser le terme fort de « dévoration », ce que l'on nomme « l'amour passion » qui peut aboutir au « crime passionnel » quand l'objet vous échappe. Nous pouvons reprendre la démonstration freudienne pour bien clarifier que, dans un autre être humain, nous nous reconnaissons et en même temps une part de cet être lui est propre. Freud explique ainsi l'affliction suivie des reproches que nous éprouvons lors du décès d'un proche comme « satisfaction de la haine en présence du mort bien-aimé, satisfaction cachée derrière le deuil »[350] ou plus précisément quand il distingue nettement la partition avec « d'un côté ces êtres chers sont pour nous un bien intérieur, une partie constituante du Moi propre, mais de l'autre ils sont aussi pour une part des étrangers voire des ennemis. A nos relations d'amours les plus tendres et les plus intimes est attaché, sauf dans un tout petit nombre de situations, une parcelle d'hostilité, capable de stimuler notre désir de mort inconscient.[351] »

La Loi de l'échange se fonde sur cette notion d'équilibre nécessaire. Cette vision d'une économie du don qui transcende la règle de l'échange est développée par Paul Ricœur. Mais il précise bien que dans l'échange, il y a mentalement une démarche. Celle-ci consiste à se mettre mentalement à la place de l'autre. Il nomme Règle d'or cette éthique de l'échange. Elle se base sur la réciprocité, et implique la réversibilité des places, même si à un moment donné il y a dissymétrie entre la position de celui qui donne et celui qui reçoit. La règle d'or est « un correctif majeur. […] La règle d'or est une réplique à une possible violence qui opère au cœur du vouloir éthique »[352]. Elle se conjugue avec une surabondance qu'il nomme supra-éthique, c'est l'économie du don. Cette notion de

---

[350] Sigmund FREUD, *Essais de psychanalyse, op. cit.* p 44

[351] *Ibid.* p 45

[352] Jean-Daniel CAUSSE, *L'instant d'un geste : le sujet, l'éthique et le don*, Genève, Labor et Fides, 2004. p 37

surabondance rompt avec la règle du donnant-donnant, de l'utilitaire. Elle se situe sur une autre topique et traverse la Règle d'or : « C'est un au-delà du bien et du mal qu'organise le monde du semblable ». Elle n'obéit pas aux règles de l'échange, elle n'est pas mesurable. Elle n'annule pas l'échange. Mais elle peut « en plus » se compléter par la reconnaissance de l'altérité de l'autre. C'est un don qui est fait à l'autre. Comme la mère qui donne le sein. Elle ne fait pas que donner du lait. Elle répond à l'appel de l'enfant à la satisfaction d'un besoin alimentaire et au besoin d'être aimé. Comme le précise Jean Luc Cacciali : « L'appel se fait entendre quand l'objet d'amour n'est pas là, quand il est présent il va se manifester comme n'étant que signe de don, c'est-à-dire aussi comme rien en tant qu'objet de satisfaction »[353]. Le don se constitue dans un échange qui annule et il n'apparaît que dans un deuxième temps. La part de l'autre qui nous est barrée doit être reconnue et respectée. Il semble éthiquement nécessaire de ne pas limiter l'autre à un autre nous-mêmes. Nous pouvons penser que la conception de la conjugalité actuelle se limite à cet échange. C'est du donnant-donnant. Si les parties n'y trouvent plus leur compte, elles rompent le lien. La notion de limite à sa satisfaction est difficilement acceptée. L'être humain chercherait dans autrui à se compléter, il imagine retrouver dans son semblable, dans ce qu'il a de différent, la part qu'il croit avoir perdue. C'est une quête. Ainsi le résume Jean Daniel Causse[354] :

> Ainsi, par la médiation de l'autre aimé, assigné à la place de l'*Idéal Ich*, le narcissisme soutient le leurre d'une possible toute puissance et autosuffisance de la plénitude infantile, d'un Moi hors coupure, non castré, c'est-à-dire inscrit dans le Moi réel. A ce titre, Freud peut conclure : « Ce qui possède la qualité éminente qui manque au Moi pour atteindre l'idéal est aimé »[355].

Cet amour imaginaire est désespéré, il devient agressif, il finit par éclater. Et l'être humain recommence sur un autre qu'il ne reconnaît pas – sur un objet donc – sa quête impossible. La recherche d'atteindre ce « paradis imaginaire » où nous

---

[353] Jean-Luc CACCIALI, « L'anorexie est-elle anti-utilitaire ? », *La célibataire*, vol. / 11.

[354] Jean-Daniel CAUSSE, .

[355] Sigmund FREUD « Pour introduire le narcissisme » in : Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, *op. cit.* p 81 et s.

retrouverions ce que nous sommes supposés avoir perdu est une recherche mortifère car, si la quête était atteinte, aucun but n'existerait plus. En se structurant sur ce mode, le sujet refuse que ce ratage soit nécessaire et demeure dans une insatisfaction usante. Il croit qu'il peut atteindre son but ; il détruit plutôt qu'il ne crée ; il nie le sujet dans autrui et ce faisant il se nie lui-même. Cette perversion de se croire tout permis, est sa destruction. Il ne peut donc établir de relation d'amour avec son conjoint. Car il se refuse à donner sans rien attendre en échange. Il refuse le don d'amour. Le don d'amour qui est ce qu'explique Jean Daniel Causse très simplement : « On donne quelque chose de soi-même, mais à la place de ce qu'on n'a pas ou de ce qu'on n'est pas.[356] » C'est un leurre que chacun devrait accepter. Car chacun nie que combler le manque originel n'est pas possible. Et ce « ratage » n'est pas vécu de façon insoutenable grâce au jeu imaginaire de l'amour. Mais cette faille est reconnue comme nécessaire à la vie, comme faisant barrage à la pulsion de mort. Ainsi actuellement l'on peut voir que faute de bâtir une relation conjugale en acceptant la limite, en sachant que l'on ne peut tout avoir, les couples se délitent. De ce fait, il y a sur-investissement sur l'enfant qui apparaît englouti par une demande narcissique des parents qui souhaitent l'investir totalement, dans son esprit et son corps (comme une possession diabolique telle que certains films nous le montrent). Dans le *Séminaire IV*, Jacques Lacan[357] étudie le cas de Dora qui présente beaucoup d'analogie avec ce que nous venons d'évoquer. Ainsi, il montre que Dora vit en retrait. Elle se met à la place de sa mère très absente et pour soutenir le phallus défaillant de son père favorise une relation amoureuse entre son père et Mme K. Elle espère ainsi en récolter quelques miettes. Et c'est ce qui se passe car son père, absent sur le plan de sa virilité, matérialise son désir par des présents qui n'excluent pas sa fille. En fait, elle symbolise ici que « ce qui est aimé chez un être c'est ce qui lui manque. » Elle devient le phallus de son père dans la construction qu'elle met en place .Elle cherche à comprendre qu'est-ce qu'a Mme K en plus. Pour reprendre Lacan : « Ce à quoi Dora s'attache, c'est ce qui est aimé

---

[356] Jean-Daniel CAUSSE, *Figures de la filiation*, Paris, Éditions du Cerf, 2008. P 112

[357] Jacques LACAN, *Séminaire livre IV, la relation d'objet*, Paris, Ed. du Seuil, 2004.

par son père dans une autre, en tant qu'elle ne sait pas ce que c'est »[358]. Dora cherche donc à comprendre ce qu'apporte une relation d'amour. Ensuite, Dora se tourne vers M. K. et souhaite de la même manière qu'elle soit aimée au-delà de Mme K. et M. K. Mais M. K. lui dit que Mme K n'est rien pour lui ou plutôt qu'il n'y a rien du côté de Mme K. Donc si M.K. ne s'intéresse qu'à elle, son père ne s'intéresse qu'à Mme K. il s'en suit que Dora devient un objet d'échanges. Le père prend Mme K. et donne sa fille à M. K. Dans cet exemple, la jeune fille met dans son désarroi, en évidence la défaillance du père. Dora veut se faire le phallus de son père en intervenant dans sa relation avec Mme K. Le moteur de la relation amoureuse semble donc bien être le désir. Mais, à la lumière de cet exemple, il semble que, pour rentrer dans la relation d'amour, il faut accepter la castration symbolique. Le père de Dora ne peut donner le phallus (on comprend bien que son désir est défaillant) car il est peut être encore dans la construction de la castration imaginaire où il craint que son père se venge en le castrant pour avoir souhaité sa mort – en imagination s'entend – quand il souhaitait l'écarter de sa mère. C'est sans doute un peu rapidement schématisé. Mais cette culpabilité a fait naître une angoisse dont il ne se rappelle plus la genèse, ce à quoi fait référence Jacques Lacan par le « rien » et qui intervient dans le don est la castration symbolique. Le fait d'accepter que son père désire sa mère et réciproquement sans que bébé ne doive s'imposer dans cette relation. Il est nécessaire de renoncer à la mère et donc comme le dit Lacan de respecter la loi du père et le tabou de l'inceste. L'enfant accepte la castration symbolique en ce sens où il renonce au trio qu'il formait avec sa mère en tant que phallus de maman. Il renonce ainsi à la mère et se plie à la loi du père, ce qui correspond au terme « pour autant que derrière ce qu'il donne il y a tout ce qui lui manque »[359]

De plus, quand Lacan écrit « Il n'y a pas de plus grand don possible, de plus grand signe d'amour que le don de ce qu'on n'a pas »[360], il parle bien ici de

---

[358] *Ibid*. p 141

[359] *Ibid*. p 140

[360] *Ibid*.

l'homme et de la femme en tant qu'être manquant, manquant car castrés symboliquement.

Reprenons le chemin concret des exemples. L'enfant s'aperçoit que sa mère est manquante, car il sent une insatisfaction. Il s'aperçoit du manque dans l'objet et peut dans cette situation vouloir combler le dit « manquant » en se donnant comme phallus. C'est le danger de la dévoration si la mère accepte ce don. Puis, l'enfant, si c'est une fille, glisse vers le réel et se tourne vers le père porteur du phallus réel et espère un don de celui-ci, autrement dit un enfant. Pour le garçon quelqu'un – le père – doit rappeler que ce phallus : c'est lui qui l'a et pas l'enfant. Le père doit agir en tant que porteur du phallus, comme il doit le faire pour la fille. Elle doit renoncer au phallus du père, d'autant plus facilement qu'elle comprend qu'il suffit d'attendre pour en recevoir un et comme maman. Pour le garçon, cette castration est « nécessaire à l'assomption du phallus maternel comme objet symbolique. Il peut ainsi concevoir que ce même objet symbolique lui sera donné »[361]. Donc nous pouvons bien voir que ce que donne le père à l'enfant, c'est la possibilité d'accepter la castration symbolique et de pouvoir donner à son tour le phallus symbolique. C'est le pouvoir de transmettre et d'assurer la lignée. Ainsi s'articule ici ce que Lacan écrit : « Mais quand il s'agit de deux sujets, le cycle des dons vient encore d'ailleurs »[362]. Le sujet doit accepter la castration symbolique, pour que le désir pour l'autre soit maintenu et pour qu'il y ait don d'amour. Et éventuellement don de vie. Comment alors, en coupant le couple conjugal du couple parental, l'enfant pourra t-il comprendre que telle n'est pas la voie ? Qu'il n'est en rien responsable de cette situation ? De la mort du couple parental ? Car comme le dit Bernard Vandermersch dans « D'où sort un enfant ? Remarques sur les nouvelles difficultés qu'on fait aux enfants »[363] :

> Il semble bien que l'exercice futur de la sexualité soit facilité chez ceux dont le père voit dans sa femme l'objet de son désir et dont la mère soutient ce semblant. Une dissymétrie reste ici irréductible (et ce même s'il s'agit de couple homosexuel)...Si son

---

[361] *Ibid*. p 209

[362] *Ibid*. p 140

[363] COLLECTIF, *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs, op. cit.* p 63

> enfant consent à une certaine perte (pas tant perdre la mère, que de ne pas se faire son objet), il aura les insignes qui lui permettront de s'affronter le moment venu à la jouissance sexuelle. Le respect attaché à ce père est donc moins lié à l'amour dont il témoigne qu'au désir qu'il assume.

L'enfant doit respecter le désir qui existe entre ses parents. Il doit comprendre son exclusion de cette relation pour comprendre que, de cette perte, nait pour lui le désir de reproduire cette relation conjugale quand il sera adulte. Sa maturité prend en quelque sorte appui sur le couple parental qui lui signifie son indépendance et qu'il peut quitter. En cela, la situation actuelle n'est pas propre à rendre les enfants autonomes, adultes. Car dans l'évolution vers toujours plus de séparations, c'est le narcissisme qui est le fondement des relations et non la relation d'amour, la reconnaissance de l'altérité. En dissociant le couple conjugal du couple parental, le législateur tente de maintenir le lien avec l'enfant dans l'instabilité des unions. Il entérine un état de fait.

Nous allons maintenant entrer à l'intérieur des rapports filiaux du point de vue de leur structure. C'est donc ici que se pose le questionnement sur la fonction paternelle et son englobement par la fonction parentale : qu'est-ce exactement ? Dans quelle mesure est-elle indispensable ? A-t-elle évoluée ?

2. La fonction parentale

Nous allons ici constater une analogie entre la situation maritale et l'introduction de la fonction parentale. En effet, juridiquement, c'est la femme mariée, qui, par l'accouchement, désigne son époux comme père. Elle peut aussi, si elle le désire, accoucher sous son nom de jeune fille et ainsi clairement dénier à l'époux sa paternité. C'est donc elle qui fait la place au père et qui enjoint également à l'enfant de reconnaître comme père le tiers qu'elle lui désigne. Il ne semble pas absolument nécessaire que ce tiers soit vraiment le père ni même un homme comme nous allons le voir. Mais nous allons voir qu'au niveau du développement de l'enfant, ce qui compte, semble être la reconnaissance du tiers, son acceptation.

Qu'est ce qu'une mère ?

A la suite de la pression de l'opinion, le droit ajuste la loi en matière de filiation à la situation réelle. La morale religieuse n'a plus de poids. L'union libre se généralise et de plus en plus d'enfants naissent hors mariage. La femme, comme l'enfant, ne sont plus considérés comme la propriété de l'homme, mais comme des êtres humains dignes de respect. Comme l'écrit Philippe Chanial[364] : « Cette tension entre hiérarchie et égalité créa dès l'origine ce conflit proprement démocratique qui fraya la voie, non sans obstacles, vers l'égalité des sexes jusqu'à faire imploser ''le tout'' qu'était le couple conjugal du code civil ». De ce mouvement pour l'égalité, va surgir, à notre sens, un excès. Le fait naturel pour la femme de porter l'enfant va servir de pierre angulaire à la filiation. Le mouvement féministe va engendrer ce qui ressemble bien à une récession. Certes, la femme porte la descendance, ce qu'un homme ne peut faire. Mais en brandissant ce drapeau, que les hommes acceptèrent, elles reléguèrent la reconnaissance

[364] Philippe CHANIAL, « La distinction de sexe , une nouvelle approche de l'égalité », *Revue du MAUSS permanente*, décembre 2008.

volontaire de la maternité dans les placards de l'histoire. Être une mère ne se réduit pas à être, une matrice. Et pourtant ne semble-t-il pas que nous touchons là un point sensible comme nous l'avons antérieurement vu. C'est là, osons le dire, un cadavre lesté qui remonte à la surface. Une vérité camouflée. Ce n'est pas la femme qui est reconnue, mais la matrice qui prend le pouvoir. Un pouvoir qui risque encore de prendre la femme en otage.

La mère porte dans son ventre l'enfant. Il est incorporé à sa chair, il est issu de sa chair. Elle nourrit avec lui une relation presque exclusive dans sa vie intra-utérine. Certes, le fœtus entend les bruits extérieurs, certes il entend le père (il entendrait même mieux la voix de son père plus grave que celle de sa mère). Selon Donald Winnicott, la femme enceinte se replie dans un autre espace, un espace émotionnel qui la distancie de son entourage. On peut dire qu'elle s'enferme dans un dialogue interne avec le fœtus. Winnicott parle d'un état proche de la schizophrénie : « Cet état organisé (qui serait une maladie si ce n'était la grossesse) pourrait être comparé à un état de repli, ou à un état de dissociation, ou à une fugue, ou même à un trouble plus profond, tel qu'un épisode schizoïde au cours duquel un des aspects de la personnalité prend temporairement le dessus »[365].

Le bébé vit une relation bienheureuse avec la mère, une relation qu'il ignore d'ailleurs car il ne se sait pas corps différencié ; son Moi n'est pas encore différencié de celui de sa génitrice. Il se laisse porter. Cette relation fusionnelle se prolongera après la naissance. On peut penser qu'elle est nécessaire à l'enfant et à la mère. La mère est toute à son enfant. Cette situation est un véritable corps à corps. Cette période ressemble à un véritable paradis, sa demande est entièrement saturée. C'est un stade fusionnel où l'enfant est le désir de la mère, son phallus. L'enfant est dans une position passive, quelque peu béate. La mère est heureuse ; elle a son phallus, autrement dit son enfant comme objet de son désir. On peut ainsi, *a contrario*, expliquer que les femmes qui font des études, qui mènent une

---

[365] Donald WINNICOTT, *De la pédiatrie à la psychanalyse*, [2e édition], Paris, Payot, 2007. p 168

carrière, ont des enfants tard. En effet, le besoin d'enfant n'est pas ressenti car elles comblent leur manque par le savoir. Mais, comme le souligne Jean Pierre Lebrun[366], cette situation fusionnelle est un leurre : « Elle le leurre en lui faisant croire qu'il est tout pour elle, qu'il est ''la huitième merveille de monde'', mais il se leurre tout autant en se laissant croire que ''la huitième merveille du monde'', c'est lui ! » Nous pouvons compléter par cette citation de Lacan qui explique bien cette situation : « Le rôle de la mère, c'est le désir de la mère. C'est capital. Le désir de la mère n'est pas quelque chose qu'on peut supporter comme ça, que cela vous laisse indifférent. Ça entraine toujours des dégâts. Un grand crocodile, dans la bouche duquel vous êtes - c'est ça la mère. »[367] L'enfant apparaît passif, et aussi en danger si cette situation perdure. La mère peut en effet ne pas considérer cette relation sur un semblant et s'investir totalement. Elle n'a plus d'intérêt pour le père, voire n'en n'a jamais éprouvé. C'est l'enfant créée pour se faire son petit plaisir. Deux aspects de la relation qu'il a avec la mère vont l'aider à s'extraire de cette emprise.

Premièrement, une sorte de prise de conscience naît de son inquiétude. Inquiétude, car la mère part, mais elle revient. La mère n'est pas totalement toute à son enfant. Si l'enfant semble soumis au désir de sa mère, sa mère n'est pas toute à lui. Elle va lui enseigner l'absence. L'attente, introduite par l'attitude de la mère, permet à l'enfant de s'apercevoir qu'il ne fait pas corps avec elle, qu'ils sont deux. C'est là, un premier point positif. La mère le fait malgré elle, sans s'en apercevoir – sans s'en apercevoir pour les courtes absences – quand elle sort de la pièce. Mais cette séparation est ressentie avec déchirement quand elle laisse son nourrisson pour la première fois à garder. Ce n'est certes pas la première séparation. La première, qui inaugure toutes les pertes, tous les abandons, est la naissance. Mais la naissance n'est pas la perte de la mère, comme toutes les séparations premières, comme le sevrage. Bébé apprend la frustration et apprend qu'il est un autre par

---

[366] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social, op. cit.* p 42

[367] Jacques LACAN, *Le séminaire. livre VII, l'éthique de la psychanalyse,1959-1960, op. cit.*p 129

opposition à l'extérieur. Au début, pour le bébé c'est au niveau des sensations que se fixe le souvenir. Il n'a pas de mots pour le cerner, et n'en a peut-être qu'une impression confuse car il ne sait pas qu'il se sépare de la mère. Mais pour la mère, c'est vraiment un moment fort. Le traumatisme initial est une coupure inaugurale. C'est terrible pour la mère. C'est le premier déchirement des corps. La première fois que la mère va avoir devant elle bébé, un autre à découvrir. Mais bien vite, par son attitude, elle va souvent tenter de gommer cette séparation. Parfois même elle peut avoir du mal à assumer ce bébé extérieur comme son enfant. Elle a du mal à le reconnaître car il est dehors. Ce peut être le cas par exemple pour une primipare mais aussi pour les femmes qui ont accouché par césarienne. A celles-ci, il manque l'épisode de la séparation. Ce bébé, qui est-il ? L'impression qu'il est toujours là, à l'intérieur peut persister quelque temps. C'est un refus de la séparation comme l'est aussi l'allaitement. C'est bon pour l'enfant, mais aussi pour la mère qui prolonge la relation fusionnelle. Elle se pense indispensable. Quelle belle utilité elle a. Elle est indispensable face à la fragilité du tout petit. Un sentiment de toute puissance l'habite. C'est un amour narcissique qui exclut si elle n'y prend garde, l'homme, son homme. Et dans certaines sociétés matrifocales, elle le pousse littéralement dehors. Mais heureusement toute relation n'est pas pathologique. Comme le dit Jean Pierre Lebrun, c'est un leurre, car la mère s'éloigne doucement, mais s'éloigne. Elle a d'autres intérêts. Elle n'est pas toute tournée vers l'enfant. Grâce à l'absence, bébé sent que maman et lui, ce n'est pas la même chose. Nous venons de décrire la fêlure que représente l'absence, la prescience par l'enfant que la mère est un autre extérieur à lui.

Deuxièmement, en parlant à son enfant, la mère va introduire la distance. Elle le nomme, et nomme tout ce qui l'entoure. Elle nomme les choses. Ce faisant elle marque une distanciation. Elle fait découvrir le monde à l'enfant. Par cette interpellation, elle commence à le reconnaître comme autre qu'elle-même. Comme le décrit Lacan, elle va un jour lui montrer son reflet, et lui dire : « Regarde ! C'est toi. » Bébé s'aperçoit donc comme un corps bien distinct. Les mots sont trompeurs : ce n'est pas lui, c'est son image. Et la mère continue de nommer, de s'adresser à lui. Elle sait qu'elle doit le faire pour qu'il parle, pour qu'il grandisse en tant que petit d'homme. Elle le prépare à l'autonomie et donc au détachement. En s'adressant à lui et en nommant les choses, elle lui apprend qu'il

a un interlocuteur et qu'il entend un message. Donc elle l'induit à penser : « Serait-ce que je suis différent de ma mère ? » On peut dire, suivant le langage psychanalytique que, pour l'enfant, la mère est la première rencontre avec le grand Autre. Le rôle de la mère, c'est son désir, mais c'est aussi d'introduire le manque. Le manque dans l'absence qui la révèle exclue du corps de l'enfant, et le manque par le langage qui introduit deux interlocuteurs et un message. Jean Pierre Lebrun l'explique en disant que la mère, en nommant les choses, marque l'écart avec la chose en elle-même. La mère ne lui dit pas « toutes les choses ». Nous pouvons comprendre cette perte qui existe dans le langage déjà avec la différence entre la conception de la phrase et son énonciation. Déjà, elle ne colle pas forcément à la pensée. Ensuite, celui qui reçoit l'information ne comprend pas exactement la même chose que celui qui l'a énoncé. En parlant, on introduit des concepts qui peuvent avoir différentes interprétations. Pour expliquer la différence qu'il existe entre la chose dans la réalité, pensons à ceux qui souffrent d'un dysfonctionnement très spécifique. Ils voient l'objet, ils savent le nom, mais ne peuvent le nommer : la fourchette est ainsi décrite comme un instrument avec un manche qui tient dans la main et qui a quatre dents (agnosie visuelle). La mère introduit donc là une coupure. Cette coupure est la fonction paternelle. La mère va amener l'enfant à se reconnaître en tant que sujet car elle le reconnaît elle-même en tant que tel. Nous pouvons reprendre le célèbre exemple du jugement du roi Salomon pour illustrer notre propos : deux femmes se réclament comme mère d'un enfant. Salomon décide que l'on coupe l'enfant en deux et qu'on en donne une moitié à chacune. Une femme accepte. L'autre refuse la mort de l'enfant et préfère renoncer à l'enfant pour que celui-ci vive. Le roi décide que l'on remette l'enfant à celle qui y a renoncé car c'est elle la véritable mère. La mère ne devient une véritable mère que si elle renonce à combler son désir, qu'elle accepte le manque, la perte. Ce faisant elle reconnaît l'enfant comme sujet et lui transmet ce qu'elle n'a pas, son manque, son aptitude à désirer. C'est la Mère Symbolique.

Quand la mère ne se reconnait pas comme mère

« La mauvaise mère » du jugement du roi Salomon est la mère qui s'arrête sur ce chemin. Elle se soumet totalement à son désir, elle le comble par l'enfant qu'elle n'autorise pas à devenir sujet. Alors cette mère en rabaissant son enfant au

niveau de l'objet empêche sa véritable naissance au monde. Elle n'est donc pas une mère car elle n'a pas d'enfant. Elle ne le reconnaît pas en tant que distinct d'elle. Elle ne lui donne pas ce qu'elle n'a pas, c'est à dire le désir d'advenir. Elle ne lui transmet pas le goût d'aller de l'avant par lui-même. Elle comble ses besoins certes. Mais elle va plus loin, elle lui ôte sa demande, car elle l'a réduit au besoin. Il est sa chose. Il est nié et s'en trouve apparemment bien. Mais ce n'est pas un don d'amour qu'elle lui donne, c'est une naissance en tant que sujet qu'elle lui refuse. Elle est celle qui fait de l'enfant son phallus, le réduit au rang d'objet, ne reconnaît pas son altérité et le gave littéralement. Elle l'assimilerait presque à un tube digestif qu'il suffit de remplir pour combler tous ses besoins. En quelque sorte, elle le détourne de la voie de l'autonomie en lui faisant croire que tous ses besoins sont et seront satisfaits et le met ainsi dans une situation d'addiction (c'est « le toujours tout, tout de suite »). Mais on peut comprendre que dans le rapport mère-enfant (cette approche n'est pas réductible à la mère) le préjudice est important pour les deux partis. Car y-a-t-il rencontre ? Dans les cas les plus graves, nous avons un enfant psychotique, qui parle, mais qui ne communique pas, car il ne sait pas qu'il existe. Dans bien d'autres cas courants dans notre société, l'enfant devient fat de lui-même. L'individu se croit important car bien rempli. Et comme il est toujours satisfait (c'est ce qu'il croit) il se sent tout puissant, il exige, il prend les « droits…à » et rejette les devoirs. Il n'y a pas d'échange. Il nie le manque. Il peut, pour sortir de cette situation, pour tenter d'exister, essayer de surnager au milieu de cet océan sans fin de consommation, demander qu'on le reconnaisse, lui en tant qu'autre, en tant que sujet, mais le regard d'autrui, qui lui ressemble en tout point, ne le cherche pas dans son altérité, ne le voit pas comme différent, mais se mire dans son regard à lui. Et chacun de se murer dans une autosatisfaction : « Je m'aime en mon miroir ». La figure de l'autre se réduit à celle du même. La part de l'autre qui lui est propre n'est pas reconnue. Il n'y a plus de subjectivation. C'est un chemin d'errance qui est décrit où l'individu est seul face à lui-même. C'est une voie que prennent beaucoup d'individus dans notre monde contemporain occidental. La fonction paternelle n'a pu être introduite correctement ?

Reprenons la définition lacanienne de la relation d'amour qui illustre notre propos :

> Il n'y a pas de plus grand don possible, de plus grand signe d'amour que le don de ce qu'on n'a pas....Le rien pour rien est le principe de l'échange .Cette formule, comme tout formule où intervient le rien ambigu, paraît être la formule de l'intérêt, mais elle est aussi la formule de la pure gratuité. Dans le don d'amour, quelque chose est donné pour rien, et qui ne peut être que rien. Autrement dit, ce qui fait le don, c'est qu'un sujet donne quelque chose d'une façon gratuite, pour autant que derrière ce qu'il donne il y a tout ce qui lui manque, c'est ce que le sujet sacrifie au-delà de ce qu'il a. [368]

Donc bien évidemment ce don est symbolique ; ce n'est pas un objet matériel. Souvent est ici repris l'exemple de la mère qui donne le sein. Elle ne fait pas que donner du lait. Elle répond à l'appel de l'enfant, à la satisfaction d'un besoin alimentaire et au besoin d'être aimé. Comme le précise Jean Luc Cacciali[369] : « L'appel se fait entendre quand l'objet d'amour n'est pas là, quand il est présent il va se manifester comme n'étant que signe de don, c'est-à-dire aussi comme rien en tant qu'objet de satisfaction. » Le don se constitue dans un échange qui s'annule et il n'apparaît que dans un deuxième temps. Le don est donc dans l'excès. Prenons avec Jacques Lacan l'exemple du sein maternel, et explicitons cette formule : « Le don se manifeste à l'appel »[370] Quand l'objet vient, il n'est que le signe du don. Le sein ou tout autre objet n'est rien en tant qu'objet réel, mais il est également signe que le don est fait. Sinon l'objet réel disparaît dans l'échange : « besoin satisfaction ». Le don est au delà de cet échange. Deux commentaires au moins peuvent être tirés de cet exemple. Premièrement, il ne résulte rien de l'échange car il y a dans un premier temps satisfaction d'un besoin, autrement dit, pour reprendre un terme économique, une apparente adéquation entre la demande et l'offre ; et par ailleurs l'objet (le sein dans l'exemple) n'est rien car ce n'est pas seulement un objet qui est demandé en réalité, mais bien plus que cela. Ce qui est demandé, est le don d'amour, mais il ne se voit pas. On ne voit rien en apparence car le don se situe au niveau du symbolique, c'est le rien qui est demandé et qu'est-ce que « le rien « si ce n'est « tout ce qui nous manque »? Nous avons là un exemple assez parlant du style lacanien : « le rien

---

[368] Jacques LACAN, *Séminaire livre V, les formations de l'inconscient, op. cit.* p 140

[369] Jean-Luc CACCIALI, « L'anorexie est-elle anti-utilitaire ? », art. cit.

[370] Jacques LACAN, *Séminaire livre IV, la relation d'objet, op. cit.* p182

pour rien ». Mais dans l'exemple du sein donné par la mère, il convient de ne pas oublier que Lacan souligne que le don vient du donateur selon sa volonté. S'il était automatique, ce ne serait pas un don. Le donateur est actif. Il sait qu'il donne son amour, mais sait-il que c'est le fait d'avoir la possibilité de ne pas satisfaire le désir, de faire naître la frustration qui constitue le don ? Le don implique donc que le donateur soit sujet. Il se présente dans une position de puissance car il dispose du don. Si, à chaque appel, un objet est offert et si, avant même chaque appel, la satisfaction anticipe sur le besoin, il n'y a pas de don. Et l'objet offert est tenu pour rien. Concrètement, pour l'être humain (enfant ou adulte) à qui on offre tout ce qu'il demande, voire plus que ce qu'il demande, les objets offerts ne représentent rien. La demande d'amour de l'Homme (qu'il soit adulte ou enfant rappelons-le) n'est pas entendue. Sa subjectivité est étouffée. Nous voyons donc les dommages que cause la non reconnaissance du sujet par la mère. Mais nous voyons aussi que toute cette description peut être appliquée au père. Et insistons sur le fait que l'enfant est un adulte en devenir et que sa structure, son développement psychique, aura des répercussions sur son insertion dans la société et sur la société dans laquelle il s'insèrera.

Dans ce développement, nous sommes partis de la mère comme dans la législation de 1972 qui part du « ventre de la mère ». La mère introduit la fonction paternelle, comme elle fait le père (dans le cas du mari notamment) du point de vue juridique. Mais ce n'est pas véritablement suffisant. Ainsi, juridiquement, le père peut agir, faire sa place par la reconnaissance volontaire et ce, comme pour la mère, avant même la naissance, durant la grossesse.

La deuxième intervention de la fonction paternelle

Nous voyons bien dans la description des rapports mère-enfant que la mère va être reconnue comme distincte par bébé. On parle de grand Autre. Mais ce n'est pas véritablement un grand Autre extérieur[371]. La mère renvoie par déduction à un

[371] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, *op. cit.*

autre qu'elle-même : où va-t-elle donc quand elle n'est pas là ? Mais comme le dit Lacan : « Le père n'y apparaît que voilé en tant que non apparu mais existant dans la réalité mondaine, du fait que dans le monde règne la Loi du symbolique[372]. » Le père réel va donc intervenir en tant que premier tiers véritablement totalement extérieur. C'est l'étranger qui va stopper cet emballement d'une relation imaginaire, cette partie que l'enfant et la mère se complaisent à jouer. Ils se complaisent en effet car ces deux parties savent qu'il ne s'agit que d'un prolongement d'un temps qui se termine. La fonction paternelle va donc intervenir grâce à un tiers cette fois-ci. La mère va laisser – parfois à contre cœur – le père réel intervenir. Il va fermement signifier à l'enfant que la place qu'il croit occuper lui appartient. Que sa mère désire son père et réciproquement et que lui, l'enfant, est né au monde extérieur du fait de leur rencontre. Il lui signifie qu'il est temps de grandir, de se tourner vers le monde. Le père réel n'est pas la fonction paternelle ; il l'exerce afin qu'advienne un être de langage, c'est-à-dire un homme, le langage étant ce qui fait la spécificité de notre espèce. Dans ce sens, Jean Pierre Lebrun explique que si la mère vient dire : « pas toutes les choses », le père vient ajouter : « pas tous les mots ». Il apporte la complexité du langage, l'échange par la langue. Ainsi, dans un échange banal, il est celui qui va rectifier la parole de la mère. Si elle dit à l'enfant : « va te coucher si tu es fatigué » ; il va rectifier d'un : « mais finis d'abord tes devoirs ! » C'est le sens donné au terme métaphore paternelle :

> La métaphore, on le sait, consiste à remplacer un mot par un autre qui peut alors produire un effet de sens inédit. Dans la perspective qui est la sienne, Lacan insiste sur ce point : la métaphore atteste la suprématie du signifiant sur le signifié, c'est-à-dire le fait que le mot n'est pas attaché à un sens qu'il désigne, mais qu'il peut créer un nouveau sens par déplacement. C'est le passage d'un signifiant à un autre qui, à un moment donné, fait advenir une signification nouvelle[373].

Cette coupure va protéger à l'enfant de la mâchoire menaçante du crocodile maternel, pour reprendre la métaphore lacanienne. La fonction paternelle permet

---

[372] Jacques LACAN, *Séminaire livre V, les formations de l'inconscient, op. cit.* Cité dans le livre ci-dessus p 44

[373] Jean-Daniel CAUSSE, « Métaphore paternelle, judaisme et christianisme. Une lecture de Jacques Lacan », *Etudes Théologiques et Religieuses*, vol. 82, 2007, p. 249-256.

que se mette en place un obstacle pour maintenir ouverte la gueule, cet obstacle est le phallus, le désir avec sa nécessaire limite. A ce stade, il apparaît pour certains nécessaire que la fonction paternelle soit introduite par un père réel. Il signifie, par sa présence, à l'enfant que le retour vers la mère est interdit. La place du désir de la mère est occupée par lui, le père. Il sort l'enfant de sa relation imaginaire avec la mère et lui signifie que, dans la réalité, lui, l'enfant, n'est pas le phallus de sa mère. Que cela doit cesser. La mère doit laisser la place nécessaire au père pour agir. Mais le père doit s'obliger à décoller l'enfant de la mère et réciproquement.

Nous voyons très facilement des situations qui montrent ce conflit qui doit être résolu pour le futur des relations conjugales et filiales. C'est par exemple l'enfant qui dort dans le lit de ses parents, le père qui est « invisible » dans la vie quotidienne, qui n'intervient jamais. Mais, en mettant l'accent sur le comportement présent du père, ne confond-on pas encore rôle et fonction ? Quand on parle de carence paternelle, on parle bien souvent du rôle du père, de sa sévérité, de sa loi. Or la fonction paternelle n'intervient pas définitivement consciemment. La loi que le père fait ou non régner à l'intérieur de la famille est sa loi dans la réalité. Jacques Lacan prend clairement cette position. Certes, il n'ôte pas toute importance au comportement du père, mais ce n'est pas nous semble-t-il pour lui directement lié à la réalisation de la fonction paternelle. Il reprend l'exemple du petit Hans. Son père est aimant, attentionné, et pourtant il rappelle : « Il est néanmoins totalement inopérant, pour autant que ce qu'il dit, c'est exactement comme s'il flûtait, j'entends auprès de la mère. Cela est tout à fait clair, et quelque soit les relations entre les deux personnages parentaux »[374]. La mère en l'occurrence ne semble pas reconnaître son époux comme le père de l'enfant, elle ne fait pas sa place à la parole du père. Il convient donc de garder à l'esprit la distance entre le père de la réalité et le père symbolique. Il nous semble nécessaire de citer encore Lacan qui insiste sur ce point : « Qu'est-ce que le père ? Je ne dis pas dans la famille – car dans la famille, il est tout ce qu'il veut, il est une

[374] Jacques LACAN, *Séminaire livre V, les formations de l'inconscient, op. cit.* p 193

ombre, il est un banquier, il est tout ce qu'il doit être, il l'est ou il ne l'est pas, cela a toute son importance à l'occasion, mais cela peut aussi bien n'en avoir aucune »[375]. Nous insistons sur cette distinction en citant Françoise Dolto [376]:

> Quand on dit que la loi du père doit s'instaurer, ce n'est pas de sa loi à lui dont il s'agit et qui ne vaudrait que dans cette famille n'est-ce-pas ? C'est de la loi qui conduire sa fille a la génitalité ayant sens aussi bien dans la culture autant que dans la nature. Mais on voit maintenant, au nom de la psychanalyse, les pères devenir des Hitler à domicile, alors que ce n'est pas du tout leur nature. Et les pauvres sont obligés de tenir ce rôle. Ou bien c'est le contraire : il faut laisser vivre les enfants cul par dessus tête, parce qu'il ne faut pas les traumatiser. En fait, ces parents oublient que la seule chose, si l'on dire, qu'un psychanalyste puisse les aider à faire, c'est à surtout ne pas s'occuper de ses problèmes-là.

Elle insiste sur les relations du couple parental, point primordial que nous avons déjà abordé : « Mais monsieur, avez vous avec votre femme assez de moments de solitude pour vous retrouver et n'être pas tout le temps sous la dépendance de vos enfants ? Et si ce n'est pas avec le conjoint, peuvent-ils être avec d'autres adultes ? » Plus loin elle ajoute : « il faut soutenir le père non pas à le battre [l'enfant] – ce que l'on croit à tort être la castration –, mais à ne pas voir les troubles de son enfant. » Ce faisant, l'enfant ne se sent plus objet de toutes les attentions. La place de l'Autre est reconnue par la mère et clairement présentée à l'enfant.

Ainsi plusieurs questionnements sont suscités par ce schéma classique. Est-ce obligatoirement le père qui doit intervenir ? Il n'est pas rare en effet, que ce soit un oncle, un grand père qui fasse office d'image paternelle dans les familles monoparentales (veuvage, divorce ou célibat). Dans la démonstration de Lebrun, la nécessité d'un tiers est absolue pour qu'il y ait décollement d'avec la mère dans ce qu'il nomme la castration secondaire. Il faut « un corps », un père en chair et en os. Mais ce n'est pas forcément le géniteur : « Il ne s'agit pas ici de dire qui est le géniteur, même si dans la plupart des cas géniteur et père coïncident, mais il s'agit que la mère signifie qui d'autre qu'elle lui sert de référence. Ensuite, il faut que celui qui soutiendra pour l'enfant d'être le père réel intervienne en chair et en os

---

[375] *Ibid*. p 174

[376] Françoise DOLTO, *Séminaire de psychanalyse d'enfants 3*, Paris, Éd. du Seuil, 1991. p 32-33

pour actualiser cette tiercité, et c'est le fait de soutenir l'enfant dans son trajet qui assoit le rôle du père »[377] . Donc la dialectique est un élément nécessaire. Elle n'est pas forcement écrite par le père géniteur, mais par le père présenté par la mère. Ce père, est-ce un terme générique, une représentation de celui qui va faire la coupure ? Il nous semble que la première des conditions est déjà que la mère soit absente pour l'enfant, qu'elle laisse de la place pour un tiers. En effet, n'est-il pas plutôt essentiel qu'elle manifeste par son absence que son désir n'est pas l'enfant, même si la place de l'homme reste voilée ? Ensuite ce tiers doit-il obligatoirement être un homme ? Et même allons plus loin, le terme « mère » peut il être aussi un terme générique ? En regard des importantes variations que l'Homme occidental fait subir au modèle familial traditionnel, c'est en effet une réflexion qui doit être conduite. Il nous semble ici nécessaire d'introduire l'influence de l'évolution dans la structure familiale.

L'évolution actuelle et la métaphore paternelle

Nous voyons que le rôle du père est d'introduire une coupure, de diriger le regard de l'enfant vers un autre que la mère. Que le père partage l'autorité parentale et n'occupe plus une place hiérarchique supérieure en droit et en fait ne nous semble pas être préjudiciable à l'enfant. Ce n'est pas ce que développe Jean Pierre Lebrun. Par quelques citations nous allons cerner sa position[378] : « L'amour paternel ne peut se dispenser que sous condition que l'enfant consente à sortir du champ maternel pour aller prendre sa place d'homme ou de femme dans le social. » En quoi l'exercice d'une autorité conjointe va t-il changer ce fait ? Autrefois, comme maintenant, des femmes refuseront de laisser la place. Mais ce sont aussi les conditions de vie qui vont forcer la mère à lâcher prise. Rappelons qu'autrefois, dans les familles très aisées, les enfants étaient élevés par une nourrice, parfois loin de leur mère, à la campagne. Dans les familles de notables,

---

[377] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, *op. cit.* p 46

[378] *Ibid*. p 50

les garçons étaient séparés de leur mère pour aller en pension comme nous le voyons dans « Poil de carotte » ou « La guerre des boutons ». Enfin, dans les familles pauvres les enfants travaillaient dès que possible. Ainsi la loi de 1874 limite à six heures journalières le travail des enfants de dix ans et à douze heures, celui des enfants de douze ans. Bien sûr, la fonction paternelle intervient plus tôt dans la vie de l'enfant. Mais les mères travaillaient également. Ce travail n'était pas pris en compte, mais il existait néanmoins et elles n'avaient pas tout leur temps de disponible pour l'enfant, d'autant que les congés maternité et d'allaitement n'existaient pas. Les mères étaient elles moins omniprésentes autrefois, précocement séparées de leurs petits ? Et est ce franchement une bonne chose que l'enfant ne connaisse pas ce lien avec sa mère. Ainsi, Michel Schneider dans *Big Mother, psychopathologie de la vie politique*[379], attribue à la séparation précoce du monde des femmes, l'horreur de la femme qu'éprouvent les talibans et leur inclinaison homosexuelle très bien admise dans leur société. Nous pouvons noter que dans notre société actuelle, il existe bien des congés pour la mère[380]. Mais cette séparation intervient d'autant plus que les femmes actuellement ont la possibilité de faire carrière, de se réaliser autrement qu'en enfantant. Si l'autorité est dorénavant parentale, c'est aussi parce que la condition féminine a changé, le désir de faire de son enfant un phallus, l'objet de son désir existe. Mais ce n'est plus la seule possibilité qui s'offre à elle. Elle est donc plus disposée à se décoller de l'enfant. Rappelons qu'autrefois ce n'était pas les époux qui se choisissaient. L'homme trouvait parfois l'amour en dehors du foyer conjugal et la femme, si elle ne suivait pas ce chemin, n'avait plus que les enfants comme sens à sa vie. Ce n'est plus le cas.

---

[379] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique, op. cit.*

p 262 et s

[380] Et aussi pour le père (dans une moindre importance en France)

Poursuivons avec l'argumentaire de Lebrun[381] : « L'évolution de notre droit et la substitution de l'autorité parentale à l'autorité paternelle ne peuvent qu'aboutir à une prépondérance du fait de la mère ; en effet, si le jeu des positions parentales toujours dissymétrique, donc aussi inégal, n'en déplaise à ceux qui veulent une justice totale, s'est jusqu'à hier équilibré, en trouvant face à un pouvoir maternel essentiellement réel, un pouvoir paternel surtout symbolique, le fait de donner à chacun le même pouvoir n'équivaut *de facto* qu'a rajouter une partie du pouvoir symbolique du père au pouvoir réel de la mère et donc à lui donner la prévalence. » Si nous reprenons la démonstration, la situation légale antérieure très favorisée du père permettait à celui-ci de lutter au même niveau que la mère. La position maternelle étant en fait prédominante. Mais si en fait, la mère actuellement s'accroche moins à ce pouvoir car elle a d'autres possibilités, ne peut-on penser que la situation se stabilisera ?

Enfin, prenons l'exemple de la famille antillaise que Charles Melman qualifie de matriarcale. La mère est « le poto mitan » du foyer (le poteau, le mur porteur). Cette structure familiale serait à la fois due à l'origine africaine des créole et serait également un héritage de l'esclavage. L'homme esclave n'avait pas le droit d'avoir une famille, il n'était considéré qu'en tant que géniteur dans une perspective de gestion du « cheptel » humain. Cet héritage se ressent dans la structure de la famille antillaise. Plusieurs enfants, parfois de pères différents, sont réunis autour de la mère, et plus anciennement de la grand mère. Pourtant, ses enfants ne sont pas psychotiques. Pourquoi ? Les pères ne se sentent pourtant pas responsables de leurs progénitures éparpillées (un peu comme en Afrique avec les « deuxièmes, voire troisième bureau »). Mais la mère introduit le Phallus. Certes, la mère n'est pas seule, il y a « le cercle de famille » qui peut permettre à l'enfant d'accepter un tiers différent de la mère. Mais la mère en elle-même suffit-elle à introduire la dimension du manque ? L'absence du père n'est peut-être pas gênante. D'ailleurs, les pères n'ont pas toujours été très présents auprès de leur progéniture. Il suffit donc qu'il y ait du père pour la mère. La mère désire ailleurs.

---

[381] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, *op. cit.* p 50

Elle désire un homme, elle désire être avec des adultes comme le dit Françoise Dolto. L'enfant ne serait donc pas son objet ? Mais il convient de nuancer cette vision. En effet, il semblerait qu'actuellement les mères ont du mal à élever leur fils adolescents. Des cas assez importants de mères battues par leurs fils sont signalés. Cela semble nouveau, mais comme le souligne dans son article Maryse Laclef-Feldman[382] :

> Son autorité (de l'homme antillais) a tellement été galvaudée, à commencer par lui-même, qu'il y a, de temps en temps, de la violence chez lui. Quand il décide de l'imposer à la femme, ce qui est complètement aberrant aux yeux de cette dernière, elle ne peut pas l'accepter ; ce sont alors les coups qui « pleuvent », car il espère prouver ainsi qu'il existe. Il veut surtout, éviter le dialogue qui le responsabiliserait. Violence, puis abandon : il n'hésite pas à laisser la femme seule avec ses enfants, pour « courir » à droite, à gauche, sans fin, pour faire d'autres enfants ailleurs. Et c'est ainsi qu'il a l'impression d'avoir rempli sa vie !

Il y a toujours eu de la violence envers la femme, la violence du maître blanc avant, la violence de l'homme antillais, et semble-t-il aussi la violence de l'adolescent envers sa mère. Pourquoi ce geste ? Est ce un fait incestueux ? Aucune barrière solide n'a été érigée pour interdire la mère à l'enfant. Il ne peut transgresser le tabou littéralement aussi il fantasme en battant sa mère. Dans l'exemple de Freud, « Un enfant est battu », il s'agit du fantasme de l'enfant envers son père. Ici il s'agit de la réalité et de la mère. On peut donc penser que la fonction paternelle n'a pas correctement opérée. Pourquoi ? Serait-ce parce que la mère vit plus seule, que la famille se réduit selon le modèle occidental ? On peut supposer que si cette hypothèse s'avérait exacte – ce qui n'est pas évident – l'enfant ne trouverait pas d'image paternelle reconnue par lui pour signifier la loi à l'enfant. Cela pourrait être une possibilité. Une autre hypothèse serait que la mère ne ferait plus une place suffisante au tiers. Elle rejetterait l'image de l'homme et s'appuierait uniquement sur elle pour élever ses enfants. N'ayant aucune possibilité d'éprouver la limite, la haine première de l'enfant envers le père éclate. Elle n'est pas tempérer par un père réel. Cette haine se trouve projetée sur la mère. Pour se défendre de son angoisse de castration, l'adolescent cherche à effacer

---

[382] Maryse LACLEF-FELDMAN, « La matrifocalité antillaise : son évolution », [En ligne : http://www.jidv.com/njidv/index.php/archives/par-numero/jidv-19/139-jidv-19/331-la-matrifocalite-antillaise-son-evolution]. Consulté le8 décembre 2010.

l'horreur que représente la femme. L'adolescent cherche à étouffer la vérité. Il se place en position sadique. Il représente là ce qui me semble être une caricature du fondement de la domination de l'homme, de son agressivité envers les femmes.

Par ailleurs, Il est courant d'entendre que les nouveaux pères en maternant les enfants ajoutent à la confusion, que tel n'est pas leur rôle. Mais n'est-ce pas confondre encore une fois rôle et fonction ? La fonction paternelle est de séparer l'enfant de sa mère. Si le père assume la métaphore paternelle, en quoi le fait qu'il prodigue des soins à l'enfant va t-il avoir une influence ? Ces hommes maternant ont toujours existé. C'est « une inclinaison naturelle » qui peut maintenant être ouvertement revendiquée. De toute manière – pour l'instant – l'enfant aura toujours au départ ce stade fusionnel avec la mère qui vient du biologique, de sa possibilité de porter l'enfant. La différence existe donc encore. Nous pensons que les lois favorisant l'égalité au sein du couple parental sont une avancée car elles permettent et obligent, du moins en théorie le couple à dialoguer. Par cet échange, l'enfant serait de fait placé à l'extérieur. Il est l'objet du dialogue. Il peut intervenir, mais il n'a pas la position d'égal. Ainsi est clairement affirmé par la loi, le lien entre les deux parents. Pourtant une crainte a déjà été évoquée dans ce partenariat : que chacun des partenaires refusent de limiter leurs exigences, se refusent à une véritable relation d'amour, comme l'énonce Jean Pierre Delfieux[383] : « Ce qui tend à remplacer le signifiant maitre qui civilise, qui interdit, qui régule suivant une loi, c'est l'exigence du plus de jouir. La conséquence en est le règne de la jouissance, qui ne favorise pas l'engagement dans le symbolique, qui ne favorise pas l'engagement vis-à-vis de l'Autre, donc qui ne favorise pas la dimension de la filiation et de la transmission, mais plutôt l'exercice de jouissance pulsionnelle de l'Un. » Dans ce cas, l'enfant est un objet et un enjeu de jouissance pour les deux parents.

Reprenons la formule de la métaphore paternelle lacanienne : nom-du-père/désir de la mère. Le désir de la mère peut être pris dans un sens objectif ou subjectif. Que désire la mère ? Son désir s'exerce soit envers l'enfant (« la mère

[383] DELFIEUX, « Le lien psychanalytique dans l'expérience psychanalytique. », 2006.

fusionnelle ») soit envers le père ce qui correspond au désir légitime de la mère, ce qui doit être. Mais nous avons ici aussi la question : qui désire la mère ? L'enfant désire la mère. Il se fait actif. Pour cela, il choisit de construire une mère imaginaire sur la base d'un père réel. Cela lui permet de se figurer objet phallus dans cette mère imaginaire. C'est une construction qui lui permet d'entrer dans la fonction désirante tout en gardant sa relation infantile avec la mère. C'est une voie facile d'entrée dans la voie du désir. C'est donc une castration imaginaire. Bébé doit rendre le phallus à son père réel et le phallus imaginaire construit sur la mère. Il doit renoncer à remplacer le père et à se faire désirer par la mère. Admettre de perdre permet de donner et donc d'échapper à la perversion. C'est cette perversion qu'explore Jean Pierre Lebrun dans *Un Monde sans limites* et *La Perversion Ordinaire*. Il est ainsi possible de comprendre ce qui est plus stigmatisé dans les couples homosexuels ou dans l'acharnement procréatif. Schématiquement, dans l'homosexualité masculine, la peur de la castration est très clairement exprimée. L'homosexuel est saisi face à une mère qui lui apparaît dévoratrice, avide, il va rechercher un porteur de pénis, sur lequel il va construire cette mère imaginaire avec un phallus qui le représente, il ne va pas se décoller de sa mère et c'est en cela qu'il recherche le même que lui. Le fait de s'acharner à vouloir se reproduire parce que l'on y a droit, pour se poursuivre, est aussi symptomatique d'une absence de reconnaissance de la limite.

Dans la célèbre affaire Buzzanca, nous voyons des parents qui essaient coûte que coûte de se retrouver dans l'enfant. Il est nécessaire de transmettre ces gènes. Pour M. X, son sperme fécondera un ovocyte. Pour Mme X, elle portera l'embryon. Pour les époux Buzzanca, la grossesse ne sera qu'une parenthèse ; sans doute, ils espèrent se l'approprier par le symbole du contrat qui les lie à la mère porteuse. Je veux un nouveau-né dont j'aurais programmé la mise au monde. La volonté de faire naître se conjugue avec un droit à faire naître. C'est une volonté de toute puissance. Le fait de se reconnaître les parents de l'enfant n'équivaut pas au fait de reconnaître l'enfant. Dans cette soif de faire naître, on ne retrouve pas tout à fait les mêmes motivations des candidats à l'adoption. Adopter, c'est se donner une limite, admettre que l'on ne créera pas d'enfant. C'est vouloir devenir les parents d'un enfant déjà né. Cet enfant a un passé. Et ce passé n'est pas nié par les adoptants. Dans la procréation médicalement assistée, l'enfant peut très bien ne

jamais savoir qu'il est né grâce à la science. Les parents ayant utilisée la Fivète, l'admettent plus facilement. Mais ils peuvent être les parents génétiques. Toutefois, les enfants nés par insémination artificielle sont souvent laissés dans l'ignorance, sans doute aussi à cause de l'amalgame qui est encore fait entre fécondité et virilité. Mais ce qui est surtout important est de souligner ici la volonté de voir tous ses besoins reconnus y compris dans sa reproduction, qui a pour signification de vouloir intensément reproduire « le même que nous » (pour un couple). L'aboutissement de ce désir pervers est le clonage, la tentation d'être Dieu puisque la science va le permettre, le fantasme de la toute puissance. Ce fantasme se réalisera n'en doutons pas. Même si la loi le prohibe absolument. Cette perversion affichée dans notre société actuelle prend sa source dans le défaut de castration symbolique. Ce défaut existe de tout temps, mais l'augmentation de l'homosexualité déclarée et l'acharnement procréatif illustre qu'un frein a lâché, qu'une limite a été franchie. Comment alors pourra-t-on devenir parents, si l'angoisse de castration nous habite, si nous n'avons pas accepté la loi ? Tu ne désireras pas rester l'objet du désir de ta mère, vouloir être aimé sur le même mode que ta mère t'a aimé, et tu ne désireras pas tuer le père ? Pouvons-nous réellement croire que nous avons tous accepté la castration symbolique et reconnu la haine du père comme une construction imaginaire ? Y a-t il eu une évolution qui nous empêche de reconnaître que notre mère n'est pas toute ?

La transmission

Le chemin du don

Si on reprend le chemin du don, l'enfant s'aperçoit que sa mère est manquante, car il sent une insatisfaction.

Qu'implique le don d'amour ? « Le don est quelque chose qui circule, le don que vous faites est toujours le don que vous avez reçu. »[384] Ce don qui a été reçu sera transmis également, c'est-à-dire que la vie sera de nouveau transmise ; c'est

[384] Jacques LACAN, *Séminaire livre IV, la relation d'objet, op. cit.* p 114

en ce sens que l'on peut dire que la vie est un don et non un dû. Car pour payer sa dette symbolique envers les générations qui nous ont précédés, on doit transmettre le don devant soi. Ce don en quelque sorte ne nous appartient pas. Nous n'en sommes que des dépositaires, des passeurs. Il y a ici circularité du don, c'est-à-dire retour vers les parents. Ou, plus précisément, c'est parce que nous transmettons à nouveau la vie que nous faisons ce retour. Et cette transmission perdure car nous maintenons le désir toujours vivant. Ce désir qui vise à combler un manque qui ne doit pas être comblé, car c'est ce manque qui nous maintient en tant qu'être humain.

Le corollaire est que, issu d'un être manquant et désirant, nous ne pouvons nous proclamer auto-créés. Le manque est au cœur de l'être comme l'était, dans le récit de la Genèse, l'arbre de la connaissance au cœur du jardin d'Éden. C'est parce que nos parents ont admis la castration symbolique qu'ils ont pu nous transmettre leur amour. Nous ne nous sommes pas fait nous-mêmes. Et c'est parce que nous resterons manquant également, que nous maintiendrons le désir vivant. Or actuellement nous assisterions à une dérive ou plutôt, comme le qualifie Jean-Pierre Lebrun, notamment dans *La Perversion Ordinaire, vivre sans autrui*[385], un déni, celui du manque. Notre société actuelle, si bien nommée de consommation, semble souhaiter dans un grand mouvement, tuer le désir en allant au-delà de toute demande, avant même qu'elle ne se manifeste. Aucune privation, aucune frustration, comme le souligne Pascal Bruckner dans son livre *La tentation de l'innocence*[386], c'est une société qui souffre de deux maux, la victimisation et l'infantilisme : tout m'est dû, je ne suis responsable de rien et je veux tout, tout de suite. C'est le maintien de l'individu au stade de la mère phallique pour mieux l'assujettir. Ici nous retrouvons dans la construction de la société actuelle et du couple parental l'attitude de la « mauvaise mère » du jugement du roi Salomon ?

---

[385] Jean-Pierre LEBRUN, *La perversion ordinaire : vivre ensemble sans autrui : [essai], op. cit.*

[386] Pascal BRUCKNER, *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset, 1995.

La permutation symbolique

Reprenons la problématique de la filiation sous un angle différent. Pierre Legendre développe la notion de généalogie pour introduire la filiation. Il utilise la notion de permutation symbolique. C'est une autre manière de présenter la castration symbolique. Le père doit s'accepter comme manquant pour pouvoir transmettre le désir à son fils. Il doit donc lui aussi avoir rendu son phallus imaginaire à son père et accepter le don du père. En conséquence, pour devenir père, il faut accepter d'être un fils qui a reçu le désir, le phallus symbolique du père. Pour avoir le désir, il faut être manquant, il faut renoncer à sa toute puissance. Car, sans la limite, le désir est mort, un peu comme on dit banalement que la vie n'existe pas sans la mort. Cette volonté de refuser de donner, de faire la place au fils peut être illustrée par l'exemple que nous voyons systématiquement à la naissance du nouveau-né. A chaque naissance, nous voyons les parents tenter de retrouver dans les traits du bébé une partie d'eux mêmes : « Il a ton nez – oui mais ce sont mes yeux et le menton de ta mère...etc. » Ce bébé puzzle représente un prolongement d'eux mêmes. Nous refusons la nouveauté, l'altérité de cet être humain. Pourtant, la mère le sent. Quand l'enfant nait, elle va apprendre son bébé, décoder ses signaux. Elle sait que c'est un étranger qu'elle va essayer de réincorporer. Elle se pose d'ailleurs bien souvent en détentrice de ce savoir. Donc cette altérité est niée, non reconnue. Car, écrit Jean-Daniel Causse[387] :

> Le fils ou la fille, en son advenue même, vient attester, chez l'ascendant, l'altérité, la singulière nouveauté, mais aussi la temporalité, le manque, l'expérience de la limite, de la mort. A cela, on a dit "oui" pourtant pour entrer soi-même dans le monde et pour prendre place dans la chaîne des générations. Mais ce "oui" a été recouvert d'un "non" qui vient de la volonté mortifère de se survivre fantasmatiquement à ses propres enfants, de se soustraire à la succession des générations, et d'échapper ainsi à l'usure du temps et de la mort.

Pierre Legendre reprend sous un autre angle la problématique que pose le « devenir parent ». Il prend du recul afin de nous montrer la succession des générations. Cette succession se présente comme une chaîne où chaque maillon représente un individu. Nous voyons ainsi que la chaîne s'agrandit et que chaque maillon change de statut. Les enfants deviennent des parents qui font des enfants

[387] Jean-Daniel CAUSSE, *Figures de la filiation*, *op. cit.* p 33

et ainsi de suite. Donc chacun d'entre nous doit avoir été et s'être identifié comme enfant afin de devenir parent[388] : « Si le fils (au niveau Ego) n'a pas subjectivement franchit le pas de la séparation, son père n'a pas eu vraiment le statut de père, et le fils qui naîtra de lui (d'Ego) sera en fâcheuse posture d'enfant-objet, hypothéqué comme objet de propriété »[389]. Nous retrouvons ici le problème posé par l'angoisse de castration : Ego (ou le sujet) ne s'est pas véritablement séparé de la mère. Il s'est donné l'illusion de la séparation par la construction sur un père réel d'une mère imaginaire et s'est représenté comme phallus de la mère. Le sujet s'installe confortablement dans une construction imaginaire en voulant à la fois exister comme sujet par son entrée dans la fonction phallique, mais en n'ayant pas renoncé au désir d'être aimé comme un objet, dans une position passive. La parentalité est le moment où les comptes doivent être réglés. Nous allons donc avancer en compagnie de Pierre Legendre. Notons au préalable que si celui-ci traite du père et de la mère dans deux parties différenciées, il y reprend les mêmes termes. Ceci montre bien que sur ce point les enjeux sont identiques. Pour être mère, la femme doit être « en mesure de rejouer humainement son enjeu incestueux à ses parents et notamment son rapport ambivalent à son père à travers le père de l'enfant, ou à défaut à travers un relais concret adéquat situé en place de père pour l'enfant »[390]. Nous avons donc la même symétrie pour le père : « Par la naissance, le père rejoue son enjeu incestueux avec ses parents et notamment avec sa propre mère, à travers la mère de son enfant[391]. » On peut penser qu'à l'âge d'être père, le sujet n'a plus besoin de son père réel pour se soutenir[392]. Mais ce n'est peut être pas majoritairement le cas. Pour Pierre Legendre, au moment de la

---

[388] Nous substituons à dessein le terme enfant à celui de fils et le terme parent à celui de père car le mécanisme est le même que l'on soit garçon ou fille.

[389] Pierre LEGENDRE, *L'inestimable objet de la transmission : étude sur le principe généalogique en Occident*, [Nouv. éd. rev. et corr.], Paris, Fayard, 2004. p 305

[390] *Ibid*. p 327

[391] *Ibid*. p 335

[392] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, *op. cit.* p 44

naissance, les parents rejouent la séparation d'avec leurs parents. Ce serait une répétition. Ou tout simplement, il s'agit de s'accomplir réellement comme sujet à la naissance de l'enfant, renvoyant en pleine face la figure de l'autre. C'est le moment de payer sa dette envers ses parents, c'est-à-dire sa dette envers le père en renonçant au phallus imaginaire et en acceptant le don du père pour le transmettre à son tour. C'est aussi payer sa dette envers la mère en renonçant à vouloir se constituer comme phallus de la mère et en la reconnaissant. En acceptant le manque, le sujet peut ainsi transmettre le rien et payer sa dette. A l'inverse, si la fonction paternelle n'a pas correctement opérée, si le sujet reste tiraillé entre son envie de rester un objet de désir et celui d'accepter sa condition de sujet, que se passe-t-il ? L'enfant n'aura pas une mère devant lui, mais ce que l'on appelle une femme-enfant qui le considérera comme un objet et qui manquera peut-être à son rôle d'introduire la fonction paternelle. De même, un homme qui ne se considère pas comme sujet différencié de sa mère et de son père, ne pourra pas non plus interdire à son enfant l'accès à la mère, à sa femme. Selon l'expression de Legendre, l'enfant fabrique les parents. La naissance doit provoquer la permutation des places : le fils ou la fille doit devenir père ou mère. Si cela n'advient pas, « Si l'enfant nouveau, n'est pas mis dans la bonne position généalogique, il doit rester objet. Il est sujet mort-né. » Pour cet auteur, « la casse » (selon son propre terme) intervient à la troisième génération. L'enfant qui nait alors dans cette non-différenciation va l'inscrire littéralement en lui, en devenant psychotique, c'est à dire qu'il ne s'identifiera pas comme sujet et restera partie de sa mère, littéralement « un morceau de viande » selon les termes forts frappants de Pierre Legendre. C'est ce qu'il appelle la conception bouchère de la filiation. Bien sûr, il ne s'agit pas de prendre au pied de la lettre cette rigueur statistique. La venue d'un enfant fou n'est pas systématique au bout de la troisième génération. Mais le fait pour un parent de rester, pour une plus ou moins grande partie de lui, un objet, phallus de la mère, a un impact sur l'éducation des enfants. Si sa demande d'amour est très grande, il va passer outre l'introduction de la fonction paternelle. Il n'apportera pas la différenciation. La hiérarchie des places dans la chaîne généalogique ne sera respectée. L'enfant sera considéré comme un partenaire qu'il s'agira de séduire pour obtenir de l'amour, par peur de la perte. Il se retrouvera dans la situation décrite plus haut où aucune limite ne sera imposée. C'est ce que Jean-Pierre Lebrun appelle la « perversion ordinaire ».

Nous allons maintenant revenir sur le souci posé par la défaillance plus ou moins grande de la fonction paternelle, qui constitue l'angoisse de castration, à travers quelques exemples afin d'en clarifier les enjeux.

La difficulté d'être mère au travers d'exemples cliniques

Nous utiliserons ici, en premier lieu, les cas cliniques cités et expliqués par Monique Bydlowski. Dans *La dette de vie, itinéraire psychanalytique de la maternité*[393], elle décrit son expérience au sein d'une maternité. Elle va suivre plusieurs grossesses signalées à hauts risques par l'équipe médicale. Les quatre grossesses citées présentent des caractéristiques communes. Elles ont été précédées par une première grossesse qui a débouché sur un enfant mort à la naissance ou peu après, ou un enfant lourdement handicapé. Aucune appréhension n'avait précédé ces premiers accouchements. Cette fois-ci, la scène traumatique est revenue hanter ces femmes dans leur sommeil. La singularité relevée par l'analyse est la similitude des scénarii décrits par les quatre femmes : une sage femme âgée s'interpose, gène l'intervention d'un obstétricien et n'apporte aucun secours à la parturiente, la rudoie même. Ces cauchemars sensés représenter le premier accouchement apparaitront vers le septième mois de leur grossesse actuelle. Le septième mois serait le mois le plus critique pour les accouchements prématurés. L'analyste met l'accent sur le danger que représente cette période. C'est à ce moment que l'enfant naît viable, mais vu sa très grande prématurité, susceptible de présenter de très grands handicaps en cas de survie. C'est le mois critique, le mois de tous les dangers. Cette angoisse entrainera une phobie de l'endormissement. Que va-il se passer ? La première femme a pris de court l'équipe médicale, et l'accouchement a eu les mêmes conséquences que le premier : un enfant né sans vie s'est présenté de la même manière que le premier (présentation de la face). La deuxième femme verra, tout au moins au début, se répéter les circonstances de la naissance de son premier né, mais l'issue sera plus heureuse. Face à la non dilatation absolue du col, une césarienne sera pratiquée en

[393] Monique BYDLOWSKI, *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité, op. cit.*

urgence. L'enfant naîtra indemne. Les enfants des autres femmes sont nés par césarienne programmée. Ils sont nés vivants et en bonne santé. Monique Bydlowski nous donne l'interprétation de ces événements. La sage femme représente la mère qui barre le chemin du père. L'accouchement matérialise le fantasme d'avoir un enfant de son père. Tout souvenir de ce fantasme a été refoulé. Les femmes n'avaient aucune angoisse. Le refoulement était complet. « Au moment du premier accouchement...tout s'est inscrit dans le corps de l'enfant, comme une folie somatique qui n'a justement pas d'expression verbale puisqu'elle court-circuite la psyché, en la mettant à l'abri de la reconnaissance d'un crime qui se fait à son insu. L'enfant est le corps du délit ; il faut le faire disparaître à défaut de pouvoir constituer une responsabilité, consciente ou non, à l'égard du désir incestueux »[394]. L'auteur en tire comme conclusion que le refoulement total est cause de l'accident à la naissance. Elle appuie son hypothèse sur l'angoisse qui étreint habituellement les futures mères à la fin de leur grossesse ; et elle rappelle le mouvement de répulsion qu'ont souvent les femmes quand on leur pose le bébé tout gluant sur leur ventre. Elle ajoute également à l'appui de sa démonstration, le gène éprouvée par les accoucheurs (et l'époux ?) devant les cris de l'accouchée. Elle l'explique par le rapprochement inconscient qu'ils font avec des ébats amoureux. Certaines données sur la fréquence des réactions citées lors de l'accouchement nous semblent difficiles à évaluer. Ainsi, cette interprétation n'explique pas pour quelles raisons, tout se met en place pour que le second accouchement reproduise le premier alors qu'un accompagnement est organisé. Peut-être est-ce, tout simplement, que seul le dépistage est possible, mais que le temps manque pour que la parole libère la patiente. Une cure serait nécessaire pour remédier à la névrose traumatique qui s'est installée. Sans doute d'autres interprétations sont possibles, mais disons que cette hypothèse, si elle se valide par d'autres paramètres, permet d'illustrer le propose de Pierre Legendre sur les difficultés qui surgissent à la naissance d'un enfant avec notamment la problématique de l'œdipe.

---

[394] *Ibid.*

Sur un autre versant, Monique Bydlowski décrit la difficulté d'être mère quand sa propre mère n'apparait pas comme manquante. Elle relate ainsi l'entretien qu'elle a eu avec une femme qui attendait des jumeaux après plusieurs fausses couches. Cette femme lui décrivit un horrible cauchemar : elle se voit comme une grosse chienne toujours battue par ses maîtres. Ils lui ont ouvert le ventre et elle essaie de retenir ses entrailles alors qu'un fouet tournoie au dessus d'elle pour l'empêcher d'y parvenir. Le fouet représente le poids d'une mère dominatrice, sans faille, qui sait tout. Elle décrit dans ce rêve la cause de ses fausses couches (les entrailles se répandent car ses maitres lui on ouvert le ventre). Sa mère ne lui apparaît pas comme manquante, elle ne lui laisse aucune place. Elle l'empêche d'agir, de devenir sujet (le fouet). Cette femme accouchera très prématurément. Un des jumeaux ne survivra pas et l'autre sera mis en couveuse. La mère ira le voir tous les jours, mais elle s'interdira de prévenir sa propre mère de la naissance. Elle résumera ainsi sa position : « Elle sait tout sur la grossesse et les naissances. Elle m'a dit que cette fois encore je risquais une fausse couche. Je lui ai raccroché au nez. Je ne lui ai pas dit la naissance du petit. Je ne veux pas qu'elle vienne le voir, je ne veux pas qu'elle le touche[395] » Nous pouvons remarquer que la haine est palpable derrière ses propos. Une haine à la hauteur de l'amour destructeur qui unit ces deux femmes. Cette violence semble salutaire pour le sujet. C'est la crise que l'on trouve habituellement à l'adolescence, c'est-à-dire le passage de l'enfant à l'adulte. Cette femme prend appui sur son nouveau statut de mère pour chasser la fille assujettie qui dominait en elle. Elle n'a peut-être pas eu à rejouer le décollement d'avec sa mère ; elle le vit vraiment à ce moment. A l'appui de ce propos, Françoise Dolto explique également que certaines femmes vont utiliser un stratagème pour se débarrasser de leur mère sans avoir à saisir le problème frontalement. Elles vont donner leur premier né à leur mère : « C'est tellement pratique, mamie garde l'enfant dans la journée, et elle me laisse tranquille. » Elle donne à cette mère dévoratrice un autre phallus. Nous pouvons rapprocher de son argumentaire l'exemple des grossesses précoces qui surviennent justement au moment de l'adolescence. Les jeunes femmes pourraient

[395] *Ibid*. p 166

ainsi utiliser inconsciemment ce stratagème. Cette grossesse peut aussi être un moyen pour signifier à la mère que le temps de l'enfance est fini. A la limite, peut importe que cette grossesse aboutisse. Elle ne serait qu'un moyen d'expression. Ce changement de statut de fille à mère pourrait être une demande de reconnaissance en tant que sujet. Nous pouvons nous demander avec l'auteur si certaines formes de stérilités inexpliquées n'auraient pas pour cause la non différenciation d'avec la mère et la déficience de la fonction paternelle ? Ainsi, Monique Bydlowski assène un dernier argument : « Bien des femmes ne peuvent rencontrer cette image maternelle vaincue qu'a travers la mort réelle de leur mère. Cette mort déclenche une crise à l'origine de changements, en particulier le passage de l'infertilité à la maternité. Pour d'autres, ce sera la mort du père, du compagnon de la mère, qui vient entamer la tout puissance prêtée à la mère par l'adolescente. Cet évènement sera le pivot d'un changement permettant la filiation. [396] »

A la suite de Monique Bydlowski, nous pouvons nous interroger sur le devenir mère de femmes qui ne se reconnaissent pas fille, qui n'ont pas suffisamment réussi leur « opération de subjectivisation » pour devenir mère et qui vont utiliser les techniques de procréations médicalement assistées. Ce souci semble concerner les femmes à la stérilité inexpliquée au niveau médical. En cas d'implantation d'embryons, pourront-elles sans travail analytique au préalable mener cette grossesse à bien ? Se pourrait-il que ce soit une des raisons des échecs importants ? Si la permutation symbolique des places ne peut se faire, quelle sera la relation avec un enfant né par mère porteuse[397] ou par don d'ovocytes ? En effet, dans ces cas, une tierce personne intervient. Quelles peuvent en être les conséquences alors que déjà la future maman se trouve aux prises avec une image totalisante, puissante de sa mère ? Cela ne risque-t-il pas de l'engloutir encore plus ? Mais, bien sûr, il est possible que la naissance de l'enfant fasse sauter les

---

[396] *Ibid*. p 179

[397] Ce procédé est interdit en France mais des couples y ont néanmoins recours en se rendant à l'étranger

verrous et donne à cette femme les moyens d'affronter la séparation ? [398] Sans compter qu'il est difficile, de négliger pour la structuration de l'enfant, le temps de la grossesse dans une autre femme qui ne l'a pas considéré comme son enfant, mais comme un produit issu de son utérus. Par contre, un autre argument serait à apporter à décharge, en faveur de ses maternités sans gestation. En effet le lien charnel est manquant. Le bébé n'a pas été à l'intérieur du corps de la mère. En conséquence la « désincarcération » sera peut être facilitée avec la mère qui l'élève. Elle pourrait ainsi avoir plus de facilité à reconnaître l'enfant comme autre ? C'est une possibilité, mais ce n'est pas une certitude car il est important de considérer le contexte de la venue au monde de l'enfant. En effet, son appétit de concevoir un enfant, de maîtriser sa création a été jusqu'à refuser l'adoption pour utiliser un corps humain afin de concrétiser son désir dévorant, irréfréné. Nous sommes là dans la logique d'un enfant à tout prix, dans une logique de convoitise, d'incorporation, de dévoration. Dans bien des cas, nous avons pu relever dans les récits des acteurs (équipe médicale, parents) le rôle « à la marge » des pères. Les relations sexuelles du fait de la stimulation ovarienne sont programmées, le protocole médical est lourd. Il est éprouvant pour le désir conjugal certes. Mais la femme est très sollicitée et les techniques sont très invasives, (des examens douloureux, des effets secondaires non négligeables). Une relation privilégiée s'établit entre le médecin et la femme. Le médecin va jouer pour certaines femmes le rôle du tiers et permettre le jeu de la fonction paternelle. C'est un état de fait parfaitement illustré par le mot d'un gynécologue à sa patiente : « Ça y est nous avons réussi ! » ou le terme souvent accolé au nom de Jacques Testard « père du premier bébé éprouvette français », sentiment qu'il a confirmé avoir éprouvé. Cette représentation qui se joue entre le médecin et la patiente est peut-être une des raisons du déclenchement de grossesses avant l'implantation ou l'insémination artificielle. Le mari a ainsi l'impression du confinement de son rôle à celui de géniteur. Monique Bydlowski cite sur ce sujet deux cas extrêmes : un mari très silencieux qui, la veille de la fécondation *in vitro*, se tire une balle dans la tête, et une femme qui, après une première grossesse par FIV, va harceler son

[398]Remarquons que la situation est analogue pour les femmes adoptant

gynécologue, harcèlement intense, qui justifiera un internement en hôpital psychiatrique.

A l'issu de ce dernier développement qui mériterait un approfondissement spécifique, nous voyons la question de la filiation naturelle se poser avec plus d'acuité. Pourtant nous n'avons jamais cessé d'y répondre par défaut. En effet, à aucun moment la question de la nécessité des liens du sang ne s'est posée. Son absence semble lui dénier toute importance dans la reconnaissance du sujet. Mais peut-on réellement avoir une opinion aussi tranchée ? N'est-ce pas justement, par la possibilité d'établir ce pont charnel qui « dope » notre fantasme d'éternité et entrave la reconnaissance de l'enfant par son père, par sa mère, que nait la volonté de mettre un enfant au monde ? Enfin, si nous parlons de liens du sang, quelle est l'influence de l'incertitude de la paternité dans la reconnaissance du père par l'enfant et inversement de l'enfant par son père ?

La filiation est adoptive

Nous empruntons ce titre à Jean Daniel Causse qui dans son livre *figures de filiation*[399] énonce : « La filiation est adoptive en ce qu'elle se constitue comme un acte de reconnaissance certes, mais aussi en ce qu'elle rend manifeste qu'un être humain peut toujours se dire à la fois fils ou fille de ses parents et fils ou fille d'une parole qui demeure en excès ou en surcroît de ses parents parce qu'elle a une autre origine. Pour être fils, il ne faut pas seulement naître d'un homme et d'une femme. Il est encore nécessaire de naître d'une parole qui venant, d'ailleurs est capable de rompre les déterminismes généalogiques. » Nous reprenons ici l'analyse de Jean Daniel Causse sur « la figure exemplaire d'Abraham»[400]. Commençons déjà par la non reconnaissance de son fils par son père. Ce dernier le nomme le nomme Abram, ce qui signifie « mon père est grand » ou « mon père est élevé ». Il nomme également sa fille, née d'une autre femme, Saraï « princesse de moi » et mariera plus tard les deux enfants : ceux-ci sont donc demi-frère et demi-

---

[399] Jean-Daniel CAUSSE, *Figures de la filiation, op. cit.* p 74

[400] *Ibid*. p 35 et s

sœur. Le père tente vraiment de se poursuivre à travers ses enfants. Dieu va changer leurs noms et par, cette « renomination », leur offre un destin qui ne s'inscrit pas dans le projet de leur géniteur. Il les renomme Abraham, ce qui veut dire « père du peuple » et Sara qui veut dire « princesse ». Notons au passage que nous écrivons aussi Sarah avec un « h ». Est-ce la hache de la castration ? Il faut préciser que ce n'est pas l'explication savante : le h (hê), serait l'indicatif du féminin et de la fécondité. La même lettre se retrouve dans le nom d'Abraham[401]. Ce qui est symbolique de leur destinée. Ils échappent ainsi à l'enfermement que leur imposait leur père. Quand Sara devient mère à un âge avancé, Abraham doute. En effet, le Seigneur visita Sara. Abraham n'intervient pas dans la naissance d'Isaac, alors qu'il est bien le géniteur d'Ismaël. Dieu demande à Abraham d'admettre le fils de Sara comme fils. Il en sera de même pour Joseph avec la naissance du Christ. Mais Abraham doute de ce qu'il entend, il croit deviner un autre sens à la parole de Dieu et c'est par son interprétation erronée qu'il pense que Dieu lui demande le sacrifice de son fils. Jean Daniel Causse parle de « voix féroce ». Il ajoute : « C'est la voix fantasmatique de Terah [l'ancêtre] qu'Abraham doit éteindre en lui afin de pouvoir vivre, lui, et son fils Isaac. » Le bélier symbolise cette voix qui doit disparaître. En tuant le bélier, il tue le père biologique, « la figure paternelle archaïque, le Père tout puissant qui jamais ne veut disparaître et qui toujours possède sa descendance[402] ». Il s'affranchit de la logique de prédétermination auquel le destinait la lignée généalogique. Il se tourne vers le futur, vers son fils en qui il reconnaitra ce qu'il a reconnu en lui : l'excès qui le fait autre. Dans l'exemple d'Abraham, nous trouvons réunis un condensé de ce qui fait un père et de ce qui fait un fils. Ainsi nous avons une meilleure compréhension par le récit de ce qu'est la permutation symbolique des places. Il montre l'erreur de Terah qui ne donne pas à son fils les moyens de le quitter car il veut le maintenir dans l'assujettissement pour se prolonger en lui, c'est Dieu qui le fait renaître en le renommant. C'est l'expression de la Loi, de ce qui doit être.

---

[401] Monique BYDLOWSKI, *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité, op. cit.* p 177

[402] Jean-Daniel CAUSSE, *Figures de la filiation, op. cit.* p 43

Que montre clairement ce récit sinon que la filiation passe par la reconnaissance. Toute paternité est un acte de foi. Avec l'article 312 du code civil, la paternité est présumée du fait du mariage et ce pour tout enfant né ou conçu pendant le dit mariage. La non contestation par le père est bien un acte de reconnaissance. La mère introduit le père par sa reconnaissance obligatoire comme nous l'avons vu dans la première partie. Et le père la croit ; il accepte par son absence de contestation à devenir père. La loi a en quelque sorte autorisé la mère à nommer le père. Par une action réciproque, l'enfant la croit aussi car la loi soutient par le dire, l'acte de la mère. Le père n'a aucune justification à présenter pour affirmer sa paternité. Alors que la mère doit prouver par son accouchement qu'elle est mère. Il y a là une distorsion qui n'existait pas avant le revirement législatif. Si la naissance est hors mariage, la procédure est similaire, aucune preuve n'est demandée au père en cas de reconnaissance. Elle est seulement exigée sous forme de témoignages en cas d'acte de notoriété. Mais les témoignages prouvent le lien social et non la filiation biologique. Il est donc sociologiquement admis qu'un père n'est pas forcément un géniteur. C'est seulement en cas de conflit qu'un test biologique sera demandé. L'essentiel pour l'enfant est qu'il y ait un père. Pour le reste, la loi n'y regarde pas de trop près. Elle ne fait qu'entériner l'obligation d'un tiers pour assurer la fonction paternelle. Avec l'évolution actuelle, nous pensons qu'elle ira donc jusqu'à faire une place de « père » à tous tiers susceptibles d'introduire cette fonction. Par là, nous entendons les délégations d'autorité en faveur des familles d'accueil, des beaux-pères, du conjoint dans le couple homosexuel. La loi s'autorisera la reconnaissance de l'altérité. Mais, en France, le législateur freine sur trop de permissivité dans le droit de la famille. Il n'autorisait pas jusqu'à récemment l'établissement d'un lien de filiation pour les deux membres d'un couple homosexuel, ni l'accès à la procréation médicalement assistée.

Maintenant, si nous nous plaçons du côté de la filiation maternelle, nous avons bien vu que la permutation des places opère de la même manière, une femme doit d'abord avoir été reconnue comme fille, pour être mère. Nous avons même vu que, si la mère ne lui a pas laissé cette place, une femme peut refuser inconsciemment « d'ajouter un maillon à la chaîne généalogique » car elle n'est pas prête, elle n'a pas trouvé sa place et ne peut donc se changer de fille en mère

car elle n'a pas vraiment le premier statut. L'accouchement sous X, par son existence, reconnaît à la femme la possibilité de ne pas assumer ce rôle de mère. C'est peut-être un choix, mais ce peut-être aussi une contrainte qui force ces femmes à abandonner leur enfant. Si cette formule a été créée, c'est pour pallier aux abandons d'enfants. La société prend le relais de la mère et va chercher à protéger l'enfant. Donc, de tout temps, des femmes n'ont pas voulu être mères. Avec l'accouchement sous X, une alternative est offerte aux femmes pour éviter l'avortement ou l'infanticide. L'accouchement sous X est, *a contrario*, la manifestation, avec l'avortement, qu'une femme, en mettant l'enfant au monde et en l'élevant, a choisi d être mère. Bien sûr, ce n'est pas valable dans l'absolu car il faut pouvoir effectuer ce choix, matériellement et psychiquement. Le choix d'enfanter, ou non n'est pas un geste banal. Ce peut être un poids énorme. Mais la reconnaissance d'être mère intervient au niveau du choix de ne pas refuser de le reconnaître. C'est donc un choix par abstention du renoncement, un peu comme l'époux est présumé être le père de l'enfant né ou conçu pendant le mariage. En effet, la loi maintenant ne demande plus à la femme de reconnaître l'enfant. Elle a retiré cette obligation qui pourtant permettait d'insister sur l'engagement qui était pris. Elle reconnaît le fait biologique suffisant pour prouver la mère. Or, dans les développements qui ont précédés, nous n'avons à aucun moment rencontrer la nécessité d'un lien naturel pour qu'il y ait de la mère. Nous nous sommes même demandé si le fait de porter un enfant ne favorisait pas son maintien comme objet. La mère – comme le père – ne doit pas absolument être la génitrice. Ce fait était très bien admis dans la doctrine qui soutenait le code napoléonien. Nous assistons donc à un retour du biologique dans l'établissement de la filiation du côté des mères. Pourtant aucune femme n'accepterait ce retour à son instrumentalisation dans la reproduction de l'espèce, sa réduction à une matrice. Car dans la filiation biologique, la seule fois ou elle émet un avis, qu'elle agit, c'est en disant « non » dans l'accouchement sous X. Et pourtant, cela semble si naturel que la mère soit celle qui accouche. C'est même si évident pour tout un chacun, que le législateur a changé une disposition de la loi de 1972 qui demandait encore une reconnaissance maternelle en cas de filiation naturelle. Le législateur a du aligner les deux filiations maternelles (naturelle et légitime) car les mères non mariées oubliaient de reconnaître leur bébés tant l'accouchement leur semblaient suffisant. Alors si c'était si évident qu'il suffit d'accoucher pour être mère, pourquoi a-t-il fallu

légiférer ? N'est ce pas *a contrario*, reconnaître que des femmes qui accouchent refusent d'être mères ? La loi serait donc là pour protéger l'enfant ? C'est là une possibilité qui permettra peut-être d'éviter la tentation de l'eugénisme. Nous doutons qu'à Rome, quand le *pater familias* avait le pouvoir d'accepter ou non l'enfant, il acceptait les enfants handicapés. C'est l'avantage de la reconnaissance de l'accouchement comme preuve de la maternité. C'est une sorte de contrainte par corps. Mais est ce que ce n'est pas un peu forcer sur le lien naturel que de croire qu'il suffit d'accoucher pour être mère ? Nous avions bien vu que le fait d'être géniteur se différenciait du fait d'être parent, que ce soit pour l'homme ou pour la femme. La nécessité d'une législation s'impose pour la raison que nous vivons en société. Et la loi n'est pas là pour permettre à chacun de satisfaire tout son narcissisme, mais pour veiller à maintenir cohérent les liens qui nous lient sans que trop d'injustices ne surviennent.

Matrifocalité et matriarcat

Nous allons maintenant nous attarder sur une organisation familiale particulière. L'objectif serait, nous l'espérons, de démontrer on ne peut plus clairement que la situation de la réalité, soit l'absence physique ou effective des pères, n'a pas forcément pour conséquence de détruire le sujet. La matrifocalité nous intéresse d'autant plus qu'elle sert également d'argumentaire à certains courants de la psychanalyse pour prédire les futures désorganisations psychiques du sujet. Sa structure libidinale annoncerait en précurseur, les transformations en cours dans notre société occidentale. Nous retrouvons, dans cette analyse, la corrélation entre le déclin du patriarcat et la remise en cause de la fonction paternelle. Cette remise en cause, représentée par l'autorité parentale, l'égalité des sexes annoncerait une société matriarcale au pire. Mais surtout actuellement elle serait responsable des désordres du sujet actuel et d'une dérégulation de la société qui ne se placerait plus sous l'autorité d'un père, mais d'une mère, ce qui ne serait pas sans conséquence au niveau du comportement sociétal. Thème que nous reprendrons dans une ultime partie.

La famille matrifocale est un mode particulier de structure familiale que l'on trouve dans les sociétés noires américaine et antillaise. Nous attirons l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de généraliser et d'avancer que la matrifocalité est le

mode d'organisation inhérent à toutes les sociétés noires de ces régions. Nous pensons que ce mode d'organisation est d'autant plus visible actuellement que les transformations récentes de notre société, le rétrécissement de la cellule familiale, déséquilibrent sa structure et par cette défaillance la met à nue. Pour cette étude, nous avons utilisé principalement des livres à orientation psychanalytique. Nous signalons donc le livre de Fritz Gracchus, *Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines*[403]. Nous avons également utilisé celui de Jacques André, *L'inceste focale dans les familles noires antillaises*[404]. Ce livre est particulier car il est basé sur une étude de cas ayant fait l'objet de procès en assises. La thèse d'anthropologie sociale de Stéphanie Mulot *"Je suis le père, je suis la mère!": l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe* [405] est soutenue sur un travail de terrain très approfondi. Enfin, nous complétons cet aperçu bibliographique par *le père oblitéré*[406] de Livia Lesel et le livre de Charles Melman *La nouvelle économie psychique*[407].

Ce terme de matrifocalité est né de l'étude anthropologique des familles antillaises et afro-américaines. Il est formé de la juxtaposition de deux termes : celui de mater (mère) et de focal qui vient également du latin et signifie foyer. Au figuré, focal signifie « central, où convergent certains éléments[408] ». Nous subodorons donc que ce terme fut choisi car la mère est au centre dans cette

---

[403] Fritz Gracchus, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité.* (Paris ;97110-Bourg-Abymes: Éd. caribéennes ;;Centre antillais de recherches et d'études, 1978).

[404] Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

[405] Stéphanie MULOT, *« Je suis la mère, je suis le père ! »: l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe*, EHESS, 2000, 407 p.

[406] Livia LESEL, *Le père oblitéré : chronique antillaise d'une illusion*, Paris, Ed. l'Harmattan, 1997.

[407] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui*, *op. cit.*

[408] Le Trésor de La Langue Française Informatisé. http://atilf.atilf.fr/tlf.htm

organisation familiale. C'est donc sur la représentation, l'apparence, que ce terme serait construit.

Nous allons proposer un descriptif du dispositif familial et des présentations socio-anthropologiques. Ensuite, nous remonterons aux sources historiques de cette structure. Enfin, nous construirons notre développement sur l'économie libidinale à l'intérieur de la famille, en gardant comme centre, son point focal : soit le désir de la mère. Nous poursuivrons notre étude par les répercussions de la matrifocalité sur la société antillaise. Nous terminerons par quelques vignettes cliniques.

Descriptif du dispositif familial et approche anthropologique

Prenons la description de R.T Smith [409] qui apparait très claire. Il rend compte de ses recherches sur le fonctionnement de la famille matrifocale. Il décrit un homme qui demeure à la limite du noyau familial. Cet homme endosse successivement les rôles d'enfant, d'amant, de conjoint, de père. Sa place, il la garde auprès de sa mère ; mais sa reconnaissance, en tant qu'époux et père, sera éminemment variable, en fonction (peut-être) de son soutien économique et de la rivalité qu'il représente pour la belle-mère. Le lien mère-fille est également très étroit. La fille peut s'éloigner de la mère pour fonder un foyer mais elle revient vivre avec sa mère, le père de son enfant suit parfois, mais ne peut se maintenir en ce lieu. Citons la description très complète du cycle des relations telle que l'a décrit R.T Smith :

> On peut en réalité reconnaître trois stades dans le cycle du développement de la maisonnée. Dans la première étape les jeunes gens, garçons ou filles, ébauchent des relations avec une série de partenaires et ont des enfants tout en ne cohabitant pas avec un conjoint. Il s'agit d'une sorte de phase de latence car ce n'est que lorsqu'ils entreront dans la seconde étape qu'on pourra véritablement déceler la naissance d'un nouveau foyer. La deuxième étape implique l'isolement d'une famille nucléaire dans sa propre maison. À la troisième étape le foyer devient matrifocal et il comprend généralement des représentants de trois générations en ligne maternelle : la mère, ses filles et parfois des fils, et les enfants de ses filles. À ce stade il peut aussi s'incorporer d'autres

[409] Smith Raymond.T. « La famille dans la région Caraïbe » in Jean BENOIST, *Les sociétés antillaises. Études anthropologiques*, 4ème édition, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes, 1975, 177 p. 71-80

> personnes apparentées, en particulier les sœurs de la mère ou leurs enfants. Évidemment la première étape et la troisième se chevauchent ; parfois la deuxième étape n'a pas lieu et dans d'autres elle est au contraire l'évènement dominant si bien qu'on peut assister à la disparition des deux autres. Dans les villages étudiés, en général les trois phases sont également représentées.[410]

Dans ce type de famille la mère est le pivot, le centre focal de la famille. Comme le dit fort clairement Jacques André : « La géométrie de l'organisation matrifocale [est] une configuration étoilée, chaque terme étant lié à la mère avant d'être lié à tout autre. [411]» L'auteur pense que R.T. Smith a « gommé le sens de la matrifocalité en la réduisant à l'inflation de la fonction dite maternelle, et plus largement du registre nourricier.[412] » Les anthropologues laissent entendre que la faiblesse de l'apport économique du père induit cette inflation et influe sur la composition des familles avec une faible présence des pères. Ainsi R.T.Smith note une ressemblance avec les familles anglaises dont l'homme, chômeur, n'assure plus son soutien économique : les liens entre la mère, ses filles et ses petits enfants se renforcent[413]. Comme le souligne Stéphanie Mulot, pour Smith les hommes sont absents en tant que père de cette structure pour des raisons économiques[414] Mais on pourrait objecter que la ressemblance est seulement apparente. L'héritage transgénérationnel est bien différent ; cette situation est la photographie d'une situation ; elle n'est pas pérenne. En effet, cet auteur ne souligne pas le paradoxe que dans le même milieu économique, les familles d'origine indienne (Trinidad, Guyana, Jamaïque) qu'il étudie, ont une structure patriarcale[415]. De même se baser sur la composition de la famille, ne permet pas d'en connaitre la structure. Ainsi Jacques André note que, pour le statisticien, les foyers sans père ne représentent

---

[410] *Ibid*. p 75

[411] André, *L'inceste focal dans la famille antillaise*. p 37

[412] *Ibid*. p 36

[413] Il prend appui sur une étude de Young sur quatre-seize famille de la classe ouvrière dans la banlieue Est de Londres qu'il cite page 79

[414] Stéphanie MULOT, « Comment les représentations des rapports de sexe influencent-elles la prévention du sida ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50 / 1, 2009.

[415] R.T SMITN, *Le famille dans la région Caraïbe*.

plus que 15 ou 20% de l'ensemble d'un échantillon de population choisie d'une société afro-américaine[416]. Pourtant, malgré la présence d'un père, la matrifocalité subsiste car c'est au niveau l'économie libidinale que se structure la famille. Même si l'organisation de la famille devient nucléaire[417], il n'en reste pas moins que la matrifocalité demeure car *« la mère focale n'est pas une conséquence, elle est au principe.*[418] *»*

La famille matrifocale est qualifiée de déviante car ne répondant pas à la norme qui fait du père le support de la famille. Fritz Gracchus commente ainsi la position du professeur Valla, chef du service Infanto-juvénile du Centre Hospitalo-universitaire de Pointe à Pitre (Guadeloupe) : « Notre observateur, imbu de sociologie, de psychologie et de psychanalyse, n'hésitera pas à parler de pathologie familiale, de famille déviante, d'anomie[419].»

Une première remarque s'impose : la matrifocalité est un terme qui semble avoir été créé pour démarquer ce type de famille de la famille patriarcale. Remarquons que les appréciations (telle que déviante) sont péjoratives et sont la conséquence d'une idéalisation de la famille patriarcale. Cette configuration apparait donc anormale pour certains et serait donc suspectée d'induire des psychopathologies. Ce qui frappe est la prévalence apparente de la place maternelle sur la place paternelle. Nous pourrions objecter que si cette structure

---

[416] Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure, op. cit.* P 36

[417] En Guadeloupe. Sur l'ensemble des familles avec au moins un enfant, les familles sans père représentent 42% (17% pour la France métropolitaine (Résultats du recensement de 2008 sur le site de l'INSEEhttp://www.recensement.insee.fr/tableauxDetailles.action?zoneSearchField=GUADELOUPE&codeZone=01-REG&idTheme=13&idTableauDetaille=11&niveauDetail=1)

[418] Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure, op. cit.* p 38 (en italique dans le texte)

[419] Fritz GRACCHUS, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité.*, Paris ;97110-Bourg-Abymes, Éd. caribéennes ;;Centre antillais de recherches et d'études, 1978. p 22-23

était pathologique, beaucoup d'afro-antillais développeraient des pathologies mentales telle que la psychose. Et surtout nous pourrions objecter qu'elle ne serait peut-être pas viable à long terme. Une interrogation demeure : la société antillaise aurait-elle survécue dans ses conditions jusqu'à aujourd'hui ? Mais reprenons. C'est la crainte de l'incestuel qui apparait en filigrane, dans cette critique de la famille matrifocale. Cette possibilité peut pourtant également exister dans la famille de type patriarcal où le couple mère-enfant ne fait aucune place à l'Autre. Pourtant, le risque apparaitrait plus fort quand le père réel ne trouve pas de place.

Ce qui est important n'est pas la classification, l'organisation patriarcale ou matrifocale, mais l'économie libidinale dans la famille. Nous rappelons que la question est : que désire la mère et qui désire la mère ? L'enfant peut être la réponse aux deux termes et, dans ce cas, la fonction paternelle n'est pas correctement ou pas du tout introduite. C'est donc en gardant à l'esprit ce questionnement sur la métaphore paternelle que nous allons développer plus avant l'organisation matrifocale. Nous allons donc rappeler les circonstances dramatiques qui ont construites la matrifocalité comme organisation optimum pour la circulation du désir.

L'origine de l'organisation matrifocale

L'organisation matrifocale répond à une situation historique particulière. Souvenons-nous dans quelles conditions sont arrivés et ont vécu les noirs, victimes du commerce triangulaire. Les africains sont arrivés aux Antilles et en Amérique en tant que marchandises[420], dans la cale, le ventre des bateaux négriers. Leur mère d'origine, l'Afrique, est une mauvaise mère ; elle a trahi les siens ; elle représente aussi une bonne mère, un paradis perdu. A l'arrivée, les noirs ont été vendus aux maitres blancs. Pour éviter les révoltes, leurs identités originelles ont été effacées ; ils ont reçu un prénom ; ils ont été marqués parfois au fer rouge de la

[420] Article 44 :« Déclarons les esclaves être meubles.. » extrait de l'Edit royal de mars 1685 (le Code Noir) COLLECTIF, *Histoire, géographie Antilles Guyane*, S.l., Centre régional de documentation pédagogique Antilles-Guyane ;Hatier international, 2001.

marque du propriétaire ; ils ont été brisés par la violence et le déracinement complet ; la langue maternelle a été interdite. L'homme noir est devenu un reproducteur. Outre son travail, il doit reproduire les outils de production. La femme met au monde les dits outils, procède aux finitions et amène l'outil à être performant, prêt à l'emploi. Elle est vivement encouragée à reproduire et à bien faire le travail qui lui est assigné. Elle est un rouage important dans la bonne marche de l'exploitation. Beaucoup d'enfants, une éducation à la soumission, c'est ce que veut le maître. Afin d'illustrer clairement la logique d'exploitation de l'homme noir, nous citerons un document qui est apparu en 1993. C'est un faux. C'est le discours attribué à Willie Lynch, planteur de Virginie. Ce discours qui présente le plan des esclavagistes pour maintenir l'esclavage est un véritable mythe qui répond aux besoins des descendants d'esclaves de montrer le crime. Vu l'impact que ce discours a sur le politique, le militantisme[421], nous en citons un large extrait :

LE PROCÉDÉ DE CASSAGE DE LA FEMME AFRICAINE

Prenez la femelle et faites une série de tests sur elle pour voir si elle se soumettra volontairement à vos désirs. Testez la de toutes les manières, parce qu'elle est le facteur le plus important pour une bonne économie. Si elle montre le moindre signe de résistance à se soumettre complètement à votre volonté, n'hésitez pas à utiliser le fouet sur elle pour extraire la dernière partie de chienne d'elle. Prenez garde à ne pas la tuer, car dans ce cas vous gaspillerez une bonne économie. En état de soumission complète, elle entrainera son enfant dès son plus jeune âge à travailler quand il sera en âge de le faire. Comprendre cela est la meilleure des choses. Nous allons donc aller plus profondément dans ce domaine concernant ce que nous avons produit dans le procédé du cassage de la négro. Nous avons inversé la relation ; dans son état naturel non-civilisé elle serait très dépendante de son mari nègre non-civilisé, et serait moins protectrice de son enfant, et elle l'aurait éduqué pour qu'il soit dépendant comme elle, de son mari nègre. La nature a créé ce type de balance. Nous avons inversé la nature en brulant et "arrachant un négro non-civilisé et en fouettant l'autre au point de mort, tout cela en sa présence. En étant seule, non protégée, avec l'image du mâle détruit, la situation va l'amener à quitter son état psychologique de dépendance à un état d'indépendance figé. Dans cet état, elle va éduquer son enfant MALE et femelle de façon inversé. Par CRAINTE pour la vie des jeunes mâles elle va les entrainer psychologiquement à être MENTALEMENT FAIBLE et DÉPENDANT, mais PHYSIQUEMENT FORT. Parce qu'elle est devenue psychologiquement indépendante, elle entrainera ses enfants femelles à être psychologiquement indépendantes. Qu'avez vous donc ? Vous avez la NÉGRESSE A L'AVANT ET LE NÉGRO A L'ARRIÈRE ET APEURÉ. C'est une situation parfaite pour l'économie.

---

[421] Dans le film Animal de David J. Burke , dans le discours d'Elie Demota, leader du LKP, sur de nombreux sites, dans les textes de rappeurs.

Avant le procédé de cassage, nous devions être sur nos gardes à tout moment.

Désormais nous pouvons dormir tranquille, car à cause d'une grande crainte sa femme se tient en tant que garde pour nous. L'enfant ne peut pas éviter le procédé, il est l'instrument utile comme un jeune cheval. Lorsque l'enfant négro atteint l'âge de 16 ans, il est complètement cassé, prêt pour une longue vie de travail, et à la reproduction d'une forte unité de travail. Périodiquement, par le cassage du négro sauvage non-civilisé, en jetant la négresse sauvage dans un état psychologique figé, en tuant l'image protectrice du mâle, et en créant un esprit soumis et dépendant du nouveau nègre (l'enfant), nous avons créé un cycle qui tourne sur son propre axe pour toujours, à moins qu'un phénomène ait lieu et rétablisse la position de l'esclave mâle et femelle. Nous savons de quoi nous parlons par exemple. Prenez les deux unités économiques d'esclave et examinez-les avec attention[422].

Cette lettre est citée par Elie Demota, leader du LKP lors de la grève générale de Guadeloupe en 2009. Il souligne que du nom de l'auteur a dérivé le mot lyncher. Et il explique que si la notion de couleur est si importante aux Antilles actuellement, c'est parce que les esclaves au teint clair avaient des « privilèges » que d'autres n'avaient pas[423]. Ce texte soi-disant ancien est un condensé des faits marquants de l'esclavage tel qu'il est vu, et permet ainsi de désigner la responsabilité de l'esclavage dans la situation actuelle des Antilles.

Smith a développé l'argument du rôle économique de l'homme. Melman reprend la causalité historique de l'esclavage comme destruction et recomposition d'une structure familiale originale. Ce fut un moyen d'exploitation de la force de production humaine à un stade ultime. L'humanité des noirs a été niée. Les liens affectifs, familiaux ne pouvaient être pris en considération que dans une optique d'optimisation de la production. Curieusement, nous nous retrouvons à utiliser le vocabulaire actuel lié au management. Y aurait-il une déshumanisation commune ?

Il souligne également la causalité possible de cette structure par l'absence de père dans les familles d'esclaves. Celui-ci était considéré comme simple géniteur. Il était déplacé selon la volonté du maitre alors que la femme pour des raisons nourricières et d'élevage n'était pas séparée de ses enfants. Elle savait aussi quelle

---

[422] Cette lettre est énormément citée dans des sites militants sur l'esclavage. Elle peut être lue sur ce site parmi s'autres : http://www.afrostyly.com/afro/divers/willie_lynch.htm

[423] John Paul LEPERS, « Guadeloupe, une colonie française ? », télélibre, 2010.

vie elle leur donnait. Et elle n'hésitait pas à leur éviter l'horreur de l'esclavage en disposant de son pouvoir en « ne faisant pas naître »[424]. Ces femmes insoumises ont existé. Mais de l'enfant, pouvait naitre l'espoir d'un sort meilleur. Fritz Gracchus nous apprend que la femme, mère de plus de cinq enfants, était « libre de savane »[425] ; elle était exemptée de travaux. Pour encourager la natalité, l'habitude de gratifications s'installe vers 1760. De nombreuses femmes seront affranchies ou connaitront un sort meilleur. Cette situation est liée à leur rôle maternant, (entretien, soins, gestion), à leur proximité pour certaines avec la famille du maître. Un extrait de récit permet de d'appréhender la marge possible de « liberté » que certaines ont pu obtenir :

> Ma mère était la femme noire la plus maligne d'Eden. Elle était rapide comme l'éclair et insurpassable, quoiqu'elle fasse. Elle savait tout faire. Cuisine, lavage, repassage, filage, soins aux malades et travail des champs. Elle était aussi bonne aux champs qu'à la cuisine. J'ai entendu maitre Jening dire à sa femme » Fanny à ses défauts mais elle peut travailler plus dur que n'importe quel autre nègre de ce pays, j'en mettrais ma main au feu ».
>
> Evidemment ma mère avait ses défauts, en tant qu'esclave. Elle était d'une nature très différente de celle de tante Caroline. Maman faisait des histoires, elle se battait et se bagarrait tout le temps. Je vous dis : c'était un démon. Elle disait qu'elle refusait d'être fouettée, et quand elle faisait des histoires, tout Eden devait l'entendre. Elle parlait fort et faisait un sacré tapage, j'avais l'impression qu'on devait l'entendre à deux kilomètres à la ronde. Papa souffrait souvent de son caractère emporté. Malgré tous ses dons pour le travail elle ne faisait pas une très bonne esclave. Elle était trop fougueuse, trop indépendante. Je vous le dis, c'était un vrai chef.
>
> La principale doctrine prêchée par ma mère, et qu'elle a profondément imprimée dans mon âme, c'était que je ne dois jamais laisser quelqu'un me maltraiter. « Je te tuerai, ma fille, si tu ne te défends pas bien », et elle disait : « bats-toi, et si tu ne veux pas te battre, bagarre-toi, et si tu ne peux pas te bagarrer, mords » En général maman voulait bien travailler, mais si elle décidait qu'elle ne voulait pas faire une tâche précise, personne n'était capable de l'obliger à s'y mettre. Du moins, les Jening, ne le pouvaient pas, ou bien ils l'évitaient.[426]

---

[424] Dany DUCOSSON, « La malédiction et la haine entre mères et filles », *La clinique lacanienne*, vol. 8, 2005.

[425] Fritz GRACCHUS, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité.*, *op. cit.* p 218

[426] Gerda LERNER, *De l'esclavage à la ségrégation : les femmes noires dans l'Amérique des blancs*, Paris, Denoel/Gonthier,, 1975. p 41-45

La question du désir de la mère se pose en terme difficile, elle cherche ce qui lui manque. Mais qui peut lui apporter ? L'homme noir est là aujourd'hui, mais peut être pas demain ; il peut être vendu, déplacé. Le maître a le pouvoir, un pouvoir qui s'apparente au père de la horde. Il n'a pas de limites. Certes l'Etat a tenté par le code noir d'encadrer le maître notamment en interdisant les rapports sexuels entre blancs et noirs, mais il n'en a cure. Il veut la jouissance ; il possède la terre, le pouvoir politique, les êtres et les corps... Et le psychisme ?

> Si l'esclavage a laissé un héritage aux sociétés afro-américaines, c'est dans ce réseau de relations qu'il faut le trouver et non dans une prétendue destruction de la famille, les sévices et la surexploitation comme éléments traumatisants dont elles portaient encore les traces. Le nom de '' maman '' que porte la femme noir sur la plantation en a fait un lieu d'éducation, un porte-parole du maître, transmettant ses injonctions, son respect, son amour et la religion chrétienne. [427]

Logiquement, c'est le maître blanc qui semble porter le phallus. Il peut donner une meilleure vie à la femme, il peut l'affranchir. N'oublions pas que s'il y eut des femmes insoumises, luttant pied à pied, il y eut « des mères qui se faisaient aussi avorter dans l'appréhension d'un enfant noir.[428]» Parmi les libres[429], qu'ils aient été affranchis officiellement ou non, il y avait beaucoup de femmes concubines des blancs. Avoir des enfants métis était la transmission d'un espoir. Bien sûr, les maitres avaient toute liberté pour vendre leurs propres enfants car l'enfant suit la condition de la mère et la paternité du blanc est officiellement inadmissible. L'ancêtre d'Alexandre Dumas père et fils fut l'enfant d'un maître et de son esclave. Il le vendit ainsi que toute sa fratrie, puis il ne racheta que lui, plus tard sur le versant de sa vieillesse et lui donna une éducation de noble. Le Chevalier de Saint Georges[430], né d'une esclave et d'un maître, fut protégé dès le

---

[427] Fritz GRACCHUS, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité., op. cit.* p 229

[428] Gabriel DEBIEN, *Les esclaves aux Antilles Françaises, (XVIIe-XVIIIe siècles),* Société d'histoire de la Guadeloupe, Société d'histoire de la Martinique, 1974.in Fritz GRACCHUS, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité., op. cit.* p 226

[429] Esclaves affranchis en droit ou de fait.

[430] Violoniste, compositeur et maitre escrimeur très connu qui vécut au 18e siècle

début de sa vie avec sa mère, par son père et sa femme qui lui donna une bonne éducation. Quelques-uns de ses enfants furent donc sauvés de l'esclavage, mais ils ne sont pas assez nombreux pour masquer ceux qui périrent dans la plantation de leur père ou d'un autre colon à qui ils furent vendus. Nous signalerons aussi le regard de la métropole qui pesait peut-être sur les maitres. Etaient-ils toujours des blancs [431] ? : « Les Européens les ont soupçonnés de ne pas être vraiment des Blancs. »

Ainsi nous avons vu que l'esclavage a inscrit une hiérarchie entre l'homme et la femme noire, une hiérarchie aussi avec les mulâtres. La question est donc celle du désir de la mère et existe t-il un écart, une distance entre la mère et son enfant ?

Le désir de la mère

La mère matrifocale espère trouver le phallus auprès d'un homme. Elle semble espérer, mais toujours le chercher. Les mères ont souvent des enfants de pères différents. Mais ensuite elle peut miser sur l'enfant pour être ce phallus. S'il est clair, avec des cheveux lisses, c'est une meilleure chance, c'est la possibilité d'une vie meilleure à l'époque de l'esclavage. Mais la couleur claire est malheureusement, toujours à l'époque actuelle, recherchée. On essaie de modeler le nez des petits ; si le cheveu est non crépu c'est mieux : « l'enfant est bien sorti ». Nous avons vu que si la mère fait de l'enfant son phallus imaginaire, elle nie l'enfant en tant que sujet. Elle ne maintient pas une distance suffisante. Or, il est important que la mère ne soit pas toujours là pour l'enfant. Cela explique la crainte de la structure matrifocale, la crainte de l'incestuel, que le désir de la mère soit l'enfant, un enfant clair « lactifié » qu'elle superpose à l'enfant réel. Mais insistons, rappelons ce qu'est la fonction.

Dans la famille, la fonction de séparation d'avec la mère est habituellement incarnée par le père d'où son nom de fonction paternelle. Mais comme l'a

---

[431] Guillaume SURÉNA, « Traumatisme béké, traumatisme nègre », *Le Coq-héron*, vol. / 181, 2005, p. 28-39.

souligné Jacques Lacan : « Le père n'y apparaît que voilé en tant que non apparu mais existant dans la réalité mondaine, du fait que dans le monde règne la Loi du symbolique[432].» Il apporte des précisions quand il reprend le cas du petit Hans. Certes, son père est aimant, attentionné, et pourtant il rappelle : « Il est néanmoins totalement inopérant, pour autant que ce qu'il dit, c'est exactement comme s'il flûtait, j'entends auprès de la mère. Cela est tout à fait clair, et quelles que soient les relations entre les deux personnages parentaux[433] .» Une autre citation confirme que la fonction paternelle n'est pas forcément exercée par le père : « Qu'est-ce que le père ? Nous ne disons pas dans la famille – car dans la famille, il est tout ce qu'il veut, il est une ombre, il est un banquier, il est tout ce qu'il doit être, il l'est ou il ne l'est pas, cela a toute son importance à l'occasion, mais cela peut aussi bien n'en avoir aucune »[434]. Il est donc nécessaire que s'exerce une fonction paternelle pour que les enfants ne soient pas fous. Cette fonction peut avoir différents supports. Nous avons donc avec la notion de matrifocalité une actualité brulante. Si la fonction paternelle peut être exercée par d'autres supports que le père, elle permet d'éviter des jugements de valeurs sur les familles monoparentales, homosexuelles, recomposées.

La matrifocalité : une déviance ?

Pour quelles raisons la matrifocalité est-elle apparue comme déviante ? Nous avons vu qu'il y a confusion sur le terme de fonction paternelle. Le fait que ce soit la mère qui soit le fondement de cette famille, que la mère apparaisse au grand jour, fait craindre un matriarcat, c'est-à-dire l'absence de fonction paternelle. Cette absence engendrerait une situation fusionnelle entre les membres de la famille où la mère dévore ses enfants, les empêchent d'exister, les rends fous au pire, et au mieux engendre une extrême violence pour se défaire de son emprise ou rend difficile la rencontre avec le sexe opposé. Nous reprenons ici les termes de Boris

---

[432] Jacques LACAN, *Séminairelivre V, les formations de l'inconscient, op. cit.* p 44

[433] *Ibid*. p 193

[434] *Ibid*. p 174

Cyrulnik dans *Les Nourritures affectives :* « Parce qu'un amour trop proche, en empêchant la ritualisation du rituel affectif, ne donne pas forme à la violence. La pléthore, cet amour sans forme associe la violence affective à la haine libératrice. Car il faut de la distance pour mettre en place le rituel qui structure l'affectivité et transforme la violence en agressivité.[435] » Il cite en exemple les travaux de Jacques André sur le meurtre en famille[436] ainsi que « l'Amok » dans l'Asie du Sud Est. Jacques André nous dit bien que les crimes qu'il a étudiés visaient à rétablir la structure, ils réparaient en quelque sorte, et les jurés bien souvent se montraient indulgents quant à la peine. Ces crimes étaient donc ressentis comme un aboutissement logique par les concitoyens. Il n'y a d'ailleurs aucune récidive.

Voyons donc ce que serait un matriarcat. A cette fin, suivons Charles Melman dans sa description dans *L'homme sans gravité* :

> Le matriarcat règle en effet la question de la cause, de la causalité. Et d'abord en ce qui concerne la question de la fécondation, en disant que ce processus relève d'un mécanisme évident et on ne peut plus positif : la mère est la cause de l'enfant. S'établit dès lors un régime où la mère, en tant que présente dans le champ de la réalité c'est-à-dire en tant que ne se fondant d'aucun mystère mais de son propre pouvoir, de sa propre autorité-, se trouve investie de ce qui est pour tous les êtres humains, la puissance suprême, en devenant la référence phallique. La mère devient ainsi l'incarnation de phallus, et l'enfant doit sa genèse à l'intervention autonome de cette puissance ainsi incarnée et présente au même titre que lui dans la réalité. Ce qui ne veut pas dire que le père, l'un des deux géniteurs, n'ait servi à rien. Mais sa fonction apparait accessoire, nullement nécessaire. Mère et enfant suffisent donc à assurer la continuité d'une chaine des générations qui a ainsi l'avantage d'être sans mystère.
>
> Nous avons, grâce à ce régime, le bonheur de participer à un monde qu'il faut bien dire positif, un monde simple où le mot renvoie directement à la chose. […] L'invocation du père comme métaphore, caractéristique du patriarcat, vient effectivement introduire une rupture dans cette simplicité apparemment heureuse, ou tout est naturel.[437]

---

[435] Boris CYRULNIK, *Les nourritures affectives*, *op. cit.* 137

[436] Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure*, *op. cit.* p 366

[437] Charles MELMAN, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, *op. cit.* p 96

Dans son livre *La nouvelle économie psychique*, Charles Melman utilise le terme de matriarcat en utilisant comme exemple la famille antillaise. Il n'utilise jamais le terme de matrifocal. Bien sûr, les exemples familiaux qu'il a entendu de ses collègues antillais sont des cas cliniques, donc des familles où il existe une faille, une pathologie.

Dans la forme pathologique comme dans une famille de type patriarcale, la mère apparait comme la cause de la naissance. Elle est donc à la fois mère et père car le père biologique n'est qu'un accessoire. Elle est donc Tout, elle est la source. C'est une mère phallique avec son enfant, son objet. Cet enfant va donc se faire objet du désir de sa mère. « Il va vivre en se supportant de son fantasme à elle.[438] » ainsi le fils peut devenir un don juan pour montrer que c'est grâce à elle « qu'il est devenu un homme[439] ». Pour Melman, la mère permet à la fille d'assurer la transmission en étant mère à son tour. Elle serait donc sa continuation. La mère est pour la fille « dans une position en miroir où la mère devient un idéal à jamais inaccessible. Elle reste dans un sentiment d'infériorité, sauf à le résoudre dans la maternité.[440] » Melman souligne l'importance d'une homosexualité latente dans un matriarcat : homosexualité latente de la fille qui donne un enfant à sa mère, homosexualité refoulée masculine qui découle de la dévalorisation de la femme par rapport à la mère et de la valorisation de l' « objet pénis » que sa mère lui a donné. C'est une façon selon lui de faire valoir le don maternel. Etant donné l'homophobie importante aux Antilles, nous proposerons qu'il peut y avoir un refoulement de l'homosexualité masculine par la crainte de cette mère castratrice et la dévalorisation de la femme ce qui serait un autre versant du Don Juanisme.

Dany Ducosson[441] conclut fortement : « L'enfant n'est qu'une chair et on sait que toute chair est potentiellement bonne à manger. L'homme n'a servi qu'à

---

[438] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui*, *op. cit.* p 217

[439] *Ibid.* p 227

[440] *Ibid.* p 227

[441] Psychiatre exerçant en Guadeloupe

mettre dans le ventre de la femme *une viande* qu'elle peut dévorer. La valorisation de la mère héroïque et toute puissante va de pair avec le mépris de la femme, la peur du sexuel dont on ne peut rien dire d'autre que la violence de l'acte aussi rapide que l'abandon qui va s'ensuivre fréquemment. Cette position focale de la mère se paye d'un silence sur le féminin, silence d'une zone d'où ne peut venir que le malheur, la déception, la souffrance. [442]». Stéphanie Mulot reprend les termes créoles désignant le rapport sexuel : « " koké ", " piné", " pilé ", " gréné ", " fouré ", "raché ", " krasé", " zayé ", " koupé", "déchiré ", " manjé ", " fann' li ", "bat li ", " bay on kou baton ", (coquer, piner, piler, grainer, fourrer, arracher, écraser, couper, déchirer, la fendre, la battre, donner un coup de bâton)[…] La femme apparaît alors dans de telles images comme une adversaire à soumettre et à battre plus qu'une partenaire à honorer ou un corps à aimer.[443]»

Clairement, la mère existe, la femme non. L'homme non. Face à la mère, il n'y a que des enfants.

Mais reprenons l'extrait de *L'homme sans gravité*. La mère est l'incarnation du phallus dans le matriarcat. Melman ne dit pas qu'elle a le phallus, mais qu'elle est le phallus. Donc la mère ne désire rien si elle est le phallus, elle est désirée par les hommes et par l'enfant mais elle, elle n'a pas de désir. Ou plutôt la seule possibilité d'être, est d'être mère. C'est son unique solution. La femme a plusieurs compagnons successifs dont elle a des enfants. Que veut-elle ? L'homme ou l'enfant ? Ou de dépit de ne pouvoir être une femme pour un homme, elle se rabat sur être mère pour exister à ses yeux ? Pour Fritz Gracchus, c'est le blanc qu'elle cherche. Si elle le cherche toujours, suggère Christiane Vermignon[444], c'est que l'économie des Antilles est toujours de type colonial et que les blancs, qu'ils soient ou non descendants d'esclavagistes, tiennent l'économie des Antilles

---

[442] Dany DUCOSSON, « La malédiction et la haine entre mères et filles », art. cit.

[443] Stéphanie MULOT, « Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal », *Autrepart*, vol. 49 / 1, 2009, p. 117.

[444] Psychologue- psychanalyste ayant exercé à la Martinique et travaillant actuellement en Guadeloupe.

Françaises. En effet, les familles descendantes d'esclavagistes ont conservé tout leur pouvoir en Martinique et, en Guadeloupe, une oligarchie s'est reconstituée[445]. Pour elle, ce que désire la mère ne peut changer, la structure matrifocale non plus, tant que l'économie de type colonial subsistera ; car cette structure est une adaptation issue de l'univers esclavagiste et, ainsi que le dit Gracchus, de la hiérarchisation femme-homme, dans leur identité parentale peut-être conviendrait-il de rajouter. Jacques André précise que l'objet du désir de la mère, reste sourd à l'appel. Il y a un vide (un blanc). « Le maître figure d'épouvante et/ou de séduction ne saurait être le tiers médiateur entre la mère et l'enfant »[446]. Le père de la horde n'étant pas mort, le maître « n'est pas le lieu d'énonciation de la loi symbolique. André suggère que la figure du père mort pourrait être le « marron ». Celui qui s'échappe du bateau négrier sans avoir connu l'esclavage.[447] L'important donc est que la mère désire ailleurs et que la fonction tiers soit introduite, ce qui est le cas. Et, comme le dit Jacques André, ce n'est pas la mère qui est focale mais son désir. Que le père soit là ou non, n'est pas dans un premier temps important. Or nous avons bien vu que dans la famille, c'est ainsi que s'énonce la coupure : elle est dite d'abord par la mère puis relayée par le père ou un tiers que la famille soit patriarcale ou prenne la forme « dérivée » matrifocale. Donc qu'est–ce-qui est différent ? On peut donc reprendre et noter que la famille matrifocale n'est qu'apparemment très proche du matriarcat. Mais que le nom du père n'est pas forclos. Cependant, la fonction paternelle n'étant pas uniquement symbolique, il se peut qu'elle n'opère pas entièrement comme elle le fait dans toute société.

---

[445] Christine RIGOLLET, « Guadeloupe, le temps des désillusions », *Le Point*, vol. / 2046, décembre 2011.

[446] Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure, op. cit.* p 254

[447] *Ibid.*

La métaphore paternelle

Nous avons vu que le désir de la mère existe, qu'il n'est pas l'enfant, la mère cherche un homme, un compagnon, la fonction paternelle advient donc. Jacques André relève que l'apparence « peut-être conjugale - c'est aujourd'hui souvent le cas - et la vie psychique des personnages familiaux relève cependant de l'ancien dispositif. » Mais du père, de la distanciation avec la mère, il faut qu'il y en ait pour qu'existe pleinement un sujet. André pose l'hypothèse « d'une position de double - mère - le lien mère-fille, d'où l'inceste focal. [448]» Rappelons que, pour Gracchus ou pour Melman, le père de la réalité, l'amant de la mère n'a pas de place, elle est déjà occupée, c'est le maître. L'homme noir ne peut occuper cette place ; elle est intenable pour lui ; elle représente le père de la horde, celui qui a toutes les femmes. Le désir de la femme imaginairement lui fait horreur. La femme aux Antilles est consommée par l'homme, son image est dévalorisée. Seule la mère existe. Le fils reste éternellement fils dans cette configuration. La fille ne désire pas un tel père mais le craint ; la fille reste fille à l'ombre de sa mère pour ne pas être vu du père, objet de terreur et de haine. La solution pour qu'advienne un père sécurisant, objet d'amour peut être trouvé dans le recours au prêtre, bienveillant, représentant d'une loi juste, et qui demeure chaste. Quand le père est introduit par la mère, qu'il n'est pas objet de haine, les enfants peuvent s'éloigner de la mère. L'extérieur, le dehors, doit être suffisamment engageant, sécurisant, pour que les enfants s'y aventurent et s'individualisent, évitant ainsi une pathologie. Une autre figure de cette sécurisation qui permet l'éloignement de la mère est l'entourage, la famille, les voisins. La mère accorde une place à l'extérieur, elle n'enferme pas l'enfant. Or la famille matrifocale, si elle se caractérise par une structure étoilée, est une structure ouverte, peut être bien plus ouverte que la famille nucléaire repliée sur elle-même, espace clôturé. Selon Dany Ducosson, les enfants a qui est, ne serait-ce que montré le père « même s'ils présentent des troubles légers de comportements, ne sont jamais des enfants

---

[448] Marie-Gina LECONTE, *L'enfant contenant de négatif, des avatars de la transmission en thérapie familiale psychanalytique*, ANRT, 2011. p 72

psychotiques.[449] » Par ailleurs, Christiane Vermignon nous expliquait que même si le père n'est pas là, il est introduit par la mère, il est nommé. Ainsi par exemple tous les enfants auront une partie du prénom : Charline, Charles, si le papa s'appelle Charlot, ou bien c'est le second prénom qui sera celui du père, voire son nom de famille. Si lors d'une consultation un enfant à un prénom qui sonne différemment, il n'a pas le même père. « Le nom du père n'est pas forclos ». Il est inscrit dans la lignée. La mère doit être autre chose qu'une mère pour que son enfant existe. Les anthropologues, médecins, ont parlés de famille déviante par rapport au modèle de la famille patriarcale, et ils n'ont pas saisi cette dimension. Mais le danger existe quand la mère – ou le père - ne reconnait pas son fils comme un sujet et n'accepte pas son autonomie, quand la mère ne se reconnait pas comme mère[450] mais aussi quand elle ne se reconnait que comme mère car, dans ce cas, l'enfant est son objet, il devient son phallus[451].

Il semblerait, si on se réfère aux réflexions de Charles Melman notamment, que la difficulté serait le narcissisme du sujet et l'identification. L'enfant peut-il s'identifier si son Moi-idéal défaille ? Le père peut-il accepter cette place de père si lui-même a franchit difficilement l'Oedipe ? Car si le père est nommé, il n'assume pas sa place de père, il reste fils. Comment son fils pourrait-il s'identifier à lui car il n'est pas à sa place. Et ce fils ou cette fille est-il suffisamment « clair », répond–il à l'enfant imaginaire de sa mère. Certes, il existe toujours une distance entre l'enfant imaginaire et l'enfant réel. Mais, pour Gracchus, le narcissisme primaire est fragilisé : « Retrait de l'amour de soi pour nourrir l'autre de la mère, un enfant imaginaire qui a besoin de l'abdication de l'enfant réel et qui s'enrichit de la libido d'un Moi devenu passif et masochiste

---

[449] Stéphanie MULOT, *« Je suis la mère, je suis le père ! »: l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe*, EHESS, 2000, 407 p. p 124

[450] Pierre LEGENDRE, *L'inestimable objet de la transmission : étude sur le principe généalogique en Occident, op. cit.*

[451] Jacques LACAN, *Séminaire livre IV, la relation d'objet, op. cit.*

[..]. La mère afro-américaine n'a pas fait ce deuil pour que vive le petit nègre »[452] Reprenons la recherche lacanienne : « Même en effet représentée par une seule personne, la fonction paternelle concentre en elle, des relations imaginaires et réelles, toujours plus ou moins inadéquates à la relation symbolique qui la constitue essentiellement.[453] ». Dans un autre texte, Lacan précise que le père réel doit imposer la castration : « Il y a le père symbolique. Il y a le père réel […]. Pour que le complexe de castration soit pour le sujet véritablement vécu, il faut que le père joue vraiment le jeu. Il faut qu'il assume sa fonction de père castrateur […]. C'est dans la mesure où le père tel qu'il existe, remplit sa fonction imaginaire dans ce qu'elle a, elle, d'empiriquement intolérable, et même de révoltant quand il fait sentir son incidence comme castratrice, et uniquement sous cet angle-que le complexe de castration est vécu.[454] » La castration de la mère est dévorante, celle du père est promesse d'avenir. Si celle-ci ne peut donc advenir, l'enfant peut y suppléer comme le fait le petit Hans. Il est d'ailleurs important de rappeler ici ce que va faire le petit Hans, car ce qu'en dit Lacan n'est pas sans nous interpeller quant à l'enfant dans le système matrifocal. Le petit Hans, dans son dernier fantasme, dit qu'il est le père et que son père est son grand père. Ce qui serait une façon dite élégante de réaliser son fantasme d'inceste avec la mère sans tuer le père[455]. « Tout finit bien. Le petit Oedipe a trouvé une solution plus heureuse que celle prescrite par le destin. » Pour Lacan, nous avons un dédoublement de la mère qu'il note ainsi p (M) (M'). « Le tiers qu'il n'a pas trouvé chez son père il le trouve chez sa grande mère.[456] » Il ajoute que « Hans s'est substitué à la mère et il a des enfants comme elle en a. ». Il poursuit : « Il aura assurément toutes les apparences d'un hétérosexuel normal ». Et cette dernière phrase entre en

---

[452] Fritz GRACCHUS, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité., op. cit.* p 248

[453] Jacques LACAN, *Ecrits., op. cit.* p 278

[454] Jacques LACAN, *Séminaire livre IV, la relation d'objet, op. cit.* p 364-365

[455] Sigmund FREUD, *Cinq psychanalyses, op. cit.* p 162

[456] Jacques LACAN, *Séminaire livre IV, la relation d'objet, op. cit.* P 384

résonnance avec le thème de la matrifocalité : « Malgré la présence et même l'assistance de l'action paternelle, le petit Hans s'inscrit dans une espèce de lignée matriarcale, ou pour être plus simple et plus strict aussi, de multiplication maternelle, comme s'il était nécessaire qu'il y eut un troisième personnage, et que faute que c'ait été le père, c'est la fameuse grand-mère.[457] » La solution passe donc par un autre tiers.

C'est ainsi que nous pouvons faire un rapprochement avec l'hypothèse de Jacques André. Il propose la possibilité que la solution trouvée pour faire émerger le sujet soit celle du pôle maternel. Pour suppléer au peu de possibilité laissée aux pères pour advenir dans cette fonction, la mère doit se cliver pour permettre à une voix extérieure d'introduire la castration. Pour lui, ce n'est pas un homme qui apporte la castration, c'est une autre femme. André introduit le pôle maternel composé de la mère et de la fille. A la différence du petit Hans, ce n'est pas de l'enfant que vient la solution. Cette solution préexiste à sa naissance. Dans ce contexte, l'enfant est « guidé ». Jacques André reprend les relations de la mère avec le fils. Entre les deux il parle « d'œdipe suspendu ». Le maternage du fils lui semble un évitement du sexuel et permet d'éviter l'inceste :

> Ce n'est pas la chaleur du giron et la douceur des premiers temps. Il importe de saisir ce qu'il y a d'élaboré, de devenu, dans cette relation immobile, figée. Le rien est un résultat. L'activité tardive du maternage n'est pas un reste mais une défense ; en conservant au lien sa forme puérile elle masque, en même temps qu'elle permet à la proximité incestueuse de se maintenir, fut suspendu au silence. Le rien c'est le rien du sexuel.[458] ».

La distance est maintenue par les conquêtes féminines et la femme qui suscite l'hostilité de la mère. La fille est élevée sous le règne de l'interdit, de la stricte éducation. A la fille, la mère dit non. Elle maintient la distance. Dans un même lieu ou maisonnée, l'on trouve la grand-mère, les filles et leurs enfants. En effet, il est très courant de donner, faire élever, ses enfants par sa mère, de venir habiter près de sa mère. Précisons que Jacques André remarque que, quand les

---

[457] *Ibid*. p 386

[458] Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure, op. cit.* p 170

enfants du fils sont élevés dans la maison de leur grand-mère paternelle, le fils ne peut y demeurer. Le principe de la matrifocalité est qu'entre l'enfant et sa génitrice s'intercale une ou plusieurs figures féminines. La mère reste ainsi à l'écart de l'enfant. « *Le dédoublement fondateur de la matrifocalité, par où il y a un pôle maternel et non une mère, est exemplairement ce mouvement de différenciation sans séparation qui divise et lie mère et filles.*[459] » L'organisation matrifocale est une adaptation à l'esclavage. La transmission s'est faite par les femmes, mais la structuration du sujet se fait selon les mêmes mécanismes. Il peut arriver que, dans des contextes individuels, des situations pathologiques naissent. Le *nom du père* est introduit, mais la métaphore paternelle achoppe quand elle se confronte à l'imaginaire et à la réalité. Pour reprendre les mots de Pierre Legendre la permutation symbolique est difficile : les fils ne peuvent accéder au statut de père et les filles différent cette permutation face à leur mère. En effet à qui peut s'identifier le fils ? Les géniteurs vont de femme en femme, vérifier leur virilité, posséder toutes les femmes. Ils sont dans la castration imaginaire. Aucun géniteur n'est venu leur barrer l'accès à la jouissance et ils sont aux prises avec le Surmoi archaïque. Le père qui ne répond pas « ne se donnera jamais comme rival ni comme Idéal du Moi[460] ». La fille quant à elle, va reproduire le même schéma que la mère, trouvant dans la maternité un phallus de substitution. On peut donc penser que si le modèle occidental de l'isolement de la cellule familiale progresse aux Antilles, le pôle maternel, l'architecture ouverte de la famille, ne pourra exercer son organisation structurante. C'est ce que souligne Stéphanie Mulot dans sa thèse « *Je suis le père, je suis la mère* ! » : *l'énigme matrifocale*[461] :

> C'est d'ailleurs cet aréopage manquant qui peut entraîner une expression pathologique de la matrifocalité lorsqu'elle est reproduite dans un contexte social autre

---

[459] *Ibid*. p 375

[460] Fritz GRACCHUS, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité., op. cit.* p 269

[461] Stéphanie MULOT, *« Je suis la mère, je suis le père ! »: l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe, op. cit.* p 236

(en Métropole par exemple), où le lien familial élargi ne peut être perpétué. Aure Jeangoudoux a ainsi montré que même dans les familles monoparentales antillaises, où la matrifocalité est à son comble, subsiste une articulation symbolique bipolaire qui permet à l'enfant de ne pas développer de psychose car l'exclusivité maternelle est diluée par la présence d'autres intervenants qui font office de tiers œdipien. Cette organisation diffère en cela fondamentalement de la monoparentalité de type métropolitaine qui marque le plus souvent une rupture de liens familiaux :"Une famille monoparentale se constitue pour accéder à la vie sociale non pour se refermer sur elle-même. La famille, ici, a tendance à absorber l'individu et notamment la fille-mère et son enfant. Ailleurs, la famille a tendance à isoler la fille-mère et son enfant, ou bien celle-ci s'isole du reste de la famille[462]."

La loi maternelle est dominante, mais la psychose est évitée, par contre la résolution de l'œdipe semble problématique, ce qui n'est peut-être pas rare dans toute société. Le champ familial est un champ maternel. Car rappelons que même s'il existe des oncles qui continuent d'habiter avec leur mère, ils demeurent en tant que fils. L'instance représentant la loi apparait donc souvent sous les traits du voisinage, des tantes et grands-mères et du prêtre. Nous pouvons ici noter que si la figure du père réel est toujours incertaine dans la famille, le père symbolique est donc bien introduit.

Si la mère ne peut apparaitre que phallique, non manquante, aucune limite n'est reconnue par l'enfant ; la voix de la perversion va s'ouvrir. Si le père réel défaille et ne peut s'opposer, l'Oedipe ne se résout pas entièrement. C'est la névrose[463]. La question se pose dans les mêmes termes que dans une famille de la métropole. Mais si la figure interdictrice, figure symbolique, incarnation de loi ne se met pas solidement en place, le Surmoi issu de l'instance maternelle va attaquer le Moi de l'enfant, de l'individu et ceci n'est pas s'en induire des mécanismes de défenses paranoïaques…d'où la part importante de l'imaginaire.

Nous allons maintenant voir quelques répercussions au niveau de la société antillaise

---

[462] Aure JEANGOUDOU, « Psychologie de la famille monoparentale : bipolarité symbolique », *C.A.R.E*, vol. / 13, 1988, p. 32-49.

[463] Ce petit rappel nous a semblé nécessaire. Nous nous sommes appuyer sur les cours de Christian DEMOULIN, « Les concepts freudiens et leur reprise par Lacan », 1992.

La société antillaise

Nous retrouvons les mêmes caractéristiques au niveau de la société antillaise qui est le groupe élargi où se côtoient sans se mélanger les afro-antillais, les békés, les métropolitains et d'autres créoles issus de l'immigration économique, comme les indiens, les asiatiques. Au niveau socio-économique, la situation de dépendance redouble la dépendance au maternel du sujet. Nous avons déjà rapidement évoqué la position toujours dominante d'une classe de békés, mais remarquons que l'exploitation, dans une société capitaliste, de la force de travail afin d'en obtenir le maximum de profit est un but, ce qui est très sensible dans une société ayant subi l'esclavage. L'économie est, on peut le dire, de type colonial car soumise à la métropole. Le droit du travail a longtemps été peu respecté et le travail au noir rime avec l'absence de droits salariaux, de retraite. Un autre exemple est l'agriculture. Elle est majoritairement d'exportation (canne à sucre et banane) et par l'occupation des terres, ne permet pas l'autonomie alimentaire des îles. Notons également qu'une culture comme la banane est subventionnée pour pouvoir être compétitive, ce n'est pas un fruit à forte valeur comme le litchi. Donc le lien de dépendance est très fort avec la métropole. Voici un extrait de l'article de l'*Encyclopaedia Universalis* sur la France d'outre-mer :

> Ce sont les seuls territoires tropicaux dans le monde qui, bien qu'en retrait par rapport à la métropole en termes de P.I.B. par habitant, ont un niveau de vie aussi élevé ne reposant ni sur le tourisme ni sur les services financiers, les services non marchands (administration publique, éducation, santé et action sociale) étant hypertrophiés. Les investissements massifs en matière d'équipements publics permettent aux populations ultramarines de bénéficier de conditions de vie proches de celles de la métropole.
>
> L'assujettissement économique de la France d'outre-mer ainsi que la volonté d'une majorité d'Ultramarins de maintenir les avantages matériels de cette dépendance rendent équivoque son évolution institutionnelle, marquée par un approfondissement de la décentralisation et une progression de l'autonomie. Dans un tel contexte, les partis indépendantistes sont très minoritaires.

La métropole redouble la loi maternelle par l'assistanat. Elle répond au besoin, et rate la demande véritable comme une mère peu attentive. Le mot en lui-même n'est pas anodin : « Métropole » ne vient–t-il pas du grec qui signifie cité-

mère[464] ? Jacques André décrit ainsi la demande d'amour toute d'ambivalence entre la Guadeloupe et la métropole : « L'abondance de l'aide, l'invite étouffante à consommer, l'absolue de la prise en charge et de l'assistance, le vampirisme de l'émigration, autant d'atteinte au sentiment même d'exister, autant de menace mis au compte d'une mère orale : dévoratrice et insatiable.[465] » Il poursuit : « Tout se passe comme si la haine d'aujourd'hui venait lier l'angoisse née du désir d'hier : le désir d'être assimilé, de se fondre dans l'Un. Le désir fait retour sous la forme de l'objet haï et la relation persécuté/persécuteur tient de plus en plus de lien social. Le pouvoir est personnifié ou accusé de largage ou de mainmise.[466] » Dany Ducosson reprend cette recherche identitaire qui hésite entre l'assimilation et la différenciation. A l'assimilation concrétisée par la départementalisation, le rejet de la langue créole, répond la recherche de la spécificité, la revendication d'une culture spécifique et

> Un courant de revendication identitaire va glorifier l'Afrique comme la bonne mère et la France comme mauvaise mère (métropole), du giron réconfortant au ventre mortifère, il y a toujours en fait un trop de mère dans cette histoire. Depuis, dans la départementalisation, la liaison organique des Antilles avec la France fait que se conjuguent depuis sous diverses formes le désir d'être assimilé (dans la revendication de la pleine humanité des noirs), la crainte d'être détruit, un écart grand entre le dire et le faire par la difficulté du faire qui fait que cela se résume bien souvent à ce que rien ne bouge (voir le débat actuel sur le changement de statut et le consensus entre une droite traditionnellement assimilationniste et des anciens indépendantistes). Pour conjurer l'échec, il faut convoquer les figures de la mort : dans bien des conflits sociaux, quelqu'un peut mourir (le héros du peuple qui brandit facilement l'arme de la grève de la faim) ou quelqu'un doit partir (le chef blanc ou l'étranger)[467].

Nous allons prendre, pour illustrer « cette relation persécuté/persécuteur », la grève générale en Guadeloupe en 2009. Le mouvement a été mené par un collectif qui a pris le nom de LKP qui regroupait aussi bien des syndicats, des partis politiques que des associations. L'assise était large. Ce mouvement avait comme

---

[464] Jacques André fait plusieurs lectures maître-au-pôle, (mère-trop-pôle, mère-trop-pâle in Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure, op. cit.* p 255)

[465] *Ibid*. p 257

[466] *Ibid*. p 257

[467] Dany DUCOSSON, « La malédiction et la haine entre mères et filles », art. cit. p 64

porte-parole, Elie Domota, secrétaire général du syndicat indépendantiste UGTG. LKP signifie Lyannaj Kont Profitasyon soit « collectif contre l'exploitation outrancière ». Le slogan était « La Gwadloup sé tan nou, la Gwadloup sé pa ta yo : yo péké fè sa yo vlé adan péyi an-nou » (« La Guadeloupe c'est à nous, la Guadeloupe, ce n'est pas à eux : Ils ne feront pas ce qu'ils veulent dans notre pays à nous »).

Les revendications portaient sur une demande de développement économique endogène et des mesures visant à améliorer le niveau de vie[468] (chômage, illettrisme, problèmes de santé spécifiques, pauvreté). L'égalité sociale n'est en effet pas réelle avec la métropole. Malgré la présence dans l'encadrement des militants de l'UGTG[469], le thème de l'indépendance ne fut pas abordé officiellement, car peu populaire dans la population.

Les revendications étaient donc une demande de reconnaissance de la spécificité des îles, une demande de rattrapage économique et social et donc une demande d'aide pour acquérir plus d'autonomie. La tension était palpable, la peur de l'éclatement de la violence meurtrière était présente, du lynchage des békés, de la bavure policière, des vengeances de voisinage. Errol Nuissier, psychologue, signe un article dans le France Antilles du 10-11 octobre 2011. Il l'intitule *il est devenu légitime d'agresser l'autre* :

> A la violence répétée des uns, pour sortir de leur précarité, pour obtenir de meilleurs conditions de travail, a entrainé un sentiment d'insécurité et de peur chez les autres, porté à son paradoxisme lors de la grande grève […]. La mutation de la revendication en exigence, de l'opposition en menace, associée au désir de vengeance, a entrainé un désir de destruction des salariés par des licenciements, des refus d'embauche et un désir d'augmenter la fragilité de leur situation.

Nous avons assisté à une difficulté de dialogue, à l'impossibilité de rester assis à la même table, des refus d'entrer dans la salle, des abandons de séance. Un soir un homme, jacques Bino, syndicaliste, revenant d'un meeting fut abattu d'une balle dans sa voiture, près d'un barrage. Les gendarmes ne purent accéder aux lieux rapidement. Son assassin n'est toujours pas découvert. Les accords qui

---

[468] LKP. Fr et TERRA NOVA, « Les outre-mers dans la République », 2011.

[469] Syndicat indépendantiste

furent signés par la suite portent son nom. Nuissier conclut son article par « chaque fois que nous restons dans le clivage, nous serons systématiquement dans l'opposition ; dans le développement des angoisses, des peurs, mais aussi de l'instinct archaïque de destruction. Cet instinct qui fait croire qu'une partie de soi est bonne et une partie de soi est mauvaise ». Nous dirions plutôt que la pulsion à pris le dessus car comme le souligne Nuissier la meute est dans le fantasme. Est-ce de tuer le père que sous-tend cette révolte ? Non, à la lumière du développement précédent nous dirions plutôt, tuer la mère archaïque, celle qui se cache derrière le père de la horde. « *Ne fallait-il pas l'imago maternelle habitât depuis toujours la personne tonitruante du maître ?* [470]»

Après avoir montré les répercussions au niveau de la société antillais de l'importance de la loi maternelle, nous allons maintenant présenter quelques exemples concrets au niveau familial.

Situations individuelles

Le premier exemple présente les relations entre la grand-mère, la mère et la fille.

Le groupe familial vit dans la maison familiale paternelle. Il se compose d'une grand-mère paternelle sénile qui décède rapidement. Le père et la mère (Louise) vivent ensemble avec de nombreux enfants (huit). La grand-mère maternelle (Irène) vit également avec eux. Le père travaille pendant la semaine et assure une seconde activité pour nourrir sa famille. Il est absent la plupart du temps sauf le dimanche où il aime se promener en solitaire. Il remet son salaire à Irène qui s'occupe du foyer, de l'éducation des enfants et de son organisation. Louise est malade, phobique, connait des troubles alimentaires de type anorexiques (survenus après le décès d'un enfant en bas âge).

Vit donc au foyer, Louise, une maman assaillit de symptômes. Une hypothèse serait qu'elle se punit de la haine qu'elle éprouve envers sa mère de lui

---

[470] Jacques ANDRÉ, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure, op. cit.* p 255

refuser sa place de mère et la maintenir sous son autorité, la réduisant à un rôle de génitrice – enfant. Louise accroche au mur les photos des décédés. Ce souvenir me sera raconté pour souligner la sensation oppressante de notre interlocutrice-enfant (Alice) : « Tous ces regards de personnes décédés, il n'y avait que ça accroché aux murs ». Dirige ce foyer, une grand-mère - père porteur de pénis pour l'enfant (qui essaie de regarder sous ses jupes d'autant qu'aucune serviette hygiénique ne sèche sur le fil[471]) symbole de l'autorité. Cette famille vit également avec au dessus le poids de la loi religieuse : Un diable et des feux de l'enfer guettent les actes-expression du Surmoi Féroce. Louise ne peut être un élément castrateur car elle n'a pas assumé un rôle de mère relayant la loi du père, mais une mère mise à l'écart, dépressive. Irène représentait l'expression d'une loi organisatrice, un vecteur de la morale. Sa toute puissance était cependant contrôlée par sa morale religieuse. Les petits-enfants justifiaient son pouvoir, son utilité : organiser la maisonnée à la place de sa fille défaillante. C'est sa fille qu'elle a phagocytée. Celle-ci va guérir spontanément au décès de la grand-mère, prendre sa place auprès de ses enfants. Mais cette mère restera très religieuse, se pliant à tout un rituel superstitieux, sera sous constante surveillance de l'œil de Dieu. Ces actes seront donc soupesés à l'aune de ce Surmoi (mise en place par sa mère ?) et la présence rassurante des rituels catholiques et des entretiens avec le prêtre renarcissant. La mère vit donc la crainte, dominée par un Surmoi puissant. Le rituel de la religion permettra de contenir l'angoisse qui ne se traduira plus par des somatisations importantes. Notre interlocutrice nous raconta son mécontentement et sa rébellion face à la liberté qui était accordé aux fils et non aux filles. Notre interlocutrice ne reproduira pas le même schéma, la même relation pathologique avec sa mère : Elle ne vivra pas sous la coupe de sa mère. Elle exercera un métier et ne rivalisera pas sur le terrain de la maternité, ses enfants ne seront pas élevés par sa mère. Elle aura toute sa vie une soif de savoir, ce qui est également du domaine de l'avoir, du domaine phallique. Elle ne fera pas de ses enfants, nés du même père, un phallus imaginaire. Son manque, c'est

[471] La personne qui raconte est un adulte

dans la culture qu'elle le cherchera, cherchant peut être dans ce lieu son père, lui-même homme de culture, dont la parole aura été rare et guettée.

De cet exposé, nous retiendrons la guérison spectaculaire de la mère au décès de sa mère. Nous retiendrons également la place d'autorité de la grand-mère qu'elle partageait à peine avec la loi religieuse. Même le père se soumettait à l'autorité de sa belle-mère et n'entra jamais en rivalité avec elle. Nous rapprocherons cet exemple de celui de Rita[472], petite patiente de Mélanie Klein. Nous reprenons la position de Louise et de Irène avec les mots de Mélanie Klein : « L'angoisse dépressive de Rita au sujet de la mort de sa mère se rattachait à ses craintes de persécution : elle avait peur qu'une mère vengeresse n'attaquât son corps »[473]. Ici, nous avons l'impression que Louise se punit de sa haine envers sa mère en détournant ses attaques vers elle-même. Rappelons- le : elle est toujours malade, phobique (détournement de son sentiment de haine, d'horreur de sa mère vers un extérieur plus neutre) et développe des troubles alimentaires. A ce propos, nous nous permettons d'insérer une remarque de Marie-Céline Devaux, psychanalyste en Guadeloupe, sur la rareté selon elle du trouble anorexique en Guadeloupe qu'elle n'a rencontré que chez des métropolitaines. Ici il s'agit de troubles suite à un deuil. Pour Mélanie Klein, dans *Contribution à l'étude de la psychogénèse des états maniaco-dépressifs*, le trouble de l'oralité peut être de type paranoïaque. La crainte d'un empoissonnement d'objets « sauvagement détruits[474] ». Bien des hypothèses pourraient être émises. Nous soulignerons simplement que ses enfants, qu'elle laissait à sa mère, représentent un don ou plutôt une soumission au désir de la grand-mère, c'est une tentative d'exister dans le domaine phallique, dans l'avoir, comme lui autorise la grand-mère. Reprenons le parallèle avec Rita : « Ces angoisses […] avaient, aussi pour effet de renforcer son désir de posséder un pénis : Rita pensait en effet que le seul moyen de réparer

---

[472] Mélanie KLEIN, « Le complexe d'Oedipe éclairé par les angoisses précoces », in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1978, p. 424.

[473] *Ibid*. p 408

[474] Melanie KLEIN, *Essais de psychanalyse : (1921-1945)*, Paris, Payot, 1989. P313

les dommages faits à la mère et de remplacer les bébés que dans ses fantasmes elle lui avait volés, c'était de posséder un pénis à elle, qui lui permettrait de satisfaire sa mère et de lui donner des enfants. » Ne peut-on dire qu'elle donne huit enfants à sa mère. Dans le cas de Rita, Mélanie Klein parle d'Oedipe inversé. Elle caractérise ainsi cette situation dans *le développement œdipien troublé par les angoisses de persécution et les angoisses dépressives*. Ici, La mère attendra à sa place de fille le décès de sa propre mère pour s'autoriser à devenir mère. Cela sera tardif car Alice, troisième enfant de la fratrie, aura dix-sept ans au décès d'Irène. Elle aussi connaitra à dix-sept ans un épisode de trouble alimentaire. Cette relation entre la mère et la grand-mère se retrouve dans les familles dites matrifocales. La fille reste fille et donne ses enfants à élever à sa mère ou vit avec sa mère sous sa tutelle. Jacques André fait remarquer un fait dans l'examen des cas criminels qu'il a étudié : la mère n'est jamais tuée …mais sa représentation – un membre de la parenté – la remplace. Le meurtre intervenant selon lui pour restaurer la structure qui reste en équilibre. Dans le cas décrit, la place de la religion va guider la mère. Cette instance morale est certes sévère, interdictrice, superstitieuse. Elle remplacera la grand-mère dans l'expression du Surmoi, mais sera tempérée par le soutien d'une image paternelle bienveillante, celle du prêtre qui représente une demande d'amour sans sexe, non culpabilisante pour cette femme qui n'a pu échapper à l'amour de sa mère pour aller vers son désir : celui de l'homme sans culpabilité comme le décrit P.L Assoun [475]: « L'objet primordial du vouloir femme, c'est bien la Mère. Mais, pour désirer et accéder à l'homme, il lui a fallu faire son deuil de se vouloir. L'interrogation de Freud serait donc : pourquoi reste-t-elle ainsi, à vouloir, au-delà de son désir ? » (L'auteur nous parle ici de l'hystérique.) La mère donc se bat et triomphe de la femme dans cette configuration, du désir de la femme. Les enfants mâles sont mal assurés car objet de la mère. Et les filles, face à une mère qui apparait phallique, ou succombent à cet amour, ou doivent batailler dur pour accéder à leur désir. Mélanie Klein, dans son exemple, souligne que la haine de la mère va se déplacer chez Rita vers son père afin de préserver son premier objet d'amour. D'autant que dans cette position

[475] Paul-Laurent ASSOUN, *Freud et la femme*, *op. cit.* p 173

d'Oedipe inversé, elle rentre en rivalité avec son père. Enfin, elle précise que si l'image de la mère intériorisée est suffisamment bonne, cette angoisse diminuera, faisant émerger l'amour pour le père.

Pour revenir à Freud, rappelons que dans la sexualité féminine il écrit :

> Je soupçonne qu'il y a une relation particulièrement étroite entre la phase du lien à la mère et l'étiologie de l'hystérie, ce qui n'a rien de surprenant si l'on considère que l'une et l'autre appartiennent aux caractères particuliers de la féminité. Je soupçonne aussi, de plus, que l'on trouve dans cette dépendance vis-à-vis de la mère le germe de la paranoïa ultérieure de la femme...angoisse d'être assassinée (dévorée ?) par la mère... Nous sommes portés à affirmer que cette angoisse correspond à une hostilité envers la mère.[476]

Pouvons-nous voir dans cette réaction de Louise, dans ses symptômes, un effet du ravage que peut constituer la relation entre la mère et la fille ? Quand la fille doit s'opposer à la jouissance de l'Autre, sa mère, qui est, comme l'a dit Freud, la première séductrice. Elle se trouve aux prises avec un Surmoi maternel préœdipien. Ou comme le dit Zafiropoulos[477] dans son chapitre sur *l'anorexie mentale et les vierges maigres*, une figure maternelle réelle et imaginaire non prise (« laissée en plan ») dans la résolution de l'Œdipe. La solution par le père est un moyen pour la fille de se déprendre mais il apparait non suffisant si l'aliénation au désir de la mère subsiste. Par ses symptômes, la fille peut faire passer l'angoisse du côté de l'autre, brandir la maladie, la mort pour faire reculer l'Autre comme le crucifix devant le possédé. Son symptôme est sa défense et la mise à nue de sa souffrance. Souffrance qu'Irène n'entend pas, langage du corps qui la fait sourde et dont elle va profiter pour étendre sa jouissance…jusqu'à sa mort.

Dans son article *La malédiction et la haine entre mères et filles*[478], Dany Ducosson, dont nous avons déjà cités quelques extraits, rapporte un cas clinique, que nous soumettons au lecteur. Ici la sorcellerie sert de bouchon, masque l'origine des symptômes.

---

[476] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, *op. cit.* p 151

[477] Markos ZAFIROPOULOS, *La question féminine de Freud à Lacan*, *op. cit.* p 96

[478] Dany DUCOSSON, « La malédiction et la haine entre mères et filles », art. cit.

Une petite fille Joëlle est amenée par sa mère Louisette, car depuis le décès de sa grand-mère (un an), elle refuse de manger et bat violemment son petit frère de 8 mois. Ducosson nous fait remonter dans l'ordre généalogique à l'arrière grand-mère. : Josette. Remontons donc dans le temps. Josette doit prendre un bain prescrit par un gadédzafè[479]. Sa fille Aline refuse de l'emmener en voiture. Josette prendra son bain tout près, contractera une infection et mourra. Une répétition autour de la voiture va se reproduire pour la mort d'Aline. Louisette va se disputer violemment avec sa mère Aline qui ne veut pas lui prêter la même voiture. Louisette pour la première fois va être violente verbalement avec sa mère. « C'était comme si ce n'était pas elle qui parlait ». Quand sa mère viendra le lendemain, demander à emmener la petite Joëlle se promener, elle refusera. Aline se tue seule en voiture. Louisette dans ses entretiens, insistera sur sa ressemblance avec sa mère. Joëlle aura connue deux inscriptions dans son corps. Une première fois, quand enceinte, sa mère se fait agressée. Deux hommes tentent de lui arracher sa chaine. Elle tombe. « Joëlle naît quelque temps après, en état de mort apparente avec la trace de la chaîne marquée sur sa poitrine. Une deuxième fois, elle se couche sur le corps de sa grand-mère avant que le gadédzafè ait fini ses manœuvres. Une part de la malédiction qui a causé la mort de la grand-mère va sur elle. Car les deux décès, celui d'Aline et de sa mère Josette sont dus à une femme jalouse. « La malédiction permet de mettre à distance le versant haine dans l'ambivalence mère/fille. » Le non-dit de la culpabilité liée à la haine mère et fille s'exprime par Joëlle, sans un mot, pétrifiée, distante et violente. C'est quand sa mère pleurera, parlera, se rapprochera de sa fille, que Joëlle recommencera à manger.

Dans ces deux exemples, nous avons vu la filiation du côté des femmes. Nous allons donc présenter quelques témoignages sur la position du fils, du conjoint, du père. Nous commencerons par ces deux exemples données par

---

[479] Thérapeute traditionnel. Le mot veut dire à la fois textuellement quelqu'un qui regarde les affaires (au sens de voyance) et qui garde les affaires

Stéphanie Mulot[480] pour montrer la volonté des pères de s'impliquer. Les deux pères sont dans la même situation. Ils ont eu des enfants avec des femmes différentes. Le premier vit avec la femme de son dernier et deuxième enfant. Il s'exprime ainsi :

> "Ou ka rand' voua Kont ? Sa bel lé ou ka vé ti muon a ka grandi, i ka sang' voua, i ka raisonnait voua. I bizet vé voua, ou tan voua avant i Kai Domi. Ou ka sati ou ka existé men', ou ka vin responsable' ! Fo ou apron' ti muon a vive. Fo ou SAV palé Eve. Ou ka vin emportant. (Tu te rends compte ? C'est beau quand tu vois ton enfant grandir, il te ressemble, il te reconnaît. Il a besoin de te voir, ou de t'entendre avant d'aller dormir. Tu sens que tu existes vraiment, tu deviens responsable ! Il faut apprendre à ton enfant à vivre. Il faut savoir lui parler. Tu deviens important.)

Il souhaite assumer sa paternité :

> J'ai trop souffert quand j'étais enfant de voir les problèmes qu'il y avait à la maison. La mater devait se débrouiller seule. Elle ne savait jamais si le pater allait venir ou non. Et mes frères et sœurs et moi on a grandi sans jamais voir notre père à la maison quasiment. Il venait, des fois il restait, mais il n'était pas très proche de nous. Et puis il y avait tellement de babillages avec maman, ce n'était pas facile. Je n'ai pas envie que mes enfants subissent ce que j'ai vécu. J'ai envie d'être là pour eux.

Le second père a lui aussi été élevé par sa mère. Le père ne faisant que des visites, il était perçu comme violent. Et pourtant il vit séparé des ses trois enfants qu'il a eu de trois femmes différentes. Il verse une pension, mais regrette de les voir si peu. Les relations avec sa troisième femme sont mauvaises et il évite les visites. Dans son discours, il regrette l'absence de liens profonds avec ses enfants. Mais, pour l'auteur, il convient de s'interroger sur la place des mères qui toujours s'interposent, censurent la relation père-enfants, comme si aucune liaison directe entre le père et l'enfant n'était possible. Ainsi elle relève la pratique qu'ont certains pères de donner de l'argent à la grand-mère, à charge pour elle de le dépenser à bon escient pour l'enfant. Elle s'interroge sur un refus de s'affirmer dans les faits, un évitement de la mère de leurs enfants :

> Si elle s'oppose à cette intimité que réclame le père, celui-ci doit s'incliner. Il n'est pas permis qu'il aille à l'encontre de la volonté maternelle. La pression serait encore plus forte ! Très peu sont près à se battre contre elle pour leur droit paternel, surtout lorsqu'ils sont séparés, afin d'éviter de nouveaux conflits avec la mère. Ce droit ne leur est d'ailleurs pas reconnu dans ce consensus social. Le père n'a que des devoirs, qu'il n'honore pas, d'ailleurs. Ce qui permet de toujours s'en plaindre. Les

---

[480] Stéphanie MULOT, *« Je suis la mère, je suis le père ! »: l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe*, *op. cit.* p 106

représentations sociales congratulent les mères et blâment les pères, alors même qu'elles font de la paternité un critère de distinction sociale. Comment alors oser s'opposer à un tel discours en remettant en question l'absolu maternel et l'incapacité paternelle ? Le père est inapte : seule la mère a un pouvoir. [481]

Elle conclut en se demandant si les pères sont incapables ou évincés ? Peut-être conviendrait il de poser que les pères n'ont pas les moyens d'advenir comme père car ils sont castrés par leur mère ?

Actuellement il existe une évolution sur la place laissée au père dans la famille. La famille matrifocale peut s'éclipser sous l'effet des échanges internationaux, de la modernité. Mais peut être a-t-on une dualité de valeurs, de références[482]. Beaucoup d'antillais ont séjournés en métropole, y ont acquis une formation, y ont élevés des enfants qui retournent au pays mais qui ne se réfèrent pas aux mêmes valeurs que ceux restés aux Antilles.

Il convient à notre sens de nuancer cette vision des relations entre père et mère. Cette opinion qui veut que « les représentations sociales congratulent les mères et blâment les pères » n'est pas partagée par différents intervenants. Cette vue semble être uniquement celle des femmes qui déprécient les géniteurs. Par ailleurs, que les pères insérés dans le système matrifocal aient des difficultés à s'affirmer comme père, soit ! Mais il ne faut pas oublier qu'en tant que fils de sa mère, en tant qu'homme soucieux de sa virilité, il en impose à la femme notamment par la violence, et ce d'autant plus qu'il n'est pas assuré d'avoir sa place dans la chaine générationnelle.

En conclusion, nous pouvons comprendre le caractère exemplaire de la matrifocalité. Elle nous permet de mieux comprendre la fonction paternelle. Ainsi la fonction paternelle n'est pas uniquement symbolique.

C'est dans le nom du père qu'il nous faut reconnaître le support de la fonction symbolique qui, depuis l'orée des temps historiques, identifie sa personne à la figure de la loi. Cette conception nous permet de distinguer clairement dans l'analyse d'un cas les effets inconscients de cette fonction d'avec les relations narcissiques, voire d'avec les relations réelles que le sujet soutient avec l'image et l'action de la personne qui

---

[481] *Ibid*. p 108

[482] Stéphanie MULOT, « Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal », art. cit., p. 117.

l'incarne, et il en résulte un mode de compréhension qui va retentir dans la conduite même des interventions. La pratique nous en a confirmé la fécondité, à nous, comme aux élèves que nous avons induits à cette méthode. Et nous avons eu souvent l'occasion dans des contrôles ou dans des cas communiqués de souligner les confusions nuisibles qu'engendre sa méconnaissance.[483]

Mais la fonction symbolique en est le support.

Nous avons donc pu dégager plusieurs temps à la naissance d'un sujet. Le premier est porté par le désir de la mère qui introduit le *nom du père* en mettant de la distance, ne serait-ce que par le langage comme nous l'avons vu. Ensuite le père réel ou un tiers redouble cette affirmation et sort l'enfant de sa position passive vis-à-vis de la mère. C'est un soutien de l'autre en quelque sorte, en le reconnaissant, en le nommant, en apportant une adresse différente. C'est là où le réel peut faire achopper la fonction paternelle. C'est « ménager à l'enfant une autre possibilité que celle d'être l'enfant de sa seule mère.[484] » Du degré de cet achoppement dépendra la part de l'imaginaire. L'enfant moins confronté à la réalité et à sa rigueur, se complaira dans l'amour maternel, moins conditionnel que l'amour paternel[485]. Sa structuration restera inachevée. Ce n'est peut être donc pas en ce cas la question de la psychose qui se pose mais celle de la perversion. Si l'on suit Lacan « la dimension de l'imaginaire apparait prévalente chaque fois qu'il s'agit de perversion.[486] » Par ailleurs, l'enfant peut de lui-même trouver une solution comme nous l'avons vu avec le petit Hans. Il peut aussi chercher à se faire reconnaitre en se faisant un nom. C'est ce que nous explique Claire Duguet en prenant appui sur Lacan :

Ainsi, la nomination noue les trois registres et fait « sinthome », C'est-à-dire personnifie le sujet d'un nom qui lui est propre, qui le distingue des autres individus et qui peut ne pas concerner le père du sujet. Nous pouvons entendre la phrase de Lacan, dans la leçon du 13 avril 1975 : « Le Nom-du-Père, on peut aussi bien s'en passer [...] à

---

[483] Jacques LACAN, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *La Psychanalyse*, vol. / 1, 1956, p. 81‑166.

[484] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, *op. cit.*p 47

[485] *Ibid*. p133

[486] Jacques LACAN, *Séminaire livre IV, la relation d'objet*, *op. cit.* p 120

condition de savoir s'en servir » avec Joyce, qui aurait réussi à se passer du Nom-du-Père tout en sachant se servir de la fonction de nouage par l'acte de nomination.[487]

[487] Claire DUGUET, « Quelques notes sur le père dans RSI et le Sinthome », *Mensuel de l'Ecole de Psychanayse du Champ Lacanien*, vol. / 43, mai 2009.

Chapitre 3 : la fonction parentale au niveau sociétal

1. Articulation entre le niveau individuel et sociétal

Comme le souligne Freud dans l'introduction de *Psychologie collective et analyse du Moi* :

> L'opposition entre la psychologie individuelle et la psychologie sociale ou collective, qui peut, à première vue, paraître très profonde, perd beaucoup de son acuité lorsqu'on l'examine de plus près. Sans doute, la première a pour objet l'individu et recherche les moyens dont il se sert et les voies qu'il suit pour obtenir la satisfaction de ses désirs et besoins, mais, dans cette recherche, elle ne réussit que rarement, et dans des cas tout à fait exceptionnels, à faire abstraction des rapports qui existent entre l'individu et ses semblables. C'est qu'autrui joue toujours dans la vie de l'individu le rôle d'un modèle, d'un objet, d'un associé ou d'un adversaire, et la psychologie individuelle se présente dès le début comme étant en même temps, par un certain côté, une psychologie sociale, dans le sens élargi, mais pleinement justifié, du mot.[488]

Cette analogie, Freud va l'utiliser dans *Totem et Tabou*[489] (1912). Ce livre est entrepris à un moment particulier de la vie du groupe de psychanalystes autour de Freud. C'est à ce moment que la rupture avec Jung va intervenir (1913-1914). « Le fils préféré » prend ses distances, puis rompt définitivement. Nous avons là avec *Totem et Tabou*, une interrogation sur un groupe organisé selon un Schéma œdipien, ce qui ne serait pas sans répondre aux interrogations de Freud sur ses liens avec ses disciples. Dans ce qu'il a appelé un mythe scientifique, Freud transpose un processus individuel à un groupe. Il met en scène le complexe d'Oedipe, son déploiement. Il l'inscrit dans l'histoire de la Horde.

Nous allons donc dans cette partie tenter de montrer l'articulation entre la psychologie individuelle et la psychologie collective et la possibilité d'utiliser la théorie psychanalytique de l'inconscient ainsi que les recherches y afférant, à l'étude du collectif.

---

[488] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi*, Payot, 1921.

[489] Sigmund FREUD, *Totem et tabou*, *op. cit.*

Historique : les différentes approches de recherches

L'individu, la cellule familiale et la société humaine sont intimement liées l'individu se constitue par rapport à ses perceptions externes. Il s'individualise par l'émergence d'un contenant qui le protège, qui filtre les informations ainsi que par l'échange entre ses frontières et l'intérieur de lui-même[490]. Didier Anzieu l'explique en utilisant l'image du Moi-peau. Les fonctions du Moi présentent une certaine analogie avec les fonctions de la peau. La peau contient, informe, reçoit, filtre et émet. Elle est une frontière entre l'intérieur et l'extérieur. Le groupe possède aussi cette peau. Nous allons donc aborder la recherche sur les groupes, le collectif car l'humain est d'abord social et il est impossible de séparer l'homme de son environnement. Comme l'exprime de façon si connu Winnicott « un bébé tout seul, cela n'existe pas. » Rouchy remarque que Freud a traité de l'individuel et du groupe social large. (Eglise, Armée, Foules, Civilisation), laissant ouvert le champ de la recherche sur les groupes intermédiaires et le travail psychanalytique de groupe. Nous allons donc, en partant de Freud, parcourir l'étendue des apports de ce champ de recherche. Le champ étant large et densément cultivé, nous ne pourrons donner que quelques repères que nous avons estimé retenir en regrettant de ne pouvoir aller plus avant. Nous espérons ainsi disposer de quelques outils pour aborder la fonction parentale au plan sociétal. Quels ont donc été les principaux travaux sur le groupe, la société qui ont retenus notre attention

Mais auparavant, il convient de revenir sur quelques définitions des termes que nous aurons à employer.

Quelques définitions

Il est nécessaire de reprendre rapidement les notions d'Idéal du Moi, de Surmoi et de Moi Idéal. Nous nous appuierons sur *l'identification dans la théorie freudienne* de Jean Florence[491] .

---

[490] Didier ANZIEU, *Le Moi-peau*, Ed. revue et complétée, [Paris], Dunod, 1995.

[491] Jean FLORENCE, *L'identification dans la théorie freudienne*, Bruxelles bd. du Jardin botanique 43, Facultés universitaires Saint-Louis, 1978. p 201et s

Freud ne distingue pas nettement l'Idéal du Moi et le Surmoi. Le Surmoi est une instance qui s'est séparée du Moi, qui le domine. Il représente la loi, la conscience morale. Il se constitue sur l'identification au Surmoi des parents. Pour lui, il intervient donc à la fin de l'Œdipe. L'Idéal du Moi semble inclus dans le Surmoi. Il représente la partie non répressive. Certains auteurs vont distinguer nettement les deux instances, mais tous apparemment s'accordent sur la dépendance importante qu'il existe entre elles. Nous rappellerons ici la phrase célèbre de Hermann Nunberg : « Alors que le Moi obéit au Surmoi par peur de la punition, il se soumet à l'Idéal du Moi par amour »[492].

Le Moi Idéal est « une formation intrapsychique, que certains auteurs, la différenciant de l'Idéal du Moi, définissent comme un idéal de toute puissance narcissique forgé sur le modèle du narcissisme infantile »[493]. Pour Daniel Lagache, cette formation est interpsychique car « elle comporte une identification primaire à un autre être investi de la toute puissance, c'est-à-dire la mère »[494]. Elle se situe dans le registre de l'imaginaire. Selon Jacques Lacan, « dans la relation du sujet à l'autre de l'autorité, l'Idéal du Moi, suivant la loi de plaire, mène le sujet à se déplaire au gré du commandement ; le Moi Idéal, au risque de déplaire, ne triomphe qu'à plaire en dépit du commandement »[495]. Le Moi Idéal se révèle par l'admiration envers des héros, des personnages jugés importants, c'est « l'identification héroïque ».

---

[492] Jean LAPLANCHE et J-B PONTALIS, *Vocabulaire de la psychanalyse*, *op. cit.* p 182

[493] *Ibid*. p 253

[494] Daniel LAGACHE, *La psychanalyse*, 21e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2009. p 43

[495] jacques LACAN, « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache : psychanalyse et structure de la personnalité », [En ligne : www.ecole-lacanienne.net/documents/1960-04-00.doc]. Consulté le2 décembre 2010. p 13

Pour l'identification, introjection, projection, nous avons également utilisé le livre de Kaës[496].

L'identification est un « processus psychologique par lequel un sujet assimile un aspect, une propriété, un attribut de l'autre et se transforme, totalement ou partiellement sur le modèle de celui-ci. La personnalité se constitue et se différencie par une série d'identifications.[497] » Voyons les différents types d'identifications. L'identification primaire est une identification à la mère et une soumission à son désir. C'est ce type d'identification préœdipienne que Freud décrit dans *psychologie collective et analyse du Moi* : « La psychanalyse voit dans "l'identification" la première manifestation d'un attachement affectif à une autre personne. [498]», comme « la mise en place dans le sujet d'un élément commun entre lui et l'objet, en l'absence de tout investissement sexuel de l'objet [499] ».C'est le cas d'une identification par un symptôme commun. Mélanie Klein a introduit également l'identification projective qui s'effectue sur un mode agressif. « Ce mécanisme se traduit par des fantasmes, où le sujet introduit sa propre personne en totalité ou en partie à l'intérieur de l'objet pour lui nuire, le posséder, le contrôler.[500] ». Signalons également l'identification narcissique qui est la recherche d'un objet qui permette de s'aimer soi-même et l'identification adhésive qui signe l'échec de la relation à la mère et conduit à une recherche constante.

L'introjection est une composante de l'identification. Elle est un « processus qui fait passer, sur un mode fantasmatique, du dehors au-dedans des objets et des qualités inhérentes à ces objets.[501] ». L'incorporation introduit le corps. Elle est

---

[496] René KAËS, *Les théories psychanalytiques du groupe*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.p 93-96

[497] Jean LAPLANCHE et J-B PONTALIS, *Vocabulaire de la psychanalyse, op. cit.* p 187

[498] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi, op. cit.* p 40

[499] René KAËS, *Les théories psychanalytiques du groupe, op. cit.* p 92

[500] Jean LAPLANCHE et J-B PONTALIS, *Vocabulaire de la psychanalyse, op. cit.* p 192-193

[501] *Ibid*.

liée au cannibalisme avec l'idée de choisir ce que l'on aime, le manger, pour incorporer ses qualités.

Enfin, la projection qui est un mode de défense et permet d'expulser hors de soi ce que le sujet refuse. C'est le cas dans la paranoïa, dans la construction phobique. Ainsi l'homophobie servirait à masquer ses propres désirs. Il en est de même de la jalousie excessive.

L'inconscient est structuré comme un groupe.

Reprenons la recherche sur l'individu et la communauté en partant de Freud. Même en partant de la construction d'un individu, nous pouvons voir des instances intrapsychiques en relation avec celles d'autrui et celles de plusieurs autres et enfin la relation avec le groupe- soit les liens intrapsychiques, interpsychiques et « le système de lien qui spécifie le groupe comme espace psychique doté d'une réalité psychique propre, irréductible à une simple addition des psychés individuelles.[502] »

Il est possible d'interpréter la description freudienne du fonctionnement de l'appareil psychique comme une « groupalité » psychique si l'on met l'accent sur les mécanismes d'échanges, de transformations, sur la dynamique qui l'anime. Ainsi pour René Kaës

> La groupalité psychique est le caractère général de la matière psychique d'associer, de délier, d'araser, de répéter, de former des ensembles dotés d'une loi de composition, de transformation. La groupalité psychique est sous l'effet des mouvements pulsionnels de vie et de mort, sous l'effet du refoulement ou de mécanismes de défense plus sévères : clivage, déni, rejet, etc. Autrement dit, la groupalité psychique possède une consistance comme formation et comme processus de l'inconscient.[503]

Kaës s'appuie sur Freud qui utilise le terme (die psychische Gruppe) dès *le projet de psychologie scientifique (1895)* :

---

[502] René KAËS, « L'affect et les identifications affectives dans les groupes », *Champ psychosomatique*, vol. 1 / 41, 2006, p. 59‑79.

[503] René KAËS, « Groupes internes et groupalité psychique : genèse et enjeux d'un concept », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, vol. 45, 2005, p. 9. p 12

> C'est un ensemble d'éléments (neurones, représentations, affects, pulsions...), liés entre eux par des investissements mutuels, formant une certaine masse et fonctionnant comme des attracteurs de liaison. Le groupe psychique est doté de forces et de principes d'organisation spécifiques, d'un système de protection et de représentation-délégation de lui-même par une partie de lui-même. Le groupe psychique établit des rapports de tension avec des éléments isolés ou déliés qui, pour cette raison, sont susceptibles de modifier certains équilibres intrapsychiques. [504]»

Il cite en exemple la première topique freudienne pour montrer que l'inconscient est une groupalité psychique ou plus exactement que « l'inconscient est structuré comme un groupe.[505] »

Schéma 1. Le groupe psychique originaire

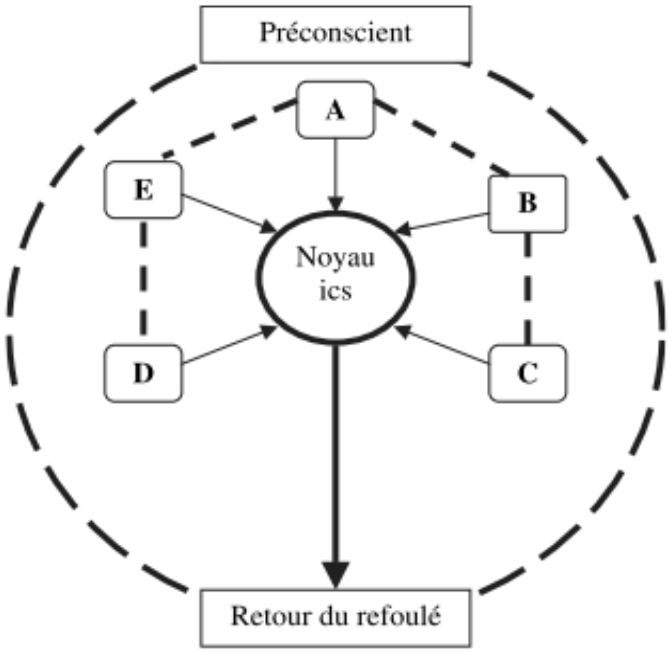

Par ailleurs Freud dans sa seconde topique conçoit trois instances : le Moi, le ça et le Surmoi. Ces trois instances établissent un système dynamique d'échanges. Cette conception de l'appareil psychique sous la représentation d'un groupe permet ainsi de mette en évidence les relations intra et interpsychiques et d'étudier également la nature de ces liens. Nous pouvons appréhender, comprendre l'extraordinaire intrication, complexité des relations qui nous relient aux autres.

---

[504] *Ibid.*

[505] *Ibid.*

Nous pouvons identifier avec Kaës[506] le groupe interne originaire (l'inconscient), le groupe primaire (l'environnement direct tel la famille, les proches) et les différents groupes secondaires (travail, associations, institutions etc.…). Nous pouvons identifier par groupes secondaires, les groupes où « l'individuation soit suffisamment avancée pour qu'existent une relation d'objet et des rapports d'individus à individus. [507]» Nous voyons ainsi la multitude des connections, des interrelations qui s'établissent.

Si nous nous reportons à Freud, outre la présentation sous forme de groupes de la psyché individuelle, relevons d'autres indices de la relation au monde de l'individu. Le lien vital qui fait l'individu est l'intrication de ses relations interpsychiques et son appartenance à un groupe. Freud met en évidence cette nécessité. Ainsi dans *le Moi et le Sur-moi (Idéal du Moi)*[508], il montre l'intrication avec la mère que représente l'identification primaire : « Aux toutes premières origines, à la phase orale primitive de l'individu, investissement d'objet et identification ne peuvent guère être distingués. » Par ailleurs, le jeu relationnel de la notion de libido du Moi et de libido d'objet souligne la nécessité des relations interpsychiques. Dans *Pour introduire le narcissisme*, il pose l'hypothèse de la nécessité d'une libido d'objet : « Cette contrainte apparait lorsque l'investissement du Moi a dépassée une certaine mesure. Un solide égoïsme préserve de la maladie, mais à la fin l'on doit se mettre à aimer pour ne pas tomber malade.[509] » Ainsi l'investissement amoureux passionnel se traduit par un désinvestissement du Moi[510].

L'homme est également inscrit dans une chaîne temporelle, il est un maillon de la chaîne généalogique. Il hérite du tisssage de liens de ceux qui l'ont précédé.

---

[506] *Ibid*.

[507] François MARTY, *Les grandes problématiques de la psychologie clinique*, Paris, Dunod, 2009. p 213

[508] Sigmund FREUD, *Essais de psychanalyse*, *op. cit.* p 268

[509] Sigmund FREUD, *La vie sexuelle*, *op. cit.* p 91

[510] *Ibid*. p 84

Nous pouvons aussi rappeler que dans le même texte Freud souligne que l'homme s'inscrit dans une lignée. « L'individu mène une double existence : en tant qu'il est lui-même sa propre fin, et en temps que maillon d'une chaîne à laquelle il est assujetti contre sa volonté ou du moins sans l'intervention de celle-ci.[511] » L'individu s'inscrit donc dans une transmission. Cette constatation est chaque jour vérifiée dans les cures. Elle est notamment mise en évidence dans les traumatismes connus comme la Shoa, les génocides, mais aussi lorsqu'un événement a été tu et s'est transmis de génération en génération. Ces recherches furent ainsi celles de Maria Torok et de Nicolas Abraham[512]. Nous citerons ici un exemple pratiquement *in extenso* donné par Claude Nachin Pour montrer l'importance des transmissions :

> Une patiente, tourmentée et tourmentant son entourage par une crainte obsédante de la mort de ses proches par cancer, passe tout à l'eau de Javel, oblige mari et fille à se déshabiller sur le seuil de sa maison et mène une vie impossible […]
>
> Elle me dit un jour qu'elle appréhende de venir me voir car elle panique à la vue des corbillards qu'elle rencontre fréquemment, car ma maison est encadrée par une église et par une clinique de cancérologie. Je forme alors une hypothèse que je lui communique au conditionnel ; "Ne pourrait-il s'agir d'un corps sur le billard ?". A partir de là, en quelques semaines, l'extrême condensation idéoaffective centrée sur la vue ou l'évocation d'un corbillard va pouvoir se déchiffrer. […]
>
> Dans le registre traumatique, c'est son père qui, avant de passer sur le billard pour une intervention bénigne, est paniqué par la crainte de mourir. Elle est alors enceinte et tellement bouleversée qu'elle ressent une vive douleur abdominale, puis ne sent plus les mouvements du fœtus et accouchera plus tard d'un fœtus macéré de sexe masculin. Quand elle aura ensuite un bébé fille, elle aura la crainte obsédante de le blesser.
>
> Dans le registre du Fantôme, j'apprendrai que l'affolement du père face à l'anesthésie peut être relié au fait qu'il a perdu sa mère brutalement dans son enfance, la cause avouée étant un cancer, mais il s'agissait en fait d'un avortement clandestin dans une famille catholique pratiquante. La patiente obtient de premières informations d'une tante et son père pourra ensuite lui parler. Cet homme qui a tout un passé de dépressions et d'autres symptômes de deuil pathologique en sera apaisé tandis que les conduites folles de la patiente vont régresser. Quand il avait atteint l'âge auquel sa mère était morte, le père avait surpris son entourage en rentrant du travail avec ses cheveux teintés en roux, la couleur des cheveux de la défunte.

---

[511] *Ibid*. p 85

[512] Serge TISSERON, « Maria Torok, les fantômes de l'inconscient », *Le Coq-héron*, vol. 186 / 3, 2006, p. 27.

> C'est l'expérience émotionnelle transféro-contre-transférentielle qui m'a permis d'ouvrir prudemment un mot-clé. Le mot «corbillard» est à la fois un signe verbal qui signifie l'enterrement et qui réfère à la mort et un signe vocal dont la découpe syllabique renvoie à deux autres signes, "corps" et "billard". Mais si la face signifiante du signe avec son phonétisme intervient dans le travail psychique, c'est le signifié singulier «corps (sur le) billard" qui est décisif dans la compréhension du cas.
>
> Cette vignette clinique illustre le cas le plus simple où un Fantôme est construit inconsciemment par une patiente avec l'intention d'éviter à tout prix que de nouvelles morts catastrophiques ne se produisent dans sa famille de manière à protéger son père dont elle sent la fragilité et auquel elle est liée par un lien d'amour très fort. Elle montre également qu'un Fantôme ne provient pas forcément de la relation primitive à la mère, mais peut venir de la lignée paternelle.

Ici encore l'individu est inclus dans un réseau. Il interagit avec son histoire, même sans en avoir conscience.

Un bébé qui n'a aucune relation avec des hommes, ne devient pas un être humain. S'il est tout petit, il meurt car il n'est pas capable de subvenir à ses besoins primordiaux. Et dans ses besoins primordiaux, il y a les relations avec sa mère et ses semblables. La question de la possibilité qu'un être humain devienne un homme sans interaction avec ses semblables est, et a été, l'objet de nombreuses hypothèses notamment, avec « les enfants sauvages » qui ont excité l'imagination[513]. La construction de la psyché individuelle se fait par étayage sur un environnement humain. Il s'appuie sur son entourage immédiat, sa mère, sa parenté. Il s'inscrit dans un réseau de liens.

Dans *Psychologie collective et analyse du Moi*[514], Freud met en scène « un théâtre intérieur [515]» avec le Moi, le Ça et le Surmoi. Le fonctionnement mental prend ainsi la forme d'un groupe avec ses interactions. Anzieu et Martin ajoutent « l'appareil psychique individuel résulte de l'intériorisation de la vie groupale dont le sujet fait l'expérience dans sa famille puis ailleurs. [516] » Mais aussi Freud dans le chapitre *état amoureux et hypnose* conclut que « une foule primaire se

---

[513] Le livre de la jungle de Rudyard Kipling.

[514] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi*, *op. cit.*

[515] Didier Anzieu, *La dynamique des groupes restreints* (Paris : Presses universitaires de France, 2006). p 107

[516] *Ibid*. p 107

présente comme une réunion d'individus ayant tous remplacé leur Idéal du Moi par le même objet, ce qui a eu pour conséquence l'identification de leur propre Moi.[517] » Il y a donc identification à son semblable au niveau du Moi, et investissement de leur Idéal du Moi individuel dans un même objet. Il s'agit là de la foule primaire avec un meneur. Et Assoun,[518] souligne que cet investissement dans un objet extérieur apparait vide car non défini :

> En contraste avec toute théorie qui ferait surgir l'objet du désir social, Freud suggère que l'objet social n'est ni plus ni moins qu'un « gain » de plaisir qui s'ajoute tel une prime, et en quelque sorte, « par-dessus le marché », au travail de l'idéalisation. Ce n'est pas en réduire l'importance, tant le lien social se soutient activement et jalousement de cette « prime » : mais justement, il n'a pas de substance. Peut-être tient-on là, en creux, l'effet de toute idéologie de s'employer à donner substance à un tel objet. D'où sa forme fétichiste : « Je sais bien que l'objet est vide, mais quand même... je le remplis par mon texte. ».

Nous rejoignons donc ici le thème de la construction de l'idéologie de Kaës, de l'illusion groupale de Anzieu et celui de la référence vide de Legendre que nous allons ultérieurement aborder. Enfin, Freud souligne que quand il y a meneur, celui-ci est censé aimer chaque membre de la foule comme dans l'Armée, mais une certaine ambivalence de sentiment se condense sur la personne du meneur comme pour le père. Dans la même continuité, Freud se pose la question de savoir si une idée ne pourrait se substituer au meneur :

> si une tendance, si un désir susceptibles d'être partagés par un grand nombre d'hommes ne seraient pas susceptibles de remplir le même rôle de substitution. L'abstraction ne pourrai-t-elle pas, à son tour, s'incarner plus ou moins parfaitement en la personne d'un chef secondaire, des rapports variés et intéressants s'établissant alors entre le chef et l'idée ? N'y a-t-il pas des cas où le chef ou l'idée revêtent pour ainsi dire un caractère négatif, c'est-à-dire où la haine pour une personne déterminée soit susceptible d'opérer la même union et de créer les mêmes liens affectifs que s'il agissait d'un dévouement positif à l'égard de cette personne ?[519]

Ici nous pensons à son analyse sur l'Eglise réunit autour d'un père mort. La réunion par la haine fait également penser à René Girard qui reprend la théorie du bouc émissaire sacrifié qui maintient la cohésion du groupe et fait retomber la

---

[517] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi*, *op. cit.* p 50

[518] Paul-Laurent ASSOUN, « Freudisme et indifférentisme politique: objet de l'idéal et objet de la démocratie », *Hermès*, vol. / 5-6, février 2008, p. 345.

[519] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi*, *op. cit.* p 36

pulsion. Dans *Malaise dans la civilisation*, Freud a bien montré que la civilisation se maintient au prix de la répression des pulsions par un mécanisme de sublimation. L'ajustement doit être constant et il est toujours à chercher :

> Essayons de nous représenter la manière dont les hommes se comportent les uns à l'égard des autres, au point de vue affectif. D'après la célèbre parabole de Schopenhauer sur les porcs-épics souffrant du froid, personne d'entre nous ne supporterait un rapprochement trop intime avec ses semblables :
>
> « Un jour d'hiver glacial, les porcs-épics d'un troupeau se serrèrent les uns contre les autres, afin de se protéger contre le froid par la chaleur réciproque. Mais, douloureusement gênés par les piquants, ils ne tardèrent pas à s'écarter de nouveau les uns des autres. Obligés de se rapprocher de nouveau, en raison du froid persistant, ils éprouvèrent une fois de plus l'action désagréable des piquants, et ces alternatives de rapprochement et d'éloignement durèrent jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une distance convenable où ils se sentirent à l'abri des maux. [520] »

Nous avons donc vu que l'individu est indissociable de son environnement et que Freud a utilisé la théorie psychanalytique individuelle pour la transposer à l'étude des groupes.

Nous pouvons citer deux applications de la théorisation psychanalytique sur les groupes. Dans *la dynamique des groupes restreints*[521], les auteurs rappellent que les toutes premières applications de la psychanalyse sur un groupe le furent par des pédagogues. August Aichhorn[522] relata dans son livre *Jeunesse à l'abandon*[523] ses méthodes inspirées de la psychanalyse dans une maison de rééducation pour jeunes délinquants. L'application de la psychanalyse à des groupes larges fut initiée très tôt. Cette application deviendra du marketing, ou de la propagande. Nous citerons donc Edward Bernay, double neveu de Freud qui consenti à mettre au service du commerce et du politique[524], les concepts

---

[520] *Ibid*. p 36

[521] Didier ANZIEU, *La dynamique des groupes restreints, op. cit.* p 110

[522] Florian Houssier, « Un pionnier dans l'histoire de la psychanalyse : August Aichhorn et le traitement de la délinquance dans la première moitié du XXème siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 6 (2004): 45-67.

[523] August AICHHORN, *Jeunesse à l'abandon - préface de Sigmund Freud*, Privat, 1973, 218 p., (« Etudes et Recherches Sur l'Enfance »).

[524] Contribution en 1954 au coup d'Etat au Guatemala pour l'industrie bananière US

psychanalytiques dès 1917[525]. Citons quelques titres assez édifiants de ses ouvrages : *Propaganda : Comment manipuler l'opinion en démocratie, Crystallizing Public Opinion* (cristalliser les opinions publiques).

Nous allons maintenant compléter en cherchant chez les successeurs de Freud ayant travaillé sur le groupe, les idées qui nous semblent maitresses pour comprendre notre société occidentale. Nous dégagerons ainsi l'importance de l'imaginaire groupal avec son organisation interne, le mécanisme de défense qui sont la construction d'un mythe ou d'une idéologie.

Le métabolisme du groupe

Nous nous sommes appuyés principalement comme ouvrages généraux sur les lectures du livre de René Kaës *les théories psychanalytiques de groupe*[526] et sur *la dynamique des groupes restreints*[527] de Didier Anzieu et Jacques-Yves Martin, (la partie sur la perspective psychanalytique).

Dans notre recherche historique, nous ne produirons pas un travail exhaustif. Nous nous limiterons à certains auteurs. Notre but est de trouver dans l'étendue de la recherche sur les groupes restreints, des hypothèses pour l'étude de la notion de société démocratique.

Les premiers travaux fondateurs de la psychanalyse de groupe furent initiés dans les années quarante par des kleiniens. Cette recherche est portée en autres[528] par Bion.qui va distinguer deux niveaux de compréhension du groupe : le niveau manifeste et le niveau latent. Le niveau manifeste est celui du groupe de travail qui s'organise pour réaliser un objectif. Le niveau latent est appelé groupe de base. Il est le lieu des processus primaires. Le chercheur explique notamment ainsi les

---

[525] Avec sa participation à la commission Creel chargée de préparer l'entrée en guerre des Etats-Unis. Il s'agissait de favoriser l'accord de l'opinion américaine.

[526] René KAËS, *Les théories psychanalytiques du groupe, op. cit.*

[527] Didier ANZIEU, *La dynamique des groupes restreints, op. cit.* p 107

[528] Comme Foulkes, Rickman et Enziel

dits processus en se référant à Klein : « L'adulte qui veut entrer en contact avec la vie affective du groupe affronte une tâche aussi formidable que celle qu'affronte le nourrisson dans ses efforts pour établir des relations avec le sein maternel, et l'insuccès de ses efforts se manifeste par une régression. [529]» Le niveau latent montre donc une organisation régressive. Le groupe de travail qui s'organise lutte contre le niveau latent. Il maintient un contact avec la réalité. Il est donc important de comprendre comment s'organise le groupe au niveau latent afin de comprendre le groupe de travail.

Bion a proposé trois hypothèses de base qui peuvent coexistés avec différentes dominantes. Le groupe fonctionne par *couplage*, selon *l'attaque-fuite*, et enfin selon la *dépendance*. Dans l'hypothèse de *dépendance*, les membres du groupe attendent nourriture et sécurité. Un exemple de groupe constitué selon cette hypothèse est le clergé. Dans celle *d'attaque-fuite,* les membres réagissent face à un danger menaçant le groupe. Le leader existe dans ces trois hypothèses bien que dans l'hypothèse de couplage, il ne soit pas encore né. Ce leader peut être une personne ou une idée, ou même un objet. Comme un procès-verbal. Bion note également que dans les trois hypothèses de base, chacun des individus représentera un personnage du mythe œdipien. Dans l'hypothèse de *dépendance*, les individus souhaitent que le leader assume tout. Si le leader se rebelle, un sentiment d'abandon prédomine. Dans le *couplage*, il s'agit souvent d'un sous-groupe qui souhaite réformer le groupe. Il a l'espoir en lui d'un changement, c'est en ce sens que Bion dit que le leader n'est pas encore né. Pour lui, l'Eglise se rapproche de cette hypothèse « messianique » avec le Messie. Ainsi le groupe n'est pas la somme des individus qui le compose au niveau des processus psychiques. Nous voyons que Bion prend en compte l'individu, les liens interpsychiques dans le groupe, et le groupe comme entité. Notons quelques observations qu'il fait à ce propos. Il pense que l'individu s'engage soit dans le groupe de travail soit dans le groupe latent. Dans un cas, il se sent persécuté par les efforts intellectuels demandés. Dans l'autre cas, il se sent attaqué par les

---

[529] Wilfred BION, *Recherches sur les petits groupes*, 9e éd, Paris, Presses universitaires de France, 2002. p 95

pressions émanant du groupe de base. Il note également l'importance du profit que tire l'individu de son contact au groupe. En dernier nous noterons que l'individu ne se satisfait pas toujours de la sécurité. Ainsi dans le groupe dépendant, la frustration est présente, l'impuissance également. Les insatisfactions font donc évoluer la configuration d'un groupe, créent des scissions. Par exemple le groupe étant peu sensible aux nouveautés, les éléments du groupe qui refuseront cette ligne feront un sous-groupe de type couplage

Si l'on reprend l'historique de l'ouvrage de Kaës, il convient de citer l'école argentine avec Pichon-Rivière pour les années cinquante. Avec ce psychanalyste, l'accent est mis sur l'introjection des modèles relationnels, des codes sociaux, des imagos parentaux. Le sujet est totalement sous influence : « Il n'est rien chez lui (le sujet) qui ne soit la résultante de l'interaction entre individu, groupe et société[530] » (Pichon-Rivière). Ainsi le sujet est le dépositaire. Quand dans une famille, un des membres déclare une psychose, celle-ci est une réponse à une situation pathologique qui vient des membres de la famille. C'est une sorte d'activation du sujet, ce qui s'oppose à la vision de Kaës : «Les groupes internes ne sont pas seulement réactivés dans le processus groupal : ils en sont fondamentalement, les principes organisateurs inconscients.[531]»

Passons maintenant à l'école française.

Dans les années soixante, la psychanalyse française a, à travers ses organisations, une vie mouvementée. Ceci aurait, selon Kaës, stimulé l'intérêt des recherches psychanalytiques groupales, (parmi diverses causes, citons avec lui, les transformations de l'hôpital psychiatrique et l'intérêt pour la santé publique.)

Anzieu va souligner l'importance de l'imaginaire dans le groupe. Il suggère de lire, d'analyser la vie du groupe comme un rêve. Le groupe serait le lieu de réalisations de désirs inconscients : « Appel à l'aide, et à la protection, volonté de puissance, exhibitionnisme, esprit de dénigrement ou de contradiction, curiosité,

---

[530] René KAËS, *Les théories psychanalytiques du groupe, op. cit.* p 30

[531] René KAËS, « Groupes internes et groupalité psychique : genèse et enjeux d'un concept », art. cit., p. 9.

admiration, idolâtrie. [532] » Les différents antagonismes génèrent des mécanismes de résistance au groupe, la convergence « et leur élaborations unifiante peut, soit donner naissance à une idéologie, voire à une mythologie, l'une et l'autre défensives et propre à ce groupe, soit mettre à sa disposition l'énergie d'accomplir ses activités[533] ». Le groupe constitué est un contenant. Il se crée une enveloppe psychique autour de ses membres. Le groupe serait organisé autour d'une projection. Il conviendrait donc d'utiliser la seconde topique freudienne pour la comprendre. Une organisation domine quand elle est celle de la majorité des fantasmes des membres du groupe. C'est un phénomène de résonance. Anzieu souligne que les fantasmes originaires étant communs à tous, ils sont choisis quand aucun fantasme individuel n'arrive à s'imposer au groupe. Le groupe représenterait donc le Moi Idéal de chacun des membres dans *l'illusion groupale*[534].

Anzieu énumère une certaine typologie d'organisation des groupes. Dans *le groupe est une bouche*, il note que l'organisation se fait autour de l'oralité, de la dépendance. Il existe une crainte de perte d'identité et une recherche de l'imago de la bonne mère. « Le vécu du groupe peut se résumer à ce moment-là à deux formules inverses et complémentaires : « le groupe nous nourrit », le groupe nous mange ».[535] *Le groupe machine* est également dénommé groupe séducteur-persécuteur. Il s'organise autour du Surmoi ; de mauvais objets sont projetés sur l'équipe dirigeante. La crainte d'une riposte envahit les membres du groupe. Donc l'auteur constate une angoisse de persécution. Anzieu observe trois évolutions possibles : une projection sur un Surmoi devenu impersonnel, une restauration de la dynamique avec cette fois projection de bons objets sur l'équipe dirigeante, et enfin, une organisation de processus régulateurs qui permettront au groupe

---

[532] Didier ANZIEU, *Le Groupe et l'inconscient : l'imaginaire groupal*, 3e éd, Paris, Dunod, 1999. p 66

[533] *Ibid*. p 66

[534] Didier ANZIEU, *La dynamique des groupes restreints, op. cit.* p 115

[535] Didier ANZIEU, *Le Groupe et l'inconscient : l'imaginaire groupal, op. cit.* p 97

d'avancer dans sa tâche. Dans *le fantasme de casse*, transparait l'angoisse de la castration intriquée avec les « angoisses individuelles relevant des noyaux psychotique, narcissique et névrotique de la personne[536] ». *La résistance paradoxale* représente l'autodestruction. Ici, le groupe est vécu comme persécuteur, la paranoïa est la réaction. Le dernier mode d'organisation proposée par Anzieu, est une organisation *autour d'un imago paternel, d'un Surmoi*. Comme le Surmoi existe chez tous, les membres du groupe cité en exemple ont obéi au Surmoi d'un seul. Pour Anzieu « le groupe trouva sa cohésion dans le sentiment de culpabilité. « Comme dans le rêve, les processus primaires, qui dans le groupe, érigent un objet, en objet du désir commun aux membres sont le déplacement, la condensation, la figuration symbolique et le renversement en son contraire […] les processus secondaires réarrangent les résultats des processus primaires : dans les groupes, cela se traduit par exemple par une production de mythes ou constructions intellectuelles idéologiques [537]». Anzieu rappelle que le groupe existe en tant que réalité psychique. Et qu'il « négocie des compromis entre un Ça pulsionnel de groupe (qui peut être aussi bien agressif, ou autodestructeur que libidinal) et un Surmoi de groupe (qui s'érige en contrôle des pensées et des affects individuels.)[538]» Nous noterons donc que le mythe et l'idéologie sont l'expression travestie du fantasme commun de groupe.

Avec René Kaës, la recherche avance sur les groupes internes qui sont les « organisateurs inconscients[539] » avec comme base le fantasme individuel. Leur décryptage permet la connaissance du processus à l'œuvre. Ce sont « des formations ou processus intrapsychiques. [540]» En exemples, il cite : « le réseau des identifications, la structure distributive, permutative et dramatique des fantasmes originaires, les instances de l'appareil psychique et spécialement le Moi, les

---

[536] *Ibid.* p 122

[537] *Ibid.* p 171

[538] *Ibid.*

[539] René KAËS, *Les théories psychanalytiques du groupe, op. cit.* p 36

[540] *Ibid.* p 113

systèmes de relations d'objet, les complexes et les imagos, y compris celle de la psyché, l'image du corps, la horde originaire interne, l'état de foule ou de masse.[541] » Il insiste sur l'appareil groupal qui se construit par étayage, en interrelation avec les appareils psychiques individuels et le social. Il met en lumière la notion d'*homomorphie* (décalage entre l'appareil psychique groupal et les appareils psychiques individuels) et *isomorphie* (tendance à la fusion). Dans les travaux de Kaës notons également que les mythes, les idéologies sont vues comme des mécanismes de compromis, il les voit comme des « appareils à interpréter[542] ». S'appuyant sur Piera Aulagnier, il précise :

> Le mythe accomplit une fonction spécifique dans la mise en œuvre du contrat narcissique qui lie le groupe à chacun et chacune au groupe. Il contient un ensemble d'énoncés fondamentaux sur l'origine et la raison d'être de l'ensemble, sur les Interdits, sur les emplacements de chacun dans le groupe. Ces énoncés de l'ensemble sur lui-même et sur ses sujets constituent pour ces derniers le fondement de leurs propres énoncés[543]

Pour lui, l'idéologie est utilisée pour aplanir les contradictions entres les places des individus et elle se met au service du processus secondaire pour donner une apparence rationnelle et réductrice au fantasme sous-jacent. C'est le signe d'une activité narcissique avec accentuation de la limite dedans/dehors.[544]Kaës rappelle que pour la constitution d'une idéologie, il faut être au moins deux. Il soutient également :

> Le lien que l'idéologie entretient avec le fantasme d'immortalité, c'est-à-dire avec le désir de ne pas être sexué : l'idéologie qui se fonde sur la cause et l'absolue d'une Idée, d'un Idéal et d'une Idole, développe un discours suffisamment universel pour qu'il résiste à la représentation des différences, telle que le signifie la différence des sexes, pour qu'il protège contre l'angoisse de castration qui nécessairement l'accompagne.[545]

---

[541] *Ibid*. p 114

[542] René KAËS, *Le Groupe et le sujet du groupe : éléments pour une théorie psychanalytique du groupe*, Paris, Dunod, 1993. p 272

[543] *Ibid*. p 262

[544] *Ibid*. p 222

[545] *Ibid*. p 266

Pour assurer la cohésion, une adhésion, une identification est nécessaire à un objet commun. Un refoulement des contradictions est son corolaire. Kaës a classé par ailleurs les idéologies par rapport à l'organisation de l'appareil psychique groupal. Si elles se font autour

> d'un Moi Idéal, Les unes sont persécutrices (lutte contre une image de mère dévoratrice projetée sur la nature, la ville, la société ; idéalisation de la cause à laquelle on se voue et sur laquelle est projetée une image de toute puissance narcissique) ; les autres sont dépressives (nostalgie d'un paradis perdu, sentiment de culpabilité d'avoir détruit ce qui était bon, négation des différences entre êtres humains).Seules les idéologie relevant de l'Idéal du Moi témoigne du passage de l'appareil psychique à la position réparatrice, à la sublimation des pulsions partielles, à l'ordre symbolique. L'idéologie remplira dans la pensée, le même rôle que la production de l'objet-fétiche dans l'économie du désir chez le pervers.[546]

Nous retiendrons donc que pour tenter de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans une communauté, il convient de faire le rapprochement avec l'interprétation des rêves. Nous avons un niveau apparent, avec une cohérence, une organisation, le niveau des processus secondaires et, en dessous, c'est le niveau des processus primaires. Nous avons un niveau latent qui s'organise suivant les fantasmes en résonnance dans le groupe dans la communauté. Anzieu utilise le terme de résonnance, Bion celui de valence. Mais nous avons vu qu'il s'agit de phénomènes inconscients. Anzieu et Kaës utilisent la seconde topique freudienne avec le ça, le Surmoi et bien sûr l'Idéal du Moi et le Moi Idéal. Au niveau apparent celui des processus secondaires, se met en place des méthodes de défense que sont l'idéologie et le mythe. Le mythe nous semble être une consolidation, comme un ciment de protection du groupe. L'idéologie serait plus une réparation quand le groupe est atteint. Il conviendra donc toujours de s'interroger sur les mécanismes inconscients qui sont à l'œuvre.

---

[546] Didier ANZIEU, *La dynamique des groupes restreints*, *op. cit.* p 122

La relation entre la famille et la société

Au niveau de l'individu

Nous repartons au niveau individuel pour cerner la notion de Surmoi. En effet Freud dans *Malaise dans la culture* note l'interrelation entre le Surmoi individuel et le Surmoi collectif :

> Chez l'individu les agressions du Surmoi n'élèvent la voix de façon bruyante, sous forme de reproches, qu'en cas de tension psychique, tandis que les exigences elles-mêmes du Surmoi demeurent à l'arrière-plan et restent souvent inconscientes. Les rend-on conscientes, on constate alors qu'elles coïncident avec les prescriptions du Surmoi collectif contemporain. En ce point les deux mécanismes, celui du développement culturel de la masse et celui du développement propre à l'individu, sont pour ainsi dire régulièrement et intimement accolés l'un à l'autre. C'est pourquoi maintes manifestations et maints caractères du Surmoi peuvent être plus faciles à reconnaître d'après son comportement au sein de la communauté civilisée que de l'individu pris isolément.[547]

Plusieurs interprétations du Surmoi existent. Ainsi, il est possible d'avancer cette première conception : au niveau individuel, la construction du Surmoi est la conséquence de la haine du père et de la peur de sa vengeance. Cette haine du père n'est en fait que le symptôme de l'angoisse du nouveau-né face au monde extérieur qui le terrorise. Il transpose cette panique sur son père qui symbolise tout ce qui est étranger, l'extérieur de lui, de la mère. Pensant que son père est conscient de cette haine, il craint sa vengeance. Tout est imaginaire, mais cela lui semble si réel. Cette conception peut être moins fixée sur le père et mettre plutôt en avant, plus simplement, le tiers séparant de la mère ; le père n'est qu'un tiers privilégié. Attardons-nous auprès de grandes figures de la psychanalyse. Pour Mélanie Klein, ce Surmoi très précoce nait avec les premières frustrations, il est représenté dans l'imaginaire du bébé par des fantasmes persécuteurs qui lui semblent d'une violence inouïe ; ce sont des images maternelles et paternelles qui sont sans doute au départ indifférenciées. Ainsi, dans les dix premières lignes de *Contribution à l'étude de la psychogénèse des états maniaco-dépressifs* (1934), Klein décrit l'agressivité, le sadisme et l'angoisse dans un mécanisme dialectique, d'introjection et projection en le situant « pendant les tous premiers mois de la

[547] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation, op. cit.* p 67

vie [...]. Dès le commencement de la vie »[548]. Plus précisément, le premier choc que rencontre le nourrisson serait la naissance par un changement de milieu, comme le remarque Lacan[549] : « Le traumatisme de la naissance qui n'est pas la séparation avec la mère, mais aspiration en soi d'un milieu foncièrement autre. » Ce n'est pas la séparation avec la mère car il ne sait pas qu'il est séparé d'elle. Il sent une pénibilité qui est attribuée à l'image d'un « méchant ». Le malaise vient de ses perceptions, et le bébé le rejette. Freud décrit cette projection du déplaisir vers l'extérieur dans *Malaise dans la culture*[550]. Il situe les premières frustrations de l'enfant quand la mère ne répond pas, mais il n'emploie pas le terme de Surmoi à la différence de Mélanie Klein qui ne sera pas soutenue par lui. Celle-ci avance que le premier Surmoi « différencié » serait donc le Surmoi maternel. Mais elle soupçonne qu'il se constitue bien avant, étant donné la puissance des fantasmes extrêmement violents qui habite le bébé. C'est pourquoi, il serait logique de penser que si le Surmoi est la matérialisation de la conscience de la limite, d'un monde extérieur qui se manifeste par des contraintes, il devrait se constituer dès la naissance, voire *in utero*. Il n'est donc pas aberrant d'avancer que cette image persécutrice permet l'éveil de la conscience et participe à la construction du Moi. Ce Surmoi qui est, selon Freud, « pure pulsion de mort » se constituerait en même temps que le Moi. Car, comme le dit François Marty, « le Moi se constitue de pulsions »[551]. Bien souvent, dans ses écrits Mélanie Klein exprime la dangerosité d'un Surmoi face à un Moi faiblement constitué.[552] Mais peut-il en être autrement ? Le Moi d'un tout petit n'est-il pas toujours faiblement constitué ? Et dans quelles mesures, n'est-ce pas le Surmoi qui va activer ses défenses dans un

---

[548] Melanie KLEIN, *Essais de psychanalyse : (1921-1945), op. cit.* p 311.

[549] Jacques LACAN, *Le séminaire livre X, l'angoisse,[1956-1957]*, Paris, Éd. du Seuil, 1994. p 378.

[550] Sigmund FREUD, *Le malaise dans la culture*, 6. éd, Paris, PUF, 2004. p 8

[551] François MARTY, *Les grands concepts de la psychologie clinique*, Paris, Dunod, 2008.

[552] Melanie KLEIN, *Essais de psychanalyse : (1921-1945), op. cit.* p 230 dans l'article sur *les stades précoces du conflit œdipien*, p 411 dans l'article *Le complexe d'Œdipe éclairé par les angoisses précoces*

rapport de forces de type « actions-réactions ». Donald Winnicott, dans *La théorie de la relation parents-nourrisson*[553] tente d'intégrer Mélanie Klein et se confronte à Freud sur ce point. Il reconnait le travail de Klein sur la dynamique, les mécanismes à l'œuvre chez l'enfant comme la scission, la projection, l'introjection, mais il remarque que la notion développée par Freud sur l'enfant qui ne s'affronte réellement au principe de réalité qu'avec la cessation des soins maternelles est moins développée. Il va clairement affirmer que chaque nourrisson hérite d'un potentiel. « Les nourrissons humains ne peuvent commencer à être que dans certaines conditions. » Il répond en partie au fait que chaque nourrisson a un Moi qui sera plus ou moins fort suivant les conditions qui préexisteront à sa naissance, c'est-à-dire suivant que le Moi de la mère sera venu étayer le Moi de l'enfant, suivant que le maternage aura permis au Moi de l'enfant de se différencier de celui de la mère. « Cet apport du milieu est aussi la continuation de la vie des tissus et de la bonne santé des diverses fonctions qui (pour le nourrisson) fournissent au Moi un support silencieux, mais vital. »[554] Mais si la carence advient, les mécanismes de défense décrits par Mélanie Klein entrent en action. La carence se manifeste également quand la mère devance le besoin et ne permet pas la fin de la fusion. « De cette façon, la mère, en étant apparemment une bonne mère, fait quelque chose de pire que de châtrer son enfant ; elle le laisse devant une alternative : ou bien être dans un état permanent de régression et de fusion avec elle ou bien échafauder un rejet total d'elle, même si elle paraît bien adaptée. »[555]

Ainsi, Donald Winnicott n'accorde pas nous semble-t-il un rôle positif et dominant aux pulsions agressives, leurs apparitions dénotant ici une anormalité. Freud décrit cette confrontation du principe de plaisir avec le principe de réalité

---

[553] Donald WINNICOT, « La théorie de la relation parent-nourisson », *Revue française de psychanalyse (Paris)*, vol 25, 1961, p. p 7-26.

[554] *Ibid*. p 20

[555] *Ibid*.

notamment dans *Principes du cours des événements psychiques*[556] et dans *Malaise dans la culture*, mais son hypothèse est différente de celle de Mélanie Klein. Pour lui, le Surmoi se constitue quand prend fin le complexe d'Œdipe. Ainsi, afin de se prémunir, le sujet va s'identifier en partie à cette autorité attribuée à l'origine au père.

> La différence essentielle cependant réside en ce que la rigueur originelle du Surmoi n'est point ou n'est pas tellement, celle qu'on a éprouvée de sa part, et qu'on lui attribuait en propre, mais bien notre propre agressivité tournée contre ce Surmoi. Si cette vue est conforme aux faits, on est réellement en droit de prétendre que la conscience à l'origine provient de la répression d'une agression, et qu'elle se trouve ensuite renforcée par de nouvelles répressions semblables.[557]

Il convient d'ajouter à cette citation la précision importante qu'il apporte : « L'expérience toutefois nous enseigne que la sévérité du Surmoi qu'élabore un enfant ne reflète nullement la sévérité des traitements qu'il a subie. La première semble indépendante de la seconde, un enfant élevé avec une très grande douceur pouvant élaborer une conscience morale extrêmement rigoureuse.[558] » Nous adhérons à l'hypothèse selon laquelle la construction du Surmoi primaire est basée sur une telle pulsion d'agressivité résultante de la terreur ressentie qu'aucune part de la réalité ne tempère ce Surmoi « féroce ». Le père de la réalité, l'éducation reçue par son environnement, auront néanmoins une influence ultérieure. Mais surtout l'introduction de la fonction paternelle viendra masquer ce Surmoi « féroce ». La fonction paternelle, coupant la mère de son enfant, faisant accéder l'enfant à l'autonomie, lui permet d'éviter de se laisser submerger par « la gueule ouverte » du crocodile maternel. Ce Surmoi serait un Surmoi moral, celui qui découle de la fonction paternelle. La fonction paternelle signifie la loi à l'enfant : Le meurtre du père à pour conséquence la prohibition de l'inceste chez Freud. En définitive, tu accepteras de grandir. L'enfant se reconnaît et est reconnu

---

[556] Sigmund FREUD, *Résultats, idées, problèmes. t 1*, 7e éd, Paris, Presses universitaires de France, 2001. p 136-137

[557] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.* p 50, 51

[558] *Ibid*. p 57

fils par ses parents qui acceptent leur place de parents et leur rôle éducatif dont le premier sera de comprendre qu'ils doivent laisser l'enfant partir le moment venu et qu'ils doivent lui donner les moyens de partir. L'enfant fait donc connaissance avec la limite. Il installe un Idéal du Moi qui correspond à une conception individuelle de la morale. Selon la définition de Charles Melman, c'est « une instance psychique symbolique qui renvoie aux valeurs éthiques, qui plonge ses racines dans l'admiration de l'enfant pour des qualités qu'il attribuait à ses parents et qui engage le sujet sur la voie du perfectionnement »[559]. La peur, la haine, la culpabilité, l'angoisse, forment un ensemble d'actions-réactions qui contribuent à la création d'un espace imaginaire pour l'enfant qui va donc intégrer en premier lieu un Surmoi féroce puis un Idéal du Moi qui va le tempérer. L'enfant s'aménage une construction interne afin de surmonter son angoisse, comme c'est la peur de se retrouver seul qui oblige l'homme à maîtriser ses pulsions en société.

On peut donc penser que dans une société où l'autorité parentale n'est plus constituée par un unique représentant, mais par différents acteurs, elle a du mal à assurer une cohérence. Prenons l'exemple de la parentalité actuelle.

Nous avons vu que le couple parental tend vers une parité des places. La revendication est à l'égalité. La question est : comment arriver à un consensus ? Il semble que ce ne soit pas le consensus qui prime toujours comme but, mais la victoire de ses propres intérêts, ce qui est complémentaire du désintérêt complet de l'autre. C'est le sens du sous-titre du livre de Charles Melman *Jouir à tout prix*. Comme il y a parfois lutte d'intérêts divergents, diverses solutions particulièrement néfastes sont mises en place qui consistent, en tout premier lieu, à élever l'enfant au statut de tiers : par exemple, se tourner vers l'enfant et le séduire pour qu'il prenne partie. Cette solution élève au rang d'interlocuteur adulte un enfant qui n'est pas un adulte, qui ne devrait pas avoir de voix décisionnelle. C'est aussi amener une complication supplémentaire. Ainsi l'enfant peut prendre partie

---

[559] Charles MELMAN, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, *op. cit.* p 260.

pour un parent contre un autre et il devient otage dans une situation conflictuelle. Une autre possibilité pour les parents, pour ne pas contrarier l'enfant, pour éviter le conflit, est de le laisser décider et il y a un renversement virtuel des places totalement anormal. Dans ces cas, il y a faillite de l'éducation que les parents doivent donner à l'enfant. C'est ce qu'on a coutume de nommer les parents démissionnaires. Par exemple, c'est l'adolescent que l'on submerge de cadeaux alors qu'il n'est jamais content car ce qu'il attend, c'est autre chose : une parole, une discussion, mais non ces présents qui ne sont rien en soi. Que pourrait traduire cette attitude, ce refus de refuser ? Une peur de ne pas être aimé ? Un « vois comme nous t'aimons, nous satisfaisons tous tes besoins, nous méritons que tu nous aimes pour cela » ? Il y a donc, du côté parental, une importante demande d'amour qui semble être la résultante d'une angoisse, angoisse due à la précarité des couples, angoisse qui fait prendre à l'enfant la position de maître chanteur : « Si vous ne faites pas ...., nous partons, ou... nous nous tuons ». Dans cette configuration familiale, il n'y pas de véritable relation d'amour ; le couple parental ne veut pas prendre de risque ; il refuse d'imposer la limite aux exigences de l'enfant ; en cela, il ne l'éduque pas, il ne lui enseigne pas les règles qui régissent les rapports humains. Il n'y a pas de don d'amour véritable car il n'y pas d'éducation. Par crainte de ne pas être aimés, les parents cèdent à toutes les demandes de l'enfant. Or, comme le dit une formule populaire, « ce n'est pas faire un cadeau que de toujours céder ». Aucune limite n'est opposée à l'enfant. Mais s'il y a emballement des exigences, s'il est à ce point toujours assoiffé d'objets, dans une situation d'addiction qu'il ne perçoit pas, peut-être est-ce parce que sa vraie demande n'est pas satisfaite. Et que ce qu'il demande, ce n'est pas seulement un objet, mais, au-delà de l'objet, un réel don d'amour. Il aimerait être reconnu comme sujet. Il veut que ses parents, son entourage adulte, se donnent de la peine pour lui, qu'ils lui transmettent leurs savoirs, leur éducation, qu'ils le considèrent comme digne d'intérêt, et non pas qu'ils le laissent s'élever tout seul au gré de ses envies. Actuellement, peut-être manque-t-il une organisation du pouvoir décisionnel qui permettrait à l'individu de se structurer par rapport à lui. Nous avons l'impression d'assister, avec le temps de l'égalité, à un apprentissage, une transition dans le monde de gouvernance parentale qui déstabilise les membres de la famille. De ces temps d'ajustement, nait un enfant désorienté qui ne sait plus à qui adosser sa haine. Ne pouvant constituer « ce second Surmoi du à la fonction

paternelle « (ou Idéal du Moi), l'individu ne peut utiliser sa haine pour se construire. Il ne la regarde pas en face pour lui reconnaître sa dimension imaginaire ; il ne l'utilise pas pour reconnaître ses parents dans un deuxième temps de construction, celui de l'Idéal du Moi. Le sujet se retrouve donc face au Surmoi « féroce ». Il se retrouve seul face à sa construction « d'un mauvais père », face à la haine supposée du père, et à la mère dont il ne veut plus tout à fait être l'objet. Il va donc garder le phallus qu'il a imaginairement pris au père et, face à la menace de castration que semble représenter la mère, donner libre cours à ses pulsions. C'est ainsi que l'on pourrait expliquer la violence des adolescents envers leur mère comme nous avons vu son importance dans certaines familles antillaises, mais également la violence des jeunes plus généralement dans notre société. Jean Pierre Lebrun attribue à la mère, cette distorsion de la relation originelle. Il lui reproche dans *La perversion ordinaire*[560], de mettre l'enfant à l'abri du père, de lui voiler la réalité, de lui faire croire qu'il n'y a pas de renoncement obligatoire. Elle renforcerait ainsi son déni de la réalité et créerait chez le sujet l'apparition d'une perversion qui ne serait pas de structure. Jean Pierre Lebrun insiste sur l'augmentation de ces « néo-sujets » dans notre société contemporaine occidentale. La mère est la coupable dans bien des écrits. C'est elle qui doit faire la place au père et ce sont les femmes qui ont voulu être entendues. A la lecture de cette interpellation du maternel, on sent poindre le ressentiment. La mère n'est pas un bouc émissaire. C'est à deux que les enfants doivent être élevés et si le père manque, elle doit tenter de compenser l'absence en le présentifiant, en faisant reconnaître à l'enfant une représentation dans la réalité d'un père. Ce n'est pas à la mère, à elle seule, qu'incombe l'augmentation des dits « néo-sujets », mais au couple qui n'assume pas ses responsabilités dans le temps, et à la société. C'est pourquoi, nous pensons que la judiciarisation des rapports familiaux et sociaux n'est que la demande d'arbitrage du Tiers pour qu'une loi soit appliquée car il y a démission dans le processus décisionnel. Le juge fait office de tiers, mais il serait dommageable que la loi intervienne à tout moment, et pour toute chose car elle perdrait son rôle de référence pour devenir un pur produit technique. En fait,

[560] Jean-Pierre LEBRUN, *La perversion ordinaire : vivre ensemble sans autrui : [essai], op. cit.*

la fonction dite parentale est la fonction qui introduit l'altérité. C'est vital et tellement indispensable à l'humain qui peut le ressentir, qu'il cherche sa mise en œuvre instinctivement par tous les moyens. La demande de la loi est une demande d'aide, la résurgence de la faiblesse du tout-petit.

L'individu dans le groupe

Avec Freud, établissons un parallélisme possible entre l'individu et la société.

Les individus, pour pouvoir vivre en société, sont obligés de réprimer leurs pulsions. Ainsi, Freud rappelle que l'homme primitif « ne connaissait aucune restriction à ses instincts. En revanche, sa certitude de jouir longtemps d'un tel bonheur était très minime. L'homme civilisé a fait l'échange d'une part de bonheur possible contre une part de sécurité »[561]. Donc, la cohésion du groupe se paie du prix de la répression des pulsions. L'individu ne se contraint que parce qu'il sent qu'il a besoin des autres, qu'il retire plus d'avantages que d'inconvénients à vivre en groupe. Freud rappelle dans *Malaise dans la civilisation* la célèbre formule : « L'homme est un loup pour l'homme » qui date de Plaute soit deux siècles avant J.C. L'homme est donc naturellement dangereux. C'est par la contrainte imposée par les autres hommes, pour sa survie, qu'il se bride. En conséquence, plus le groupe est restreint, plus les pulsions peuvent s'exprimer en dehors du groupe. Par ailleurs, Freud émet également l'hypothèse dans le même ouvrage que le chef du groupe primitif était libre du fait de sa domination sur le groupe. Ici, il rejoint la thèse qu'il développa dans *Totem et Tabou*[562]. Donc on peut dégager deux axes : L'individu appartient à plusieurs groupes dont un groupe restreint qui est sa famille. Ces groupes s'insérant dans ce que Freud appelle indifféremment la civilisation ou la culture. Il y a donc, pour l'individu, différents intérieurs et extérieurs suivant la configuration des groupes. De façon imagée, nous pouvons nous représenter la théorie des ensembles avec les

---

[561] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.* p 45

[562] Sigmund FREUD, *Totem et tabou*, *op. cit.*

fonctions de réunion, intersection et complémentarité. Mais qui y a t-il au-delà de l'extérieur final ? Au delà de la civilisation humaine, l'imaginaire de l'homme intervient pour concevoir une réponse à cette question abyssale. « Il faut, en deuxième lieu, que tout individu faisant partie de la foule se soit formé, quant à la nature, à la fonction, à l'activité et aux exigences de celle-ci, une idée dont découle son attitude affective à l'égard de l'ensemble de la foule[563]. » Ainsi Freud dans *Psychologie collective et analyse du moi* souligne la prise en compte de l'extérieur par l'individu pour ajuster son comportement. Chaque individu recherche à tirer profit pour lui même de la vie communautaire. Vouloir le bien d'autrui en appliquant ses propres désiderata, c'est nier l'autre, ne lui reconnaitre aucune différence, aucune altérité. Ce procédé se retrouve dans les dons humanitaires. Ainsi, on se donne une bonne image de soi-même en premier lieu ; et en second lieu on donne des biens qui ne correspondent pas aux besoins spécifiques. Citons comme exemple le don des produits alimentaires n'entrant pas dans la consommation locale. Il en est de même de l'expertise des pays du nord qui veulent imposer des cultures d'exportation dans des pays où l'autosuffisance alimentaire n'est pas établie. C'est inadapté car on impose à l'autre nos propres modèles et besoins. Certes vouloir faire autant de bien que l'on voudrait en recevoir apporte une morale. Nous pouvons donc dire, comme l'affirme Jean Daniel Causse, que « le narcissisme, l'amour de soi entretient un lien essentiel avec la morale[564] ». Complétons par la démonstration freudienne dans *Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort* (1915) : dans un autre être humain, nous nous reconnaissons et en même temps une part de cet être lui est propre. La vision de l'homme est donc assez sombre d'autant que si l'homme reconnaît autrui comme lui ressemblant, il reconnaît en cet autre les pulsions qui l'animent aussi lui-même. Il sait toute l'agressivité dont il est capable et il l'attribue à autrui. L'échange est donc nécessaire à la paix. Il est nécessaire à un

---

[563] Sigmund FREUD, *Essais de psychanalyse*, *op. cit.* p 161

[564] Jean-Daniel CAUSSE, . p 3-14

équilibre afin qu'un pacte de non agression s'établisse. La relation entre les hommes apparaît donc ici comme un fait de civilisation C'est une vision qui est soutenue par l'anthropologie comme nous le voyons décrit dans la citation suivante :

> Les sociétés qui nous ont précédés immédiatement et encore nous entourent, et même dans de nombreux usages de notre moralité populaire, il n'y a pas de milieu : se confier entièrement ou se défier entièrement déposer ses armes et renoncer à sa magie, ou donner tout depuis l'hospitalité fugace jusqu'aux filles et aux biens. C'est dans des états de ce genre que les hommes ont renoncés, à leur quant-à-soi et ont su s'engager à donner et à rendre. C'est qu'ils n'avaient pas le choix. Deux groupes d'hommes qui se rencontrent ne peuvent que : ou s'écarter - et, s'ils se marquent une méfiance ou se lancent un défi, se battre- ou bien traiter. [565]

La Loi de l'échange se fonde sur cette notion d'équilibre nécessaire. Mais en « plus » elle peut se compléter par la reconnaissance de l'altérité de l'autre, c'est-à-dire cette part de l'autre qui nous est barrée. Il semble éthiquement nécessaire de ne pas limiter l'autre à un autre nous-mêmes. Il semble bien que les hommes soient liés par un lien ambivalent d'amour et de haine. C'est là un clivage qui se retrouve au niveau de l'individu, qui est un être tiraillé par ses pulsions. Il apparait donc que l'individu n'accepte de se réprimer qu'à la condition expresse que tous les autres individus soient soumis aux mêmes règles. L'égalité doit être la règle entre les membres. Dans sa communication, Freud cite l'exemple des personnes atteintes de la syphilis et qui luttent contre la tentation de contaminer autrui. Nous pourrions observer le même phénomène avec les personnes séropositives à notre époque. Cette égalité est demandée uniquement entre les membres et non à l'égard du chef. Chaque individu accepte une restriction de ses demandes à la condition qu'autrui soit dans la même situation. Pour Freud, là réside la notion de justice sociale, un peu comme dans une famille, une égalité entre frères. Ainsi Freud pense que « tous les individus veulent être égaux, mais sont dominés par un chef[566]. » Dans ce texte de 1921, il affirme que pour avoir une foule avec une certaine vitalité, il faut un chef. Comme il étudie également l'armée et l'Église,

---

[565] Marcel MAUSS, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaîques », *L'Année Sociologique*, 1924 1923.

[566] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi*, *op. cit.* p 55

ainsi que la religion monothéiste dans *L'avenir d'une illusion*[567], il se réfère toujours à cette image tutélaire du père (mais rappelons qu'il s'interroge sur la possibilité de remplacement du chef par une idée, ou d'un chef secondaire représentant cette idée[568]). Logiquement, Freud rapproche la structure du groupe de celui de la famille. Cette référence à la fonction paternelle s'efface dans *Malaise dans la civilisation* au profit de celle du Surmoi. On peut en conclure que la fonction paternelle a à voir avec le Surmoi dans le sens où les deux permettent la différenciation et l'émergence du sujet. Par contre, dans cette figure de père, chef du groupe, notons en filigrane l'image rassurante de la mère qui protège, ce désir du cocon, cette angoisse devant la vie, devant l'autonomie. Cette reconnaissance d'un chef est une demande d'amour également. C'est la figure parentale qui, par la consolidation de la confiance en soi, va permettre à l'enfant de partir. La question est donc, comme dans une famille, de savoir si le « chef » croit que l'autonomie des membres du groupe peut conduire à sa désagrégation. Ne va-t-il pas maintenir la dépendance de ses membres ?

La société en tant que corps autonome

La société va-t-elle ensuite se constituer en corps autonome ? Nous avons vu qu'un lien se crée entre les membres du groupe et le chef, et des liens se créent entre les membres. Les membres du groupe remettent leur Idéal du Moi entre les mains du chef qui personnifie l'Idéal de la foule. Cette identification est à rapprocher du processus d'identification à l'œuvre dans le complexe d'Œdipe. Si ce chef n'incarne pas suffisamment cet Idéal pour certains individus, ceux-ci auront assez de distance pour choisir le chef par rapport à leurs critères personnels car leur narcissisme ne sera pas effacé. De plus, l'adhésion des autres membres de la masse l'entraîne vers l'acceptation (suggestion). Par contre, l'idéalisation du meneur peut le conduire, comme dans l'état amoureux : le Moi s'efface devant l'Objet/Idéal du Moi. Comme dans l'état amoureux, la foule est subjuguée, n'a

---

[567]Sigmund FREUD, *L'avenir d'une illusion*, PUF, 1927.

[568] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi*, *op. cit.* p 35

plus aucune réflexion ni analyse ; elle tuerait pour le meneur. Aucun des individus ne se différencie. A un degré moins extrême, Eugène Enriquez décrit ce processus d'idéalisation. Le groupe va passer par ce qu'il appelle la tentation de la « communauté », c'est-à-dire par une phase que l'on peut qualifié d'idyllique ou les membres peuvent s'exprimer à égalité, dans le respect de leur différence, avec une transformation positive des résistances. Cette phase a bien des similitudes avec « l'illusion groupal » formulé par Didier Anzieu. Elle est nécessaire à l'étayage du groupe, comme de l'individu. L'imaginaire est donc important dans la constitution du groupe. Cette aspiration à faire Un est un mécanisme de défense. Mais si cette étape perdure, « le conformisme des sentiments devient la règle, la soumission au groupe idéalisé, devenu un véritable artefact, la seule possibilité »[569]. C'est la constitution d'une secte avec un maitre absolu et des membres nivelés, soumis. C'est la destitution du Moi des individus au profit d'un Objet/Idéal du Moi. Par contre, Freud souligne que l'écartement subi par l'individu entre le Moi et l'Idéal du Moi est pénible et rend nécessaire un relâchement de la tension. Les fêtes périodiques autorisées par la Loi comme le Carnaval sont le résultat de l'observation empirique de la société par nos prédécesseurs[570].

Mais Freud termine *Psychologie des foules et analyse du Moi* en annonçant que le passage de la psychologie collective à la psychologie individuelle a été accompli par celui qui s'est attribué le rôle de père. Il l'a fait d'abord en imagination en inventant le héros qui tua le père primitif, « le méchant père ». Puis les hommes se sont identifiés au héros. Nous rappelons ce passage car, selon Didier Anzieu, « Freud a montré que l'unité d'un groupe provenait de la substitution d'un Idéal du Moi collectif à l'Idéal du Moi individuel de chaque membre. Il semble que l'illusion groupale provient de la substitution d'un Moi Idéal collectif au Moi Idéal de chacun. Freud a eu du mal à distinguer le Surmoi,

---

[569] Didier ANZIEU et Eugène ENRIQUEZ, « Fiche document -La rencontre du groupe », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 63, 1991, p. 737_749.

[570] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi*, *op. cit.* p 64

Idéal du Moi, et Moi Idéal »[571]. La notion de Moi Idéal permet, selon la définition qui en est donnée dans *Vocabulaire de la psychanalyse,* de rappeler que s'y attache la notion d'identification héroïque ainsi que la composante sadomasochiste qu'elle contient. Cette composante se traduit notamment par la soumission à l'agresseur par le biais d'une identification. Mais on peut aussi y retrouver l'exaltation du narcissisme au travers du Moi Idéal collectif qui serait alors à rapprocher à la notion d'objet/Idéal du Moi développé par Freud (état amoureux). La question est donc de savoir s'il est important ou non de saisir quelle instance est mise en commun et aussi de se demander s'il y en a réellement qu'une. Pour tenter une approche, nous suggérerons que dans la loi de l'échange où la partie inconnue de l'autre est niée, dans ce lien imaginaire qui nous unit, nous serions dans le Moi Idéal. Cette interprétation se soutient de l'affirmation de Jean Daniel Causse : « Freud avait bien perçu que la morale de l'imaginaire est à la base des sentiments sociaux. Elle constitue le lien social[572]. » Si nous nous situons par rapport au Moi Idéal nous retrouvons également le rejet de l'étranger. Il n'est pas identifié comme semblable. L'indifférence vis-à-vis de l'étranger en est la démonstration. Dans *Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort (1915),* Freud explique cela encore plus crûment quand il décrit le retour des soldats : « Lorsqu'une décision aura mis fin au sauvage affrontement de cette guerre, chacun des combattants retournera joyeux dans son foyer, retrouvera femme et enfants, sans être occupé, ni troublé par la pensée des ennemis qu'il aura tués dans le corps à corps ou par une arme à longue portée.[573] » Bien sûr, il convient de relativiser en soulignant que cette attitude ne concerne pas tous les soldats et que le traumatisme des guerres est important. Mais le ressenti n'est-il pas différent suivant les participants entre celui qui voit et reconnaît l'ennemi comme un être semblable à lui et celui qui signe des papiers envoyant d'autres humains à une mort certaine ? C'est ce qui est très visible quand il y a une fragmentation des

---

[571] Didier ANZIEU et Eugène ENRIQUEZ, « Fiche document -La rencontre du groupe », art. cit., p. 737_749.p 74

[572] Jean-Daniel CAUSSE, . p 5-14

[573] Sigmund FREUD, *Essais de psychanalyse, op. cit.* p 40

responsabilités dans la mise à mort, comme Papon[574] qui ne se reconnut pas comme bourreau. Il était secrétaire général de préfecture et avait dans ses attributions « la question juive ». Il était jugé comme complice de crime contre l'humanité. Il est accusé d'avoir supervisé l'arrestation et la déportation de 1600 juifs. Seule l'accusation de complicité dans leur assassinat à Auschwitz ne sera pas retenue. C'est un fonctionnaire de Vichy ayant eu par la suite une carrière brillante que l'on juge. « C'est un crime de bureau ». Papon n'a pas exprimé de culpabilité. Il mettait en avant le devoir.

Ainsi Freud pense que se constitue un Surmoi au plan collectif. Ce Surmoi s'arrime à quelques figures historiques : « L'analogie existant entre le processus de la civilisation et la voie suivie par le développement individuel peut être poussée beaucoup plus loin, car on est en droit de soutenir que la communauté elle aussi développe un Surmoi dont l'influence préside à l'évolution culturelle. »[575] Ce Surmoi culturel a pour point de fixation une personnalité particulièrement marquante. Ainsi, il précise même que « l'analogie en beaucoup de cas va encore plus loin, car ces personnalités ont été de leur vivant – assez souvent, sinon toujours – bafouées par les autres, maltraitées ou même éliminées de façon cruelle. Leur sort est au fond analogue à celui du père primitif qui, longtemps seulement après avoir été brutalement mis à mort, prenait rang de divinité. La figure de Jésus-Christ est précisément l'exemple le plus saisissant de cet enchaînement commandé par le destin ». Donc, c'est sur un fort sentiment de culpabilité que se construit l'ensemble des règles communes. Freud le dénomme « angoisse de la conscience morale ». L'ensemble des exigences de ce Surmoi collectif est une éthique qui se doit d'obliger l'homme à réprimer son agressivité.

La Loi du Surmoi individuel donne la limite à l'individu, lui fournit une conscience. La Loi du Surmoi collectif lui offre une éthique pour faciliter les rapports sociaux. Si le Surmoi individuel est suffisamment « féroce », il peut aller

---

[574] Guillaum MOURALIS, « Le procès Papon. Justice et temporalité », *Terrain*, vol. / 38, mars 2002, p. 55-68.

[575] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit. Ibid.* p 59

jusqu'à casser l'individu, qui, tiraillé en son for intérieur, sombre dans la dépression en dirigeant la haine contre lui, ou agresse son prochain pour décharger sa haine. Le Surmoi collectif peut aussi aller, pense Freud, jusqu'à engendrer une trop grande angoisse, jusqu'à casser les membres d'un groupe social et libérer la haine (guerre, actes de barbarie). L'éthique que doit respecter l'individu est un socle sur lequel se bâtit l'humanité. Elle est également désignée par le terme : « Loi ». Elle prohibe le meurtre et l'inceste.

De la nécessité de la construction imaginaire

Nous allons dans cette partie examiner en quoi les constructions imaginaires représentent des mécanismes de défense. Elles seraient une réponse à l'angoisse humaine que l'on peut dire existentielle. Nous verrons plus précisément le rôle des mythes et des idéologies.

Commençons par cette citation de Pierre Legendre[576] : « Évoquer la représentation c'est avoir à faire […] à l'horreur du commencement [...] à la nécessité de s'arracher à l'opacité par *le langage.* »[577] Nous soulignerions ici trois termes : horreur du commencement, opacité et langage.

La recherche des origines et la confrontation au réel

Pierre Legendre souligne que les hommes recherchent au niveau de la société le point zéro et il appelle ce début : « la Référence vide ». C'est l'insaisissable, le vertige qui envahit tout un chacun quand il tente de savoir d'où il vient. Une demande de réponse est forte comme au niveau de l'enfant. Comme le « petit Hans » de Freud, nous voulons savoir d'où nous venons. Au niveau individuel, il était une fois, la terrible scène originelle si hors de portée de notre conscience, et pourtant, par la non réponse qu'elle constitue, si omniprésente dans

---

[576] Pierre LEGENDRE, *Les enfants du texte : Etude sur la fonction parentale des Etats*, [Paris], Fayard, 1992. p 26

[577] Mis en italique par l'auteur.

la construction de l'individu. Là où tout a commencé pour l'individu, mais qu'il ne peut qu'imaginer. Au niveau de l'espèce, il y a aussi cette pression du questionnement. Il y a ce terrible vertige, le début du début. Et là aussi nous avons ce que Jacques Lacan appelle le réel : le reste, ce qui est au-delà de l'entendement. Le temps de l'origine est hors de notre temps ; il nous échappe tant au niveau de l'espèce qu'au niveau de l'individu. On peut concevoir que ce reste demeure dans l'inconscient de l'individu qui ne peut remonter le temps. Il en est de même de l'origine du monde qui ne peut être appréhendée à pleines mains. Mais nous essayons d'en dessiner le contour et surtout, saisi par cet impossible, nous échafaudons des hypothèses pour combler l'abyme. Les hommes questionnent, se questionnent et, dans l'impossibilité de supporter la non réponse, ils cherchent et construisent un récit sur la naissance. En ce sens, il y a horreur d'affronter la non réponse, horreur du commencement. Ainsi le mythe nait. Par nécessité, pour masquer, fournir une explication, trouver un sens, une logique. Au niveau de l'individu, sa conception se rapprocherait de celui du rêve. Il est tentant de rapprocher le corps individuel et le corps social, mais peut-on aller jusqu'au bout de l'analogie ?

Nous souscrivons à la logique avancée par Pierre Legendre qui présente le mythe comme la nécessité d'apporter de la distance. Il représente ce vide originel. Il le symbolise, et permet que le regard de l'homme puisse continuer à s'interroger et bâtir sans reculer devant l'horreur. Le mythe est construit comme une image acceptable qui renvoie les préoccupations de l'humanité et permet à l'humanité d'avancer car un sens a été donné à son existence. Pas à pas, nous voyons se dégager une fonction du mythe. Formulons l'hypothèse qu'il sert de médiateur entre le vide originel et l'homme. Est-il le miroir qui permet à la société de se construire ? Avant de pousser plus loin cette réflexion, on reprendra certaines définitions du mythe données par différents auteurs, puis on abordera certains mythes qui ont retenu notre attention. A la suite de quoi, on pourra comparer la communauté et l'individu par l'analogie qui a été faite entre le mythe et le rêve.

Le mythe : définitions

Mythe vient de *muthos* qui signifie récit. Mais est-ce suffisant ? Plusieurs sens sont énumérés dans *Le Trésor de la Langue Française informatisé* [578]:

- « Récit relatant des faits imaginaires non consignés par l'histoire, transmis par la tradition et mettant en scène des êtres représentant symboliquement des forces physiques, des généralités d'ordre philosophique, métaphysique ou social..
- « Expression allégorique d'une idée abstraite; exposition d'une théorie, d'une doctrine sous une forme imagée. *Mythe de la caverne de Platon*
- « Évocation légendaire relatant des faits ou mentionnant des personnages ayant une réalité historique, mais transformés par la légende.
- « Représentation traditionnelle, idéalisée et parfois fausse, concernant un fait, un homme, une idée, et à laquelle des individus isolés ou des groupes conforment leur manière de penser, leur comportement. *Mythe du chef, du héros*
- « Construction de l'esprit, fruit de l'imagination, n'ayant aucun lien avec la réalité, mais qui donne confiance et incite à l'action … »

Nous avons ici retenu ce qui nous a semblé le plus significatif et qui regroupe assez bien les définitions données par différents auteurs. Ainsi P. L. Assoun retient : le récit, sa transmission sans cesse réécrite ; il apporte la notion de croyance en sa vérité, croyance soutenue par le rite, « la mise en acte du mythe »[579]. Il prolonge sa définition en lui attribuant une « ambition explicative ». Jean Daniel Causse dans son introduction à l'ouvrage collectif consacré à certains mythes,[580] souligne la notion explicative du mythe « le *mythos*, autrement dit le

---

[578] Le Trésor de La Langue Française Informatisé. http://atilf.atilf.fr/tlf.htm

[579] Paul-Laurent ASSOUN, « Topiques freudiennes du mythe. Thèses sur la Mythenforschunganalytique », art. cit., p. 173.

[580] Jean-Daniel CAUSSE, *Mythes grecs, mythes bibliques : l'humain face à ses dieux*, Paris, Cerf, 2007.

récit, recèle *le logos*, le discours de la raison » [581] mais il nuance cette séparation, en s'appuyant sur un article de Paul Ricœur[582]. Il rappelle que *logos* signifie également langage et donc que le mythe est un langage particulier : « un langage qui parle de ce qui ne peut se dire autrement »[583] Dans le même ouvrage collectif, Dany Nocquet, souligne le rôle omniscient du narrateur, et la position d'observateur de l'auditeur ou lecteur. Pour lui, également le discours mythique n'est pas réellement différent du discours historique ; il est traversé par une vérité d'ordre subjectif. Reprenant Dufour, Pascale Macary souligne que « les mythes ne cessent de mettre en scène des franchissements de limites : incestes, sacrifices, brouillages des frontières entre dieux, animaux et hommes […] Les interdits, refoulés dans les sociétés modernes, se trouvent dans les sociétés polythéistes à ciel ouvert, immédiatement lisibles. Elle précise que » ce qui opère du désir et de la pulsion dans la méconnaissance du sujet se lit dans le mythe.[584] »

En dernier lieu, gardons également à l'esprit le rapprochement fait entre fantasme et mythe. Ainsi Jean Paul Valabrega voit dans « le phantasme, un fragment détaché du mythe ou il suggère de renommer le « roman familial » en mythe familial.[585] De même, à propos des fantasmes originaires, dans *Vocabulaire de la psychanalyse*,[586] les auteurs écrivent « […] Les thèmes que l'on retrouve dans les fantasmes originaires (scène originaire, castration, séduction), on est frappé par un caractère commun : ils se rapportent tous aux origines. Comme les

---

[581] *Ibid*. p14.

[582] Paul RICOEUR, « Mythe », *Encyclopédia Universalis*, XV, Paris, 2002, p. 810‑820.

[583] Jean-Daniel CAUSSE, *Mythes grecs, mythes bibliques : l'humain face à ses dieux*, *op. cit.* p 21.

[584] Pascale MACARY, « Du bain de Diane à Artémis l'ensauvagée », *Psychanalyse*, vol. 3 / 2, 2005, p. 33.

[585] Jean-Paul VALABREGA, « Autour du livre de Sophie de Mijolla-Mellor : Le besoin de savoir, théories et mythes magico-sexuels dans l'enfance Dunod, 2002 », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 207.

[586] Jean LAPLANCHE et J-B PONTALIS, *Vocabulaire de la psychanalyse*, *op. cit.*

mythes collectifs, ils prétendent apporter une représentation, et une solution à ce qui pour l'enfant s'offre comme énigme majeure. »

Le mythe : exemples

Pour reprendre la question, partons de la définition large donnée par Mircea Eliade et prenons appui sur d'illustres mythes. Cet auteur tente un « encerclement » : « Le mythe raconte une histoire sacrée ; il relate un événement qui a eu lieu dans le temps fabuleux des commencements [….] Le mythe raconte comment grâce aux exploits d'êtres Surnaturels, une réalité est venue à l'existence, que ce soit la réalité totale, le Cosmos, ou seulement un fragment : une île, un comportement humain, une institution»[587] . Donc une réalité nait. Comme le souligne l'auteur, le monde étant là, il a bien fallu qu'il naisse. « Le mythe est *une histoire vraie*[588] car il se réfère toujours à des *réalités. »* [589] Il fait intervenir le sacré par ses êtres Surnaturels.

Penchons nous sur quelques mythes de créations du monde.

Avant la création, c'était le chaos, la fusion, l'indifférencié :

- « la terre était déserte et vide, et la ténèbre à la surface de l'abime (*tehom).* » Suivant Dany Nocquet, en se basant sur l'hébreu, on peut traduire par terre inhabitée et inhabitable, et le terme *tehom* par eaux mêlées et indifférenciées.[590]
- Pour les sumériens, la naissance de la voute céleste et de la terre provient des moitiés du cadavre d'un dieu vaincu lors d'un combat entre divinités. Soulignons également la proximité avec la Genèse à propos de l'importance de

---

[587] Mircea ELIADE, *Aspects du mythe*, [Paris], Gallimard, 1988. p 16.

[588] En italique dans le texte.

[589] Mircea ELIADE, *Aspects du mythe, op. cit.* p 17.

[590] Jean-Daniel CAUSSE, *Mythes grecs, mythes bibliques : l'humain face à ses dieux, op. cit.* p 85

la nomination dans l'acte de création : « Lorsqu'en haut, le ciel n'était pas nommé, qu'en bas, la terre ferme n'avait pas reçu de nom,… » [591]

- Pour les hindou, l'Un souhaita être multiple et par sa réflexion devint deux. L'Un existait avant la création. Ainsi l'explique Ralph Stehly : « L'être absolu n'agit pas, ne forme rien, n'a point de vis-à-vis de quelque manière que ce soit, n'a rien d'existant en dehors de lui, même pas le néant. »[592]

- Dans la lignée de ce mythe hindoue, nous nous permettons d'insérer « le Big Bang », vision d'un univers en expansion sans point d'origine, construction basées sur des découvertes scientifiques, mais qui reste une construction qui échappe à leurs auteurs.

- L'histoire des dynasties tibétaines remonte à cette création : des cinq éléments primordiaux un œuf fut créé. Son jaune donna naissance à 18 œufs dont un se transforma en être humain, un roi bien sûr.[593]

- Pour les polynésiens, au commencement n'existaient que les Eaux et les ténèbres. le dieu Io dit « que les Eaux se séparent, que les cieux se forment, que la terre devienne ! »[594]

- De même chez les sumériens, nous retrouvons cette nomination après une division créatrice : « Après que le ciel fut disjoint de la terre, après que la terre fut séparée du ciel, après que le nom de l'homme fut désigné,.. »[595]

- Enfin dans la Genèse, Dieu crée la lumière qu'il sépare des ténèbres. Il les nomme le jour et la nuit puis il sépare les eaux inférieures et supérieures et crée ainsi le ciel et la terre.

---

[591] *Ibid*. p 88

[592] Ralph STEHLY, « Les périodes cosmiques (para,kalpa,yuga) dans l'hindouisme, par Ralph Stehly, Université de Strasbourg », [En ligne : http://stehly.chez-alice.fr/periode.htm]. Consulté le1 juillet 2010.

[593] Mircea ELIADE, *Aspects du mythe, op. cit.* p 37.

[594] *Ibid*. p 46.

[595] *Ibid*. p 53.

- Dans la cabale, avant la création on part de l'Infini (*ein sof).* C'est une notion insaisissable et inconnaissable désignant également la direction de la volonté. Donc cet Infini se rétracte (*tsimsoum*) pour laisser le fini apparaitre, ce qui n'est pas infini. De cet espace émaneront les principes de création après qu'une lumière leur ai donné une âme. Mordékhaï Chriqui[596], commente ainsi : la vie explique la mort par opposition et quand la vie est là on ne voit pas la mort comme quand le soleil est là dans le ciel, on ne voit pas les étoiles.

- L'homme est créé à l'image des êtres Surnaturels. L'homme est supérieur aux autres créatures, il s'en distingue, aussi bien dans le mythe tibétain que dans la bible, que chez les égyptien pour Pharaon, fils de Ré. Ainsi, la royauté est d'essence divine.

Certes, nous n'avons pas choisi ces mythes au hasard. Mais ils sont représentatifs des mythes de création du monde. Nous pouvons remarquer que les mythes ne partent pas du rien, du vide. Il existe déjà un monde, un être Surnaturel. Ce monde est UN, comme les égyptiens qui partent de l'océan primordial, Un comme Yahvé, UN comme dans la mythologie hindoue. Le mythe apporte une réponse, le monde se crée à « partir de », il ne se crée pas de rien, il ne s'auto engendre pas. Ainsi le mythe voile le réel faute de pouvoir l'appréhender. Mais nous avons là un refoulement du réel. Ce dispositif est à rapprocher de la « mise en abime » utilisée par les artistes peintres tel Vélasquez dans son portrait de l'infante d'Espagne *les Ménines* ou Van Eyck dans le portrait des *époux Arnolfini.* C'est le procédé qui consiste à incruster une même image dans l'image. Ici c'est le miroir qui nous intéresse. On peut oublier sa présence, ne pas le remarquer mais si notre regard s'attarde, sur ce point, on regarde fasciné, on essaie de voir dans le reflet le peintre qui peint le tableau, mais on se détourne devant cet au-delà du tableau qui est à la fois dedans, à la fois dehors et qui nous échappe. Ainsi procède la construction du mythe représentant, mettant à distance, le réel.

---

[596] Mordékhaï CHRIQUI,, « Introduction à la cabale: cours 2 Le ein sof (l'infini) et le tsimtsoum (le retrait) », Paris, 2009.

Refusant la naissance *ex nihilo*, le mythe raconte une naissance à partir d'un existant. Aucune explication sur l'avant de l'origine. Daniel Sibony fait remarquer que « ce n'est pas au commencement, mais avec le commencement »[597]. Nous rapprocherons cette absence de questionnement de l'histoire des cigognes qui apportent les bébés. Cette histoire destinée aux enfants pour répondre à leurs questions sur la conception tout en évitant d'évoquer le coït. Aucune explication n'est fournie sur la question de savoir d'où viennent les cigognes et où elles trouvent ses bébés. Aucune question n'est d'ailleurs posée. Chacun sait qu'il y a une autre réponse, mais chacun préfère en rester là pour le moment. On peut remarquer avec Jean Daniel Causse qu'il s'agit de comprendre « l'origine comme une nouvelle naissance »[598]. Cette naissance va advenir dans certains mythes cités par l'organisation, la fin d'un tout. Les éléments sont nommés et ils existent comme le petit homme est nommé par ses parents et vient ainsi trouver sa place. Ainsi la Genèse commence par le chiffre deux, on est déjà dans la division ; dans les mythes sumériens, chaque élément est nommé et mis à une place. Etonnement, une mystique juive veut que se soit déjà la graphie de l'hébreu qui ait été créée. Ainsi la lettre a précédé la réalité, le texte est sacré. « Toutefois, dans le Sefer Yetsira, […] il est question de la création du monde par Dieu au moyen des lettres et des combinaisons de lettres.[599] Non seulement ce texte évoque la création du monde au terme de manipulations linguistiques, mais en plus la création même des vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu y est décrite comme l'un des premiers événements cosmogoniques.[600] » La nomination fait exister, le langage précède les

---

[597] Daniel SIBONY, *Lectures bibliques : premières approches*, Paris, Odile Jacob, 2006. p 30

[598] Jean-Daniel CAUSSE, *Mythes grecs, mythes bibliques : l'humain face à ses dieux, op. cit.*

[599] Sur le rapport entre langage et cosmologie dans les textes de la mystique juive ancienne, voir Nicolas Sed, *La Mystique cosmologique juive*, Paris, Mouton, 1981 ; Yehuda Liebes, Les sept lettres doubles bgd kfrt: le double reish et l'arrière-plan du Sefer Yetsira, *Tarbiz*, vol. LX, 1992, p. 237-248 chap. 3. Revue de l'Histoire des Religions, 213-4/1996, p. 379 à 384[hébreu]; voir aussi M. Idel, *Le Golem*, trad. C. Aslanoff, Paris, Cerf, 1992

[600] Moshe IDEL, « Langue et Kabbale [Présentation]. Le langage mystique : de la Cosmogonie à l'épistémologie », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 213 / 4, 1996, p. 379‑384.

choses car sans la nomination elles ne sont pas différenciées. Il est impossible de ne pas rapprocher l'insaisissable qui ne peut être expliqué de cet état de l'embryon, du fœtus qui ne sait pas qu'il est, de ce nourrisson dont le Moi n'est pas indifférencié du Moi maternel. La mère va nommer les choses, le nourrisson va éprouver des perceptions sensitives et motrices et petit à petit va prendre conscience de ses limites corporelles et psychiques. Cette découverte est symbolisée par le stade du miroir. De même, au niveau communautaire « la société se dédouble à l'aide d'un miroir qui ne peut être que mythologique »[601] et, dans le mythe, elle met en scène la différenciation. Cette différenciation est indispensable à l'émergence de l'être parlant. Mais remarquons que le langage préexiste au monde, que l'énonciateur préexiste, et que la nomination ne nait qu'au moment de la différenciation. En commençant *Des lois pour être humain*,[602] forme épique de la structure », Lebrun et Wénin entendent peut être montrer que le manque est au cœur du langage, au cœur de ce qui fait notre humanité. Ainsi ils soulignent que, dans la Genèse, il n'y a jamais de complétude, d'adéquation. Il faut accepter d'avancer dans le vide, de s'y adosser. Ils remarquent que Dieu écrit en utilisant le « v » comme en latin est l'anagramme de vide. Le mythe par sa langue codée permet d'apaiser les angoisses. Comme le souligne Nicole BELMONT : « La mise en récit accompagnée de sa transmission a une fonction de maitrise sur des images et des pensées éventuellement angoissantes[603]. » Car, comme le souligne Mircea Eliade, dans le mythe, il existe un temps immuable de l'Origine et une répétition du récit que nous qualifierions d'exorcisante. C'est pourquoi tout naturellement de nombreux travaux se sont penchés sur le mythe et rêve, ont soulevé l'analogie avec le rêve.

---

[601] Pierre LEGENDRE, *Les enfants du texte : Etude sur la fonction parentale des Etats*, *op. cit.* p 128.

[602] Jean-Pierre LEBRUN et André WENIN,, *Des lois pour être humain*, Ramonville Saint-Agne, Éd. Érès, 2008.

[603] Nicole BELMONT, « Autour du livre de Jean-Paul Valabrega : Les mythes conteurs de l'inconscient Payot, 2001 », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 185.

L'idéologie : définitions

Le *Trésor De la Langue Française Informatisé*[604] nous livre de nombreuses tentatives de définitions. Nous associerons à cette recherche l'article de Claude Le Guen *L'idéologie, ce piège inconscient de l'inconscient*[605].

Ce terme aurait comme créateur Destutt de Tracy pour remplacer psychologie. Sa date de naissance serait 1796. Il signifie sciences des idées. Il peut être employé dans un sens péjoratif. Cette recherche fut le fruit d'hommes illustres comme Condorcet, Laplace, Lavoisier…qui voulaient un pouvoir nouveau. Ils furent les chercheurs de la Révolution. « Ces républicains d'Ancien Régime, ont été philosophes de la Révolution ; matérialistes assurés, partisans du nouveau pouvoir, ils n'ont pas hésité à assumer de fortes responsabilités, ont survécu à de grands dangers, se sont montrés pleins de courage en des temps dangereux.[606] »

Pour les dénigrer politiquement, leurs adversaires dénigrèrent l'idéologie qui devint mesquine, fausse, arbitraire, abstraite, détachée de la réalité. Le terme d'idéologues devint quasiment une insulte avec la politique de dénigrement de Napoléon qui lui-même n'était pas vraiment républicain et n'appréciait sans doute pas une opposition. En 1800 nous trouvons : « ensemble d'idées sans rapport avec la réalité »[607]. Pour *le Trésor De la Langue Française*, le terme est historiquement, entré dans la réflexion sociale avec le marxisme qui lui a donné tout de suite un sens péjoratif, l'idéologie est le contraire de la science. Elle se présente d'abord comme une vision du monde, c'est-à-dire une construction intellectuelle qui explique et justifie un ordre social existant, à partir de raisons naturelles ou religieuses... Mais cette vision n'est en réalité qu'un voile destiné à cacher la

---

[604] Fritz GRACCHUS, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité., op. cit.*

[605] Claude LE GUEN, « L'idéologie, ce piège inconscient de l'inconscient », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 54 / 5, 1990, p. 1243‑1254.

[606] André CANIVEZ, « Idéologues », *Encyclopédia Universalis*.

[607] Ferdinand BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, vol. 9, Armand Colin, 1934. 20 vol.

poursuite d'intérêts matériels égoïstes en renforçant et étendant la domination d'une classe de privilégiés. L'idéologie est donc une superstructure de la société dont elle émane et qu'elle soutient... (GOLFIN 1972) L'idéologie se veut universelle et ne se pense pas comme une idéologie. Lénine ajoute que l'idéologie bourgeoise méconnait sa propre existence mais affirme que l'idéologie socialiste doit être consciente d'elle-même et travailler à élever le niveau de conscience. Avec Staline, « l'idéologie devient folle : "C'est elle qui apporte la justification recherchée à la scélératesse[608] " Ainsi fut perverti un mot, et assassinées les idées qu'il portait, jusque dans leurs contradictions. [609]»

Voici les précisons apportées par le dictionnaire qui montre toutes les connotations attachées à ce nom. « Science des idées » étymologiquement oui. Mais il s'agit de la définition brute.

« La valeur dépréciative vient du sentiment que le ressort de l'idéologie est [...] dans le besoin de justifier des entreprises destinées à satisfaire des aspirations intéressées et qui est surtout exploité pour la propagande » (FOULQ.-ST-JEAN 1962)[610]]. « L'idéologie aspire par nature à devenir propagande c'est-à-dire transmission automatique de formules magnétisées par une passion d'essence au fond haineuse, et qui ne prend corps qu'à la condition de s'exercer contre une certaine catégorie d'humains : les juifs, les chrétiens, les franc-maçons, les bourgeois, etc. » (G. MARCEL, Les Hommes contre l'humain, 167 d'apr. FOULQ.-ST-JEAN 1962.)

Outre le côté propagande l'idéologie est également perçue comme « Théorie vague et nébuleuse, portant sur des idées creuses et abstraites, sans rapport avec

---

[608] Aleksandr Isaevitch SOLJENITSYNE, Jacqueline LAFOND, Aleksandr Isaevitch SOLJENITSYNE[et al.], *L'Archipel du Goulag: 1918-1956 : essai d'investigation littéraire. [Tome 1], Première et deuxième parties*, Paris, Ed. du Seuil, 1974. p 131-132

[609] Claude LE GUEN, « L'idéologie, ce piège inconscient de l'inconscient », art. cit., p. 1243‑1254.

[610] Trésor de la Langue Française

les faits réels. Synonymes : utopie, rêve, idéalisme naïf. Idéologie puérile, creuse ; vague idéologie. »

Il ressort de ses définitions, que l'importance de la connotation péjorative appliquée au terme idéologie, montre clairement la méfiance que la dite science des idées inspire. L'idéologie, en tant que science des idées, est là pour construire un schéma cohérent, pour apporter une sécurité, répondre à des besoins. C'est un service. Elle n'est plus comprise dans le sens d'analyse et étude des idées, ce qui correspond au travail de Freud. La question est donc qui sert-elle ? A quoi elle sert nous le savons : elle sert, comme le mythe, à donner un sens, à répondre à un besoin de satisfaction. Nous rappellerons utilement ici que Kaës demande que l'on s'interroge sur l'instance psychique qui la soutient : L'Idéal du Moi ou le Moi Idéal.

L'idéologie semble à première vue un processus conscient, mais ses objectifs répondent à un désir inconscient. Accuser l'idéologie d'être manipulatrice, pourquoi pas. En effet, si elle fournit des réponses, elle bloque, elle fige la pensée, abolie le sens critique de ses adhérents car elle répond à leurs désidératas. Néanmoins plusieurs idéologies peuvent coexister, rendant dans leur cohabitation un peu de distanciation, de recul.

Le Guen propose une définition qui incorpore la notion d'inconscient et rend son sens à la définition originelle « analyse portant sur l'origine et le fonctionnement des idées ». Notons donc avec lui que Freud fut un idéologue. Soulignons bien que si l'idéologue ne fabrique pas le corpus d'idées qu'il étudie, il va peut être en créer de nouvelles.

Donc Le Guen propose :

> Une idéologie est un système de représentation symbolique qui méconnaît ce qui le détermine, et tend à se justifier par un rapport imaginaire au réel (le réel étant ici essentiellement social). Elle n'en est pas moins un produit de cette réalité sociale qu'elle contribue à produire ; elle est coextensive à l'histoire, puisqu'elle n'est qu'une projection déformée des besoins, des intérêts, des interdits et des valeurs d'une société. Elle est un processus inconscient qui agit, à son insu, chaque individu en tant qu'il appartient à un corps social.

Par ailleurs en appuyant sur la réalité sociale, l'idéologie apparait bien comme historiquement déterminée ; elle est donc datée. L'avantage est que la différenciation avec l'idéologie dominante actuelle permet de mieux l'appréhender.

L'idéologie : Exemples

Aussi, nous allons maintenant montrer par deux exemples les processus inconscients qui permettent l'avènement d'une idéologie qui arrive à point nommée pour rasséréner l'individu et le groupe auquel il appartient. Ainsi comme l'exprime Jacky Chemouni[611] « l'idéologie, révèle l'intériorité du sujet ».

Nous prendrons en premier le nazisme.

Première remarque sur le contexte de l'époque ; il ne faut pas oublier qu'en 1870, l'Allemagne est unifiée par Bismarck et qu'elle sort victorieuse de la guerre que celui-ci a volontairement provoqué contre la France. La guerre fut ainsi le moyen d'instaurer un sentiment d'appartenance à un même peuple, à une même Nation. Et c'est symboliquement à Versailles dans la galerie des Glaces qu'est proclamé le IIème Reich autour de Guillaume 1er. En 1918, c'est l'humiliation, l'Allemagne sort de la première guerre mondiale, piétinée, occupée, devant payer des dommages de guerre. Par un retournement symbolique, le traité est également signé dans la galerie des Glaces. Notons que le député allemand qui signa pour l'Allemagne fut assassiné en 1921 et que les militaires nièrent cette reddition signée par des civils et qui fut stigmatisée comme un poignard dans le dos. La haine grondait. Le peuple allemand était atteint dans son narcissisme ; il attendait de le « réparer ». L'idéologie nazie répondit à ce besoin : Un peuple supérieur, les Aryens dont l'origine remonte aux temps héroïques de la conquête du continent indo-européen, un peuple parfait physiquement, un sang pur ; la promesse d'un règne de mille ans : « Deutschland über alles » ; Une religion basée sur la race et la nature ; une Mère Patrie l'Allemagne ; Enfin notons l'importance de la rupture avec les pères, symbole d'une Allemagne défaite. En effet les enfants sont enrôlés à l'anniversaire d'Hitler et « réenfantés » ainsi symboliquement. Wilhem Reich ne développe pas cette opinion d'une rupture au sein de la famille et d'un déplacement filial vers le Führer et la Nation, hypothèse reprise par Enriquez dans

---

[611] Jacquy CHEMOUNI, « L'idéologie : psychanalyse d'une passion », in Joyce Aïn. *Passions*, Eres, 2001, (« Hors colllection »), p. 109-120.

De la horde à l'Etat[612]. Il pense que Hitler est arrivé au pouvoir, notamment en s'appuyant sur le relais de la famille : « *Les représentations de la patrie et de la nation sont* dans *leur noyau subjectif-affectif* des représentations de la mère et de la famille. Pour la bourgeoisie, la mère est la patrie de l'enfant, et la famille "sa nation en petit".[613] ». Il cite Goebbels à l'appui de sa démonstration : « Elle - la Mère allemande est la seule et unique dépositaire de l'idée du peuple allemand. "*Etre allemand* "*est éternellement lié au concept de la mère.* Existe-t-il quelque chose qui puisse nous réunir plus étroitement que l'idée d'une commune vénération de la mère ?[614] »

Cette idéologie fut portée par Hitler. Selon certains, sa biographie explique son besoin de revanche. Il fut le fils d'un homme violent qui mourut quand il avait treize ans. Son père était fonctionnaire, métier qu'il voulut imposer à son fils qui avoua pour la première fois s'être opposé à son père. Il adorait sa mère et pour Eugène Enriquez « l'Allemagne devint la mère captive qu'il fallait délivrer de son persécuteur. [615]» Ce père n'était pas un modèle et Hitler refusait de s'y référer : « Quant à moi, je n'ai pas la moindre idée de l'histoire des familles, des tenants et des aboutissements de chacun. C'est un domaine qui m'est absolument étranger. [616]» Ce reniement du père justifie ce passé glorieux qu'il invente pour le peuple allemand, cette gloire qu'il promet. De plus, il se présenterait plus comme un grand frère que comme un père.

Notons que, Hitler rejette son père mais projette sa haine sur le Juif, alors que son ascendance est sans doute en partie juive selon ses biographes selon Enriquez. Cette projection de haine n'est peut être pas étrangère avec la volonté de

---

[612] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, *op. cit.*

[613] Wilhelm REICH, *Psychologie de masse du fascisme*, La Pensée Molle, 1970. P 47

[614] *Ibid*.

[615] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, *op. cit.* p 557

[616] Hitler. Mein Kampf cité dans *Ibid*. p 560

protéger la mère. Koenigsberg pense que l'Anschluss est la représentation du fantasme inconscient de réunion symbiotique avec la mère :

> Il semble qu'Hitler ait projeté son fantasme symbiotique sur deux unités politiques ; l'Autriche et 1'Allemagne, qui symbolisent le corps de l'enfant et le corps de la mère. Ce rêve symbiotique est mis en avant par Hitler quand il affirme que "la séparation effectuée par l'Histoire entre l'Allemagne et l'Autriche n'est pas concevable" et que, de toute éternité, "ces deux destinées n'en forment qu'une seule". Hitler exprime un fantasme régressif de réunion quand il évoque le cri primitif du peuple autrichien-allemand, réclamant son union avec la Mère-Patrie-Allemagne, "désir profond de retour au foyer ancestral, jamais oublié".[617]

Selon lui, Hitler exprime clairement ses fantasmes inconscients dans ses discours. Et s'il fait ainsi vibrer le peuple allemand à l'unisson, c'est que ses fantasmes rencontrent un écho. Le fantasme de réunion avec la mère est un fantasme originaire partagé par tous et sans doute vivace quand son Moi est fragilisé dans une Allemagne décomposée par une défaite militaire, politique et économique (la crise des années trente) auquel le peuple allemand s'identifie.. Quand il jette le peuple allemand dans ce nationalisme, cette identification de la mère à la Patrie, il lui promet une identification au Moi Idéal, au narcissisme primaire. Mourir pour la Patrie, c'est mourir d'amour pour la mère pense cet auteur et Königsberg ajoute : « Mais il n'est pas encore permis partout de suggérer que des cultures entières puissent être psychotiques. » L'apologie du sang pur, de la race pure, la crainte de la contamination symbolisée notamment par le juif n'est-il pas le rejet de la sexualité des parents pour Hitler et symboliserait un rejet du tiers que représente le père qui contamine la relation duelle avec la mère ? « Le mélange des races conduit donc, au mélange du sang, et de la sorte à l'empoisonnement du sang du corps du peuple. On peut trouver les résultats les plus visibles de cette contamination des masses par la syphilis chez nos enfants. Ce sont surtout eux qui sont le produit pitoyable de l'infection, qui ne cesse de s'accroitre de notre vie sexuelle, les vices des parents se manifestent dans les maladies des enfants. »Ainsi s'exprime Hitler [618] ; Reich commente :

---

[617] Richard KOENIGSBERG, « Vers une théorie psychanalytique de la civilisation », *Psychanalyse dans la Civilisation*, vol. / 4, mai 1991.

[618] Wilhelm REICH, *Psychologie de masse du fascisme*, *op. cit.* p 66

« *L'idéologie de 'l'âme" et de "sa pureté" est l'idéologie de l'asexualité,* de 'la pureté sexuelle", donc au fond un phénomène de refoulement sexuel et de la peur de la sexualité… [619]»

Nous avons donc vu combien l'inconscient gouverne l'idéologie qui transforme les lois d'une société.

Nous allons prendre maintenant un exemple plus récent celui de la rhétorique de « l'axe du mal » développée sous G.W. Bush.

Après les attentats du 11 septembre, on peut penser qu'attaquée pour la première fois sur son sol, l'Amérique est sortie humiliée et que la guerre contre l'Afghanistan et la guerre préventive contre l'Irak furent une façon de reprendre le dessus sur l'ennemi. Ainsi le Washington Post titra concernant la guerre déclarée au terrorisme « *permis de chasse illimité* » *(Unlimited hunting license)*[620] Il existe certes une dimension d'atteinte à l'image de l'Amérique tout puissante par cet attentat sur son sol, mais l'article de Bernadette Rigal-Cellard *« Le président Bush et la rhétorique de "l'axe du mal". Droite chrétienne, millénarisme et messianisme américain,* apporte un éclairage nouveau.

Historiquement, la stratégie a été de cibler un ennemi dans un souci de politique intérieure : le méchant, fut l'URSS, les communistes. Nous trouvons là, l'utilisation du bouc émissaire.. Au niveau de la construction d'une opinion un véritable travail a été fait sans doute consciemment, mais la croyance dans une mission civilisatrice est importante également, étant donnée la religiosité des américains.

Une formule choc fut recherchée pour entrainer l'adhésion des américains à la guerre en Irak. La référence à l'axe vient d'un discours de Roosevelt sur les puissances de l'Axe. En utilisant le mot axe, on sous-entend une connivence entre

---

[619] *Ibid*. p 67

[620] « Unlimited hunting license », *Washington Post*, 30 janvier 2002. dans Manon-Nour TANNOUS, « Les Etats-Unis et "l'axe du mal" : étude d'une rhétorique des relations internaltionales », *Université Panthéon-Assas*, vol. / 7, mai 2008, (« Cahiers Thucydide »). p 6

« les états voyous » ce qui renforce le sentiment d'être agressé. Mais le caractère religieux qui fut imprimée à la formule vient du président Bush. Elle correspond à ce que veut entendre le peuple américain. Mais également à la mentalité religieuse du président qui représente bien le peuple américain. Ainsi, celui-ci est croyant à 90%, pratiquant à 62% en 1980[621]. Selon l'étude citée dans l'article de Rigal-Cellard[622], « 77 % d'Américains croient que la bonne marche de la nation dépend de sa santé spirituelle ». Nous avons là une notion importante. Si l'attentat a eu lieu c'est parce que L'Amérique est dans le péché. Ainsi l'analogie entre les tours jumelles s'élevant vers le ciel et la tour de Babel a été relevée. L'Amérique a été punie. Pour Hinshelwood [623], aller de cet effondrement a une conquête agressive permet de « remagnifier » l'image de la Nation et, par identification, de combattre l'angoisse de l'individu en lui redonnant un Idéal : celui d'être l'Amérique défenseur du Bien. Etant donné l'imprégnation du religieux dans la politique, ce discours n'est pas étrange, bien qu'il soit étranger pour des français. N'oublions pas que le président des Etats Unis prête serment sur la Bible lors de son investiture. L'Amérique est constituée d'un peuple qui a migré à l'origine pour échapper aux oppressions. Elle se fait donc le chantre de la liberté et le héraut du Bien. En effet la cible que représente l'Amérique n'est pas choisie au hasard. Elle est importante, elle constitue un symbole pour l'agresseur. Ainsi « Le messianisme américain est une construction idéologique qui considère les Etats-Unis en tant que nation élue et donc supérieure, voire parfaite. Millénarisme[624] et messianisme divisent ainsi le monde entre les élus et les damnés, et invitent à la croisade pour éliminer les derniers. » L'Amérique va ainsi imposer sa décision au

---

[621] Bernadette RIGAL-CELLARD, « «Le président Bush et la rhétorique de l'axe du mal» Droite chrétienne, millénarisme et messianisme américain, », *Etudes*, vol. 399 / 9, 2003, p. 153-162.

[622] Professeur de littérature et de civilisation nord-américaine et spécialiste des religions contemporaines nord-américaines

[623] R.D. HINSHELWOOD, « Idéologie et identité : une étude psychanalytique d'un phénomène social », *Revue française de psychanalyse*, vol. 71 / 4, 2007, p. 1027.

[624] L'Apocalypse est imminente et il convient de se prémunir au mieux des abominations.

monde et vouloir être seule dans ce combat : « Le président américain a brusquement changé de route dans son discours sur l'état de l'Union : (…) il ne fit pas mention de la contribution des autres nations à la guerre (…). De plus, dans les premiers mois de l'année 2002, les Etats-Unis ont dénoncé le Traité ABM (anti missiles balistiques), retiré leur signature du Traité créant la Cour Pénale Internationale et quitté la conférence sur le protocole de la Convention des armes biologiques.[625] » Elle part en croisade. Le ton est guerrier et aucune discussion n'est possible avec les pays de l'Axe du Mal. Les lois d'exception sont votées totalement anti-démocratiques, avec détention arbitraire, sans avocat, sans jugement. Tout est justifiable pour la défense de l'Amérique, du Bien donc. La pulsion de mort est à l'œuvre. L'Etat, la société l'autorise, il n'y a plus de sublimation. Triste vision d'une démocratie lâchant la vapeur de la pression culpabilisante et angoissante qu'ont suscitée les attentats. La rhétorique employée par Bush correspondait bien au psychisme individuel et de masse du peuple américain après les attentats du 11 septembre. Le président a porté cette idéologie à laquelle il s'identifiait pleinement comme ses concitoyens. Nous identifions bien là l'Idéal du Moi, instance commune à la foule tandis que les Moi individuels se réunissent par identification. Le peuple américain s'est vu attaqué sur leur sol même, ce qui ne s'était jamais produit. Dans ce cas une identification du sol américain aux limites du corps est possible ! A ceci s'ajoute le sentiment de culpabilité ressenti : Dieu nous rappelle à l'ordre car nous ne remplissons pas notre mission d'évangélisation sur Terre. Pour réagir à cette invasion de mauvais objet, on assiste à un clivage par projection des dits mauvais objets sur un extérieur ciblé, ce qui abouti à une vision clairement manichéenne, totalement clivée.

En cela l'idéologie apparait bien comme un mécanisme de défense des membres du groupe relayé par le représentant du groupe. C'est donc un procédé qui bloque toute pensée réflexive.

---

[625] Manon-Nour TANNOUS, « Les Etats-Unis et "l'axe du mal" : étude d'une rhétorique des relations internationales », art. cit. p 9

De la Loi au droit

Qu'entendons par Loi avec une majuscule ? Il s'agit ici de ce qui est nécessaire de respecter pour qu'advienne un être humain et bien plus précisément un être humain non fou. Cette loi fut expliquée sous la forme d'un récit par Freud. Il s'agit de la prohibition de l'inceste. C'est à dire séparation par la fonction paternelle. De cet écart, nous l'avons vu, nait une distanciation matérialisée par le langage. Nous pouvons parodier une célèbre citation en disant que le langage est le propre de l'homme. Cette distanciation nous oblige à nous reconnaître comme « fils de » et non à nous croire tout puissant, habitant si l'on peut dire le point d'origine. Nous ne sommes pas auto-fondés, nous nous inscrivons dans une chaine généalogique. Nous allons donc voir que le droit contribue à suivre cette Loi par le droit civil en France mais également toutes les civilisations apportent un soin particulier à codifier les rapports de parenté. Inconsciemment, le droit fait par les hommes tente de suivre cette Loi symbolique. Mais il s'agit là de la réalité, du niveau conscient. Si le droit existe c'est peut –être que la Loi symbolique ne va pas de soi ? Nous allons donc dans cette partie débattre des rapports entre la Loi symbolique et le droit.

Freud a fait de la naissance de la civilisation un récit mythique dans *Totem et Tabou*.[626] Les Fils tuent le Père pour obtenir son pouvoir illimité et avoir les femmes. Deux importantes conséquences vont en découler : après une période violente pour la conquête du pouvoir, ils vont être obligés de s'entendre ; et ils vont se sentir coupables du meurtre et construire sa représentation dans un totem qu'ils vont respecter. Comme le précise Pierre Legendre : « Le totem est l'emballage qui contient la Référence vide »[627] Le père est représenté comme « l'au-moins-un », celui qui a tout, dont la jouissance est sans limite, mais qui est exclu par là même de l'humanité. C'est son exclusion même qui prouve que « l'au-moins-un » doit être inaccessible pour l'humanité. L'éthique est donc de

---

[626] Sigmund FREUD, *Totem et tabou, op. cit.*

[627] Pierre LEGENDRE, *Leçons étude sur le principe généalogique en Occident.*, Paris, Fayard, 1996. p 49.

réprimer son appétit, ses pulsions. *Totem et tabou* reprend le complexe d'Oedipe. Il nous rappelle que l'homme s'inscrit dans un rapport filial. Que nous sommes tous des fils, et, comme le dit Legendre, que nous nous inscrivons dans un chaine généalogique, celle de l'espèce. Que nous ne sommes que des maillons et devons reconnaitre notre finitude. Nous ne sommes pas Dieu, auto-engendrés, omnipotents. Mais que nous devons accepter une restriction à notre toute puissance. Les frères de *Totem et tabou*, ne le font que par pragmatisme. Etre le père de la horde conduirait à être assassiné à plus ou moins brève échéance. Pour se sauver, se sauvegarder, ils acceptent de renoncer comme le petit Œdipe accepte de renoncer à la mère et d'aimer suffisamment le père pour vouloir un jour être père aussi. Le temps est donc introduit ainsi que la réalité. Mais s'il y a consensus sur ce qui semble la meilleure des solutions pour que le petit homme ne soit pas une partie du corps de sa mère, la tentation du putsch est toujours là. Les lois sont là comme garde-fou pourrait-on dire. Car il y aura peut – être toujours un frère qui pensera que jouir, même au risque d'y perdre sa vie, c'est un pari tentant : « aimer à en perdre la raison ». Disons précisément s'aimer à en mourir comme Narcisse.

Plus simplement dit, nous ne devons ne pas chercher à obtenir ce que l'on veut par n'importe quels moyens, y compris le meurtre ; et nous devons considérer que toutes nos envies ne seront pas satisfaites. Une perversion au niveau de la société, supposerait, si on reprend les mêmes termes qu'au niveau de l'individu, qu'il existerait un Surmoi culturel (ou Surmoi moral) faible. Nous précisons bien en se référant à Freud, que le Surmoi culturel est évolutif. Donc nous supposons que l'éducation de la communauté n'a pas été à son *optimum* si l'on se tient à ce raisonnement par analogie, que les exigences du Surmoi n'ont pas été intégrées. Cela ne signifie pas que nous devons faire marche arrière et magnifier un passé glorieux. Citons comme exemple de tentations : le retour aux supposées bonnes vieilles valeurs des leçons de morale à l'école (qu'elles n'ont jamais vraiment quittées), tout le discours politique sécuritaire avec notamment le très dangereux « dépistage des enfants turbulents dès 3 ans » (tentative avortée grâce aux 200 000 signatures du collectif « pas de 0 de conduite »), l'enfermement des mineurs possible à partir de 12 ans (un coup d'essai pour voir les réactions), le maintien des délinquants sexuels en prison après qu'ils aient purgé leur peine, et nous attendons les suivantes. Il serait nécessaire qu'une réflexion posée soit menée sur

le thème de l'éducation et de la morale. La répression n'est en fait, pour le père comme pour l'État, que la faillite de l'autorité. Elle ne contribue pas à l'élaboration d'un Surmoi constructif. Le caporal Lortie qui mitrailla plusieurs personnes au parlement canadien n'avait pas un père absent, mais un père violent. Par sa violence, il dénia au jeune Lortie sa place de fils. Pour se sauver et advenir comme sujet, Lortie s'en prit à ce qui représentait pour lui, le plus symboliquement, l'image du père : les membres du parlement. Cette action était en fait un parricide. Il se devait de tuer ce père pour advenir comme fils selon Pierre Legendre[628], ce père qui ne lui laissait pas sa place. Et c'est pour cette raison qu'il ne devait pas être reconnu comme fou. La reconnaissance de sa folie ôterait à son geste sa possibilité thérapeutique. Disons que la haine du sujet n'est plus transformée, médiatisée, elle jaillit en directe, tout droit vers ce qui n'a pas joué son rôle, ce qui représente le pouvoir, ou elle se retourne contre le sujet par la fuite vers l'addiction (drogue, alcool, jeux) ou le suicide. Pouvons nous conclure qu'un Surmoi féroce non médiatisé par un Idéal du Moi ou un Surmoi moral conduit à la dépression ou au meurtre, et ce d'autant qu'il s'associe à un Surmoi culturel ou (éthique) faible ? La famille étant la cellule du corps social, peut-on penser que les deux sont indissolublement liés suivant cette configuration ?

Au niveau de la société, le pouvoir légitime devrait agir comme une bonne mère et reconnaître les membres du corps social en tant que sujets et non favoriser leur infantilisme. Nous n'oserons pas rappeler ce qui peut se produire quand la parole manque, quand le dialogue est inexistant. Que peux faire l'individu, si dans la sphère familiale ou extérieure la figure de la démission est présente. Nous voyons en 2007 en France certains hommes politiques distribuer des « cadeaux » à chaque demande. Alors que nous avons bien vu que ce n'est pas là que se situe la vraie demande. Pour « fabriquer du sujet », pour le sauver, de l'emprise maternisante, le Père doit intervenir comme l'explique Jean Pierre Lebrun. Le salut vient de la fonction paternelle qui impose la loi, et, au niveau de la société,

[628] Pierre LEGENDRE, *Le crime du caporal Lortie : traité sur le père*, Paris, Flammarion, 2000.

impose la limite aux désirs, ou en termes freudiens, la pulsion de plaisir doit se soumettre au principe de réalité.

La structuration du sujet passe par la reconnaissance de la Loi que soutient le Père ou son représentant en introduisant la fonction paternelle à son insu même. Quelle différence pouvons-nous faire entre cette Loi et les lois de la cité qui régissent les rapports entre les hommes ? Souvent nous nous trouvons devant une imbrication importante des deux notions, par la terminologie d'Ordre Symbolique. Des auteurs comme Irène Théry instillent de l'ordre symbolique dans le droit de la famille. Il est difficile parfois de savoir se retrouver dans le foisonnement des théories. Nous allons donc tenter très modestement d'expliquer notre point de vue, étayé bien sûr par différentes lectures.

La Loi

Il faut reprendre la notion d'éthique dans son aspect immuable et absolument inévitable. Il ne s'agit pas ici de la morale dans le sens de la recherche du bonheur, car le bonheur n'existerait que par son incomplétude. Rechercher la satisfaction de tous les besoins au risque de réussir en se donnant tous les moyens est synonyme de mort. Comme l'écrit Jean Bernard Paturet[629] : « Les névrosés se découvrent en effet comme le produit d'une "offense symbolique" dont l'analyse montre qu'elle est constituée par une atteinte portée au système de valeurs du sujet. Ainsi se trouve confirmé l'adage selon lequel les hommes font des révolutions non pour être plus heureux, mais pour être plus dignes (Gide) ». Se découvre que l'homme poursuit au delà de la recherche des biens, la quête du Bien et du Beau. Ainsi, le destin de la condition humaine se joue-t-il fondamentalement autour de la question de sens. Il s'agit donc d'une loi non écrite, qui nous est intrinsèque. Elle est nécessaire à la survie. Ainsi l'inceste, au sens de la non différenciation, de la non subjectivisation de l'individu conduit à la folie. Il n'est pas possible d'être à deux places à la fois (dans la mère et à sa place). Avec Pierre Legendre, nous pourrions,

[629] Jean Bernard PATURET, « La question de la communauté dans les textes freudiens », Master 1 identité et communauté Montpellier 3, 2007.

pour soutenir le symbolique de l'inceste, insister sur l'absence de raison biologique qui sous-tendrait cette interdiction implicite. Mais quelques doutes nous envahissent quand même sur les risques de la consanguinité. Ainsi les filles de la reine Victoria répandirent dans toutes les cours européenne le gène de l'hémophilie dont elles étaient porteuses. Par ailleurs un article de *Science et Vie* sur le sujet explique que naturellement, les femmes choisissent des hommes dont le phénotype est le plus éloigné d'elles [630]: « Pour certains scientifiques, le fait que des individus génétiquement proches ne s'attirent pas permettraient d'éviter les unions consanguines. » Si nous reprenons la démonstration de Pierre Legendre sur ce qu'il appelle l'Objet Absolu qui « voile l'impensable ». La représentation, la mise en scène de ce vide, de cet « inatteignable », est nécessaire pour éviter au sujet de s'auto engendrer, et lui faire comprendre son statut de fils. C'est le père mythique de la horde. Le mythe permet de fabriquer une cause première qui nous échappe en réalité. Pour Legendre, le commandement dans la reproduction se justifie car la vérité enchâssée dans le discours occupe la place du rien. Le mythe met en scène le rien qui renvoie à la différenciation, à la parole. La Loi fabrique de l'altérité. Elle martèle que l'individu n'est pas Dieu, qu'il n'est pas auto-fondé car il est Fils, car il est Fille. L'ordre politique va faire référence à cette origine mythique pour asseoir sa légitimité. Il va utiliser une construction fictive qu'il présente comme le fondement de son autorité. Ce fut ainsi le rôle tenu par la religion pour les monarchies. Legendre affirme que la Référence Absolue doit être médiatisée pour être efficace. L'ordre politique va donc parler « au nom de », au nom des Ancêtres, de Dieu, de la République par exemple. Par contre, il ne souligne pas comme Jean Pierre Lebrun que la légitimité du roi lui vient d'en haut et que celle de président d'une démocratie, lui vient d'en bas, des citoyens. Il est vrai que longtemps la patrie fut glorifiée, et ses intérêts supérieures appelées en renfort pour contrer les intérêts des citoyens. Cette personnification d'un pays dans l'image d'une Marianne, permit la distanciation et évita donc un président

---

[630] Laure SCHALCHLI, « Cet indéfinissable objet du désir », *Science et Vie*, vol. / 230 hors série, mars 2005, p. 108.

directement relié aux sondages d'opinion. Le Surmoi culturel s'est donc construit sur un ensemble de valeurs reconnues dont la personne à la tête de l'État était le gardien, le représentant. Michel Schneider reconnaît dans le Général De Gaulle la dernière image paternelle à la tête de la France. A titre d'exemple sur l'assentiment de la population à cette délégation, il cite Georges Pompidou annonçant ainsi la mort du Général : « La France est Veuve »[631]. Or tout se passerait comme si actuellement le pouvoir se maternisait. Comme s'il n'y avait plus d'écran de tiers qui assure des limites infranchissables. Michel Schneider souhaite retrouver une temporisation dans l'exercice du pouvoir : « Je refuse le dilemme entre une mère totalement dévouée et infantilisante et un père totalement interdicteur, également infantilisant. Au vrai, j'aimerais voir quelque chose comme une autorité paternelle aider la démocratie à s'orienter dans le possible et dans le temps. »[632] Nous voyons qu'en effet, le pouvoir est exercé par des individus qui reproduisent le mal être « des néo-sujets ». Ceux-ci rejettent le deuil de l'objet : « L'objet devient son lieu de désir. Tenant lieu, car le désir n'est alors qu'un désir factice, qui n'a pas payé le prix du manque pour se constituer ». Jean Pierre Lebrun les décrit ainsi : des individus, qui vivent dans l'immédiat, sans esprit critique, branchés sur le médiatique, ne tenant pas en place, apôtre de l'économie marchande et opportuniste, refusant l'étranger. Le Politique apparaît donc sans pensée, sans projection dans l'avenir. Il ne se soumet plus à des principes, mais agit au mieux de ses intérêts (ce qui n'est pas une nouveauté). L'exemple frappant est cette glorification du libéralisme sans morale qui a engendré cette course effrénée aux profits et, dont le dernier, et sans doute non ultime rejeton, est la crise financière et économique que nous vivons. On peut voir cette illustration certaines familles ou le pouvoir décisionnel est réellement absent et où chacun s'occupe à satisfaire ses pulsions sans limites tout en souhaitant être aimé. Mais l'autorité n'est pas plus l'amour de soi qu'elle n'est synonyme de sévérité. Des valeurs comme l'équité, la justice, la construction de l'avenir sont absentes. La Loi fondamentale qui consiste en la répression de ses pulsions est elle

---

[631] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique, op. cit.* p 18.

[632] *Ibid*. p 21

encore de mise ? La politique sécuritaire, les mises en examen « politiques » ne sont elles pas l'expression d'un laisser aller, d'un pousse au crime délectable de la puissance étatique qui savoure sa toute puissance. Nous sommes encore loin de la jouissance de l'ignoble que fut le nazisme, mais n'oublions pas ce que signifie une filiation bouchère de la filiation telle que la nomme Pierre Legendre. La désubjectivisation des individus conduit à la déshumanisation. Quand les lois se font arbitraires au lieu de se faire normes, on tente de formater des objets et l'on refuse de reconnaître les citoyens.

De l'Ordre Symbolique défendu par Pierre Legendre au droit

La thèse de Pierre Legendre intervient ici comme un fait de résistance face au délitement, à la menace de déstabilisation de notre société telle que nous l'avons connue. Ce n'est sans doute pas pour rien qu'il rappelle le choc du nazisme et nous enjoint à la vigilance. Dans *L'inestimable objet de transmission, Leçon IV*, il institue comme intouchable ce qui touche à la Généalogie, c'est à dire l'ensemble des systèmes institutionnels institués par l'Homme. Il précise sa pensée : « Une exigence ne peut être effacée : l'existence d'un cadre législatif qui garantisse la conservation de l'espèce selon les contraintes indépassables de la différenciation humaine »[633]. Il s'agit donc de « mettre hors sol » toutes les normes qui instituent le Vivant, tout ce qui touche à la généalogie. Pour cela, la nomination d'Ordre Symbolique est attribuée à la Généalogie. Nous nous trouvons donc devant ce qui est considéré comme un fondement à protéger, un monolithe. Pourquoi cette intransigeance ? Parce que touchant l'espèce humaine, y apporter des modifications serait jouer un peu à l'apprenti sorcier. Dans cette conception, le droit est la représentation de la fonction paternelle. Elle introduit le tiers, pose la distanciation. Au niveau individuel, en nommant l'enfant, en prenant acte de sa naissance, l'acte de naissance le fait naître une deuxième fois. La loi le reconnaît comme une personne distincte de ses parents. Déjà elle lui accorde des droits et surtout elle lui fait sa place. Sa place dans la société et sa place dans la famille et

---

[633] Pierre LEGENDRE, *L'inestimable objet de la transmission : étude sur le principe généalogique en Occident, op. cit.* p 11

dans la lignée. C'est grâce à la loi que l'enfant est décollé de la mère. « La généalogie fonctionne comme l'objection indéfiniment relancée au désir incestueux » Remarquons que pour Legendre, sans elle, la mère ne renoncerait pas à son enfant-objet. Aucune initiative ne viendrait d'elle. Il est nécessaire qu'il y ait une intervention extérieure. La loi classe, et range chacun à sa place. Et attention, que rien ne bouge. Cette vision est engendrée notamment par la crainte devant le bouleversement en cours des liens de parenté. Legendre prône le refus de l'évolution car il craint l'horreur du chaos. Sans vouloir entrer plus avant dans sa doctrine, nous voulons ici énoncer les interrogations auxquelles elle peut aboutir. Au préalable, il semble impossible que la loi puisse garantir qu'une mère introduise une distance avec son enfant. Le formalisme qui accompagne la naissance, la reconnaissance de cette naissance par l'Etat est peut être contributeur de la fonction de séparation mais elle est insuffisante. Car rappelons que c'est de la mère que doit intervenir la première introduction de la fonction paternelle. Cette intervention de la mère n'interviendra que de sa reconnaissance par elle, de sa place de mère et de femme. Certes Legendre nous a bien montré cette nécessité avec sa notion antérieurement développée de permutation symbolique. Il s'agit donc bien d'un positionnement « correct » dans la chaine des générations mais aucune loi étatique n'est en mesure de le garantir. Certes apparemment l'Etat va dans le sens d'une distanciation en affirmant avoir des droits sur l'enfant et que l'enfant a des droits, mais aucune éradication des tendances psychotiques n'a été éradiquée chez les individus. L'intervention légale est donc insuffisante ce qui est logique. Il n'est pas possible qu'une loi faite par les hommes mette l'inconscient au pas. Mais le droit de la filiation tente de « coller au plus près » de la loi fondamentale de prohibition de l'inceste et du meurtre du père afin qu'émerge un sujet. Pour Legendre, l'Etat doit garantir un droit civil des filiations. C'est là la fonction parentale de l'Etat[634] : c'est « la fonction de conservation de l'espèce dans le droit civil ». Pour lui le droit verrouille l'entrée au discours délirant sur l'ordre des places dans la structure et assure communication entre le niveau théorico-politique où se tient le discours de la Référence inaccessible au sujet et le

[634] Pierre LEGENDRE, *Les enfants du texte : Etude sur la fonction parentale des Etats, op. cit.*

niveau politique où se tient la famille, représentation symbolique de la Référence[635]. Ainsi nous retrouvons l'idée au premier niveau d'une mise en scène mythologique de la loi ; L'Etat est une image qui montre le tiers. L'auteur de cette image peut être nommé Dieu ou démocratie. Il serait d'essence totémique. Ainsi rassembleur, ses lois doivent être suives sous peine de déshumanisation. En cela les nouvelles parentalités au niveau de la famille et peut être également la gestion libérale des humains comme du matériel à consommer ne peut qu'inquiéter cet auteur qui nous met en garde contre le « management ». Nous allons donc aborder la mise en pratique de cette théorie à travers les prises de positions opposées d'Irène Théry (sociologue) et Marcela Iacub (juriste). Irène Théry, par ses travaux sur le PACS, applique la position de Pierre Legendre. Elle veut que l'institution du mariage soit protégée du mariage homosexuel. Qu'un contrat unisse ses derniers lui semblait la meilleur des solutions. Elle refuse une filiation à quatre parents, ce qui sera obligatoirement le cas si le couple est homosexuel car il n'y a pas d'autre solution à la reproduction dans l'espèce humaine que la reproduction sexuée. Quelle serait la place de la présomption de paternité dans un couple homosexuel ? Irène Théry rappelle que le domaine sexuel ne regarde que la sphère privée, mais qu'il ne saurait en être de même de la filiation. Elle demande que la question soit : « Que devons nous nommer parent ? »[636] Elle insiste sur le fait que le biologique n'est pas rien, mais que tout ne se réduit pas au biologique. En autorisant le fait que des enfants n'aient pas les mêmes droits que les autres enfants à avoir un père et une mère, on joue un jeu dont on ne maîtrise pas les conséquences. Elle parle dans cet article « d'enfants cobayes ». Elle demande que ce ne soit pas sous l'argumentaire de l'intérêt de l'enfant que l'on place le débat, mais sous celui des valeurs, du sens. Elle précise en ajoutant que, pour un homosexuel, avoir un enfant, c'est envisager d'utiliser l'autre parent biologique comme un matériel encombrant, mais indispensable « Pourquoi faire usage de l'autre sexe comme simple pourvoyeur de vie deviendrait-t-il un droit absolu alors que ce ne l'est pour

---

[635] *Ibid.*

[636] Irène THÉRY, « Différence de sexe, homosexualité et filiation », *La Cause freudienne*, 2005, (« Les nouvelles utopies de la famille. »), p. 77.

personne ? Plutôt que de nier les valeurs de la mixité, ne convient-il pas de poser les bonnes questions ? »[637] Si Irène Théry ne s'oppose pas à ce qu'un enfant soit élevé par un couple homoparental, elle se refuse à ce que cela soit officialisé par une double filiation. Elle s'oppose aussi pour les mêmes raisons à la procréation médicalement assistée (PMA) avec donneur et à l'adoption plénière qui transforme la notion d'intérêt de l'enfant en droit à l'enfant. Théry propose un moratoire sur la filiation. Par contre, elle précise bien que ce qu'elle appelle l'ordre symbolique qui est constitué par une norme collective peut évoluer, mais elle s'interroge : « Il me semble que pour désinstituer la différence des sexes dans la filiation, à savoir déconnecter le système de parenté du masculin et du féminin, il faut avoir une pensée assez sûre de soi pour bouleverser de telles références. »[638] Sa position est logique et mesurée. Baser la filiation sur la responsabilisation, la valeur, le respect de l'être humain, ne peut que susciter l'adhésion. Mais un écueil dans le raisonnement nous est personnellement perfectible. Nous pouvons voir toujours distinguer le couple conjugal et le couple parental, alors que c'est cette distinction qui amène le droit à l'enfant, les époux se tournant vers cet objet plutôt que se désirant l'un l'autre. La famille au sens légal ou commun c'est d'abord le couple. C'est lui qui devrait être le fondement. C'est un peu une démission que de dire que seule la filiation est publique, que la sexualité n'a aucune conséquence sur la société.

A la thèse qui assigne au droit une fonction castratrice, c'est-à-dire d'imposer une limite, Marcela Iacub oppose la notion de « système de normes qui règlent la conduite d'êtres humains et la notion de norme contient l'idée qu'un homme « doit » se conduire d'une certaine façon. Nous sommes donc dans le royaume du devoir-être et non de l'être »[639]. A des prescriptions, sont associées

---

[637] *Ibid*.

[638] Caroline FOUREST, « L'ordre symbolique selon Irène Théry », [En ligne : http://www.addthis.com/bookmark.php]. Consulté le14 juin 2010.

[639] Marcela IACUB, « Le couple homosexuel, le droit et l'ordre symbolique. », *Le banquet*, vol. / 12, 1998.

des sanctions qui s'imposent à tous. « Nul n'est sensé ignoré la loi ». Pour elle, le droit n'est pas là pour construire le psychisme humain. Cette vision la répugne. Que le droit se mêle des consciences est particulièrement inquiétant. Cela signifierait qu'il aurait le pouvoir de nous formater selon des objectifs précis. Il enlèverait la possibilité aux hommes d'agir en toute conscience puisque celle-ci aurait été volontairement manipulée. Marcela Iacub reconnaît que le droit produit des effets indirects sur la conscience des individus. Mais elle ne considère pas que telle est la fonction du droit. Le droit établit des catégories juridiques distinctes, auxquelles il assigne des droits et obligations. Si les couples hétérosexuels ont des droits supérieurs c'est parce qu'ils sont les seuls à assurer la reproduction. Iacub se veut donc très pragmatique. Mais elle n'aborde pas la notion de hiérarchisation des lois avec à leur tête les déclarations des droits de l'Homme. Toutes les lois n'ont pas la même valeur. Certaines chapeautent l'ensemble du *corpus*. C'est en ce sens que nous comprenons la démarche de Irène Théry. Elle demande que la réflexion sur l'utilisation du formidable outil que constitue le droit ne soit pas laissée au bord du chemin. Et que le droit ne devienne pas un ensemble de règles techniques sans cohérences, à l'image de la fragmentation de notre société. Ainsi il convient, nous semble-t-il utile d'insister, sur la notion d'un corpus de lois minimum qui servirait de socle à notre humanité. Freud souligne comme fondatrices les lois proscrivant l'inceste, le parricide, et le cannibalisme. Il les matérialise dans le récit de *Totem et Tabou,* et en montre la réalité inconsciente dans le complexe d'Œdipe. Il s'agit de favoriser l'émergence d'un sujet qui doit avoir plus ou moins triomphé de la tentation de refuser d'entrer dans le monde en refusant la séparation d'avec la mère et également en reconnaissant la place du père auprès de sa femme. En acceptant l'éloignement, nous avons vu que l'être humain reconnait sa place, sa place dans la différence des sexes, sa place dans la chaine générationnelle. Il reconnait ainsi le socle de lois qui nous fondent. Par ailleurs se reconnaissant héritier de ses parents, il hérite de leur lois morales. Cette base de la morale qui nous permet de vivre en société et à laquelle nous adhérons n'a pas besoin d'être très large, la multiplicité des lois ne la constitue pas. Elle se doit d'être consensuelle et concise. Elle est ainsi incorporée, assimilée par chaque individu à l'issu de son développement. Elle a donc fait l'objet d'une adhésion. Les lois de la cité les reprennent d'un point de vue latent, notamment les lois sur la filiation comme nous le dit Legendre, mais également plus largement les lois

réprimant notre agressivité, nos pulsions. Dix commandements ont semblé suffisants pour structurer la communauté des hébreux. Jacqueline de Romilly[640] nous apprend que la loi n'était que quelques grands principes connus dans la démocratie athénienne. Ainsi la hiérarchisation des lois est clairement reconnue dans notre constitution qui place son préambule et les lois constitutionnelles au-dessus des lois ordinaires. Nous pourrions même logiquement argumenter que la multiplication des lois ne semble donc pas a priori un indice de bonne santé d'une société. Cela signifierait que ses membres cherchant à échapper par des moyens imprévus à la loi, le législateur serait contraint de contrer par des lois et règlements toujours plus pointus. Cela signifierait également que le pouvoir tente d'assujettir les sujets en empêchant leur libre décision, de les diriger comme du bétail dans un sens managérial et que la tendance serait au retour d'une société fortement hiérarchisée.

Les lois qui régissent les sociétés œuvrent en théorie pour le bien du plus grand nombre. Ce simple constat suffit pour comprendre que les lois humaines s'opposent donc au désir d'une minorité. Ainsi, lors d'une négociation mettant en présence des points de vue séparés, on peut arriver à un consensus *ad-minima* qui laisse pour chaque partie une part d'insatisfaction. De la non-satisfaction des demandes les plus irréductibles résultera de nouveau un conflit qui appellera une nouvelle négociation. C'est ainsi que pourrait être vu la recherche de la meilleur solution pour l'homme dans la résolution éternelle de conflit d'intérêts. Mais les dites lois peuvent être au service d'un petit nombre d'individus. Ceci dépend de l'activisme, du lobbyisme, que déploiera cette minorité pour arriver à ses fins. Nous avons pu voir que les lois concernant la famille arrivent sous la pression. Elles ne devancent pas la résolution des conflits, mais sous la pression, tentent de les résoudre. Si elles prévoient quelque peu l'évolution d'une situation, elles ne peuvent totalement anticiper sur des situations futures. Par contre il est nécessaire de lutter contre l'utilisation du juridisme à des fins corporatistes, communautaristes.

---

[640] Jacqueline de ROMILLY et Fabrice AMEDEO, *Actualité de la démocratie athénienne : la démocratie d'aujourd'hui expliquée par une grande helléniste*, Paris, Marabout, 2007. p 69

2. Egalité démocratique

Dans la famille, nous avons vu actuellement une transformation des rapports hiérarchiques. Juridiquement et socialement l'autorité conjointe des deux parents est reconnue. Enfin, l'enfant a maintenant une liberté de parole, des droits qui étaient bien plus importants. Au niveau de la société occidentale et plus précisément de la France, une société plus égalitaire s'organise avec le fait marquant de la fin de la royauté et de la société fortement hiérarchisée d'ancien régime. Globalement, nous assistons à remaniement au niveau de la hiérarchie. Cette remise en cause va de pair avec l'installation de la démocratie. Nous pensons donc être actuellement dans une phase de transformation importante : A partir des précédents développements nous pouvons également envisager que la notion d'égalité qui a été introduite d'une part dans la famille par l'autorité parentale et la notion d'intérêt de l'enfant, et d'autre part dans la société par l'avènement d'un régime démocratique, nous montre une société qui vit une transformation importante Cette transformation de l'échelle hiérarchique peut être perçue de multiples façons. Nous développerons deux argumentaires : notre société en effaçant le patriarcat, prend le risque d'instaurer si ce n'est déjà fait un matriarcat. Ce matriarcat a ou aura comme conséquence de bouleverser les rapports politiques et socio-économiques en favorisant l'émergence d'une société perverse lancée dans une jouissance à tout prix. L'autre point de vue serait de tempérer cette vision en arguant que le père est de structure. Et si la fonction paternelle impose la loi symbolique, il serait envisageable de penser notre société en mutation comme une société adolescente. Cette transformation est comparable à celle de l'adolescent, qui s'affronte à la loi symbolique Nous résumons ainsi ce questionnement : notre société vivrait-elle « son complexe d'Œdipe » ? L'égalité démocratique serait-elle un des signes de son début d'émancipation ? Ou alors s'agit-il d'une société préœdipienne, en train de régresser vers la tentation incestuelle, avènement d'une société matriarcale, incapable d'inculquer une morale salvatrice, fabriquant ainsi des enfants à vie, « pervers polymorphes ».

Nous allons tout d'abord nous pencher sur la notion d'égalité démocratique. Nous allons montrer l'alliance de ses deux termes. Puis nous nous pencherons sur

cette société de frères en démocratie. Nous partirons d'exemples pour montrer l'articulation de l'universel et du particulier qui se discute au niveau de la notion d'égalité. Ensuite nous développerons la thèse d'une « récession » de notre société c'est-à-dire d'une société qui montrerait des caractères maternisant et en corolaire des citoyens infantilisés, puis nous tenterons de tempérer cette approche.

Que recouvre le terme d'égalité et de démocratie ?

Démocratie

La définition la plus connue de la démocratie est celle donnée par Abraham Lincoln comme « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Pierre Manent, philosophe du droit, nous offre cette définition[641] : « Le gouvernement de soi par soi du corps collectif et la garantie des droits (qui dépend de la séparation des pouvoirs) ». Il met ainsi l'accent sur la maitrise qu'exerce le collectif. Mais il est à noter que dans la notion de gouvernement de soi, la société est (i) soit prise comme Une, la nation, entité qui ne correspond pas à la somme algébrique des citoyens. C'est la souveraineté nationale (ii) soit l'expression de la volonté de chacun des membres qui la compose et c'est la souveraineté populaire. Dans un cas, elle implique une représentation. Dans l'autre, la démocratie est directe ou tout au moins implique un mandat impératif et révocable pour les représentants. Elle implique également le suffrage universel. Dans les toutes premières assemblées, celles des tribus barbares, c'était l'unanimité qui était requise avec un vote par acclamation. Toute voix « désaccordée » étant ressentie comme un mauvais augure. Le pouvoir de gouverner trouvait son origine dans la volonté du peuple. Le pouvoir part donc de la base. Et cette base qui aspire à exercer une maitrise sur le pouvoir est un groupe. Un groupe avec une volonté qui excède la somme de ses membres Et ce groupe est composé de membres qui ont eux-mêmes des aspirations qui ne vont pas forcément dans le même sens que celle

---

641 « Université Populaire - intervention de Pierre Manent », [En ligne : http://www.dailymotion.com/video/xhx6bj_universite-populaire-pierre-manent_news]. Consulté le12 mars 2012.

du dit groupe. Nous retrouvons là les notions d'homomorphisme et d'isomorphisme que développe Kaës. Les membres d'une collectivité peuvent plus ou moins s'identifier entre eux et à l'appareil psychique groupal. Avec l'isomorphisme un processus de fusion est dominant. Il semble possible de se référer ici au passage sur le processus d'idéalisation proche de l'état amoureux où le Moi s'efface devant l'Objet /Idéal du Moi[642]. Alors qu'avec l'homomorphisme, un processus de distanciation est possible avec une distinction entre l'appareil psychique groupal et les appareils psychiques individuels. Ces positions sont contingentes à l'organisation du groupe, aux événements extérieurs du groupe, à la place du leader. La démocratie permet l'expression de la volonté des membres du groupe car la société n'a plus la forme très hiérarchisée d'une société de classe. L'élection invite chacun à se prononcer. La démocratie est le rejet de cette hiérarchisation et apparaît comme l'expression de la volonté de participer à la politique par les citoyens. En ce sens, la démocratie est donc la concrétisation de l'aspiration à l'égalité. Elle représente une société de frères qui renoncent à prendre le pouvoir à la condition qu'aucun ne l'exerce. Cette notion d'exercice du pouvoir de la base implique une prise de conscience de ses intérêts et de ceux du groupe. On peut donc penser une maitrise de son implication au niveau conscient, soit de la participation dans la réalité, de sa place, ses droits et ses devoirs. Mais, par ailleurs, au niveau latent se jouent d'autres désirs. Nous pouvons donc penser à une certaine ambivalence, c'est-à-dire que se joue le désir de toute puissance et de réalisation de ses désirs mais également la tempérance apportée par l'Idéal du Moi de l'individu et sa projection dans l'Idéal du Moi collectif que représente la démocratie. Dans l'Idéal de la démocratie les Moi individuels s'effacent au profit d'un Idéal du Moi collectif. Ceci implique une égalité entre les membres. Mais précisons qu'inversement, l'égalité peut ne pas être démocratique, car non librement consentie. C'est l'égalité dans l'esclavage, le dénuement. Ainsi, une

[642] Chapitre 3 : la fonction parentale au niveau de la société, dans « la société en tant que corps autonome »

ancienne déportée des camps de concentration, remarquait avoir connue la plus absolue égalité dans les camps.[643]

Egalité

En ce qui concerne la notion d'égalité, nous relevons deux sens principaux[644]. Nous avons « le fait de ne pas présenter de différence quantitative » (égalité des fortunes, des salaires) ; et nous avons « le fait de ne pas présenter de différence de qualité, de valeur (égalité des chances, des conditions, des droits) ». Nous avons donc une égalité quantitative et une égalité qualitative. La définition se basant sur la quantité et donc sur une mesure apparait plus facile à utiliser ; il semble plus facile de mesurer le degré d'égalité. Mais est-il facile de mesurer la qualité. Il est possible de mesurer une égalité qualitative en utilisant l'égalité quantitative : par exemple à diplômes égaux, les femmes ont – elles le même salaire que les hommes ? L'utilisation de données chiffrées peut permettre d'asseoir des comparaisons, d'estimer, de valider des jugements. Le chiffrage peut être utilisé pour mesurer la notion d'égalité qualitative. Prenons comme exemple le travail de deux auteurs : Alain Bihr et, Roland Pfefferkorn[645]. Ils essayentd'utiliser des données chiffrées pour estimer l'égalité. Mais déjà pour parler d'égalité ils utilisent un autre point de départ qui apparait plus aisé. Ils vont essayer de mesurer en partant de l'inégalité : « Une inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale, au sens mathématique de l'expression, entre les membres d'une société des ressources de cette dernière, due aux structures mêmes de cette société et faisant naître un sentiment d'injustice au sein de ses membres ». Partir de l'inégalité met *a contrario* en avant le besoin d'égalité et fait également apparaitre la notion d'injustice. Comme le soulignait déjà Aristote dans *Ethique à Nicomaque* : « Si donc l'injuste, c'est l'inégal, le juste est l'égal. » Il s'agit donc de

---

[643] « Marceline Loridan-Ivens », *Le Grand Entretien*, France Inter, 2012.

[644] Le Trésor de La Langue Française Informatisé. http://atilf.atilf.fr/tlf.htm

[645] Alain BIHR et Roland PFEFFERKORN, « Inégalités-Analyse et critique », *Encyclopédia Universalis*.

mesurer le degré d'égalité par la mesure de la répartition couplée au degré d'injustice ressenti ou non. La notion d'égalité apparaît donc insuffisante seule pour être évaluée. D'autres indices doivent être utilisés. D'autres notions sont à convoquer pour estimer l'égalité

Mais comment mesurer, comment quantifier ?

C'est ici que la tentation mathématique intervient comme apparaissant la moins contestable, la plus rationnelle. Ainsi un certain nombre d'indices ont été mis au point : on peut mesurer les revenus, l'espérance de vie, le taux de mortalité, l'accès aux soins, l'adéquation des logements par rapport à la famille, l'alphabétisation. A été mis au point L'IDH ou Indice de Développement Humain comprenant schématiquement, l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et de scolarisation ainsi que le PIB. Avec humour, des militants ont créé le BIP 40 (Baromètre des Inégalité et de la Pauvreté[646]), afin de pointer l'augmentation des inégalités et de permettre une argumentation chiffrée. Mais comme le soulignent les auteurs de l'article, les mesures ne révèlent que la résultante, « l'aval » des inégalités. Et les mesures ne peuvent rendre compte de la complexité des interactions. Et surtout il s'agit de normes arbitrairement décidées. Ce sont des indicesqui, comme leurs noms l'indiquent, ne sont que des outils mais qui doivent être interprétés.

Un autre point important est mis en avant dans la définition : celui du ressenti. Et là, on appréhende immédiatement le relatif. En effet, « La notion d'inégalité sociale est ainsi écartelée entre l'extrême objectivité de l'abstraction mathématique et la subjectivité d'un sentiment d'injustice[647] ». Par exemple, on peut voir qu'historiquement, certaines inégalités seront admises et reconnues car apparaissant comme légitimes. Il a été longtemps admis, légitimé qu'il existe une hiérarchie des classes : Cette légitimité pouvait être d'origine religieuse : naître noble n'était pas attribué au hasard, mais parce que Dieu l'avait voulu. Ainsi les

---

[646] 40 fait référence à l'indice du CAC 40

[647] Alain BIHR et Roland PFEFFERKORN, .

femmes de l'aristocratie furent scandalisées quand le suffrage universel fut accordé pour la première fois aux hommes, reconnaissant ainsi des droits à un peuple qu'elles considéraient comme inférieur à elles[648]. Mais cette inégalité peut aussi découler également à l'origine d'un système d'échanges : le seigneur protège le paysan et le paysan nourrit son seigneur. Dans tout processus d'échanges, certains participants peuvent prendre un ascendant qui, s'il n'est pas rectifié par les autres protagonistes, finit par être légitime. Là, c'est le classique droit du plus fort qui surgit. Il peut donc y avoir une acceptation de la hiérarchie des classes, une légitimité. Il en est sans doute de même dans d'autres civilisations comme l'Inde où chez les Wolofs au Sénégal avec le système des castes. Chez les Wolof, on trouve en haut de la hiérarchie les hors caste, et en bas les esclaves. Quelle que soit la hiérarchie dans le travail, c'est la hiérarchie traditionnelle sous jacente qui prévaut. Un ingénieur devra tenir compte dans ses rapports de travail avec ses subordonnés, de leur position dans la hiérarchie des castes et faire attention si ceux-ci appartiennent à une caste traditionnellement plus élevée que la sienne. Dans le système hiérarchisé, s'il y a une raison donnée et admise, l'injustice n'apparait pas ou peu. Certains tirent la légitimité de leurs actions uniquement de Dieu sans se référer aux lois humaines. Prenons l'exemple d'Enriquez sur la secte des Antinomiens[649]. Ils pensaient pouvoir faire tout ce qu'ils voulaient car le salut n'est pas corrélé aux actions terrestres mais dépend du choix arbitraire de Dieu. Il n'y a donc plus de lois terrestres à respecter, les pires exactions sont permises. Ici donc apparait la notion d'acceptation des inégalités légitimées par une conception liée à une responsabilité qui se décharge sur Dieu.

Nous allons donc maintenant examiner la conception que l'homme peut avoir de l'égalité, et les réflexions sur la volonté de remédier ou non aux inégalités.

---

[648] Michèle RIOT-SARCEY, *De la différence des sexes - Le genre en histoire, op. cit.*

[649] Eugène ENRIQUEZ, *Clinique du pouvoir : les figures du maître*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Erès, 2007. p145

Conception de l'égalité : des variations importantes

En premier lieu, il existe des inégalités naturelles entres les hommes, comme la force, le handicap, et des inégalités sociales (la naissance dans un milieu social plus ou moins favorable, la richesse) :

> Je conçois dans l'Espèce humaine deux sortes d'inégalités ; l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du Corps, des qualités de l'Esprit ou de l'Âme ; l'autre qu'on peut appeler inégalité morale, ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie ou du moins autorisée par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différents privilèges dont quelques uns jouissent, au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en faire obéir.[650]

Ici nous voyons également que l'égalité absolue n'existe pas entre les hommes mais qu'il est possible de diminuer les inégalités par la volonté des hommes, c'est-à-dire de reconnaitre en valeur qu'un être humain vaut un autre être humain et qu'il a les mêmes droits.

Ainsi le concept de contrat nait de ces inégalités naturelles. Les hommes s'associent pour se protéger. On peut concevoir ainsi la réunion de plusieurs individus, soit la naissance du collectif à partir d'une famille restreinte. C'est ainsi que l'imagine Freud dans *Malaise dans la culture.* La mère et les petits, et le père comme protection. Puis l'extension du groupe famille par des alliances. Nous avons également l'hypothèse d'un renversement de ce processus qui jouerait cette fois au niveau de notre civilisation actuelle : L'homme pris dans les liens sociaux qui tend à vouloir s'individualiser. Ce processus peut apparaître en filagramme dans le développement de Mendel[651], ainsi bien sûr que dans les critiques très largement répandues sur notre société occidentale libérale.

La question est : prenons nous comme base les inégalités de départ et ajoutons nous « la dose de correctifs » afin de niveler et rendre chacun semblable ou prenons nous en compte des inégalités à la base et maintenons-nous

---

[650] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Bordas, Paris, 1985. P 20

[651] Gérard MENDEL, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations*, Paris, La Découverte/Poche, 2003.

sensiblement ses différences ? Doit-on aider les plus faibles, les plus en difficulté ? Ou doit-on, au contraire, aider chacun suivant la même attention, ce qui favorise ceux qui ont le plus de compétences, de mérite.La société doit elle aider pareillement chaque citoyen ou moduler sa protection? C'est là qu'il faut reprendre la distinction entre ce qui est nommée égalité arithmétique et l'égalité géométrique.

Prenons l'exemple d'une course de chevaux : les mieux côtés, les meilleurs, sont alourdis par un handicap (plaques de fonte). Prenons un autre exemple : celui de l'aide aux élèves handicapés : pendant les examens, les élèves ayant un handicap ont un aménagement horaire, ou une aide. Dans le premier cas, on freine les meilleurs, dans le second on tente de gommer le handicap afin que seules, les capacités demandées lors de l'examen soient évaluées. Dans les deux cas, on cherche à rendre chacun semblable. A l'inverse, en course automobile, les meilleurs pilotes qualifiés souvent après un tour de sélection, sont placés dans les positions les plus en tête au départ (la pôle position) ce qui maintient les différences observées aux étapes préliminaires de la course. Ces différents exemples permettent donc d'illustrer deux façons de concevoir l'égalité que l'on retrouve dans les notions d'égalité arithmétique et d'égalité géométrique.

L'égalité s'affirme dans le christianisme avec l'égalité entre les hommes, créés à l'image de Dieu. La conception de l'égalité peut être stricte. Elle est dite arithmétique. Elle s'exprime clairement dans la revendication « d'un homme, un vote ». Le propre d'une démocratie, est la participation de tous les citoyens au vote et la possibilité de chacun[652] de se présenter à l'élection. Il existe dans cette définition d'égalité stricte, une notion d'interchangeabilité. La vie humaine a la même valeur. Elle permet la reconnaissance d'un socle de droits fondamentaux a tout être humain fondé sur la qualité d'humain uniquement. Mais elle peut aussi sembler injuste à son paroxysme car les hommes étant différents à la base, ils n'ont pas les mêmes besoins. C'est l'égalité entre unités équivalentes. Elle est donc valable par rapport à une variable bien définie. Ainsi le mariage est l'union

[652] Avec quelques restrictions comme l'âge, la nationalité,

de deux êtres humains, mais les époux ne sont pas choisis par tirage au sort. Cette conception de l'égalité ne peut être utilisée dans tous les cas facilement. On comprend quand servant à la cantine la même ration à tous, on ne répond pas aux besoins de chacun : un sédentaire n'a pas besoin du même apport calorique qu'un sportif. Il convient donc de déterminer la finalité : chacun doit recevoir la ration calorique qui lui est nécessaire. Mais pour définir des unités équivalentes compte tenu de ces différences, cela devient très complexe. Il est plus facile de donner à chacun la même quantité de nourriture, d'éducation, de droits. Dans ce cas, les inégalités de départs seront maintenues.

L'égalité géométrique, elle, reconnaît des différences, et se comprend comme une égalité uniquement interne à chaque catégorie. Elle peut donc être injuste car utilisée strictement elle maintient les inégalités de départ. C'est la justification d'une société hiérarchisée. Cette notion permet de justifier la récompense du mérite, de la compétence. Elle utilise donc la notion de justice. Ainsi, pour les athéniens, les citoyens étaient considérés comme égaux entre eux. La manifestation la plus claire était l'utilisation du tirage au sort pour la représentation politique. Pour Platon, l'égalité dite géométrique prend en compte les mérites, le travail, elle est plus juste. A Athènes, plusieurs catégories d'habitants ne sont pas reconnues comme citoyens, et ne participent donc pas à la vie politique : les femmes, les métèques, les esclaves. C'est donc également une conception qui peut apparaître insuffisante car elle peut être utilisée pour enraciner les inégalités. Dans le classement qu'elle opère elle peut permette le maintien de situations préexistantes.

En pratique, un certain nombre de leviers sont utilisés pour essayer d'obtenir une égalité. Mais comment entendre les différentes façons d'appliquer une compensation ? Cela peut être de donner sa chance à chacun pour que tous puissent participer, comme le handicap au golf ou le joueur moins expérimenté à un parcours plus court, mais c'est aussi le champion automobile qui est favorisé par ses bons résultats. C'est à chacun selon ses mérites, mais encore faut-il s'entendre sur le sens de mérite. La notion d'égalité se mêle a celle de juste, l'égalité stricte peut être injuste, vouloir apporter des compensations également suivant l'interprétation, la situation finale que l'on souhaite obtenir car intervient la vison personnelle du type de société que l'on souhaite.

Cette complexité dans la notion d'égalité et son lien intime avec la notion d'équité est très visible dans le débat sur l'éducation. Jules Ferry voulait une école où éducation et instruction se mêlent afin « de refaire un tissu social homogène [653]». Un autre courant s'en distingue, mais ce point de vue n'est plus audible au tout public car il est devenu « politiquement incorrect » Cet autre courant fut d'instruire les futurs élites différemment du peuple. La citation suivante est assez édifiante car elle est l'argumentaire d'un immobilisme des classes sociales où transparait clairement la crainte de la fin des dynasties des classes dominantes :

> L'individualisme absolu, dont les socialistes mêmes adoptent souvent les principes, voudrait que les fils[…] ne fussent en rien solidaires de leurs familles, qu'ils fussent chacun comme un individu X…tombé du ciel, bon à tout faire, n'ayant d'autres règles que les hasards de ses gouts. Tout ce que peut rattacher les hommes entre eux semble une chaine servile à la démocratie individualiste.
>
> Elle commence à se révolter même contre la différence des sexes et contre les obligations que cette différence entraine : pourquoi élever les femmes autrement que les hommes, et à part, et pour des professions différentes ? Mettons les tous ensemble au même régime, au même brouet scientifique, historique et géographique, aux mêmes exercices géométriques ; ouvrons à tous et à toutes les mêmes carrières […] L'individu anonyme, insexuel, sans ancêtres, sans tradition, sans milieu, sans lien d'aucun sorte, voilà-Taine l'avait prévu – l'homme de la fausse démocratie, celui qui vote et dont la voix compte pour *un*, qu'il s'appelle Thiers, Gambetta, Taine, Pasteur, ou qu'il s'appelle Vacher. L'individu finira par rester seul avec son Moi, à la place de tous " les esprits collectifs ", à la place de tous les milieux professionnels qui avaient, à travers le temps, crée des liens de solidarité et maintenu des traditions d'honneur commun. Ce sera le triomphe de l'individualisme atomiste, c'est-à-dire de la force, du nombre, et de la ruse.[654] »

De cette situation, outre la volonté d'un *statu quo* social, on devine une crainte : que l'égalité et la démocratie ne viennent rompre le lien de filiation. C'est là un argumentaire à souligner car il est très visible dans la crainte de l'affaiblissement de la fonction paternelle. Remarquons également que c'est là un argument proche du parti royaliste. Celui-ci estime en effet qu'un roi est le mieux placé pour gouverner car il a été élevé pour cela. L'interrogation, dans ce cas demeure, sur la nécessité d'enseigner dans ce contexte au-delà des compétences

---

[653] Jacques RANCIÈRE, *La haine de la démocratie*, Paris, La fabrique éditions, 2006. p 73

[654] Alfred Fouillée, *La démocratie politique et sociale en France*, Félix Alcan; (Paris, 1910).

p 131-132 in Jacques RANCIÈRE, *La haine de la démocratie*, *op. cit.*

dites de bases à tous les enfants. Ce n'est pas l'esprit dans lequel a été mis en place « le collège unique » (Réforme Haby de 1975). Comme le dit Alain Renaut[655], le côté immuable du parcours de vie qui s'inscrit dans le sillon familial « relativisait beaucoup l'importance et la fonction de l'éducation ; plutôt que d'ouvrir un avenir, elle contribuait avant tout à reconduire l'héritage de ce que l'on avait toujours été, y compris avant sa naissance, chez ses prédécesseurs au sein de sa lignée. »

Sur l'école, il s'agit de permettre à tous d'avoir les mêmes chances. Et là se pose la question en effet du mérite qu'à un enfant de naitre dans une classe sociale qui lui permet d'accéder aux codes, aux moyens, qui lui ferons reproduire une position dominante. Et même sans parler de pouvoir ou d'élite, le fait de naitre dans certains milieux favorisent la réussite du projet professionnel : un enfant de comédien ou de polytechnicien aura les réseaux, les connaissances et connaitra la voix à suivre pour suivre le tracé familial. Quel mérite aura – t-il ? Un enfant qui nait dans un milieu où l'environnement (logement, condition de vie, mode de vie, ressources, langues, culture) lui entrave l'accès à son projet professionnel est-il moins méritant ? Il n'y a pas égalité des chances au départ et il y a de moins en moins égalité des chances :

> Ainsi, malgré l'allongement des études, les inégalités perdurent-elles sous des formes renouvelées. Le moment de la sélection tend à se déplacer vers un âge plus avancé, d'autant plus que la valeur sociale des diplômes baisse à proportion de leur accessibilité et que l'usage de la formation et des diplômes en fonction de l'origine sociale est inégal. Il n'y a donc pas de démocratisation de l'école dans le sens où les écarts sociaux sont largement maintenus, voire, dans le cas des grandes écoles, renforcés. En définitive, « le niveau monte, mais le classement ne change pas », souligne à juste titre Michel Glaude.[656]

Pour tenir compte de ses disparités au départ, il est possible de mettre au point des accès privilégiés telle la convention que passe Science Po avec les lycées de Zone d'Education Prioritaire (ZEP). Il s'agit donc de tenter de rétablir des accès, d'ouvrir des portes. Le terme couramment employé est discrimination

---

[655] Alain RENAUT, *La libération des enfants : contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Hachette littératures, 2003. p 17

[656] Alain BIHR et Roland PFEFFERKORN, .

positive. C’est donner l’égalité des droits en tenant compte des inégalités d’accès au droit en amont. C’est appliquer un coefficient de correction à une situation initiale pour obtenir le plus d’égalité au final. C’est la mise en pratique d’une discrimination positive.

La discrimination positive

Le terme discriminer signifie selon le dictionnaire *Larousse* :

> Séparer, distinguer deux ou plusieurs êtres ou choses à partir de certains critères ou caractères distinctifs ; distinction : Opérer la discrimination entre l'indispensable et le souhaitable.
>
> Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne : Le sexisme est une discrimination à l'égard des femmes. Discrimination raciale.
>
> Action de l'État ou d'un agent économique introduisant une différence de traitement entre ses partenaires, ce qui fausse les conditions d'une réelle concurrence.
>
> Comportement dans lequel une réponse est donnée à un stimulus tandis qu'aucune réponse, ou une réponse différente, est donnée à un stimulus différent

Pour confirmer le sens actuel, il a été nécessaire d’introduire le terme « positif » car le sens de discriminer, c’est-à-dire établir une différence, semble être de façon prédominante, négatif. Serait-ce que la notion d’égalité est tellement désirée, que de prime abord, faire, établir une différence, est fondamentalement rejeté ?

La discrimination positive part d’un constat d’inégalité. C’est donc un jugement de valeur qui peut prendre sa source dans un sentiment d’injustice. C’est une inégalité qui n’apparait donc plus légitime. Ainsi, pendant longtemps l’esclavage apparaissait comme légitime et donc ne semblait pas injuste. Tout au moins pour ceux qui avaient les moyens de changer les choses. Donc le constat d’inégalité est soumis à un jugement. Cette inégalité apparaît pour le collectif, politiquement inacceptable et ce à un moment donné. Ce n’est pas par hasard que ce ressenti prévaut à un moment donné. Nous pouvons avancer que le groupe se constitue en incorporant ses membres et par un effet d’identification, entend remédier au préjudice de certains. C’est se mettre à la place d’autrui et ressentir le préjudice comme sien. On peut dire que pour une partie de la communauté, une partie de la population n’est pas comprise dans ce processus d’identification. Les

noirs, les pauvres ne font partis du même groupe que moi. Ils sont extérieurs et je ne vois pas pourquoi je remédierai à une situation inégalitaire dont mon groupe tire profit. Si les noirs et minorités ont obtenus la reconnaissance de leurs difficultés et une recherche de solutions c'est peut être du à une reconnaissance de leur appartenance à la Nation. Et actuellement aux Etats -Unis, c'est sans doute du à la progression démographique des minorités qui modifie l'équilibre interne des liens et restructurent les places assignées. La discrimination positive est peut être le symptôme d'un processus d'intégration et d'acceptation de l'autre dans sa communauté. Et si elle soulève tant de polémique, c'est peut être que ce processus apparaît comme une phase transitoire et fait naitre des phénomènes de résistance.

Il y a deux façons d'appréhender cette inégalité en amont. Ne pas la voir et laisser faire. Ainsi, en France il est interdit de constituer des fichiers avec des notations sur l'ethnie par exemple. En conséquence, il n'est pas possible de faire des études montrant une différence d'égalité suivant l'ethnie. Un bilan est impossible. Il ne le devient que quand c'est évidemment manifeste, que l'effet est concentré. Par ailleurs, rappelons que cette discrimination positive a pour but de rétablir une égalité, mais quelle égalité ? Sur quelle base ? En effet, il est possible de juger à partir de la notion d'égalité, que les nationaux ont moins de chance d'accéder à l'emploi du fait de la concurrence avec des immigrants et de demander la préférence nationale, comme il est possible de juger que les entreprises ou les écoles rejettent les personnes ayant une apparence étrangère (« délit de faciès ») et de vouloir prendre des mesures pour contrer cette tendance. La solution serait de laisser la situation en l'état. C'est ce que les américains appellent « color-blindness ». C'est le principe de la nation une et indivisible. Il n'est pas possible d'établir des divisions dans le peuple. C'est là un argumentaire que nous avions déjà abordé quand nous avons traité des lois sur la parité entre homme et femme.[657]

[657] Dans la partie « Quand les femmes posent un pied hors de la sphère privée »

Prenons un des exemples les plus connus de discriminations positives et voyons son évolution : la discrimination positive envers les minorités afin de leur favoriser l'accès à l'éducation.

L'actualité nous offre l'occasion de revenir sur la discrimination positive en Amérique notamment. Un article de *France Antilles* du 28 mai 2012[658] titre : « Brésil : quotas raciaux à L'université ». Pour l'entrée à l'université, un quota de 20% pour les brésiliens noirs a été établi depuis 2004. La Cour Suprême du Brésil a été saisie et s'est prononcée pour sa constitutionnalité. Elle a précisé que cette mise en place « corrigeait une dette sociale datant de l'esclavage.[659] » Pour être plus précis et d'après *France Antilles*, nous citerons le juge Luiz Fuz : « L'oppression raciale de la société esclavagiste brésilienne a laissé des cicatrices qui se reflètent dans la différenciation des afro-descendants. L'injustice du système est intolérable (…) vive la nation afro-descendante. » Cet argumentaire trahit une position idéologique : la revanche, et un sentiment d'injustice. L'héritage social de l'esclavage conduit à la domination socio-économique des noirs. Un problème évident se pose : dans une même famille du fait du métissage, un frère est admis sur le quota car ayant une peau foncée et son frère est refusé car trop blanc. Nous pouvons penser qu'il s'agit d'une mesure semblable à celle prise aux Etats-Unis[660]. Dès les années Kennedy (1964), il fut entrepris de transformer l'égalité formelle en égalité réelle. Cette mesure américaine (*Affirmative Action*) était justifiée par l'inégalité des chances des afro-américains due à des conditions socio-économiques défavorables. Mais la Cour Suprême des Etats Unis est revenue sur son interprétation. Ainsi, ironise Marie-Christine Pauwels[661] :

---

[658] ANONYME, « Brésil : quotas raciaux à l'université », *France- Antilles*, Guadeloupe, et 29 avril 2012, p. 23.

[659] ANONYME, « Brésil : la Cour suprême valide les quotas raciaux à l'université », *Le Monde*, Paris, 27 avril 2012.

[660] De même en Inde pour l'accès privilégié aux emplois publics pour les intouchables

[661] Marie-Christine PAUWELS, « L'évolution de l'affirmative action aux États-Unis sous la présidence de George W. Bush », *Revue LISA/ LISA e-journal*, VIII, p. 105‑123.

> Par un certain nombre de retournements sémantiques, la neutralité raciale (color-blindness) devient miraculeusement synonyme de justice sociale et d'égalité des chances là où la prise en compte de la couleur de peau (color-consciousness) est désormais associée à cette même discrimination qu'elle est censée combattre

Ajoutons que maintenant il est demandé par des études précises, de justifier les discriminations positives et surtout les universités n'utilisent plus des quotas raciaux, mais d'autres critères comme le lieu de résidence ou la composition de la famille. Certes, entre dans ces critères majoritairement des minorités raciales, mais il s'agit là non de se racheter d'une dette mais de rétablir une égalité, là où l'inégalité socio-économique initiale perdure. La nation n'est plus divisée en communautés raciales, mais la notion d'inégalités socio-économiques est ainsi prise en compte.

Il semble donc qu'il y est toujours lutte pour passer de l'égalité formelle à l'égalité réelle. Dans le cadre des discriminations positives, le souhait, est réappelons le, leur caractère transitoire. Cela suppose des ajustements. Ainsi dans l'exemple sus mentionné, il semble que prendre comme fondement la couleur est devenu injuste. Peut-être les blancs se sont-t-ils paupérisés pendant la même période ?

Mais cette discrimination n'est pas toujours pensé comme provisoire elle peut même dans son principe prendre de l'amplitude comme nous allons le voir.

Regardons de plus près quelques textes fondamentaux de notre république. En première remarque, il est aisé de noter à la lecture de certains articles qu'une porte ouverte à été laissée à l'interprétation : ainsi l'article 1 introduit la restriction de l'utilité commune. « Les hommes naissent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » (article premier de la Déclaration de 1789). Dans l'article 4, la limitation de la liberté est réservée à la loi qui va définir suivant des critères variables les bornes aux droits naturels. « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi »

Par contre, l'article 6 semble affirmer l'égalité arithmétique dans la première partie « La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse. » Ici aucune place n'est laissée à l'appréciation, à la différenciation. Et il

poursuit par « Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents » Il n'y a pas là de possibilité de reconnaissance d'une différence de traitement, de discrimination positive « Tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance possède des droits inaliénables et sacrés » (préambule de la Constitution de 1946, alinéa 1). Nous avons là dans le texte la reconnaissance d'un socle de bases de droits reconnus à tout être humain en tant qu'être humain. Mais ensuite certaines catégories sont différenciées comme dans alinéa 3 du préambule de la Constitution de 1946). « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme » Il réaffirme ensuite cette attention particulière car un petit problème a du se glisser historiquement sur l'égalité hommes-femmes : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales » (article 1 de la Constitution de 1958)[662].

La constitution de 1946 va introduire des droits sociaux et va énumérer des catégories, adultes, personnes âgées, enfants. Toute énumération exhaustive a pour corolaire d'exclure ce qui n'est pas nommé. Cette énumération montre également un souci de différenciation de traitement : certaines catégories font l'objet pour leurs droits, d'une attention particulière. Citons en exemple de cette sollicitude l'article 11 « Elle [la Nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » Pour sa

[662] Site du conseil constitutionnel : http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/texte-integral-de-la-constitution-de-1958.5074.html#preambule

part le préambule de la constitution de la Vème république ne compte qu'un article mais il se réfère à tous les principes antérieurement énumérés dans la déclaration de 1789, le préambule de celle de 1946. Il ajoute également la charte de l'environnement de 2004 et dans son article unique cite le cas particulier de la parité homme femme pour l'accès aux fonctions électives. Donc le nombre de droits reconnus augmente et la prise en compte de la différence intervient.

Cette prise en compte n'est pas ponctuelle puisse qu'il y a élargissement. La communauté nationale représentée par la Nation semble assimiler une morale où la notion de justice s'étend avec plus d'acuité à chacun de ses membres. Mais il existe le problème du choix de l'objet de la discrimination. Nous trouvons un jugement idéologique ce qui en fait un sujet toujours plus ou moins controversé suivant l'adhésion à l'idéologie des citoyens. C'est là, nous pensons, une hypothèse que l'on peut faire au niveau latent. Nous retrouvons dans l'énoncé de ces droits la dichotomie déjà évoquée : un socle de droits accordés à tout être humain du fait de sa condition humaine. Ensuite une différenciation est effectuée afin d'assurer l'égalité et ce, corrélé à un souci de justice. Ici nous pouvons ajouter l'apport personnel de Rawls. Celui-ci a introduit la notion de voile d'ignorance. C'est parce que l'on ignore la position que l'on occupe que l'on peut accepter le maximum de différenciations pour amener plus d'égalité, par précaution dirions-nous. Si l'individu se sait non concerné, il n'approuvera pas. L'exemple le plus immédiat nous semble-t-il, de ce voile d'ignorance, est le principe de solidarité sur le lequel est basé la sécurité sociale française. La non connaissance de l'avenir ne préjuge pas qu'un individu resplendissant de santé ne tombera pas dans les bras d'une longue et couteuse maladie. Bien sûr, en pratique, cette ignorance n'est pas toujours possible. De plus il est possible de ne pas choisir d'agir au mieux de ses intérêts mais au non du bien de la communauté ou d'une autre communauté ceci pose encore le problème de la conscience d'appartenir à un groupe, de la mise en place des interrelations dans le groupe.

La communauté représentée par la Nation ne veut oublier personne car l'empathie est importante. La Nation n'est pas la somme de ses membres. Elle poursuit un but qui excède les différents désiratats des citoyens. Ce but imaginaire est un Idéal de justice, de bonté, de sollicitude, de bonheur pour tous ses membres sans exception. Elle correspond à ce que Kaës appelle la loi de groupe. Elle est la

conséquence de la vie en société. La loi du groupe par contre est la prise de pouvoir, la position dominante d'un groupe ou d'un membre en son sein qui entend poursuivre ses intérêts particuliers fussent au détriment d'autres membres. La loi de groupe est l'acceptation d'un contrat de renoncement à la satisfaction immédiate de ses pulsions. Nous retrouvons là l'observation freudienne qui veut que l'égalité est voulue pour éviter qu'au sein de la fratrie un enfant soit le préféré. Plutôt l'égalité pour tous que la préférence pour un, surtout si je ne suis pas celui-là :

> Toutes les autres manifestations dont on constate ultérieurement l'efficacité dans la vie sociale, comme, par exemple, l'esprit commun, l'esprit de corps, etc., découlent, elles aussi, incontestablement de la jalousie. Personne ne doit se distinguer des autres, tous doivent faire et avoir la même chose. La justice sociale signifie qu'on se refuse à soi-même beaucoup de choses, afin que les autres y renoncent à leur tour ou, ce qui revient au même, ne puissent pas les réclamer. C'est cette revendication d'égalité qui constitue la racine de la conscience sociale et du sentiment du devoir

C'est à l'Etat que les citoyens s'en remettent pour mener cette politique, remédier à leur sentiment d'injustice qu'engendre une inégalité qui ne leur parait pas légitime.

Par comparaison, nous pouvons donc rapprocher le rôle que joue l'institution qui organise la société de celle du père. C'est donc un appel à la protection. Il est intéressant d'effectuer un bref rappel des hypothèses sur la constitution de notre société.

Sentiment d'abandon, volonté d'autonomie

Pourquoi se constituer en groupe organisé ? La notion de contrat

D'après le mythe freudien, après le meurtre du père de la horde, les frères vont constituer une société humaine. Comme dans la société des frères issue de *Totem et Tabou*, il est nécessaire de s'entendre pour juguler au plus près, la tentation d'une prise de pouvoir et pour gouverner sans que chacun se sente lésé. Ils vont donc établir des lois afin de pouvoir vivre ensemble afin d'éviter la répétition du meurtre, d'autant que la culpabilité est très forte. « Il y eut de nouveau des pères, mais les conquêtes sociales du clan fraternel ne furent pas perdues, et la distance de fait qui existait entre le nouveau père de famille et le père, souverain absolu de la horde primitive, était assez grande pour assurer la

persistance du besoin religieux, c'est-à-dire de l'amour toujours éveillé pour le père. »[663] Mais toujours reste le conflit au cœur de chaque individu et au cœur des relations humaines. La haine, la pulsion meurtrière est à l'origine de cette union. L'ambivalence advient dans l'après-coup, avec la culpabilité du parricide et l'idéalisation du père mort. Mais Freud souligne que la haine est première, elle permet de se dégager de l'emprise du père, comme l'enfant doit l'utiliser salutairement pour se dégager de ses parents et surtout en premier lieu de la mère. Par cette révolte, il y a dégagement de la domination et apparition d'une conscience de soi, d'un processus de développement, d'une éclosion. Mais ensuite il faut agir, acquérir la maitrise de sa vie, accéder à l'autonomie, mais l'évolution vers l'acceptation de la loi, c'est-à-dire se détourner de ses parents, accepter ce deuil ne se fait pas sans heurt, sans colère, sans culpabilité ; il ne se fait pas sans regret. Freud explique ainsi l'association des hommes qui tentent de réprimer leurs pulsions pour vivre ensemble :

> L'homme n'est point cet être débonnaire au cœur assoiffé d'amour, dont on dit qu'il se défend quand on l'attaque, mais un être, au contraire, qui doit porter au compte de ses données instinctives une bonne somme d'agressivité : pour lui, par conséquent, le prochain n'est pas seulement un auxiliaire et un objet sexuel possibles, mais aussi un objet de tentation. L'homme est en effet tenté de satisfaire son besoin d'agression aux dépens de son prochain, d'exploiter son travail sans dédommagements, de l'utiliser sexuellement sans son consentement, de s'approprier ses biens, de l'humilier, de lui infliger des souffrances, de le martyriser et de le tuer. Homo homini lupus : qui aurait le courage, en face de tous les enseignements de la vie et de l'histoire, de s'inscrire en faux contre cet adage ?[664]

Les hommes entre eux auraient un comportement semblable à une fratrie qui doit être éduquée ou s'éduquer pour vivre dans une paix relative.

Freud dans son raisonnement, adopte l'hypothèse de Hobbes[665]. Celui-ci, partant également de l'agressivité originaire de l'homme conclut lui aussi à la nécessité d'un contrat :

> C'est une unité réelle de tous en une seule et même personne, réalisée par une convention de chacun avec chacun, de telle manière que c'est comme si chacun devait

---

[663] Sigmund FREUD, *Totem et tabou*, *op. cit.* p 130

[664] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.* p 43

[665] Philosophe anglais de la fin du XVIe siècle

dire à chacun : J'autorise cet homme, ou cette assemblée d'hommes, j'abandonne mon droit de me gouverner à cet homme, ou à cette assemblée, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit, et autorise toutes ses actions de la même manière. Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une RÉPUBLIQUE, en latin CIVITAS. C'est là la génération de ce grand LÉVIATHAN, ou plutôt, pour parler avec plus de déférence, de ce dieu mortel à qui nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection.[666]

Ce qui fait placer la sécurité dans les toutes premières causes du contrat social : « L'élément culturel serait donné par la première tentative de réglementation de ces rapports sociaux. Si pareille tentative faisait défaut, ceux-ci seraient alors soumis à l'arbitraire individuel, autrement dit à l'individu physiquement le plus fort qui les réglerait dans le sens de son propre intérêt et de ses pulsions instinctives. Et rien ne serait changé si ce plus fort trouvait plus fort que lui.[667] »

Mais Hobbes voit que ce pouvoir peut être détenu par une assemblée ou un seul homme. Et il montre que cette délégation se fait par le consentement majoritaire :

Une république est dite être instituée quand une multitude d'hommes s'accordent et conviennent par convention ; chacun avec chacun, que, quels que soient l'homme, ou l'assemblée d'hommes auxquels la majorité donnera le droit de présenter la personne de tous, c'est-à-dire d'être leur représentant, chacun, aussi bien celui qui a voté pour que celui qui a voté contre, autorisera toutes les actions et tous les jugements de cet homme, ou assemblée d'hommes, de la même manière que si c'étaient ses propres actions et jugements, afin que les hommes vivent entre eux dans la paix, et qu'ils soient protégés contre les autres.[668]

Cet accord entraine la soumission aux lois édictées et à un souverain inamovible :

D'ailleurs, si celui qui tente de déposer son souverain est tué ou puni par celui-ci, il est l'auteur de sa propre punition, en tant qu'il est, par institution, l'auteur de tout ce que son souverain fera[…], en conséquence de ce qui vient d'être dit, aucun homme ayant le pouvoir souverain ne peut être justement mis à mort, ou puni de quelque autre

---

[666] Thomas HOBBES, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir ecclésiastique et civil (1651), Deuxième partie : de la république*, trad. Philippe Folliot, 1651. p 12

[667] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.* p 30

[668] Thomas HOBBES, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir ecclésiastique et civil (1651), Deuxième partie : de la république*, *op. cit.* p 14

manière, par ses sujets. Car, vu que chaque sujet est auteur des actions de son souverain, il punit un autre pour les actions qui ont été commises par lui-même.[669]

Pour Locke, autre penseur[670], la société se crée quand trop d'injustice est ressentie car, pour lui, les hommes sont capables de réguler leurs relations jusqu'à un certain point de tension.

C'est un état de parfaite liberté, un état dans lequel, sans demander de permission à personne, et sans dépendre de la volonté d'aucun autre homme, ils peuvent faire ce qu'il leur plait, et disposer de ce qu'ils possèdent et de leurs personnes, comme ils jugent à propos, pourvu qu'ils se tiennent dans les bornes de la loi de la Nature[671]

Mais vint un moment ou une demande d'une régulation extérieure arrivât. Et l'acceptation d'une loi consentie par le plus grand nombre fut nécessaire : « Quiconque donc sort de l'état de nature, pour entrer dans une société, doit être regardé comme ayant remis tout le pouvoir nécessaire, aux fins pour lesquelles il y est entré, entre les mains du plus grand nombre des membres.[672] » C'est donc le pouvoir de la majorité

Pour Rousseau, c'est de la propriété qu'est venu le levain de la discorde :

[...]que rien n'est si doux que lui dans son état primitif, lorsque placé par la nature à des distances égales de la stupidité des brutes et des lumières funestes de l'homme civil, et borné également par l'instinct et par la raison à se garantir du mal qui le menace, il est retenu par la pitié naturelle de faire lui-même du mal à personne, sans y être porté par rien, même après en avoir reçu. Car, selon l'axiome du sage Locke, *il ne saurait y avoir d'injure, où il n'y a point de propriété.*[673]

L'inégalité est introduite, avec le rapport de force. Dans le contrat social, Rousseau essaie de trouver une forme d'association qui préserve la liberté sans écarter l'égalité : « Au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue, au contraire, une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu

---

[669] *Ibid*. p 17

[670] Philosophe anglais du début XVIIe siècle.

[671] John LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, trad. David Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992, 383 p. p 17

[672] *Ibid*. p 72

[673] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, *op. cit*. p 46

mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit.[674] »

Pour Rousseau, il est impossible de concevoir l'homme à l'état de nature, il ne s'agit que d'un concept. Il s'agit donc pour lui de trouver le meilleur contrat social pouvant lier les hommes. Et donc à la différence des deux auteurs précédents, il ne conçoit pas que l'homme doive soumettre son besoin de sécurité à sa liberté.

Mais, dans ces théories, il y a à chaque fois consentement à s'en remettre à une organisation protectrice. Quitte à ne plus pouvoir revenir sur sa décision, ni intervenir, comme dans la conception de Hobbes, pied et poing liés soumis au Léviathan.

Ce terme de Léviathan correspond à l'idée d'Etat. C'est une construction qui a été créée pour répondre à un besoin : celui d'une clarification de nos relations sociales. Il participe de notre mise en ordre. Nous voyons bien quelques caractéristiques se dégager : la protection des hommes, de leur vie, de leurs droits mais aussi la notion de soumission, de pouvoir, ainsi que celle de participation, de loi du plus grand nombre, de rupture du pacte possible également avec Rousseau , de consentement initial et donc de réflexion et de décision. Aussi il convient de revenir sur la notion d'Etat et ce qu'elle pourrait recouvrir.

L'Etat : une représentation de l'appareil groupal ?

Nous nous appuierons sur la définition qu'en donne un classique de droit constitutionnel[675]. Etymologiquement, ce nom vient du latin « status » qui signifierait être debout. Il représenterait une image de stabilité. Dans le sens actuel d'institution politique, il faudra attendre Machiavel qui donne cette définition dans

---

[674] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2001. p 64

[675] Marcel PRÉLOT, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 1978.

Le Prince : « Toutes les dominations qui ont eu ou ont autorité sur les hommes, sont des Etats. »

Sur la base de cette définition, certains caractérisent l'apparition de l'Etat par la domination des hommes sur d'autres hommes. Remarquons que c'est là, plus une notion de pouvoir que d'institution. Pour d'autres, comme Maurice Hauriou[676], il ne peut y avoir Etat « qu'au moment où, dans une population de civilisation déjà avancée, le pouvoir politique, s'étant dégagé de tout élément étranger à lui, notamment de caractère patrimonial, prend l'aspect d'une autorité souveraine s'exerçant sur des hommes libres. Celle-ci cesse d'être assimilable à une propriété privée ; le pouvoir du prince, à un bien de famille. On doit donc réserver l'appellation d'Etat à la forme définie, qualifiée, perfectionnée, éminente de la collectivité politique, création de la volonté, de la raison humaine, appliquant leurs efforts et leurs réflexions aux problèmes de l'organisation de la Cité et du Pouvoir.[677] »

Il ressort de cette dernière définition que l'Etat est la résultante du contrat, car les membres de la communauté doivent avoir consenti. L'Etat n'est pas que l'expression d'un pouvoir, il est aussi l'émanation d'une société. Il se place dans une position externe, en position ternaire de ce contrat. Il y a donc initialement reconnaissance de la légitimité du Pouvoir de l'Etat qui s'exerce par ses représentants. Le pouvoir royal en tant que soumis à un corpus de lois (dont la théorie des deux corps du roi est un exemple édifiant[678]) de principes,[679] est donc une émanation de l'Etat excepté dans le cas d'une assimilation des sujets et du territoire à une propriété privée. Il y a donc une société déjà rassemblée qui va être un préalable à l'émergence d'un pouvoir légitime qui va construire des lois qui seront respectées. L'idéal étant que ses lois expriment le désir de ses membres ce

---

[676] Maurice HAURIOU, *Principes de droit public*, Paris, Sirey, 1916.

[677] Marcel PRÉLOT, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, *op. cit.* p 3

[678] Le corps réel du roi en tant qu'homme et le corps politique. Cette dualité s'exprime dans la phrase prononcée au décès du roi : « le roi est mort, vive le roi »

[679] Jacques ELLUL, « Monarchie », *Encyclopédia Universalis*.

qui est parfaitement impossible sauf à considérer que ses membres soient sous l'emprise d'un pouvoir hypnotique. Cette relation, comme l'a montré Freud, étant celle de la foule qui établie une relation hypnotique avec le *leader*, qui place en lui son Idéal du Moi et s'identifie aux autres par le Moi Idéal, créant ainsi une relation duelle. Cette relation se retrouve à l'état « épuré » dans la secte comme la décrit Enriquez [680] : « Leurs membres sont prêts à l'obéissance, *perinde ad cadaver*, ils ont peur de leur liberté (ou ils n'en ont que faire) et ils se sentent aidés, nourris, par ce groupe, véritable cocon protecteur qui pense à leur place. La paranoïa n'est jamais loin dans de tels groupes puisqu'ils se vivent comme les hérauts de la pureté et de la vérité. Ils se sentent persécutés, et, de fait, ils le sont souvent, car ils se situent en marge d'une société qui leur apparaît en déliquescence et qu'ils veulent transformer. »

L'Etat est donc une conception totalement abstraite, une construction imaginaire avec différentes variantes. Ce serait un peu faire du cubisme que de vouloir tout décrire. Il est très difficile de cerner ce qu'est l'Etat, mais on peut y voir tout un imaginaire. Il doit répondre au besoin de protection, d'ordre, d'attention, que les membres de la communauté demandent. Mais cet objet est une projection de nos aspirations. Il prend différentes formes selon les membres qui constituent le groupe. La première des choses qui nous semble évidente est qu'il correspond au besoin du petit enfant qui reste en chacun de nous et qu'exprime Freud dans *Malaise dans la civilisation* :

> Quant aux besoins religieux, leur rattachement à l'état infantile de dépendance absolue, ainsi qu'à la nostalgie du père que suscite cet état, me semble irréfutable, d'autant plus que ledit sentiment n'est pas simplement dû à une survivance de ces besoins infantiles, mais qu'il est entretenu de façon durable par l'angoisse ressentie par l'homme devant la prépondérance puissante du sort. Je ne saurais trouver un autre besoin d'origine infantile aussi fort que celui de protection par le père.[681]

---

[680] Eugène ENRIQUEZ, « Le groupe : lieu de l'oscillation entre repli identitaire et travail de l'interrogation », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 63, 1999, p. 801-815.

[681] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.* p 11

Ce besoin d'être protégé, traduit l'ambivalence de l'individu qui aimerait avoir tous les pouvoirs comme le Père de la Horde primitive, et qui est saisi par l'angoisse de ses pensées meurtrières. Un « je voudrais » est en quelque sorte freiné par un « je ne dois pas. »... « Père, aidez-moi ! Donnez-moi la réponse ! Déchargez-moi de cette tension ! » Il est logique de penser que chaque individu ressentira différemment cette angoisse et que cet état varie également dans le temps. Au niveau d'une nation, nous avons vu[682] que les individus peuvent répondre par une construction commune pour se défendre d'un malaise qu'ils ont en commun, comme une atteinte de leur narcissisme. C'est l'exemple de la construction de « l'axe du mal ». Le système politique construit est donc en quelque sorte le contenu manifeste de leur désir. Il pourrait être conçu comme le fruit de leur développement psychique. En effet, René Kaës montre, que dans le groupe, il se construit un fantasme originaire commun. C'est en simplifiant le plus petit commun dénominateur psychique commun du groupe. Et si celui-ci est fréquent c'est parce que pour tous il y a eu *ad minima* une problématique préœdipienne, ce qui n'empêche pas de voir se reconstituer ? Aussi un schéma de type œdipien. Nous retrouvons là l'hypothèse de Bion avec le niveau manifeste : celui de la construction d'un système politique donné (celui du groupe de travail) ; avec au niveau latent le groupe de base, lieu des processus primaires (attaque-fuite, dépendance et couplage). L'Etat est aussi donc chargé d'un sacré, d'une mission. Il est une mise à distance. Et, par cette mise à distance, il apparait comme nous l'avons vu pour Pierre Legendre comme exerçant à son insu une fonction de tiers séparateur. Par delà l'imaginaire, il exerce donc une fonction symbolique.

Remarquons une corrélation possible. L'utilisation d'une notion de la théorie de groupe : à savoir si ce qui agit au niveau latent au niveau de la structure est une mise en commun d'un fantasme, d'un imaginaire, il est possible de suggérer qu'au niveau d'une société plus élargie - comme un pays - se soit les fantasmes préœdipiens qui dominent car ils seraient communs à une plus grande majorité.

---

[682] Sur l'idéologie et le mythe

L'homme, en se pensant dans son environnement, dans cette mise à distance aurait émergé dans son individualité, Freud dans *Malaise dans la civilisation* ne dit-il pas qu'au début il y a le groupe mère-enfants. Et que la mère recherche le père pour assurer la protection des petits. De même, Rousseau dans le *Contrat Social* affirme que « la plus ancienne de toutes les sociétés, et la seule naturelle, est celle de la famille.[683]» L'homme ne pourrait émerger que du collectif et non l'inverse. Et encore il ne peut s'en dissocier par nature comme nous le montre les complexes relations mises en évidence par les recherches sur les groupes. L'homme existe par les relations qui le lie à ses semblables. Mais y a-t-il reconnaissance de la frontière qui le sépare d'autrui ? Une plus grande conscience de soi ? Ce processus irait dans le sens d'une plus grande prise en compte des différences afin d'obtenir une plus grande égalité et une meilleure reconnaissance individuelle.

L'émergence du sujet ?

Une extériorisation du psychisme humain

Au fil de nos recherches nous avons constaté que certains auteurs comme Georges Mendel[684], Christian Demoulin[685], place la naissance du Moi unifié au moment de la naissance de la démocratie athénienne. Mendel traite du thème de l'autorité et Demoulin du lien social et du malaise dans la civilisation par la question du père. Charles Melman en évoquant le refoulement[686] semble amorcer ce qu'implique cette idée :

---

[683] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, *op. cit.* p 7

[684] Gérard MENDEL, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations*, *op. cit.*

[685] Christian DEMOULIN, *Se passer du père ?*, Toulouse, Érès, 2009.

[686] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui*, *op. cit.* P 94

> « L'inconscient, c'est le social ». Chacun de nous est persuadé que son inconscient est une affaire strictement privée [..] et voilà que Lacan[687] avance que « l'inconscient, c'est le social ». Pourquoi ! Et bien, parce que le refoulement, et en particulier le refoulement originaire, relève d'un consensus social. Si je veux participer au milieu social, il faut que je partage ses refoulements, et si je ne partage pas ses refoulements, je vais apparaitre comme un individu anormal. Le normal c'est de partager le refoulement, propre au milieu culturel dans lequel je fonctionne.

Il ne s'agit apparemment que de réaffirmer les liens interpsychiques qui lient les hommes entre eux. Mais Mendel dans un premier développement historique de l'autorité, avance que l'homme connait ou a connu une extériorisation de son psychisme. Dans le monde grec antique, l'homme n'est pas responsable. Toute action répréhensible est due à une intervention des dieux. « Il est l'acteur de son acte mais non l'auteur.[688] ». Il cite Jean-Pierre Vernant : « Jamais je ne pense à travers la conscience que j'en ai. Ma conscience est toujours accrochée à l'extérieur.[689] ». En conséquence, la structure psychique est différente. Comment se constitue l'inconscient, s'il n'y a pas « conscience » d'un Moi individualisé et intériorisé ? Quelles différences amènent cette structure sur le refoulement ? Sans suivre l'auteur jusqu'au bout de ses questionnements, nous pouvons relever que pour lui le Surmoi serait donc externe. La raison en serait la non intériorisation « des instances parentales »[690]. Ce qui est intéressant pour nous est que l'émergence du sujet individualisé se fait pour lui et pour Demoulin au moment de la naissance d'une réflexion sur la loi, le politique, c'est-à-dire au moment de la naissance de la démocratie ou même au moment où Lycurgue donne à Sparte sa constitution. Mendel précise qu'il y a coexistence, dans notre monde contemporain, entre une structure familiale réduite avec un Moi intériorisé et un individu moins individualisé, intégré dans un réseau familial plus élargi, voire une

---

[687] Cette citation est sans référence, ce serait plutôt « l'inconscient c'est le politique » si l'on se réfère à la discussion sur le site www.oedipe.org/forum/read.php?8,6843

[688] Gérard MENDEL, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations, op. cit.* p 128

[689] Jean Pierre VERNANT, *L'individu, la mort, l'amour : soi-même et l'autre en Grèce ancienne*, Paris, Gallimard, 1989. p 224-227 in Gérard MENDEL, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations, op. cit.* p 127

[690] Gérard MENDEL, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations, op. cit.* p 133

caste. Il va ainsi montrer à travers nombres de citations d'un psychanalyste hindou, Sadhir Kakar[691], l'extrême dénuement que ressentirait un hindou hors de sa communauté et le poids du sentiment d'abandon. Il l'attribue notamment à la prolongation de la fusion avec la mère bien eu delà de nos usages. Ensuite, l'enfant dans une deuxième naissance doit obéissance à sa famille élargie, à la caste. Il y aurait donc soumission à la tradition, et absence d'individualisation. Mendel élargit ses exemples en notant l'importance des « procédés d'élevage des enfants ». Il rapproche les russes et les bretons, et il explique, par l'emmaillotage des bébés jusqu'aux épaules[692], le manque d'autonomie de l'individu, « sa richesse fantasmatique, ses décharges émotionnelles festives, la tentation de la régression fusionnelle.[693]» Cet argumentaire demanderait plus de développement pour nous convaincre. Prenons un exemple, certes superficiel : dans la Grèce antique, on peut douter que « la fusion avec la mère », sa dépendance vis-à-vis d'elle comme dans l'emmaillotage, soit le seul élément déterminant. En effet, chez les spartiates - dévoués à leur cité pour expliquer leur esprit de corps - on peut noter l'endurcissement physique et mental demandé dès le plus jeune âge. Une étude approfondie serait nécessaire. D'autres variables, d'autres interactions entrent certainement en jeu. Mais, pour lui, il y aurait donc intériorisation variables des images parentales. « Répétons-le : hors le cadre de la modernité la plus récente, c'est-à-dire avant la mise en forme d'un psychisme contraignant au face à face avec soi-même, à la conscience réflexive de soi, à la mise en cause personnel de soi par intériorisation des instances psychiques (Surmoi et Idéal du Moi), il est impossible d'appréhender l'autorité sans prendre en compte l'extériorisation du psychisme de l'individu.[694] » Il en arrive donc à une conclusion après une démonstration qui demanderait de plus important

---

[691] *Ibid*. p 121

[692] Pratique traditionnelle répandue (il suffit de voir les peintures représentant Jésus enfant) qui a encore ses adeptes en France

[693] Gérard MENDEL, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations, op. cit.* p 123

[694] *Ibid*. p 130

développements. Mais cette approche permet déjà nous semble-t-il de questionner notre position actuelle sur l'individualisation, l'émergence d'un sujet relativement autonome. Elle permet un éclairage différent sur la notion d'intériorisation des instances psychiques et met en lumière les relations groupales ou autrement dit « l'étayage de la psyché sur les ensembles groupaux[695]»

La démocratie athénienne révélatrice d'une transformation psychique

Continuons sa démonstration. La démocratie athénienne apparait sur le plan de la structure sociale comme une révolution, (qui tournera court certes) car elle libère l'individu du clan familial. En effet, Clisthène rompt avec le familialisme (*genos)* en ôtant le pouvoir aux grandes familles aristocratiques par un redécoupage de l'organisation de la cité. Disons que c'est « un redécoupage de la carte électorale et une refonte de l'accession au pouvoir ». Le pouvoir était héréditaire, il devient électif. Dans l'éloge funèbre de Périclès rapporté par Thucydide, éclate la fierté d'être un démocrate athénien :

> Notre constitution politique n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins ; loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'État, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par les lois ; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle.[696]

La participation aux débats publics, à la vie politique de la cité permettrait-elle par la reconnaissance de la parole, une individualisation ? Tout au moins une certaine conscience de soi. Mais il convient de nuancer ce propos en gardant à l'esprit que la notion d'appartenance à une cité, de communauté est plus forte que maintenant, et que certains termes comme la liberté ne s'entendent peut-être pas de la même manière. Ainsi Jacqueline de Romilly précise : « Les athéniens se sentaient libres car ils appartenaient à une cité libre. [..] Les athéniens n'auraient

---

[695] René KAËS, *Le Groupe et le sujet du groupe : éléments pour une théorie psychanalytique du groupe, op. cit.* p 319

[696]THUCYDIDE, *Oraison funèbre prononcée par Périclès.*

jamais eu l'idée de réclamer leur liberté en opposition avec le régime.[697]» L'importance de la communauté est forte, et les revendications de droits individuels ne semblent pas prioritaires. Mais soulignons l'importance que peut avoir le fait de se gouverner soi-même, même au plan collectif. Nous relèverons certains éléments dans cette tension entre dépendance et autonomie. La démocratie apparait comme un élément manifeste de l'indépendance du sujet, dans son individualisation, le rôle important de l'insertion de l'individu dans la communauté, son éducation. Mais il est intéressant de mettre en relation les associations de Mendel avec le développement psychique de l'enfant et ainsi de se rappeler le mythe d'Oedipe. En effet, ce mythe est bien souvent présenté comme l'homme face à son destin, c'est Oedipe conquérant, selon la formule de Marie Delcourt. Celui qui a dit la vérité, le résolveur d'énigmes. Celui qui combat les mondes anciens représentés par la sphinge, celui qui devient tyran, c'est-à-dire qui accède au pouvoir non par hérédité mais par la vérité ici, ou par sa volonté en général. Car rappelons-le, Oedipe ne devient tyran, que par ce qu'il a résolu l'énigme, et non parce qu'il a tué son père. C'est également celui qui va devoir délivrer la cité d'un deuxième fléau : la peste. Il est tel le *pharmakon* ; s'il renonce, il ne pourra paraître royal et sera responsable des malheurs de la cité ; et s'il y parvient, il découvre qu'il est à l'origine du malheur sans en être responsable car il a accompli la prophétie. C'est aussi le *pharmakos* qui en Grèce était désigné comme bouc émissaire et chassé de la cité pour éloigner le malheur qu'elle subit. C'est un héros prométhéen qui va être puni de s'être approché de la vérité. Pour Didier Anzieu, en y voyant un conquérant, Marie Delcourt renforce à son insu l'interprétation de Freud. Œdipe vivrait le complexe d'Œdipe et ses différentes victoires sur son angoisse de castration et verrait au final le retour du refoulé par la punition. En effet, si Jean-Pierre Vernant refuse le complexe d'Œdipe pour les grecs, soulignons que Delcourt note que l'inceste et le parricide sont des ajouts

---

[697] Jacqueline de ROMILLY et Fabrice AMEDEO, *Actualité de la démocratie athénienne : la démocratie d'aujourd'hui expliquée par une grande helléniste*, *op. cit.* p 65

récents qui traduisent le changement dans la cellule familiale.[698] Il y a donc eu influence sur le mythe, des changements dans la structure familiale. Se serait l'hypothèse de l'individualisation de l'individu. Mais revenons à Mendel. Pour lui, la tragédie grecque montre la déchirure entre deux mondes, mais aussi l'homme déchiré en son for intérieur, comme le personnifie pour lui Antigone. C'est le début de l'endopsychisme, « par le dialogue obligé avec soi-même ». La démocratie athénienne ne se réfère pas au religieux pour se fonder. Elle se fonde sur l'homme, comme Oedipe qui lutte contre la prédiction. Il a en partie perdu, mais il a combattu. Comme la démocratie athénienne qui a eu une existence courte mais qui pèse dans l'histoire des civilisations. Demoulin s'appuie sur Jean Pierre Vernant :

> Il va plus loin, situant la tragédie dans l'histoire sociale d'Athènes au moment où le droit commence à élaborer la notion de responsabilité. Oedipe roi reflète la complexité de ce moment où l'homme commence à s'expérimenter comme agent plus ou moins autonome par rapport aux dieux. C'est l'apparition de la catégorie de la Volonté. L'effet tragique d'Oedipe roi, dès lors, ressort de la mise en forme des contradictions qui font de l'homme "une sorte de monstre incompréhensible et déroutant, à la fois agent et agi, coupable et innocent, maîtrisant toute la nature par son esprit industrieux et incapable de se gouverner, lucide et aveuglé d'un délire envoyé par les dieux". [699]

Nous avons donc une distance prise par rapport aux dieux, avec un dégagement du sujet qui commence à s'affirmer comme responsable de ses actes. C'est une distance qui s'établit avec le mythe, avec une explication du monde. Comme le montre le mythe d'Oedipe à travers le commentaire de Vernant, l'homme apparait déchiré entre passif et actif, entre dépendant et honteux, indépendant et coupable. Il apparait clivé, tentant de dominer ses pulsions, de les « raisonner ».

Le rapport à la religion révélateur du fonctionnement de la société

Nous allons partir de la distinction entre deux grands types de religions : les religions où les dieux sont parmi les hommes soient les religions dites

---

[698] Dominique GIOVANNANGELI, *Métamorphoses d'Œdipe un conflit d'interprétations*, Paris; Bruxelles, De Boeck université, 2002.

[699] Christian DEMOULIN, *Se passer du père ?*, *op. cit.* p 40

immanentes. Elles sont animistes, polythéistes, et nos religions monothéistes qui sont transcendantes en plaçant un dieu au-dessus des hommes. On peut penser que ces croyances fournissent des indices sur l'organisation psychique des groupes. Nous allons voir que l'organisation du pouvoir au sein du groupe est aussi liée au niveau conscient au mode croyance.

Enriquez[700] souligne la proximité des Dieux dans le monde Grec et également dans certaines sociétés contemporaines. Le sacré et le profane sont bien séparés, mais les hommes intègrent les dieux et les morts dans leur vie. Un monde parallèle s'intrique à leur monde, la mort n'apparait pas ainsi comme une rupture. Leur rapport au pouvoir en est caractéristique. Ce sont des sociétés inégalitaires (domination sur les femmes et les enfants, présence d'esclaves parfois). Mais surtout le chef, le roi accède à sa fonction par ce qu'il est agréé, il traverse un certain nombre de rites. Enriquez note aussi l'importance de la transgression dont le lointain héritier est le fou du roi. Il l'appelle le Trickster qui n'obéit à aucune puissance et qui vient rappeler la loi, même aux chefs. « Ainsi se dessine la figure du violateur qui se sépare de la société et en transcende la loi par dévouement à la cause des hommes. Il assume sur soi la culpabilité de tous, et est condamné dès le départ à expier afin que l'ordre social triomphe et que soit composée la contradiction qui l'a mis temporairement en péril.[701] » Il libère la pulsion, « rappelle au souverain l'existence d'un monde à l'envers ». Il régénère le sacré et assure le « renouvellement de l'ordre social ». Mais aussi Enriquez souligne que dans les sociétés avec une religion de l'immanence, il n'y a pas d'institutionnalisation du pouvoir, de séparation entre le pouvoir et la société civile. Enriquez pose l'hypothèse fort intéressante que, dans ces sociétés, le fait qu'aucun dieu ne surplombe les hommes, « empêche la création d'un *pouvoir*

---

[700] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, *op. cit.* p 368-386

[701] Laura MAKARIUS, « Le mythe du « Trickster » », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 175 / 1, 1969, p. 17‑46.

séparé et a vocation égalitaire entre les membres désignés comme tels »[702] Le chef est un dépositaire du « *devoir de parole* ». Il n'y a pas de relation de commandement. Ces sociétés sont des groupes peu importants en nombre, ce qui facilite la participation. Ces remarques prennent leur appui sur les travaux d'anthropologues comme Clastres. Clastres, que nous retrouvons également cité par André Akoun[703] :

> L'absence de l'État, dans les sociétés primitives, n'équivaut pas à une absence du politique, mais à une forme originale de sa présence : celle de l'effort constant que font ces sociétés sans État pour exorciser le pouvoir et mettre un frein à l'opposition qui existe entre les assujettis et ceux qui détiennent la force des armes et le pouvoir des mots clés de la tribu. Cette lutte contre la menace d'un clivage intérieur au groupe et qui l'opposerait à lui-même apparaît à Clastres comme une dimension à ce point essentielle de ces sociétés primitives que son échec n'est rien de moins que le signe de leur fin.

Aucun ne peut s'individualiser car tous sont assujettis, dépendants d'un monde sacré. L'hypothèse permet ainsi de faire le lien, le passage entre le Discours Mythique et le Discours du Maître. Ce que ne manque pas de faire Demoulin[704] en rappelant avec la terminologie lacanienne qu'une pluralité de signifiants (S1) - un essaim - remplace l'agent dans le discours mythique. Dans le passage du polythéisme au monothéisme S1 est isolé. Il y a passage d'une pluralité de signifiants à un seul. Le processus d'identification serait majeur .Si nous reprenons le mythe de *Totem et Tabou,* le père mythique de la horde est un père mort donc castré. L'existence de ce père mythique vivant relève de l'impossible donc du réel. Dans l'idéologie, S1 est un tyran ou un roi[705], représentant du monothéisme. Mais ce tyran subit une loi, il a des limites. Le sujet ainsi peut s'identifier au Maître et son Moi s'unifier et devenir sujet responsable. La religion monothéiste serait la représentation d'un père imaginaire, de ce père mythique, qui ne connaitrait pas la mort. En effet, la mort du père – de Freud – de tout un

---

[702] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, *op. cit.* p 375

[703] André AKOUN, « Société », *Encyclopédia Universalis*.

[704] Christian DEMOULIN, *Se passer du père ?*, *op. cit.* p 42 et s

[705] Le tyran arrive au pouvoir par ses propres moyens, à la différence du roi qui en hérite. Ce serait avec Platon, que le mot tyran prend un sens péjoratif

chacun, nous renvoie à notre propre mort, à la certitude de la castration – castration à la quelle tout être humain aimerait échapper et qui lui a fait construire un système religieux qui le rassure. Dans le système monarchique nous avons vu que le roi de droit divin obéit à un certain nombre de lois, aux lois religieuses et aux lois monarchiques. Il n'est pas tout puissant. Il est mortel en tant qu'individu mais le principe monarchique le traverse et le rend immortel dans sa royauté à travers la dynastie. De même, face à cette menace d'anéantissement, l'homme tente d'échapper en créant. Soit il laisse un enfant en qui il croit survivre ; soit il veut laisser une œuvre. Ce désir d'exister, ce « plus », est causé par une perte : *a*, le plus-de-jouir lacanien, le fruit que s'approprie le Maître. Ce Maitre qui gouverne, ce serait le Surmoi, plus précisément l'Idéal du Moi. C'est la mère la première, qui va imposer cette perte, et en faisant accéder l'enfant à l'autonomie, elle lui impose les impératifs restrictifs de la civilisation. Etre autonome, cela se paie. S'intégrer dans une société à un coût, le Discours du Maitre est répressif, il renforce le refoulement, il est gouverné par la pulsion de mort. Freud, rappelons-le, n'est pas très enthousiaste sur l'effet bénéfique du Surmoi. Il rappelle que ses exigences peuvent dépasser les possibilités du Moi :

> [...] par la sévérité de ses ordres et de ses interdictions, il se soucie trop peu du bonheur du Moi, et d'autre part il ne tient pas assez compte des résistances à lui obéir ; [...] Or, nous sommes en droit d'adresser des reproches très analogues au Surmoi collectif touchant ses exigences éthiques. Car lui non plus ne se soucie pas assez de la constitution psychique humaine : il édicte une loi et ne se demande pas s'il est possible à l'homme de la suivre.[…]. Exiger davantage, c'est alors provoquer chez l'individu une révolte ou une névrose, ou le rendre malheureux. Le commandement : « Aime ton prochain comme toi-même » est à la fois la mesure de défense la plus forte contre l'agressivité et l'exemple le meilleur des procédés antipsychologiques du Surmoi collectif. Ce commandement est inapplicable, une inflation aussi grandiose de l'amour ne peut qu'abaisser sa valeur, mais non écarter le péril. La civilisation néglige tout cela, elle se borne à décréter que plus l'obéissance est difficile, plus elle a de mérite. Seulement, celui qui dans l'état actuel de la civilisation se conforme à pareille prescription ne fait qu'agir à son propre désavantage au regard de celui qui se place au-dessus d'elle. Quel obstacle puissant à la civilisation doit être l'agressivité si s'en défendre rend tout aussi malheureux que s'en réclamer ![706]

On peut donc penser que la mise à distance du sujet par rapport à sa mère favorise son autonomie certes. Mais la crainte est que si les exigences du Surmoi sont insupportables pour le Moi, l'individu, ne ressente avec acuité un sentiment

[706] Sigmund FREUD, *Le malaise dans la culture*, *op. cit.*

d'abandon. Nous avons vu le rôle essentiel de coupure de la fonction paternelle. La dite fonction permet par l'introduction d'un élément ternaire de constituer un appui pour devenir un individu autonome vis-à-vis de sa mère et plus généralement de ses parents. Parallèlement, il en est de même dans l'environnement sociétal. L'individu recherche un appui. Akoun avance que toute société n'a un fondement que dans l'altérité : « La loi ne renvoie pas au pacte des égaux, mais au père mort. » Mais, par altérité, il entend surtout le sacré, l'intangible. Nous avons développé que le mythe, la religion, permet à l'homme de masquer le réel, de l'apprivoiser. L'homme a peur, il se raccroche au rituel, un rituel sûr, qui ne doit pas changer. Si la royauté n'est plus en France, si la religiosité s'affaiblit – toujours en France - ne peut on dire que les droits de l'homme est la « nouvelle table de la loi que les français (et de nombreux occidentaux) se sont donnés » ? Serait-ce un nouveau mythe ? Par ailleurs, les institutions sont également là pour réprimer, contenir, rassurer. C'est l'importance plus ou moins grande d'un Etat qui traduit peut être la fragilité des individus qui composent la société. L'Etat monarchique représente évidemment une image du père présentifié par le roi. Image d'autant plus forte que ce roi tient son pouvoir d'en « haut », de Dieu. C'est une société fortement hiérarchisée. Et Tocqueville souligne même que l'aristocratie française est plutôt une caste tant sont hermétiques les frontières avec le Tiers Etat.[707] « Le bourgeois et le noble ont alors plus d'intérêts communs, plus d'affaires communes ; ils font voir bien moins d'animosité réciproque ; mais ils semblent encore appartenir à deux races distinctes.[708] » Les images parentales sont donc bien projetées dans la société. Ainsi, ne dit-on pas « notre mère l'Eglise », « la communauté des croyants accueille en son *sein* ». Examinons les symboles royaux. La fleur de lys représente Marie protectrice des rois qui eux-mêmes sont des protecteurs et des intercesseurs entre Dieu et les hommes. Le sceptre est le bâton du berger. L'épée joyeuse est

---

[707] Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1984. Chapitre X « Comment ces hommes si semblables étaient plus séparés qu'ils ne l'avaient jamais été en petits groupes étrangers et indifférents les uns aux autres »

[708] *Ibid*. p 96

dite de Charlemagne, elle protège l'Eglise et assure la continuité dynastique. Les éperons d'or rappellent au roi qu'il doit se comporter comme un chevalier. La couronne est là comme symbole de domination et la main de justice rappelle la fonction de justice que rend le roi avec charité et raison. En cherchant d'autres symboles d'images parentales nous avons trouvé sur le site du parti royaliste l'affirmation que la Marianne républicaine représentait déjà la France sous l'ancien régime. La différence « tient principalement aux vêtements et à la coiffure. La France républicaine a perdu sa tunique azur et a troqué sa couronne et son casque contre un bonnet phrygien. »[709] Nous avons donc là, la recherche de la protection. Et avec un pouvoir fort qu'il serait gravissime de renverser vu son origine divine, l'obéissance est exigée et légitime. La hiérarchisation des places rend compte d'une volonté de Dieu (on ne nait pas noble par hasard). Avec *Totem et Tabou, Deux foules artificielles : l'Eglise et l'Armée*[710], Freud s'est attaché à étudier des sociétés fondées sur un chef détenant le pouvoir.

Le roi réalise la volonté de Dieu ; les hommes sont donc un rapport de subordination, il ne peut y avoir de transgression. Le peuple chrétien doit instaurer le royaume de Dieu sur Terre. Il a donc une mission sur Terre. Ainsi l'homme va tenter de maitriser la nature, se doter d'institutions, de lois devant favoriser leur mission. L'homme chrétien est acteur. Pour Enriquez, cette volonté, cet agir a pour base aliénation et domination. « Avec le triomphe du monothéisme, commence l'histoire de l'aliénation et de l'exploitation de tous les hommes.[711] »

La manifestation la plus claire de la religion chrétienne, dans la construction d'uns société, dans le temporel, est l'Eglise. Sa caractéristique serait la culpabilité. Saint Augustin aurait ajouté fermement l'expiation du péché originel. La culpabilité qui n'appelle pas à l'insoumission, mais au contraire qui porte à la

---

[709] http://www.allianceroyale.fr/articles/doctrine/130-marianne--symbole-de-la-france-laique-et-republicaine

[710] Sigmund FREUD, *Essais de psychanalyse*, *op. cit.*

[711] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, *op. cit.* p 385

dépression et à la ferveur face à un Surmoi particulièrement persécuteur. N'étant aucunement spécialiste de Saint Augustin ni théologienne, nous lisons les lignes qu'écrit Mendel sur le troisième moment fort de la modernité soit l'intériorisation des images parentales. Il décrit un Saint Augustin soumis à un Surmoi maternel très dur. Tout d'abord dépressif dans un travail de deuil, puis ensuite reprenant les diktats de ce Surmoi et se faisant « tourmenteur »[712]. Nous noterons déjà un fait marquant : Saint Augustin (354-430) a vécu un moment charnière de l'histoire, le monde barbare devient chrétien, l'empire romain s'effondre. Il vécut dans une période de transition, comme nous le vivons remarquons-nous. Par ailleurs, il va commencer son œuvre par un travail d'introspection, de réflexion sur soi. Pour Mendel et bien d'autres, il s'interroge bien avant Freud sur le clivage, les tiraillements internes que ressent l'homme. » Saint Augustin présente donc le conflit entre ce qui lui semble être la bonne voix et la mauvaise. Pour Dany-Robert Dufour[713] Saint Augustin présente un affrontement : entre l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi, et l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu. Il emploie aussi le terme *d'amor socialis* et *amor privatus.* « De ces deux amours, l'un est saint, l'autre impur, l'un tourné vers les autres, l'autre centré sur soi ; l'un est soucieux du bien de tous, l'autre va jusqu'à subordonner le bien commun à son propre pouvoir en vue d'une domination arrogante ; l'un est soumis à Dieu, l'autre rival de Dieu […] ; l'un veut pour autrui ce qu'il veut pour lui-même, l'autre veut soumettre autrui à son propre intérêt.[714] Mais l'homme ne peut jamais être en paix. La religion chrétienne se présente comme une religion de la culpabilité. Il est donc toujours sous le regard divin, protégé lui semble–t-il parfois, jugé également. « Le protestantisme soutient que tous les hommes sont également en état de

---

[712] Gérard MENDEL, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations, op. cit.* p 199 et s.

[713] Dany-Robert DUFOUR, *La cité perverse libéralisme et pornographie*, [Paris], Denoël, 2009. p 51

[714] SAINT AUGSTIN, *La genèse au sens littéral en douze livres*, XI, trad. Paul Agaësse et Aimé Solignas, Paris, Declée de Brouwer, 1972. p 19-20 in Dany-Robert DUFOUR, *La cité perverse libéralisme et pornographie, op. cit.*

trouver le chemin du ciel.[715]» Entre le divin et l'homme les intercesseurs se raréfient avec le monothéisme : entre l'individu et Dieu, le rapport est direct. Le protestantisme le montre bien : pas de confession à un prêtre par exemple. L'angoisse, la pression est donc importante. L'homme se doit d'avancer dans sa mission d'instaurer le royaume de Dieu sur terre. Pour cela, il doit également mener à bien un combat intérieur. Il aura à en rendre compte. Le monothéisme contribuerait donc à l'individualisation de l'homme et à la maitrise de soi. « La théologie est mère de la philosophie.[716] » Et il contribue à l'instauration de lois terrestres mais aussi de lois internes, d'un Surmoi culturel et de son intériorisation. Pour Enriquez, l'absence de médiation, et la responsabilité individuelle de chacun devant Dieu explique l'importance pris par l'Argent. Il y voit un nouveau sacré. Mais il est possible en dehors des justifications religieuses, de voir dans l'accumulation du capital et la naissance du capitalisme, une compulsion, une angoisse de perte. La symbolique de l'argent est très complexe et surdéterminée. Nous n'entendons pas ici développer outre mesure le thème du capitalisme mais surtout rechercher dans cette évolution les rapports avec l'égalité démocratique. Ce qui est intéressant c'est de noter l'individualisme naissant et la recherche de la conscience de soi. Le gouvernement de soi par soi est un sous ensemble contenu dans la définition de la démocratie. Mais également nous remarquons que le rejet d'une autorité extérieure est possible dans cette définition. En conséquence, le gouvernement de soi-même implique le consentement ou non a une autorité, suivant l'intérêt le bénéfice que l'on peut reconnaître à cette obéissance. Nous notons aussi que dans le monothéisme, nous sommes dans un schéma patriarcal avec le dieu unique. Que ce schéma est répliqué au niveau politique avec la royauté et au niveau familial avec le chef de famille. Qu'il y ait une hiérarchisation, celle–ci est acceptée tant qu'elle apparait légitime, voulue par Dieu. Nous retrouvons la même chose au niveau familial avec le rôle de l'ainé.

---

[715] Alexis de TOCQUEVILLE, *Œuvres. II de la démocratie en Amérique tome 1 et 2*, [Paris], Gallimard, 1992. Tome 1 , p 10

[716] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social, op. cit.* p 394

Mais Freud nous précise que chacun doit croire que le chef aime chacun d'un amour égal :

> Un souffle démocratique anime l'Église, parce que tous sont égaux devant le Christ, parce que tous ont un droit égal à son amour. Ce n'est pas sans une profonde raison qu'on insiste sur l'analogie entre la communauté chrétienne et une famille et que les fidèles se considèrent comme des frères dans l'amour dont le Christ est animé à leur égard.[..] Il en est de même dans l'Armée ; le chef est le père qui aime également tous ses soldats, et c'est pourquoi ces derniers sont rattachés les uns aux autres par les liens de la camaraderie.[717]

Rappelons que Bion[718] prend l'Eglise comme exemple pour le groupe dépendance. Il précise « le ciment est fait de culpabilité et de dépression dans le groupe dépendance.[719] » La demande d'amour est forte. Les Etats – Unis pourraient servir d'exemple à bien des égards. Le sentiment d'appartenance y est très fort. La fierté d'être américain est extrêmement visible à travers tous les rituels tels le serment d'allégeance au drapeau répétés par les écoliers, le nombre de drapeaux sur les maisons des particuliers. Ce sentiment est visible également au travers de séries américaines. Par ailleurs, ce nationalisme est également lié au religieux et au sentiment d'etre porteur d'une mission. Le religieux se serait même renforcé si l'on note que la devise nationale « E Pluribus Unum » (de plusieurs peuples, un seul) a été remplacée par « In God We Trust » depuis 1956. La démocratie est aussi l'aspiration de cette nation d'immigrants, et c'est aussi une traduction politique de l'esprit chrétien et sans doute plus spécifiquement du protestantisme. Protestantisme qui à la différence du catholicisme ne connaît pas un appareil d'Eglise fortement hiérarchisé.

La démocratie américaine s'est construite sur ce précepte d'amour de Dieu et d'égalité :

> La religion voit dans la liberté civile un noble exercice des facultés de l'homme ; dans le monde politique, un champ livré par le Créateur aux efforts de l'intelligence. Libre et puissante dans sa sphère, satisfaite de la place qui lui est réservée, elle sait que son empire est d'autant mieux établi qu'elle ne règne que par ses propres forces et domine sans appui sur les cœurs.

---

[717] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi, op. cit.* p 30

[718] Wilfred BION, *Recherches sur les petits groupes, op. cit.* p 114

[719] *Ibid*. p 113

> La liberté voit dans la religion la compagne de ses luttes et de ses triomphes, le berceau de son enfance, la source divine de ses droits. Elle considère la religion comme la sauvegarde des mœurs ; les mœurs comme la garantie des lois et le gage de sa propre durée.[720]

Tocqueville précise que l'égalité est préférée à la liberté. Hypothèse qu'il formule en partant de la notion d'autorité :

> Pour les peuples qui sont parvenus au même état social que les Anglo-américains, il est donc très difficile d'apercevoir un terme moyen entre la souveraineté de tous et le pouvoir absolu d'un seul.
>
> Il y a en effet une passion mâle et légitime pour l'égalité qui excite les hommes à vouloir être tous forts et estimés. Cette passion tend à élever les petits au rang des grands ; mais il se rencontre aussi dans le cœur humain un goût dépravé pour l'égalité, qui porte les faibles à vouloir attirer les forts à leur niveau, et qui réduit les hommes à préférer l'égalité dans la servitude à l'inégalité dans la liberté.[…] La liberté n'est pas l'objet principal et continu de leur désir ; ce qu'ils aiment d'un amour éternel, c'est l'égalité; ils s'élancent vers la liberté par impulsion rapide et par efforts soudains, et, s'ils manquent le but, ils se résignent; mais rien ne saurait les satisfaire sans l'égalité. [721]

Nous pouvons donc voir que le groupe sur le modèle d'une fratrie avec donc la reconnaissance de l'autre comme semblable, mais aussi en consentant à des renoncements de satisfactions immédiates afin de se mettre sous la protection du groupe. C'est nous l'avons vu la loi de groupe expliquée par Kaës. Cette intériorisation d'une loi commune se traduit par une forte aspiration à l'égalité. La liberté de ses membres en effet pourrait menacer la cohésion de ses membres. Ce fantasme d'éclatement, serait d'autant plus ressenti par le groupe que celui-ci ne se sentirait pas assez uni pour résister. Ce serait souvent une « maladie infantile» du groupe.

L'égalité démocratique : De l'isomorphisme à l'homomorphisme ?

Nous pouvons voir toute l'aspiration à l'égalité que ressentent les hommes, aspiration qui leur semble vitale. C'est une aspiration qui est aussi un concept chrétien. Et c'est sur cette notion clé que semble reposer la notion de démocratie. Mais égal ne veut pas dire identique. Nous avons vu qu'au-delà d'un socle

---

[720] Alexis de TOCQUEVILLE, *Œuvres. II de la démocratie en Amérique tome 1 et 2, op. cit.* tome 1 p 46

[721] *Ibid*. tome 1 p 56

commun, il y a des différences entre les êtres humains qui dans un souci d'égalité a amené des réponses spécifiques. Est-ce parce que notre société reconnait les différences et tente de les assimiler en réaménageant les places assignées ? Où sommes-nous face à un risque d'éclatement consécutif à une montée du communautarisme et de l'individualisme ?

Démocratie : différenciation et hiérarchisation

Nous pouvons affirmer, que la prééminence de l'égalité dans le Nouveau Testament, rejoint la conception de l'égalité dans notre société occidentale. Du point de vue chrétien, il n'y pas domination d'un dieu, justifiant l'exercice d'un pouvoir coercitif par ses représentants. Les évangiles sont des récits exemplaires de démonstrations de principe de vie basée sur l'amour et la non violence. Le Christ meurt pour l'amour de l'humanité. Ce n'est donc pas la figure d'un père redoutable, il se fait Fils et proche de l'homme. Quelle influence a eu la doctrine chrétienne sur l'émergence de la démocratie, sur le profond remaniement qu'elle implique dans une société initialement inégalitaire ? Comme le souligne Enriquez[722], la société est construite sur une classification. Levi-Strauss a également souligné la logique humaine qui procède par classification. Une classification qui permet la différenciation, l'organisation, l'agencement, et l'édification de lois. Cette classification, est devenue une hiérarchisation entre les sexes et une hiérarchisation générationnelle, un rapport de domination qui s'étend, domination également de l'homme sur la nature et aussi domination de l'homme par l'homme, domination culturelle. Kaës[723], lui, souligne la notion forte pour notre société de différenciation. Différenciation des sexes, des générations ainsi que différenciation des cultures. Cette notion de différenciation est fondamentale, car elle est l'altérité. Elle est potentiellement menacée si l'égalité amène à l'indifférenciation. C'est là une crainte maintes fois exprimée, la grande crainte de

---

[722] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social, op. cit.* p 260

[723] René KAËS, « La structuration de la psyché dans le malaise du monde moderne », in *La Santé mentale en actes*, Eres, 2005, (« Etudes, recherches, actions en santé »), p. 239-253.

la confusion. L'égalité peut conduire à la « mêmeté » dans son extrême. Mais permettons nous de douter qu'une égalité entre individus la plus extrême pourrait conduire à une identité parfaite entre les dits individus. C'est impossible qu'un humain soit absolument semblable à un autre humain, qu'il parle de la même voix, sans qu'aucun décalage ne s'introduise. Il faudrait là douter de l'humanité telle que nous la connaissons, une humanité sans le langage. Ce que remet en cause la démocratie, c'est une société hiérarchisée ainsi que les rapports de domination, de pouvoir y afférents. La démocratie repose sur une aspiration à l'égalité. Elle est un mouvement vers une transformation des rapports humains, que ce soit au plan sociale ou politique. Cet idéal s'exprime dans une foi en l'homme. Cet idéal se traduit par un ensemble de textes laïcs. C'est tout le corpus sur la reconnaissance des droits de l'homme.

La démocratie ne remet pas en cause la différenciation, la classification. Néanmoins elle remet en cause les modes d'organisation. Elle est un « grand chambardement ». Elle demande afin de répondre aux inspirations, une réorganisation qui par l'imperfection inéluctable entraine de nouvelles propositions. Elle semble donc demander dans sa réalisation un mouvement qui semble sans fin, mais non sans freins. Ce qui stabilise son organisation ce sont les institutions inspirées par cette lutte dialectique entre résistance aux changements aspiration à remodeler le modèle social et politique. Le résultat ne pouvant par nature correspondre aux attentes de tous. Une lutte entre ceux qui ont une position dominante et ceux qui sont dominés car la hiérarchisation de notre société existe toujours même si l'aspiration à l'égalité demeure. Cette aspiration à la reconnaissance de soi par autrui n'est pas atteinte dans les rapports de pouvoir qui demeurent. La volonté s'exprime ainsi de ne pas être exclu, mais d'être reconnu par le corps social et d'être dans des rapports d'égalité à l'intérieur de ce groupe afin de « faire corps » (c'est vraiment l'expression qui convient). Faire corps apportant ainsi un sentiment de protection, d'être entouré d'une enveloppe protectrice. Nous retrouvons ici le concept de Moi-peau qu'Anzieu transpose au groupe. Mais la démocratie en luttant pour une société non hiérarchisée bouleverse les places, l'organisation interne préexistante. L'individu est en interrelation étroite avec son environnement et tout bouleversement ne peut qu'induire des effets sur son psychisme.

Prenons un exemple du remaniement de l'organisation de la société en Démocratie et de son importance sur les comportements sociaux qui sont en quelque sorte les indices des remaniements psychiques à l'œuvre.

Ouvrons *De la démocratie en Amérique*. Tocqueville[724] souligne l'influence de l'environnement démocratique dans la famille,.

> Tout le monde a remarqué que, de nos jours, il s'était établi de nouveaux rapports entre les différents membres de la famille, que la distance qui séparait jadis le père de ses fils était diminuée, et que l'autorité paternelle était sinon détruite, au moins altérée.
>
> […]Dans les démocraties, où le bras du gouvernement va chercher chaque homme en particulier au milieu de la foule pour le plier isolément aux lois communes, il n'est pas besoin de semblable intermédiaire ; le père n'est, aux yeux de la loi, qu'un citoyen plus âgé et plus riche que ses fils.
>
> […] le père a aperçu de loin les bornes où devait venir expirer son autorité ; et, quand le temps l'a approché de ces limites, il abdique sans peine. Le fils a prévu d'avance l'époque précise où sa propre volonté deviendrait sa règle, et il s'empare de la liberté sans précipitation et sans efforts, comme d'un bien qui lui est dû et qu'on ne cherche point à lui ravi.
>
> [..] Je ne sais si, à tout prendre, la société perd à ce changement ; mais je suis porté à croire que l'individu y gagne. Je pense qu'à mesure que les mœurs et les lois sont plus démocratiques, les rapports du père et du fils deviennent plus intimes et plus doux ; la règle et l'autorité s'y rencontrent moins ; la confiance et l'affection y sont souvent plus grandes, et il semble que le lien naturel se resserre, tandis que le lien social se détend.

De la même manière, dans le chapitre suivant, sur l'éducation des jeunes filles, il souligne combien, elles sont rapidement autonomes, et libres car c'est une nécessité « pour garantir la femme des périls dont les institutions et les mœurs de la démocratie l'environnent [725]».

Autonomie, indépendance, confiance sont des maîtres-mots. Les transformations de la société ont des répercussions sur l'individu, sur les liens qui unissent les hommes.

En effet, prenons l'environnement qui précède et accompagne la naissance d'un être humain.

---

[724] Alexis de TOCQUEVILLE, *Œuvres. II de la démocratie en Amérique tome 1 et 2, op. cit.* Tome 2 p 38 et s

[725] *Ibid*. Tome 2 p 46

Les alliances inconscientes

Nous sommes donc insérés dans un tissu de relations car, ne l'oublions pas, sans un lien, nous ne pouvons pas vivre comme homme. Frédérique II a fait élever des enfants sans langage pour voir s'ils parleraient hébreu. Ils n'ont pas survécu. Plus près de nous, de nombreuses études soulignent la corrélation entre le taux de mortalité élevé dans certains orphelinats où les enfants sont laissés dans leur lit sans aucune communication hors les soins de première nécessité. Nous allons donc remonter ce tissage, cette toile arachnéenne des liens sociaux.

L'individu est pris dans un faisceau de liens avec lesquels il interagit. Kaës les nomme les alliances inconscientes. Comme nous l'avons déjà abordé avec Freud (*P*our *introduire le narcissisme*), l'individu s'inscrit dans une transmission généalogique. Piera Aulagnier reprendra cette notion avec le contrat narcissique. Dès avant notre venue au monde, nous sommes pensés, imaginés. Nos parents, notre famille, notre environnement social, a conçu un projet pour nous. Leur attente est de nous voir répondre en parfait accord avec ce projet fantasmé. Il existe tout un ensemble de pactes inconscients qui lie le groupe et chacun de ses membres dans une place assignée. Une place assignée dans le groupe humain qui nous reçoit assure également la transmission d'un discours conforme aux grands récits, aux grands mythes qui organisent la société, la famille et que chaque sujet est appelé à reprendre à son compte. En échange de l'acceptation du pacte, de la reconnaissance des idéaux du groupe, des pactes de renoncement, l'enfant sera soutenu par le groupe. Ces accordages accompagnent nos premières expériences interpsychiques, mais il faut encore sceller entre nous des alliances conscientes et inconscientes. Nous avons besoin de lien pour trouver un appui, un confort, pour réaliser nos désirs. Donc on s'allie avec qui va aider, qui est prêt pour nous aider.

Ces alliances sont parcourues par une méta organisation, qui a pour référence les structures, les idéaux de la société, qui sont répercutées en cascades comme « les interdits fondamentaux », le pacte de renoncement à la satisfaction immédiate de ses désirs. Il permet à chacun d'être protégé et sécurisé dès les débuts de la vie et de vivre dans une communauté humaine avec une marge

supportable de pression. La famille, le groupe, la communauté contraint et protège. Ce qui fait dire à Kaës que c'est le jeu de « je te tiens, tu me tiens par la barbichette[726] ». Il souligne que l'affiliation de chacun à un ensemble qui s'insert ensuite dans un ensemble d'ensembles comme les matriochkas, à un effet « d'amortit » par le détour, la non immédiateté avec l'extérieur du groupe, nous avons donc un effet « peau », à la fois protection et source des informations tamisées. Le groupe par la qualité de son accueil du sujet va consolider le narcissisme du sujet ou non. Il va lui donner ou non assez de liberté pour s'émanciper des valeurs et attentes du groupe. Ainsi « le test » de la place attendue intervient à l'adolescence. Le groupe peut être plus ou moins rigide, accepter ou non l'enfant pour un handicap par exemple. Il peut ou non accepter le membre qui veut s'opposer à toute l'histoire, la mythologie du groupe : « tu seras…comme moi, mon fils, d'ailleurs tu portes mon prénom ou celui de ton grand père, tu me succéderas dans mon entreprise –au sens propre mais aussi au sens figuré-. » Cette difficulté de l'accord entre le groupe et l'enfant est caricaturale quand le *paterfamilias* refuse le nouveau né dans la Rome antique. Mais il se voit de nos jours en Chine et en Inde avec le refus des filles. Nous avions aussi, avec la morale chrétienne, l'exclusion de la fille mère, la honte de l'enfant naturel, sans compter l'exemple du fils maudit, renié par son père. Plus simplement, le renoncement à certains métiers n'entrant pas dans la tradition familiale, voir leur connotation négative, comme comédien, « saltimbanque », le rêve d'une revanche sociale à travers ses enfants, des métiers dit de notable comme notaire ou médecin et à notre époque de financier, avocat d'affaires. Cette énumération est des plus connue et des plus banales, mais pas des moins douloureuses. L'enfant va devoir se plier ou non à l'autorité des parents, leur séduction, à l'influence du groupe social dans lequel il est né. Il est évident que dans un contexte plus patriarcal, nous aurions sans doute plus de coercition qu'elle s'exerce par la menace ou le chantage ou « l'amour ».

---

[726] René KAËS, « Les Mardis D'UNÎMES "Les alliances inconscientes" at Diffusion des savoirs de l'UOMLR », [En ligne : http://diffusiondessavoirs.uomlr.fr/balado/?p=211]. Consulté le29 mai 2012.

L'environnement sera-t-il attentif au bien être de ses membres ? Dans quelle mesure la parole circule-t-elle au niveau conscient, du groupe de travail comme dirait Bion. Dans quelle mesure une certaine vérité émerge-t- elle ? Le groupe se laisse-t-il submerger par des fantasmes inconscients de dépendance, de configuration œdipienne ? Met-il en place des mécanismes de défense de type paranoïaque ? Existe –il des tensions - oscillations fortes entre différentes aspects qui menacent son implosion, sa scission ? Tous ces mécanismes étudiés dans les groupes sont également valables au niveau de la famille, de son environnement et peuvent supposer l'être dans une société. Au niveau de la société les variables en jeu ont été étudiées lors de moment de crise principalement. Afin que « les rouages tournent avec le moins de heurts possibles » le contrat narcissique et le pacte de renoncement sont donc une demande d'obéissance des membres et notamment des nouveaux membres en échange d'une reconnaissance et d'une protection. C'est donc un appel au conformisme. Bion[727] montre que dans un groupe, la tendance la plus traditionnaliste recrute plus de membres que la tendance innovatrice qui augmente ses exigences. Il note que cette configuration rappelle l'idée que « la société se reproduit largement au niveau de ses membres les moins cultivés, alors que les "meilleurs " demeurent stériles. »

Les transformations de la société ne peuvent qu'avoir une influence sur les alliances inconscientes qui sous-tendent les groupements humains, les individus qui composent ces dits groupements et la société en général. Dans un schéma d'autorité pyramidale, comme était structurée la société d'ancien régime français, nous avions Dieu représenté par le roi. La caste aristocratique venait ensuite confondue avec le haut clergé catholique de même origine sociale. Le peuple clôturait la hiérarchie sociale. Au niveau de la famille, le père était le chef de famille et disposait de l'autorité. Chaque individu s'insérait dans un tissu social assez rigide avec, comme nous l'avons vu, une grande étanchéité entre les aristocrates et le peuple. Le roi obéissait à une loi qui lui était supérieure. L'origine du pouvoir était transcendantale, même si une analyse plus approfondie

[727] Wilfred BION, *Recherches sur les petits groupes, op. cit.* p 108-109

nuancerait ce propos. La souveraineté était détenue par Dieu qui la délèguait aux hommes. Ceux-ci constitués en Nation faisaient du Roi l'exécuteur de la souveraineté divine[728]. Claude Lefort développe également dans *Essais sur le politique*[729] les intrications entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Nous ne pouvons développer ici toute cette théorisation complexe, mais il apparaît que la notion de pouvoir transcendantal détenu par le roi est plus complexe qu'il ne semble de prime abord tel qu'elle est exposée dans le livre de Lebrun[730]. La Révolution Française a ôté la religion transcendantale comme référence, a tué le roi. Ce changement au cœur du pouvoir introduit la notion de démocratie et surtout d'égalité. Le pouvoir se déplace maintenant. Il tend à venir des citoyens, à être horizontal. De là, il y a remaniement apparemment des mythes, des histoires communes ; des mécanismes de défenses se mettent en place ; des résistances se créent. La démocratie n'est pas véritablement en place et ne le sera sans doute jamais totalement. Il y eu en France des régimes autoritaires comme l'Empire, des régimes de transitions comme les monarchies constitutionnelles et un compromis au final avec un régime présidentiel qui emprunte parfois des images monarchiques : le Président qui reçoit à l'Elysée, qui descend les Champs Elysées debout dans une voiture décapotable. L'attachement au *decorum*, au personnage présidentiel, la place donnée par la constitution de la cinquième république à la fonction présidentielle laisse transparaitre une certaine nostalgie du monarque. L'idée du non recours à une structure verticale avec un pouvoir transcendantal n'est pas évidente à s'imposer dans la réalité. Mais, si nous revenons à l'individu pris dans le tissu des liens sociaux inconscients, nous pouvons penser comme Tocqueville que la fin du pouvoir patriarcal permet une meilleure prise en considération des autres membres dans la famille, avec notamment une meilleure estime de l'élément féminin. A l'inverse nous pouvons y voir un risque de délitement des liens avec à la clé un scénario catastrophique.

---

[728] Olivier CAMY, « Cours de droit constitutionnel général », *Cours constitutionnel critiuqe*.

[729] Claude LEFORT, *Essais sur le politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 2001.p 304 et s

[730] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social, op. cit.*

Nous allons en premier prendre en considération le scénario qui voit une détérioration du lien social causé par la mise en avant de l'égalité, de la démocratie.

Une atteinte de la fonction paternelle ?

Dans cette partie nous utiliserons essentiellement les arguments de Jean Pierre Lebrun[731], Charles Melman[732], Michel Schneider[733].

L'hypothèse de départ est que la démocratisation dans la société et dans la famille, la notion d'égalité, signeraient une atteinte à l'altérité. Prenons comme point de départ le développement du petit d'homme. Nous avons abordé précédemment la prépondérance du pouvoir des mères dès la naissance, du fait de l'immaturité de l'humain. Le bébé n'est pas apte à vivre sans aide à sa naissance. Il ne marche pas, il ne parle pas, il ne nage pas, il a un système nerveux inachevé, il ne peut tenir un objet que vers trois mois. Sa mère est « sa planche de salut ». Ce lien restera inoubliable. Le fait que le patriarcat ait été institué constituerait une manière inconsciente de lutter contre l'omniprésence de la mère, de limiter son pouvoir. En conséquence, en établissant en droit une autorité parentale, on retire des entraves au pouvoir de la mère.[734] Et celui-ci devient prépondérant. L'égalité des sexes ne serait donc pas réelle, mais sa reconnaissance juridique, politique, sociale entrainerait en fait au niveau psychique le risque de voir se refermer la gueule du crocodile sur l'enfant pour reprendre la célèbre métaphore de Lacan. Le risque serait donc de voir une accentuation de l'aliénation des individus et non leur autonomie. Nous allons développer la démonstration que fait Lebrun[735] qui

---

[731] *Ibid*.

[732] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui, op. cit.*

[733] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique, op. cit.*

[734] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social, op. cit.* p 24

[735] *Ibid*. p 91 et s

prend appui sur le schéma lacanien du séminaire *Encore*[736] sur la sexuation, pour montrer les dérives du pouvoir avec un leader et du pouvoir sans leader

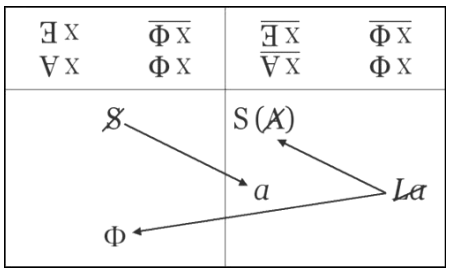

Tyrannie et totalitarisme

Lebrun part de ce schéma et fait un parallèle avec l'organisation politique. Commençons par le côté gauche où un ensemble est défini par l'exclusion de l'au-moins-un qui reste extérieur. C'est celui qui échappe à la castration. C'est le père de la horde qui échappe au genre humain. Pour appartenir au groupe humain, il est nécessaire d'être confronté à la castration. Du côté droit, l'aau-moins-un n'existe pas. En conséquence, il n'y a pas d'ensemble défini. C'est le côté féminin. En conséquence, c'est individuellement que chacun des éléments n'est pas tout dans la castration. Car, de ce côté, il n'y a pas d'ensemble défini soumis à la même variable. Cette place d'au-moins-un est une place d'exception. Lebrun souligne que Lacan va lui faire perdre sa consistance. Il va passer du Nom du Père, « à ce qui n'est plus qu'un trait de différence[737] ». En conséquence Lebrun pense l'utilisation du tableau de la sexuation possible par analogie. Ainsi les groupes humains se seraient tout d'abord constitués sous l'égide d'un leader, soit uniquement selon la partie gauche du tableau. La place de l'au-moins-un serait occupée par celui-ci. Les autres membres se définiraient donc par opposition. Et « selon la même logique les femmes sont soumises-la logique du seul Tout- les femmes y viennent en place de celles qui sont soumises aux hommes, à ces « au moins un », donc condamnées au silence pour ce qui est de leur participation au

---

[736] Jacques LACAN, *Le séminaire livre XX Encore : 1972-1973, op. cit.* p 99

[737] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social, op. cit.* p 94

pouvoir dans la vie sociale.[738] » Nous sommes donc devant une construction hiérarchisée construite sur un principe d'opposition. Le roi a donc rempli sous condition cette place d'exception et la Révolution Française occupe la place du Nom du Père pour la démocratie. Mais ce vide qu'elle vient combler, ce n'est pas de l'extérieur (une origine indéterminée) qu'elle le tient, mais des éléments de l'ensemble. Ce lieu n'est plus occulté par un roi, mais apparait vide. Pour Lebrun toujours en utilisant le dit tableau, les parties droite et gauche du tableau ne sont plus étanches. Et ainsi une « pathologie » peut exister pout la première fois : le totalitarisme. Certes avec une société avec leader la tyrannie est présente : la dérive serait de supprimer l'opposition pour régner sans partage. Mais, pour lui, en démocratie, avec l'absence d'un ensemble, nous risquons l'évacuation de l'altérité. Tout un chacun se retrouve en position d'au-moins-un. Ainsi le dirigeant tenant sa place du peuple se doit pour s'y maintenir de supprimer tout corps intermédiaire, et d'avoir une relation duelle avec la communauté. Il va répondre à tout ses désiratats qu'il aura habilement canalisés car lui-même, comme nous l'avons vu pour Hitler, est en « résonnance ». Celui-ci partage avec le peuple le même fantasme de fusion. Il est le peuple et le peuple est en lui. « Je me suis tellement perdu en cet homme que je le défendrai même s'il avait tort, mais il ne peut avoir tort, étant lui-même la vérité et la justice [...] Quand j'ai vu la première fois le Führer, un chaud torrent de joie a jailli dans mon âme et depuis ce jour je me suis perdu entièrement en le Führer [739]» raconte un membre des Sections de Protection. Il est intéressant que dans sa démonstration Lebrun note que « la tyrannie excluait l'altérité, en la réduisant au silence, mais du coup pouvait ne plus s'en soucier.[740] »

---

[738] *Ibid*. p 94

[739] Roger CAILLOIS, *Instincts et société : essais de sociologie contemporaine*, [Paris], Denoël-Gonthier, 1964. in Eugène ENRIQUEZ, *Clinique du pouvoir : les figures du maître*, *op. cit.* p 40

[740] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, *op. cit.* p 100

Pour Lebrun, avec 1789, la lecture de la structure a changé « soit que la place de leader et celle de l'autre n'étaient que des places différentes, et se met en demeure de " surveiller ", de contrôler cette altérité, et même [pour le totalitarisme] de produire lui-même ce qui peut venir se dire en ce lieu Autre. ». Il résume : le vœu du tyran serait de « *faire de l'Un sans l'autre* et pour le totalitarisme se serait de *faire de l'un avec l'Autre.* Le tyran veut « se débarrasser du féminin et de ce qui est support de l'altérité. Le système totalitaire veut éliminer non seulement le support de l'altérité, mais ce qui la fonde : c'est à ce titre qu'il s'en prend à la fonction paternelle, qui comme nous l'avons vu positionne l'altérité.[741] » Le tyran est un père abusif qui fait plier tout un chacun et ne connait qu'une loi : la sienne. Le totalitarisme est une mère abusive qui englobe tout un chacun jusqu'à le réduire à un objet. Hitler portait les désirs de son peuple, mais il contrôlait aussi ses désirs avec la propagande. La parole d'autrui dans sa singularité n'est plus prise en compte, mais manipulée. L'autre n'a plus de désir propre. Mais si nous reprenons le schéma de la sexuation, nous avons un système hiérarchique d'un côté et de l'autre une absence d'ensemble, mais des éléments un par un. S'il y a porosité entre les deux côtés du tableau, Lebrun veut souligner l'absence d'un extérieur et la pluralité des centres de décision qui n'obéissent qu'à eux-mêmes. L'utilisation du schéma de sexuation est un peu gênante de notre point de vue. Car l'au-moins-un ne fait pas partie des hommes ; il ne connait pas la castration ; il est terrifiant, sans ambivalence. C'est sa mort qui permet une identification, qui le rend proche, humain car il apparaît ainsi limité par sa mortalité. Et aussi par le fait que sa puissance a été rabaissée par ses fils qui l'on tué. On voit progressivement apparaître avec Lacan la notion de réel avec tous les mythes qui viennent le présenter. C'est une autre façon de montrer qu'un vide existe et que ce vide, dénommé réel, nous fait peur car il n'est pas descriptible, il nous laisse sans réponse. Le rideau qui apprivoise ce vide est la religion, la croyance. Le roi n'est qu'un représentant de cette croyance, celle-ci pourrait se matérialiser sous d'autres formes. Nous pouvons ajouter que le roi, chef hiérarchique, n'est pas extérieur au groupe des hommes ; il obéit aux lois. Il n'est

[741] *Ibid.* p 101

pas hors humanité. Par ailleurs il n'y a pas opposition entre le gouvernant et les gouvernés car la légitimité du chef est reconnue. Cependant, si on entend le lieu externe comme « la référence vide », on conçoit que c'est le lieu de l'adresse des hommes. Le ciel est vide. C'est la fin des idéologies. « La vie politique est désertique, il n'y a plus la moindre conception idéologique ou même utopique, ni mot d'ordre, ni projet.[742] » Or, vers ce lieu d'adresse, il y avait un « attachement d'amour à l'auteur supposé de ces textes [743]». Une sorte d'adresse vers le haut, vers un savoir, que j'écoute. Il y a un rapport d'autorité légitime, ce qui est totalement différent quand j'écoute mon semblable. Pour Melman, il y a donc déliquescence du grand Autre. La raison en est multiple, mais il y a en tout cas l'idéologie libérale qui supprime les limites imposées par une référence transcendante. Melman prend comme exemple internet et la non différenciation des cultures qui va réduire le langage à son système binaire ; la constitution de rapport duel entre les individus sans le rapport ternaire qui encadre ; enfin la maitrise de la reproduction humaine, grâce à la technologie. Voici de nombreuses raisons dont nous pourrions détailler les argumentaires.

Nous pensons que la situation présentée par Melman ou Lebrun est extrême. L'imaginaire est nécessaire pour masquer le réel. C'est un mécanisme de défense tant au niveau personnel qu'au niveau groupal. Par ailleurs, la religion laïque des droits de l'homme remplace la morale évangélique dans de nombreux pays occidentaux quand Dieu ne cohabite pas avec elle. Rappelons l'extrême religiosité aux Etats-Unis. Remarquons que la démonstration de Lebrun commence par la révolution française et que la vision du « ciel vide » représente peut-être une situation française avec l'affaiblissement de la fréquentation des églises en France. La démocratie est-elle toujours advenue avec la décapitation du roi ? Toutes les démocraties ont elle une population peu croyante ?

---

[742] Charles MELMAN, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun, op. cit.* p 31

[743] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui, op. cit.* p 51

Nous ne sommes pas convaincus par l'annonce de la fin des idéologies, mais nous prenons en considération la crainte suscitée par les changements dans la hiérarchisation de notre société. Car toute recherche de réorganisation peut être la source de repli, comme nous l'ont montré les travaux sur le groupe. Si l'illusion groupale soude le groupe, des comportements « paranoïaques » ou, comme le nomme Bion, d'attaque-fuite entrent également en jeu, articulés à notamment la crainte d'émiettement.

Mais il nous semble utile de reprendre cette mutation, qui est commencée aux yeux de certains auteurs, en remarquant que c'est le problème de l'altérité qui est ici fondamentalement posée.

Vers une perversion

Dans cette nouvelle économie psychique dénoncée par Melman, l'altérité est niée, l'absence de différenciation ne permet pas au sujet de s'écarter du pouvoir cannibale de la mère. L'individu restera un enfant à l'âge adulte, s'il n'a pas intériorisé la castration, c'est-à-dire s'il n'a pas admis la finitude de l'être humain. Dans cette mutation ou plutôt cette extension d'une configuration autrefois particulière, les individus seraient donc des pervers ou « néo sujets ». La perversion est le démenti de la castration, le « je sais bien mais qu'en même ». Le pervers n'admet donc pas la loi introduit par la fonction paternelle. Cette loi qui pose une limite. Refusant la castration, lui déniant toute existence, le pervers fait la loi. Il se comporte comme un enfant qui veut obtenir l'objet de son désir et refuse toute contrainte. Il n'admet pas l'autre comme autre, il ne le respecte pas, il est « le maitre du monde » tel le petit homme qui pris dans son imaginaire réfute la réalité. Nous pouvons prendre comme exemple symptomatique l'éviction de la mort dans notre société, le camouflage des fins de vie, des agonies, la fin des veillées funéraires et des rites funéraires en général. Le pervers est dans le monde de la jouissance, sa jouissance sans entrave. L'exemple littéraire est l'œuvre de Sade qui décrit l'utilisation des êtres humains comme objets sexuels. La mise en scène est minutieuse, organisée, avec dominants et objets. C'est en prenant Sade comme exemple qu'Enriquez souligne le mode perverse d'organisation de notre économie capitaliste.

Nous allons prendre deux exemples d'organisation minutieuse de notre société. L'eugénisme et la science camérale. Ces deux exemples semblent confortés l'hypothèse des prédispositions perverses de notre société.

L'Etat qui s'occupe de tout, s'occupe aussi de la santé de ses citoyens d'une façon particulière. Il veut éliminer ce qui n'est pas conforme. Nous faisons allusion à l'eugénisme pratiqué en Europe du Nord et aux Etats-Unis, mais surtout connu pour l'application radicale qu'en fit le nazisme qui voulu éradiquer toute la population qu'il considérait comme anormale[744]. Les individus considérés comme anormaux (violents, aliénés, handicapés) furent stérilisés, lobotomisés. « Aux Etats-Unis, plus de 50 000 personnes sont stérilisées entre 1907 et 1949 au nom de lois eugéniques ; en Allemagne, plus de 70 000 malades mentaux sont exécutés entre 1939 et 1941 ; en Scandinavie, on vote en 1930 une loi sur la stérilisation des criminels et des malades mentaux qui sera scrupuleusement appliquée.[745] » Il est intéressant de se pencher sur l'eugénisme tel qu'il fut pratiqué en Europe du Nord. L'exemple du Danemark montre une volonté d'éradiquer certaines maladies de sa population, mais aussi certains comportements considérés comme héréditaires (la violence, les délinquants sexuels, la prostitution) et ce, avec l'assentiment de la population. L'eugénisme disparut progressivement vers les années 1967, le nombre des stérilisations volontaires diminuant. Cet eugénisme ne prit pas en France. Pour l'auteur de l'article sur l'exception française[746], la prudence face à ce « tout génétique » est peut–être culturel. Le fond catholique de notre société ne prédispose pas comme dans les pays protestants, à la croyance en la prédestination. Cette proposition peut être aussi appuyée par le retard pris en

---

[744] La stérilisation obligatoire pour les malades atteints de neuf maladies considérées comme héréditaires ou congénitales (cécité, alcoolisme, schizophrénie, ...) mais aussi des métis, les homosexuels ont le choix entre la castration ou les camps de concentration

[745] « Mot du Jour : "Eugénisme" - La Recherche, l'actualité des sciences », [En ligne : http://www.larecherche.fr/content/mot-du-jour/article.html?id=24895]. Consulté le6 juin 2012.

[746] « Pourquoi la génétique du comportement mobilise peu d'équipes dans l'Hexagone: "Les racines de l'exception française" - La Recherche, l'actualité des sciences », [En ligne : http://www.larecherche.fr/content/recherche/article?id=17842]. Consulté le6 juin 2012.

recherche génétique en France. La France met moins l'accent que les Etats-Unis sur les communautés et les particularités. Serait-ce un héritage « Lamarckien » du progrès éducatif et biologique ? De plus la France pratique une politique nataliste dès le XIXème siècle. Rappelons-nous que la baisse de la natalité intervient en France bien plus tôt que dans les autres pays européens. Enfin, le monde médical est peu favorable à l'avortement.

Le réquisitoire de Hermet sur ces « bons pasteurs » est sans appel. Sous couvert d'améliorer l'état de la population, son bien-être, les visées étaient de rendre « ce peuple enfin prévisible, donc mieux gouvernable. [747]»

Hermet aborde ce thème de la bonne gouvernance, anciennement nommée sciences caméristes, juste après son développement sur l'eugénisme[748]. Une association qui n'est pas surprenante car procédant de la même logique. Selon la définition donnée par l'auteur, « l'expression de sciences camérales apparaissent fin XVIIIe siècle en Allemagne surtout. Elle désigne l'art du bon gouvernement en matière d'organisation des ressources de l'Etat en même temps que de satisfaction des besoins de la population et de développement de la prospérité du pays.[749] » Elle annonce donc la technocratie ou « la maison qui rend fou[750]», c'est selon son angle de vue. Néanmoins, il nous semble important de relever certains points. Les sciences camérales sont apparues donc dans un empire fédéral non démocratique, un Etat en train de se constituer. L'Allemagne doit devenir une nation a partir de la fédération de 25 Etats dont 22 monarchies. Notons, avec Pierre-Henri Castel[751], le fait qu'une part de la clientèle de Freud exerçait ce type de fonction et que les hommes de sa génération se trouvaient au tournant de cette histoire. La crainte

---

[747] Guy HERMET, *L'hiver de la démocratie, ou, Le nouveau régime*, Paris, Armand Colin, 2007. p 90

[748] *Ibid*. p 90

[749] *Ibid*. p 221

[750] René GOSCINNY et Albert UDERZO, *Les douze travaux d'Astérix*, Paris, Hachette, 2008.

[751] Pierre Henri CASTEL, « Quelle civilisation, quel malaise, quelles cures ? », vol. 3.

devant ce changement est bien relevée avec l'appellation utilisée à l'époque : la *kulturkritik*. L'analyse de la culture était très pessimiste voir catastrophique.

> Il s'agit d'un discours typiquement moderne puisqu'il s'attaque aux effets négatifs de la modernisation impulsée par le développement économique capitaliste. En même temps, il s'agit d'une critique de la modernité qui non seulement peut conduire politiquement à des considérations antimodernes, mais qui surtout semble présupposer philosophiquement des formes pré-modernes de justification.[752]

C'est donc une époque charnière où la démocratie n'existe pas encore en Allemagne ou en Autriche, mais le capitalisme se développe en même temps que la rationalisation de l'administration. C'est la fin également de la période romantique, mais parmi l'exaltation des passions, demeure la passion de la patrie. Un certain dépaysement culturel se produit, une accélération du temps qui ne s'accorde pas avec le sentiment d'adaptation de l'être humain. Sentiment sans doute d'insécurité que nous ressentons actuellement et qui nous tente de vouloir reculer, de préférer le passé, la tranquillité, le temps jadis, « *an tan lontan*[753] ». Cela fait donc longtemps que la modernité est critiquée et que la vision apocalyptique du futur pousse les êtres humains à se réfugier dans le passé, « dans les jupes de maman ». On retrouve ce balancier entre désir d'indépendance et demande de sécurité.

Les sciences camérales sont donc issues de l'état féodal allemand de structure très hiérarchisée très organisée. Elles sont au service de la puissance de l'Etat. On peut donc voir qu'avec l'Etat providence, voisine les sciences caméristes dans un état qui n'est pas démocratique, où la liberté politique n'est pas admise.

Actuellement la gouvernance, c'est à dire une administration gouvernant, est une grave dérive de la technocratie qui va à l'encontre des principes démocratiques. Pierre Manent s'insurge contre cette dérive. Par exemple aujourd'hui on confie la garantie des droits a des instances judiciaires sans contre

---

[752] Aurélien BERLAN, « La kulturkritik et la constitution de la sociologie allemande : Ferdinand Tönnies, Georg Simmel et Max Weber », *Labyrinthe*, vol. / 23, 2006, p. 101‑105.

[753] Traduction du créole : En temps lointains

pouvoir, comme le tribunal de Strasbourg qui est un tribunal d'appel ultime[754]. Très récemment le « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire », qui est en cours de ratification en cette année 2012, a soulevé la polémique sur au moins un point qui relève de notre propos : les gouvernements qui ne parviennent pas à se conformer au pacte budgétaire seront traduits devant la Cour de justice européenne, qui pourra imposer des sanctions. Or quelle est la légitimité, la représentativité de cette instance ? Nous sortons ici du cadre de la démocratie représentative. L'administration est donc dotée de la faculté de saisir l'intérêt général, elle s'en veut le dépositaire. C'est là une conception fort éloignée des conceptions révolutionnaire de 1789. Elle semble bien pour partie issue du monde de la gestion comptable, de l'Optimisation, de la productivité, de la rentabilité, des forces de travail. Qui décide à l'origine des options, des grandes lignes ? Des politiques élus ? Nous pouvons donc noter une inflation des procédures de contrôle, d'expertises actuellement dans une optique de gestion optimale sans qu'une véritable réflexion sur ce mode de gouvernement ne soit véritablement menée.

Nous sommes peut-être là aussi face à une organisation perverse de notre société.

Au niveau des membres de la société, il est possible d'établir une analogie entre l'enfant, qui veut obtenir immédiatement la satisfaction de ses désirs sur un mode pulsionnel avec notre homme consommateur pris dans une frénésie de possession d'objets comme l'exprime Lebrun :

> Il ne s'agit pas d'une perversion au sens strict de la structure perverse - qui suppose toujours la volonté délibérée d'instrumenter l'autre - mais plutôt de la conséquence de la poursuite à l'âge adulte de la perversion polymorphe de l'enfant. Ce à quoi invite la société néolibérale lorsque elle ne se soucie plus de rendre visible la nécessité d'une soustraction de jouissance pour que le parler se mette en place, c'est à sans cesse éviter ou remettre à plus tard la confrontation à la limite. Moyennant la promotion de ce laisser faire, elle autorise ainsi ce que Lacan avait déjà épinglé du terme d'enfant généralisé.[755]

---

[754] « Université Populaire - intervention de Pierre Manent »,.

[755] Jean Pierre LEBRUN, « Une perversion de confort ? », Paris, 2007.

Ces « néo-sujets » n'auraient pas de repères donnés par la fonction paternelle, car la place du père n'est plus reconnue. Avec l'égalité des sexes et les pères maternant, la différenciation des sexes est difficile pour l'enfant, d'autant que les pères ne peuvent plus prendre appui sur le social. Nous avons déjà discuté au sein de la famille ce point de vue, mais, ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir pourquoi la société actuelle fabriquerait des pervers ordinaires. Nous avons déjà vu l'argument suivant sous-jacent à la mise en avant du risque totalitaire : la société qui prône l'égalité démocratique est une société qui se priverait d'une référence pour fonder une loi commune. Mais Melman et Lebrun précisent bien que les républiques ne « se sont jamais totalement débarrassées de cet héritage [...] On trouvait d'autres mots, celui de patrie pour renvoyer à l'instance sacrée qu'il s'agissait de respecter.[756] » La fin de ces références signerait la fin du politique[757]. Cette remarque sur l'affaiblissement du politique est bien souvent reprise. Donc ces auteurs fournissent eux-mêmes un contre argument. Il existe bien toujours un imaginaire commun.

L'idée d'un pouvoir maternel est également avancée. L'argument serait - au niveau de la société- un pouvoir politique qui n'a pas de projet cohérent, sauf celui de se faire réélire et qui, pour ce faire, se soumet aux souhaits de ses électeurs en devenant « populiste » avec à la clé une prolifération des lois pour répondre à chaque demande[758]. Avec son titre, *Big Mother*, Michel Schneider, nous montre clairement son hypothèse d'un Etat se faisant maternisant, englobant, aux petits soins. Il se réfère à l'Etat-Providence tel qu'il s'est développé en France à un certain moment : « L'Etat guérit et soigne comme la mère son enfant.[759]» Il ajoute : «Les sociétés démocratiques de masse semblent faire retour vers l'idéal

---

[756] MELMAN, Charles, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, [Nouv. éd.], Paris, Gallimard, 2005 p 31

[757] Le déclin du politique est bien souvent repris comme hypothèse dans des livres comme Guy HERMET, *L'hiver de la démocratie, ou, Le nouveau régime, op. cit.* Bernard STIEGLER, *Mécréance et discrédit*, Paris, Galilée, 2004.

[758] Michel SCHNEIDER, *Big Mother : psychopathologie de la France politique, op. cit.* P 100

[759] *Ibid*. p 117

d'une puissance toujours plus grande de l'instance politique. Régression psychique aussi car selon Freud[760] la fonction de protection […] est assurée par la mère puis par le père mais avec moins de total abandon, plus d'ambivalence. » L'exemple le plus frappant allant dans le sens de Schneider est la politique sociale du nazisme, qui fut l'exemple du totalitarisme.

La démocratie conduit-elle à l'Etat-Providence ?

Donc la question se pose : l'Etat-Providence est-il l'apanage d'une société démocratique ? Cette question entre dans le cadre plus large qui impliquerait qu'une société démocratique serait maternisante, cela parce que la fin du patriarcat a entrainé, rappelons-le, la prépondérance du pouvoir maternel. Nous sommes toujours ici à examiner la logique développée par Michel Schneider en tant qu'il représente un courant de pensée.

Est-ce la revendication d'égalité des citoyens qui élisent leurs représentants qui a poussé aux votes de lois sociales ? Nous allons pour ce développement prendre appui principalement sur le livre de Hermet, *L'hiver de la démocratie*.

Nous avons vu que dans le préambule de notre constitution la référence aux droits naturels de l'homme s'était enrichie de la reconnaissance de droits sociaux. Ceux-ci relèvent de la discrimination positive car ils mettent l'accent sur la protection des plus faibles. Nous pourrions penser que les classes sociales les plus pauvres et les plus nombreuses, ont pu, grâce à leurs suffrages, défendre leurs intérêts. L'avènement de l'Etat-providence serait donc une résultante de la démocratie. Leurs ajouts plus récents semblent donc les présenter comme une conquête. Mais comme le dit Hermet, son origine n'est pas si glorieuse. Ce n'est pas vraiment une conquête. Et la motivation ne semble pas être celle de l'égalité, de la justice. Les premières protections sociales en Europe furent instaurées dès 1880 par... Bismarck, homme politique d'un Etat qui n'était pas véritablement démocratique. L'unité allemande était fragile, cette intervention sociale pourrait avoir permis de consolider le pouvoir en « donnant un os à ronger » aux pauvres

---

[760] Sigmund FREUD, *L'avenir d'une illusion, op. cit.* p 25

afin de limiter la contestation. Elles auraient eu le même effet qu'un plébiscite ou une menace extérieure : unifier et faire taire les oppositions. Avec Marcela Iacub, nous avons également vu, dans la première partie, que la politique nataliste du XIXe siècle avait pour raison un besoin de main d'œuvre pour l'industrie naissante, ainsi que pour faire de bons petits soldats pour la revanche après la défaite de 1870. Les motivations de la politique en faveur des mères de Pétain, régime peu démocratique étaient équivalentes : « Agrandir le cheptel en protégeant les femelles ». Certes il y eu des élans de solidarité entre les classes qui provoquèrent des changements sociaux : les rescapés de la « der des ders » la mixité des tranchées et des combattants, comme le Conseil National de la Résistance de 1946 voulurent plus de justice, de progrès, de solidarité. Il y eu aussi quelques promesses faites pendant la seconde guerre mondiale, notamment par le *rapport Beveridge* qui influencera les lois sociales de l'après guerre des européens. Citons ici le commentaire qu'en fit Michel Foucault « Allez donc vous faire massacrer, nous vous promettons une vie longue et heureuse.[761]» Mais l'Etat-Providence semble bien être une conséquence du libéralisme plus que de la démocratie. On peut avoir un libéralisme économique sans démocratie comme nous le montre la Chine. Mais ce n'est pas le pays d'excellence de l'Etat-providence. En effet, si les inégalités criantes sont une des raisons de l'Etat providence, il ne faut pas oublier comme le croyait Beveridge, que le plein emploi créait la prospérité, que la main d'œuvre était donc une richesse, et son entretien un facteur positif pour l'économie. Au début de l'instauration de la république, l'utilisation des suffrages pour exprimer son opinion n'était pas évidente. Les revendications passaient par des mouvements sociaux violemment réprimés. L'affrontement était un mode de gestion des rapports de forces. Rappelons-nous : les lois sociales de 1936 n'étaient pas au programme, ce sont les grèves de mai-juin qui les impulsèrent et permirent, dans un élan, le vote des premiers congés payés. On peut donc dire que l'Etat social est né dans une grande mesure, pour apaiser les pauvres avant que trop d'injustices n'amène des révoltes. Les grèves,

---

[761] Michel FOUCAULT, *Dits et écrits : 1954-1988*, Paris, Editions Gallimard, 1994. p 815 in Guy HERMET, *L'hiver de la démocratie, ou, Le nouveau régime, op. cit.*

« ce n'est pas bon pour les affaires », autant sacrifier un petit peu d'autant qu'ainsi, il est possible de ne pas apparaitre comme un oppresseur, « un méchant ».

Attardons nous sur l'éducation, un autre domaine important de l'Etat-Providence, domaine que nous n'intégrons même plus à cette notion tant maintenant il va de soi que c'est un domaine étatique. Et pourtant il n'appartient pas au domaine régalien[762] de celui-ci. Nous voyons, encore là, dans la promotion de l'éducation pour tous, une aspiration à l'égalité. Mais, nous avons eu une grande désillusion en découvrant quelles furent les raisons de l'éducation instituée par l'Etat, ainsi que sa mise en œuvre. Ainsi en 1870, (après la commune), Félix Pécaut, inspecteur général de l'instruction publique annonce bien le programme : « Si vous voulez une saine domination des classes supérieures, il ne faut pas fusiller le peuple, il faut l'instruire. [763]» Le taux d'illettrisme des conscrits est très faible : 4.7% en 1900[764]. Il ne s'agirait donc pas d'une volonté d'augmenter le nombre de lecteurs[765]. Il s'agit plutôt, selon Morder, d'une lutte de la bourgeoisie laïque, anticléricale. Il s'agit de lutter contre l'influence de l'Eglise. Il s'agit également de former des futurs citoyens. Mais il n'est pas question d'ascenseur social. Il s'agit « de soustraire le peuple à l'influence des prêtres mais aussi des révolutionnaires ». L'enseignement secondaire reste privé et réservé à la bourgeoisie. Un enseignement spécifique se met en place pour les classes populaires avec travail manuel, filières professionnelles. Ainsi, cette école est ségrégative : Avant 1914, seul un élève sur 2000 passe dans le secondaire. Par

---

[762] Le domaine régalien de l'Etat est l'impôt, la police, la justice, l'armée.

[763] Edwy PLENEL, *L'Etat et l'école en France*, Paris, Payot, 1985. p 50 in Robi MORDER, « La Troisième République, l'État, l'école : le mouvement ouvrier entre autonomie et compromis », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 78 / 1, 2005, p. 27‑35.

[764] Robi MORDER, « La Troisième République, l'État, l'école : le mouvement ouvrier entre autonomie et compromis », art. cit., p. 27‑35.

[765] Hermet ne semble pas partager ce point du vue car il écrit à la page 43 de son livre « l'alphabétisation en français est demeurée superficielle jusque vers 1900 ou même 1914 dans beaucoup de régions »

ailleurs, et comme aujourd'hui, l'apprentissage à l'école n'est pas neutre. On accuse toujours l'école de formater les individus, de mater les rebelles ou de les rejeter. L'école est là pour faire apprendre les codes de la société. A cette époque, il s'agit de faire comprendre à tout un chacun ses devoirs, de civiliser « l'ouvrier sauvage », de lui apprendre la valeur travail, d'en faire un patriote. La devise de la ligue de l'enseignement[766] est jusqu'en 1904 « Pour la patrie, par le glaive et l'épée. » Marx, en 1876, et avec lui le mouvement ouvrier, s'oppose à cette mainmise de l'Etat : «Une éducation du peuple par l'Etat " est chose absolument condamnable" […] Bien plus, il faut proscrire de l'école, au même titre, toute influence du gouvernement et de l'Eglise […] C'est au contraire l'État qui a besoin d'être éduqué.[767] » L'Etat ne devrait pas intervenir dans les programmes pour les militants communistes. Pour Morder, le mouvement ouvrier n'est pas assez organisé pour mettre en place une éducation autonome, il va donc se rallier à l'éducation publique. La revue *L'École émancipée*, écrit le 29 juillet 1911 qu'il y a « plus redoutable pour le mouton que le loup, c'est le couteau du boucher[768]».

La notion d'Etat-Providence n'est donc pas née d'idées généreuses, imprégnée d'égalitarisme. La manipulation et les rapports de pouvoirs semblent compter parmi « ses bonnes fées ».

Vers l'homme outil de production

Nous allons maintenant montrer qu'en effet, on peut voir dans la transformation du travailleur en objet de production, son insertion dans une organisation minutieuse l'œuvre de la perversité. Nous allons prendre comme point de départ le fordisme.

---

[766] Association crée pour soutenir l'éducation.

[767] Karl MARX, « : Gloses marginales au programme du Parti Ouvrier allemand (IV) », [En ligne : http://www.marxists.org/francais/marx/works/1875/05/18750500d.htm]. Consulté le6 juin 2012.

[768] Robi MORDER, « La Troisième République, l'État, l'école : le mouvement ouvrier entre autonomie et compromis », art. cit., p. 27‑35.

En association avec l'État-Providence, n'oublions pas que le sort de la population fut aussi amélioré par les patrons qui souhaitaient avoir de bons ouvriers capables de bien produire et de bien consommer. Nous ne pouvons pas oublier l'apport en ce domaine d'Henri Ford puis, par extension, du fordisme. Le mythe veut que Henry Ford augmenta le salaire de ses employés afin qu'ils puissent acheter chez Ford.

Henry Ford est d'abord connu pour avoir lancé une nouvelle organisation du travail. Cette organisation du travail est remarquablement critiquée dans *les temps modernes* de Charlie Chaplin. (A l'origine, significativement, le titre était *les masses).* Comparons l'usine dite traditionnelle et l'usine nouvelle. Dans l'usine, ancien modèle, l'ouvrier construit monte une voiture, ou tout autre produit, entièrement. Le produit est statique, l'ouvrier se déplace. Mais surtout il est très qualifié car il fabrique un produit. En utilisant de multiples compétences. Il dispose d'un savoir faire. Ainsi chaque voiture était un modèle unique, « fait main ». Ford fabrique déjà en masse avant la mise en place « du travail à la chaine » mais il va augmenter sa productivité[769]

Ford, s'inspirant également de Taylor[770], va bouleverser la production. Dès les années 1914, il conçoit sa nouvelle organisation. Les pièces à assembler sont standardisées (ce qui implique une augmentation du rôle des machines). Le produit défile devant la chaine d'assemblage où sont postés les ouvriers. Ceux-ci n'ont plus qu'une infime partie, toujours la même à ajuster, toujours le même geste, la même posture. Cette organisation implique donc pour l'ouvrier, aucune qualification, donc moins de formation, La masse salariale des personnes moins qualifiées est donc importante, et moins coûteuse pour l'entrepreneur que celles des ouvriers qualifiés. Par ailleurs, chaque ouvrier qualifié était le seul à savoir

---

[769] Michel FREYSSENET, « La caractérisation des modèles d'entreprises par une approche comparative pluridisciplinaire : l'expérience du GERPISA », *La Lettre du GERPISA*, vol. / 174, janvier 2004.

[770] Taylorisme : organisation optimale de la production avec un système de primes et sanctions pour augmenter les cadences

combien de temps il pouvait mettre pour assembler en entier un produit. Avec ce nouveau système, le temps est géré, découpé, optimisé, l'individu est géré comme la machine, optimisé. Il a des objectifs à atteindre. Il suffit de se référer au film de Chaplin pour bien comprendre les implications sur l'humain qu'il avait déjà vu. La production augmente, des objets standardisés sortent des chaines. Mais qui va les acheter ? Certes, les coûts baissent, mais il faut beaucoup d'acheteurs pour écouler cette production, pour acheter tous ses objets. Ford va résoudre cette équation. En effet, dans ses usines, le travail est pénible, peu valorisant, il y a donc un important roulement de personnel. Ford va augmenter de façon importante les salaires (plus du double du salaire moyen américain). Il augmente sa productivité, car un travail si bien payé, il faut le garder. En plus, plus il produisait, plus il baissait ses coûts de production car un certain nombre de coûts fixes sont indépendants de la production. Et plus il baissait ses prix de vente, plus un certain nombre de personnes pouvaient acheter. Il augmentait ainsi son marché, La consommation de masse était lancée. Il a trouvé ses consommateurs. Mais le salaire ouvrier n'est pas encore assez important pour que ses propres employés deviennent ses acheteurs. Cette organisation est basée sur la maitrise. C'est une course au contrôle. Pour contrôler la production, des structures avec filiales se mettent en place : la concentration verticale des activités (rachat de la filière de production) ou horizontale (des entreprises concurrentes). C'est la naissance des trusts, des multinationales. La concurrence des prix n'est donc plus acharnée mais maîtrisée. Dans le système fordiste, le flux de production doit être protégé, la stabilité est importante. L'équipe dirigeante doit tout contrôler. Tout heurt de la production à la consommation entraine des surcoûts. Le social est donc une variable dont il faut tenir compte, pour assurer de la stabilité, endiguer les mouvements sociaux. Le fordisme a une face cachée : en instaurant de hauts salaires et en embauchant des travailleurs non qualifiés, il a cassé au départ les syndicats. Il était d'ailleurs peu négociateur. Au départ, les conflits furent violents.

> Il [Ford] lutte, bec et ongles, pour empêcher qu'ils [les syndicats] se créent dans ses usines. Son service d'ordre, particulièrement musclé, recrute dans le "milieu" et cogne avec enthousiasme. Le 7 mars 1932, un groupuscule de syndicalistes communistes (se heurte au service d'ordre de la Ford, soutenu par la police de

Dearborn. L'un des leaders et trois de ses compagnons sont abattus par une rafale de mitrailleuse[771].

Par ailleurs ce système basé sur une gestion au plus près, extrêmes rigide, oblige à mettre au point une surveillance des ouvriers, un contrôle avec un système de punitions et récompenses.

Mais Général Motors avec Sloan va comprendre également qu'un pacte social est utile à la compétitivité et va favoriser le contact avec les syndicats : « Sloan comprit à la différence de Ford que la consommation de masse impliquait la contractualisation des augmentations de salaire et la reconnaissance des syndicats de salariés comme interlocuteur privilégié. [772] »

Là, va également intervenir l'Etat comme régulateur en redistribuant de la richesse par le social. Mais, avec ce système, tout le monde paie avec l'impôt, les capitalistes ne sont donc pas les seuls financeurs du social. Keynes va donc recommander l'intervention de l'Etat car pour lui « le laissez-faire » ne mène plus à la prospérité et l'Etat a pour rôle de « contrôler et diriger les forces économiques dans l'intérêt de la justice et de la stabilité sociale.[773] » Donc le social, l'Etat va s'en occuper. Le fordisme va donc de pair avec l'Etat -Providence qui assure ainsi les conditions optimales d'effectuation de l'équation production absorbée par la consommation. Selon Emmanuel Renault, le bilan n'était pas entièrement négatif pour l'ouvrier. La notion de progrès émergeait encore :

L'ouvrier fordiste pouvait considérer son activité professionnelle comme cantonnée à une sphère circonscrite de son existence dans laquelle il endurait une aliénation qui était compensée par un pouvoir d'achat, des relations sociales et des sécurités lui permettant d'envisager une réalisation de soi dans la sphère de son temps libre et de sa vie familiale. Les compromis institutionnalisés qui définissaient le fordisme reposaient, pour partie au moins, sur l'idée d'une telle compensation : ils

---

[771] André KASPI, « Henri Ford, le roi de l'automobile », *L'histoire*, vol. / 136, septembre 1990.

[772] Michel FREYSSENET, « La caractérisation des modèles d'entreprises par une approche comparative pluridisciplinaire : l'expérience du GERPISA », art. cit.

[773] John Maynard KEYNES, *La pauvreté dans l'abondance*, Paris, Éditions Gallimard, 2002. P 28

faisaient du salaire (plutôt que des conditions de travail) l'essentiel des revendications politiques et syndicales.[774]

Nous voyons bien qu'il n'est pas possible de maintenir comme Ford a voulu le faire, l'homme à l'état d'objet. Si l'argent touché peut être un moyen de valorisation social, ce moyen est insuffisant. Cet esclavage moderne ne pouvait se maintenir sans conflits. A partir de ce bref descriptif, on voit à l'œuvre un mécanisme pulsionnel irrésistible d'accumulation de biens, de production de la part des dirigeants économiques. Nous pourrions rapprocher ce fonctionnement de la description que fait Enriquez[775] du discours pervers. Celui-ci présente son discours fondé sur son désir, comme un discours rationnel. C'est « l'homme obsédé par les chiffres. L'homme établissant des contrats détaillés et ne croyant qu'à la science et aux techniques, l'homme insensible aux sentiments et ouvert au seul fonctionnement machinique. Et il poursuit ;

> La création de grandes organisations, nécessitant une division du travail poussée et une coordination de tous les instants […] que la transformation progressives dans nos sociétés des rapports sociaux en rapports d'argent et de marchandises, ont été créatrices d'individus se situant dans une position pervers ou on permit a de tels sujets de trouver dans la structure sociale de quoi satisfaire leurs pulsions.[776]

Pourquoi cet emballement dans la jouissance des entrepreneurs ? Logiquement, nous devrions répondre par l'émergence d'un pouvoir matriarcal avec un refus de la limite, de la castration de la mère. Mais il n'est pas inutile de noter que les États-Unis sont une nation à majorité protestante et donc également une nation qui à une référence écrite : la Bible. Ce qui signifie que « le ciel n'est pas vide » La parenté entre le protestantisme et l'argent a déjà été abordée mais nous soulignons ici encore la peur de la finitude, que semble souligner cet emballement, la peur du jugement du Grand Autre, le besoin de reconnaissance. Mais notons que dans le protestantisme, l'homme est face à son Dieu dans un

---

[774] Emmanuel RENAULT, « Du fordisme au post-fordisme : Dépassement ou retour de l'aliénation ? », *Actuel Marx*, vol. 39 / 1, 2006, p. 89.

[775] Eugène ENRIQUEZ, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, *op. cit.* p 492 et s

[776] *Ibid*. p 496

rapport qui nous apparaît duel et donc angoissant. Le dieu de la Bible est un Dieu total, c'est le créateur, mais le Dieu des évangiles est un fils. Il meurt, il n'est pas tout puissant. Il apparaît donc comme très humain, il montre la castration. Nous ne nous avancerons pas davantage sur ce terrain, mais il nous semble que la religion n'est plus suffisante pour calmer l'angoisse, masquer le réel. Cette boulimie de possession nous apparaît donc comme un symptôme. Nous pourrions envisager que la démocratie avec la fin du relatif confort qu'apporte une société hiérarchisée a suscités des réactions de défense. Cette compulsion dans l'avoir en est la manifestation. La substitution de classes sociales aux anciens ordres apparaît sur un autre plan également comme une réaction à cette tendance égalitaire.

Du côté des salariés, face à cette organisation du travail avilissante pour l'homme, il est possible de réagir car c'est une nation qui se veut démocratique. Une partie de la population ouvrière se laisse au départ piétinée, réagit violemment, mais surtout n'utilise pas apparemment le pouvoir des urnes. Ce qui semble être le cas également au début des démocraties. Et peut être pas uniquement au début des démocraties mais aussi quand le sentiment d'être nié devient trop fort. Les politiques n'ont donc pas eu historiquement intérêt à soutenir les salariés, mais la classe qui détient l'économie, et à le pouvoir financier nécessaire à une campagne électorale. Ensuite, avec le regroupement au sein de syndicats, le « capital humain » va faire entendre sa voix et obtenir des améliorations de ses conditions de vie. Serait-ce donc que le suffrage universel en donnant une voix au plus démunis transforme l'alliance du politique et de l'économie en une alliance politique – peuple ? Rien n'est moins sûr. Si l'intervention de l'Etat semble moins important aux États-Unis qu'en France est-ce parce que le principe « que le meilleur gagne » et très important dans la culture américaine et que le besoin de sécurité moins important. Nous pourrions avancer que c'est toujours un peuple de croyants ; et nous pourrions avancer que la population a une origine différente, que c'est un peuple de migrants. L'homme américain douterait moins de lui-même car il est issu de la Nation qui s'est construite, comme lui immigrant, elle a lâché les amarres avec ses terres natales. Elle est faite de migrants qui sont fiers de l'audace originaire d'eux-mêmes ou de leurs ancêtres qui ont quitté leur patrie, leur *mère* patrie, pour s'en construire une autre, pour s'en choisir une autre à partir de rien. C'est le fameux « le self-made-

man ». L'Amérique croit en elle-même et en Dieu[777]. Un peu comme la France se voyait comme la sœur ainée de l'Eglise ? La notion d'égalité géométrique semble davantage prévaloir aux États-Unis qu'en France. C'est d'ailleurs sur cette notion qu'a été remise en cause la discrimination positive en faveur des minorités comme nous l'avons déjà décrit.

Mais reprenons. L'entrepreneur s'aperçoit donc que pour augmenter la production, le salaire n'est pas suffisant, les conditions de travail sont importantes. Il est nécessaire pour que l'entreprise augmente sa marge bénéficiaire qu'une redistribution des richesses se fasse, en interne par de meilleures conditions de travail et en externe grâce à l'Etat Providence.

Utilisant l'aspiration de l'homme à être reconnu, le management a entrepris quelques modifications : maintenant le salarié doit estimer son travail, trouver les idées pour atteindre les objectifs qu'il a parfois lui-même fixé. Il s'évalue et est évalué lors d'entretiens réguliers, au minimum annuel, par son supérieur hiérarchique. Son efficacité ou non, son sens de l'initiative, son autonomie sera ou non récompensé par une prime. S'il est productif, il peut recevoir le titre d'employé du mois avec quelques avantages. Il n'est pas mis à l'index s'il n'est pas bien noté. Mais le plein emploi n'ayant plus cours, il peut être la cible d'un plan de restructuration s'il avait décroché le saint graal, soit un contrat à durée indéterminé. Ou tout simplement son contrat à durée déterminé peut ne pas être renouvelé. Les résultats de son estimation sont confidentiels, mais il est, lui, informé. Le management a ainsi un « inventaire » extrêmement précis de son personnel. Et l'individu semble y trouver une motivation car son existence est prise en considération. Mais l'effet pervers de ce système est que l'entreprise, comme nous l'avons dit, pourrait être tentée de faire un peu « d'eugénisme » afin d'avoir les employés modèles qu'elle souhaite et qu'un climat de suspicions se développe, entrainant un stress important, entrainant une certaine paranoïa.

---

[777] « In god, we trust » (en Dieu nous croyons) devise des USA

Consommation de masse

Parallèlement à la production de masse, se met en place la conquête des marchés pour établir et entretenir une position dominante sur le marché de la consommation. Car la spirale, l'accélération de la production semble être un but en soit, un but qui permet d'accumuler du capital afin de réinvestir, réinvestir encore. Tous les moyens vont être mis en œuvre dans cette course à l'argent ; l'Argent, un nouveau Dieu ? La guerre économique est déclarée. Les États-Unis ont sans doute tiré avec la plus grosse artillerie. C'est du gros calibre : mille milliards de dollars d'investissement public dans le développement des technologies culturelles dans les années Reagan[778]. Les États-Unis militent pour un libéralisme absolu, une intervention étatique inexistante. Une dérégulation totale. Mais ils ne l'appliquent pas pour eux. Dès le début du XXème siècle, le culturel est reconnu comme l'arme stratégique pour la conquête du monde. Cinéma, musique, émission de télévision, le monde est à l'heure américaine. La réclame publicitaire s'efface devant le marketing, outil de propagande au service de l'industrie. Ainsi quand les femmes défilent, la cigarette aux lèvres (des *torches of freedom* dans le communiqué destiné à la presse) elles croient lutter pour leur droit alors qu'elles défilent pour le lobby du tabac ; Pour Dufour ce défilé du 31 mars 1929 devrait être « la date de naissance de l'ère perverse-puritaine.[779] » Et il commente « ceci n'est pas une pipe [780]» mais ça y ressemble fort. Où comment jouer sur le sexuel pour faire acheter des cigarettes. Nous sommes maintenant habitués à l'utilisation du sexuel dans la publicité. C'est donc aussi la naissance de la manipulation massive des masses, de la propagande.

---

[778] Bernard STIEGLER, *Mécréance et discrédit, op. cit.* p 22

[779] Dany-Robert DUFOUR, *La cité perverse libéralisme et pornographie, op. cit.* p 159

[780] Allusion au célèbre tableau de Magritte

Mais actuellement la plus grosse prise américaine a été l'adoption de la norme TCP-IP[781] américaine, soit la toile si bien nommée : la toile d'araignée, internet. Nous laissons Stiegler si bien nous le décrire :

> Avec les technologies de contrôle très avancées issues de la numérisation, et convergeant en un système *computationnel* de production/consommation mondialement intégré, apparaissent de nouvelles industries culturelles, éditoriales et de programmes. Elles sont nouvelles en ce qu'elles sont technologiquement reliées par l'équivalent numérique universel (le système binaire) aux télécommunications et aux calculateurs, et, par la même, directement articulées avec les systèmes logistiques et de production (codes-barres et cartes de crédit qui permettent la traçabilité aussi bien des produits que de leurs consommateurs), et qui constituent l'époque hyper industrielle [..] dominée par la catégorisation de cibles hyper segmentées (précision « chirurgicale » du marketing) et par le fonctionnement en temps réel (production), à « flux tendus » et *just in time* (logistique).[782]

La culture permet d'accroitre des parts de marché. Elle conditionne, créée de besoins, uniformise la demande et permet ainsi de faciliter les études de marchés. Les individus sont formatés. Avec le marketing tel que l'avait initié Edward Bernay, la manipulation de l'inconscient est un moyen de vendre :

> La propagande moderne désigne un effort cohérent et de longue haleine pour susciter ou infléchir des événements dans l'objectif d'influencer les rapports du grand public avec une entreprise, une idée ou un groupe.
>
> Cette pratique qui consiste à déterminer les circonstances et à créer simultanément des images dans l'esprit de millions de personnes est en réalité très courante. Aujourd'hui, elle participe à quasiment toutes les entreprises d'envergure, qu'il s'agisse de construire une cathédrale, de financer une université, de commercialiser un film, de préparer une émission d'obligations ou d'élire le chef de l'État. L'effet attendu sur le public est créé, selon les cas, par un propagandiste professionnel ou un amateur à qui on aura confié ce soin. Ce qu'il faut retenir, c'est d'abord que la propagande est universelle et permanente ; ensuite, qu'au bout du compte elle revient à enrégimenter l'opinion publique, exactement comme une armée enrégimente les corps de ses soldats.[783]

Vente de produits, vente d'idées, de vote, le procédé est identique. Comme la fort bien résumé Patrick Le Lay[784] il s'agit « de vendre du temps de cerveau

---

[781] TCP/IP représente d'une certaine façon l'ensemble des règles de communication sur internet et se base sur la notion adressage IP

[782] Bernard STIEGLER, *Mécréance et discrédit, op. cit.*

[783] Edward L BERNAYS, *Propaganda : comment manipuler l'opinion en démocratie*, Paris, Zones, 2007.

[784] Ancien PDG de la chaine de télévision française TF1.

disponible ». Le marketing manipule donc la conscience pour éviter une surproduction. Le capitalisme a ainsi réussi à éviter son « pourrissement ». Marx, en effet, prévoyait qu'il se mourrait sous l'effet d'une baise tendancielle du taux de profit. Il poursuit son objectif d'augmentation des ventes, il a organisé l'obsolescence et la fragilité des produits afin d'assurer leur renouvellement[785]. En oblitérant les consciences, il a fragilisé aussi la notion d'existence, de consistance selon le vocabulaire de Stiegler. Celui-ci cite[786] ainsi le cas de ces parents, Patricia et Emmanuel Cartier qui veulent échapper radicalement à ce monde car ils sont endettés, en faillite. Ils vont tenter de tuer leurs quatre enfants. Ils étaient hyper consommateurs : chacun avait sa télé y compris le plus petit qui avait deux ans. Emmanuel Cartier a dit au président de la cour d'assisses qu'il avait voulu sortir de cet enfer, car après la vie il y a le paradis. « J'ai essayé de les suicider ».

Cet exemple met en évidence la souffrance d'un individu que l'on manipule. Comme le dit Dufour[787] avec Lebrun, il ne s'agirait pas véritablement de perversion de l'individu mais de perversité. Faut-il entendre par là que le pervers n'est pas le consommateur, mais que la perversité est dans la mise en œuvre d'un processus pervers de contrôle des consommateurs ou électeurs. Il s'agit d'un rapport de domination qui tend à réduire l'autre, à annihiler l'altérité. Il s'agit de faire croire à autrui qu'il est responsable de ses actes, qu'il est l'acteur de la satisfaction de son désir. En fait, c'est le désir du dominant qui est satisfait. En effet les possesseurs des moyens de production ont besoin de paix sociale pour vendre leurs produits. Ils ont également besoin de vendre leur production pour accumuler du profit. Ce profit, ils le tirent du salarié, c'est la plus value sur son travail. Ils le tirent de leur bénéfice sur la vente. Il est donc nécessaire d'avoir une politique qui les soutienne et il est nécessaire de créer une addiction à l'objet. Le

---

[785] Pensons au marketing d'Apple

[786] Bernard Stiegler, Pour une nouvelle critique de l'économie politique partie 1 prononcée le 13 septembre 2008 dans le cadre des « Amis de l'Humanité »., s. d., http://arsindustrialis.org/node/1908.

[787] Dany-Robert DUFOUR, « Perverse cité 1-6 - Vidéo Dailymotion ».

pervers serait un homme comme Henri Ford. Il s'agit de tout contrôler et donc les hommes doivent être entièrement prévisibles.

Dans un monde où le contrôle inconscient des individus est un moyen d'action peut on parler de réelle démocratie ? Et ce, en n'ayant pas une vision trop idéale, inaccessible d'une démocratie. Pour détenir le pouvoir de décider, de voter, il faut être libre. Certes, il est impossible de ne subir aucune influence. Mais à partir de quel niveau l'influence que l'on est sensée trouver dans une société devient-elle une manipulation ? On peut penser : quand il y a une action concrète, consciente orchestrée d'un groupe pour advenir à ses fins sans que la personne en soit consciente. C'est le travail d'Edward Bernay tel qu'il l'a enseigné et pratiqué. On peut donc parler de manipulation du jeu démocratique. Le corolaire de l'utilisation massive des techniques de propagande est la connaissance de leur existence par le public. Mais est-ce suffisant pour y échapper ? N'y sommes nous pas trop immergés ? Il convient de nuancer ce sentiment de manipulation. Les électeurs sont parfois là pour rappeler qu'ils ne sont pas abusés. Rappelons-nous du Non au référendum de 2005 sur la constitution européenne en France avec un taux de participation de 70%. Tous les grands partis avaient pris position pour le oui ; les moyens de marketing politique pour convaincre avaient donc été tous dans le même sens Par ailleurs, la grande masse d'information disponibles permet de s'informer, réagir. Enfin, il conviendrait également de ne pas oublier de s'interroger sur le taux des abstentions aux élections ou les défections consommatrices

Nous avons vu l'extraordinaire appétit de contrôle d'un pouvoir pervers. La perversion c'est le démenti de la castration. L'enfant, à un moment donné va reconnaitre la différence des sexes, même s'il refoulera aussi ce constat. Il va accepter que sa mère ne soit pas toute puissante. Le pervers refuse de voir le manque dans l'autre. Il dément ce qu'il sait au fond de lui. Refusant radicalement le manque, il va le remplacer, le boucher par un fétiche. Les objets de consommation que se soient des biens matériels ou vivants - comme le décrit Sade - sont des fétiches. La toute puissance est à portée de main. Ainsi, il ne conçoit pas l'importance de désirer, et de ne pas obtenir. Il veut tout, tout de suite, d'où les titres des livres de Jean Pierre Lebrun : *un monde sans limites ; la perversion ordinaire : vivre ensemble sans autrui.* Nous remarquons la même insistance dans

le titre de *Melman L'homme sans gravité : jouir à tout prix.* Dufour a opté, sur le conseil de son éditeur, pour *la cité perverse* plutôt que pour son choix initial … la perverse cité. Ce dernier ouvrage retrace l'histoire du capitalisme en découvrant son origine dans l'amour de soi réhabilité par Pascal. Il résume ainsi l'argument[788] « *Lorsque chacun mettra en avant son Moi, si haïssable soit-il, il en découlera une nouvelle forme de bonheur puisque les individus, tous occupés d'eux-mêmes, ne se haïront plus - ce qui permettra de refonder la Cité.* [789]»

Nous avons là en germe l'idéologie libérale. Le libéralisme c'est le pulsionnel sans entrave. Mandeville va clairement expliquer ainsi les possibilités d'enrichissement que peuvent procurer les pulsions. Dufour résume ainsi cette naissance :

> Sa morale s'exprime dans le second sous-titre de la *Fable* : » soyez aussi avide, égoïste, dépensier pour votre propre plaisir que vous le pouvez l'être, car ainsi vous ferez le mieux que vous puissiez faire pour la prospérité de votre nation et le bonheur de vos concitoyens. » Ce qui peut se condenser par « laissons faire les égoïsmes ». Cette idée de Bernard Mandeville sera reprise, développée, expurgée de tout diabolisme – blanchie en somme - par Adam Smith dans son œuvre principale, *La Richesse des Nations*, puis par tous les penseurs de l'économie libérale qui suivront. Il suffira à Adam Smith de remplacer le mot « vice » (péjoratif) par le mot *self-love* (mélioratif).[790]

Derrière ce pulsionnel sans entrave, cette recherche de jouissance sans limite, s'abrite pour le dédouaner, le cautionner, un mythe celui de « la main invisible ». Cette idée d'une régulation idéale, répond à celle de Pascal, du mal peut naître le bien, c'est Dieu qui décide en quelque sorte. Le libéralisme fait référence donc à une sorte de grand ordonnancement. C'est magique. On ne comprend pas comment, mais magiquement l'action de toutes les pulsions accomplit un grand dessein enrichissant pour la société.

Devant ce bel appétit, on peut comprendre que la fin de la société d'ancien régime, de type patriarcal peut constituer une belle aubaine. Permettre à chaque individu de s'enrichir, est le rêve américain du *self made man*. C'est un rêve

---

[788] Dany-Robert DUFOUR, *La cité perverse libéralisme et pornographie, op. cit.* p 80

[789] En italique dans le texte

[790] Dany-Robert DUFOUR, *La cité perverse libéralisme et pornographie, op. cit.* p 112

entretenu qui permet d'argumenter pour endiguer à l'avance tout moyen de contrôle. Ainsi, aux Etats-Unis, le montant dépensé lors des campagnes électorales n'est pas choquant alors qu'il est limité chez nous. Assujettir le politique par des lobbys peut choquer en France pas aux Etats-Unis. Le politique est l'allié de l'économique. Un changement a eu lieu dans la hiérarchisation des places. Une place était devenue vide. Elle a été prise. Il n'y a plus de vide. Mais ce remaniement est récent. Il n'est pas assis historiquement. Il peut donc susciter des craintes d'attaques. L'idéologie libérale est un moyen de défense pour assurer sa position dans la société. Elle va à l'encontre d'une idéologie égalitaire qui est elle aussi une façon de se protéger, d'organiser la société. C'est l'alliance de l'égalité sans contrainte avec la liberté sans frein qui est impossible. Le juste milieu est la place du compromis. C'est ce qu'essaie d'organiser l'état démocratique en pliant (sans rompre) sous les pressions. La démocratie apparaît donc toujours menacée, toujours en équilibre en recherche de solutions qui satisfasse l'intérêt général. Un intérêt général incernable. Elle essaie de faire tenir ensemble une nation, une civilisation qui cherche ses marques.

Ainsi, on peut s'interroger sur le trouble d'une population addicte aux biens de consommation, droguée à l'achat compulsif. Pour Melman[791], le sujet est devenu atopique. Il ne sait plus où il se situe, il n'a plus de repères dans la famille et dans la société. Cela se manifeste par l'impossibilité de rester en place, les déplacements professionnels incessants, les enfants hyperactifs gavés à la Ritaline[792].

Les actes les plus marquants de ce défaut de place sont les passages à l'acte. Legendre dans *le crime du caporal Lortie*[793], montre l'adresse dramatique à l'autorité, au père, que représente ce fait divers. En 1984, ce jeune homme abattit

---

[791] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui, op. cit.* P 111

[792] Médicament prescrit avec ordonnance visant là traiter « le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité chez l'enfant de plus de 6 ans »

[793] Pierre LEGENDRE, *Le crime du caporal Lortie : traité sur le père, op. cit.*

trois personnes et en blessa huit autres dans les bâtiments de l'Assemblée nationale du Québec. Il pensait mourir ce jour-là. Pourquoi cette cible ? « Parce que le gouvernement du Québec avait le visage de mon père.[794] » Son acte meurtrier s'apparente donc à un parricide. Legendre insiste sur la notion de désintrication de père et du fils. « La place du père ne peut être opérante que si le Tiers social […} énonce ce qu'est la vérité de cette place en mettant en scène l'image institutionnelles du père.[795] » Le père de Denis Lortie n'est pas identifié par celui-ci comme père. C'est un tyran qui est « un père-enfant ». Denis Lortie sera père deux fois, ce qui lui causera une immense angoisse, peur d'être comme son père. Denis Lortie devra donc assumer ce faux père sans limite qu'il eut. Son acte est la solution trouvée pour se fonder. Il dira dans une cassette vidéo, adressée à sa femme, postée avant le passage à l'acte « Ce que je fais ou ce que je vais faire, je ne sais pas pourquoi, *il faut* que je le fasse. [796]» A la place de son père géniteur, il s'en prend à une représentation du père dans l'absolu : l'Assemblée nationale. Selon la formule de Legendre, tout père doit la limite à son fils. Le fils est un créancier de son père. Lortie réclame son dû. Il réclame d'être reconnu coupable afin de se fonder comme sujet. Cette solution se substituant à sa mort le jour de l'attentat. Cette imposition de la limite il la demande au juge, instance tierce, représentante d'un interdit certes mais aussi d'une attention, d'une reconnaissance. Le rôle fondateur que peut jouer le juge nous l'avons rencontré dans notre réflexion. Ici nous souhaitons également citer l'intervention de Serge Portelli, vice président du tribunal d'instance de Paris à l'IHEP[797] : *la castration chimique ou comment châtrer la démocratie*[798] . Cet orateur souligne qu'il y a très peu de récidive même s'il n'y a pas eu de suivi médical en matière de délinquance

---

[794] *Ibid*. p 37

[795] *Ibid*. p 83

[796] *Ibid*. p 137

[797] René MAJOR, Bernard CORDIER, Jean-Benoit NAUDET[et al.], « La castration à l'ordre du jour, ou la libido sous contrôle d'Etat », Institut des Hautes Etudes en Psychanalyse, 2009.

[798] Egalement disponible dans la publication TERRA NOVA. LA FONDATION PROGRESSISTE (PARIS) et Olivier FERRAND, *L'Etat pyromane*, Paris, Ed. Delavilla, 2010.

sexuelle. Le taux de récidive est de 1 à 2%. Pour lui, le jugement a un effet sur le psychisme de la personne. Elle lui donne une injonction de maitriser ses pulsions. Elle écoute et délivre une parole. Ainsi, le rôle du juge est reconnu comme imposant la limite, c'est celui qui dit la loi et permet de reconnaître, remettre une place au prévenu.

Un cas présentant de grande similitude avec le crime du caporal Lortie a eu lieu en France. Richard Durn mitrailla le conseil municipal de Nanterre. Lors de son arrestation, il hurlait « Tuez-moi ». Il se défenestra dans les locaux du commissariat. Il a tué 8 élus et en a blessé 19 autres, dont 14 gravement. Il a écrit dans son journal ; « j'ai perdu le sentiment d'exister. Il va falloir que je fasse quelque chose pour avoir le sentiment d'exister.[799] » C'était trois semaines avant le drame. Le sujet ne trouve pas sa place certes. Mais, qui plus est, on peut noter un certain nombre de passage à l'acte de ce type, aux Etats-Unis, en Norvège récemment. Et enfin à Toulouse avec Mohammed Mérah. Est ce que cette forme particulière de meurtre serait à rapprocher de l'amok qui a été caractérisé par la furie meurtrière qui saisit un individu ? Nous avons déjà abordé l'amok pour rappeler la position de Boris Cyrulnik dans *les nourritures affectives* qui en voit la cause dans les sociétés où la proximité maternelle est trop présente.[800]

Melman remarque, que même dans le cas où les parents ne fonctionnent pas selon le même registre pulsionnel, les enfants ne se tournent pas vers eux : «L enfants, ils savent que le partage de cette limite ne les préparaient pas à l'existence qui les attend. Et c'est pourquoi ils n'ont évidemment qu'une seule idée, c'est de participer le plus rapidement possible à un monde qui est celui des jouissances accomplies, et qui d'une certaine façon, est devenu dans les pays les plus riches le monde de la fête permanente. [801] »

---

[799] Stiegler, Pour une nouvelle critique de l'économie politique partie 1 prononcée le 13 septembre 2008 dans le cadre des « Amis de l'Humanité ».

[800] Boris CYRULNIK, *Les nourritures affectives*, *op. cit.* p 137

[801] Charles MELMAN, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, *op. cit.* p 114

Nous pouvons, avec Enriquez, nous interroger sur ce mode de vie pulsionnelle, sur cette accumulation de capitaux pour les possédants, et de biens pour les consommateurs dont les possédants font également partis. De façon imagée, nous pouvons penser que les dealers sont souvent également des drogués mais ils ne sont pas tous accro à la drogue. Enriquez rappelle la classification des types d'actions sociales de Weber [802]: « L'action *zweckrational* qui combine les moyens en vue de fins mûrements délibérées, puis l'action *wertrational* qui est rationnelle aussi, mais en fonction de fin posées de manière irrationnelle, sans souci des conséquences, sans confrontation avec les autres fins, puis l'action affective(affectuel) commandée à la fois dans son origine et dans son déroulement par des sentiments actuels, enfin l'action traditionnelle (traditional) à la limite du compréhensible, qui résulte d'habitudes, de tradition enracinées. » Au vu de notre parcours, nous pourrions conclure avec Enriquez, que ce n'est pas l'action *zweckrational* qui gouverne le monde, mais l'action *wertrational*. Nous pouvons voir une pulsion à l'accumulation sans que ne soit posée la question de la finalité de cet emballement. Il est incontrôlé, bien que, comme Enriquez nous le décrit, cette jouissance soit présentée sous le signe du contrôle de la rationalité, de la modélisation. C'est là un indice de perversité.

Un fait particulièrement visible est l'appel à l'expertise. Chaque fait est revu à l'aulne d'un commentaire d'experts mais labellisés par qui ? Expert pour la crise financière, experts sur l'Europe, expert sur le nucléaire, expert sur la psychologie. Le moindre fait doit être commenté par un expert. Un président de la République semble hyper agité : il est psychanalysé dans les médias, un meurtre sauvage est commis, un criminologue est interviewé sur la personnalité de l'auteur alors qu'il ne l'a jamais rencontré, qu'il n'est pas encore arrêté. Ils expliquent, prédisent, se contredisent, mais sont adoubés par les médias, le politique. Ainsi les experts sont consultés auprès des tribunaux. On peut dire que si la justice se prononce en dernière instance, elle ne peut juger seule. La justice n'est plus souveraine. Dans quelle mesure ces expertises font-elles l'objet également d'une évaluation ? Oui

[802] Eugène ENRIQUEZ, *Clinique du pouvoir : les figures du maître, op. cit.* p 100

autant aller dans le sens de la société. Quel regard critique est porté sur ces experts ? Afin de pouvoir organiser avec le plus de minutie possible, nous assistons à une inflation de lois, règlements divers et méticuleux.[803] Nous remarquons que cette description correspond à ce que l'on appelle aujourd'hui la bonne gouvernance.

Dans toutes ses expertises, affleure le fantasme du risque zéro. Leur discours ferment tous les improbables, les possibilités. C'est la croyance en une science absolue. Le hasard doit être évacué, comme l'aléatoire, l'incompréhensible, la terre inconnue. Est-ce un hasard justement que tout un florilège de citations associe Dieu et le hasard[804] ? Nous trouvons bien là la recherche du plein, de la maîtrise totale. Celine Kermisch[805]consacre ses recherches au concept de risque. Elle utilise pour le caractériser historiquement, l'expression de « laïcisation du mal[806] ». En effet, sommairement résumé, celui-ci apparait dès la fin du Moyen Âge quand les fléaux, les catastrophes ne sont plus attribués à la volonté divine. L'assurance est la première forme de défense contre l'aléa. D'abord, dans les associations par mutualisation puis dans les expéditions maritimes. Il prospère avec la notion d'absence de responsabilité. Pour calculer l'aléa, les probabilités

---

[803] . A titre d'exemple cet extrait d'une réponse de la commission européenne : « Le règlement européen sur les sous-produits animaux a été adopté en 2002 pour contribuer à garantir la sécurité et la traçabilité de l'élimination des sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine et réduire le risque de nouvelles crises agricoles telles que l'ESB et la fièvre aphteuse. Ce règlement n'interdit pas aux bouchers de donner des os aux propriétaires de chiens pour la consommation de leurs animaux favoris, à condition qu'il ne s'agisse pas déjà de déchets. » http://ec.europa.eu/dgs/communication/take_part/myths_fr.htm

[804] « Tout ce qui existe dans l'univers est le fruit du hasard et de la nécessité. »

(Démocrite / vers 460-370 avant JC)

« Le hasard, c'est Dieu qui se promène incognito. »

(Albert Einstein / 1879-1955)... Et bien s'autres

[805] Philosophe et ingénieur civil mécanicien

[806] Céline KERMISCH, *Le concept de risque de l'épistémologie à l'éthique*, Paris, Éd. Tec & doc, 2011.

vont être utilisées. Probabilités conçues à l'origine par Pascal pour améliorer les résultats au jeu de hasard. Notons que l'économie est le domaine premier qui va essayer de maitriser les risques. La vie humaine va ainsi être modélisée dans les premières tables de mortalité dès la deuxième moitié du XVIIe siècle. Le risque, sa gestion, s'infiltre dans notre société. L'homme a produit lui même de nouveaux risques après avoir affronté les risques de la nature. Maintenant, il va vouloir également se mettre lui-même dans des petits schémas comportementaux. Citons les travaux d'Herbert Simon qui introduit la théorie de la rationalité limitée. L'individu recherche un niveau de satisfaction. Pour cela, il met en œuvre un modèle simplifié car ses limites cognitives le lui imposent[807]. Ainsi tenter de prévoir les comportements humains, mais également provoquer, orienter ses dits comportements sont des objets de recherche appliquée. Or croire que l'on peut induire les comportements humains comporte le réel danger d'une société qui avance inconsciemment vers le tout sécuritaire. Les politiques peuvent penser qu'ils agissent en toute indépendance, mais n'ayant pas l'expertise, ils se soumettent à l'avis de leur conseil. Un jeu de pouvoir sous-tend en trame les fils de notre organisation. Par ailleurs, nous avons le risque d'une polarisation entre liberté et sécurité. Nous avons vu que face à la menace terroriste, des lois liberticides ont été prises Aux Etats-Unis. Le US Patriot Act donne des pouvoirs exorbitants aux agents d'investigations aves un contrôle « light » du pouvoir judiciaire : « Au nombre de ces dispositions, il convient de noter les perquisitions menées en l'absence de la personne perquisitionnée, et sans son consentement[808]. Il est interdit aux personnes sollicitées d'alerter quiconque sur le fait que le FBI a

---

[807] *Ibid*. p 13

[808] section 215 du USA Patriot Act qui modifie le titre 5 du « Foreign Intelligence Surveillance Act of 1978 » dans ses sections 501 à 503).

recherché ou obtenu des éléments au titre de son intervention. [809]» Un important pouvoir de surveillance des données informatisées ou non est prévu aussi. N'oublions pas également pour ce héraut de la liberté que sont les Etats-Unis, le fonctionnement d'un camp d'internement comme Guantanamo avec des prévenus selon l'expression utilisée dans *le Monde,* « en détention provisoire illimitée [810]». Nous avons le même type de lois liberticides en France : les lois sur le maintien en détention, « la rétention de sureté », des délinquants sexuels après qu'ils aient purgés leurs peines par exemple. Ce sont des dispositifs qui se basent sur un risque. C'est-à-dire sur un fait non advenu.

Lebrun reprend cette notion de « tout technique », « tout expert » qu'il dénomme par extension le scientisme, même si par moment il semble confondre cette notion avec celle de science. Le scientisme a l'apparence de la science mais n'en est pas. Il nous semble, que par moment, Lebrun perd cette distinction. Pour dénoncer le danger du scientisme, il insiste sur le danger de se focaliser sur l'énonciation. Selon notre interprétation de ses dires, l'écart qu'il peut y avoir dans le langage est éludé. C'est à dire qu'il n'est pas tenu compte qu'un énonciateur prononce un message et qu'un récepteur le reçoit. Qu'à chaque moment de cette transmission il y a une perte, un décalage infime ou important d'ailleurs. Ainsi celui qui énonce peut mal s'exprimer, se faire comprendre mais son message n'est pas non plus reçu tel qu'il l'a dit et aussi tel qu'il l'a pensé. Le contenu, est donc privilégié sans qu'un esprit critique, qu'un certain recul ne soit pris. Il est catégorique : « Ainsi le développement de la science moderne ébranle la place de l'autorité religieuse, et produit un nouveau lien social où ce qui est désormais

---

[809] Jamal LABED, « Le «USA Patriot Act» : risque majeur pour la confidentialité des données dans le Cloud », [En ligne : http://lecercle.lesechos.fr/entreprises-marches/high-tech-medias/internet/221144488/usa-patriot-act-risque-majeur-confidentialit]. Consulté le19 juin 2012.

[810] Soren SEELOW, « Pourquoi Guantanamo n'est toujours pas fermé ? », *Le Monde*, 11 janvier 2012.

moteur, ce qui commande, ce n'est plus l'énonciation du maitre, mais un savoir d'énoncés, un ensemble acéphale de dits.[811] »

Dans la même démonstration sur la primauté du contenu, il prend l'exemple du maître. Ainsi une idée commune est qu'il n'y a plus le même rapport entre l'enseignant et l'élève, il n'y a plus de distance. Le professeur est un simple préposé à délivrer un savoir ; il n'est plus un maître dans sa discipline. Mais l'analogie avec l'expert ne peut pourtant être probante, car l'expert est consulté, respecté comme détenteur d'un savoir incontestable. C'est ainsi que le maître était autrefois perçu par l'enfant et qu'il continue à l'être nous le pensons pour l'enfant jeune. Est-ce que ce respect vis-à-vis du professeur des écoles n'est pas du à une projection de l'image des parents. Cette identification aux parents perdure car à l'adolescence, vient le temps des incivilités, rebellions, vis-à-vis des adultes comme dans les familles. Une mise à l'épreuve des adultes pour vérifier qu'ils sont toujours bien là dans leur rôle d'éducateurs, d'émancipateurs ? Peut-on ainsi expliquer l'opposition aux enseignants ? Sur la transmission du savoir dispensé à l'école, quelques remarques qui ne vont pas dans le sens d'une adhésion sans discernement. Il est mis l'accent en pédagogie sur la nécessité d'apprendre à apprendre[812], ce qui semble contredire les propos de Lebrun qui dit justement que l'on n'apprend plus à « apprendre à apprendre ». La pédagogie de jadis était quand même pour une large part du « par cœur ». Maintenant il faut tenir compte des différences entre les enfants dans les apprentissages, comprendre et adapter. Citons dans ce domaine les travaux d'Antoine de La Garanderie sur la mémorisation[813] . Il distingue deux grandes espèces d'habitudes évocatrices : les visuelles et les auditives. Citons également les très connues méthodes Freinet et

---

[811] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social, op. cit.* p 59

[812] Citons par exemple Philippe MEIRIEU et Guy AVANZINI, *Apprendre ... oui, mais comment*, Paris, E.S.F., 1999.

[813] Antoine de LA GARANDERIE, *Comprendre et imaginer : les gestes mentaux et leur mise en oeuvre*, Paris : Paris, Le Centurion, Bayard, 1987. Antoine DE LA GARANDERIE, *Les Profils pédagogiques : discerner les aptitudes scolaires*, Paris, Le Centurion, 1988.

méthodes Montessori qui n'instaurent pas de rapport hiérarchique maitre-élève. La parole du maitre était en effet autrefois sacrée, ce rapport n'existe plus. Est-ce une régression ? Le but est d'éduquer dans l'enseignement, il n'est pas de conditionner à l'assujettissement. Et si l'on fait une comparaison entre l'éducateur et le père de famille, ce n'est pas parce que père est un tyran, qu'il est à sa place de père comme nous l'a montré le caporal Lortie. Par ailleurs, l'on peut également aussi comparer avec quel respect est écouté l'oracle de l'expert. Celui-ci serait-il un nouveau maitre ? Ne va-t-il pas ou n'est-il pas déjà en train également de rencontrer une opposition ?

Mais si nous reprenons la logique de Lebrun, le risque majeur est la subversion du langage humain allant, osons le dire, jusqu'au langage binaire informatique. Il montre à travers un exemple célèbre ce qu'est l'énonciation qui serait vouée à s'éteindre dire « je mens » c'est un énoncé vrai. Mais si c'est un énoncé vrai, alors dire « je mens » est faux. La compréhension de la logique est l'énonciation. [814] Pour lui la science fait disparaitre l'énonciation, autrement dit la subtilité du langage. En faisant disparaitre cette altérité dans le langage, elle maintient l'homme asservi « car c'est dans les failles de ces dits que le sujet peut trouver l'appui qui lui est nécessaire pour soutenir son propre dire […] [815]» L'individu a donc du mal à accéder à une position de sujet.

Melman va plus loin, le sujet n'est plus divisé, c'est-à-dire que le savoir se confond avec la vérité. « Parler de sujet divisé, c'est dire déjà qu'il s'interroge sur sa propre existence, qu'il introduit dans sa vie, dans sa façon de penser, une dialectique, une opposition, une réflexion, une façon de dire « non ! ». Aujourd'hui, nous ne voyons plus guère l'expression de ce qui serait la division du sujet.[816]» Le champ de la psychose doit donc être questionné.

---

[814] Jean-Pierre LEBRUN, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, *op. cit.* p 212

[815] *Ibid.* p 213

[816] Charles MELMAN, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, *op. cit.* p 32

Dans la nouvelle économie psychique, Marcel Gauchet[817], ne pense pas qu'il y ait psychose sociale car la contradiction demeure. Il va jusqu'à situer la contradiction à l'intérieur de l'individu. « Je dirais un individu *autocontradictoire,* un individu individualisé mais fondamentalement dépendant.[818] » Melman reprend le terme de psychose sociale. Et là nous pouvons nous demander s'il est possible qu'existe une psychose non sociale et ce que recouvre ce terme. Mais Melman précise qu'il est « moins prudent, moins réticent que Marcel Gauchet ». Il donne sa définition de la psychose et elle correspond assez bien au développement précédent : « La psychose, c'est une situation qu'en cette occurrence nous pouvons définir de façon simple et précise : c'est ce qui se passe quand je me trouve entièrement soumis au message qui m'est adressé et que j'enregistre. Je reçois alors un message auquel je suis soumis sans recours, par lequel je suis machiné, par lequel je suis agi, quoique j'en pense, quoique je veuille, quoique je fasse. […] Là nous débouchons sur la question de ce qui est aujourd'hui notre soumission.[819] » Pour lui donc l'être humain est pieds et poings liés - quoiqu'il en pense- ce qui est légèrement contradictoire. En effet, avoir conscience d'être manipulé, d'être assujettit n'empêche pas la soumission mais est-ce psychotique ? L'assujettissement ne serait donc point complet ? Nous nous interrogeons également sur la notion d'*autocontradiction* développée par Marcel Gauchet. Dans quelle mesure est-ce nouveau que l'homme soit divisé entre besoin de sécurité et désir d'autonomie ?

Pour Lebrun, le terrain de la psychose est ouvert par la perversion, mais la limite n'est pas franchie. « Il faut d'abord fonctionner dans un système qui efface la contradiction et il faut ensuite, dans un second temps, effacer l'effacement.[820] »

---

[817] Philosophe, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, au Centre de recherches politiques Raymond-Aron et rédacteur en chef de la revue Le Débat.

[818] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui*, *op. cit.* p 133

[819] *Ibid*. p 144

[820] *Ibid*. p 147

Nous ne savons pas encore dans quelle direction nous allons nous engager. « Nous sommes dans un « entre-deux »

De ce développement, ce que nous marque le plus, c'est l'angoisse qui perse sous tous ces comportements. C'est déjà strictement incompatible avec une structure perverse car le pervers, déniant la castration est sûr de lui. Ne dit on pas qu'il ne consulte jamais. Il ne voit pas de problème, il a les réponses car il est « le maître du monde ». C'est sans doute une raison majeure pour parler de comportement, terme moins stricte. Ce qui est donc intéressant est donc la grande angoisse qui sourd de ce comportement boulimique. Est-ce vraiment de la jouissance ? Ce n'est pas de la jouissance de vivre mais plutôt de la jouissance mortifère. Ne peut-on voir la boulimie comme un lent suicide ?

Nous avons, dans cette partie, décrit une vision assez catastrophique de l'évolution de notre société en nous appuyant sur les recherches d'auteurs résolument pessimistes. La crainte d'une société sans altérité, d'une population angoissée, prise dans les rets d'un pouvoir qui les pressent littéralement, est un tableau qu'il convient de nuancer. Nous l'avons fait par petites touches, par quelques remarques, mais maintenant, nous comptons essayer d'apporter quelques argumentaires pour proposer d'autres hypothèses à ce qui ressemble à une société préœdipienne, soumise à des fantasmes primaires. Un peuple qui combat son angoisse devant le manque, en faisant comme si tous ces biens que l'on lui présente pouvaient être suffisants afin de calmer le Surmoi maternel que le pouvoir représenterait.

« Il n'y a pas d'Autre de l'Autre[821]»

C'est là sans doute un titre quelque peu énigmatique mais qui rend bien compte nous semble-t-il de la quête de l'être humain. La démocratie symbolise bien cette croyance en une réponse possible au vivre-ensemble dans le bonheur.

---

[821] Jacques LACAN, *Le séminaire.livre VII, l'éthique de la psychanalyse,1959-1960, op. cit.* in Slavoi ZIZEK et Christophe JAQUET, *Robespierre, entre vertu et terreur*, Paris, Stock, 2008. P 38

C’est une demande d’amour pourrait-on dire adressée à autrui, à l’autre par l’intermédiaire du grand Autre. C’est une adresse aux semblables, aux autres en demandant que l’on me reconnaisse comme égale et comme capable de maitriser la vie en société soit « le gouvernement de soi-par-soi ». C’est une demande d’existence comme sujet. C’est la croyance nécessaire en la démocratie qui révèle le désir de sens, le désir d’existence de l’Autre comme support. La révélation d’une inexistence de l’Autre lâcherait la « cavalcade » de la jouissance et du désespoir. La consistance de l’Autre permet l’espoir et consolide le sujet.

Nous allons expliciter notre propos en utilisant le concept d’intérêt général. Il s’agit ici de montrer que nous croyons en une démocratie, qu’un imaginaire commun nous réunis. Nous pensons que l’intérêt général est le guide du législateur et du peuple. Nous allons donc essayer de montrer qu’il s’agit d’un désir inatteignable comme tout désir. Que c’est un moteur puissant d’investissement. Mais quand il s’agit de définir plus avant la notion d’intérêt général, nous pouvons voir qu’il s’agit d’une courbe qui tend vers l’infini. Nous sommes dans le domaine de la croyance où des mots comme intérêt général, masque un but réel dans le sens lacanien, c’est à dire hors du champ de notre réalité. Démocratie, intérêt général, des mots symboles qui comme nouveau Dieu donne un ordonnancement au monde qui nous entoure, en un mot, nous rassure. C’est notre désir qui se dévoile dans cette espérance

Un désir de démocratie

Dans le préambule du projet de constitution européenne de 2004 se trouvait cette citation : « Notre Constitution ... est appelée démocratie parce que le pouvoir est entre les mains non d'une minorité, mais du plus grand nombre. » c’est un extrait de l’éloge funèbre des soldats morts au combat prononcé par Périclès.

Sur ce préambule quelques remarques nous guident. Certains pays comme l’Allemagne voulaient une référence à l’héritage chrétien. La France s’y opposa au nom de la laïcité et aussi en arguant que les autres religions des européens devraient être citées si ces termes demeuraient.

Quant à l'éloge funèbre, il fut aussi traduit ainsi : « Du fait que l'État, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie.[822] »

D'abord, nous notons un décalage entre l'intérêt du plus grand nombre et l'intérêt de la masse. La notion de masse peut être comprise comme l'intérêt de tous ce qui rejoint la notion de volonté générale, ce qui diffère de l'intérêt de la majorité qui occulte complètement la notion d'intérêt général. Ceci est bien sur un point de vue mais il est indéniable que cette traduction restreint la notion de démocratie. Elle dénie que le pouvoir soit aux mains d'une oligarchie ou d'une aristocratie mais ne restitue pas ce qui fait l'insaisissable de la notion de démocratie : le gouvernement appartient au peuple.

Ensuite, notons qu'aucun accord ne fut trouvé car le rappel du référent démocratique fut supprimé dans la version définitive du préambule de la constitution européenne. Il y eu donc des différents, des désaccords et le résultat fut la suppression de cette référence. Le résultat en fut la suppression d'un socle minimum de références. A moins que le principe de bonne gouvernance ne puisse s'accorder avec cette définition de la démocratie soit la place prépondérante du concept de peuple.

Le peuple gouverne-t-il ?

Pour que le jeu démocratique soit possible, il est nécessaire que les choix des citoyens soient éclairés. Nous avons choisi historiquement de faire jouer la démocratie à travers la représentation. Prenons arbitrairement comme exemple, deux pays démocratiques : les Etats-Unis et la France. Dans ces deux pays, on s'aperçoit que deux parties sont majoritaires, ce qui n'est pas un hasard mais le fruit du fonctionnement des institutions car nous avons des régimes dits présidentiels ou semi-présidentiels, c'est à dire que dans ces pays le pouvoir de l'exécutif et du président apparaissent comme prépondérants. Ils tirent leur légitimité d'une élection présidentielle au suffrage universel. En Grande-Bretagne,

---

[822] Claude MOSSÉ, *Périclès : l'inventeur de la démocratie*, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2005.

c'est un régime dit parlementaire, car c'est le parti arrivé en tête des législatives qui place à la tête de l'exécutif son représentant, c'est à dire qu'il faut une majorité au parlement pour pouvoir désigner le premier ministre, ce qui nécessite parfois des accords avec un parti qui est arrivé en troisième position lors d'élections. On peut noter que les deux partis majoritaires tendent à se ressembler plus qu'à se dissocier : aux Etats-Unis, le parti démocrate et le parti républicain ; en France, la droite dite républicaine et le parti socialiste. Souvent la nécessité d'une alternance est soulignée comme signe de bonne santé du jeu démocratique. Mais « cette question apparaît largement superficielle si l'on prend soin de distinguer l'alternance au pouvoir que règle le principe majoritaire et l'alternance du pouvoir qui, implique une transformation radicale de la structure sociale et de l'appareil contredit dans une large mesure l'idée et la notion[823] ». Les programmes, les visions ne sont pas franchement différentes, l'audace y est absente. Notons la situation qui prévaut actuellement sur le plan économique : le seul mode d'ordre est rigueur, équilibre budgétaire. Pourtant des économistes reconnus ceux de l'OCDE, comme le prix Nobel Joseph Stieglitz propose un autre choix mais il s'agit d'iconoclastes. Mais en pratique aucun politique au pouvoir en France n'ose changer de ligne. Ils ne se permettent pas le choix. Car il faudrait s'affranchir de tout un conditionnement, d'un mode de pensée qu'il ne leur semble pas possible d'abandonner car c'est encore une fois insécurisant. Pour résumer, reprenons l'article du C*ourrier International*[824] *: «There is no alternative »* a été élue l'expression la plus galvaudée. Le conformisme est sensé être l'aimant qui attire les électeurs comme nous avions précédemment noté avec la remarque de Bion[825] : « tout encouragement à une évolution quelconque produit une réaction d'hostilité » et il décrit la formation des groupes schismatiques qui en principe veulent évoluer :

---

[823] Marcel PRÉLOT, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, *op. cit.* p 633

[824] ANONYME, « Pas d'alternative, vraiment ? », *Courrier International*, 27 octobre 2012, p. 53.

[825] Wilfred BION, *Recherches sur les petits groupes*, *op. cit.*

> Un des sous groupes adhère au groupe dépendant souvent représenté par la ‘’ bible ‘’ du groupe. Il renforce la popularité des idées établies en les débarrassant de tout ce qui pourrait demander un effort et s’assure ainsi l’adhésion de tous ceux qui refusent l’idée d’évoluer. De toute façon la pensée se stabilise au niveau des platitudes et des dogmes. Le groupe réciproque, qui est censé soutenir l’idée nouvelle, devient si exigeant qu’il cesse de recruter des adhérents. Ainsi les deux groupes évitent la confrontation pénible entre le primitif et le rationnel, qi est l’essence même du conflit d’évolution.

C’est là peut-être un danger pour la démocratie. Car nous avons là une situation figée, non dynamique. Les débats parlementaires risquent d’offrir peu de choix multiples si un parti a la majorité et que tous ses membres s’alignent sur la ligne présidentielle. Le parlement devient une chambre d’enregistrement. D’autant qu’il existe centaines procédures pour mettre au pas sa majorité : « Vous votez mon texte ou vous votez une motion de censure au gouvernent qui sera donc obliger de démissionner » Mis au pied du mur, la majorité vote la confiance au gouvernement et le texte qui a suscité des controverses ou que l’on veut voter sans débat est automatiquement adopté. Telle est la procédure en France de l’article 49.3 de la Constitution de la Vème République[826]. Est-ce-que le ressenti vis a vis de régimes parlementaires à mode de scrutin plus proportionnel, est celui de discussions interminables et que les alliances de gouvernements soient le lot des assemblées où aucun parti majoritaires ne se dégage ? Ainsi le mode de scrutin qui refuse toute dose de proportionnelle réduit les divers visions politiques ; pour rester au second tour d’élections au scrutin nominal à deux tours, il est nécessaire de réunir un consensus sur sa personne, ce consensus est avec le moins d’aspérités possibles. Il est nécessaire d’éviter les sujets qui fâchent. Quand Mitterrand met à son programme de 1981 la suppression de la peine de mort alors que la majorité des français est pour son maintien, on parle de courage politique. Il semble que bien souvent, ainsi, nous n’avons pas des lois, expression de la volonté

---

[826] Art 49.3 : « Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session. »

générale développée par Jean-Jacques Rousseau mais bien plutôt une volonté particulière :

> Si, quand le peuple suffisamment informé délibère, les citoyens n'avaient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences résulterait toujours la volonté générale, et la délibération serait toujours bonne. Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'État: on peut dire alors qu'il n'y a plus autant de votants que d'hommes, mais seulement autant que d'associations. Les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général. Enfin quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique; alors il n'y a plus de volonté générale, et l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particulier[827].

La loi serait donc l'expression de la volonté de la majorité au mieux, à condition que cette volonté s'exprime sans manipulation.

Comment en effet serait-il possible d'arriver à l'expression de la volonté générale. Il est nécessaire que les personnes minoritaires s'aperçoivent, après le vote, qu'elles aient eu tort et qu'elles acquiescent au bien fondé du vote. Elles doivent donc à postériori reconsidérer leur position. Et la volonté générale doit donc être devinée à priori pour que le vote soit son expression. Donc la minorité a tort, ce qui n'a rien d'évident.

> Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale, qui est la leur : chacun en donnant son suffrage dit son avis là-dessus; et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier l'eût emporté, J'aurais fait autre chose que ce que j'avais voulu; c'est alors que je n'aurais pas été libre.[828]

Ceci implique qu'il existerait un lieu d'absolue vérité, qui serait accessible à une majorité de personnes car elle y trouverait la solution à leur choix de vote. C'est ce que Lacan nomme le jugement dernier rappelle Zizek[829]. Le sujet doit supposer quel choix est bon et postérieurement son choix sera ratifié comme étant celui de la volonté générale.

---

[827] Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, *op. cit.* p 23

[828] *Ibid*. p 77

[829] Slavoi ZIZEK et Christophe JAQUET, *Robespierre, entre vertu et terreur*, *op. cit.*

La volonté générale n'est pas la somme des volontés individuelles, elle est distincte et chaque personne doit se déterminer par rapport à elle et non par rapport à sa volonté particulière. Elle existe donc, mais ne s'exprime que si les votants respectent cette éthique. Raisonnement bien théorique, car cette volonté ne sera vérifiable comme juste qu'à la fin. A la fin de quoi, de l'histoire ? Et par qui ? C'est donc logiquement que Lacan conclut que le jugement dernier n'existe pas. Il n'existe pas de normes vraies.

Dans la lignée du questionnement sur le fonctionnement des prises de décisions, il nous semble éclairant d'inscrire ici le déroulement des pensées de Winnicott.

Winnicott[830] quant à lui différencie les différents votes. Pour lui voter pour une personne est un mécanisme de croyance. Cette personne est saine. Elle a « une vision évidemment personnelle des situations totales extérieures ». L'on peut penser quand se présentant comme un président normal, l'actuel président de la République française François Hollande a joué sur ce registre pour se distinguer de son prédécesseur. Il a joué sur la confiance. Voter pour un parti, est pour Winnicott une décision qui demande moins de maturité. Pour lui une personne immature ne peut concevoir qu'il existe des personnes matures. L'électeur votant pour un parti apparaît comme n'ayant pas « un sentiment solide d'identité ». Donc tout système représentatif qui est conçu autour du parti lui apparaît comme un système « moins démocratique parce que moins mature (sur le plan du développement affectif individuel), qu'un système ou l'on vote pour une personne » Le vote par référendum lui apparaît comme le vote demandant le moins de maturité, « l'ennui dans ce genre de scrutin est qu'il ne laisse place qu'au désir conscient » Le choix est binaire, l'abstention peut être grande si l'électeur estime la question mal posée. Nous pouvons donc objecter que parfois c'est une réponse à une autre question non posée mais sous entendue qui est donnée. Comme le référendum sur la décentralisation qui entraina la décision de De Gaulle après 1968.

---

[830] D. W WINNICOTT, *Conversations ordinaires*, [Paris], Gallimard, 2004. p 283-285

Pourquoi parler de maturité ?

Peut-être que le mécanisme du choix est compliqué car il s'agit de voter pour une communauté en ayant parfois conscience que c'est voter contre ses intérêts particuliers. Il s'agirait donc d'avoir une action : celle de s'informer, puis ensuite une réflexion sur la conciliation ou non de ses intérêts particuliers avec l'intérêt de la communauté, tout en ayant conscience qu'il existe une possibilité d'être manipulé par les politiques et également d'être manipulé par sa part inconsciente. Rude tache.

Mais reprenons la citation de Winnicott sur le référendum qui ne ferait intervenir que le désir conscient. Dans la notion de volonté générale que nous avons abordée, il faut remarquer qu'il s'agirait de comprendre que s'exprimerait le désir inconscient de la communauté en tant que groupe, soit un désir différent de l'addition des désirs de ses membres. Nous avons évoqué la notion d'idéologie antérieurement qui apparaît comme un mécanisme de défense, les exemples choisis du nazisme et de « l'axe du mal » montrent qu'elles sont le reflet d'une volonté générale inconsciente.

Sur le plan de la réalité, on s'accorde sur le fait que : la loi serait logiquement l'expression de la volonté de la majorité. Mais nous pourrions ajouter de quelle majorité ?

Penchons nous sur la représentativité.

Si nous prenons les dernières élections législatives de juin 2012 en France, nous pouvons noter deux choses.

Une première, régulièrement reprise : elle n'est pas représentative des classes sociales qui compose la société. Pour la première fois aucun ouvrier n'en fait parti, les classes populaires sont sous-représentées. Une deuxième remarque est le taux extrêmement élevé d'abstentions : 44.6%[831]. La représentativité du parlement est une question d'importance.

---

[831] ANONYME, « Résultats des élections législatives : France entière », *Le Monde*, juin 2012.

En premier lieu, penchons nous sur les catégories socioprofessionnelles des députés[832]. Une majorité est issue du public, les artisans et commerçants sont moins importants. En regardant l'âge, la moyenne reste située autour de 55 ans avec 189 députés âgés de 60 à 70 ans et 18 députés au minimum septuagénaire. Enfin par sexe, notons que 73.48% sont des hommes. Nous nous référons ici aux chiffes publiés sur le site de l'Assemblée nationale[833]. L'Assemblée n'est donc pas le reflet de la société française par rapport à ces critères parfaitement mesurables. Mais est-ce qu'elle est pour autant non représentative ?

A ceux qui s'inquiètent de cette non corrélation, il serait logique de répondre que nous ne sommes plus dans une logique de lutte des classes car l'égalité et le bien être de la population progresse. Et nous pouvons compléter, en nous référant à la notion de volonté générale que les représentants ne sont pas élus pour voter pour des intérêts particuliers mais en fonction de la dite volonté générale. Cette volonté pouvant être distincte de l'intérêt de la majorité des intérêts particuliers. Les parlementaires sont élus suivant des circonscriptions certes. Mais il s'agit d'un scrutin national. Les élus représentent le peuple[834] en tant qu'entité. C'est ce que l'on appelle une démocratie représentative. En France, l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 reconnaît le principe d'une souveraineté nationale : « Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». C'est pour faire entendre la volonté générale que le choix des représentants est fait et non en fonction des intérêts particuliers. La démocratie représentative basée sur la souveraineté nationale est d'ailleurs incompatible avec un mandat impératif[835]. Nous pouvons donc voir dans cette notion une référence

---

[832] Sébastien TRONCHE, « Assemblée nationale : plus de hauts fonctionnaires, moins d'enseignants », *Le perchoir*, 2012.

[833]. http://www.assemblee-nationale.fr/qui/index.asp

[834] Le peuple est le corps électoral.

[835] Aucune liberté de choix n'est laissé au représentant.il doit impérativement faire ce sur quoi il s'est engagé.

aux philosophes des lumières et …aussi une reconnaissance implicite à ce qui ressemble à la loi de groupe et à un appareil psychique groupal.

Cette notion de souveraineté nationale s'oppose à celle de souveraineté populaire. Cette dernière est une sorte de copropriété donc chaque citoyen possède un millième. Le représentant ne pourrait être qu'un relais. Le mandat est donc impératif. Le référendum est un mode d'expression qui relève de la souveraineté populaire. En France nous avons une coexistence du principe de la souveraineté nationale avec celui de la souveraineté populaire. L'article 3 de la constitution de 1958 précise : « la Souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum".[836] La coexistence de ses deux principes suppose qu'il n'a pas été possible de supprimer la souveraineté populaire mais aussi qu'une lutte existe entre ces deux conceptions. Serait-ce que la souveraineté populaire apparaisse comme un moyen de recours pour asseoir une légitimité mais qu'elle fait peur ?

La démocratie représentative illustre-t-elle un processus de sublimation ?

Vivre en société implique nous l'avons dit, à différer la satisfaction de ses désirs. La représentativité est une canalisation, un mode de régulation. Néanmoins elle apparaît parfois insuffisante car les citoyens peuvent ne pas se reconnaître en elle. Elle apparaît comme imparfaite.

L'expression de la volonté générale ou même de la majorité, est-elle toujours exprimée par la voix du vote ? Nous pouvons penser que le besoin de reconnaissance est insuffisamment satisfait par cette voie. La liberté d'information et de parole existe en démocratie, même si elle est plus moins encadrée. Un régime démocratique suppose une libre circulation de parole. Qu'est-ce qui nous montre l'insatisfaction du désir et le besoin d'être reconnu par autrui du citoyen, du membre de la société ? Sa participation, ses réticences, ses excès de violence.

---

[836] L'article 27 dispose pour sa part que "tout mandat impératif est nul".

Ainsi, sans parler de la propagande politique, nous pouvons nous poser une question toute simple : qui vote et qui s'inscrit sur les listes électorales. Qui est motivé pour participer au vote et qui est motivé pour ne pas y participer également ? Notons qu'en France, le taux d'inscription sur les listes électorales est de 93%.[837] Donc c'est un taux élevé mais qui ne reflète pas totalement la motivation des personnes en âge de voter vu le caractère systématique de l'inscription récemment mis en place pour les jeunes majeurs. Les personnes les moins diplômés et les plus jeunes sont à la fois les moins inscrites et parmi les plus abstentionnistes. Les personnes âgées sont également abstentionnistes. Un français sur cinq n'a pas participé aux deux élections de 2012[838]. Les 5% de ceux qui n'ont voté qu'au premier tour des présidentielles sont majoritairement jeunes, chômeurs, ouvriers ou employés.

Ne pas voter peut être un acte passif dû à l'éloignement, la maladie par exemple. Il peut aussi être un acte militant : c'est-à-dire refuser la représentation, ou ne pas trouver un candidat représentant ses choix de société. Mais cela peut être aussi un grand désenchantement vis-à-vis de la politique, une défiance majeure. Nous n'avons pas trouvé trace de statistiques distinguant ses deux types d'abstentions, d'autant que cette distinction est difficile à faire .En cas d'empêchement le vote par procuration existe. Ne pas le faire, c'est aussi ne pas être motivé.

Clairement la démocratie représentative apparaît pour certains insuffisante. Ainsi, pour s'exprimer en France, les différents courants politiques minoritaires sont obligés de se servir des premiers tours d'élection comme d'une tribune. C'est ce qui se passe au premier tour de l'élection présidentielle. En conséquence, la politique menée par l'équipe en place est la moins audacieuse et les options dissidentes on du mal à se faire entendre. Seuls les bons mots sont repris dans les médias, mais les analyses de fond originales ont une divulgation nettement plus

---

[837] « Elections : la participation électorale en 2012 », 2012.

[838] Liliane LINCOT, « L'inscription et la participation électorales en 2012 Qui est inscrit et qui vote », IVSEE, 2012, (« IVSEE Première »).

faible. Nous pourrions penser que nous avons donc en position politique dominante, le plus grand commun dénominateur, soit le désir de la majorité. Mais pour que l'expression des citoyens soit authentique il est nécessaire que toutes les alternatives soient entendues, qu'elles soient correctement restituées et permettent au citoyen de se faire une opinion. Or actuellement il faut aller chercher l'information et aucune réelle pédagogie n'est systématiquement pratiquée par les dirigeants politiques. Ajoutons qu'avec l'explosion des moyens de communications, les êtres humains dès le berceau sont noyés sous un flot d'informations, visuelles, auditives dont il est difficile de vérifier la fiabilité. Nous ne savons pas encore maîtriser, trier, jeter, nous protéger contre ce déluge. Les « brèves » inconsistantes, et approximatives, mal informées dominent le paysage informatif. La réactivité demandée aux journalistes gène leur travail, voir les poussent « au bidonnage » d'informations ». Pour être informé correctement, il faut faire un véritable travail en profondeur. Pourtant, ne voir que ce côté « zapping » serait aussi un peu rapide. Les citoyens s'adaptent à ce monde et de l'information et commencent à le maitriser. Nous voyons certains changements. En France, une certaine pression des citoyens permet d'espérer plus d'informations car les émissions politiques ont fait de « l'audience ». Un système de vérifications des données s'est mis en place dans la presse écrite et sur internet. Enfin, nous avons vu le formidable outil politique que peut représenter internet pour les dissidents, l'impact des nouveaux moyens de communications sur les révolutions arabes mais aussi sur l'information des populations administrer par une dictature. Nous voyons la lutte de certains régimes contre ce flux d'informations. En Corée du Nord, seuls quelques centaines de personnes ont accès à ce moyen de communication. Et pourtant, Google est arrivé à améliorer la cartographie de la Corée du Nord grâce aux contributions des internautes. Les citoyens sont de plus en plus participatifs, acteurs à travers internet, les blogs, la mise en ligne des journaux papier. Les élections, les manifestations ne sont plus les voix d'expressions privilégiées pour tous. Nous avons là, avec le net, une véritable place du marché, une agora.

Enfin, il a été mainte fois dénoncé le noyautage de la classe politique par une classe de notables défendant ses intérêts. Nous ne nous arrêterons pas sur cet argumentaire mais nous retiendrons un fait très important en France et qui est le

pouvoir de la rue de la réaction populaire. Elle est sans doute le moyen d'expression de ceux qui ne se reconnaissent pas dans les prises de décisions parlementaires ou gouvernementales car il ne s'agit pas de manifestations de soutien au gouvernement. Cette reconnaissance de cette expression pourrait être intimement lié à la sacralisation de la démocratie et au fait que le peuple est la source de la légitimité du pouvoir, notamment dans les régimes où le président tient son pouvoir du peuple. Hermet[839] note que cette particularité française a favorisé les révolutions. Mais si les barricades ont fait reculer le gouvernement en place c'est sans doute basé sur le sentiment que la majorité des français soutenaient ses mouvements insurrectionnels. Il s'agissait de céder pour éviter l'extension à l'ensemble du territoire. Bien souvent, dans les développements antérieurs, nous avons remarqué que se sont les mouvements populaires et non la voix des urnes qui ont été privilégiés comme moyens d'expression. Serait-ce que les lois n'exprimaient ou n'expriment pas toujours ce qui devrait être la volonté générale ? Qu'elle se base sur un fragile équilibre : juste le minima de changement afin d'éviter une trop forte réaction et de concilier les partis ? L'utilisation massive des sondages ne pourrait-il être vue comme un moyen d'occulter la réflexion au profit de la réaction ?

Le régime parlementaire s'est progressivement mis en place depuis la Révolution Française. Deux cents ans d'épisodes violents ponctuent son histoire en France. Ces soubresauts n'existèrent pas en Angleterre et Aux Etats-Unis. Pour Herfried Münkler, politologue allemand, « il s'agissait d'éviter les erreurs de la démocratie de l'Antiquité : l'exercice direct du pouvoir par le peuple réuni en assemblée, l'influence néfaste d'agitateurs talentueux sur le peuple, et enfin les fluctuations des opinions qui caractérise la pratique de la démocratie directe.[840] » Clairement le peuple est objet de méfiance, versatile, manipulable, il convient de canaliser son expression. Nous voyons donc l'expression du peuple caractérisée

---

[839] Guy HERMET, *L'hiver de la démocratie, ou, Le nouveau régime, op. cit.* p 76

[840] Herfried MÜNKLER, « La démocratie parlementaire a-t-elle un avenir ? », *Courier International*, Paris, 27 octobre 2012, p. 51.

comme pulsionnelle. La pulsion ne pouvant s'exprimer directement, elle est diffractée par l'élection des représentants. On peut donc logiquement penser que plus la satisfaction que retire le peuple du jeu démocratique est faible, plus cette violence des institutions qui le verrouillent est grande. Les mouvements populaires sont la conséquence directe de ce malaise. Bien sûr pour contrôler ce malaise, il suffit de « donner des jeux au peuple ». Freud, dans *psychologie collective*[841] décrit la nécessité des moments de transgression de la loi, mais il s'agissait de transgressions organisées et inclues dans l'organisation de la société. Il s'agirait de réguler, de faire retomber la tension. L'affection pour certains sports fait partie de cette même logique. Mais l'organisation de la société de consommation ne nous semble pas à mettre sous la même logique. La consommation de biens organisée par les détenteurs du pouvoir économique qui sont bien souvent les mêmes que ceux qui détiennent le pouvoir politique permet de détourner l'activité politique du citoyen vers une activité à première vue plus réjouissante. Elle pourrait procéder de la même violence politique, celle qui détourne l'expression de la volonté générale. Mais cette consommation effrénée est aussi le signe du malaise du consommateur même qui se détourne du politique car il se sent exclu de sa place de citoyen, il n'appartient pas vraiment à ce groupe car il ne se sent pas reconnu comme sujet. Il s'en détourne pour appartenir à une communauté. Celle des acheteurs de BMW, d'Apple, Converse, PS3 etc. Enfin une communauté de frères avec une identification possible, une reconnaissance de soi dans le regard de l'autre. Et pourtant reste ce sentiments de rejet du « groupe politique », où ma demande, ma reconnaissance n'est pas pris en compte. L'imperméabilité plus ou moins grande entre ces groupes expliquent peut être ce malaise diffus ressenti quant au regard que l'on porte sur la société de consommation à outrance.

La démocratie parlementaire filtre, déforme les aspirations du corps électoral. Pour Rancière la démocratie représentative était autrefois un oxymore, maintenant c'est un pléonasme[842]. La démocratie ne s'identifie jamais à une forme

---

[841] Sigmund FREUD, *Psychologie collective et analyse du moi, op. cit.* p 64

[842] Jacques RANCIÈRE, *La haine de la démocratie, op. cit.* p 61

juridico-politique. Elle est toujours au delà. Et sa réalisation reste donc toujours en deçà. « Tout Etat est oligarchique » mais avec plus moins de place à la démocratie[843] » Cette différence est d'autant plus violente quand il apparaît nettement qu'il y a manipulation par une oligarchie. Nous pouvons, au vu de nos précédents développements, penser qu'il y a sans doute un processus démocratique mais que l'attrait et le bénéfice du pouvoir resta trop fort pour qu'il n'y ait pas vraiment un libre jeu démocratique. L'attrait de la possession, de l'avoir, ainsi que celui d'être distingué ne permet pas qu'il en soit autrement actuellement. Deux aspects sont importants à nos yeux : le premier sur ce reste qui jamais ne s'exprime. Et l'autre aspect est celui que l'on retrouve au niveau de l'individu : le désir d'être reconnu, le désir de puissance et inversement la fragilité, la crainte, la dépendance. Nous retrouvons là la division du sujet qui est dans cet écart où s'exprime un désir inconscient qui reste insaisissable. Ce que le Moi veut n'est pas forcément ce que l'inconscient désire. Mais la recherche de la Vérité est insatiable et la réponse de l'Autre apaise. Un Idéal est fixé, un Idéal culturel exigeant auxquels tous doivent se conformer, même les puissants, cet Idéal est Démocratie. Ces mouvements populaires sont peut-être une identification à un Surmoi culturel qui exige sa réalisation toujours plus complète. Nous pouvons penser qu'ici avec l'Idéal du Moi, se découvre le Moi Idéal qui cherche à s'affirmer à travers le narcissisme des individus qui se sentent niés. La reconnaissance de l'Idéal serait donc fonction du renoncement accepté. Nous aurions donc un processus d'évolution liée à l'angoisse de castration ?

Examinons de plus près la démocratie représentative. Le nom de démocratie souligne Rancière n'avait pas une connotation positive. C'était une insulte. Les gouvernants les plus aptes le sont par la compétence ou la naissance (l'aristocratie). Notons au passage que quand on parle de compétence nous ne sommes pas loin du gouvernement par la gouvernance (les administratifs ne s'attribuent –ils pas cette compétence ?). Nous touchons également à l'idée de

---

[843] *Ibid*. p 79

gouvernement des sages. Nous retrouvons là le texte de Platon[844]. Rappelons que pour lui, l'oligarchie est le gouvernement d'un petit nombre qui s'enrichit sur un grand nombre qui augmente. Par la crainte ou par les armes, les pauvres chassent les riches. La base sur laquelle se construit la démocratie est la liberté « D'abord tout le monde est libre dans cet Etat ; on y respire la liberté et le franc-parler ; chacun est maître de faire ce qu'il lui plait. [845]» Plus loin, il insiste sur le fait que le gouvernement est doux, sans maître. Mais il découle de cette absence de contrainte le chaos : de cette conquête de la liberté, l'homme démocratique ne se contente pas. Il se laisse gagner par tous les excès. Son bon plaisir le guide. Il vit au jour le jour. De cette confusion une autre forme de gouvernent nait, car un homme va tirer profit de cette confusion : c'est la tyrannie. L'excès de liberté tue donc la démocratie, qui dans sa forme finale, pathologique est celle d'une décomposition, d'une déliquescence. Remarquons que Tocqueville met l'égalité au cœur de l'idée de démocratie et non la liberté. Et avec l'égalité n'apporte-t-il pas une notion d'ordre, de reconnaissance qui ainsi apporterait une solution à trop de liberté. La démocratie qui se dégrade par excès de liberté, est une vision de libération des pulsions. Pour obtenir de l'égalité, il est nécessaire de brimer les dites pulsions.

La démocratie apparaît donc comme un mouvement qui effraie par son manque de stabilité, par la diversité des voies qu'elle est susceptible de prendre et apparaissent imprévisible. Nous pouvons voir les mouvements populaires impulser une nouvelle politique aux gouvernements en place. Ce fut le cas du Front Populaire par exemple. Sans les manifestations de 1936 les avancées sociales n'auraient peut-être pas été mises en place. Une « sorte de piqûre de rappel » des électeurs aux élus. Ces mouvements peuvent apporter une légitimité supplémentaire à des gouvernements qui apparaisaient comme timorés et peut – etre l'ont sollicité. Mais également la rue peut dicter sa volonté en bloquant des mesures en cours d'élaboration. Là on peut dire que les soubresauts ne sont pas

---

[844] PLATON, « Livre huitième », in *L'Etat ou la République*, Garnier, 1879.

[845] *Ibid*. p534 er suiv

violents et que les institutions, l'état les récupèrent sans trop de heurts, Les émeutes sont autrement plus violente. Zizek dans son introduction aux discours de Robespierre, les compare à une violence divine comme les plaies d'Egypte. Il cite la révolte des habitants de Rio de Janeiro qui s'abattirent sur les quartiers riches comme les sauterelles sur l'Egypte[846]. Quand explose la voix de ceux qui n'ont pas de possibilité de s'exprimer, c'est une violence absolue qui éclate comme un orage dans un ciel bleu en apparence. Il cite Saint-Just : « Ce qui produit le bien général est toujours terrible »[847].

Dans ce jeu politique, on voit qu'il y a toujours une parole qui est comprimée, un désir qui tend vers sa réalisation. Si la tension ne peut être libérée, si la voix des « sans parts » comme le dit Zizek ne s'exprime pas, l'explosion est proche. Les manifestations sont une forme d'expression plus douce que les révolutions car la pression, l'oppression est peut-être moins forte. On pourrait penser qu'en démocratie l'assujettissement de son désir est moins important, que les manifestations sont des expressions de la démocratie directe au même titre que les référendums. Ils peuvent être perçus comme une responsabilisation des citoyens qui entendent participer et refusent d'obéir aux politiques car la discussion a été insuffisante, car le dialogue n'a pu s'établir. En ce sens, la démocratie ne peut, pour progresser, qu'accepter toutes les formes d'expressions. En ce sens, elle est instable, toujours en mouvement, toujours en quête d'un idéal inatteignable. De ce point de vue, nous pouvons voir son jeu comme le jeu du principe de plaisir et du principe de réalité décrit par Freud. Prenons cette description de Freud :

> « Nous savons notamment que notre appareil psychique cherche tout naturellement, et en vertu de sa constitution même, à se conformer au principe du plaisir, mais qu'en présence des difficultés ayant leur source dans le monde extérieur, son affirmation pure et simple, et en toutes circonstances, se révèle comme impossible, comme dangereuse même pour la conservation de l'organisme. sous l'influence de l'instinct de conservation du Moi, le principe du plaisir s'efface et cède la place au

---

[846] Slavoi ZIZEK et Christophe JAQUET, *Robespierre, entre vertu et terreur, op. cit.* p 15

[847] *Ibid*. p 13

principe de la réalité qui fait que, sans renoncer au but final que constitue le plaisir, nous consentons à en différer la réalisation..[848] »

Donc le principe de réalité fait différer la réalisation du plaisir. Par ailleurs, ce mécanisme n'est pas toujours en jeu. Les plus intenses « expérience de déplaisir » viennent d'un refoulement antérieur à cette phase par des clivages et conflits. Nous percevons toutes ces insatisfactions. Cette théorisation, expliquée dans cette communication, se base sur des références physico-chimique : notamment sur les forces. Cette analogie permet de saisir la dynamique démocratique. On pourrait aussi voir l'idée de liberté assimilé à un élan que viendrait tempérer l'idée d'égalité.

L'équilibre, la mise hors tension, est recherchée mais jamais atteinte car un manque subsiste qui relance la dynamique. Le désir de la démocratie, nous apparaît comme le désir du sujet. Disons- le enfin, le processus est une voie parmi d'autres de subjectivisation. Ici nous citerons Badiou :

> Une crise qui, si l'on veut la résumer, se caractérise par la tentative de remplacer le sujet par l'individu. Qu'est-ce que le sujet ? C'est l'être humain compris comme un réseau de capacités qui lui permettent de penser, créer, partager, agir collectivement, aller au-delà de ses singularités, ce qui est la condition de la liberté. Bien sûr, le sujet est porté par l'individu et ses singularités – un corps, une identité, une position sociale, des pulsions – mais ne s'y réduit pas. Être sujet, c'est circuler entre la singularité et l'universalité, et c'est sur cet écart que la psychanalyse fonde son action : elle aide l'individu à devenir pleinement un sujet. En cela, c'est une discipline émancipatrice avant d'être thérapeutique. [849]

Où il apparaît que l'individu est assimilé à un objet manipulable et voulu par la classe économique, Badiou met en avant l'assujettissement des êtres humains dans nos sociétés libérales. Mais il convient de nuancer en se rappelant que l'asservissement peut être volontaire. Chercher le malaise, le manque à être, la difficulté de donner un sens à sa vie dans la consommation de biens, c'est peut-être le fruit d'une manipulation mais c'est aussi la solution apparente trouver au malaise, à l'angoisse. Comme l'exprime très bien Eric Laurent :

---

[848] Sigmund FREUD, « Au-delà du principe de plaisir », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 1968, (« : Petite bibliothèque Payot », 44), p. 7‑80.

[849] Jacqueline DE LINARES, « Faut-il brûler la psychanalyse ? », *Le Nouvel Observateur*, avril 2012,.

> L'overdose ne s'atteint pas seulement dans l'évidence des comportements suicidaires des toxicomanies aux drogues dures. Le sujet peut se tuer au travail, choisir de pratiquer des sports dangereux, d'effectuer des voyages bizarres, vouloir être astronaute amateur, présenter une appétence multiforme pour le risque. Il peut aussi choisir le suicide politique, se faire bombe humaine, s'entourer de dynamite et jouir de sa mort. Dans toute cette bacchanale nous trouvons les manifestations de la quête d'une présence de l'Autre en nous.[850]

Une grande violence semble à l'œuvre dans nos sociétés libérales. D'un côté, on tend à inciter les êtres humains à se perdre dans une jouissance pulsionnelle de consommation. Cette pulsion mortifère est à la fois un canalisateur des possibilités de révolte du citoyen et en même temps un symptôme permettant au dit être humain de soulager son angoisse devant ce vide qu'il ressent, cette angoisse inhérente à notre condition humaine. Le religieux n'est plus assez fort pour endiguer cette pulsion car n'oublions pas que dans certains pays dits démocratiques la foi est très vivace, mais pas suffisante pour apprivoiser ce malaise profond. D'où peut donc venir ce supplément de tension ?

Une des variables serait la notion de responsabilisation. C'est actuellement le sommet de ce qui doit être, c'est la norme qui apparaît dominante. L'homme dans nos sociétés libérales doit être autonome, il doit être capable de s'assumer. Il doit s'avoir prendre des décisions, être compétent pour décider de l'organisation de son travail de son évaluation. L'écolier, le collégien, le lycéen doit s'assumer, décider de son avenir après avoir reçu toutes les informations, l'homme doit décider; décider de faire naitre, décider d'être opérer, décider de mourir. Jean Baubérot[851] parle de renversement de la hiérarchie des normes sociales : des « devoirs envers autrui » et des « devoirs envers la société ». Nous avons maintenant en haut de la hiérarchie des « devoirs envers soi-même » Nous pouvons ici prendre l'exemple de Ehrenberg :

---

[850] Éric LAURENT, « Le Nom-du-Père : psychanalyse et démocratie », *Cités*, vol. 16 / 4, 2003, p. 55.

[851] Jean BAUBÉROT, « "La question des sectes"dérégularisation institutionnelle ou singularité française ? Mise en débat », *Archive des Sciences sociales des Religions*, vol. / 118, avril-juin 2002, p. 29‑44.

> Le patient autonome devant faire l'objet d'une prise en charge globale est aussi un patient compétent. Il doit notamment être capable d'autogérer des symptômes. Ainsi, le déprimé idéal sait reconnaître tout seul les premiers signes d'une récidive, prend rapidement rendez-vous avec son psychiatre habituel, lequel n'a plus qu'à ajuster éventuellement la posologie de l'antidépresseur… L'idéal de l'alliance thérapeutique consiste à transférer les compétences médicales du médecin vers le patient. La dépression fait ainsi partie de ces maladies chroniques, qui trouvent des solutions dans la prise en charge des problèmes par le patient lui-même.[852]

Dans la même veine, nous pouvons aussi rappeler les débats sur l'euthanasie : le droit de choisir de mourir.

L'individu étant en lien constant entre ses semblables, ses actes sont évalués à l'aulne des normes sociales en vigueur. Et en retour, il attend une reconnaissance. Comme nous l'avons vu, nos normes sociales évoluent. L'être humain s'efforce de s'y conformer contre, peut-être, son propre désir. Devoir être conforme est une violence. Elle s'exerçait déjà antérieurement, mais selon des modalités différentes. Le poids de la responsabilisation pèse sur l'individu. Son défaut de réalisation est considéré comme une désocialisation. De cette tension, on peut penser que nait cette inflation de pathologies :

> De nouvelles espèces morbides sont apparues au cours des trente dernières années dans les sociétés libérales : dépression, stress post-traumatismes, troubles obsessionnels compulsifs (TOC), attaques de panique, addictions s'investissant dans les objets les plus divers (l'héroïne, l'ecstasy, le cannabis, l'alcool, la nourriture, le jeu, le sexe, la consommation ou les médicaments psychotropes), anxiété généralisée (le fait d'être en permanence angoissé), impulsions suicidaires et violentes (particulièrement chez les adolescents et les jeunes adultes), attaques de panique, syndromes de fatigue chronique, « pathologies de l'exclusion », souffrances « psychosociales », conduites à risques, psychopathies, etc. [853]

Nous pouvons aussi argumenter que la définition de la santé mentale c'est très élargie : « Pour la psychiatrie, la santé mentale est plus que l'absence de symptômes, de même que pour l'OMS, la santé est plus que l'absence de maladie (« Un état complet de bien-être physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladie et d'infirmité », selon la célèbre formule).[854] Ehrenberg a

---

[852] Alain EHRENBERG, « Les changements de la relation normal-pathologique. À propos de la souffrance psychique et de la santé mentale », *Esprit*, mai 2004, p. 133-156.

[853] *Ibid*. p 133

[854] *Ibid*. p 10

également une formule intéressante pour résumer cette recherche d'un idéal bien être : il ressemble à « un idéal de toxicomane »

Nous pouvons noter une inflation des pathologies recensées. Dans le texte[855] initié introduisant une pétition contre le DSM V[856], les auteurs notent l'inflation du nombre de pathologies recensées : « Mélangeant des éléments d'ordre hétérogène (cliniques et moraux en particulier) » « trouble des conduites », « l'incivilité » devient une maladie », une inflation de « troubles ». Et outre des vocables imprécis ils notent aussi :

> Beaucoup plus inquiétant encore, l'instauration de valeurs prédictives [qui] prévoit des « troubles » futurs. Chacun sera ainsi potentiellement un malade et donc susceptible d'être traité préventivement. Cette inflation vertigineuse va atteindre des sommets avec l'invention de « syndromes de risque », tel que le « syndrome de risque psychotique » qui imposerait, en passant de la prévention à la prédiction, de prescrire systématiquement des psychotropes à une proportion non négligeable d'adolescents jugés atypiques.

Certes, il s'agit d'un texte militant, mais il est exact que certains termes permettent de ranger un maximum de personnes sous une étiquette de pathologie. Nous pensons entre autres au terme de « troubles du spectre autistique » ou de « trouble envahissant du développement » (TED) pour l'autisme par exemple. La conséquence de l'élargissement des définitions donnent une inflation des TED : « Léo Kanner[857] pensait que l'autisme frappait 4 ou 5 enfants sur 10 000, puis on est passé de 1 sur 1000, et les dernières enquêtes américaines en comptent 1 sur 150 ![858] » Nous savons bien que « Les hommes sont si nécessairement fous, que ce serait être fou, par un autre tour de folie, de n'être pas fou.[859] », mais quelle violence est exercée sur la mise en conformité de l'homme.

---

[855] ANONYME, « Pour en finir avec le carcan du DSM ».

[856] Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders soit le manuel de l'A.P.A. (American Psychiatric Association) qui tend à être le livre de référence.

[857] Le docteur Léo Kanner, pédopsychiatre, a vécu de 1894 à 1981

[858] jean-François MARMION, « Autisme : deux siècles de polémique; entretien avec Jacques Hochmann », *Sciences Humaines*, Auxerre, novembre 2012, p. 48‑51.

[859] Blaise Pascal

Il existerait une inflation de ce que l'on appelle les pathologies du lien. Plusieurs questions se posent : Premièrement, existe-t-il beaucoup de pathologie en dehors du lien social ? A priori non, car l'être humain se construit par rapport à son environnement social. Deuxièmement, est ce dû à un recentrement sur soi, ce qui sous-entendrait que les hommes d'autrefois n'avaient pas conscience de leur intériorité. Comment peut-on affirmer qu'il y a inflation de ces pathologies ? En effet, les définitions ont évoluées, sont plus larges et l'accès aux soins plus importants. S'il y a inflation visible, il faut en déduire que cela s'apprécie au niveau d'une vie de pratique de cliniciens. Pour cela, il faudrait un consensus sur ce fait. Sur l'existence de nouveaux symptômes, nous trouvons la réponse de Prado de Oliveira[860] assez pragmatique : Chou En Lai ne pouvait se prononcer sur l'importance d'événements historiques que sur les révolutions de 1648 en Angleterre et 1789 en France car il avait assez de recul pour la réflexion. Il ne pouvait en conséquence se prononcer sur la révolution chinoise. La seule chose que Prado de Oliveira pouvait noter pour sa clinique était : « l'affaiblissement de la position masculine. Les hommes sont moins sûrs d'eux. Mais est-ce que jamais, ils se sont sentis moins sûrs d'eux ». Il s'agit donc d'un ressenti, dans un laps de temps court. André Green dans cette série d'interview, pensait que le mal du siècle était la drogue, vingt ans après il suggère la violence.

Tout ce qui nous semble possible de conclure est que l'environnement humain des hommes dans nos sociétés libérales a changé. Les êtres humains subissent une pression. Il est demandé d'être acteur, de s'émanciper mais également de se conformer à ce que l'on attend d'eux : être bien dans sa peau, responsable, entreprenant et bien d'autres impératifs. Cette pression, le sujet l'exerce aussi sur lui-même et traduit sa division, ce qui n'est pas nouveau : division entre désir et jouissance, division entre les contraintes que la société impose et les désirs de l'individu, division entre les désirs conscients de l'individu et les désirs inconscients. De cette souffrance, nait le symptôme. Trouver un sens à la mort, à la vie, quelle angoisse ! D'où la fuite dans les phénomènes addictifs.

---

[860] Daniel FRIEDMANN, « Etre Psy », CNRS, 1983.

Fuite facilitée par le contexte capitaliste, d'où également le refuge dans la religion et dans la famille. Demoulin[861] commente ainsi cette division : « La division du sujet implique que le social se clive depuis toujours en discours contradictoires. » Il poursuit : « L'idéal familial vise à la reproduction là où l'idéal social vise le succès narcissique. Ce sont deux manières de composer avec la pulsion de mort : soit on s'inscrit dans le flux de la vie avec l'obscur désir de se prolonger dans ses enfants, soit on privilégie l'œuvre avec le secret espoir d'acquérir un brin d'immortalité. » Et il ajoute que « l'être humain doit trouver une raison de vivre et qu'avec l'option de la reproduction, il reproduit la question en la refilant à la génération suivante »

Dans la démocratie, on peut relever cet aspect : le gouvernement de soi-même, c'est-à-dire l'émancipation, soit en corolaire la non dépendance, ce qui n'est pas s'en rappeler la fonction parentale. Nous allons donc conclure cette partie en effectuant une analogie entre le développement de l'être humain et l'évolution de la société. L'hypothèse de l'évolution d'une société peut être vue dans ces lignes de Freud, dans *Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort :*

> . Une transformation incessante de la pression extérieure en pression intérieure a lieu au cours de la vie individuelle. Grâce à l'influence continue du milieu civilisé, des penchants égoïstes de plus en plus nombreux se transforment en penchants sociaux, par suite de l'adjonction d'éléments érotiques. Nous pouvons enfin admettre que toute pression interne dont l'action se manifeste au cours de l'évolution humaine n'a été primitivement, c'est-à-dire au début de l'histoire humaine, qu'une pression externe. Les hommes qui naissent de nos jours apportent avec eux au monde une certaine disposition à transformer les penchants égoïstes en penchants sociaux, disposition faisant partie de l'organisation qu'ils ont héritée et qui opère cette transformation en réponse à des impulsions souvent très légères[862].

Selon cette citation cette transformation est portée par la transformation des hommes la constituant. Logique portée par les études sur le groupe avec le phénomène de résonance et de mode d'organisation différents suivant les membres qui composent le groupe et leurs réactions aux relations internes et

---

[861] Christian DEMOULIN, *Se passer du père ?, op. cit.*

[862] Sigmund FREUD, *Essais de psychanalyse, op. cit.* p 21

externes au groupe. Nous allons donc envisager la démocratie comme une étape de comparable à celle que connaît l'individu à l'adolescence

L'hypothèse d'une civilisation adolescente

Utiliser l'analogie entre les étapes de la vie d'un être humain et celle d'une civilisation nous semble intéressante, d'autant que Freud a lui même fait ce rapprochement entre l'individu et la société. Mais surtout, il ne s'agit pas de dire que les civilisations, les nations qui n'ont pas connu ou ne sont pas démocratiques sont infantiles ou pathologiques.

La mort du roi : un symbole

Des termes utilisés pour les humains sont utilisées pour les civilisations. Elles naissent, sont jeunes, vieilles, elles déclinent et elles meurent, disparaissent. Elles laissent des héritages et influencent les civilisations suivantes comme les civilisations de l'antiquité gréco-romaines pour notre civilisation occidentale actuelle. Ainsi la France a reçu les héritages du monde gréco-romain et du monde barbare (germains, celtes, wisigoth...) Nous avions bien vu, que du point de vue de la famille, les coutumes, germaines et celtes dominaient au nord et les coutumes romaines au sud. Ainsi l'héritage patrimonial pouvait être réparti également entre tous les enfants dans certaines régions, et plutôt réservé à l'aîné, dans le sud suivant les désirs du père de famille. Notre civilisation hérite du passée comme l'individu hérite de sa parenté. Cet héritage n'est pas seulement matériel, juridique. Il se situe également au niveau du psychisme. Il existe un imaginaire individuel comme un mythe familial, et un imaginaire groupal. Il en est de même au niveau d'une civilisation

Nous allons prendre un exemple limité car il est français surtout, mais néanmoins très parlant. Ce qui nous intéresse, c'est la césure qui s'est produite avec la décapitation du roi lors de la révolution française. Remarquons au passage que le roi n'a pas été condamné à la pendaison comme un homme ordinaire mais à connu la peine réservée aux nobles. La décapitation semblait, pour les révolutionnaires, symbolique de l'égalité. Et c'est également ce que les révolutionnaires ont accompli comme transformation politique.

Nous étions sous une monarchie de droit divin. Ce roi était désigné par sa naissance pour exercer le pouvoir. Ce pouvoir lui venait de l'extérieur de la société, de Dieu. Actuellement, nous sommes dans une démocratie représentative. Le pouvoir est détenu par un exécutif dont le président est élu par le peuple suivant des idéaux de société égalitaire, démocratique. Cette représentation du peuple est quelques peu détournée par une oligarchie, mais il comporte néanmoins une part d'expression populaire qui s'exprime toujours en fonction d'idéaux et d'intérêts particuliers. Le pouvoir est reconnu au peuple. Donc on peut dire que celui-ci veut s'émanciper de la tutelle d'un roi. Il est facile de voir la dépendance du peuple, son assujettissement dans la société d'ancien régime. Un autre exemple radical : en 1649 le roi Charles 1er d'Angleterre est décapité. Il voulait régner en monarque absolu et dénier tout droit au parlement. En France, la monarchie s'est radicalisée également avec surtout Louis XIV. La France est un état centralisé et quadrillé par le pouvoir royal. C'est ainsi que nous est présentée la monarchie française.

Schématiquement, la mort du roi représente le souhait réalisé de s'émanciper. Pour Robespierre, c'est une mesure de salut public car si on juge le roi, on juge aussi la république. Avec, à la clé l'établissement d'un système de valeurs propres : les droits de l'homme et du citoyen. Après une longue période d'hésitations, de marche arrière, de lutte, la république est votée en 1870 à une voix de majorité. Après la IV république au régime parlementaire avec une instabilité gouvernementale, nous avons de puis 1958 un régime présidentiel voulu par le Général de Gaulle et conforté par le référendum de 1962 qui approuvent l'élection du président au suffrage universel direct.

Le parallèle avec le développement psychique de l'être humain.

Le modèle monarchique est analogue au modèle de famille patriarcale, d'autant qu'en France la loi salique exclue la descendance féminine du trône. Le roi est le père du peuple. Ainsi Louis IX (Saint Louis) est un roi protecteur. Dans le discours officiel, son rôle de père du peuple est clairement dit

> Quant à l'image paternelle de l'autorité royale, elle est aussi inscrite depuis longtemps dans le discours politique. Le chanoine Bricot a-t-il le sentiment d'innover quand il propose d'appeler Louis XII, « Louis douzième, père du peuple », lors de l'assemblée des notables de 1506 ? La déclaration royale du 26 novembre 1639 exprime peut-être un souci nouveau quand elle proclame que « la naturelle révérence

des enfants envers leurs parents est le lien de légitime obéissance des sujets envers leurs souverains [863]

Le peuple évoque le petit bébé, le petit enfant dépendant de ses parents. Certes, il n'a pas le choix, il ne peut survivre seul. Les parents sont sa protection. Il ne peut imaginer vivre sans eux. C'est le besoin de rester en sécurité auprès de sa mère, de se faire son objet. Les parents sont l'assisse sur laquelle s'appuyer pour s'émanciper : « Au départ, l'enfant est un objet pour l'Autre du désir avant de devenir lui-même sujet de l'inconscient et du désir. L'insertion du sujet dans le discours dépend totalement de l'incarnation de l'Autre du désir par quelqu'un qui peut suffisamment assumer cela pour l'enfant. Telle est la fonction habituelle des parents, en particulier de la mère ou de son substitut, qui font de l'enfant l'objet de leur désir le plus souvent inconscient[864] ». Les parents doivent permettre à cet enfant d'être un fils, d'être une fille et non un objet et aussi ils doivent s'effacer pour lui permettre d'être père et mère. Le fait révolutionnaire peut évoquer deux choses. Les parents refusent de laisser l'enfant partir, lui refusent de devenir un sujet. Et l'enfant doit faire la démarche pour s'arracher « au cocon familial », expression qui éclaire bien la difficulté. Causse nous l'explique ainsi : « Ce que des parents doivent à leurs enfants, ce n'est pas seulement de l'amour, de l'attention, ou du bien-être (tout cela peut même se révéler très enfermant). Ce qu'ils doivent, c'est ce qui permet de quitter son père et sa mère pour exister dans sa propre génération. On doit sans doute ici conjuguer alors les deux commandements : "honorer son père et sa mère" et "quitter son père et sa mère ". Honorer ses parents, c'est recevoir d'eux, parfois malgré eux, le pouvoir de les quitter.[865] » La violence révolutionnaire s'apparenterait à une nécessité pour échapper à l'assujettissement. C'est une violence envers les parents, envers le

---

[863] André BURGUIÈRE, « L'état monarchique et la famille (XVIe -XVIIIe siècle) », art. cit., p. 313-335.

[864] Frédérique F. BERGER, « Naissance du sujet et structure de la psychose », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 29 / 2, 2007, p. 51.

[865] Jean-Daniel CAUSSE,

système monarchique. Mais c'est aussi une violence envers soi-même pour s'arracher à l'enfance.

Le texte de Winnicott dans *Jeu et réalité*[866] est éclairant sur la période de l'adolescence. Il précise clairement que, dans le fantasme de l'adolescent, il y a le meurtre[867] « parce que grandir signifie prendre la place du parent *et c'est bien ainsi que cela se passe.* Dans le fantasme inconscient, grandir est par nature un acte agressif.[868] » Et Winnicott insiste : « Si l'enfant doit devenir adulte, ce passage s'accomplira alors sur le corps d'un adulte.[869] » Bien sûr, cette violence peut être plus ou moins flagrante, peut passer inaperçu. Mais nous savons que la révolte, rime un peu avec jeunesse. Cette violence peut également se manifester par des conduites suicidaires, voire des suicides. Winnicott ajoute qu'il faut cet affrontement avec le monde des adultes, c'est à dire que les adultes entourant l'adolescent ont à tenir bon. Si ce dernier se voit confier des responsabilités trop tôt, s'il devient un chef de famille par exemple il deviendra un dictateur qui devra être « abattu » par ses frères et sœurs. Winnicott fait également l'éloge de ce que l'on appelle l'immaturité « qui est le signe d'une bonne santé » et qui permet à l'adolescent de développer son imagination. Il souligne c'est par l'imprévoyance à long terme de la jeunesse, son enthousiasme, ses idéaux qu'une société garantit sa vitalité. Nous avons là quelques éléments qui permettent une analogie avec notre société, la violence envers les adultes, la violence envers soi, l'imaginaire, l'enthousiasme, le désespoir et l'idéalisation. Nous pouvons rapprocher le symbole de la mort du roi comme le meurtre du père. La rébellion envers le monde des adultes avec des épisodes sanglants de notre histoire comme la terreur, les émeutes et révolutions. Et nous pouvons voir dans la violence envers soi, les conduites à risques comme dans le film *A l'est d'Eden,* deux jeunes automobilistes

---

[866] Donald Winnicott, *Jeu Et Réalité : L'espace Potentiel* ([Paris]: Gallimard, 2002). p 247 et s

[867] En italique dans le texte

[868] Winnicott, Jeu Et Réalité : L'espace Potentiel. p 256

[869] Ibid. p 257

filent l'un vers l'autre. Le premier qui dévie a perdu. Nous pouvons aussi évoquer tous les sports de l'extrême qui permettent de s'éprouver vivant. Les addictions aussi participent de cette violence envers soi-même. Remarquons que les accidents de la route sont la première cause de mortalité chez les jeunes avant le suicide. Bien des mouvements populaires ont été initiés par la jeunesse. Pensons à Gavroche sur les barricades de Victor Hugo. Mais plus près de nous citons pêle-mêle le mouvement hippie, les punks, les mouvements de mai 1968. Gabrielle Rubin dans *Une civilisation adolescente. Eloge du Relatif*[870] appuie sa démonstration sur le mouvement romantique. Le classicisme correspondant à la période de latence. Le romantisme c'est l'exaltation des sentiments la recherche d'absolu, de l'extrême : « Ce que désirent les romantiques, d'après les recherches fort érudites de Todorov[871] - que j'interpréterai à ma façon, mais dont les citations seront fidèles -, c'est : 1. l'inutile ; 2. la totalité ; 3. la perfection ; 4. la fusion ; 5. abolition des différences ; 6. être les égaux de Dieu et enfin 7. la Mort »

Si nous continuons à chercher des références possibles dans l'art nous ne pouvons qu'être saisis par l'incroyable esprit de révolte, de recherche, de l'art pictural dès la fin du XIXème siècle. Le plus spectaculaire a été l'abandon de l'art figuratif. De tout temps les peintres ont inclus leurs personnalités dans leurs œuvres. Ils se sont éloignés de l'imitation parfaite de la nature. Botticelli, Michel-Ange, Vélasquez ont marqué leur empreinte comme tant d'autres. Ingres rajoute trois vertèbres à sa figure féminine pour ajouter à la lascivité de la Grande Odalisque. George de la Tour joue sur le clair-obscur pour théâtraliser ses sujets. Les romantiques choisissent de représenter des sentiments exaltés, des éléments en colère. Nous pensons particulièrement aux aquarelles de Victor Hugo. Elles ont comme sujet de prédilection des châteaux au sommet de falaises battues par les éléments déchainés. Cézanne dans sa recherche de la structure minimale annonce le cubisme. Celui-ci propose une autre manière de voir le monde, de le

---

[870] Gabrielle RUBIN, « Une civilisation adolescente. Eloge du Relatif », *Psychanalyse dans la Civilisation*, vol. / 4, mai 1991.

[871] Tzvetan TODOROV, *Théories du symbole*, Paris, Editions du Seuil, 1985. In Gabrielle RUBIN, « Une civilisation adolescente. Eloge du Relatif », art. cit.

représenter, de différents points de vue, éclaté, morcelé, et néanmoins là. Le monde la représentation va être totalement chamboulé au XXème siècle. Citons un mouvement de révolte comme le futurisme : violence, agressivité, révolte, vitesse, le courage, l'audace, sont les mots martelés dans le manifeste [872] « Debout sur la cime du monde, nous lançons encore une fois le défi insolent aux étoiles. » Le dadaïsme, de la même époque, était un mouvement de révolte de déconstruction. L'expressionisme exprimait le déchirement, le surréalisme recherchait l'introspection, l'expression de l'inconscient notamment en utilisant l'automatisme. On peut également noter le tournant que représente l'abstraction. Forme plus épurée du réel de l'expression des sentiments comme l'action painting avec Jackson Pollock. Tout un foisonnement d'expressions, de recherches avec des aspects hyperréaliste de la vision de la vie quotidienne du pop'art. Et aussi l'engagement des peintres dans le politique comme Picasso avec Guernica. Cet extrême changement dans l'art pictural demanderait de plus amples développements.

Mais il nous semble bien correspondre à l'adolescent en recherche de lui-même. La société dans laquelle nous vivons serait donc en recherche d'elle–même. Son développement actuel serait une époque transitionnelle : celle de son adolescence. On pourrait penser que cette phase d'évolution serait en relation avec l'évolution, l'émancipation individuelle de ses membres. Cette corrélation serait déductible des théories de groupe. Rapprochons les notions de pôle isomorphe et homomorphe de Kaës et la classification des membres d'une société selon Winnicott dans ses réflexions sur la démocratie[873]. Rappelons que dans le pôle isomorphe, le groupe, fait masse, « corps indivisible, immortel, tout puissant[874] ». Cette structuration calme les angoisses. Elle se présente souvent au début de la création du groupe, en cas de danger grave ou de crise d'où certaines expressions telles « faire front commun, « faire corps ». On pourrait, par association,

---

[872] Filippo Tommaso MARINETTI, « Manifeste du Futurisme », *Le Figaro*, Paris, février 1920.

[873] D. W WINNICOTT, *Conversations ordinaires*, *op. cit.* p 273 et suiv ;

[874] René KAËS, *Les théories psychanalytiques du groupe*, *op. cit.* P 66

rapprocher cette structure des individus manifestant une tendance pro-sociale mais anti-individualiste. Ils réagissent à leur insécurité intérieure par la recherche d'une protection, d'une autorité. Winnicott les dénomment les « antisociaux déguisés ». Dans le pôle homomorphe selon Kaës :

> La différenciation de l'espace de l'appareil psychique individuel rend possible que le rapport de chacun au groupe puisse être élaboré ; la condition est que les interdits structurants aient été énoncés et intégrés, que la Loi du groupe soit en mesure de susciter et de contenir des conflits, d'accueillir des sentiments d'ambivalence et de rendre possibles des séparations. […] une parole individuée peut surgir dans la mesure où le jeu des assignations est réglé par la référence à la Loi du groupe et non par l'omnipotence d'un tyran, d'un Idéal cruel et mortifère de la loi du groupe.[875]

Cette définition correspondrait aux individus dont la maturité affective est suffisante ou aux individus sains capables de maturation sociale. Une société démocratique compte en son sein un nombre suffisant d'individus suffisamment matures « pour qu'existe une tendance innée à créer, recréer, maintenir l'appareil démocratique.[876] » Ici Winnicott rejoint la réflexion de Bion sur le leader. Le danger est que « les antisociaux déguisés fournissent le matériau avec lequel on fait les chefs sociologiquement immatures » Le danger est le ralliement des antisociaux patents. Les individus normaux ont en effet tendance à laisser ceux qui ont besoin de commander. Donc pour qu'une société soit démocratique, il est nécessaire d'avoir un nombre suffisant d'individus sains. Il donne cet exemple : si ce groupe représente 30% de la population, ils feront pencher les indéterminés de leur côté et ainsi la société aurait avec 50% une tendance démocratique innée dans la pratique. Si la part des individus sains est trop basse elle ne fera plus basculée dans son camp les indéterminés. Enfin il rappelle, que dans le cas d'une menace extérieure ou intérieure, les cartes sont redistribuées. Ainsi les individus sains, ne sont pas certains « que l'ennemi est mauvais ». De plus, à force de doute, ils peuvent basculer vers les antisociaux. La guerre n'est pas favorable à la démocratie. De ces réflexions intéressantes nous retiendrons l'idée que démocratie se marie avec maturité. La démocratie est une construction d'un groupe sain, qui

---

[875] *Ibid*. p 67

[876] D. W WINNICOTT, *Conversations ordinaires*, *op. cit.* p 277

étend son influence. Winnicott prend bien sûr la précaution de relativiser le terme de sain, de maturité, de démocratie qui n'a pas de signification fixe.

C'est bien en termes de développement qu'il construit sa réflexion. L'idée que la démocratie correspondrait à un développement de notre société est donc partagée et permet de prendre du recul avec notre ressenti ici et maintenant. Et peut-être - même si l'argument est « facile » - de s'interroger sur nos critiques négatives qui peuvent apparaître comme un mécanisme de défense. Nous manquons de recul. Sur cinq mille ans d'histoire, qu'est-ce que deux cents de tentatives démocratiques dans nos sociétés occidentales.

Nous pouvons donc penser que la démocratie représentative peut en effet être un verrou, sur lequel les pulsions se diffractent afin de modérer les penchants égoïstes de notre société. C'est au niveau du groupe de travail, pour reprendre la terminologie de Bion, le mode d'organisation le plus adapté actuellement. Il représente le principe de réalité. C'est la représentation du contrat social qui permet aux hommes de vivre ensemble au prix de la répression des pulsions. Elle représenterait aussi la croyance en l'intériorisation d'un idéal démocratique par tous les membres de notre société, c'est-à-dire que la répression des pulsions est légère car les hommes intègrent de plus en plus la loi commune, d'autant qu'ils sont de plus en plus reconnus comme sujets et qu'ils acceptent également avec plus de légèreté de ne plus mettre défendre leur Moi Idéal, héritier du narcissisme primaire de la prime enfance. L'homme accepte donc l'altérité avec moins de résistance. Mais pour que cette hypothèse se concrétise dans son intégralité, certaine conditions doivent être réunies. Comme le dit Freud dans *Pourquoi la guerre ?*, elle présuppose que la communauté soit composée de membres égaux. Cette condition n'étant pas actuellement réunie – et le sera-t-elle jamais-elle ? La démocratie représentative ne satisfait pas aux aspirations de la majorité de la population, qui en quelque sorte, pense que le contrat n'est pas rempli. Cette population a accepté de différer la satisfaction de ses désirs et néanmoins elle pense que les avantages qu'elle en tire sont moindres que celle d'une petite oligarchie au pouvoir. Une lutte s'instaure pour obtenir plus d'égalité. Pour Freud, elle ne peut avoir que de plus en plus de force, mais peut se heurter à une réaction violente de la minorité. Il ne nous décrit là en vérité ce que nous connaissons sous le terme de lutte des classes. L'apaisement des tensions ne peut venir que de

renoncement à dominer, à posséder, à avoir. « Un sujet autonome n'est pas un sujet qui se dresse par lui-même, mais un humain habité par la puissance d'un appel qui le déloge de son narcissisme pour l'ouvrir au pouvoir d'être et le lier aux autres.[877] » C'est donc d'une consolidation de l'Autre dont il est question afin qu'un sens à l'existence apaise l'angoisse. Il est nécessaire que la reconnaissance de l'altérité soit assimilée, acceptée, que l'autre en tant qu'étranger soit accueilli comme frère. Une autre condition est donc une certaine « maturité » des hommes Or les citoyens comme des adolescents demandent que leur existence soient prise en compte en tant que sujets et non en tant qu'objets. Leur demande ne leur semble pas prise en considération. C'est encore une fois aussi une question de place dans la société, d'égalité des positions de reconnaissance de soi par les autres. C'est une question d'altérité.

La non réalisation de cette satisfaction génère une angoisse d'autant que la position infantile peut sembler tentante. Ce malaise se traduit par une addiction aux biens de consommation. Une récession passagère qui permet un retrait de la réalité. Etre membre d'un groupe, d'une société est à la fois rassurant par le sentiment de faire corps commun avec son semblable, mais particulièrement angoissant aussi avec le sentiment de se perdre. C'est ce qui est mis en évidence dans la recherche sur le groupe par l'angoisse d'émiettement. Cette société de consommation n'est-elle pas la manifestation d'un groupe en constitution qui recherche son image dans le regard de l'autre ? Ce comportement est comparable aux comportements des adolescents qui recherchent à intégrer un groupe, une bande, et à se conformer à ses codes. Alors que signifie cette demande de reconnaissance de la diversité, cette volonté de différenciation ? C'est une demande d'amour. C'est donc aussi vouloir se faire l'objet de l'autre en croyant en sa liberté, sa singularité, l'être humain se coule dans un moule culturel. Car encore une fois, il convient de ne pas oublier que l'homme n'existe que dans le lien social, dans une communauté de liens. Donc nous pouvons dire avec Causse « il y a donc primat du regard de l'autre dans l'élaboration du sentiment de

[877] Jean-Daniel CAUSSE, *Figures de la filiation, op. cit.* p 93

soi[…] l'individualisation, en son versant imaginaire, procède d'un *phénomène d'identification* aux signifiants maîtres qui font vouloir à tous la même chose dans l'espoir d'être singuliers.[878] »

Mais, dans la différenciation, il existe également le risque d'une juxtaposition de communautés aux frontières non poreuses, dominées par la crainte d'être phagocytées par leurs voisines. La reconnaissance de sa non autodétermination, du fait que l'on nait dans un certain milieu, doit permettre de se sentir à sa place, non menacé et donc d'accepter la loi du groupe et d'œuvrer pour le collectif sans la crainte d'être exiler, d'errer en dehors du groupe qui pousse à la confusion des psychés. Si le pôle homomorphique du groupe l'emporte à un certain moment, on peut donc penser que la tendance à la différenciation des psychés individuelles domine. Donc cette volonté de différenciation peut être le signe d'une « maturation » en cours du groupe, de notre démocratie pour être précis. Nous serions assez enclins à accueillir avec optimisme cette hypothèse. Nous pouvons penser que l'accueil de communautés autrefois rejetés comme les minorités raciales aux Etats-Unis ou l'extension du droit de vote des non nationaux montre une diminution de l'angoisse d'éclatement du groupe. Mais malheureusement si nous pensons que la tendance dans notre société est à une individualisation des psychés individuelles c'est parce que il y a un dehors à notre société. Un dehors de plus en plus visiblement désigne comme étant les autres, les terroristes arabes. Car, comme l'a précisé Freud « il est toujours possible d'unir les uns aux autres par les liens d'amour une plus grande masse d'hommes, à la seule condition qu'il en reste d'autres en dehors pour recevoir les coups.[879]»

Il ne nous reste plus dans cette logique d'espérer que la communauté humaine sera un jour unie dans un seul groupe soudée contre un ennemi extra-terrestre imaginaire

---

[878] *Ibid*. p 91

[879] Sigmund FREUD, *Malaise dans la civilisation*, *op. cit.* p 65

Conclusion

Nous avons commencé notre étude en nous appuyant sur le juridique, notamment dans sa dimension historique afin de traiter des rapports d'autorité. La domination masculine est un invariant certes, mais au fil des siècles et des connaissances que nous en avons, il est pratiquement impossible de dresser un état des lieux exhaustif. Nous avons très bien compris que la notion d'un droit immuable, indépendant des contingences humaines n'existe pas. Il n'est que la résultante d'accords, à un moment donné. Certes, il existe un corpus de textes que les philosophes ont inspiré sur les droits dits naturels de la personne humaine. Les lois édictent des normes et les juges disent la loi en essayant de se baser sur leur sens de l'équité, de la justice. Mais ces notions morales que nous avons acquises ne sont pas identiques d'une époque à l'autre, d'un lieu géographique à l'autre. Les règles juridiques sont la représentation d'une idée, d'une conception de l'organisation des rapports humains. Nous rejoignons là, la notion de Surmoi culturel développé par Freud, un Surmoi qui n'est pas constant. Le droit en serait « sa vitrine ». L'étude de son évolution permet donc de comprendre l'imaginaire qui lie les membres d'une société. Elle suscite aussi un questionnement quand un invariant se dégage.

Il est un mode d'organisation de la famille qui semble à première vue intangible ²: le patriarcat. Il nous a été en effet très difficile de trouver un groupe humain organisé sur le mode matriarcal. Nous n'avons trouvé que Les Na en Chine où le père reste inconnu et n'a aucune place, ni dans la réalité, ni dans le vocabulaire[880]. Ces 30 0000 personnes semblent bien vivre selon un régime matriarcal et matrilinéaire. Et pourtant ce sont les frères dans cette société qui se chargent des relations entres les familles. Il existe, ou a existé, des sociétés où le géniteur n'a pas sa place et où l'oncle maternel le remplace comme chez les iroquois du Canada. Mais cet oncle maternel représente le père, c'est une paternité non fondée sur le biologique. Donc sur l'ensemble de la planète, le rôle du père

[880] Aucun nom ne désigne le père

semble dominant, et ce, même dans les sociétés matrilinéaires car il s'agit bien encore d'un homme représentant symboliquement le père. Ce père qui intervient également dans les liens à l'extérieur de la famille. Il en est donc le représentant. Etant donné le quasi universalité de cette forme de structure familiale, il est important de s'interroger sur l'hypothèse du déclin de la puissance paternelle et ses conséquences possibles. Au sein de sociétés démocratiques occidentales, la recherche est récente en matière d'histoire selon le genre et se heurte à l'interprétation des données. Il serait très facile d'interpréter les faits, de trouver des exemples en conformité avec la conclusion attendue. Nous pouvons simplement poser comme hypothèse que l'autorité du chef de famille en réalité, est difficilement évaluable mais que du point de vue imaginaire l'autorité masculine était forte.

Mais sur notre société actuelle, quels faits avons-nous trouvés ?

Nous avons vu que l'espace public est terre de conquête pour les femmes actuellement. Donc, dans ce domaine, il n'y a pas de réel partage d'autorité. Il suffit de reprendre les statistiques sur la parité dans les instances de décisions politiques et économiques ainsi que les statistiques sur l'emploi des femmes par exemple. Du point de vue privé, l'évolution juridique vers l'égalité est plus nette. En apparence donc l'égalité est effective. Voyons l'évolution en droit de la famille sur le mariage et la filiation. En droit de la famille, nous disposons actuellement du code napoléonien, qui se modifie en fonction d'une tendance à l'égalité homme-femme. Ainsi nous pouvons penser que s'infléchit la conception officielle de la famille sous l'Empire. Dès les premières investigations juridiques, nous nous sommes aperçus que la famille est d'abord fondée sur le couple conjugal. Ainsi, l'institution familiale se base sur le mariage. Les couples homosexuels ne s'y sont pas trompés, en réclamant le droit au mariage prioritairement au droit à l'adoption ou à la procréation médicalement assistée. Et pourtant nous assistons là à une contradiction avec l'opinion commune. Quand on emploie l'expression « fonder une famille », c'est à la naissance d'un enfant que l'on se réfère en général. Au point que, bien souvent, l'on se marie quand un futur événement s'annonce. Or, telle ne semble pas être la base juridique : la base c'est le couple, et pour la famille catholique, l'enfant, c'est le but. Mais nous avons bien vu, aussi que suivant la doctrine originaire du code napoléonien, point de salut en dehors du mariage : seul

l'enfant légitime est protégé. Par contre, la femme reste emprisonnée dans ce bastion qu'est le mariage, réduite à un bien. Pour une femme de cette époque, la liberté, c'est le célibat, et aussi l'absence d'enfant. Ainsi l'histoire des femmes est jalonnée de ses célébrités qui ont beaucoup sacrifié pour leur liberté, telles Georges Sand ou Colette. Mais remarquons que la femme devait reconnaître l'enfant par un acte. La filiation maternelle était donc adoptive. Les enfants naturels pouvaient ainsi trouver des familles sans que jamais leur origine ne puisse être découverte sans l'aveu d'un des protagonistes de l'échange. L'adage « maman sure, papa peut être » n'a pu être vrai qu'à partir du moment où l'accouchement a fait la mère, soit après les luttes féministes des années 1970 pour les femmes mariées et en 2005 pour les célibataires. Elles ne pouvaient plus refuser un enfant non désiré sauf à opter pour l'accouchement sous X.

Les rapports d'autorité entre les conjoints et les parents se modifient dans la famille du point de vue juridique, c'est là un fait. C'est la conséquence de la reconnaissance de l'importance du principe d'égalité comme référent de notre société. Égalité dans la vie politique, reconnaissance de droits des travailleurs dans l'entreprise, égalité entre hommes et femmes enfin. Mais nous voyons bien que là se noue un enjeu important. Car l'égalité se joue tant au niveau de la société économique, politique qu'au niveau de la famille. Cela suppose donc une égalité dans le processus décisionnel, dans le rôle d'éducation et de protection de l'enfant. Le choix dans la répartition des rôles au sein de la famille ne regarde pas la loi. Si dans la famille traditionnelle, l'homme travaille, bricole, jardine et la mère s'occupe de la maison, des soins aux enfants, le bouleversement ou non de la répartition de ces tâches, ne regarde que les intéressés. Qui fait faire les devoirs ? Qui programme des activités? Peu importe. Même si la culture, fait de la femme un être inférieur et dominé, même si l'éducation des filles et des garçons est conditionnée, rien ne permet de savoir avec certitude ce qu'il en est au cas par cas à l'intérieur des familles. Les relations à l'intérieur de la famille ne peuvent être connues qu'en cas de conflits ou de faits marquants. Des relations hiérarchiques à l'intérieur des familles, nous ne pouvons que supposer qu'elles existaient auparavant en se fondant sur les récits des conflits. Actuellement, avec l'autorité parentale, il est admis ouvertement que cette relation paternelle dominante n'est plus soutenue par la société.

La reconnaissance de l'égalité déborde donc de l'intimité pour s'inviter dans le regard des tiers, dans la sphère publique. Et cette égalité inspire de l'inquiétude car elle peut être vue comme confondue avec la mêmeté. Nous pensons qu'à ce niveau existe une confusion entre rôle et fonction, d'autant que nous voyons poindre également cette inquiétude devant la mainmise du pouvoir de la mère sur ses enfants. C'est l'image de l'ogresse. Reprenons la logique de ces hypothèses. Ce qui inspire de l'inquiétude, c'est la parité, car cela pose la question de la réversibilité ou non des rôles, de la confusion que traduit le terme parentalité. Comment l'enfant va-t-il s'y retrouver si c'est la mère et le père qui décident ensemble alors que normalement seul le père était le chef de famille ? Est ce que cela ne risque pas d'entrainer une importante confusion pour l'enfant qui ne retrouvera plus le père et la mère dans le modèle du couple contemporain ? Surtout la hiérarchisation des places dans le couple matérialisait clairement la différenciation des dîtes places ? Le juridique présentifiait la suprématie patriarcale, la différenciation, et insistait apparemment sur la place de l'altérité par l'institution du mariage. Mais la représentation juridique qui reprend la structure sociale n'est qu'une représentation de cette altérité. La différence de place entre les membres du couple et entre les parents et les enfants est nécessaire pour que le sujet se reconnaisse comme tel. C'est parce qu'il y a un autre et que je le reconnais, que j'existe. En même temps, en reconnaissant l'autre, l'être humain se pense et ainsi introduit à l'intérieur de lui-même une distance ; il se perd un peu ainsi, car il s'aperçoit qu'il ne peut se saisir en totalité. Comme l'être humain reconnaît son conjoint comme autre, dans la relation parents-enfants s'introduit la distance et par là même la dimension d'une perte. Le terme parité, fait frémir car il occulte la différenciation. C'est malheureusement un terme à la mode. Cela a été une grande erreur d'une partie du mouvement féministe de réclamer l'égalité sous cet angle restrictif. Mais cette erreur est sans doute proportionnelle à la hauteur de l'iniquité ressentie. En l'occurrence, nous avançons précautionneusement l'hypothèse suivante : pendant des siècles, les femmes ont été maintenues dans la sphère privée sous le joug masculin car sa castration évidente relançait l'angoisse de castration imaginaire masculine. L'absence physique de pénis a été redoublée d'une castration sociale. Mais est-ce seulement cette explication qui peut prévaloir ? On peut penser également, et cela nous semble plus plausible, que si les femmes ont été tenues à l'écart c'est en effet qu'elles apparaissaient « toutes »,

c’est à dire que la femme n’apparaissait pas dissociée de la mère. C’est donc la mère qui était crainte. Cette idée est développée par Winnicott dans *conversations ordinaires*[881] qu’il résume ainsi :

> La peur éprouvée par les tout petits enfants à l’égard des parents. La peur d’une figure combinée qui est la sorcière : une femme qui détient, entre autres pouvoirs, la puissance masculine. La peur de la mère qui au début de la vie de l’enfant, avait le pouvoir absolu de donner – ou de ne pas donner – les éléments essentiels pour continuer le soi individuel.

Winnicott nomme cette figure « crainte », la femme fantasmée, et explique ainsi que la recherche d’un homme dominant pour les groupes permet à la fois d’incarner les pouvoirs magiques de cette femme fantasmée, mais également, par l’effet même de la représentation décalée, de les limiter. On retrouve là l’image de la mère castratrice, toute puissante, qui voit son pouvoir limité par le tiers qui instaure la coupure, dit « stop ». La domination masculine serait donc une conjuration de l’effroi que représente la mère. La mère par son pouvoir exorbitant, se confondant avec l’image de la jouissance.

Nous pourrions voir cette explication renforcée par l’exemple du féminisme militant. En revendiquant l'égalité dans tous les domaines, les féministes s'inscrivirent résolument dans la fonction phallique. Cette guerre des sexes – car l'égalité vue sous l'angle de la parité revient clairement à se positionner en assaillantes – a pu avoir cette conséquence : un rejet devant l'horreur de la castration affichée. Mais la doctrine du droit de la famille s'étant inversée, dans les années 1970, on peut penser que l'horreur n'a pas été si grande. Donc on supposer avec Charles Melman que la femme revendicatrice est apparue « toute », c'est à dire non castrée, et que l'acceptation des revendications n'est que la traduction du « fantasme homosexuel du mâle »[882] soit la reconnaissance de la femme comme un homme. Ce que la littérature freudienne traduit par femme porteuse de pénis. Mais en allant plus loin c'est plutôt l'imago de mère archaïque qui surgit. Celle qui en effet est une femme porteuse de pénis, mais surtout une image de mère tout puissante et mortifère. Maintenant, si enfin une certaine législation s'assouplit,

---

[881] D. W WINNICOTT, *Conversations ordinaires*, *op. cit.* p 286 et suiv

n'est-ce pas qu'une évolution se dessine en faveur d'une séparation entre la mère et la femme, soit un imaginaire qui apparaît moins puissant, une libération du désir de sujet qui s'émancipe des fantasmes enfantins ? Cette reconnaissance du droit à l'égalité signerait peut-être la mise à distance de la mère archaïque et la reconnaissance d'une autre voie que celle de l'avoir. Mais si, actuellement, certains analystes disent découvrir dans leur pratique une nouvelle catégorie de patients dits « néo sujets », nous pourrions penser qu'il n'en est rien. Il est important de tenir compte de cette impression de changement même si aucune mesure ne peut en être faite. En effet, l'égalité dans le couple ne devrait en rien remettre en cause l'altérité, si la fonction paternelle est introduite par la mère. C'est le point majeur. Son introduction ne demande en rien que le père soit ou très sévère ou très indulgent. En tant que fonction, elle est symbolique, elle n'est en aucun cas consciente. Elle suppose que la mère reconnaisse la parole d'un tiers, qu'une distance soit mise entre l'enfant et sa mère, et réciproquement. Le souci survient lorsque les deux parents fabriquent du même, du maternel, qu'ils comblent tous les besoins de l'enfant, qu'ils étouffent sa demande, qu'ils le maintiennent dans la condition d'objet, condition d'objet à laquelle la femme tente depuis peu d'échapper. Le danger est aussi quand, par la multiplicité des acteurs décisionnels, aucune place n'est laissée à l'enfant en tant qu'Enfant, en tant que Fils et Fille. Mais ce n'est qu'un danger dont on doit se prémunir.

Nous pouvons penser que nous vivons une époque transitionnelle. Nous considérons comme positif la reconnaissance des différences au sein de la notion de discrimination positive. Il est possible qu'elle entraine une dérive vers le communautarisme, mais elle marque aussi la reconnaissance de l'autre, de sa différence et l'acceptation de « l'étranger » au sein de la collectivité. Cette reconnaissance peut être vue comme la traduction de la baisse des reflex défensifs du groupe, de ses tendances paranoïaques. L'entrée des femmes dans la sphère publique est aussi révélatrice de l'acceptation d'une altérité, d'un autre différent, car comme le soulignent les psychanalystes, la société, jusqu'à cette révolution, est une communauté homosexuelle masculine dont la libido est sublimée. Nous nous sommes beaucoup intéressés dans cette recherche au féminin et à sa matérialisation dans la société par la reconnaissance de la place des femmes dans

la sphère publique. Ce remaniement nous semble une marque importante d'une reconnaissance de l'égalité. Avec Marie-Jean Sauret[883] nous pensons

> qu'il s'agirait d'un lien social où le sujet témoignerait d'une nouvelle « bisexualité » : tel que s'il adopte la position « masculine », il saurait qu'il tient sa singularité du féminin qui l'habite, et tel que, s'il adopte la position « féminine », il saurait qu'il doit au masculin qui l'anime d'échapper au mariage toujours « religieux » avec l'Être sans existence. D'une façon ou d'une autre, il aurait à consentir au féminin qui le « supplémente » comme à accueillir le féminin qui le sollicite – pour réinventer le monde…

Nous pouvons ainsi résumer la thèse de Jean Pierre Lebrun dans *Un monde sans limite, essai pour une clinique psychanalytique du social* : nous venons de faire la révolution en reconnaissant aux hommes et aux femmes d'être libres et égaux. De cette aspiration à l'égalité démocratique, il peut être retenu la crainte de la confusion. Cette confusion amènerait l'émergence d'un pouvoir maternel. Ce pouvoir maternel se matérialiserait par une relation duelle entre les parents et les enfants, entre le pouvoir politique et les citoyens. Aucune place n'étant laissée au manque, nous aurions le règne de la perversion qui n'est pas de structure comme le précise Lebrun, voire une psychose sociale comme l'émet Melman. Mais il est possible de voir dans les manifestations cliniques et sociales de notre société occidentale une certaine désespérance, une prise avec la pulsion de mort qui est combattu par le sujet.

Les symptômes de notre société souvent mis en avant – compulsion de possession d'objets, addiction au net, au jeu, à la drogue – peuvent traduire le malaise du sujet qui sait que la réalisation de son désir est entravé. « Puisqu'il n'est de sujet que séparé de la jouissance, la retrouver ne signifie ni plus ni moins que l'angoisse et la mort du sujet.[884] » Les symptômes sont des mécanismes de défense, qui aident l'être humain. Nous avons vu que l'anorexie par sa demande du Rien est un véritable appel. Aussi nous avons pensé qu'il est possible de lire notre collectif d'aujourd'hui comme un groupe dans une phase adolescente, qui recherche sa place, et dont les membres eux-mêmes cherchent leurs places, dans

---

[883] Marie-Jean SAURET, « Féminin et lien social », *La clinique lacanienne*, vol. 11 / 2, 2006, p. 91.

[884] *Ibid.*

une période transitionnelle. L'inflation des symptômes déjà cités ne seraient que la trace de cette recherche du désir du sujet.

Il nous semble intéressant de continuer cette recherche, en prenant un autre point de vue, en analysant ces symptômes. Une piste nous est donnée par Pierre Henri Castel dans son séminaire[885]. Il développe ce raisonnement en substance : « Les idéaux du pervers, c'est la pulsion. L'idéal de l'hystérie est le désir des autres. Avoir des idéaux pervers c'est hystérique. C'est différent d'être un pervers. » Melman certes parle d'hystérie dans *la nouvelle économie psychique*[886], notamment dans ce besoin de se montrer, de se mettre en scène avec l'exemple des émissions téléréalité. Mais il n'explore pas cette voie et retient la psychose. A l'heure où l'hystérie disparaît du DSM, nous noterons que c'est elle qui a porté sur les fonds baptismaux la psychanalyse ; elle est peut-être toujours la voie à suive pour comprendre notre société actuelle. Voie qui s'ouvre à nous, mais que nous n'avons pas entamée dans ce travail de recherche, et qui reste donc ouverte vers un désir de poursuivre.

---

[885] Pierre Henri CASTEL,

[886] Charles MELMAN, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui*, *op. cit.* p 95

Bibbliographie

AFP, « La justice confie un bébé né sous X à ses grands-parents », *Le Monde*, 26 janvier 2011, [En ligne : http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/01/26/la-justice-confie-un-bebe-ne-sous-x-a-ses-grands-parents_1470960_3224.html].

AGENCE DE LA BIOÉTHIQUE, « Etude comparative de l'encadrement juridique international dans les différents domaines de la bioéthique », 2008,[En ligne : http://www.agence-biomedecine.fr/uploads/document/Encadrement_juridique_%20international_version2008.pdf].

AICHHORN, August, *Jeunesse à l'abandon - préface de Sigmund Freud*, Privat, 1973, (« Etudes et Recherches Sur l'Enfance »).

AKOUN, André, « Société », *Encyclopédia Universalis*.

ALBERTI, Christiane, « Famille et nom du père », *La Lettre Mensuelle*, vol. / 256, mars 2006, [En ligne : http://www.causefreudienne.net/index.php/etudier/publications/bibliographies/journees-d-etude-2006.html].

ANDRÉ, Jacques, *L'inceste focal dans la famille antillaise : crimes, conflits, structure*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

ANDRÉ, Jacques, *La révolution Fratricide, essai de psychanalyse du lien social*, PUF, 1993.

ANDRÉ, Serge, *Que veut une femme?*, Paris, Seuil, 1995.

ANONYME, « Bioéthique : la proposition de loi de Jean Leonetti révisée », *Nicematin*, 25 janvier 2011.

ANONYME, « Brésil : la Cour suprême valide les quotas raciaux à l'université », *Le Monde*, Paris, 27 avril 2012.

ANONYME, « Brésil : quotas raciaux à l'université », *France-Antilles*, Guadeloupe, et 29 avril 2012, p. 23.

ANONYME, « Pas d'alternative, vraiment ? », *Courrier International*, 27 octobre 2012, p. 53.

ANONYME, « Pour en finir avec le carcan du DSM », [En ligne : http://initiative-arago.org/fr/petition.html].

ANONYME, « Rapport statistique du 1er concours 2010 », Ecole Nationale de la magistrature, 2010, [En ligne : http://www.enm.justice.fr/devenir-magistrat/recrutement-concours.php].

ANONYME, « Résultats des élections législatives : France entière », *Le Monde*, juin 2012, [En ligne : http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/06/17/les-bureaux-de-vote-ont-ouvert-a-8-heures_1719871_823448.html].

ANONYME, « Sénat : la gestation pour autrui par delà les partis », *Libération*, 29 janvier 2010.

ANZIEU, Didier, *L'Œdipe, un complexe universel*, Réimpr., Paris, Tchou, 1997.

ANZIEU, Didier, *La dynamique des groupes restreints*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.

ANZIEU, Didier, *Le Groupe et l'inconscient : l'imaginaire groupal*, 3e éd, Paris, Dunod, 1999.

ANZIEU, Didier, *Le Moi-peau*, Ed. revue et complétée, [Paris], Dunod, 1995.

ANZIEU, Didier et ENRIQUEZ, Eugène, « Fiche document -La rencontre du groupe », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 63, 1991, p. 737_749.

ARIÈS, Philippe, COLLECTIF, BROWN, Peter [et al.], *Histoire de la vie privée, tome 1 : De l'Empire romain à l'an mil*, [Edition revue et complétée], Paris, Ed. du Seuil, 1999.

ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, Septième tirage, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1990.

ARX, Brigitte D', « Mystère du choix de la deuxième vertu, courte réflexion sur l'inceste à l'iranienne », *Kubaba*, 2005, [En ligne : http://kubaba.univ-paris1.fr/2005/barbares_ci/index.htm].

ASSEMBLÉE NATIONALE, « 2ème séance du jeudi 21 février 2002 »,[En ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/11/cra/2001-2002/index.asp]. Consulté le8 août 2011.

ASSEMBLÉE NATIONALE, « Nom patronymique », Paris, 2002, [En ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/11/cra/2001-2002/2002022115.asp].

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE., *Les modes de régulation de la reproduction humaine : incidences sur la fécondité et la santé*, Paris, AIDELF ;Presses universitaires de France, 1994.

ASSOUN, Paul-Laurent, *Freud et la femme*, Nouv. présentation, Paris, Payot, 2003.

ASSOUN, Paul-Laurent, « Freudisme et indifférentisme politique: objet de l'idéal et objet de la démocratie », *Hermès*, vol. / 5-6, février 2008, p. 345.

ASSOUN, Paul-Laurent, *Leçons psychanalytiques sur masculin et féminin*, 2e éd., Paris, Anthropos ;diff. Économica, 2007.

ASSOUN, Paul-Laurent, *Psychanalyse*, 1ère éd. « Quadrige »., Paris, Presses universitaires de France, 2007.

ASSOUN, Paul-Laurent, « Topiques freudiennes du mythe. Thèses sur la Mythenforschunganalytique », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 173.

BALU, Mathieu, « Femmes, hommes, êtes-vous prêts pour l'utérus artificiel ? », *Le Nouvel Observateur*, avril 2011.

BAUBÉROT, Jean, « "La question des sectes" dérégularisation institutionnelle ou singularité française ? Mise en débat », *Archive des Sciences sociales des Religions*, vol. / 118, avril-juin 2002, p. 29‑44.

BAUZON, Stéphane, *La personne biojuridique*, Paris, PUF, 2006.

BELMONT, Nicole, « Autour du livre de Jean-Paul Valabrega : Les mythes conteurs de l'inconscient Payot, 2001 », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 185.

BENOIST, Jean, *Les sociétés antillaises. Études anthropologiques*, 4ème édition, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherches caraïbes,, 1975, 177 p.

BERGER, Frédérique F., « Naissance du sujet et structure de la psychose », *Cahiers de psychologie clinique*, vol. 29 / 2, 2007, p. 51.

BERLAN, Aurélien, « La kulturkritik et la constitution de la sociologie allemande : Ferdinand Tönnies, Georg Simmel et Max Weber », *Labyrinthe*, vol. / 23, 2006, p. 101‑105.

BERNAYS, Edward L, *Propaganda : comment manipuler l'opinion en démocratie*, Paris, Zones, 2007.

BERNOT, Lucien, « Lévirat et sororat en Asie du sud-est », *L'Homme*, vol. 5 / 3, 1965, p. 101‑112.

BIHR, Alain et PFEFFERKORN, Roland, « Inégalités-Analyse et critique », *Encyclopédia Universalis*.

BION, Wilfred, *Recherches sur les petits groupes*, 9e éd, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

BOIGEOL, Anne, « La magistrature française au féminin : entre spécificité, et banalisation », *Droit & Société*, vol. / 25, 1993, p. 489‑522.

BRUCKNER, Pascal, *La tentation de l'innocence*, Paris, Grasset, 1995.

BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, vol. 9, Armand Colin, 1934. 20 vol.

BURGUIÈRE, André, *Histoire de la famille*, 1 et 2, Paris, A. Colin, 1986.

BURGUIÈRE, André, « L'état monarchique et la famille (xvie -xviiie siècle) », *annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 56, février 2001, p. 313‑335.

BURGUIÈRE, André, « La Révolution et la famille », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 46 / 1, 1991, p. 151‑168.

BYDLOWSKI, Monique, *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité*, 5e éd. mise à jour., Paris, Presses universitaires de France, 2005.

CACCIALI, Jean Luc, THIERRY, Jean et MELMAN, Charles, « L'anorexie-boulimie : Clinique, logique, traitement », Paris, 2008.

CACCIALI, Jean-Luc, « L'anorexie est-elle anti-utilitaire ? », *La célibataire*, vol. / 11.

CAILLOIS, Roger, *Instincts et société : essais de sociologie contemporaine*, [Paris], Denoël-Gonthier, 1964.

CAMY, Olivier, « Cours de droit constitutionnel général », *Cours constitutionnel critiuqe*, [En ligne : http://www.droitconstitutionnel.net/].

CANIVEZ, André, « Idéologues », *Encyclopédia Universalis*.

CASTEL, Pierre Henri, « Quelle civilisation, quel malaise, quelles cures ? », vol. 3, [En ligne : http://archive.org/details/PierreHenriCastelQuelleCivilisationquelMalaiseQuellesCures] .

CAUSSE, Jean-Daniel, *Figures de la filiation*, Paris, Éditions du Cerf, 2008.

CAUSSE, Jean-Daniel, *L'instant d'un geste : le sujet, l'éthique et le don*, Genève, Labor et Fides, 2004.

CAUSSE, Jean-Daniel, « Liens sociaux et liens symboliques "la morale de l'amour et l'éthique du désir" », master 2 identité et communauté Montpellier 3, 2008.

CAUSSE, Jean-Daniel, « Métaphore paternelle, judaïsme et christianisme. Une lecture de Jacques Lacan », *Etudes Théologiques et Religieuses*, vol. 82, 2007, p. 249‑256.

CAUSSE, Jean-Daniel, *Mythes grecs, mythes bibliques : l'humain face à ses dieux*, Paris, Cerf, 2007.

CAUSSE, Jean-Daniel, « Tu honoreras ton père et ta mère »,[En ligne : www.erf-nord-normandie.org/.../doc/Synode_06_-_JD_Cau...]. Consulté le7 décembre 2010.

CHANIAL, Philippe, « La distinction de sexe, une nouvelle approche de l'égalité », *Revue du MAUSS permanente*, décembre 2008, [En ligne : http://www.journaldumauss.net/spip.php?article361].

CHASSEGUET-SMIRGEL, Janine, « Réflexions sur l'envie de pénis », *Revue française de psychanalyse*, vol. 2, 1968, p. 273‑278.

CHEMOUNI, Jacquy, « L'idéologie : psychanalyse d'une passion », in Joyce Aïn. *Passions*, Eres, 2001, (« Hors collection »), p. 109‑120, [En ligne : http://www.cairn.info/passions---page-109.htm].

CHRIQUI,, Mordékhaï, « Introduction à la cabale: cours 2 Le ein sof (l'infini) et le tsimtsoum (le retrait) », Paris, 2009, [En ligne : http://www.akadem.org/sommaire/series/module_5590.php].

CLERK, Gabrielle, « La féminisation de la psychologie : enjeux scientifiques et professionnels », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 15 / 1, 1994, p. 27‑53.

COINTAT, Christian, « Sur l'évolution des métiers de la justice (rapport d'information) », Sénat, 2002, [En ligne : http://www.senat.fr/rap/r01-345/r01-345.html#].

COLLECTIF, « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur », Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 2011, [En ligne : http://media.education.gouv.fr/file/2011/38/2/Filles_et_Garcons_2011_170382.pdf].

COLLECTIF, « Guide "les modes de scrutin de la parité entre hommes et femmes" », Observatoire de la parité, 2011, [En ligne : http://www.observatoire-parite.gouv.fr/parite-politique/travaux-de-l-observatoire/].

COLLECTIF, *Histoire, géographie Antilles Guyane*, S.l., Centre régional de documentation pédagogique Antilles-Guyane ; Hatier international, 2001.

COLLECTIF, *Parentalités d'aujourd'hui... et d'ailleurs*, Ramonville Saint-Agne, Érès éd., 2007.

CORNU, Gérard, *Droit civil : la famille*, Paris, Montchrestien, 2006.

CYRULNIK, Boris, *Les nourritures affectives*, Paris, O. Jacob, 1993.

DAMON, Marc, « A.L.I. : Champs spécialisés / Présentation / La jouissance phallique et la jouissance de l'Autre. L'inaccessibilité du deux, un symptôme de Badiou »,[En ligne : http://www.freud-lacan.com/articles/article.php?url_article=mdarmon050908]. Consulté le24 décembre 2010.

DEBIEN, Gabriel, *Les esclaves aux Antilles Françaises, (XVIIe-XVIIIe siècles)*, Société d'histoire de la Guadeloupe, Société d'histoire de la Martinique, 1974.

DÉFENSEUR DES ENFANTS, « L'enfant au cœur des nouvelles parentalités - rapport annuel 2006 - Législation PSY »,[En ligne : http://www.legislation-psy.com/spip.php?article1532]. Consulté le21 novembre 2010.

DELFIEUX, « Le lien psychanalytique dans l'expérience psychanalytique. », 2006.

DEMOULIN, Christian, « Les concepts freudiens et leur reprise par Lacan », 1992, [En ligne : http://www.lacanw.be/archives/cours_demoulin/Demoulin_concepts].

DEMOULIN, Christian, *Se passer du père ?*, Toulouse, Érès, 2009.

DESJEUX, Cyril, « Histoire de la contraception masculine. L'expérience de L'association pour la recherche et le développement de la contraception masculine (1979-1986) », *Politiques sociales et familiales. Synthèses er statistiques*, vol. / 100, juin 2010, p. 110‑115.

DEVEREUX, Georges, « Considérations ethnopsychanalytiques sur la notion de parenté », in *Ethnopsychanalyste complémentariste*, Paris, Flammarion, 1972, p. 172.

DODSON, Fitzhugh, *Le père et son enfant*, [Alleur (Belgique)], Marabout, 2000.

DOKHAN, Michèle, « Les avatars de la puissance paternelle », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 48 / 2, 2002, p. 91.

DOLAN, Claire, *Le notaire, la famille et la ville : Aix-en-Provence à la fin du XVIe siècle*, [Toulouse], Presses universitaires du Mirail, 1998.

DOLTO, Françoise, *Lorsque l'enfant parait*, Paris, Ed. du Seuil, 2007.

DOLTO, Françoise, *Séminaire de psychanalyse d'enfants 3*, Paris, Éd. du Seuil, 1991.

DOWNS, Laura LEE, « De la différence homme-femme à la distinction de sexes », *la vie des idées.fr*, 11 mai 2008, [En ligne : http://www.laviedesidees.fr/De-la-difference-homme-femme-a-la.html].

DUBY, Georges, *Dames du XIIe siècle, tome 3 : Eve et les prêtres*, Gallimard, 1996, (« Bibliothèque des histoires »).

DUBY, Georges, PERROT, Michelle et KLAPISH-ZUBER, Christiane, *Histoire des femmes en Occident, tome 2 : Le Moyen Âge*, Académique Perrin Editions, 2002, 704 p., (« Tempus »).

DUCOSSON, Dany, « La malédiction et la haine entre mères et filles », *La clinique lacanienne*, vol. 8, 2005, [En ligne : http://www.cairn.info/revue-la-clinique-lacanienne-2005-1-page-61.htm].

DUFOUR, Dany-Robert, *La cité perverse libéralisme et pornographie*, [Paris], Denoël, 2009.

DUFOUR, Dany-Robert, « Perverse cité 1-6 - Vidéo Dailymotion », [En ligne : http://www.dailymotion.com/video/xj37o1_perverse-cite-1-6_webcam].

DUGUET, Claire, « Quelques notes sur le père dans RSI et le Sinthome », *Mensuel de l'Ecole de Psychanalyse du Champ Lacanien*, vol. / 43, mai 2009, [En ligne : http://www.champlacanienfrance.net/article.php3?id_article=382&var_recherche=mensuel+43].

DURKHEIM, Emile, « La famille conjugale. »,[En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_3/textes_3_2/famille_conjugale.doc]. Consulté le18 novembre 2010.

EHRENBERG, Alain, « Les changements de la relation normal-pathologique. À propos de la souffrance psychique et de la santé mentale », *Esprit*, mai 2004, p. 133‑156.

EITMAN, Jason, « Juno », 2007.

« Elections : la participation électorale en 2012 », 2012, [En ligne : http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/elections-participation-electorale-2012.html].

ELIADE, Mircea, *Aspects du mythe*, [Paris], Gallimard, 1988.

ELLUL, Jacques, « Monarchie », *Encyclopédia Universalis*.

ENRIQUEZ, Eugène, *Clinique du pouvoir : les figures du maître*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Erès, 2007.

ENRIQUEZ, Eugène, *De la horde à l'Etat : essai de psychanalyse du lien social*, Paris, Gallimard, 2003.

ENRIQUEZ, Eugène, « Le groupe : lieu de l'oscillation entre repli identitaire et travail de l'interrogation », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 63, 1999, p. 801‑815.

FARMER, Sharon, « La voix des femmes. Une réception américaine », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, vol. / 8, 1998, [En ligne : http://clio.revues.org/index319.html].

FLORENCE, Jean, *L'identification dans la théorie freudienne*, Bruxelles bd. du Jardin botanique 43, Facultés universitaires Saint-Louis, 1978.

FOUCAULT, Michel, *Dits et écrits : 1954-1988*, Paris, Editions Gallimard, 1994.

FOUILLÉE, Alfred, *La démocratie politique et sociale en France*, Félix Alcan;, Paris, 1910.

FOUREST, Caroline, « L'ordre symbolique selon Irène Théry »,[En ligne : http://www.addthis.com/bookmark.php]. Consulté le14 juin 2010.

FREUD, Sigmund, « Au-delà du principe de plaisir », in *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 1968, (« : Petite bibliothèque Payot », 44), p. 7‑80.

FREUD, Sigmund, *Cinq psychanalyses*, 18e éd., Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

FREUD, Sigmund, *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 2001.

FREUD, Sigmund, *L'avenir d'une illusion*, PUF, 1927, [En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/freud_sigmund/avenir_dune_illusion/t1_avenir_une_illusion/avenir_une_illusion.doc].

FREUD, Sigmund, *La vie sexuelle*, 13e édition, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

FREUD, Sigmund, *Le malaise dans la culture*, 6. éd, Paris, PUF, 2004.

FREUD, Sigmund, *Malaise dans la civilisation*, trad. Ch et J Odier, PUF, 1971, 108 p.

FREUD, Sigmund, *Moïse et le monothéisme*, Gallimard, 1980.

FREUD, Sigmund, *Nouvelle suite des leçons d'introduction à la psychanalyse*, 1re éd, Paris, Quadrige/PUF, 2010.

FREUD, Sigmund, *Nouvelles conférences sur la psychanalyse. (Conférences dispensées au trimestre d'hiver 1915-16 et d'hiver 1916-17)*, Paris, Gallimard, 1971.

FREUD, Sigmund, *Psychologie collective et analyse du moi*, Payot, 1921, [En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/freud_sigmund/essais_de_psychanalyse/Essai_2_psy_collective/Freud_Psycho_collective.doc].

FREUD, Sigmund, *Résultats, idées, problèmes. t 1*, 7e éd, Paris, Presses universitaires de France, 2001.

FREUD, Sigmund, *Résultats, idées, problèmes. t 2*, 6e éd, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

FREUD, Sigmund, *Totem et tabou*, Paris, Payot & Rivages, 2001.

FREYSSENET, Michel, « La caractérisation des modèles d'entreprises par une approche comparative pluri-disciplinaire : l'expérience du GERPISA », *La Lettre du GERPISA*, vol. / 174, janvier 2004, [En ligne : http://gerpisa.org/lettre/numeros/174/index.html].

FRIEDMANN, Daniel, « Etre Psy », CNRS, 1983.

GARANDERIE, Antoine DE LA, *Comprendre et imaginer : les gestes mentaux et leur mise en oeuvre*, Paris : Paris, Le Centurion, Bayard, 1987.

GARANDERIE, Antoine DE LA, *Les Profils pédagogiques : discerner les aptitudes scolaires*, Paris, Le Centurion, 1988.

GIOVANNANGELI, Dominique, *Métamorphoses d'Œdipe un conflit d'interprétations*, Paris; Bruxelles, De Boeck université, 2002.

GIRARD, René, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset, 1983.

GIRAUD, Charles, « Précis de l'ancien droit coutumier français (premier article) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 12, 1851, p. 481‑503.

GODELIER, Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, [Paris], Fayard, 2004.

GOSCINNY, René et UDERZO, Albert, *Les douze travaux d'Astérix*, Paris, Hachette, 2008.

GRACCHUS, Fritz, *Les Lieux de la mère dans les sociétés afroaméricaines : pour une généalogie du concept de matrifocalité.*, Paris ;97110-Bourg-Abymes, Éd. caribéennes ; Centre antillais de recherches et d'études, 1978.

GREEN, André, « La sexualisation et son économie », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 39 / 5-6, 1975, p. 905‑918.

GUEN, Claude LE, « L'idéologie, ce piège inconscient de l'inconscient », *Revue Française de Psychanalyse*, vol. 54 / 5, 1990, p. 1243‑1254.

HAURIOU, Maurice, *Principes de droit public*, Paris, Sirey, 1916.

HÉRITIER, Françoise, *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Pommier, 2005.

HÉRITIER, Françoise, *Masculin-féminin., dissoudre la hierarchie*, Paris, O. Jacob, 2002.

HÉRITIER, Françoise, *Masculin-féminin., la pensée de la différence*, Paris, O. Jacob, 1996.

HÉRITIER, Françoise, CYRULNI, Boris et NAOURI, Aldo, *De l'inceste*, Paris, O. Jacob, 2010.

HERMET, Guy, *L'hiver de la démocratie, ou, Le nouveau régime*, Paris, Armand Colin, 2007.

HINSHELWOOD, R.D., « Idéologie et identité : une étude psychanalytique d'un phénomène social », *Revue française de psychanalyse*, vol. 71 / 4, 2007, p. 1027.

HOBBES, Thomas, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir ecclésiastique et civil (1651), Deuxième partie : de la république*, trad. Philippe Folliot, 1651, [En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/leviathan/leviathan_tdm.html].

HOMBERT, Marcel et PRÉAUX, Claire, *Recherches sur le recensement dans l'Egypte romaine, P. Bruxelles, inv. E. 7616*, Lugdunum Batavorum, E. J. Brill., 1952.

HOUSSIER, Florian, « Un pionnier dans l'histoire de la psychanalyse : August Aichhorn et le traitement de la délinquance dans la première moitié du XXème siècle », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, vol. / 6, 2004, p. 45‑67.

IACUB, Marcela, *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard, 2004.

IACUB, Marcela, « Le couple homosexuel, le droit et l'ordre symbolique. », *Le banquet*, vol. / 12, 1998, [En ligne : www.revue-lebanquet.com/reposoir/docs/a_0000223.html].

IDEL, Moshe, « Langue et Kabbale [Présentation]. Le langage mystique : de la Cosmogonie à l'épistémologie », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 213 / 4, 1996, p. 379‑384.

JAN, Régine LE, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe-Xe siècle) : essai d'anthropologie sociale*, vol. 1/7, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

JEANGOUDOU, Aure, « Psychologie de la famille monoparentale : bipolarité symbolique », *C.A.R.E*, vol. / 13, 1988, p. 32‑49.

JONES, Ernest, *La vie et l'oeuvre de Sigmund Freud*, Paris, Presses universitaires de France, 2006.

JONES, Ernest, *Théorie et pratique de la psychanalyse*, Paris, Payot, 1969.

KAËS, René, « Groupes internes et groupalité psychique : genèse et enjeux d'un concept », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, vol. 45, 2005, p. 9.

KAËS, René, « L'affect et les identifications affectives dans les groupes », *Champ psychosomatique*, vol. 1 / 41, 2006, p. 59‑79.

KAËS, René, « La structuration de la psyché dans le malaise du monde moderne », in *La Santé mentale en actes*, Eres, 2005, (« Etudes, recherches, actions en santé »), p. 239‑253.

KAËS, René, *Le Groupe et le sujet du groupe : éléments pour une théorie psychanalytique du groupe*, Paris, Dunod, 1993.

KAËS, René, « Les Mardis D'UNÎMES "Les alliances inconscientes" at Diffusion des savoirs de l'UOMLR »,[En ligne : http://diffusiondessavoirs.uomlr.fr/balado/?p=211]. Consulté le29 mai 2012.

KAËS, René, *Les théories psychanalytiques du groupe*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

KASPI, André, « Henri Ford, le roi de l'automobile », *L'histoire*, vol. / 136, septembre 1990.

KECK, Frédéric, « Sartre, Lévi-Strauss et le problème du symbolisme », Centre International d'étude et de Philosophie Française Contemporaine. Magistère de philosophie, Séance du 18 février.

KERMISCH, Céline, *Le concept de risque de l'épistémologie à l'éthique*, Paris, Éd. Tec & doc, 2011.

KEYNES, John Maynard, *La pauvreté dans l'abondance*, Paris, Éditions Gallimard, 2002.

KLEIN, Melanie, *Essais de psychanalyse : (1921-1945)*, Paris, Payot, 1989.

KLEIN, Mélanie, « Le complexe d'Oedipe éclairé par les angoisses précoces », in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1978, p. 424.

KLEIN, Mélanie, « Les premiers stades du complexe d'Oedipe », *Revue française de psychanalyse (Paris)*, vol. T4 / 4, 1927, p. 634.

KOENIGSBERG, Richard, « Vers une théorie psychanalytique de la civilisation », *Psychanalyse dans la Civilisation*, vol. / 4, mai 1991.

LABED, Jamal, « Le «USA Patriot Act» : risque majeur pour la confidentialité des données dans le Cloud »,[En ligne : http://lecercle.lesechos.fr/entreprises-marches/high-tech-medias/internet/221144488/usa-patriot-act-risque-majeur-confidentialit]. Consulté le19 juin 2012.

LACAN, jacques, « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache : psychanalyse et structure de la personnalité »,[En ligne : www.ecole-lacanienne.net/documents/1960-04-00.doc]. Consulté le2 décembre 2010.

LACAN, Jacques, *Autres écrits*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

LACAN, Jacques, *Ecrits.*, Paris, Editions du Seuil, 1966.

LACAN, Jacques, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *La Psychanalyse*, vol. / 1, 1956, p. 81‑166.

LACAN, Jacques, « La famille : le complexe, facteur concret de la psychologie familiale. Les complexes familiaux en pathologie »,[En ligne : http://www.ecole-lacanienne.net/documents/1938-03-00.doc]. Consulté le22 novembre 2010.

LACAN, Jacques, *Le séminaire livre X, l'angoisse,[1956-1957]*, Paris, Éd. du Seuil, 1994.

LACAN, Jacques, *Le séminaire livre XX, Encore : 1972-1973*, [Paris], Editions du Seuil, 2005.

LACAN, Jacques, *Le séminaire livre VII, l'éthique de la psychanalyse,1959-1960*, Paris, Éd. du Seuil, 2007.

LACAN, Jacques, *Séminaire livre IV, la relation d'objet*, Paris, Ed. du Seuil, 2004.

LACAN, Jacques, « Séminaire XIX ... ou Pire », Lutécium, 1972, p. p 29, [En ligne : http://www.lutecium.org/gaogoa/Seminaires/ou%20pire/OP12011972.pdf].

LACAN, Jacques, *Séminaire livre V, les formations de l'inconscient*, Paris, Éd. du Seuil, 2006.

LACLEF-FELDMAN, Maryse, « La matrifocalité antillaise : son évolution »,[En ligne : http://www.jidv.com/njidv/index.php/archives/par-numero/jidv-19/139-jidv-19/331-la-matrifocalite-antillaise-son-evolution]. Consulté le8 décembre 2010.

LAGACHE, Daniel, *La psychanalyse*, 21e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2009.

LAPLANCHE, Jean et PONTALIS, J-B, *Vocabulaire de la psychanalyse*, 5e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2007.

LASZLO-FENOUILLET, Dominique, *Droit de la famille*, 2e éd., Paris, Dalloz, 2008.

LAURENT, Éric, « Le Nom-du-Père : psychanalyse et démocratie », *Cités*, vol. 16 / 4, 2003, p. 55.

LEBRUN, Jean Pierre, « Une perversion de confort ? », Paris, 2007.

LEBRUN, Jean-Pierre, *La perversion ordinaire : vivre ensemble sans autrui : [essai]*, Paris, Denoël, 2007.

LEBRUN, Jean-Pierre, *Un monde sans limite : essai pour une clinique psychanalytique du social*, Ramonville Saint-Agne, Editions Erès, 2002.

LEBRUN, Jean-Pierre et WENIN,, André, *Des lois pour être humain*, Ramonville Saint-Agne, Éd. Érès, 2008.

LECONTE, Marie-Gina, *L'enfant contenant de négatif, des avatars de la transmission en thérapie familiale psychanalytique*, ANRT, 2011.

LEFORT, Claude, *Essais sur le politique, XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil, 2001.

LEGENDRE, Pierre, *L'inestimable objet de la transmission : étude sur le principe généalogique en Occident*, [Nouv. éd. rev. et corr.], Paris, Fayard, 2004.

LEGENDRE, Pierre, *Le crime du caporal Lortie : traité sur le père*, Paris, Flammarion, 2000.

LEGENDRE, Pierre, *Leçons étude sur le principe généalogique en Occident.*, Paris, Fayard, 1996.

LEGENDRE, Pierre, *Les enfants du texte : Etude sur la fonction parentale des Etats*, [Paris], Fayard, 1992.

LEPERS, John Paul, « Guadeloupe, une colonie française ? », télélibre, 2010, [En ligne : http://tele.premiere.fr/News-Videos/VIDEO-Guadeloupe-une-colonie-francaise-John-Paul-Lepers-signe-un-nouveau-documentaire-le-4-juin-sur-France-4-2308723].

LERNER, Gerda, *De l'esclavage à la ségrégation : les femmes noires dans l'Amérique des blancs*, Paris, Denoel/Gonthier,, 1975.

LESCROART, Marie, « L'évitement naturel de la consanguinité », *Science et Vie*, vol. / 230 hors série, mars 2005, p. 104.

LESEL, Livia, *Le père oblitéré : chronique antillaise d'une illusion*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1997.

LETT, Didier, « Pères modèles, pères souverains, pères réels », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes - Journal of medieval and humanistic studies*, vol. / 4, 1997, [En ligne : http://crm.revues.org/index.html].

LÉVI-STRAUSS, Claude, « Introduction à l'oeuvre de Marcel Mauss », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1968, p. 7‑52, [En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/0_introduction/intro_socio_et_anthropo.doc].

LÉVI-STRAUSS, Claude, *La Pensée sauvage*, Paris, Presses pocket, 1985.

LÉVI-STRAUSS, Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, 2e édition, Berlin ; New-York, Mouton de Gruyter, 2002.

LINARES, Jacqueline DE, « Faut-il brûler la psychanalyse ? », *Le Nouvel Observateur*, avril 2012.

LINCOT, Liliane, « L'inscription et la participation électorales en 2012 Qui est inscrit et qui vote », INSEE, 2012, (« INSEE Première »).

LIVINSTONE, Amy, « Pour une révision du «mâle» Moyen Âge de Georges Duby (États-Unis) », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, vol. / 8, 1998, [En ligne : http://clio.revues.org/index318.html.].

LOCKE, John, *Traité du gouvernement civil*, trad. David Mazel, Paris, Garnier-Flammarion, 1992, 383 p.

MACARY-GARIPUY Pascale, « Du bain de Diane à Artémis l'ensauvagée », *Psychanalyse*, vol. 3 / 2, 2005

MACARY-GARIPUY Pascale, « L'élaboration lacanienne de la jouissance Autre », *L'évolution psychiatrique*, vol. 69, 2004, p. 231‑249

MACARY-GARIPUY Pascale, « Le mouvement « queer » : des sexualités mutantes ? », *Psychanalyse*, vol. 7 / 3, 2006

MAIRESSE, Geneviève, « Violences envers les femmes : à qui profite le crime ? »,[En ligne : http://www.revue-democratie.be/index.php?p=art&id=108]. Consulté le21 novembre 2010.

MAJOR, René, *L'homme sans particularités*, [Belval], Circé, 2008.

MAJOR, René, CORDIER, Bernard, NAUDET, Jean-Benoit [et al.], « La castration à l'ordre du jour, ou la libido sous contrôle d'Etat », Institut des Hautes Etudes en Psychanalyse, 2009.

MAKARIUS, Laura, « Le mythe du « Trickster » », *Revue de l'histoire des religions*, vol. 175 / 1, 1969, p. 17‑46.

« Marceline Loridan-Ivens », *Le Grand Entretien*, France Inter, 2012.

MARINETTI, Filippo Tommaso, « Manifeste du Futurisme », *Le Figaro*, Paris, fevrier 1920, [En ligne : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2883730.langFR].

MARMION, jean-François, « Autisme : deux siècles de polémique; entretien avec Jacques Hochmann », *Sciences Humaines*, Auxerre, novembre 2012, p. 48‑51.

MARQUET, Jacques, « Evolution et déterminants des modèles familiaux », site université catholique de Louvain, [En ligne : http://sites-test.uclouvain.be/actualites/1marquet.pdf].

MARTY, François, *Les grandes problématiques de la psychologie clinique*, Paris, Dunod, 2009.

MARTY, François, *Les grands concepts de la psychologie clinique*, Paris, Dunod, 2008.

MARX, Karl, « : Gloses marginales au programme du Parti Ouvrier allemand (IV) »,[En ligne : http://www.marxists.org/francais/marx/works/1875/05/18750500d.htm]. Consulté le6 juin 2012.

MAURICE, Philippe, « Les limites de l'autorité paternelle face aux droits patrimoniaux dans le Gévaudan médiéval (fin XIIIe-fin XVe siècles) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes - Journal of medieval and humanistic studies*, 1997, p. 22.

MAUSS, Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaîques », *L'Année Sociologique*, 1924 1923, [En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/2_essai_sur_le_don/essai_sur_le_don.doc].

MEIRIEU, Philippe et AVANZINI, Guy, *Apprendre ... oui, mais comment*, Paris, E.S.F., 1999.

MELMAN, Charles, *L'homme sans gravité : jouir à tout prix : entretiens avec Jean-Pierre Lebrun*, [Nouv. éd.], Paris, Gallimard, 2005.

MELMAN, Charles, *La nouvelle économie psychique la façon de penser et de jouir aujourd'hui*, Toulouse, Érès, 2009.

MENDEL, Gérard, *Une histoire de l'autorité : permanences et variations*, Paris, La Découverte/Poche, 2003.

MOLLOT, Cécilia, « L'accouchement anonyme », Faculté de droit virtuelle de Lyon 3, 2007, [En ligne : http://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:oqBHfN8Z1KQJ:suel.univ-lyon3.f].

MONDENARD, Jean-Pierre, *Dictionnaire du dopage*, Paris, Masson, 2004.

MORDER, Robi, « La Troisième République, l'État, l'école : le mouvement ouvrier entre autonomie et compromis », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 78 / 1, 2005, p. 27‑35.

MOREAU, Marie-Cécile, « Le divorce par consentement mutuel devant notaire ? », Observatoire de la parité, 2008, [En ligne : www.observatoire-parite.gouv.fr/travaux/groupes_travail.htm].

MOSSÉ, Claude, *Périclès : l'inventeur de la démocratie*, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2005.

MOSSUZ-LAVAU, Janine, « La parité en politique, histoire et premier bilan », *Travail, genre et sociétés*, vol. 7 / 1, 2002, p. 41.

« Mot du Jour : "Eugénisme" - La Recherche, l'actualité des sciences »[En ligne : http://www.larecherche.fr/content/mot-du-jour/article.html?id=24895]. Consulté le6 juin 2012.

MOURALIS, Guillaum, « Le procès Papon. Justice et temporalité », *Terrain*, vol. / 38, mars 2002, p. 55‑68.

MULOT, Stéphanie, *« Je suis la mère, je suis le père ! »: l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe*, EHESS, 2000, 407 p.

MULOT Stéphanie, « Comment les représentations des rapports de sexe influencent-elles la prévention du sida ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50 / 1, 2009.

MULOT Stéphanie, « Redevenir un homme en contexte antillais post-esclavagiste et matrifocal », *Autrepart*, vol. 49 / 1, 2009

MÜNKLER, Herfried, « La démocratie parlementaire a-t-elle un avenir ? », *Courier International*, Paris, 27 octobre 2012, p. 51.

NABATI, Simone, *Le père, à quoi ça sert? : [la valeur du triangle père-mère-enfant]*, Genève, Jouvence, 1994.

NUNBERG, Herman et WIENER PSYCHOANALYTISCHE VEREINIGUNG., (Prénom), *Les Premiers psychanalystes.* Paris, Gallimard, 1979.

PAGÉ, Marie Michelle, « Le droit de la femme dans la famille romaine du IIème siècle avant J. -C. à la fin du Haut Empire : perennités, mutations et changements »,[En ligne : http://www.hst.ulaval.ca/ActInt/seagr/droit_femme_famille_romaine/mariage_statut.htm]. Consulté le2 février 2011.

PAPAGEORGIOU-LEGENDRE, Alexandra, *Filiation : fondement généalogique de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 2005.

PATURET, Jean Bernard, « La question de la communauté dans les textes freudiens », Master 1 identité et communauté Montpellier 3, 2007.

PAUWELS, Marie-Christine, « L'évolution de l'affirmative action aux États-Unis sous la présidence de George W. Bush », *Revue LISA/ LISA e-journal*, VIII, p. 105‑123.

PERNOUD, Régine, *La femme au temps des cathédrales*, Paris, Stock, 1980.

PERRON, Roger, « "Pourquoi les hommes ont peur des femmes", de Jean Cournut », *Revue française de psychanalyse*, vol. 67 / 3, 2003, p. 1059.

PERROT, Michelle, « L'histoire saisie par le genre et la différence des sexes », Canal-U.tv, 2010, [En ligne : http://www.canal-u.tv/themes/sciences_humaines_sociales_de_l_education_et_de_l_information/sciences_de_la_societe/histoire_histoire_de_l_art_archeologie/histoire/histoire_generale/l_histoire_saisie_par_le_genre_et_la_difference_des_sexes].

PICKMANN, Claude-Noëlle, « L'hystérique et le ravage », *Actualité de l'hystérie*, mars 2001, [En ligne : http://www.apres-coup.org/mt/title/L%20hysterique%20et%20le%20ravage.pdf].

« Planning familial - Histoire des femmes »[En ligne : http://www.planning-familial.org/themes/theme14-histoireFemmes/index.php]. Consulté le15 décembre 2010.

PLATON, « Livre huitième », in *L'Etat ou la République*, Garnier, 1879.

PLENEL, Edwy, *L'Etat et l'école en France*, Paris, Payot, 1985.

« Pourquoi la génétique du comportement mobilise peu d'équipes dans l'Hexagone: "Les racines de l'excéption française" - La Recherche, l'actualité des sciences »[En ligne : http://www.larecherche.fr/content/recherche/article?id=17842]. Consulté le6 juin 2012.

PRÉLOT, Marcel, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Paris, Dalloz, 1978.

RADIO-CANADA-LE POINT, « Boris Cyrulnik, La Résilience », Dailymotion, 2009, [En ligne : www.dailymotion.com/video/x9hg8p_borys-cyrulnik-la-resilience-entret_news].

RANCIÈRE, Jacques, *La haine de la démocratie*, Paris, La fabrique éditions, 2006.

RECALCATI, Massimo, « Les deux riens de l'anorexie », *La cause freudienne, revue de psychanalyse*, vol. / 48, mai 2001, p. 86 et s.

REICH, Wilhelm, *Psychologie de masse du fascisme*, La Pensée Molle, 1970.

RENAULT, Emmanuel, « Du fordisme au post-fordisme : Dépassement ou retour de l'aliénation ? », *Actuel Marx*, vol. 39 / 1, 2006, p. 89.

RENAUT, Alain, *La libération des enfants : contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Paris, Hachette littératures, 2003.

REY-FLAUD, Henri, *Le Sphinx et le Graal*, Bibliothèque Scientifique Payot, Payot, 1998.

RICOEUR, Paul, « Mythe », *Encyclopédia Universalis*, XV, Paris, 2002, p. 810‑820.

RIGAL-CELLARD, Bernadette, « «Le président Bush et la rhétorique de l'axe du mal» Droite chrétienne, millénarisme et messianisme américain, », *Etudes*, vol. 399 / 9, 2003, p. 153‑162.

RIGOLLET, Christine, « Guadeloupe, le temps des désillusions », *Le Point*, vol. / 2046, décembre 2011.

RIOT-SARCEY, Michèle, *De la différence des sexes - Le genre en histoire*, Paris, Larousse, 2010.

ROMILLY, Jacqueline de et AMEDEO, Fabrice, *Actualité de la démocratie athénienne : la démocratie d'aujourd'hui expliquée par une grande helléniste*, Paris, Marabout, 2007.

ROUDINESCO, Élisabeth, « Les premières femmes psychanalystes », *Mil neuf cent*, vol. 16 / 1, 1998, p. 27‑41.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Bordas, Paris, 1985.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, Paris, Flammarion, 2001.

ROY LADURIE, Emmanuel LE, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Ed. rev. et corr., [Paris], Gallimard, 1982.

RUBIN, Gabrielle, « Une civilisation adolescente. Eloge du Relatif », *Psychanalyse dans la Civilisation*, vol. / 4, mai 1991, [En ligne : http://inconscientetsociete.free.fr/].

RUBIO,, Aurore, BRISSIEU, Florence et SAWICKI, Patrick, « La République au féminin : histoire des femmes, les femmes et la République en France, rôle social et politique des femmes, représentation et images des femmes dans l'histoire, les femmes et la Révolution, droit de vote des femmes - »,[En ligne : http://www.thucydide.com/realisations/comprendre/femmes/intro.htm]. Consulté le17 janvier 2011.

SAINT AUGSTIN, *La genèse au sens littéral en douze livres*, XI, trad. Paul Agaësse et Aimé Solignas, Paris, Declée de Brouwer, 1972.

SANGOÎ, Jean-Claude, « La guerre de 14-18 et l'évolution démographique française : rupture ou continuité », Les Audois, 1997, p. 147‑155.

SAURET, Marie-Jean, « Féminin et lien social », *La clinique lacanienne*, vol. 11 / 2, 2006, p. 91.

SCHALCHLI, Laure, « Cet indéfinissable objet du désir », *Science et Vie*, vol. / 230 hors série, mars 2005, p. 108.

SCHNEIDER, Michel, *Big Mother : psychopathologie de la France politique*, Paris, O. Jacob, 2002.

SCUBLA, Lucien, « Hiérarchisation des sexes et hiérarchie des savoirs ou Platon chez les Baruya », *Cités*, vol. 1 / 9, 2002, p. 13‑24.

SEELOW, Soren, « Pourquoi Guantanamo n'est toujours pas fermé ? », *Le Monde*, 11 janvier 2012, [En ligne : http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/01/10/pourquoi-guantanamo-n-est-toujours-pas-ferme_1627286_3222.html].

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ, « Chiffres clés pour l'égalité entre les femmes et les hommes », Secrétariat d'état chargé de la famille et de la solidarité, 2010, [En ligne : /www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Egalite_-_chiffres-cles_2009.pdf].

SIBONY, Daniel, *Lectures bibliques : premières approches*, Paris, Odile Jacob, 2006.

SINGLY, François DE, « Faut-il réinventer le couple ? », *Sciences humaines*, vol. / 168, décembre 2007, [En ligne : http://www.scienceshumaines.com/faut-il-reinventer-le-couple_fr_297.htm].

SINGLY, François DE, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 1994.

SMITN, R.T, *Le famille dans la région Caraïbe*.

SOLER, Catherine, « Les commandements de la jouissance », *Le pavé du Nord*, vol. / 1, 2000, [En ligne : ww.fcl-b.be/spip.php?article130].

SOLJENITSYNE, Aleksandr Isaevitch, LAFOND, Jacqueline, SOLJENITSYNE, Aleksandr Isaevitch [et al.], *L'Archipel du Goulag: 1918-1956 : essai d'investigation littéraire. [Tome 1], Première et deuxième parties*, Paris, Ed. du Seuil, 1974.

STEHLY, Ralph, « Les périodes cosmiques (para,kalpa,yuga) dans l'hindouisme, par Ralph Stehly, Université de Strasbourg »,[En ligne : http://stehly.chez-alice.fr/periode.htm]. Consulté le1 juillet 2010.

STIEGLER, Bernard, *Mécréance et discrédit*, Paris, Galilée, 2004.

SURÉNA, Guillaume, « Traumatisme béké, traumatisme nègre », *Le Coq-héron*, vol. / 181, 2005, p. 28‑39.

TANNOUS, Manon-Nour, « Les Etats-Unis et "l'axe du mal" : étude d'une rhétorique des relations internaltionales », *Université Panthéon-Assas*, vol. / 7, mai 2008, (« Cahiers Thucydide »), [En ligne : http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/Cahier_Thucydide_07.pdf].

TCHERKÉZOFF, Serge, *Faasamoa, une identité polynésienne: économie, politique, sexualité : l'anthropologie comme dialogue culturel*, Paris, L'Harmattan, 2003.

TERRA NOVA, « Les outre-mers dans la République », 2011, [En ligne : http://www.tnova.fr/sites/default/files/111213%20-%20Synth%C3%A8se%20rapport%20Les%20outre-mers%20dans%20la%20R%C3%A9publique_0.pdf].

TERRA NOVA. LA FONDATION PROGRESSISTE (PARIS) et FERRAND, Olivier, *L'Etat pyromane*, Paris, Ed. Delavilla, 2010.

THÉRY, Irène, « Différence de sexe, homosexualité et filiation », *La Cause freudienne*, 2005, (« Les nouvelles utopies de la famille. »), p. 77.

THÉRY, Irène, *La distinction de sexe : une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 2007.

THUCYDIDE, *Oraison funèbre prononcée par Périclès*, [En ligne : http://remacle.org/bloodwolf/textes/thucyeloge.htm].

TISSERON, Serge, « Maria Torok, les fantômes de l'inconscient », *Le Coq-héron*, vol. 186 / 3, 2006, p. 27.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'Ancien régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, 1984.

TOCQUEVILLE, Alexis de, *Oeuvres. II de la démocratie en Amérique tome 1 et 2*, [Paris], Gallimard, 1992.

TODOROV, Tzvetan, *Théories du symbole*, Paris, Editions du Seuil, 1985.

TORT, Michel, *Fin du dogme paternel*, Paris, Aubier, 2005.

TRONCHE, Sébastien, « Assemblée nationale : plus de hauts fonctionnaires, moins d'enseignants », *Le perchoir*, 2012, [En ligne : http://www.francetv.fr/2012/blog/le-

perchoir/assemblee-nationale-plus-de-hauts-fonctionnaires-moins-denseignants-157619].

« Université Populaire - intervention de Pierre Manent »[En ligne : http://www.dailymotion.com/video/xhx6bj_universite-populaire-pierre-manent_news]. Consulté le12 mars 2012.

« Unlimited hunting license », *Washington Post*, 30 janvier 2002.

VALABREGA, Jean-Paul, « Autour du livre de Sophie de Mijolla-Mellor : Le besoin de savoir, théories et mythes magico-sexuels dans l'enfance Dunod, 2002 », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 207.

VALETAS, Marie-France, « Le nom des femmes mariées dans l'Union européenne », *bulletin mensuel d'information de L'Institut national d'études démographiques*, vol. / 367, avril 2001, (« Population et Société »), [En ligne : www.ined.fr/fichier/t_publication/68/publi_pdf1_pop_et_soc_francais_367.pdf].

VERNANT, Jean Pierre, *L'individu, la mort, l'amour : soi-même et l'autre en Grèce ancienne*, Paris, Gallimard, 1989.

WINNICOT, Donald, « La théorie de la relation parent-nourisson », *Revue française de psychanalyse (Paris)*, vol 25, 1961, p. p 7‑26.

WINNICOTT, D. W, *Conversations ordinaires*, [Paris], Gallimard, 2004.

WINNICOTT, Donald, *De la pédiatrie à la psychanalyse*, [2e édition], Paris, Payot, 2007.

ZAFIROPOULOS, Markos, *La question féminine de Freud à Lacan*, Paris, Presses universitaires de France, 2010.

ZAFIROPOULOS, Markos, *Lacan et les sciences sociales : le déclin du père, 1938-1953*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, 2001.

ZAFIROPOULOS, Markos, *Lacan et Lévi-Strauss, ou, Le retour à Freud, 1951-1957*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, 2003.

ZAFIROPOULOS, Markos, « Le déclin du père », *Topique*, vol. 84 / 3, 2003, p. 161.

ZAFIROPOULOS, Markos, « Première journée du Cercle International d'Anthropologie Psychanalytique organisée avec Espace Analytique : La question féminine en débat », Paris, 2012.

ZIZEK, Slavoi et JAQUET, Christophe, *Robespierre, entre vertu et terreur*, Paris, Stock, 2008.

Jurisprudence :

TGI Paris, 6 nov. 1973 (Gaz. Pal; 1974, I, 299, note Barbier

Cour d'appel de Poitiers, 28 avril 1999 ; JCP 2002, IV, 1305; RTD civ. 2002, 286, obs. Hauser ; Juris-Data n°156231

Cour d'appel de Rennes, 3 mars 1994 : JCP 1994, IV, 2598

Cass. 1 ére civ. 14 mars 2006. Bull. I, n° 147, p. 134; RTD civ. 2006, 300 et 549, obs. Hauser ; Dr. Famille 2006, 157, note Murat ; Juris-Data n° 2006-032653

TGI Paris, 2 juil. 2004 : Dr Famille 2005, 4, note Murat

Cour de cassation du 18 mai 2005. Site de légifrance

Cour de cassation en assemblée plénière. 17 novembre 2000 (arrêt Perruche)

CE, 14 février 1997, centre hospitalier régional de Nice c/époux Quarez, RFDA, 1997, p. 379

Civ., 8 janv. 1930, Degas, D.P. 1930 I 51, note signée G.P. ; S. 1930 I 257, note Fr. Gény.

Cour d'appel de Versailles. 31 mars 2005

TGI de Nancy du 16 mai 2003 (affaire Benjamin)

Cour d'appel d'Agen du 16 mai 2002.N° de pourvoi: 01/00939 Publié par le service de documentation de la Cour de cassation. Site de Légifrance

Cour d'appel d'Orléans, chambres réunies, 12 janvier 2007. Site Légifrance

Cour d'appel de Montpellier. 9 avril 2008 .N° de RG: 07/3997. Site de Légifrance

Marriage of Buzzanca, 61 Cal.App. 4Th 1410, 1418, 1998

Index des noms propres

A

ABRAHAM, 225
AICHHORN August, 273
ALBERTI Christiane, 11, 111, 114
ANDRE Jacques, 27, 139, 140, 230, 231, 240, 243, 244, 247, 248, 251, 256
ANDRE Serge, 150, 153, 156, 178
ANZIEU Didier, 150, 157, 264, 274, 292, 354
ARIES Philippe, 98
ARISTOTE, 132, 152, 189, 191, 328
ARTEMIS, 129
ASSOUN Paul Laurent, 148, 149, 163, 177, 272
AULAGNIER Piera, 279, 368

B

BALZAC Honoré de, 115
BAUZON Stéphane, 58
BELMONT Nicole, 303
BELOT-FOURCADE Pascale, 184
BERNAY Edward, 273
BERTILLON Jacques, 117
BIHR Alain, 328
BION Wilfred, 274, 275, 280, 349, 363, 370, 377, 411, 437, 438
BOIGEOL Anne, 32
BONAPARTE Napoléon, 111
BRUCKNER Pascal, 216
BUSH, George W., 310
BURGUIÈRE André, 44, 98, 109, 111
BYDLOWSKI Monique, 158, 186, 220, 221, 223

C

CACCIALI Jean Luc, 193
CATHERINE II, 171
CAUSSE Jean Daniel, 193, 194, 225, 289, 293, 297, 302
CHANIAL Philippe, 198
CHASSEGUET-SMIRGEL Janine, 163, 187
CHEVALIER DE SAINT GEORGES, 238
CLASTRES Pierre, 130, 357
CLEMENCEAU Georges, 34
CLISTHENE, 353
COLETTE, 39
CORNU Gérard, 40, 49, 88
CYRULNIK Boris, 144, 160, 240, 400

D

DARMON Marc, 178
DARWIN Charles, 138
D'ARX Béatrice, 142
De GAULLE, 121, 318, 414
DE GOUGE Olympe, 27
DE ROMILLY Jacqueline, 353
DE SEGUR comtesse, 39
DE SINGLY François, 119, 127
DELCOURT Marie, 354
DEMOTA Elie, 235
DEMOULIN Christian, 350
DEVAUX Marie-Céline, 255
DHUABA, 29
DOKHAN Michèle, 47
DOLAN Claire, 104
DOLTO Françoise, 208, 222
DORA, 174, 194
DUBY Georges, 24
DUCOSSON Dany, 242, 245, 251, 257
DUGUET Claire, 261
DUMAS Alexandre, 238
DURKHEIM Emile, 107, 119

E

ELIADE Mircea, 303
ENRIQUEZ Eugène, 130, 140, 171, 292, 307, 308, 330, 348, 356, 360, 362, 365, 390, 401

F

FERRY Jules, 30, 334
FEYDEAU Georges, 115
FLORENCE Jean, 264
FRANÇOIS 1er, 62

FREUD Sigmund, 125, 138, 151, 155, 162, 163, 165, 166, 168, 169, 172, 179, 212, 257, 263, 265, 267, 270, 272, 273, 282, 288, 290, 293, 323, 343, 438

G

GIRARD René, 147, 148, 272
GIRAUD Charles, 102
GODELIER Maurice, 137, 141, 143
GODEVILLE-BLANCHET, 68
GOUYONPierre-Henri, 133
GRACCHUS Fritz, 230, 233, 236, 243
GREEN André, 164, 171, 429

H

HANS, 247
HAURIOU Maurice, 347
HENRY II édit de 1556, 65
HERITIER Françoise, 35, 90, 91, 94, 128, 132, 144, 151, 152
HITLER Adolph, 208, 307, 308, 309, 374, 375
HOBBES Thomas, 343, 344, 346

I

IACUB Marcela,
ISAAC, 226

J

JEAN Thierry, 181
JONES Ernest, 157, 161, 162, 165
JOSEPH, 226

K

KAËS René, 267, 274, 278, 349
KECK Frédéric, 125
KLEIN Mélanie, 134, 159, 161, 187, 255, 266, 281, 284
KOENIGSBERG Richard, 309

L

LACAN, 105, 106, 107, 150, 155, 163, 167, 173, 174, 176, 178, 179, 185, 191, 195, 200, 201, 205, 239, 246, 261, 265, 282, 296, 372, 373, 375, 413, 414
LACLEF-FELDMAN Maryse, 212
LASZLO-FENOUILLET Dominique, 42, 55, 74
LEBRANCHU Marylise, 63
LEBRUN Jean-Pierre, 11, 20, 59, 104, 112, 200, 201, 202, 206, 209, 214, 287, 315, 317, 372, 396
LEGENDRE Pierre, 64, 216, 217, 218, 221, 248, 295, 296, 313, 315, 316, 319, 349
LESEL Livia, 230
LETTE Didier, 103
LEVI-STRAUSS Claude, 105, 135, 136, 137
LINCOLN Abraham, 326
LIPPI Silvia, 150, 154
LOCKE John, 345
LYNCH Willie, 234

M

MACARY- GARIPUY Pascale, 157, 165, 179, 301
MACHIAVEL, 154
MAJOR René, 15
MANENT Pierre, 326, 380
MARQUET Jacques, 119
MARTY François, 282
MAURICE Philippe, 101
MEDEE, 179
MELMAN Charles, 11, 18, 20, 59, 211, 230, 241, 245, 285, 350, 372
MENDEL Georges, 350
MICHELET Jules, 27
MICHELI- RECHTMAN Vanina, 182, 184
MOREAU Marie-Cécile, 43
MOSSUZ-LAVAU Janine, 35
MULOT Stéphanie, 230, 245,249

N

NA, 132, 143
NABATI Moussa Nabati, 125
NAPOLEON III, 114
NOCQUET Dany, 298

O

ORWELL George, 11

P

PAUWELS Marie-Christine, 338
PERICLES, 353, 409
PERNOUD Régine, 28
PERROT Michelle, 25
PFEFFERKORN Roland, 328
PICHON-RIVIERE, 276
PLATON, 153, 333

R

REICH Wilhem, 307, 309
RIGAL-CELLARD Bernadette, 310
RIOT-SARCEY Michèle, 29, 99
ROUCHY Jean-Claude, 264
ROUSSEAU Jean-Jacques, 345, 346, 350, 413

S

SAINT LOUIS, 26, 432
SALOMON, 202
SARA, 226
SCHNEIDER Michel, 11, 14, 20, 210, 318, 372, 383
SHAKESPEARE William, 160
SIBONY Daniel, 301
SMITH, Raymond T, 231
SOLER Colette, 167

T

TERAH, 226
TESTART Alain, 129
THATCHER Margaret, 171
THERY Irène, 44, 45 135, 136, 148, 316, 321, 322
TORT Michel, 27

V

VALABREGA Jean Paul, 298
VELASQUEZ, 301
VERMIGNON Christiane, 243, 245
VERNANT Jean-Pierre, 351, 355
VIDAL Catherine, 130
VRIGNAUD Dominique, 146

W

WINNICOTT Donald, 13, 159, 160, 199, 264, 283, 414, 415, 434, 436, 437

Z

ZAFIROUPOULOS Markos, 98, 105, 108, 159, 163, 169
ZIMMERMANN Marie-Jo, 62
ZOLA Emile, 115